UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE I - UNIVERSITÉ DE PROVENCE
U.F.R. Lettres, Arts, Communication et Sciences du Langage
(L.A.C.S.)

N° attribué par la bibliothèque

/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

THÈSE

pour obtenir le titre de

Docteur de l'Université Aix-Marseille I

Formation doctorale

Langage et Parole

Équipe DEscription Linguistique Informatisée sur Corpus (DELIC)

Présentée et soutenue publiquement
par

Christophe REY

Le samedi 06 novembre 2004

ANALYSE ET INFORMATISATION DES ARTICLES TRAITANT DE L'ÉTUDE DES SONS DANS LE DICTIONNAIRE *GRAMMAIRE & LITTÉRATURE* DE NICOLAS BEAUZÉE ET JEAN-FRANÇOIS MARMONTEL, ISSU DE L'*ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE*.

Directrice de thèse : Françoise Douay

Jury

Denis Autesserre (Université de Provence, examinateur)
Geneviève Clérico (Université Rennes 2 - Haute Bretagne, rapporteur)
Françoise Douay (Université de Provence, directrice)
Jean Pruvost (Université de Cergy-Pontoise, rapporteur)
Jean Véronis (Université de Provence, examinateur)

REMERCIEMENTS

C'est en rédigeant la dernière ligne de ce travail passionnant qui a occupé chacun de mes jours depuis ces dernières années, que j'ai réalisé avec satisfaction que je venais de biffer sur l'agenda de ma vie l'un de mes premiers grands rendez-vous.

Cette satisfaction qui est aujourd'hui la mienne n'est toutefois pas le fruit de mon seul labeur mais plutôt le résultat d'une alchimie complexe.

Je pense ainsi dans un premier temps aux paroles justes de ma mère qui m'ont toujours guidé. Mes remerciements ne suffisent d'ailleurs pas à exprimer la sollicitude que je lui porte.

Je songe ensuite à celle qui partage, construit et constitue mon quotidien. Son amour et sa patience sont venus à bout des brouillards multiples qui ont accompagné la réalisation de cette thèse.

Soulignons également le rôle prépondérant de ma directrice de thèse, toujours disponible, toujours enthousiaste, et dont le soutien et les conseils m'ont été très précieux.

Une pensée particulière va à tous ceux qui ont, de près comme de loin, constamment été là pour me tendre la main. Je remercie tout particulièrement Jean Véronis qui m'a accueilli dans son service et s'est toujours montré attentionné à mon égard. Je remercie aussi toutes les personnes du Centre Informatique pour les Lettres et Sciences Humaines (CILSH) qui m'ont procuré un cadre de travail véritablement jovial.

Ma gratitude va enfin aux relecteurs minutieux et opiniâtres de ce travail.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS **3**

TABLE DES MATIÈRES **5**

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES **13**

INTRODUCTION GÉNÉRALE **15**

I. L'ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE : ESSAI D'UNE PRESENTATION **21**

1. LE CONCEPT : UNE EDITION SENSIBLEMENT REMANIEE DE L'ENCYCLOPEDIE DE DIDEROT ET D'ALEMBERT 21
2. PANCKOUCKE ET L'ENCYCLOPEDISME 24
2.1 Panckoucke et l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert *25*
2.2 Panckoucke et le Supplément *26*
2.3 Panckoucke et la Table Analytique *29*
2.4 Panckoucke et l'EM *30*
2.4.1 L'"œuvre suprême" 30
2.4.2 Le gouffre financier 32
3. LA LIGNE EDITORIALE DE L'ENCYCLOPEDIE METHODIQUE 33
3.1 Les grandes lignes du projet *33*
3.2 L'organisation des connaissances dans l'Encyclopédie Méthodique *36*
3.2.1 La séparation des savoirs au sein de dictionnaires de matières 36
3.2.2 Le maintien de l'ordre alphabétique 38
3.2.3 Vocabulaire Universel et Méthodes : le souci de cohésion de l'EM 43
3.2.3.1 Le Vocabulaire Universel 43
3.2.3.2 Les Tables analytiques 45
3.2.4 La postérité de l'Encyclopédie Méthodique 48
3.2.4.1 L'EM en Belgique 48
3.2.4.2 L'EM en Italie 48
3.2.4.3 L'EM en Espagne 49
3.2.4.4 L'EM en Turquie 50
3.3 Les auteurs de l'Encyclopédie Méthodique *51*
3.4 L'Encyclopédie Méthodique en chiffres *56*
3.4.1 Polémique autour du nombre total de volumes 57
3.4.2 Un ouvrage de plus grande taille que la Diderot-d'Alembert 59
3.4.3 Les sciences "exactes" face aux sciences "humaines" 60
4. LE DICTIONNAIRE GRAMMAIRE & LITTERATURE 61
4.1 L'un des tous premiers dictionnaires de l'Encyclopédie Méthodique *61*
4.2 L'association Grammaire et Littérature *64*
4.3 Le dictionnaire Grammaire & Littérature : une édition corrigée des articles de la DD *65*
4.4 Les auteurs du dictionnaire Grammaire & Littérature *66*

4.4.1 Les auteurs "officiels"....66
4.4.2 Les collaborateurs indirects du dictionnaire Grammaire & Littérature....76
4.4.2.1 De Jaucourt....76
4.4.2.2 Mallet....77
4.4.2.3 Du Marsais....77
4.4.3 Les collaborateurs directs du dictionnaire Grammaire & Littérature....77
4.4.3.1 Beauzée....77
4.4.3.2 Marmontel....78
5. PRESENTATION DU CORPUS....79
5.1 Sélection des lexies de notre corpus....79
5.2 Les "domaines de rattachement des lexies du corpus"....79

II. ETUDE DES SONS : APPROCHE HISTORIQUE GENERALE....84

1. L'ETUDE DES SONS POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE A VOIX HAUTE....85
1.1 Denys le Thrace....85
1.2 Donat....89
2. DE L'ORTHOGRAPHE AUX SONS OU DES SONS VERS L'ORTHOGRAPHE....91
2.1 L'Etude de la prononciation (La querelle de l'Orthographe)....91
2.2 La prétendue confusion entre les lettres et les sons....94
3. LES SONS EN EUX-MEMES ET POUR EUX-MEMES....98
3.1 Les grammairiens de Port-Royal....99
3.2 Bernard Lamy....100
3.3 Louis de Courcillon Abbé de Dangeau....102
4. LA PREHISTOIRE DE LA PHONETIQUE ARTICULATOIRE : LA CATEGORISATION ARTICULATOIRE ...104
4.1 Les grammairiens anciens....105
4.2 Les protagonistes de la querelle de l'orthographe....105
4.3 Lamy, un précurseur de talent....106
4.4 Louis de Courcillon de Dangeau ou la naissance de la phonétique articulatoire....110
4.5 Vaudelin le témoin de l'évolution des sons....114
4.6 Les grammairiens-philosophes....116
4.6.1 Duclos : la critique de la Grammaire générale de Port-Royal....116
4.6.2 Du Marsais....119
4.6.3 Beauzée....123
5. LES PROGRES DE LA TERMINOLOGIE DESCRIPTIVE....123
5.1 Buffier....124
5.2 L'Abbé Girard....127
5.3 Alexandre-Xavier Harduin....128
5.4 Nicolas Beauzée....129
5.4.1 L'opposition son/articulation....129
5.4.2 L'opposition i consonne et u consonne....132
5.4.3 La notion de mouillé au cœur du débat....137
6. LA PHONETIQUE PHYSIOLOGIQUE....138

6.1 Galien ou les premières connaissances anatomiques de la phonation *139*
6.2 Les progrès des XVIe et XVIIe siècles *140*
6.3 Les anatomistes ou l'étude de la voix et de la parole *141*
6.3.1 Marin Mersenne 141
6.3.2 Géraud de Cordemoy 142
6.4 Les contestations du XVIIIe siècle : l'essor remarquable des connaissances *143*
6.4.1 Dodart 143
6.4.2 Ferrein 145
6.5 DD/EM : la maturation des savoirs *147*
6.5.1 La consécration des autorités en la matière 147
6.5.2 Les planches anatomiques de DD 150
6.5.3 Les planches anatomiques de l'EM 152
7. LA PHONETIQUE ACOUSTIQUE 157
7.1 Historique *157*
7.2 L'acoustique dans la DD et l'EM *159*
7.2.1 Une thématisation véritable 159
7.2.2 DD/EM : la synthèse des savoirs 160

III. CONNAISSANCES ARTICULATOIRES : DIACHRONIE 163

1. LE SYSTEME DES SONS VOCALIQUES : DIACHRONIE 163
2. LE SYSTEME DES SONS CONSONANTIQUES : DIACHRONIE 166
3. QUALITE DE LA DESCRIPTION ARTICULATOIRE 168
3.1. Les traits distinctifs des sons vocaliques *169*
3.1.1. Le trait d'aperture 169
3.1.2. Le trait nasalité/oralité 173
3.1.3. Le trait arrondi-étiré 176
3.1.4. Le trait antérieur/postérieur 180
3.2. Connaissance des lieux d'articulation des sons consonantiques *186*
3.3. Les modes articulatoires des sons consonantiques *191*
3.3.1. Nasalité/Oralité 191
3.3.2. Voisement/non-voisement 194
3.3.3. Liquides 196
3.3.4. Occlusives/fricatives 200

IV. DE LA *DD* A L'*EM*, EN PASSANT PAR LA GG : L'APPORT CONSIDERABLE DE N. BEAUZÉE 207

1. LES ARTICLES DE LA DD : DES PREMICES TIMIDES 207
2. LA GG : UN OUVRAGE CENTRAL 208
2.1 Les sons dans la GG : une thématisation véritable *208*
2.2 Le système vocalique de Beauzée *210*
2.2.1 Une étude structurée 211
2.2.1.1 L'opposition voix retentissantes/voix labiales 211

2.2.1.2 L'opposition voix variables/voix constantes 213
2.2.1.3 La culture de l'exemple....214
2.2.2 Connaissance des traits distinctifs 215
2.2.2.1 Le degré d'aperture 215
2.2.2.2 Etiré/arrondi 217
2.2.2.4 Antériorité/Postériorité 218
2.2.2.3 Nasalité/Oralité....218
2.3 Le système consonantique de Beauzée....219
2.3.1 Un système structuré 219
2.3.1.1 Une approche descriptive plus technique 219
2.3.1.2 L'exemplification....220
2.3.2 L'opposition Organiques/Aspirées....221
2.3.3 L'opposition Labiales/Linguales....225
2.3.4 L'opposition Orales/Nasales 229
2.3.5 L'opposition Muettes/Sifflantes 232
2.3.6 Les lieux de production des articulations....235
2.3.7 L'opposition Variables/Constantes : faibles/fortes....238
3. L'*EM* : SUR LES TRACES DE LA GG 240
3.1 L'EM : aboutissement d'un parcours théorique sur les sons 240
3.1.1 Comparaison des systèmes vocaliques 241
3.1.1.1 De l'opposition sons/articulations à l'opposition voix/articulations....242
3.1.1.2 Petites disparités entre le système du DR et celui de la GG et de l'EM....243
3.1.1.3 Disparité entre le système de la GG et celui de l'EM 245
3.1.2 Comparaison des systèmes consonantiques....246
3.1.2.1 Disparités entre le DR et le pôle GG/EM 249
3.1.2.1.1 Apparition de l'opposition articulations Organiques/articulations Aspirées....249
3.1.2.1.2 La catégorie Gutturales 249
3.1.2.1.3 Apparition de l'opposition articulations Orales/articulations Nasales 250
3.1.2.1.4 Apparition de l'opposition articulations Muettes/articulations Sifflantes 251
3.1.2.1.5 La notion d'articulations mouillées....251
3.1.2.2 Disparités entre la GG et l'EM....252
3.1.2.2.1 La notion d'articulations liquides 253
3.1.2.2.2 Le changement de certains exemples 255
3.2 De la DD à l'EM : une évolution terminologique sans précédents....256
3.2.1 Localisation des lexies....258
3.2.1.1 Les lexies présentes dans le DR, le SUP et la TA 259
3.2.1.2 Les lexies présentes dans DR/ SUP, DR/TA, ou SUP/TA....259
3.2.1.3 Les lexies uniquement présentes dans le DR ou dans le SUP....260
3.2.1.4 Les lexies non-référencées 260
3.2.1.5 Analyse des répartitions des lexies du corpus 261
3.2.2 Statut des lexies 263
3.2.2.1 Les lexies Identiques 263
3.2.2.2 Les lexies Peu différentes....264
3.2.2.3 Les lexies Moyennement différentes....264

3.2.2.4 Les lexies Très différentes ... 264
3.2.2.5 Les lexies Nouvelles ... 264
3.2.2.6 Répartition des lexies ... 265
3.2.3 Croisement statut des lexies/auteur ... 269
3.2.3.1 Les lexies de Du Marsais ... 269
3.2.3.2 Les lexies de Beauzée ... 274
3.2.4 Nature des différences DD/EM ... 276
3.2.4.1 Les lexies Peu différentes ... 277
3.2.4.1.1 Les modifications opérées au niveau des renvois aux lexies ... 277
3.2.4.1.2 Ajout de petites portions de phrases ... 280
3.2.4.1.3 La permutation terminologique ... 281
3.2.4.2 Les lexies moyennement différentes ... 283
3.2.4.2.1 Ajout de commentaires ... 283
3.2.4.2.2 Suppression de commentaires ... 285
3.2.4.2.3 Ajout et suppression de commentaires ... 286
3.2.4.2.4 Ajout de commentaires et changement terminologique ... 289
3.2.4.3 Les lexies Très différentes ... 291
3.2.4.3.1 Développement plus important ... 292
3.2.4.3.2 Un remaniement complet ... 294
3.2.4.4 Les lexies nouvelles : émergence d'une terminologie propre à la description des sons ? ... 295
3.2.4.4.1 Ces lexies sont-elles vraiment nouvelles ? ... 295
3.2.4.4.2 La postérité des lexies nouvelles ... 301
3.2.5 Les lexies présentes dans la DD et non-reprises dans l'EM ... 310
3.2.5.1 Les lexies non-reprises à cause de la différence de classement entre la DD et l'EM ... 310
3.2.5.2 Les lexies dont l'absence est inexplicable ... 312
3.3 Les sons après l'EM : la philologie et la dialectologie ... 314

V. L'EPIPHONOLOGIE ... 317

1. UNE DEFINITION DE L'EPIPHONOLOGIE ... 317
2. L'INVENTAIRE DES SONS, L'ELOIGNEMENT DE L'EQUIVALENCE GRAPHIE/PHONIE : UNE PREMIERE AVANCEE PHONOLOGIQUE ... 319
3. L'OPPOSITION FOIBLE/FORTE : OPPOSITION VOISEE/NON-VOISEE (MORPHO-PHONOLOGIE OU PHONOLOGIE) ? ... 322
3.1 Dangeau ... 323
3.2 Duclos ... 326
3.3 Du Marsais ... 327
3.4 Beauzée ... 328
4. LES PAIRES MINIMALES ... 334
4.1 Un phénomène pauvre mais bien réel ... 334
4.2 Les usages des paires minimales ... 335
4.2.1 Rapprochements ne constituant pas de véritables paires minimales ... 335
4.2.1.1 Les réflexions autour de l'orthographe ... 335
4.2.1.2 La recherche autour de la combinatoire des sons ... 337

4.2.1.3 Réflexions autour de la variation d'une seule et même unité en contexte 338
4.2.1.4 Réflexions sur la morphologie flexionnelle 339
4.2.1.5 Réflexions charnières vers l'utilisation de vraies paires minimales 340
4.2.2 Rapprochements qui constituent de véritables paires minimales 341
4.2.2.1 Paires minimales sur les voyelles 342
4.2.2.2 Paires minimales sur les consonnes 346
4.2.3 Les paires minimales au cœur de la classification des sons 349
5. LA THEORIE DES SYLLABES : UNE THEORIE PHONOLOGIQUE A VISEE UNIVERSELLE 356
5.1 Une conception phonologique de la syllabe 356
5.2 Classification des syllabes 360
5.2.1 Syllabes physiques et syllabes artificielles 360
5.2.2 Les syllabes d'usage 362
5.2.3 Syllabes complexes/incomplexes et syllabes simples/composées 363
5.3 Une théorie à vocation universelle 366
5.4 Le phénomène de commutation 367

VI. INFORMATISATION DES LEXIES DU CORPUS 373

1. POURQUOI INFORMATISER UN DICTIONNAIRE ANCIEN ? 374
1.1 Généralités 374
1.1.1 Une consultation multilinéaire 375
1.1.2 Une nouvelle exploitation du dictionnaire 375
1.1.3 Les risques de l'informatisation des dictionnaires 376
1.1.3.1 La dénaturation du document lors de sa saisie 376
1.1.3.2 La perte éventuelle de la mise en page de l'ouvrage ancien 377
1.2 Pourquoi informatiser les lexies de notre corpus ? 378
1.2.1 Proposer une réflexion sur l'informatisation des dictionnaires anciens 378
1.2.2 Livrer un corpus 379
1.2.2.1 Un corpus rare 380
1.2.2.2 Un corpus de spécialité 380
1.2.3 Créer un outil d'interrogation et de parcours simple 380
1.2.4 Proposer certaines grilles d'accès au corpus 381
2. LA MODELISATION DES DONNEES : TOUR D'HORIZON 382
2.1 Les dictionnaires papier subissant une rétroconversion 382
2.1.1 Les dictionnaires anciens 385
2.1.2 Les dictionnaires modernes 389
2.2 Les dictionnaires papier élaborés à partir de corpus électroniques 391
2.2.1 Le COBUILD English Dictionary 392
2.2.2 Le Trésor de la Langue Française 393
2.2.2.1 Historique du projet 393
2.2.2.2 Le corpus source 394
2.2.2.3 Les "suites" du TLF : Le Trésor de la Langue Française informatisé (TLFI) 395
2.2.3 L'Oxford English Dictionary (OED) 396
2.3 Les dictionnaires-machine 397

2.3.1 Un nouveau type de dictionnaire : le Dictionnaire Explicatif et Combinatoire 398
2.3.2 Les dictionnaires DELAF, DELAS, DELAC, etc. 400
2.3.3 Autres dictionnaires-machines 403
2.4 Les dictionnaires en ligne 403
3. L'INFORMATISATION DES DICTIONNAIRES ANCIENS : UNE BIPOLARISATION AUTOUR DE LA NOTION DE BALISAGE 404
3.1 Le balisage Minimal formel 405
3.1.1 Caractéristiques du balisage Minimal 405
3.1.2 Quelques exemples d'application du balisage Minimal 407
3.1.3 Les limites du balisage Minimal 408
3.2 Le balisage Fin, ou balisage Analytique 409
3.2.1 L'informatisation du DEOLF par Isabelle Leroy-Turcan 409
3.2.2 L'informatisation du Dictionnaire Universel de Furetière revu par Basnage de Bauval (1702), par Chantal Wionet et Agnès Tutin 410
3.2.2.1 Le balisage à partir d'une DTD TEI de SGML 410
3.2.2.1.1 La norme SGML 411
3.2.2.1.2 La DTD TEI 414
3.2.2.2 Le balisage semi-automatique à l'aide d'automates finis 418
3.2.4 Bilan sur le balisage Analytique 419
4. INFORMATISATION DE NOTRE CORPUS 420
4.1 Le langage de balisage 421
4.1.1 Le balisage XML 421
4.1.2 Inadéquation des balises TEI 425
4.1.3 Elaboration de notre DTD 426
4.2.2.3.1 Les divers éléments 427
4.2.2.3.2 Les attributs 434
4.2 Le type de balisage 439
4.2.1 Le balisage Ciblé 439
4.2.2 Le balisage Souple ou Flottant 444
4.2.2.1 L'identification "large" des champs informationnels 444
4.2.2.2 Dissociation du balisage logique et du balisage physique 446
4.3 Elaboration de l'outil d'interrogation 447
4.3.1 Le choix des technologies 447
4.3.1.1 Le stockage des données balisées : l'API DOM 447
4.3.1.2 Le langage de requête retenu : l'association C++/QT 448
4.3.2 Le logiciel CorpXML 449
4.3.2.1 L'onglet Corpus 450
4.3.2.2 L'onglet Recherche simple 451
4.3.2.3 L'onglet Recherche croisée 452
4.3.2.4 Autres fonctionnalités 453
4.4 Les limites de notre projet 456
4.4.1 Les limites du balisage 456
4.4.2 Les limites du système d'interrogation 459

4.5 Perspectives futures *459*

CONCLUSION **460**

ANNEXES **467**

ANNEXE 1 : METHODE DU DICTIONNAIRE *GRAMMAIRE & LITTERATURE* **468**

ANNEXE 2 : GRAMMAIRE DE DOCUMENT UTILISEE POUR LE BALISAGE DE NOTRE CORPUS **502**

BIBLIOGRAPHIE GENERALE **506**

SOURCES PRIMAIRES 506

SOURCES SECONDAIRES 508

DICTIONNAIRES EN LIGNE OU SUR CD-ROM **519**

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

ABRÉVIATION	OUVRAGE DÉSIGNÉ
DAF	*Dictionnaire de l'Académie Française*
DD	Association des trois parties de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, à savoir : – les volumes du *Dictionnaire Raisonné* (1751-1765) – les volumes du *Supplément* (1776-1777) – les volumes de la *Table Analytique* (1780)
DR	*Dictionnaire Raisonné* (1751-1765)
EM	*Encyclopédie Méthodique*
GDU	*Grand dictionnaire universel du XIX*e *siècle*
GG	*Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*
SUP	*Supplément à l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers par une société de gens de lettres*
TA	*Table analytique et raisonnée des matières contenues dans les XXXIII volumes in-folio du Dictionnaire des sciences, des arts et des métiers et dans son Supplément*
TLF	*Trésor de la Langue Française*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Parmi les Sciences du Langage, le domaine pour lequel nous possédons aujourd'hui le moins de connaissances historiques est sans aucun doute l'analyse des sons du langage, dans leur double dimension, phonétique et phonologique. C'est ce qu'affirmait déjà clairement Sylvain Auroux en 1992 dans le panorama historique fourni par son *Histoire des Théories Linguistiques*.

Face au poids écrasant de l'écrit, et des prescriptions orthographiques qui l'accompagnent, il faudra en effet attendre le XIXe siècle pour voir se généraliser les premières études descriptives embrassant la langue orale, le français notamment. Ces dernières seront le fait des philologues et des dialectologues dont les travaux seront entre autres illustrés par la querelle opposant Jules Gilliéron à Gaston Paris et Paul Meyer.

C'est dans l'intention de faire progresser nos connaissances historiques dans ce domaine encore si pauvrement décrit que nous avons décidé d'entreprendre ce travail.

Le siècle des Lumières, véritable siècle d'or pour le développement des connaissances humaines nous fournissait un cadre d'étude tout choisi pour fixer les connaissances sur les sons précédant celles que nous possédons aujourd'hui.

Ce dernier est en effet marqué par un profond intérêt pour la matérialité des choses, par une curiosité technique croissante dans la plupart des domaines étudiés.

Ces méthodes d'investigation minutieuses vont peu à peu gagner les sciences du langage, et la Grammaire appréhendera désormais la langue dans sa matérialité physiologique et phonique.

Siècle de la parution de *l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné* de Diderot et D'Alembert, ce siècle s'imposait donc à travers cet ouvrage comme le siècle clé pour mettre en évidence les connaissances antérieures sur les sons de la langue. Lieu de systématisation et de diffusion des découvertes fondamentales sur de très nombreuses disciplines scientifiques, cette encyclopédie semblait a priori également toute trouvée pour mener à bien nos recherches.

Néanmoins, sans toutefois occulter les connaissances diffusées par cet ouvrage, notre cadre d'analyse s'est orienté vers une encyclopédie différente.

Il nous a en effet semblé intéressant de nous pencher sur un ouvrage moins connu mais placé dans la lignée directe de l'*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné* et qui recueille son héritage et le développe : l'*Encyclopédie Méthodique*.

Continuatrice de l'ouvrage de Diderot et d'Alembert, cette dernière se présente comme une encyclopédie composée de trente-neuf dictionnaires de matières parmi lesquels figure le dictionnaire *Grammaire & Littérature*. C'est plus précisément dans ce dictionnaire dont les trois volumes paraissent en 1782, 1784 et 1786 que nous avons choisi de pousser nos investigations.

Ce choix s'explique bien évidemment par le fait que nous désirons cibler dans cette encyclopédie, dont l'agencement thématique contraste avec l'agencement alphabétique de l'*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné*, le lieu de diffusion des théories formulées sur la langue.

Mentionnons toutefois que notre choix initial de l'*Encyclopédie Méthodique* est principalement motivé par notre volonté d'étudier plus précisément les théories développées par un grammairien en particulier : le grammairien Nicolas Beauzée.

Connu comme le successeur de Du Marsais dans la rédaction des articles de Grammaire du *Dictionnaire raisonné* après la disparition de ce dernier en 1756, Beauzée a pris en charge la rédaction de la partie "*Grammaire*" du dictionnaire *Grammaire & Littérature*, alors que la partie "*Littérature*" a été confiée à Jean-François Marmontel.

Le fait que Beauzée ait à la fois pris part à la rédaction des articles de Grammaire de l'ouvrage de Diderot et d'Alembert et à celle des articles du dictionnaire *Grammaire & Littérature*, nous offrait incontestablement une occasion unique de dégager une éventuelle évolution théorique des réflexions développées par ce grammairien d'une encyclopédie à l'autre.

Au-delà de notre volonté de mettre en lumière les connaissances d'un personnage que nous jugeons central pour l'évolution des connaissances sur les sons de la langue française, notre entreprise a également un but lexicographique majeur.

Ouvrage colossal élaboré sur près de cinquante ans, de 1782 à 1832, l'*Encyclopédie Méthodique* mérite selon nous d'être présentée au plus grand nombre et ainsi de sortir de l'ombre de l'encyclopédie qui l'a précédée et dont l'aura exceptionnelle a certainement été à l'origine de sa méconnaissance.

A cheval sur le XVIIIe et le XIXe siècle, cette encyclopédie, par son agencement notamment, traduit une mutation épistémologique sur laquelle trop peu de scientifiques se sont penchés (DARNTON, DOIG, WATTS, TEYSSEIRE, etc.), et qui mérite d'être prise en considération : c'est précisément ce à quoi nous allons nous employer dans notre premier chapitre.

La présentation de ce trésor lexicographique est aussi l'occasion de rendre hommage à la contribution importante de l'un des premiers "magnats" de la presse et l'un des principaux acteurs de l'encyclopédisme français : Charles-Joseph Panckoucke.

Le travail que nous nous sommes proposé de conduire ne pouvait par ailleurs manifestement pas se limiter à l'analyse d'un échantillon d'articles traduisant les connaissances d'un grammairien isolé. Il devait nécessairement établir un lien avec des connaissances antérieures. L'objet de notre second chapitre est donc de fournir un aperçu de la nature des connaissances développées aux siècles précédents sur les sons. Ce parcours diachronique, véritable approche historique générale, a notamment pour but de bien situer les connaissances développées par Beauzée dans l'*Encyclopédie Méthodique*, et d'ainsi mesurer l'éventuel impact scientifique apporté par cette encyclopédie dans la tradition grammaticale. Ce même parcours a aussi pour effet de mettre en valeur le type de mutation opéré par de telles connaissances au fil des siècles.

Dans le troisième chapitre de ce travail, nous allons nous attacher à fournir une approche contrastive détaillée des connaissances articulatoires véhiculées en France tout au long des XVIe, XVIIe, et XVIIIe siècles. Nous retenons pour cela un certain nombre de savants dont les théories sont susceptibles de constituer des paliers théoriques, et les comparons minutieusement. Les buts de cette procédure sont multiples.

Il s'agit dans un premier temps de mettre en lumière les différentes connaissances véhiculées à chaque siècle.

Ensuite, il s'agit bien évidemment d'illustrer le décalage éventuel existant entre les différents inventaires répertoriés. La finalité de cette comparaison est de vérifier l'existence éventuelle, d'une manière générale, de progrès significatifs au XVIIIe

siècle, et plus précisément dans les articles proposés dans l'*Encyclopédie Méthodique*. Ce panorama vise également à souligner les évolutions susceptibles de s'être produites entre le *Dictionnaire raisonné* et le dictionnaire *Grammaire & Littérature*. Cette expérience est donc l'occasion de mettre en exergue les évolutions entre les articles de Du Marsais dans le *Dictionnaire raisonné* et ceux de Beauzée dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature.* De manière plus subtile, l'occasion se présente aussi de vérifier l'évolution éventuelle des propos de Beauzée entre l'ouvrage de Diderot et d'Alembert et celui publié sous la direction de Panckoucke.

Le quatrième chapitre de ce travail se présente comme le nœud véritable de notre analyse. Nous nous proposons de pénétrer plus profondément dans l'univers théorique de Beauzée et de tenter de retracer le cheminement qui caractérise ses analyses sur les sons. Cette étude nous mène des articles du *Dictionnaire raisonné* à la *Grammaire générale* (1767), jusqu'aux articles du dictionnaire *Grammaire & Littérature*. Il s'agit d'une enquête minutieuse qui a pour but essentiel de vérifier ce que laisse poindre assez clairement la rapide comparaison des articles de l'*Encyclopédie Méthodique* traitant des sons à leur éventuel homologue du *Dictionnaire raisonné*, à savoir une évolution certaine entre ces trois ouvrages.

En plus d'illustrer en détails les mutations susceptibles d'avoir progressivement pris forme dans la théorie du grammairien, et dont l'empreinte est peut-être présente dans le passage successif entre les trois ouvrages mentionnés, cette analyse contrastive possède également comme ambition, encore plus que les autres chapitres de ce travail, de "décortiquer" avec minutie les connaissances exactes de Beauzée sur les sons de la langue française.

Le cinquième chapitre de notre entreprise constitue une réflexion autour de la nature des réflexions proposées par Beauzée. En d'autres termes nous nous intéressons à l'éventualité selon laquelle certains des propos de ce dernier pourraient constituer des réflexions de nature proprement phonologique. Cette question suscite bien entendu des doutes compréhensibles dans la mesure où la naissance de la phonologie n'est traditionnellement située qu'au XXe siècle. Nous tentons d'apporter des éléments de justification ou d'infirmation à cette hypothèse en nous appuyant scrupuleusement sur les analyses fournies par le grammairien, que cela soit dans le

Dictionnaire raisonné, dans sa *Grammaire générale* ou dans les articles de l'*Encyclopédie Méthodique*.

La sixième et dernière partie de ce travail peut apparaître comme quelque peu hétérogène par rapport à tout ce qui précède, mais est en fait pour nous en adéquation véritable.

Dans un passé pas si lointain, les trésors de la lexicographie que constituent des ouvrages comme l'*Encyclopédie Méthodique* étaient condamnés à n'être "exhumés" de l'Histoire que par de rares études menées par des chercheurs universitaires, et à retomber ensuite dans l'anonymat le plus complet. Depuis les années quatre-vingt, sous l'impulsion du lexicographe Térence Russon Wooldridge, s'est développé un intense mouvement visant à informatiser tous ces ouvrages anciens. Ce mouvement est notamment à l'origine de la parution des éditions électroniques d'ouvrages comme l'*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné* ou comme le *Dictionnaire de l'Académie.*

C'est en adéquation complète avec ce vaste mouvement, que nous avons pris le parti de produire une version informatisée des articles traitant des sons dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature*.

A la suite de la présentation des différents courants caractérisant le mouvement d'informatisation des dictionnaires anciens, nous présentons une approche quelque peu distincte dont la spécificité découle de la nature encyclopédique et donc de la nature relativement complexe des articles de notre corpus. Notre entreprise, bien plus qu'une simple réflexion sur la modélisation de ce type de données, et sans toutefois constituer une alternative avouée aux méthodes d'informatisation déjà en présence, peut en ce sens servir de point de départ pour des travaux futurs.

La mise en valeur des avantages apportés par cette nouvelle approche est ensuite systématisée à travers la description de l'élaboration d'un outil d'interrogation de corpus.

I. L'ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE : ESSAI D'UNE PRESENTATION

Il y a quelques années encore, et peut-être même toujours aujourd'hui, l'*Encyclopédie Méthodique* (désormais *EM*) semblait se résoudre, comme l'affirme Robert Darnton, à ne rester qu'une vieille collection de volumes condamnée à reposer "ignorée sur les rayons les plus inaccessibles des bibliothèques de recherches"[1], sans pouvoir éveiller "la curiosité d'un seul étudiant en mal de thèse"[2].

Bien que certains travaux soient en cours[3], le constat reste sensiblement le même aujourd'hui, comme peut en témoigner la pauvreté des recherches effectuées sur cet ouvrage trop peu connu.

1. Le concept : une édition sensiblement remaniée de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert

D'après son titre même, *Encyclopédie Méthodique ou par ordre des matières par une société de gens de lettres*, *de savants et d'artistes; précédée d'un Vocabulaire universel*, *servant de Table pour tout l'Ouvrage*, *ornée des Portraits de MM. Diderot et D'Alembert*, *premiers éditeurs de l'Encyclopédie*, l'*EM* semble ne vouloir s'ériger autrement que comme la continuatrice de l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert (désormais *DD*).

Sous le patronage de ces deux figures incontournables des Lumières, elle se place en effet dans la lignée directe de cet ouvrage, ou est tout au moins présentée comme telle.

Le commentaire suivant de Jean Ehrard, à propos du titre de l'ouvrage, corrobore cette première interprétation :

---

[1] DARNTON, 1982 : 295.
[2] DARNTON, 1982 : 295.
[3] Cf. BLANCKAERT, Claude, PORRET, Michel, 17-19 mai 2001, Colloque International, "L'Encyclopédie Méthodique (1782-1832) : des Lumières au positivisme", Université de Genève - Faculté des Lettres. Actes du colloque à paraître ultérieurement.

> "Les derniers mots veulent laisser entendre que le lecteur va avoir affaire à l'ouvrage qu'il connaissait déjà, dans une présentation renouvelée." (EHRARD, Jean, 1991, "De Diderot à Panckoucke : Deux pratiques de l'alphabet", *L'Encyclopédisme : actes du Colloque de Caen*, *12-16 janvier 1987*. - Paris, 1991, p. 244)

A la vue de l'imposant ouvrage que constitue l'*EM*, nous sommes bien loin de ce que laisse présager son titre même. L'explication de cette différence se trouve dans l'aventure éditoriale de l'"encyclopédie suprême", placée sous l'égide de l'éditeur Charles-Joseph Panckoucke.

De manière indirecte la paternité de l'*EM* revient à Diderot, dans la mesure où son mémoire de 1768[4] - dans lequel il dresse un "bilan" des imperfections de la *DD*, et "fait ressortir les défauts et lacunes de l'ancienne publication pour souligner la nécessité d'un remaniement"[5] - est à l'origine de toutes les entreprises encyclopédiques de l'éditeur Panckoucke.

> "Diderot peut être considéré comme le père ou tout au moins le grand-père de cet ouvrage car c'est son mémoire de 1768 qui est à l'origine des multiples entreprises encyclopédiques de Panckoucke." (DARNTON, 1982 : 295)

En effet, c'est le mémoire de l'encyclopédiste qui pousse Panckoucke à proposer une édition corrigée et augmentée de la *DD*, œuvre qui prendra finalement les traits de l'*EM*.

En plus de la réalisation de l'édition in-quarto de la *DD*, l'éditeur lillois s'est attaché à la "publication de la version revue, corrigée et complétée du texte de Diderot qui sera remis au point par toute une équipe de philosophes de la seconde génération sous la direction de Suard, Condorcet et d'Alembert"[6].

---

[4] Voici comment Robert Darnton présente le mémoire en question de Diderot :
"Diderot écrivit sa propre critique pour Charles Joseph Panckoucke, éditeur qui sollicitait la permission de publier une édition complètement révisée de l'*Encyclopédie* en 1768. Le texte original du mémoire de Diderot est introuvable mais il a été publié en partie au cours du procès intenté par Luneau de Boisjermain et réimprimé dans les *Oeuvres complètes* de Diderot. Ed Assézat et M. Tourneux, Paris, 1875-1877, XX. 129-1933."
[5] DARNTON, 1982 : 34.
[6] DARNTON, 1982 : 295.

Les premiers contours de l'*EM* se trouvent alors véritablement tracés sous l'impulsion de Suard, qui, "Armé de colle et de ciseaux, [...] attaque les Encyclopédies in-folio, coupe les passages contenant des erreurs et greffe sur le texte des additifs qu'il a extraits des autres ouvrages de référence [...], incorpore les notes qu'il a préparées pour son Dictionnaire sur la langue française et les nouveaux articles qu'il reçoit de son équipe d'écrivains."[7]

Ce dur labeur de compilation est soudainement interrompu par Panckoucke :

> "En 1778, Panckoucke interrompt brusquement l'opération Suard car elle court le risque d'être dépassée par une Encyclopédie plus avancée dont la publication vient d'être annoncée inopinément à Liège. Un libraire nommé Deveria a diffusé un prospectus portant une adresse d'Amsterdam; il commence à recueillir des souscriptions pour une Encyclopédie Méthodique. Deveria se propose non seulement de corriger et d'augmenter le texte de Diderot, comme le fait Suard, mais de le réorganiser par ordre de matières. " (DARNTON, 1982 : 296)

Le projet conduit par Suard ne sera toutefois pas complètement supplanté et anéanti par celui de Deveria, dans la mesure où la version finale de l'encyclopédie envisagée par l'éditeur lillois constituera une édition incorporant les deux projets initiaux :

> "Il marque l'œuvre de sa personnalité en incorporant les projets Suard et Deveria dans un ouvrage qui les met tous les deux à l'arrière-plan." (DARNTON, 1982 : 311)

Avant d'aller plus avant dans la présentation de l'aventure éditoriale de l'*EM*, de sa genèse, il semble indispensable de nous intéresser de plus près - bien que ce soit beaucoup plus succinctement que l'a remarquablement fait Robert DARNTON dans *L'aventure de l'Encyclopédie*, *Un best-seller au siècle des lumières* - à la personne sans laquelle l'encyclopédisme français du XVIIIe siècle n'aurait pas eu le rayonnement que nous lui connaissons aujourd'hui : Charles-Joseph Panckoucke.

---

[7] DARNTON, 1982 : 296.

2. Panckoucke et l'encyclopédisme

Afin de ne pas avoir à pratiquer une simple et peut-être maladroite transposition des propos tenus par Suzanne Tucoo-Chala dans son ouvrage intitulé *Charles-Joseph Panckoucke & la Librairie française*, *1736-1798*, nous insisterons plutôt ici sur l'éclairage de la facette professionnelle de l'éditeur lillois, et ne tenterons donc pas de dresser un portrait exhaustif de ce dernier, en renvoyant plutôt sagement à l'ouvrage que nous venons de mentionner.

La vie de Charles Joseph Panckoucke (1736-1798) est aussi étroitement liée à l'encyclopédisme et au monde de l'édition que le monde de l'édition et l'encyclopédisme sont liés à Charles-Joseph Panckoucke.

Dès l'âge de 24 ans, après avoir été formé quelques temps chez le "libraire" éditeur de la *DD* lui-même, Panckoucke jouit rapidement d'une grande notoriété. Il devient en 1768 "le libraire officiel de l'Imprimerie royale et de l'Académie royale des Sciences, et est en passe de devenir la personnalité dominante de la presse française, grâce au système complexe de monopoles accordés par le gouvernement et qui régissent la littérature périodique"[8]. En achetant le 16 décembre 1768, avec le libraire Jean Dessaint et le papetier Chauchat, les droits des futures éditions de la *DD*, Panckoucke prend les rennes de l'édition encyclopédique en France (et en Europe) pour une période de près de vingt-six ans[9], rachetant d'ailleurs les droits et les cuivres gravés à Le Breton et à ses associés.

Panckoucke est également intime des plus grands philosophes et intellectuels de son siècle, ainsi que l'illustrent notamment ses correspondances avec Voltaire ou Rousseau. C'est d'ailleurs lui-même qui aura l'exclusivité des droits de publication des ouvrages de ces deux penseurs.

Le libraire lillois se distingue par ailleurs aussi par le revirement professionnel qu'il opère peu avant 1789, en devenant éditeur de journaux. Il reprend ainsi la publication du "Mercure de France", dont le nombre de tirages restait jusqu'alors très bas, et parvient à le tirer à quinze mille exemplaires. Il fonde en 1789 le *Moniteur*

---

[8] DARNTON, 1982 : 34.
[9] Panckoucke vendra toute son entreprise à Agasse le 26 janvier 1794.

universel, journal devenu "le journal parlementaire le plus important de la Révolution"[10], et en 1790 "le *Gazettin*, quotidien moins influent et plus radical qui sert d'antidote à la semi-officielle Gazette de France"[11].

De tous les aspects éditoriaux énoncés ci-dessus, c'est toutefois sans conteste l'édition encyclopédique qui semble le plus passionner Panckoucke. Suzanne Tucoo-Chala dépeint avec exactitude la véritable passion que voue ce dernier à l'entreprise encyclopédique, en évoquant l'image d'un homme "dominé par l'obsession encyclopédique"[12], depuis 1768 (date à laquelle il projette pour la première fois d'établir une version remaniée de l'ouvrage de Diderot et d'Alembert) jusqu'à sa mort en 1798.

Charles-Joseph Panckoucke règne, comme nous l'évoquions plus haut, sur l'histoire de l'encyclopédisme français, dans la mesure où, dans des proportions toutes différentes, sa contribution touche à la fois le *Dictionnaire raisonné* (désormais *DR*), dont il a racheté les droits et pris en charge l'édition du *Supplément à l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers par une société de gens de lettres* (désormais *SUP*) et la *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans les XXXIII volumes in-folio du Dictionnaire des sciences*, *des arts et des métiers et dans son Supplément* (désormais *TA*), la réédition de ce dernier dictionnaire, et, bien entendu, l'*EM*.

2.1 Panckoucke et l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert

Bien que le nom de Charles-Joseph Panckoucke soit traditionnellement associé à celui de l'*EM* et du *Moniteur Universel*, la *DD*, à notre sens, dans sa forme ultime, doit également beaucoup à l'éditeur lillois.

Nous associons au sein de cette "forme ultime" de l'ouvrage, tout d'abord les dix-sept volumes de texte et les onze volumes de planches initiaux publiés entre 1751 et 1772, qui constituent, si nous pouvons nous exprimer ainsi, le "premier jet" de la *DD*, puis les quatre volumes de texte et l'unique volume de planches du *SUP* parus

---

[10] DARNTON, 1982 : 359.
[11] DARNTON, 1982 : 359.
[12] Tucoo-Chala S., *Charles-Joseph Panckoucke, 1736-1798 & la Librairie français, 1736-1798,* Pau, Marrimpouey Jeune, et Paris, Librairie Jean Touzot, 1977.

respectivement en 1776 et 1777, enfin la *TA* publiée en deux volumes, et parue en 1780.

La *DD* constitue donc un ouvrage composé de trois branches distinctes, qui certes, lorsqu'elles sont réunies, constituent un objet relativement hétéroclite, mais qui - et nous faisons ici plutôt allusion aux volumes du *SUP* et de la *TA* - n'ont pas de véritable légitimité l'une sans l'autre.

En plus de sa contribution à l'édition de l'in-quarto, Panckoucke est également à l'origine de la parution des deux dernières branches de l'Encyclopédie, ce qui fait effectivement de lui un artisan considérable de l'encyclopédisme français du XVIIIe siècle, d'autant plus que sa participation au projet de Diderot et d'Alembert a pu préparer sa plus importante réalisation : l'*EM*.

2.2 Panckoucke et le Supplément

Panckoucke peut être considéré comme le véritable initiateur de l'édition du *SUP* au *DR*, mais la réalisation de cette dernière ne peut toutefois pas lui être attribuée en totalité. Elle a en effet été assurée par un groupe d'éditeurs réunis, dont Darnton évoque la création :

> "[...] le 12 avril 1771, Panckoucke forme une nouvelle association pour une série de suppléments destinés à corriger les erreurs et à combler les lacunes du texte original. Cette société se compose des actionnaires de l'entreprise de réimpression, exception faite des deux Genevois [Gabriel Cramer et Samuel de Tournes] et de Lambot qui avait probablement revendu ses parts à Panckoucke au début de 1771. Elle comprend également Marc-Michel Rey, éditeur de Rousseau à Amsterdam, et Jean-Baptiste Robinet, homme de lettres qui devait rédiger le Supplément." (DARNTON, 1982 : 34-35)

L'édition du *SUP* est une entreprise d'envergure internationale :

> "Ainsi ce qui n'était à l'origine qu'une modeste association entre trois libraires parisiens se transforme en deux consortiums internationaux édifiés sur un système d'alliances entre les éditeurs

> les plus puissants du siècle des Lumières." (DARNTON, 1982 : 35)

Le nom de Jean-Baptiste Robinet est le plus souvent cité pour faire référence à la paternité du *SUP*, en raison de la triple "casquette" de ce dernier, à la fois responsable du projet, mais aussi éditeur et auteur de celui-ci. Néanmoins, d'un point de vue éditorial, Robinet est un actionnaire minoritaire au sein de l'association, ainsi que le montrent les données chiffrées de Darnton :

> "Selon l'"acte de Bouillon", original du 12 avril 1771, les parts de l'association pour le Supplément sont divisées comme suit : six vingt-quatrièmes à Cramer et Tournes; six vingt-quatrièmes à Pierre Rousseau; trois vingt-quatrièmes à Robinet; quatre vingt-quatrièmes à Panckoucke et deux vingt-quatrièmes à Brunet. Après le désistement des Genevois, leurs parts sont divisées entre Panckoucke et Brunet." (DARNTON, 1982 : 35)

En ayant racheté la moitié des parts des éditeurs suisses Cramer et Tournes, Panckoucke est devenu le principal actionnaire du *SUP*, le "principal associé dans l'entreprise"[13], et c'est lui-même qui a réussi à obtenir un privilège d'impression pour l'ouvrage :

> "Le privilège attribuant le droit exclusif d'imprimer et de réimprimer l'ouvrage pour douze ans est porté dans le Registre des Privilèges de la Communauté des libraires et des imprimeurs de Paris, le 10 février 1776. Bibliothèque nationale, Ms. Fr. 21967. p. 94." (DARNTON, 1982 : 41)

Par ailleurs, n'oublions pas de préciser qu'après avoir racheté en association avec Dessaint et Chauchat, les droits et cuivres de l'ouvrage de Diderot et d'Alembert aux éditeurs Le Breton, David et Briasson[14], et après avoir racheté en 1769 et 1770

---

[13] Kathleen H. Doig, "Notices sur les auteurs des quatre volumes de " Discours" du Supplément à l'Encyclopédie", dans *Recherche sur Diderot et D'Alembert*, n°9, octobre 1990, p. 157.

[14] Cette vente des droits et cuivres de l'Encyclopédie est réalisée alors qu'un arrêté du gouvernement du 8 mars 1759 annule les droits de la version définitive de l'Encyclopédie. La poursuite de la publication de l'ouvrage se fera alors sous couvert d'une tolérance tacite, inspirée par l'intérêt national" (DARNTON, 1982, 42), et, l'attribution d'un privilège pour la publication des planches constitue une

les droits de ses propres associés, Panckoucke se présente comme le seul véritable possesseur des droits exclusifs de la *DD*.

Après de multiples péripéties occasionnées par les luttes intestines qui caractérisent le monde de l'édition au XVIIIe siècle, le *SUP* au *DR* paraît donc enfin, à la fois à Paris et à Amsterdam[15].

> "En février 1776, Rousseau, dégoûté des complots et intrigues, vend ses parts du Supplément à l'imprimeur parisien Jean-George-Antoine Stoupe qui entreprend de l'imprimer à Paris pendant que Rey l'édite à Amsterdam. Les deux éditions qui comprennent chacune quatre volumes de texte et un de planches sont achevées en 1777." (DARNTON, 1982 : 38)

Pour conclure notre évocation de l'aventure éditoriale du *SUP*, nous pouvons apporter un élément de précision à ce que nous venons d'avancer ci-dessus, toujours en nous appuyant sur Robert Darnton, en insistant sur le fait que l'édition de cet ouvrage, dont Panckoucke est le maître d'œuvre, se situe déjà plus sous les auspices d'une guerre commerciale que d'une guerre idéologique :

> "Les affaires sont les affaires même quand il s'agit de la diffusion des Lumières. De même la rédaction du *Supplément* se transforme en aventure prudente du point de vue idéologique sinon commercial. L'accord du 1er avril 1771 envisage la collaboration d'une équipe de savants plus que de philosophes et Robinet promet de les diriger plutôt vers les sciences naturelles que vers la philosophie." (DARNTON, 1982 : 40)

Le contrat l'oblige à "écrire les suppléments avec sagesse et à n'y rien admettre contre la religion, les bonnes mœurs et le gouvernement, les suppléments ayant pour principal objet la perfection des sciences naturelles"[16].

---

restitution implicite des droits ôtés plus tôt la même année. Ainsi, lorsque le groupe de Panckoucke rachète les droits le 16 décembre 1768, ils rachètent "la totalité des droits dans les réimpressions futures et dans la totalité des planches en cuivre" (DARNTON, 1982 : 44).

[15] Le *SUP* est édité à Paris par Panckoucke, Stoupe et Brunet, et par le seul Rey à Amsterdam.

[16] DARNTON, 1982 : 40-41.

La composition des savants retenus pour l'élaboration du *SUP* illustre très nettement la mise en avant des sciences naturelles au détriment des sciences humaines :

> "Les collaborateurs proposés pour l'accord comprenaient d'Alembert pour la physique, Albrecht von Haller pour l'anatomie; J.-J. de Lalande et Jean Bernouilli pour l'astronomie; Antoine Louis pour la chirurgie; Antoine Petit pour la médecine; Nicolas de Beauzée pour la grammaire et J.-F. de la Harpe pour la littérature." (DARNTON, 1982 : 41)

Avec le *SUP*, au-delà de l'aspect commercial de l'œuvre, nous nous situons déjà plus nettement dans la petite révolution annoncée par l'*EM*, encyclopédie dotée d'un cortège impressionnant de dictionnaires consacrés aux sciences.

2.3 Panckoucke et la Table Analytique

Nous ne savons que peu de choses à propos de la *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans les XXXIII volumes in-folio du Dictionnaire des sciences*, *des arts et des métiers et dans son Supplément*, si ce n'est que comme le *SUP*, cet ouvrage a été publié à la fois à Amsterdam et à Paris en 1780. Son édition a en effet été réalisée par Rey aux Pays-Bas, et par Panckoucke à Paris.

L'auteur des deux volumes de la *TA* est un certain pasteur nommé Pierre Mouchon (1733-1797).

Parue tout juste deux ans avant les premiers volumes de l'*EM*, la *TA* constitue, à l'image du *SUP*, une véritable étape dans la transition entre le *DR* et l'"encyclopédie suprême" que Panckoucke veut mettre sur pied.

Notons que cette *TA* est à démarquer des Tables Analytiques désirées par Panckoucke dans chacun des dictionnaires de l'*EM*.

En effet, alors que la *TA* de la *DD* est censée dresser l'inventaire des différentes notions abordées par le *DR* et le *SUP*, les *Tables analytiques* voulues par l'éditeur lillois en tête de chaque dictionnaire, sont plutôt destinées à guider le lecteur selon un ordre encyclopédique rompu par l'agencement alphabétique.

2.4 Panckoucke et l'EM

2.4.1 L'"œuvre suprême"

Ainsi qu'en témoignent le colossal investissement financier et les vingt longues années lui ayant été consacrés, l'*EM* représente indubitablement pour Panckoucke bien plus qu'une simple aventure éditoriale. Au-delà de l'immense espoir de gain qu'elle a suscité chez lui, elle est aussi le rêve de voir surgir un jour l'ouvrage le plus parfait possible, la somme de toutes les connaissances humaines mises à la disposition de chacun, un ouvrage dont la valeur dépasserait de loin celle de la *DD*.

> "Ce qui ressemblait à première vue à une élucubration promet de devenir la seule Encyclopédie digne de ce nom -"un superbe ouvrage et la vraie Encyclopédie"-un monument auprès duquel l'ouvrage de Diderot et de D'Alembert paraîtra petit." (DARNTON, 1982 : 311)

Panckoucke se targue d'ailleurs de la suprématie de son ouvrage, tout en se défendant de ne fournir qu'une pâle copie de l'encyclopédie précédente :

> "Ceux qui compareront notre travail… avec celui de nos prédécesseurs verront que ce dernier nous a trop peu servi et que cet ouvrage peut être regardé comme nouveau. La nosologie, l'hygiène, la médecine vétérinaire, la médecine légale, la jurisprudence de la médecine et de la biographie médicale ou n'existent point ou sont absolument tronquées dans l'ancienne Encyclopédie." (DARNTON, 1982 : 328)

La question primordiale de la proximité des deux encyclopédies, fera l'objet d'un développement prochain dans lequel nous essayerons d'apporter des éléments de confirmation ou d'infirmation de l'hypothèse selon laquelle l'*EM* ne serait qu'un "Copier/Coller" de la *DD*.

Sans anticiper sur les données chiffrées que nous introduirons par la suite, nous pouvons affirmer que Panckoucke a réussi à mettre sur pied un ouvrage qui a de loin, d'un point de vue quantitatif, surpassé celui de ses prédécesseurs. C'est ce que confirme d'ailleurs Robert Darnton :

> "Aussi n'exagère-t-il pas en soutenant que son Encyclopédie est "de toutes les entreprises la plus grande qu'on ait jamais exécuté dans la librairie". En comparaison, celle de Diderot est modeste avec ses dix-sept volumes. Panckoucke se glorifie d'être l'architecte d'un "édifice" qui "ressemble autant à l'ancienne Encyclopédie que le palais du Louvre à une chaumière ou Saint-Pierre de Rome à une chapelle"." (DARNTON, 1982 : 357)

Les ambitions de l'éditeur lillois placent véritablement l'*EM* dans une quête de la perfection, de l'exhaustivité, de la totalisation des connaissances, ainsi que l'avait d'ailleurs déjà fait la *DD* avant elle :

> "Panckoucke explique qu'il aura intérêt (le lecteur) à consulter le vingt-septième tome de l'Encyclopédie Méthodique, un Vocabulaire universel qui non seulement sert d'index à l'œuvre globale mais constitue un dictionnaire des dictionnaires - un répertoire suprême des idées et des mots de la langue française, chacun étant défini et classifié conformément à sa place dans la structure de la connaissance." (DARNTON, 1982 : 313)

Cette volonté d'universalité trouve d'ailleurs écho dans les lignes du *Mercure de France* en 1781, où Panckoucke prétend produire "une bibliothèque complète et universelle de toutes les connaissances humaines"[17], ou dans le dictionnaire des *Beaux-Arts* de l'*EM*, où il déclare vouloir ériger "un des plus beaux monuments que les hommes, dans aucun temps, aient jamais élevé à la gloire des lettres, des sciences, et des arts"[18], "le recueil le plus riche, le plus vaste, le plus intéressant, le plus exact, le plus complet et le mieux suivi qu'on puisse désirer"[19].

Panckoucke n'aura jamais véritablement l'occasion de pouvoir vérifier ses dires, rattrapé qu'il sera par le cours de l'Histoire, qui plonge son œuvre grandiose dans la tourmente de la Révolution française.

---

[17] *Mercure*, 8 décembre 1781, p. 150.
[18] Beaux-Arts, I, V.
[19] Beaux-Arts, I, IV.

L'*EM* ne sera jamais l'objet tant espéré par l'éditeur lillois, mais plutôt un monstre démesuré, traînant sa lourde charpente sur un demi-siècle, échappant à tout contrôle, et stoppé dans sa prolifération en 1832 par la fille de l'éditeur elle-même.

2.4.2 Le gouffre financier

La publication de l'*EM* peut véritablement être considérée comme la tâche qui a le plus monopolisé l'éditeur lillois. Elle constitue le plus grand et le plus important chantier de son existence :

> "Bien qu'il n'ait pas terminé la publication suprême à laquelle il a consacré les vingt dernières années de sa vie, il ne l'a pas laissé couler mais lui a sacrifié sa vie et sa fortune." (DARNTON, 1982: 367)

La publication de l'*EM* a en effet progressivement supplanté toutes les autres entreprises de Panckoucke, qui a dû abandonner peu à peu la plupart de ses chantiers éditoriaux.

> "Pendant qu'il combat les pirates, réalise l'alliance in-quarto et dirige son empire d'édition, Panckoucke se lance dans une entreprise qui doit éclipser toutes les autres." (DARNTON, 1982: 295)

La vente de son *Rousseau* et de son *Voltaire* n'a d'autre but que de faire rentrer des fonds pour rendre possible la poursuite de l'aventure éditoriale de l'*EM* qui mène Panckoucke plusieurs fois au bord de la faillite, poussé à mettre à néant toutes ses économies et à contracter de multiples prêts. L'éditeur lillois, ainsi que l'illustre Darnton, peut être considéré comme l'un des premiers magnats de la presse :

> "Risquer gros pour gagner gros, telle est la devise des éditeurs des Lumières qui utilisent deux stratégies différentes pour arriver à leurs fins : soit lancer sur le marché un nouveau produit sensationnel soit vendre l'ancien texte dans une édition meilleur marché comportant un plus grand nombre de volumes. Panckoucke adopte la première." (DARNTON, 1982 : 396)

Loin d'avoir constitué une véritable "poule aux œufs d'or", l'*EM* a donc été pour Panckoucke un énorme gouffre financier.

> "En fin de compte, si elle ne l'a pas mené à la faillite ou même à la guillotine, la Révolution a détruit son empire éditorial." (DARNTON, 1982 : 404)

3. La ligne éditoriale de l'Encyclopédie Méthodique

3.1 Les grandes lignes du projet

Bien que nous ne puissions légitimement pas réduire sa création à cela, l'*EM* se distingue avant tout comme un projet de restructuration de la *DD*, comme une édition revue, corrigée et augmentée de celle-ci. Ainsi, comme le signale son Prospectus Général[20], elle vise donc :

1) La correction des fautes dont tout le mérite et toute l'attention des Auteurs n'ont pu préserver la première [encyclopédie].
2) L'addition de tous les articles omis & de toutes les notions acquises postérieurement à cette première édition.
3) Le complément de la nomenclature de toutes les parties.
4) La correspondance rigoureuse entre le discours et les planches.
5) La réduction de ces mêmes planches, la suppression des inutiles, & leur remplacement par d'autres plus utiles.
6) La réforme d'un plan trop peu favorable à l'instruction, et qui rejetait sur le lecteur une peine que l'auteur doit toujours lui épargner.

Les différents points de réforme énumérés ci-dessus permettent clairement d'observer un double objectif général dans l'entreprise de refonte de la *DD* : l'*EM* doit dans un premier temps gommer toutes les imperfections de sa grande sœur, et dans un second temps assurer la continuité de cette dernière.

[20] Le Prospectus général a été reproduit dans le dictionnaire des *Beaux-Arts*. Lorsque nous le mentionnons, nous faisons donc référence à sa reproduction au sein de ce dictionnaire.

Le deuxième objectif apparaît sans conteste majoritaire dans l'*EM*, dans la mesure où la phase de gommage des imperfections de la *DD* semble uniquement se résumer à la correction des fautes disséminées dans les différents volumes et à la réalisation des liens entre le discours et les planches. La continuité du savoir est en revanche mise en valeur au travers de plusieurs objectifs qui sont, dans un ordre d'importance croissant :

- La réduction des planches superflues et l'ajout de nouvelles correspondant aux nouveaux savoirs introduits.
- La mise à jour de la nomenclature en fonction des différentes sciences abordées.
- L'ajout de tous les articles omis, et parallèlement l'ajout de tous les nouveaux savoirs ayant fait leur apparition depuis la *DD*.
- Et le point le plus important est celui de la réforme du plan utilisé pour pouvoir guider le lecteur dans ses recherches. En d'autres termes, la nouvelle encyclopédie compte remédier, par l'usage de dictionnaires de matières à l'intérieur desquels l'ordre alphabétique a été conservé, à l'égarement du lecteur dans ce dédale de connaissances.

Ainsi que l'affirme Darnton, "[...] Panckoucke possède un sens inné de ce qui peut plaire au public"[21] et va donc élaborer une stratégie commerciale basée sur les vœux de ses contemporains qui désirent "une Encyclopédie remaniée, mieux présentée que celle de Diderot"[22]. Il va donc mettre l'accent sur l'état d'imperfection de la première encyclopédie, notamment en s'appuyant sur les propos[23] de Diderot lui-même :

> "Le prospectus de la Méthodique cite les critiques de Diderot point par point et montre que l'Encyclopédie de Panckoucke évitera toutes les erreurs et omissions relevées. En outre, les prospectus individuels des dictionnaires qui composent l'ensemble de l'*EM*

21 DARNTON, 1982 : 345.
22 DARNTON, 1982 : 345.
23 "Le texte original du mémoire de Diderot est introuvable mais il a été publié en partie au cours du procès intenté par Luneau de Boisjermain et réimprimé dans les Oeuvres complètes de Diderot. Ed Assézat et M. Tourneux, Paris, 1875-1877, XX. 129-1933." (DARNTON, 1982 : 31)

> soulignent les lacunes du texte de Diderot dans chacun des sujets que traitent les auteurs de Panckoucke." (DARNTON, 1982 : 312)

Il n'hésitera pas non plus à se montrer plus virulent à l'encontre de la *DD* :

> "Panckoucke écrit aussi que les dix derniers des dix-sept volumes du texte de Diderot ne sont qu'un assemblage de notes hâtivement groupées pour le chevalier de Jaucourt et une équipe de copistes qui ont recueilli leurs matériaux dans des ouvrages de références classiques." (DARNTON, 1982 : 312)

Malgré ce type d'attaques, l'attitude commerciale de l'éditeur lillois ne vise en aucun cas à discréditer la première encyclopédie, mais s'appuie au contraire sur la notoriété de cette dernière en mettant en évidence les imperfections qui la jalonnent.

L'une des preuves les plus concrètes de la fidélité de l'*EM* à la *DD*, est certainement le titre retenu pour l'ouvrage, lequel place l'*EM* sous l'autorité de Diderot et d'Alembert :

> "Encyclopédie Méthodique ou par ordre des matières par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes; précédée d'un Vocabulaire universel, servant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM. Diderot et d'Alembert, premiers éditeurs de l'Encyclopédie."

Panckoucke ira même jusqu'à cultiver la parenté entre les deux répertoires en s'appuyant notamment sur la reconduction de quelques auteurs d'une encyclopédie à l'autre :

> "Panckoucke s'est efforcé par tous les moyens de présenter son Encyclopédie comme une suite de la première, mais seuls huit de ses auteurs avaient collaboré au texte original et cinq au Supplément." (DARNTON, 1982 : 327)

3.2 L'organisation des connaissances dans l'Encyclopédie Méthodique

Après avoir défini les grandes lignes éditoriales sur lesquelles s'appuie l'*EM*, lignes qui la présentent à la fois comme un projet de réforme de la *DD* et comme la continuatrice de cette dernière, nous allons à présent aborder le point fondamental permettant de distinguer les deux répertoires : l'organisation des connaissances.

3.2.1 La séparation des savoirs au sein de dictionnaires de matières

Dans le projet de "refonte" proposé par *l'EM*, projet notamment articulé autour du souci de correction et de mise à jour des connaissances de la *DD*, "La réforme d'un plan trop peu favorable à l'instruction, et qui rejetait sur le lecteur une peine que l'Auteur doit toujours lui épargner"[24], constitue un objectif essentiel.

C'est en effet de cette volonté de réforme du plan même de l'ouvrage de Diderot et d'Alembert que va naître toute la particularité de l'*EM*.

Ainsi que l'affirme Panckoucke dans le commentaire suivant, la diffusion des connaissances dans un ouvrage encyclopédique doit nécessairement passer par un agencement thématique :

> "On ne peut trop faciliter au lecteur l'instruction, surtout dans un livre destiné à l'instruire de tout; & on ne peut mettre trop d'ordre dans un livre qui rassemble toutes les connoissances.
>
> Il faut que chaque science ait son dictionnaire, & que ce dictionnaire soit comme un traité complet sur cette science." (BEAUX-ARTS, Second prospectus, lij)

Bien que toutes deux réunies sous le feuillage de l'arbre des connaissances, les approches de Diderot et Panckoucke divergent donc sur la question cruciale de l'organisation des connaissances et sur la mise en relation de celles-ci les unes avec les autres.

> "Mais le grand défaut général de l'Encyclopédie, celui qui rendait cette nouvelle édition absolument nécessaire regarde le plan même. Ce défaut est la confusion des objets résultante de la loi qu'on s'était faite mal à propos de renfermer toutes les

[24] BEAUX-ARTS, Second Prospectus, liij.

> connaissances humaines dans un seul et même dictionnaire, au lieu de donner à chaque science, à chaque art son Dictionnaire particulier." (BEAUX-ARTS, Second prospectus, lij)

L'argument essentiel avancé par l'éditeur lillois en faveur d'une organisation thématique est celui qui vise à "pallier le "vice abécédaire""[25], de la *DD*, agencement responsable de l'immense désordre qui y règne.

> "Dans toutes les éditions de l'Encyclopédie, publiées à ce jour, les matériaux qui la composent sont accumulés & confondus, & n'ont d'autre ordre que celui de l'alphabet. Les objets les plus disparates se touchent, se heurtent, & se succèdent brusquement. Les parties de cet ensemble sont brisées & rejettées à des distances éloignées. La chaîne en est partout interrompue : enfin il naît de ce mélange un désordre dans les choses & dans les idées, qui égare le lecteur, & qui ne lui laisse aucun fil pour se guider dans ce vaste labyrinthe." (BEAUX-ARTS, Prospectus général, iij)

Dans ce commentaire proposé aux lecteurs du *Prospectus Général* de son encyclopédie, Panckoucke pointe très nettement du doigt les "faiblesses" de l'organisation alphabétique de ce qui n'aurait pas dû être agencé comme un seul et unique dictionnaire :

> "Le célèbre Bacon, qui a donné la première idée de cet ouvrage, ne se proposait pas d'en faire un seul dictionnaire; il savoit que cette forme trop générale qui sépare ce qui devroit être joint, qui rapproche ce qui devroit être séparé, qui mêle les sciences les plus sublimes avec les métiers les plus médiocres, n'étoit point propre à son plan." (BEAUX-ARTS, Second prospectus, lij)

Panckoucke modère toutefois sa critique du choix alphabétique fait par Diderot et d'Alembert, en rappelant qu'un tel choix avait à l'origine été tributaire d'une estimation fausse de la future taille du *DR* :

---

[25] DOIG, 1992 : 60.

> "Supérieurs à Bacon & placés dans un siècle plus éclairé, MM. d'Alembert & Diderot entreprirent ce qu'il n'avoit fait que projeter. Ces deux grands philosophes savoient bien que la nomenclature n'étoit convenable qu'aux seuls ouvrages qui ne traitoient qu'une matière, comme cela a lieu dans cette édition; & ils n'ignoroient pas combien cette même nomenclature avoit d'inconvéniens pour un recueil qui embrassoit toutes les matières; mais croyant ne faire que dix volumes, ces inconvéniens leur parurent supportables." (BEAUX-ARTS, Second prospectus, lij)

A la vue de ce changement dans l'agencement des connaissances, le passage de la *DD* à l'*EM* incarne une nouvelle façon d'appréhender les relations entre les sciences, et donc une véritable mutation épistémologique.

3.2.2 Le maintien de l'ordre alphabétique

Bien qu'ayant recours à une organisation thématique, Panckoucke ne renonce toutefois pas au classement alphabétique, classement qu'il présente même comme incontournable dans l'*EM :*

> "Le projet d'une Encyclopédie universelle, raisonnée & méthodique, rangée par ordre de matières, de laquelle on feroit disparoître l'ordre alphabétique, quoique très-séduisant dans la spéculation, est cependant inpraticable dans l'exécution, parce que l'Encyclopédie étant un dictionnaire, on ne peut pas tirer des traités didactiques de ce genre d'ouvrage, quelque parfaits qu'ils puissent être d'ailleurs : qu'on prenne, par exemple, le Dictionnaire de Chimie de M. Macquer , qui passe pour le meilleur ouvrage de ce genre; celui qui entreprendroit d'en faire disparoître l'ordre alphabétique pour n'en composer qu'un Traité de Chimie, n'en feroit qu'un ouvrage imparfait, parce que l'Auteur n'a point disposé & travaillé ses matériaux dans cette vue, ni pour cet objet : il en est de même de toutes les parties de l'Encyclopédie. On peut en tirer des Dictionnaires généraux & particuliers, les compléter, les corriger, leur donner toute la perfection dont ce genre d'ouvrage est susceptible; mais on ne feroit que des ouvrages imparfaits, si l'on entreprenoit de faire de chacune des parties autant de Traités suivis, desquels on feroit disparoître l'ordre alphabétique." (BEAUX-ARTS, Prospectus général, iij)

Il poursuit son raisonnement et le justifie en évoquant la forme initiale de l'ouvrage dont il veut donner une nouvelle édition :

> "L'Encyclopédie étant un dictionnaire, on ne peut donc changer la forme primitive; on ne peut que diviser ce dictionnaire universel en autant de Dictionnaires Encyclopédiques qu'il renferme de parties principales; & c'est l'objet qu'on se propose dans l'entreprise qu'on annonce. On s'est attaché à réduire ces dictionnaires au plus petit nombre possible, en groupant les objets qui ont entre eux une analogie sensible & qui peuvent s'éclairer, se soutenir, & s'expliquer par leur rapprochement." (BEAUX-ARTS, Prospectus général, iv)

Notons au passage que le choix des différents dictionnaires correspond au souci déjà évoqué de répondre à la classification de l'arbre des connaissances déjà utilisé par Diderot et d'Alembert.

> "Il est aisé de voir que la nouvelle Encyclopédie, arrangée de la manière que l'on vient d'exposer, & distribuée en autant de dictionnaires que l'arbre des connaissances a de branches essentielles & capitales, aura tous les avantages de l'ancienne Encyclopédie, sans en avoir les défauts." (BEAUX-ARTS, Prospectus général, iv)

Le classement alphabétique revêt une importance primordiale puisqu'il empêche que chaque dictionnaire de matière ne devienne un traité particulier, ce dont Panckoucke veut se préserver :

> "Non seulement c'étoit une nécessité de ne faire de l'Encyclopédie que des Dictionnaires particuliers : mais quand la raison de nécessité n'eut point existé, une Encyclopédie divisée par ordre de matières, dont chaque partie seroit un Traité suivi de science ou d'art, ne pourroit être qu'un ouvrage imparfait & très-dangeureux à tenter." (BEAUX-ARTS, Prospectus général, iij)

Plus loin, l'éditeur nie l'utilité même de nouveaux traités en évoquant l'attrait supérieur des dictionnaires :

> "Supposons toutefois que ce projet fût praticable, quelle utilité réelle en résulteroit-il pour le public ? Il auroit un plus grand nombre de traités didactiques sur chaque science; mais ces ouvrages ne pourroient point remplacer, même en leur supposant des tables bien faites, l'utilité, l'avantage, & la commodité des dictionnaires, qui, par le plan sur lequel ils sont exécutés dans cette nouvelle Encyclopédie, comme on le détaillera plus bas, & par les tableaux d'analyse qui seront à leur tête, présenteront comme autant de Traités suivis & complets de chaque science ou art; de sorte qu'on a tout à la fois l'Encyclopédie par ordre de matières & par ordre alphabétique." (BEAUX-ARTS, Prospectus général, iij-iv)

Il va jusqu'à présenter la parution de nouveaux dictionnaires comme une réelle nécessité :

> "Nous avons, ainsi que je disois ci-dessus, une foule d'excellens traités didactiques sur toutes les parties des sciences & des arts; [...], nous n'avons point dans notre langue de dictionnaires bien faits sur toutes les autres parties des connoissances humaines; & qu'on pourroit s'en convaincre en lisant la liste de ceux que nous offrons au public [...]." (BEAUX-ARTS, Prospectus général, iv)

Au-delà des justes considérations évoquées par Panckoucke, la conservation de l'ordre alphabétique dans l'*EM* revêt également un côté pratique directement lié au projet de réforme entrepris, comme l'affirme Kathleen H. DOIG :

> "[...] la permanence de l'ordre alphabétique est étroitement liée au désir de compléter la nomenclature, d'effectuer un contrôle primitif à une époque pré-informatisée." (DOIG, Kathleen. H, 1992, "L'Encyclopédie méthodique et l'organisation des connaissances", *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, *12* (1992), p. 61)

Le classement alphabétique à l'intérieur de chacun des dictionnaires constitue donc un moyen sûr de vérifier l'accroissement terminologique de chaque science, en évitant les omissions éventuelles. Vicq D'Azyr, auteur du dictionnaire de *Médecine* vante les mérites de ce classement :

> "[...] Vicq d'Azyr, le premier éditeur de Médecine, remarque que moyennant l'ordre alphabétique on est sûr de ne pas oublier de termes." (DOIG, 1992 : 61)

Kathleen H. Doig évoque une autre louange de l'ordre alphabétique formulé par l'équipe des rédacteurs de l'*EM* :

> "L'auteur du Prospectus sur les Beaux-Arts fait ressortir un avantage plus subtil. L'ordre alphabétique est la meilleure présentation pour les "productions de génie, surtout dans les Beaux-Arts, [parce] qu'elle proscrit tout esprit de système, esprit non moins funeste aux Arts qu'aux sciences" en exigeant la définition exacte ou au moins l'histoire des mots (Beaux-Arts, I, xliv)." (DOIG, 1992 : 61)

A l'inverse de ces propos tenus par certains rédacteurs, quelques auteurs de cette seconde encyclopédie réfuteront ouvertement la conservation de l'ordre alphabétique. C'est notamment le cas pour le dictionnaire *Forêts & Bois...Arbres et arbustes*[26] *:*

> "Louis-Marie Blanquart de Septfontaines dans Forêts & Bois est formel : l'arrangement alphabétique convient pour ceux qui connaissent déjà une discipline, mais il est "tout à fait incommode quand on veut s'instruire", car rien ne se trouve à sa place. L'éditeur cite l'article RACINE, qui aurait dû figurer en tête du volume en question, mais se trouve évidemment vers la fin. L'ordre alphabétique rend donc impossible une approche systématique, et les renvois doivent se multiplier." (DOIG, 1992: 60)

Nicolas Desmarest affirme également sa position sur le sujet :

> "[...] Nicolas Desmarest avoue sa préférence pour l'ordre chronologique dans les notices biographiques qui ouvrent le dictionnaire, puisqu'il montrerait logiquement les filiations intellectuelles entre les personnages; [...]." (DOIG, 1992 : 60)

D'autres auteurs iront plus loin que la simple contestation verbale de leur mécontentement du maintien de l'ordre alphabétique, puisqu'ils n'appliqueront pas cette disposition dans leurs volumes. C'est notamment le cas de Roland de la Plâtière et de Felix Vicq d'Azyr :

---

[26] Dictionnaire élaboré par Louis-Marie Blanquart de Septfontaines et Jean Senebier, paru entre 1791 et 1815.

> "Roland de la Plâtière dans Arts & Métiers et Felix Vicq d'Azyr éditeur de Système anatomique furent moins dociles. Ils ont rejeté l'ordre alphabétique pour présenter entièrement leurs sujets sous forme de traités." (DOIG, 1992 : 60)

D'après ce que nous venons de voir, la question de l'organisation des connaissances n'est pas seulement l'objet de discussions entre deux équipes d'encyclopédistes. Son écho est encore très logiquement présent au cœur même de l'*EM*, ce qui dénote toute l'importance du changement épistémologique qu'elle sous-tend.

3.2.3 Vocabulaire Universel et Méthodes : le souci de cohésion de l'EM

La volonté de réorganisation des connaissances de Panckoucke ne se limite pas uniquement au choix d'un agencement thématique, mais se trouve également agrémentée d'un certain nombre de décisions toutes aussi importantes.

Parmi ces décisions, figure le choix d'offrir au lecteur un certain nombre de points d'accès aux articles des dictionnaires. Ces points d'accès, ainsi que nous l'avons rapidement évoqué plus haut, sont d'une part le *Vocabulaire Universel*, destiné à embrasser la totalité des connaissances présentes dans les différents dictionnaires de matière, et d'autre part les *Tables analytiques* censées figurer dans chaque dictionnaire, et décrivant une logique de lecture de leurs articles.

3.2.3.1 Le Vocabulaire Universel

Le *Vocabulaire Universel* semble avoir été envisagé par Panckoucke comme une partie indissociable de son encyclopédie. Dans le dictionnaire *Beaux-Arts*[27], ce *Vocabulaire* se trouve d'ailleurs mentionné comme la future XXVIIe partie de l'ouvrage, désignée sous l'appellation *"VOCABULAIRE UNIVERSEL*, *servant de Table pour tout l'Ouvrage*", et est prévu en un volume in quarto.

Ce dernier doit être une véritable "table des matières" de l'*EM*, et ainsi référencer chaque article en fonction de sa localisation dans l'œuvre :

> "Ce vocabulaire comprendra tous les mots contenus dans chacun des dictionnaires particuliers, avec le numéro de la page,

[27] BEAUX-ARTS, Prospectus général, xlviij.

> l'indication de la colonne, & le numéro du tome de l'ouvrage; de sorte que le lecteur qui aura un mot à chercher dans cette Encyclopédie méthodique, & qui ne saura pas que ce mot est du dictionnaire, soit de Physique, soit de Mathématiques, ou de tout autre, en recourant à ce Vocabulaire, trouvera dans l'instant l'indication du tome; de la page & de la colonne où le mot se trouve." (BEAUX-ARTS, Prospectus général, xlviij)

Conçu comme la *Table Analytique* proposée pour la *DD*, ce *Vocabulaire universel* est une réponse aux problèmes que le lecteur est susceptible de rencontrer dans le parcours de l'*EM*, ainsi que le souligne le commentaire suivant tiré du *Second prospectus*[28] :

> "Chaque science, chaque art ayant son dictionnaire particulier, on trouvera aisément tous les mots, pourvu qu'on sache à quelle science ou à quel art ils appartiennent.
>
> Mais un lecteur ignorant (& c'est le grand nombre) rencontre dans ses lectures un terme de science ou d'art dont il ne sait ni la signification ni l'usage, il ne sait même pas à quelle science ou à quel art ce terme appartient; où le cherchera-t-il dans l'Encyclopédie méthodique ? Faudra-t-il qu'il parcoure vingt-six ouvrages différens ?
>
> Cette difficulté étoit trop grande pour n'avoir pas été prévenue; on la fit disparoître au moyen d'un vocabulaire universel [...]." (BEAUX-ARTS, Second prospectus, lv)

Le *Vocabulaire universel* ne se limite toutefois pas à ce seul rôle de "table des matières", puisque l'éditeur lillois affirme de manière explicite que ce dernier servira également à référencer des mots qui n'ont pas fait l'objet d'entrées dictionnairiques à part entière :

> "Ce Vocabulaire ne sera point borné à cet usage. Comme il y aura dans l'Encyclopédie méthodique une foule de mots qui comprendront des détails dont on n'a pu faire des articles

[28] Nous appelons "Second prospectus" (in quarto à deux colonnes) le prospectus proposé après le Prospectus général (Proposé pour une édition in quarto à quatre colonnes et in octavo à deux colonnes). Lorsque nous faisons référence à ces deux prospectus, nous mentionnons le dictionnaire des *Beaux-Arts* dans lequel ils ont été reproduits l'un après l'autre.

> particuliers, & qu'on ne soupçonneroit pas dans ceux qui en font mention, le vocabulaire les fera connoître : ainsi, dans un article de Géographie, où l'on aura fait mention d'un savant, d'un artiste, dont on n'aura pas cru devoir faire un article à part dans le dictionnaire historique, faisant partie de cette Encyclopédie, on en trouvera les mots & les renvois au tome, dans le vocabulaire. Il en est de même des choses. Si on a parlé dans un article, d'une négociation, d'un traité de paix, d'un fait remarquable, d'une découverte, le vocabulaire indiquera le tome & la page où il en est fait mention." (BEAUX-ARTS, Prospectus général, xlviij)

Il est également voué à mettre en valeur des sciences n'ayant pas fait l'objet d'un dictionnaire propre, et ayant été associées à d'autres au sein d'un seul et même ouvrage :

> "L'usage de ce vocabulaire sera surtout sensible pour diverses parties des connoissances humaines, dont on n'a point jugé à propos de faire des dictionnaires séparés, comme la chasse, la pêche, &c., qu'on a traitées dans les dictionnaires d'Histoire naturelle. Le lecteur ne sauroit où trouver ces matières, si le Vocabulaire ne les lui indiquoit : il en est de même du dictionnaire des Arts & Métiers mécaniques. Comme dans ce dictionnaire chaque art y est traité de suite, & qu'on a mis à la fin de la description de chacun d'eux tous les mots techniques qui en font la langue, le vocabulaire doit les reprendre tous, afin que le lecteur puisse y recourir au besoin. Ce vocabulaire sera le premier tome de l'Encyclopédie méthodique, & il en est de la plus indispensable nécessité." (BEAUX-ARTS, Prospectus général, xlviij)

Indispensable à l'*EM*, ce *Vocabulaire universel* dans lequel Panckoucke plaçait tant d'intérêt pour assurer la cohésion entière de son encyclopédie, ne verra malheureusement jamais le jour.

3.2.3.2 Les Tables analytiques

Le *Vocabulaire universel* a donc été retenu par Panckoucke plutôt comme un procédé assurant d'une part la cohésion de l'ensemble de son encyclopédie, et d'autre part une navigation facilitée parmi tous les dictionnaires qui composent cette dernière. En revanche, "le *tableau*, *ou* l'*ordre dans lequel on doit lire les principaux*

articles de chaque dictionnaire, *comme si c'étoient des traités suivis*."[29] - autrement désigné sous le terme de *Méthode* ou de *Table analytique* - figurant en tête de chaque dictionnaire, semble plutôt constituer un moyen de cohésion interne à chaque dictionnaire, facilitant le repérage du lecteur parmi les divers articles qui lui sont offerts.

Ces *Tables analytiques*, ainsi que le fait d'ailleurs le *Vocabulaire universel* pour toute l'encyclopédie, semblent donc assurer la liaison entre l'ordre alphabétique et l'ordre encyclopédique des articles. Panckoucke insiste ouvertement sur la différence des moyens mis en place dans la *DD* et l'*EM* pour assurer la liaison entre ces deux classements des connaissances. Voici dans un premier temps ce qu'il affirme au sujet de la *DD* :

> "Dans la première édition de l'Encyclopédie, on a employé trois moyens pour concilier l'ordre alphabétique avec l'ordre encyclopédique; le système figuré qui est à la tête de l'ouvrage; la science à laquelle chaque article se rapporte, & la manière dont l'article a été traité, en mettant d'ordinaire à chaque mot le nom de la science ou de l'art dont il dépend." (BEAUX-ARTS, Prospectus général, vij)

Voici ensuite le commentaire qu'il formule à propos de l'*EM* :

> "Dans l'édition actuelle, on n'a employé qu'un seul moyen, mais beaucoup plus simple, plus naturel; c'est de mettre à la tête de chaque dictionnaire l'ordre dans lequel les mots doivent être lus, comme si chaque dictionnaire n'étoit qu'un traité didactique. Par ce moyen, le lecteur voit, pour ainsi dire, d'un seul coup d'œil le tableau de chaque science, & la liaison de tous les mots qui y ont rapport, ou plutôt de toutes les idées qui en sont les éléments." (BEAUX-ARTS, Prospectus général, vij)

La mise en place de ces *Tables analytiques* au sein de chacun des dictionnaires de l'*EM*[30] revêt une importance considérable puisqu'elle démontre un attachement

---

[29] BEAUX-ARTS, Prospectus général, vij.

[30] Comme nous l'avons déjà souligné plus haut, il semblerait que la mise en place de ces *Tables analytiques* n'ait été réalisée que dans les premiers dictionnaires de l'*EM*.

tout particulier au fait de concilier commodément un classement alphabétique et un classement thématique.

La *Table analytique* présente dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature* reçoit le nom de *Méthode pour diriger les lecteurs dans l'étude de la GRAMMAIRE & de la LITTÉRATURE*, et se divise en deux tableaux : le *Tableau méthodique pour la Grammaire* et le *Tableau méthodique pour la Littérature*.

Le rôle de cette *Table analytique*, comme nous le détaillerons plus loin à l'occasion de la présentation de notre corpus, a été particulièrement décisif pour la sélection des lexies composant ce dernier, venant ainsi confirmer l'utilité que lui accorde Panckoucke.

Cette *Table Analytique* s'érige véritablement, ainsi que nous pouvons le constater dans le dernier volume de *Grammaire & Littérature*, comme un outil de lecture complémentaire :

> "Nous avons donc le plus grand intérêt d'approfondir la nature du langage, d'en étudier le méchanisme, d'en reconnoître les principes fondamentaux & les règles essencielles. On a tâché, dans ce Dictionnaire, de les dèveloper d'une manière lumineuse, de les discuter avec exactitude, & de les apprécier avec justesse. Mais l'ordre alphabétique n'ayant pas permis de les présenter sous le point de vue lûmineux d'une disposition systématique, on va y suppléer ici par un Tableau méthodique, qui indiquera la manière de lire de suite, comme un Traité didactique, tous les articles relatifs à la GRAMMAIRE : les principales divisions y seront marquées, de manière à distinguer nettement les diverses parties du systême grammatical, à indiquer la subordination des uns à l'égard des autres, & à former un ensemble d'où résultera une plus grande masse de lumière." (Grammaire & Littérature, Tableau méthodique pour la Grammaire, 733)

Les deux tableaux présents dans les volumes *Grammaire & Littérature* recensent respectivement cinq cent trente-deux et six cent quarante-quatre articles, soit mille cent soixante-seize articles au total. Ces chiffres ne sont malheureusement pas représentatifs du nombre total d'articles de ce dictionnaire, puisque nous verrons

au point 5.2 de ce même chapitre qu'un nombre non négligeable des articles de notre corpus ne sont pas recensés par ces tableaux.

3.2.4 La postérité de l'Encyclopédie Méthodique

L'évocation de l'organisation des connaissances dans l'*EM* pose la question de la postérité de cette encyclopédie novatrice. Un peu à l'image des connaissances qui caractérisent l'*EM* elle-même, les connaissances que nous possédons de la postérité de cette dernière restent relativement pauvres.

Au-delà des différents abrégés et ouvrages de vulgarisation qu'elle a pu susciter, l'*EM* possède un véritable écho international puisqu'elle est à l'origine d'entreprises encyclopédiques dans plusieurs pays d'Europe.

3.2.4.1 L'EM en Belgique

La première entreprise que nous pouvons évoquer est bien entendu celle conduite conjointement en Belgique par Plomteux et que nous ne détaillerons pas dans la mesure où cette dernière a déjà été largement évoquée.

3.2.4.2 L'EM en Italie

Le deuxième projet intéressant est celui conduit en Italie, plus précisément à Padoue. Cette édition qui se proclame comme une "nouvelle édition, enrichie de remarques, dédiée à la sérénissime République de Venise" présente de nombreuses différences avec celle de Panckoucke :

> "There are many obvious differences from the Paris version, such as errors, corrections and additions. In *Géographie ancienne*, for example, are found many notes and corrections by Abbé Assemani and Tiraboschi. The latter's contributions are stressed in the publisher's introduction to the first volume, where it is said that he, whose merit was so well known through his works, had enriched this dictionary with original articles and additions. Many of the remarks and new materials deal with Italy, such, for instance, as an item on "Achéron", a lake in the Campagna, which the original author had identified erroneously." (WATTS, Georges-B, 1958, "The Encyclopédie méthodique", PMLA, 72, n. 11, p. 353)

Depuis la publication en 1784 d'un volume constituant une forme révisée du dictionnaire *Histoire*, plusieurs volumes vont se succéder jusqu'en 1797, date à laquelle cette entreprise va s'achever en raison de l'occupation napoléonienne.

Parmi les volumes parus figurent *Amusements des sciences mathématiques et physiques* (deux volumes de texte et un de planches, 1793), *Beaux-arts* (deux volumes, 1792 et 1795), *Géographie ancienne* (trois volumes, de 1788 à 1792), etc.

3.2.4.3 L'EM en Espagne

Le troisième projet intéressant inspiré par l'*EM* est celui ayant été développé en Espagne et connu sous le nom d'"*Enciclopedia metódica, dispuesta por orden de materias. Traducida del francés é illustrada*".

Sans vouloir paraphraser l'article de Clorinda Donato, "*La Enciclopedia Metódica* : la traduction espagnole de l'*Encyclopédie Méthodique*"[31], l'intérêt longtemps attendu en Espagne pour l'encyclopédisme est déclenché lors de l'offre de souscription lancé le 16 avril 1782 dans la *Gaceta de Madrid* par Panckoucke pour son *Encyclopédie Méthodique*. L'éditeur lillois séduit le lectorat espagnol en donnant une image particulière de son entreprise de refonte de la *DD* :

> "C'est en promettant de réviser complètement le texte de l'*Encyclopédie* de Diderot et de l'épurer de sa philosophie, que l'annonce se trouva immédiatement approuvée par les pouvoirs

[31] DONATO, Clorinda, 1992, "La Enciclopedia *Metódica* : la traduction espagnole de l'*Encyclopédie Méthodique*", *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* n° 12.

> inquisitoriaux et royaux." (DONATO, Clorinda, 1992, "La Enciclopedia Metódica : la traduction espagnole de l'Encyclopédie Méthodique", Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie n° 12, p. 155)

La présence de l'*EM* sur le sol ibérique a pour effet de susciter chez le célèbre éditeur madrilène Don Antonio de Sancha, le projet d'une traduction "des cinquante-trois volumes de texte et des sept volumes de planches provenant directement de l'œuvre récente de Panckoucke"[32].

> "Antonio de Sancha planned, in 1782, to publish a Spanish translation of the complete work in fifty-three volumes of text and one of plates, and has issued a prospectus to the effect. Six years later he did begin publication of his folio edition, and put out, from 1788 to 1794, eleven volumes of text and one of plates, under the title : *Enciclopedia metódica, dispuesta por orden de materias. Traducida del francés é illustrada.*" (WATTS, 1958 : 353)

Cette entreprise s'avère toutefois bien difficile à mener en raison des maintes polémiques qu'elle suscite, tant politiques que religieuses ou financières. En définitive, seuls quelques volumes furent traduits, onze précisément, à savoir *Artes académicas* (volume 1), *Historia natural* (Volumes 1 et 2), *Diccionario de gramàtica y litératura* (Volume 1), *Arte militar* (Volumes 1 et 2), *Geografía moderna* (Volumes 1, 2 et 3), *Fàbricas, artes y oficios* (Volumes 1 et 2), *Colección de estampas* (Volume 1).

3.2.4.4 L'EM en Turquie

Le dernier projet inspiré de l'*EM* est celui initié en Turquie, et décrit par G-B Watts :

> "The foreign interest in the *Encyclopédie méthodique* was not limited to Belgium, Italy, and Spain, for the fame of the new work had spread by 1786 to more distant Turkey. Bachaumont relates in January 1787 that Panckoucke was "tout glorieux de voir les Turcs

[32] DONATO, 1992 : 155.

> rechercher les planches de la nouvelle édition qu'il a entreprise de l'*Encyclopédie*. Le Divan a résolu de faire traduire cet ouvrage dans la langue nationale d'après cette édition, et des correspondants ont reçu l'ordre de faire l'acquisition désirée" (MS, XXXIV, 34)." (WATTS, 1958 : 353-354)

Les différents projets évoqués ci-dessus attestent effectivement la réelle aura que nous évoquions plus haut et dont bénéficie l'entreprise de Panckoucke. Notons toutefois que cette aura, bien qu'importante, n'est toutefois pas comparable à celle qui l'a précédé.

3.3 Les auteurs de l'Encyclopédie Méthodique

Au-delà de la profonde différence constatée à propos de l'agencement des connaissances, l'*EM* se distingue également du *DR*[33] par l'équipe de ses rédacteurs.

Si nous exceptons le fait que sa rédaction ait été réalisée sur une période de cinquante ans, de 1782 à 1832, la relative proximité de la *Méthodique* et de la *DD* - 17 années seulement séparent la parution des derniers volumes du *DR* et celle des premiers volumes de l'*EM* - rend tout à fait légitime l'idée d'une éventuelle reconduction d'une partie des auteurs ayant pris part à l'élaboration de la première encyclopédie.

Roseline Rey, en se référant au cas des sciences naturelles, apporte à cette hypothèse un premier élément de réponse :

> "D'une encyclopédie à l'autre, il n'y a pas de reconduction des équipes, même si l'on excepte quelques cas comme Venel, mort en 1777, qui fait quelques ajouts." (REY, Roselyne, "Le cas des sciences de la vie", *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 12, avril 1992, p. 42)

Bien que caractérisant l'élaboration des dictionnaires traitant des sciences naturelles, ce commentaire est applicable à l'ensemble de l'ouvrage, auquel peu de

---

[33] Nous faisons ici référence au *DR* et non à la *DD* toute entière puisque notre étude ne porte pas sur les auteurs d'articles dans le *SUP* ou la *TA*.

rédacteurs de la *DD* ont pris part, pour la raison simple que la moyenne d'âge de l'équipe de Diderot était déjà relativement élevée en 1777.

Seule une part infime des nombreux auteurs de la première encyclopédie a donc pris part à l'élaboration de l'*EM* :

> "Panckoucke s'est efforcé par tous les moyens de présenter son Encyclopédie comme une suite de la première, mais seuls huit de ses auteurs avaient collaboré au texte original et cinq au Supplément." (DARNTON, 1982 : 327)

L'équipe de Panckoucke est donc non seulement une équipe plus jeune que celle de Diderot[34], mais elle est également moins importante, puisqu'elle comporte un peu plus de deux fois moins de collaborateurs.

> "Les soixante-treize collaborateurs dont il mentionne les noms à l'époque font le travail de base et représentent la seconde génération des encyclopédistes par opposition aux cent soixante recrues de la génération de Diderot." (DARNTON, 1982 : 327)

Dotée d'une équipe en très grande partie nouvelle et bien moins conséquente, l'*EM* se distingue de prime abord comme un ouvrage relativement distinct de la *DD*, et cette différence peut peut-être également s'expliquer par la mouvance intellectuelle dans laquelle se situent historiquement ces encyclopédistes. Robert Darnton évoque cet aspect en ces termes :

[34] Sa moyenne d'âge est de quarante et un ans tandis que celle de la *DD* est bien plus importante.

> "Par quels traits les encyclopédistes de Panckoucke se distinguent-ils de ceux de Diderot ? Pour répondre à cette question, il faut pouvoir comparer deux groupes clés d'intellectuels : ceux du milieu du siècle, animés par l'esprit des Lumières qui fait alors irruption sur la scène, et leurs successeurs qui prennent la relève à la fin de l'Ancien Régime lorsque le mouvement des Lumières passe par la Révolution." (DARNTON, 1982 : 326)

Ce dernier réfute néanmoins immédiatement cet argument comme pouvant être un facteur expliquant le contenu des deux répertoires.

> "Les encyclopédistes forment un groupe trop hétérogène au cours des années 1750 et des années 1780 pour être représentatifs de toute une génération d'intellectuels. Les deux encyclopédies contiennent trop d'idées, de valeurs, de théories, d'idéologies différentes pour être réduites à de simples formules, et le comble du réductionnisme consisterait à expliquer leur contenu par le contexte social de leurs auteurs." (DARNTON, 1982 : 326)

Sans vouloir à tout prix chercher dans la différence des deux équipes de rédacteurs une justification au contenu de l'ouvrage de Diderot et à celui de Panckoucke, nous pouvons toutefois affirmer que la nature des collaborateurs de l'*EM* place résolument ce dernier répertoire dans une tradition encyclopédique toute nouvelle.

Alors que dans la *DD* la multitude des collaborateurs trahit une importante hétérogénéité sociale et intellectuelle, Panckoucke semble s'être soucié de l'homogénéisation du corps de ses collaborateurs.

Certes, très logiquement les différents auteurs de l'*EM* appartiennent à des spécialités très différentes les unes des autres, mais leur association présente pourtant, comme le montre Robert Darnton, une certaine homogénéité :

> "Le groupe d'encyclopédistes de Panckoucke est constitué de personnes diverses - médecins, hommes de loi, hauts fonctionnaires, littérateurs - mais ils ont un point commun : la notoriété. Bien que le temps en ait rejeté une grande partie dans l'ombre, ils représentaient l'intelligentsia de France pendant les années 1780." (DARNTON, 1982 : 321)

Le recrutement des collaborateurs de Panckoucke ne laisse aucune place à l'amateurisme et à l'anonymat :

> "En 1789, sur les soixante-treize principaux auteurs de la Méthodique, quinze étaient membres de l'Académie des Sciences, sept de l'Académie française, sept de l'une ou l'autre des académies de Paris, dix-huit de la Société royale de médecine et huit de la Société royale d'agriculture. En fait, l'équipe de Panckoucke comptait proportionnellement deux fois plus d'académiciens que celle de Diderot." (DARNTON, 1982 : 321)

L'encyclopédisme, tel qu'il est envisagé par le libraire lillois, semble opérer une véritable mutation par rapport à l'ouvrage de Diderot, dans la mesure où il semble introduire une certaine "professionnalisation" des rédacteurs. C'est d'ailleurs ce que souligne Robert Darnton :

> "La culture scientifique est entrée dans une nouvelle phase sous la direction des hommes de la Méthodique, c'est-à-dire des professionnels dont la prédominance dans la seconde Encyclopédie montre jusqu'à quel point le professionnalisme a progressé dans la seconde moitié du XVIIIe siècle." (DARNTON, 1982 : 331)

L'optique de la *DD*, centrée autour de la prédominance intellectuelle d'un certain nombre de rédacteurs clefs, pour la plupart des philosophes, offre une manière toute différente d'aborder la constitution d'une encyclopédie.

> "Les deux groupes diffèrent sur deux autres points : un grand nombre des encyclopédistes de Diderot traitent de sujets qui n'ont aucun rapport avec leur profession, par exemple Watelet; d'autres, comme le chevalier de Jaucourt et Diderot, écrivent des articles sur

> des thèmes totalement différents. Ces amateurs et ces savants éclectiques disparaissent de la Méthodique. Désormais les botanistes s'occupent exclusivement de botanique et les littérateurs de littérature." (DARNTON, 1982 : 331)

L'intense contribution du chevalier de Jaucourt à laquelle Darnton fait référence[35], et qui "justifierait d'ailleurs presque de rebaptiser le *Dictionnaire universel* en "*Encyclopédie* de Diderot, d'Alembert et Jaucourt""[36], constitue en effet une illustration de ce phénomène de centralisation de l'écriture des articles de la *DD* par quelques savants éclectiques ou polygraphes. Cette centralisation de la rédaction des articles contraste bien évidemment avec le professionnalisme des rédacteurs de l'*EM*, qui n'écrivent pour la plupart que sur leur(s) domaine(s) de spécialité.

Aux philosophes de la *DD* ont donc succédé les spécialistes de l'*EM :*

> "Si le groupe Panckoucke s'enrichit en spécialistes, il s'appauvrit en philosophes. [...] Les membres les plus importants du groupe Panckoucke - Monge, Lalande, Fourcroy, Guyton de Morveau et Lamarck - sont plus des savants dans le sens moderne du terme que des philosophes dans le style de Voltaire." (DARNTON, 1982: 331)

Par la professionnalisation de son élaboration, l'*EM* se présente donc peut-être plus comme un ouvrage adressé à un autre type de lecteur, un lecteur plus averti et déjà empreint des connaissances qu'il désire consulter dans le dictionnaire qu'il a choisi. C'est ce qu'avance en tout cas Roseline Rey à propos des dictionnaires des sciences de la vie, et que nous pouvons éventuellement étendre à la totalité de l'ouvrage :

> "De ce point de vue, le public visé par le Supplément et plus tard par la Méthodique est tout autre, et semble plus circonscrit, plus spécialisé : médecins et étudiants en médecine, magistrats chargés

---

[35] La contribution du chevalier de Jaucourt à la rédaction des articles de la *DD* est estimée à près d'un tiers de l'encyclopédie.

[36] TEYSSEIRE, Daniel, 1992, "Les idéologues et l'idéologie dans l'*Encyclopédie Méthodique* Premier inventaire", *Europäische Sprachwissenschaft um 1800, Methodologische und historiographische Beiträge zum Umkreis der "idéologie"*. Band 3, Nodus Publikationen, pp. 165-179.

> de la police médicale, plutôt que simple homme éclairé. La professionnalisation qui a été soulignée à propos de la Méthodique pourrait bien concerner le public plus que les rédacteurs d'articles qui étaient déjà tous des médecins dans l'Encyclopédie." (REY Roseline, 1992 : 42)

Le tableau de George B. Watts dressant un inventaire le plus détaillé possible de chacun des dictionnaires de matière de la *Méthodique*, et fournissant la liste de chacun des rédacteurs de cette entreprise, est interrogeable grâce à l'application informatique que nous livrons. Nous nous contenterons ici de reproduire à travers la Figure 1 le schéma fourni par Robert Darnton, récapitulant dans ses grandes lignes la provenance sociale et professionnelle des rédacteurs de chacune des encyclopédies.

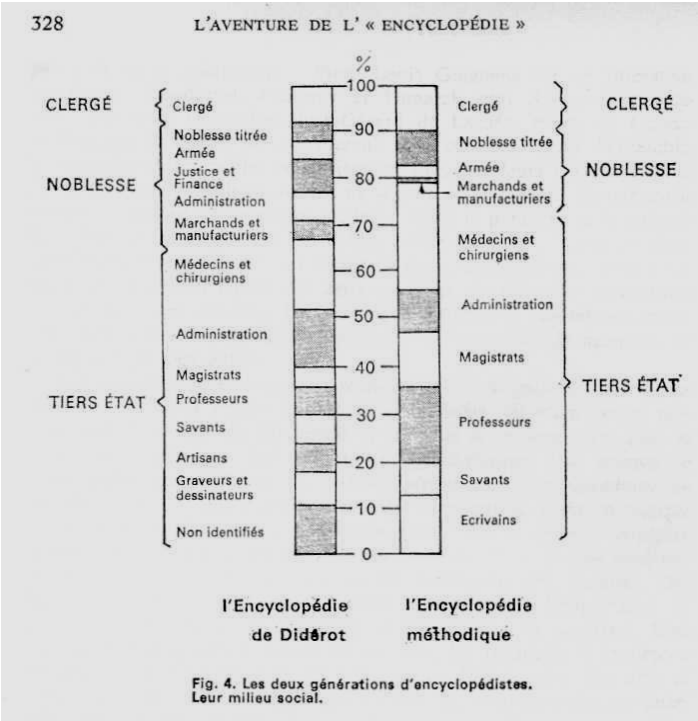

Figure. 1 : Situation sociale et professionnelle des rédacteurs de la *DD* et de l'*EM*.

3.4 L'Encyclopédie Méthodique en chiffres

La présentation générale de l'*EM* à laquelle nous nous sommes livré depuis le début de ce chapitre, et que nous conclurons plus loin en nous intéressant de plus près au dictionnaire *Grammaire & Littérature*, ne peut que rester incomplète si nous passons sous silence la description "chiffrée" de cette encyclopédie.

Aussi, allons-nous nous atteler dès à présent à parfaire la présentation de cet immense monument en en dessinant les contours, et en tentant plus précisément d'apporter une estimation chiffrée de sa production.

3.4.1 Polémique autour du nombre total de volumes

L'entreprise consistant à fournir une estimation chiffrée du nombre des volumes de l'*EM* est loin d'être aisée dans la mesure où la communauté scientifique n'est jusqu'alors pas parvenue à s'accorder sur ce point. Robert Darnton, l'un des quelques chercheurs à s'être penchés sur cette question épineuse, confirme notre propos :

> "En réalité, il est impossible de préciser le nombre de volumes qui composent une série complète de l'Encyclopédie méthodique, texte, planches et suppléments compris. Les catalogues la présentent comme un ouvrage de 192 tomes au British Museum, de 199 à la Bibliothèque du congrès et de 200 à la Bibliothèque Beinecke de Yale. Les comptes rendus bibliographiques varient suivant l'interprétation des bibliographes quant à la composition des volumes et des séries. Bien que Panckoucke et sa fille aient donné des instructions précises pour l'assemblage des demi-volumes, il n'existe aucune version standard de l'ouvrage mais le plus sûr est de s'en tenir au rapport d'un bibliographe qui s'est longuement penché sur la question... D'après ses calculs, l'Encyclopédie Méthodique se compose de "102 livraisons ou 337 parties, formant 166 volumes et demi de texte et 51 parties renfermant 6439 planches in-quarto." (DARNTON, 1982 : 368)

Darnton lui-même, qui mentionne pourtant les divergences pouvant exister sur le dénombrement exact des volumes de cette encyclopédie, et qui tente d'en fournir un qui soit fiable, se trouve contesté par D. Teysseire, lequel base ses données sur l'inventaire de la Bibliothèque Mazarine :

> "[...] le nombre total des volumes de texte (entiers + demis) des 39 dictionnaires doit être évalué à 157 (152 entiers et 5 demis). Ce nombre n'a rien à voir avec celui de 166 volumes et demi (?) donné par Darnton reprenant Grässe (1861), lui-même reprenant Brunet (1834)." (TEYSSEIRE, Daniel, 1991, "A propos de l'Encyclopédie

> Méthodique", *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 11 (1991), pp. 146-148.)

Plus loin, ce même Teysseire poursuit sa contestation des chiffres avancés antérieurement à propos des volumes de planches de l'*EM* :

> "Dans ces conditions, il me semble que le plus important est la comptabilité globale de planches que livre l'inventaire II : 4765 simples; 1162 doubles; 14 triples (uniquement dans le volumes de planches du Dictionnaire de Marine) et 2 quadruples, soit 5943 planches, alors que Brunet [...] donne le chiffre de 6439 planches qui est celui de Grässe et donc de Darnton." (TEYSSEIRE, 1991 : 148-149)

Teysseire tente d'apporter une explication logique à la diversité de son classement par rapport à celui établi par Brunet et repris par d'autres historiens comme Darnton, et cette dernière s'avère très séduisante.

> "En attendant que les équipes de recherche qui ont commencé à se plonger dans chaque grand dictionnaire-thème de la Méthodique rapportent leurs résultats, ma conclusion ne peut qu'être éminemment provisoire et modeste. Elle consiste à émettre l'hypothèse que la tendance du grand bibliographe du XIXe qu'est Brunet à surestimer les nombres de volumes et de texte et de planches vient non pas d'un inventaire précis, mais de quelque annonce faite par Panckoucke ou un de ses successeurs lors d'un quelconque redémarrage de la publication. Ce qui m'amène donc à m'en tenir, pour le moment et en attendant mieux, aux renseignements donnés par Goujon à la dernière page de l'inventaire II, en ramenant le nombre des volumes à 210 : 157 dits de texte; 53 dits de planches." (TEYSSEIRE, 1991 : 149)

Bien que nous ne puissions pas vérifier cette hypothèse, celle-ci traduit néanmoins parfaitement toute la difficulté éprouvée pour clairement délimiter les contours de cet ouvrage pour lequel Panckoucke a multiplié les prospectus et les communications, qui s'est sans cesse accru, et a traversé la Révolution française.

Afin que l'on puisse tout de même se faire une idée détaillée de la répartition des différents dictionnaires de matières, de leurs volumes de planches et de suppléments, nous rappelons que l'application informatique que nous livrons avec notre travail permet d'interroger l'inventaire dressé par Watts.

3.4.2 Un ouvrage de plus grande taille que la Diderot-d'Alembert

Bien que nous ne puissions pas fournir de données chiffrées exactes concernant la taille de l'*EM*, nous pouvons néanmoins affirmer qu'il s'agit d'un ouvrage de plus grande taille que la *DD*, et fournir des données générales illustrant cette disparité quantitative.

L'Institut National de la Langue Française (INALF) présente officiellement l'ouvrage de Diderot et d'Alembert comme composé de soixante-douze mille deux cent quatre-vingt-dix-huit articles[37], chiffre bien inférieur aux cent mille articles que comptaient déjà, d'après C. Blanckaert et M. Porret, la *Méthodique* vers 1800[38]. C'est ce qui fait dire à Daniel Teysseire que "même en tenant compte du fait que les volumes de la Méthodique ne sont que des in-4°, on est loin des 17 tomes, même in-folio, de l'Encyclopédie par ordre alphabétique"[39].

La différence de taille existant entre les deux répertoires s'explique en toute logique par la postérité de l'*EM*, qui, rappelons-le, a originairement été conçue comme une édition "corrigée", "remaniée" et surtout "augmentée" de la *DD*.

Cette différence de taille entre les deux répertoires est d'ailleurs fièrement mise en avant par certains auteurs de l'*EM :*

> "L'auteur de Jurisprudence illustre la relative pauvreté de l'Encyclopédie de Paris en relevant un cas précis, que la seule lettre "A" de jurisprudence compte 500 termes dans l'ancienne

---

[37] Ce chiffre tient compte de quarante-quatre mille six cent trente-deux entrées principales et de vingt - huit mille trois cent trente-six sous-entrées.
[38] C. Blanckaert et M. Porret, Prospectus du colloque "L'Encyclopédie méthodique (1782-1832) : des Lumières au positivisme", 17-19 mai 2001, Université de Genève - Faculté des Lettres.
[39] TEYSSEIRE, 1991 : 165.

> Encyclopédie pour 1200 dans la Méthodique (Mathématiques, III, 26.)." (DOIG, 1992 : 61-62)

> "On pourrait encore citer Nicolas-Sylvestre Bergier, éditeur de Théologie, qui prétend que le quart de ses articles sont nouveaux." (DOIG, 1992 : 62)

3.4.3 Les sciences "exactes" face aux sciences "humaines"

Au-delà de la tentative de délimitation générale de la structure de l'*EM*, nous souhaitons mettre en lumière un second aspect quantitatif de ce répertoire. Ce dernier concerne la répartition des sciences naturelles ou exactes face à celle des sciences humaines, répartition rendue plus facilement comparable grâce à l'agencement des connaissances au sein de dictionnaires de matières.

Cette répartition fait très nettement apparaître un déséquilibre entre les deux pôles mentionnés, déséquilibre dont Panckoucke cherchait pourtant à se préserver en accordant tout autant d'intérêt aux sciences humaines qu'aux sciences naturelles ou exactes.

> "Panckoucke accorde presque autant d'importance aux arts libéraux ou humanités. Bien qu'il n'attribue que trois volumes à la littérature et à la grammaire, il fait une large place à l'histoire, à la philosophie, aux beaux-arts et aux classiques." (DARNTON, 1982: 335)

Pris dans sa totalité, l'ouvrage de l'éditeur lillois témoigne néanmoins bel et bien de cette inégalité puisque "dans l'ensemble, les sciences l'emportent sur toutes les autres disciplines dans la *Méthodique* dont elles composent près de la moitié, alors que la proportion des humanités ne s'élève qu'à 25% et celle des sciences sociales à 13%. Le reste est occupé par des sujets divers tels que les *arts académiques* (duel, danse, équitation, natation.)"[40].

C. Blanckaert et M. Porret[41] semblent également confirmer ce constat à partir de l'inventaire fixé au tournant de 1800, puisqu'ils relèvent pas moins de cinquante et un volumes pour les sciences naturelles, dix-sept pour la médecine et treize pour les

---

[40] Ces chiffres sont basés sur le décompte fourni par DARNTON (1982 : 335).
[41] C. Blanckaert et M. Porret sont les organisateurs d'un colloque qui s'est tenu du 17 au 19 mai 2001 à l'Université de Genève, intitulé "L'*EM* (1782-1832) : des lumières au positivisme".

sciences exactes. Ceci fournit un total de quatre-vingt-un volumes de sciences naturelles ou exactes pour seulement quarante et un pour les belles-lettres ou humanités (dont onze pour les belles-lettres), et trente-cinq pour les dictionnaires techniques.

D'un point de vue proportionnel, les volumes consacrés aux Sciences naturelles ou exactes représentent donc près de 52%, alors que ceux réservés aux Sciences humaines représentent seulement 26% environ, soit un peu plus que les 22% accordés aux dictionnaires spécialisés.

Si nous associons les dictionnaires consacrés aux Sciences naturelles, à la Médecine ou aux sciences exactes, aux dictionnaires de Technique, nous obtenons en tout près de 67% des volumes (cent seize exactement) de l'*EM*. Près de sept dictionnaires sur dix sont donc consacrés aux sciences "dures", ce qui vient confirmer l'idée de déséquilibre énoncée plus haut.

Ce phénomène est en partie explicable par le développement important des sciences de la vie entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe siècle. Roseline REY évoque ainsi " les bouleversements considérables que connaissent, entre 1780 et 1830, les sciences de la vie, liés à la difficile et lente constitution de la biologie, c'est-à-dire à la prise de conscience de l'unité du monde vivant, et à des progrès précis dans la connaissance de fonctions comme la respiration, la digestion, la génération, etc." (REY Roseline, 1992 : 41-42)

4. Le dictionnaire Grammaire & Littérature

4.1 L'un des tous premiers dictionnaires de l'Encyclopédie Méthodique

Selon l'inventaire dressé par Georges B. Watts, le dictionnaire *Grammaire & Littérature*, à l'image des dictionnaires *Arts et métiers mécaniques (1782-1791)*, *Histoire naturelle des animaux* (1782-1789) et *Jurisprudence* (1782-1791), est l'un des premiers dictionnaires à paraître. Leurs premiers volumes paraissent en effet dès 1782.

Situé au tout début de l'aventure éditoriale de l'*EM*, ce dictionnaire possède par ailleurs la caractéristique d'illustrer le partenariat entre les éditeurs liégeois, à

l'origine du projet de constitution de l'*EM*, et Panckoucke, puisque les trois volumes (1782, 1784, et 1786) dont il se compose, paraissent chaque fois simultanément à Paris, sous la direction de Panckoucke, et à Liège, sous la direction de Plomteux[42].

Si nous nous intéressons en détails à chacun des trois volumes du dictionnaire *Grammaire & Littérature*, nous pouvons constater qu'il s'agit de volumes relativement homogènes dans la mesure où ils possèdent tous pratiquement le même nombre de pages. Ils comptent ainsi respectivement, sept cent quatre-vingt-dix, sept cent soixante-huit et sept cent quarante-huit pages. Proportionnellement parlant, ces chiffres font du dictionnaire de Beauzée et Marmontel un dictionnaire de taille moyenne par rapport aux dictionnaires composés de moins de volumes et possédant donc moins de pages[43], et les dictionnaires possédant un nombre de volumes et donc de pages plus important[44].

L'une des autres caractéristiques majeures du dictionnaire *Grammaire & Littérature*, en étroite relation avec le fait qu'il s'agit de l'un des tous premiers dictionnaires de l'*EM*, concerne le fait qu'il s'agit d'un des dictionnaires les mieux "finis" de l'ouvrage.

Nous soulignons ici un phénomène fréquent dans l'élaboration des dictionnaires, se traduisant par un déséquilibre rédactionnel entre les articles des premières lettres de l'alphabet, majoritairement plus nombreux et plus "touffus", et ceux de la fin de l'alphabet, "victimes" d'un "essoufflement" des rédacteurs, et donc majoritairement moins nombreux et moins "fournis".

Ce déséquilibre que nous évoquons caractérise fidèlement la *DD :*

> "Un dernier piège de l'organisation selon l'alphabet, que Panckoucke croyait sans doute éviter en publiant l'encyclopédie assez rapidement (un délai de cinq ans était prévu) : les premières lettres de l'alphabet sont souvent et d'une façon disproportionnée

---

[42] Nous avons reproduit sous forme d'annexe une base de données permettant de bien cibler ce type d'information, mais autorisant également la comparaison de la date d'édition des dictionnaires, de leur(s) auteur(s), de leur nombre de pages, etc.

[43] Mentionnons par exemple le dictionnaire de Musique écrit par Nicolas Etienne Framery et Pierre Louis Ganguené (deux volumes : 1791-1818).

[44] Pour une description détaillée de cette comparaison quantitative, nous renvoyons à l'inventaire évoqué plus haut, et nous contentons donc de mentionner les dictionnaires *Art oratoire* et *Beaux-arts* comme dictionnaires moins volumineux, et les dictionnaires *Agriculture* et *Botanique* comme dictionnaires plus volumineux.

> plus touffues que les dernières. C'était déjà le cas dans le Supplément à l'Encyclopédie où le Tome IV couvre les lettres N à Z." (DOIG, 1992 : 61)

Il caractérise aussi, mais dans une moindre mesure l'*EM :*

> "En l'occurrence certaines séries de la Méthodique, surtout celles qui traînaient jusqu'au XIXe siècle, se révélèrent également asymétriques." (DOIG, 1992 : 61)

Le déséquilibre évoqué, et qui comme nous venons de le voir est également présent dans l'*EM*, ne se traduit néanmoins pas exactement comme dans la *DD*, dans la mesure où le savoir est réparti sous forme de dictionnaires de matières[45]. Ce dernier se manifeste plutôt sous la forme d'une suppression progressive des "clés d'accès" aux articles devant être fournis par les auteurs de chaque dictionnaire. Kathleen H. DOIG, évoque ces "clés d'accès" :

> "[...] une liste de termes ne constitue pas une encyclopédie, du moins dans la conception de Panckoucke. Pour restituer une cohérence aux termes brouillés par l'alphabet et demeurés sans vie en forme d'un index, il a conçu plusieurs supports qui figurent au premier plan dans la publicité pour la Méthodique. Parmi eux se trouvent un grand nombre de tables et de tableaux du type que Michel Foucault disait endémiques au Classicisme, y compris ceux que Panckoucke avait spécialement demandés aux éditeurs, des vues générales taxonomiques et des "tables de lecture" ou tables analytiques." (DOIG, 1992 : 62)

L'obligation contractuelle fixée aux rédacteurs des différents dictionnaires de matière de fournir pour leur ouvrage une table analytique dressant une classification des termes employés n'a, semble-t-il, été respectée que dans les premiers dictionnaires.

---

[45] Soulignons que ce "déséquilibre" est néanmoins remarquable sous cette forme dans l'*Encyclopédie* qui adopte uniquement, elle, le classement de type alphabétique.

4.2 L'association Grammaire et Littérature

Le choix d'un agencement des connaissances qui ne soit plus uniquement placées sous l'égide de l'arbre des connaissances à la Bacon et de type alphabétique, mais plutôt thématique, impose un certain regroupement par matières, ainsi qu'un choix parmi les "sciences" les plus représentatives. Soulignons néanmoins que le choix des sciences destinées à faire l'objet d'un dictionnaire particulier est en partie "faussé" par la mise en avant des considérations commerciales de l'éditeur lillois, responsable de l'édition de certains dictionnaires répondant à un "but commercial [...] qui visait des groupes spéciaux d'acheteurs"[46]. Ce phénomène caractérise notamment le *Dictionnaire des jeux mathématiques*. *Dictionnaire des jeux familiers*, *ou des amusemens de société*[47].

Sur les différents dictionnaires recensés par Watts, très peu associent des disciplines diverses. A l'ouvrage de Beauzée et Marmontel unifiant la Grammaire et la Littérature, peuvent ainsi être associés les dictionnaires suivants : *Antiquités*, *mythologie diplomatique des chartres et chronologie* (1786-An III de la république), *Chymie*, *pharmacie et métallurgie* (1786-1815), et *Logique et métaphysique* (1786-1791).

Voici comment, dans l'Avertissement du premier volume de *Grammaire & Littérature*, est justifiée l'association de la Grammaire et de la Littérature :

> "Cet Ouvrage présente deux parties des connoissances humaines, unies par un principe commun, qui est l'art du langage; & qui, ne pouvant ni se séparer ni se confondre avec d'autres Sciences, devoient naturellement être rassemblées dans un même corpus d'ouvrage." (Grammaire & Littérature, Avertissement, v)

Si nous tenons compte du fait, comme nous le verrons plus loin à l'occasion de la présentation détaillée de notre corpus, qu'un certain nombre des articles traitant des sons sont issus de la partie concernant la Littérature (dix-sept exactement), nous pouvons effectivement corroborer la légitimité de ce rapprochement.

---

[46] DOIG, 1992 : 67.
[47] Dictionnaire écrit par Jacques Lacombe et publié en l'an V de la République.

4.3 Le dictionnaire Grammaire & Littérature : une édition corrigée des articles de la DD

A l'image de ce que nous avons pu avancer pour la totalité de l'*EM*, le dictionnaire de Beauzée et Marmontel est explicitement présenté comme une entreprise de remaniement et de correction de la *DD :*

> "Avec quelque soin que la Grammaire & la Littérature soient traitées dans l'Encyclopédie & le Supplément, c'est avec des corrections, des additions, & des améliorations considérables que nous les offrirons au Public dans le nouveau Dictionnaire; M. Marmontel & M. Beauzée se sont chargés de revoir tous leurs articles, d'y corriger les erreurs qui peuvent s'y être glissées, d'y ajouter les observations & les idées que leurs études ou de nouvelles réflexions leur ont fait naître, de suppléer enfin les articles que l'inattention avoit fait omettre. Ce nouveau travail est très-considérable." (AVERTISS*EM*ENT *Grammaire & Littérature*, vij.)

Sans vouloir anticiper sur ce que nous allons détailler par la suite, nous pouvons avancer que le dictionnaire *Grammaire & Littérature* apparaît effectivement bien comme une édition corrigée des articles de la *DD*, et ce pour au moins deux raisons :

1) Une part importante des lexies de notre corpus semble avoir été modifiée d'une encyclopédie sur l'autre.

2) Une proportion non négligeable des lexies de notre corpus semble n'avoir été introduite que dans l'*EM*, laissant donc planer l'idée que cette dernière apporte une maturation de certaines connaissances par rapport à la *DD*.

Ces questions faisant précisément l'objet d'une étude détaillée au point 3.2 de notre CHAPITRE IV, nous ne poursuivrons pas plus avant notre propos.

4.4 Les auteurs du dictionnaire Grammaire & Littérature

4.4.1 Les auteurs "officiels"

Si nous parcourons l'ensemble des volumes du dictionnaire *Grammaire & Littérature*, il ne fait aucun doute que plusieurs rédacteurs pourront être identifiés.

Beauzée et Marmontel sont bien entendu les rédacteurs principaux de ce répertoire, mais il s'avère que certains articles ont été soit rédigés par d'autres collaborateurs, soit intégralement repris de la *DD*.

Un recensement exact de ces données ne pouvant être effectué que manuellement, ce qui aurait ainsi constitué un labeur supplémentaire pour notre étude, nous n'avons pas effectué ce comptage pour la totalité du dictionnaire et nous sommes limité au simple cadre des articles de notre corpus. Dans ce cadre plus restreint, les données font apparaître une diversité des "signatures"[48]. Beauzée n'est en effet pas le seul rédacteur des articles de Grammaire traitant des sons dans l'*EM* comme l'illustre le tableau reproduit ci-dessous :

ENCYCLOPEDIE METHODIQUE	
AUTEUR	**NOMBRE D'ARTICLES**
BEAUZÉE	150
DU MARSAIS	37
ANONYME	10
JAUCOURT	8
MARMONTEL	7
ABBE MALLET	3
DU MARSAIS/BEAUZÉE	4
EDITEUR	2
BEAUZÉE /DIDEROT/DUMARSAIS/D'ALEMBERT	1
BEAUZÉE/ANONYME	1
BEAUZÉE/DOUCHET	1
BEAUZÉE/DOUCHET/MAIRAN	1
BEAUZÉE/DOUCHET/MARMONTEL	1
BEAUZÉE/M. DIDEROT/ L'EDITEUR/DE	1

[48] Le terme de *signature* désigne un rédacteur d'article.

JAUCOURT/L'EDITEUR/DE JAUCOURT/M. GARAT/DE JAUCOURT/ L'EDITEUR/ M. FAIGUET(Trésorier de France)/BEAUZÉE	
D'ALEMBERT	1
D'ALEMBERT/MALLET	1
DIDEROT/SULZER	1
FAIGUET	1
L'abbé GIRARD	1
TURGOT	1
Le baron D'HOLBACH	1

Figure. 2 : Liste des rédacteurs des articles de Grammaire traitant des sons dans l'*EM*.

Le classement que nous avons dressé laisse très nettement apparaître l'écrasante majorité des articles rédigés par la seule plume de Beauzée, c'est-à-dire près de 70% des articles du corpus si nous ajoutons les articles où le grammairien insère un ou plusieurs commentaires signés dans les articles de Du Marsais. Le schéma suivant, duquel nous avons volontairement exclu les auteurs n'ayant rédigé qu'un seul article[49], donne une représentation chiffrée de cette prépondérance[50].

[49] Ce classement ne tient donc compte ni des auteurs ayant rédigé de manière isolée une unique lexie (d'*HOLBACH*, TURGOT, etc.), ni de l'association d'auteurs ayant co-écrit une lexie unique.
[50] Le fait de ne pas tenir compte des auteurs (seuls ou associés) ayant rédigé une lexie unique, ce qui représente 6% du nombre total des lexies du corpus, ramène les données à deux cent vingt-trois lexies.

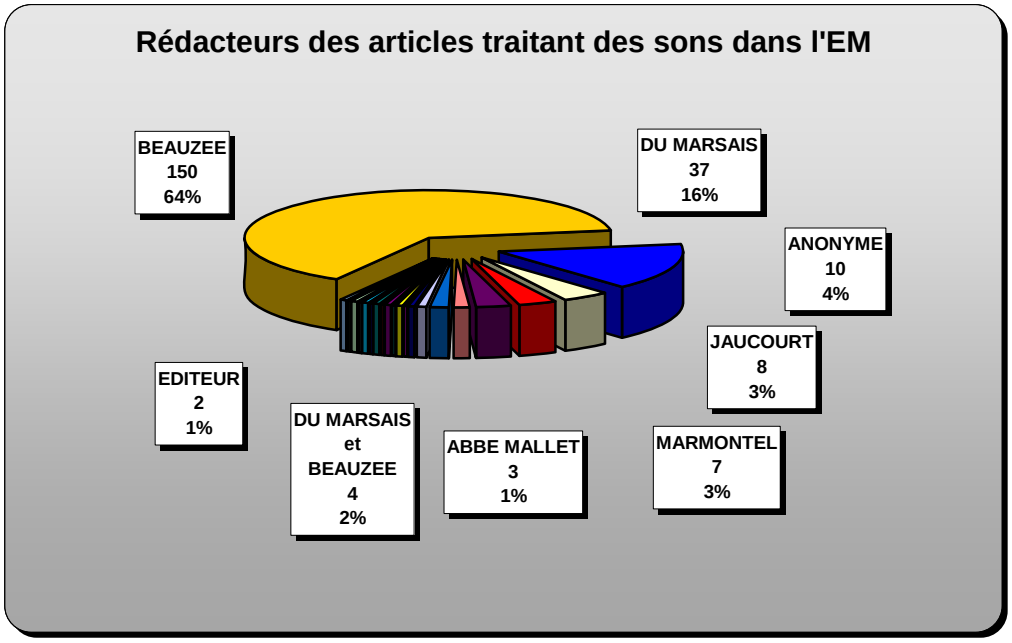

Figure. 3 : Les rédacteurs des lexies traitant des sons dans l'*EM*.

L'auteur le plus prolifique après Beauzée n'est pas un collaborateur direct de ce dernier dans l'*EM*, puisqu'il s'agit de Du Marsais - mort en 1756 - auteur de trente-sept articles repris dans leur intégralité du *DR*, et constituant 17% des articles traitant des sons. Viennent ensuite, dans des proportions à peu près égales mais bien inférieures à celle des articles rédigés par l'auteur du *Traité des Tropes*, les articles portant la signature "ANONYME" (douze articles, soit 5% du corpus), ou signés par le chevalier De Jaucourt (huit articles, soit 4% du corpus), Marmontel (sept articles, soit 3% du corpus), l'abbé MALLET (trois articles, soit 1% du corpus) et l'EDITEUR (deux articles, soit également 1% du corpus).

A ces signatures répertoriées viennent s'ajouter celles de savants n'ayant rédigé, individuellement, qu'un seul article : c'est le cas de l'abbé Girard, auteur de l'article PAROLE, MOT, de Faiguet (ETUDE), du Baron d'Holbach (PRONONCIATION DES LANGUES), de Turgot (ETYMOLOGIE), et même de d'Alembert (article DECHIFFRER).

De plus, certains articles peuvent avoir été rédigés par plusieurs auteurs. Dans ce cas, soit les savants ont écrit et signé conjointement l'article en question, soit, le plus souvent, ils ont rédigé et signé séparément les portions de l'article portant sur leur domaine de prédilection. Nous pouvons ainsi citer le cas de la rédaction

conjointe de Beauzée et Douchet (article G et GRAMMAIRE[51]), ou celui de la signature de portions distinctes d'articles par plusieurs auteurs, comme nous pouvons le voir à l'article ELISION rédigé en partie par d'Alembert et en partie par l'abbé Mallet, ou de l'article ANAGRAMME rédigé par Diderot et Sulzer.

Si nous nous intéressons de plus près aux différents collaborateurs de Beauzée dans la rédaction des articles de notre corpus, nous pouvons constater que ces derniers ne sont en fait pas nombreux.

Si nous regardons les chiffres avancés, exceptés les articles de Beauzée lui-même, les articles les plus nombreux écrits par un même auteur l'on été soit par Du Marsais, par le chevalier De Jaucourt, par l'abbé Mallet, par un anonyme, ou enfin par Marmontel. En écartant les articles "signés anonymement", dont la paternité reste donc à définir, et ceux rédigés par Marmontel, collaborateur assuré de Beauzée, il semblerait que la plupart de ces entrées de dictionnaires aient été rédigées par des personnages qui n'ont pas directement pris part à la rédaction de l'*EM*. Beauzée s'est en fait contenté de reprendre les articles de certains de ses collaborateurs de la première encyclopédie.

Ce facteur permet de mettre en évidence deux phénomènes particulièrement intéressants. Le premier est celui qui tend à prouver que Beauzée a en fait assuré seul la quasi-totalité de la rédaction des articles traitant de l'étude des sons dans l'*EM*.

Cette idée se trouve confirmée si nous additionnons les pourcentages des articles rédigés par des auteurs de la *DD* et seulement repris par Beauzée. Nous parvenons ainsi à 91% d'articles directement "imputables" à Beauzée.

Cette hypothèse serait bien évidemment intéressante à vérifier sur l'ensemble des articles de grammaire du volume *Grammaire & Littérature*.

La seconde particularité soulevée par cette constatation est celle qui tendrait à prouver que la part de réflexion portant sur l'étude des sons provenant de la *DD* serait, bien que non négligeable, relativement faible, ce qui viendrait infirmer l'idée d'une très grande proximité scientifique entre les deux répertoires, du moins en termes d'étude des sons.

---

[51] Notons que dans cet article GRAMMAIRE, Beauzée et Douchet ont écrit la majeure partie de l'article et qu'à la fin de celui-ci on a jugé nécessaire d'y ajouter un commentaire de Mairan.

En effet, une fois associés, les articles tirés de la *DD* représentent seulement 23% des articles du corpus. Même en anticipant sur ce que nous présenterons plus loin, et en additionnant à ce pourcentage celui des articles de Beauzée strictement identiques d'une encyclopédie sur l'autre, nous ne parvenons qu'à 32% des articles traitant des sons. Ceci semble bien indiquer une évolution certaine de l'étude des sons entre les deux encyclopédies.

Nous entrerons plus longuement dans le détail de ce que nous venons d'évoquer rapidement, à l'occasion des chapitres suivants.

Il peut par ailleurs être également intéressant de nous interroger sur les signatures des articles du corpus dans la *DD*, notamment pour vérifier si la même prédominance rédactionnelle caractérise un auteur particulier.

Une telle étude met en évidence des résultats inattendus, puisqu'elle contraste fortement avec ce que nous avons pu constater dans l'*EM*, ainsi que le montre le tableau reproduit ci-dessous :

DD	
AUTEUR	NB ARTICLES
ARTICLES NON PRESENTS	62
ARTICLES NON SIGNES	53
BEAUZÉE	47
DU MARSAIS	46
JAUCOURT	10
ABBE MALLET	5
BEAUZÉE/DOUCHET	4
MARMONTEL	4
BEAUZÉE/JAUCOURT	1
BEAUZÉE/JAUCOURT/FAIGUET	1
D'ALEMBERT	1
D'ALEMBERT/DU MARSAIS	1
ABBE MALLET/D'ALEMBERT	1
TOTAL :	236

Figure. 4 : Rédacteurs des lexies traitant des sons dans la *DD*.

Afin de donner une plus grande lisibilité aux données exposées, nous reproduisons un schéma sous forme de secteurs illustrant la proportion de chacune des signatures relevées dans la *DD*.

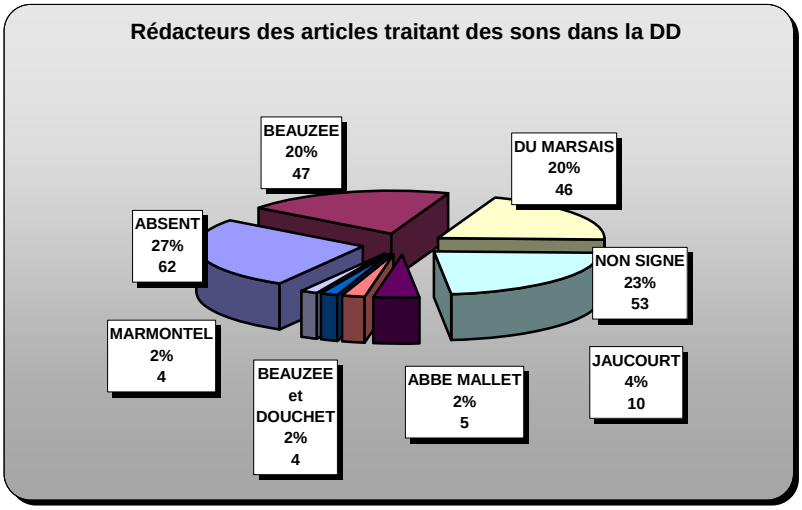

Figure. 5 : Répartition des rédacteurs de lexies traitant des sons dans la DD.

Plusieurs caractéristiques intéressantes émergent de ce décompte. La première donnée à prendre en compte est celle faisant apparaître que le chiffre le plus élevé, soixante-deux articles sur deux cent trente-six, soit 27% de notre corpus, caractérise des articles qui n'ont aucun rédacteur dans la *DD*, puisqu'il s'agit d'entrées n'existant pas dans ce premier répertoire. Ce phénomène remarquable, sur lequel nous reviendrons en détails, renforce notre hypothèse d'une évolution des connaissances sur les sons entre les deux encyclopédies.

En excluant volontairement de notre classement les articles n'existant que dans l'*EM*, nous obtenons la répartition suivante :

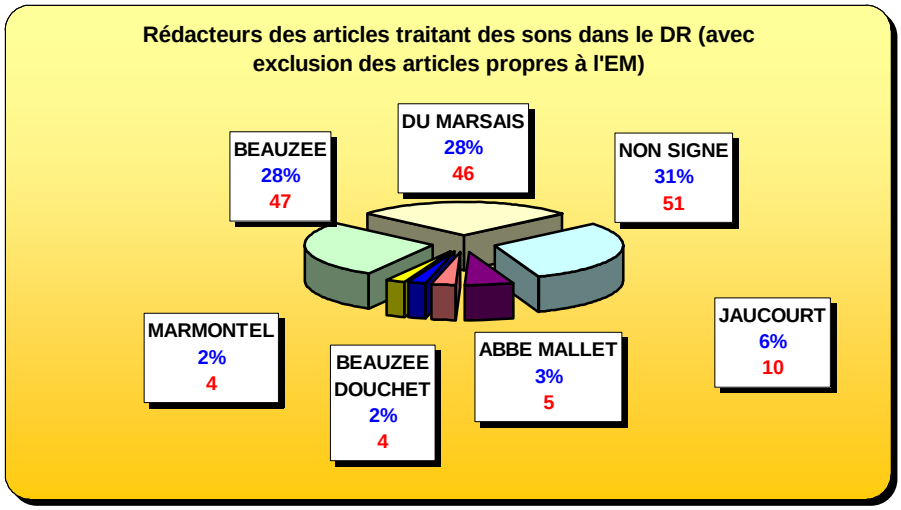

Figure. 6 : Répartition des rédacteurs de lexies traitant des sons dans la *DD*, à l'exception des lexies propres à l'*EM*.

A l'image du précédent décompte, celui que nous obtenons présente également une caractéristique fort intéressante puisque la proportion d'articles la plus élevée est celle des articles non signés.

Sous la pression de la censure présente au moment de la publication du *DR*, de nombreux articles ont ainsi été non signés par leur(s) rédacteur(s), et cinquante-trois des articles traitant des sons, soit 32% des articles de notre corpus, présentent cette particularité[52]. Notons que dans le premier inventaire, celui qui tient compte des articles propres à l'*EM*, le pourcentage des articles non signés ne représente plus que 23%.

Au-delà du pourcentage des articles propres à l'*EM* et de celui des articles non signés, deux rédacteurs majoritaires se distinguent : Du Marsais et Beauzée.

Cette donnée semble tout à fait logique dans la mesure où Du Marsais avait été en charge de la rédaction des articles de Grammaire dans le *DR*, jusqu'à ce que Beauzée lui succède.

Néanmoins, la proportion de la contribution de chacun de ces grammairiens aux articles traitant des sons est tout à fait surprenante.

En effet, leur apport est quasi identique puisqu'il représente 20% pour les deux dans notre premier inventaire et 27% pour Du Marsais et 28% pour Beauzée dans le second inventaire, soit respectivement quarante-sept et quarante-six articles.

Ces chiffres peuvent paraître surprenants si nous tenons compte du fait que Du Marsais n'a écrit que jusqu'à la lettre G (soit sur sept lettres seulement) et que Beauzée a eu lui la possibilité de communiquer sur dix-neuf lettres de l'alphabet.

Il existe plusieurs explications logiques à ce phénomène.

La première justification pouvant venir de la possibilité qu'il y ait naturellement plus d'articles traitant des sons dans les premières lettres de l'alphabet.

La seconde réponse envisageable est celle qui tend à prouver que dans la plupart des ouvrages encyclopédiques les rédacteurs sont plus loquaces et productifs dans les premiers volumes (les premières lettres).

Enfin, une dernière réponse à laquelle nous songeons est celle qui semble justifiée par les inventaires que nous avons dressés et qui laissent apparaître une

[52] Nous n'envisageons pas l'hypothèse de la non-signature de certains articles en raison de la censure comme la seule et unique hypothèse probable. D'autres hypothèses qui nous échappent sont bien-entendu envisageables.

proportion non négligeable de contributions aux articles traitant des sons par d'autres illustres grammairiens.

C'est notamment le cas du Chevalier de Jaucourt, rédacteur "hyper productif" de la *DD*, qui semble même être, proportionnellement parlant, le premier rédacteur de cet ouvrage, et dont la contribution est estimée pour nos articles à 4% dans le premier inventaire et 6% dans le second, soit dix articles.

Marmontel et l'abbé Mallet ont également pris part à la rédaction des articles appartenant à notre corpus présents dans la *DD*, puisque leur production représente pour chacun 2% des articles dans le premier inventaire, et respectivement 2% et 3% dans le second, soit quatre et cinq articles.

Mentionnons également le cas d'articles que Beauzée a co-écrits avec Douchet[53], cas qui aurait normalement dû être plus important dans la mesure où la relève de Du Marsais devait à l'origine être assurée à la fois par Beauzée et Douchet, mais que nous ne rencontrons que très peu car Douchet s'est finalement retiré de cette association. Ces articles, au nombre de quatre, représentent 2% dans nos deux inventaires.

Associés les uns aux autres, les articles écrits par d'autres ou co-écrits par Beauzée représentent 10% dans notre premier inventaire et 13% dans le second, soit vingt-trois articles.

Un autre facteur pouvant justifier une contribution identique de Du Marsais et Beauzée malgré la disparité du champ rédactionnel, vient du fait que parmi les articles non signés de la *DD* figurent un certain nombre d'articles que l'on peut attribuer à Beauzée. C'est notamment ce que semble affirmer Franck A. Kafker dans le commentaire suivant :

[53] Les articles co-écrits par Beauzée et Douchet sont signés "E.R.M." (Ecole Royale Militaire) dans le *Dictionnaire raisonné.*

> "After that Beauzée wrote more than 125 signed articles and some 20 anonymous articles for volumes viii to xvii." (KAFKER, 1988, "The Encyclopedists as individuals: a biographical dictionary of the authors of the Encyclopédie", *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century* n° 257 : 27)

Ce dernier parvient à cette conclusion en procédant à une comparaison des articles de l'*EM* et de la *DD*, et juge "involontaire" l'oubli de la signature de Beauzée dans ces articles :

> "In addition, a study of Beauzée and Marmontel's Grammaire et littérature, Encyclopédie méthodique, ou par ordre des matières (Paris 1784-1789), reveals that the following anonymous articles in the Encyclopédie are probably by Beauzée with his signature omitted unintentionally [...]." (KAFKER, 1988 : 28)

Les vingt articles auxquels il est fait allusion sont les suivants : "IMITATIF; IMPERSONNEL; IMPROPRE; INCIDENTE; K; LABIALE; LOGOGRAPHIE; LONGUE, en terme de grammaire; M (gram.); METATHÈSE (gram.); RACINE (terme de grammaire); REGULIER, ÈRE; RUDIMENT; S (gramm.); SYNCHISE; SYNCOPE (gramm.); TERMINAISON; TMÈSE; TROCHÉE; et VIRGULE".

Parmi ces articles, onze appartiennent à notre corpus et représentent donc près de 5% (4,6% exactement) de celui-ci, ce qui augmenterait la proportion des articles de Beauzée à 25% (contre 20% pour Du Marsais) pour notre premier inventaire et à 36% (contre 27% pour Du Marsais) dans le second. En associant également à ces chiffres le pourcentage des articles co-écrits avec Douchet, la contribution de Beauzée passerait à 27% pour le premier inventaire et à 38% dans le second.

Aux vingt articles répertoriés par Kafker comme appartenant à Beauzée et étant non signés dans la *DD*, pourraient venir s'ajouter trois articles recensés dans notre corpus, les articles NÉOGRAPHE, PROSODIE et SYLLABE, qui sont soit identiques, soit très peu différents de leurs homologues de la *DD*.

La comparaison du contenu des articles entre les deux encyclopédies faisant l'objet d'un point que nous aborderons plus loin, nous pouvons seulement apporter

une nuance à ce que nous venons de dire et à ce qu'affirme également Kafker, en signalant une hypothèse somme toute peu probable et qui consisterait à croire que Beauzée ait pu reprendre à l'identique et signer dans l'*EM* des articles de la *DD* ne lui appartenant pas. Ne sachant pas exactement sur quels critères s'est appuyé Kafker pour attribuer l'écriture des articles énumérés ci-dessus, nous ne pousserons pas plus en avant cette réflexion.

Pour clore cette étude des signatures des articles de notre corpus dans l'ouvrage de Diderot et d'Alembert, nous devons signaler que comme pour notre étude sur l'*EM*, nos schémas ne tiennent pas compte d'un très petit nombre d'articles écrits par un auteur dont c'est la seule production dans notre corpus, ou écrits par plusieurs auteurs dont la collaboration au sein d'un même article s'avère unique, toujours dans notre corpus.

Ainsi, d'Alembert est l'exemple unique d'un auteur ayant écrit un seul article du corpus. Ce même d'Alembert illustre également le phénomène de rédaction d'un article par plusieurs collaborateurs, chargés de la portion ayant trait à leur domaine de prédilection. Il a ainsi participé à la rédaction de l'article CARACTÈRE avec Du Marsais. Beauzée dans les articles MUET, TE et LANGUE est respectivement associé à De Jaucourt et à De Jaucourt et Faiguet.

Le type d'articles que nous venons de mentionner ne sont pas significatifs d'un point de vue proportionnel et associés les uns aux autres, ne constituent pas non plus un pourcentage important.

Venons-en à présent à la présentation proprement dite des différents rédacteurs des articles traitant des sons dans l'*EM*, lesquels sont, d'une manière indirecte, Du Marsais, l'abbé Mallet, De Jaucourt, et d'une manière plus directe, Girard, Marmontel, et Beauzée. Nous excluons volontairement de notre présentation des personnages comme Faiguet, le baron d'Holbach, Sulzer, Diderot et d'Alembert, soit parce qu'il s'agit de personnages de la première encyclopédie dont la présentation n'est plus à faire (nous faisons plus précisément allusion à Diderot et d'Alembert), soit parce qu'il s'agit de personnages dont le rôle dans l'élaboration des articles traitant des sons est infime (Faiguet, le baron d'Holbach, Sulzer).

4.4.2 Les collaborateurs indirects du dictionnaire Grammaire & Littérature

Mieux que quiconque, Franck A. Kafker[54] a su présenter les encyclopédistes du XVIIIe siècle, aussi, prendrons-nous pour point d'ancrage de notre présentation sommaire les commentaires fournis par cet auteur.

4.4.2.1 De Jaucourt

Considéré comme le contributeur le plus prolifique de la *DD*[55], Louis, chevalier de Jaucourt (1704-1780), a reçu une formation principalement scientifique. Titulaire d'un doctorat en médecine, il s'est pourtant intéressé à de nombreuses autres disciplines, ainsi que l'illustre sa contribution dans la *DD*, pour laquelle il a fourni des articles de médecine ou de physique, mais aussi de botanique, et de grammaire bien entendu, signés "D. J.". Il fut l'un de ceux qui ont le plus cru à la *DD*, comme en témoigne son acharnement à vouloir l'achever, acharnement qui prend tout son sens lorsque l'on sait qu'il a rédigé près de la moitié des articles des derniers volumes.

C'est cet éclectisme qui lui a très certainement valu d'être considéré par certains encyclopédistes tels que Diderot, d'Alembert, Grimm, Naigeon ou Marmontel, comme un compilateur plus que comme un véritable contributeur créatif. Ces mêmes savants sont d'ailleurs allés jusqu'à imputer à sa contribution hétéroclite les défauts, manques ou insuffisances du *DR*, propos introduisant un réel paradoxe à l'adresse de celui sans lequel l'ouvrage que nous connaissons aujourd'hui n'aurait très certainement pas été achevé.

Membre de l'Académie de Bordeaux (1746), de l'Académie Royale des Sciences de Suède (1755), de la Société Royale de Londres (1756), et de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Berlin (1764), Jaucourt est incontestablement un personnage clé de l'Encyclopédisme français du XVIIIe siècle. Ceci semble être confirmé par la présence de ses articles de Grammaire dans l'*EM*[56].

---

[54] KAFKER, Frank A, 1988 : "The Encyclopedists as individuals : a biographical dictionary of the authors of the Encyclopédie", *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century,* n° 257.
KAFKER, Frank A, 1996 : "The Encyclopedists as a Group : A Collective Biography of the Authors of the Encyclopedie", *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, n° 345.
[55] KAFKER, 1988 : 175.
[56] Ceci semble d'autant plus vrai si nous tenons compte du fait que sur les huit articles de Jaucourt repris du *DR*, six sont conservés à l'identique dans l'*EM* et deux sont très peu différents (certains renvois à d'autres articles ont été supprimés dans ces deux entrées.)

4.4.2.2 Mallet

En signant quatre lexies de notre corpus, à savoir les lexies DECLAMATION, DICTION, ELISION[57], et HOMOIOTELEUTON, l'abbé Edmé Mallet (1713-1755) se distingue comme le moins prolifique des auteurs "indirects" du dictionnaire *Grammaire & Littérature*. Ceci s'explique par le fait qu'il s'agit d'un auteur spécialiste de théologie et non de Grammaire. Il est néanmoins l'auteur d'un peu plus de mille articles de la *DD* traitant d'Histoire ancienne ou moderne, de Rhétorique et de Littérature.

4.4.2.3 Du Marsais

Membre de la congrégation de l'Oratoire et avocat de profession, César Chesneau, sieur Du Marsais ou Dumarsais (1676-1756), est l'auteur de deux ouvrages de grammaire majeurs : une *Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine* (1722), et le célèbre traité *Des tropes*, *ou des différens sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue* (1730).

Surtout connu pour son traité *Des tropes*, le "grammairien-philosophe par excellence"[58] est aussi réputé pour sa participation active à la rédaction des articles de Grammaire du *DR*, dans les volumes I à VI, soit cent cinquante articles.

Le rayonnement intellectuel de Du Marsais prend toute sa mesure si nous considérons le pourcentage de ses articles traitant des sons repris par Beauzée dans les volumes *Grammaire & Littérature* de l'*EM*. Ce chiffre s'élève à quarante et un, parmi lesquels figurent trois articles dans lesquels Beauzée a ajouté un commentaire typographiquement démarqué et signé. Nous verrons plus loin que les articles de Du Marsais repris dans l'*EM* sont dans une très grande majorité repris à l'identique.

4.4.3 Les collaborateurs directs du dictionnaire Grammaire & Littérature

4.4.3.1 Beauzée

Nicolas Beauzée, de son nom de baptême "Nicolas Bauzé", est né le 9 mai 1717 à Verdun, et mort à Paris à la veille de la Révolution, le 23 janvier 1789. Connu à la fois comme pédagogue, traducteur, mais surtout comme théoricien du langage,

---

[57] La lexie ELISION est co-signée par l'abbé Mallet et d'Alembert.
[58] DOUAY, Françoise, 1988, *Du Marsais Des tropes ou des différents sens*. [Paris] : Flammarion.

les premiers véritables principes de grammaire énoncés par ce dernier sont ceux issus de sa contribution à la *DD*. Successeur de Du Marsais en 1756 dans la rédaction des articles de Grammaire de l'ouvrage de Diderot et d'Alembert, il est l'auteur de cent trente-cinq articles signés du nom *E.R.M.*, sigle rappelant qu'il est alors enseignant à l'Ecole Royale Militaire.

Il publie ensuite, en 1767, sa *Grammaire générale*, ouvrage qui lui valut l'obtention d'une médaille d'or de la part de Marie-Thérèse d'Autriche, ainsi que la chaire de Grammaire à l'Ecole Royale Militaire.

Devenu membre de l'Académie française en 1772, Beauzée est souvent loué pour "ses efforts continus pour améliorer sa métalangue et pour la rendre plus précise, en écartant tout critère qui ne soit de fondement linguistique"[59].

A tort relativement passée sous silence, la contribution de Beauzée dans les articles du dictionnaire *Grammaire & Littérature* de l'*EM*, est à notre sens l'une de ses plus importantes contributions grammaticales, notamment en ce qui concerne son analyse des sons de la langue, et mérite donc sans aucun doute tout l'intérêt que lui porte notre étude.

4.4.3.2 Marmontel

Egalement rédacteur de certains articles de la *DD*, notamment dans le *Supplément*, Jean-François Marmontel, qui prend en charge la rédaction de la quasi-totalité des articles de *Littérature* du dictionnaire *Grammaire & Littérature*, est né le 11 juillet 1723, et mort le 31 décembre 1799.

Philosophe et essayiste, celui qui fut élu secrétaire perpétuel de l'Académie Française le 27 novembre 1783, est surtout connu comme disciple de Voltaire. Ses principaux ouvrages sont les *Contes moraux*, publiés en 1761, les romans philosophiques *Bélisaire* (1767) et *Les Incas* (1777), les *Eléments de Littérature*, publiés en 1787, et bien entendu ses contributions à la *DD* et à l'*EM*.

Il est intéressant de noter que la proportion des lexies de Marmontel dans le corpus, même si elle reste comme nous l'avons vu, relativement minime, n'est pas totalement nulle, faisant ainsi de lui un contributeur à part entière de l'étude des sons.

---

[59] *Grammaire générale*, 1974, "Notices bibliographiques", p. 11.

5. Présentation du corpus

Notre étude, qui rappelons-le, vise à établir de manière claire la nature des connaissances des grammairiens-philosophes du XVIIIe siècle mais plus particulièrement celles des grammairiens de l'*EM* concernant les sons de la langue, repose sur un nombre limité de lexies.

Au nombre de deux cent trente-six, ces dernières ont en commun le fait de présenter une réflexion sur les sons.

5.1 Sélection des lexies de notre corpus

A l'inverse de ce que nous aurions eu à faire en prenant comme cadre d'étude principal l'ouvrage de Diderot et d'Alembert, la constitution de notre corpus ne s'est pas véritablement apparentée à un jeu de pistes. La première explication à cet état de fait est directement imputable au type d'agencement des connaissances de l'*EM* qui a choisi de répartir les différentes sciences au sein de dictionnaires de matières. La nature même de notre champ d'étude a logiquement imposé le cadre du dictionnaire *Grammaire & Littérature*.

Le maintien de l'ordre alphabétique à l'intérieur de cette "sous-partie" de l'*EM* n'a par ailleurs eu aucune incidence sur la délimitation des lexies, dans la mesure où nous nous sommes appuyé sur la *Méthode pour diriger les lecteurs dans l'étude de la GRAMMAIRE & de la LITTÉRATURE*, composée d'un *Tableau méthodique pour la Grammaire* et d'un *Tableau méthodique pour la Littérature*, et proposée à la fin du dictionnaire. Elaborée comme un véritable index, cette table, que nous reproduisons en ANNEXE 1, apporte un classement thématique des lexies et fixe pour chacune d'elle le numéro du tome et la page (ou les pages) où elle figure.

Pour la constitution de notre corpus, nous avons donc suivi le classement fourni par cette *Méthode* assez explicite.

5.2 Les "domaines de rattachement des lexies du corpus"

Le classement détaillé fourni par les deux tableaux de la *Méthode* nous a très largement facilité le travail de sélection des lexies susceptibles d'intégrer notre corpus, dans la mesure où il repose sur un découpage en grandes catégories.

Le tableau reproduit ci-dessous illustre ainsi la répartition des lexies retenues au sein du corpus.

Catégorie	Total:	Total:
(L) I. Du Style Du style quant à la Diction	7	17
(L) I. Du Style Vices du Style	2	
(L) I. Du Style Qualités du Style	1	
(L.) I. Versification Versification françoise	1	
(L.) III. Poésie Poésie dramatique	1	
(L.) IV Rhétorique Abus de la Parole	1	
(L.) IV Rhétorique Principes particuliers	3	
(L.) Littérature Etudes	1	
*	38	38
AU DESSUS DU CLASSEMENT	1	1
I. Parole Prononcée Ou Ecrite	1	85
I. Parole Prononcée Ou Ecrite Combinaison des éléments de la parole	18	
I. Parole Prononcée Ou Ecrite Combinaison des éléments de la parole/V. Etymologie	1	
I. Parole Prononcée Ou Ecrite Combinaison des éléments de la parole/VI. Application des principes aux langues Orthographe	1	
I. Parole Prononcée Ou Ecrite Eléments de la parole	51	
I. Parole Prononcée Ou Ecrite Eléments de la parole/ IV. LF Figures de Diction par addition	1	
I. Parole Prononcée Ou Ecrite Eléments de la parole/(L.)VI. Application des principes aux langues Orthographe	1	
I. Parole Prononcée Ou Ecrite Eléments de la parole/V. Etymologie	1	
I. Parole Prononcée Ou Ecrite Lecture	5	
I. Parole Prononcée Ou Ecrite Parole écrite	5	
II. Parties d'Oraison	9	12
II. Parties d'Oraison Mots déclinables	2	
II. Parties d'Oraison Mots indéclinables	1	
III.Syntaxe Eléments de Syntaxe	8	12
III.Syntaxe De la Proposition	2	
III.Syntaxe De la Proposition/V. Etymologie	1	
III.Syntaxe Règles de la Syntaxe	1	
IV. Langage Figuré Figures de Syntaxe	1	31
IV. Langage Figuré	1	
IV. Langage Figuré Figures de Diction	2	
IV. Langage Figuré Figures de Diction par addition	4	
IV. Langage Figuré Figures de Diction par changement	8	
IV. Langage Figuré Figures de Diction par changement Consonnance physique	7	

IV. Langage Figuré Figures de Diction par changement Consonnance rationelle	2	
IV. Langage Figuré Figures de Diction par soustraction	4	
IV. Langage Figuré Figures d'élocution Répétitions vicieuses	2	
V. Etymologie	11	11
VI. Application des principes aux langues	4	28
VI. Application des principes aux langues Etude des langues	2	
VI. Application des principes aux langues Langues particulières	3	
VI. Application des principes aux langues Langues particulières/(L.) V. Littérature Notions générales	1	
VI. Application des principes aux langues Orthographe	18	
VII. Remarques particulières sur la Langue françoise Particules & Terminaisons	1	1
TOTAL	236	236

Figure. 7 : Domaines de rattachement des lexies du corpus.

Le classement détaillé que nous proposons met en évidence plusieurs types de découpages, dont le premier concerne la répartition des lexies du corpus au sein de la partie *Grammaire* et de la partie *Littérature* du dictionnaire. Pour distinguer les deux "sous-parties", nous avons eu recours au symbole "(L)" toutes les fois qu'une catégorie concernait la partie *Littérature* et non la partie *Grammaire*.

En minorité, les lexies étiquetées comme appartenant au domaine de la *Littérature* se divisent en considérations relevant du STYLE, de la VERSIFICATION, de la POESIE, de la RHETORIQUE, ou de la LITTERATURE. Au total, les lexies étiquetées comme non grammaticales, sont au nombre de dix-sept sur deux cent trente-six, et représentent ainsi seulement 7% du corpus total.

Les lexies relevant du domaine grammatical sont elles divisées en huit catégories distinctes :

- Les lexies étiquetées comme grammaticales mais non référencées par la *Méthode.*
- La lexie GRAMMAIRE se trouvant en dehors du classement de la *Méthode.*
- Les lexies relevant de la *Parole Prononcée Ou Ecrite.*
- Les lexies relevant des *Parties d'Oraison.*
- Les lexies relevant de la *Syntaxe.*

- Les lexies relevant du *Langage Figuré.*
- Les lexies relevant de l'*Etymologie.*
- Les lexies relevant de l'*Application des Principes aux Langues.*
- Les lexies relevant des *Remarques particulières sur la langue françoise.*

D'un point de vue proportionnel, les deux catégories les plus importantes sont celle des lexies relevant de la Parole Prononcée Ou Ecrite, et celle des lexies non référencées par la *Méthode*.

La proportion importante des lexies non attestées par la *Méthode* grammaticale, trente-huit lexies, soit 16% du corpus total, met en évidence les "lacunes" de cette *Méthode*, ou en dénonce tout au moins la non exhaustivité.

Le nombre encore plus important des lexies relevant de la catégorie *"Parole prononcée ou écrite"*, quatre-vingt-cinq lexies, soit 36% du corpus total, est quant à lui également très intéressant.

En effet, en opérant un sous-classement dans cette catégorie, c'est-à-dire en opposant les lexies relevant de l'oral et celles relevant de l'écrit, nous nous apercevons que sur ces quatre-vingt-cinq lexies, cinq relèvent de la "*Lecture*", et cinq de la "*Parole écrite*". Une fois associées, ces dix lexies forment un pôle venant s'opposer aux soixante-quinze lexies restantes, relevant plus proprement de l'oral. Voici la schématisation de cette opposition :

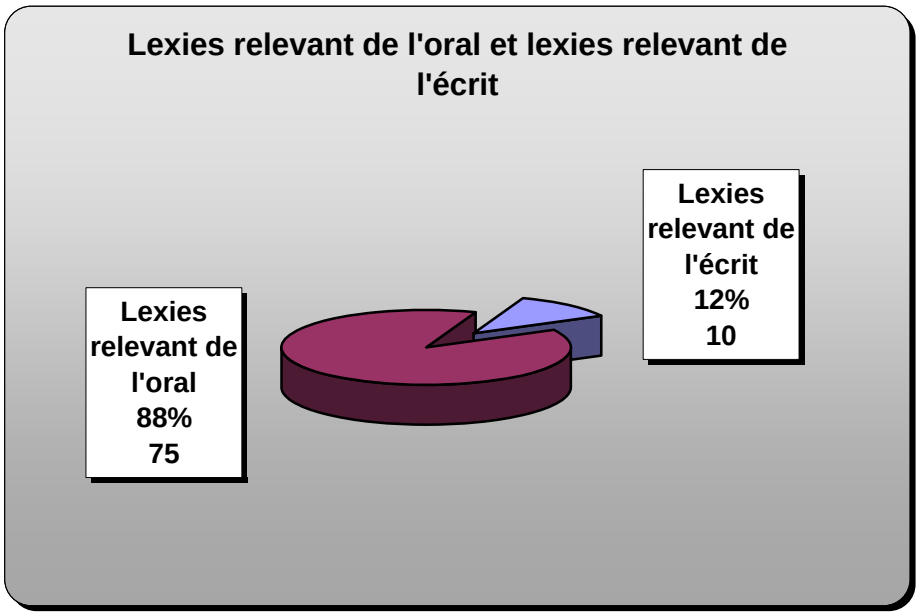

Figure. 8 : Lexies relevant de l'oral et lexies relevant de l'écrit.

La proportion des lexies relevant de l'oral atteint les 88%, alors que celle des lexies relevant de l'écrit atteint seulement les 12%. Par rapport au nombre total de lexies, ces soixante-quinze lexies relevant de l'oral constituent pas moins de 32% du corpus, soit près d'une lexie sur trois. Ceci tend à montrer toute l'importance de l'oral dans la description des sons de la langue.

II. ETUDE DES SONS : APPROCHE HISTORIQUE GENERALE

Ainsi que l'affirme Sylvain Auroux, le XVIIIe siècle apparaît comme un siècle décisif et incontournable en matière d'acquisition des savoirs phonétiques. A l'image des progrès du vingtième siècle, le siècle des Lumières apporte un éclairage nouveau sur la description des sons de la langue :

> "Aucun siècle cependant, excepté le nôtre, n'a fait de tels progrès dans l'étude du matériau phonique du langage humain : il suffit pour s'en rendre compte de considérer, par exemple, les corrections qu'apporte Duclos à la Grammaire de Port-Royal (il passe de dix à dix-sept voyelles et de dix-neuf à vingt-deux consonnes, s'éloignant de plus en plus de l'équivalence lettre-son), ou le soin que met Du Marsais dans la rédaction des articles de l'Encyclopédie concernant chaque lettre. Ces progrès sont également théoriques : c'est en effet au XVIIIe siècle que naît la phonétique articulatoire." (AUROUX, Sylvain, CALVET Louis-Jean, 1973, "De la phonétique à l'apprentissage de la lecture", *La Linguistique* n°9 (1973/1), p. 72)

Le XVIIIe siècle est effectivement le siècle de l'émergence de progrès majeurs en matière de phonétique articulatoire, mais c'est aussi le siècle de maturation d'une discipline fondamentale pour la maîtrise des sons d'une langue, l'Acoustique, et, comme nous tenterons de le montrer plus loin, le siècle de la mise en place progressive de la Phonologie, savoir que nous désignerons pour l'instant par la terminologie de Sylvain Auroux **:** "épiphonologie"[60].

Afin de bien comprendre l'ensemble des enjeux politico-langagiers qui ont permis la réalisation de si prodigieuses avancées en matière de connaissance des sons de la langue, il nous incombe de re-situer l'émergence des préoccupations à l'origine des efforts effectués tout au long des siècles précédents.

---

[60] AUROUX, Sylvain, 1992, "Note sur les progrès de la phonétique au XVIIIe siècle", *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2, Philosophie et Langage, MARDAGA.

Le parcours diachronique que nous nous proposons de dresser aura donc pour but de mettre en évidence une sorte de continuum dans l'étude des sons, savoir non thématisé mais explicité tout au long de l'histoire pour des finalités distinctes.

Nous allons ainsi nous attacher à démontrer que les savants de l'Antiquité ont eu une réflexion sur les sons qui n'avait pour but essentiel que la justification des discussions autour de l'apprentissage de la lecture à haute voix ou la justification des licences poétiques prises par certains poètes. De même, nous verrons que les analyses fournies par les grammairiens du XVIe siècle, reposent sur la nécessité de montrer l'inadéquation entre l'oral et l'écrit, et ne semblent donc viser que l'acquisition de l'Orthographe.

Plus loin, nous introduirons le troisième grand courant caractérisant l'étude des sons avant notre ère**,** et qui se manifeste dès la fin du XVIIe siècle par une prise en considération des sons uniquement en eux-mêmes et pour eux-mêmes. Nous verrons donc à cette occasion que les grammairiens-philosophes n'étudient les sons de la langue sans aucune autre finalité que de définir le système phonique synchronique.

Dans une ultime section, nous évoquerons rapidement le changement d'orientation retenu à la suite des travaux de Beauzée, période de transition avant le retour en force de l'étude des sons connu à la fin du XIXe siècle.

1. L'étude des sons pour l'apprentissage de la lecture à voix haute

Les sons, ainsi que nous l'avons souligné plus haut, ont toujours fait l'objet de réflexions tout au long de l'histoire. L'Antiquité, période d'une intense activité savante, s'illustre comme une période féconde pour l'analyse des sons.

Sans prétendre à l'exhaustivité, l'illustration que nous fournissons ci-dessous du rôle déjà bien présent de réflexions sur les sons dans l'Antiquité, s'appuie sur le témoignage incontournable de deux auteurs en particulier, l'un grec et l'autre latin, à savoir Denys le Thrace, et Donat.

1.1 Denys le Thrace

Dans sa *Technè grammatikè,* parue vers la fin du IIe siècle avant notre ère, Denys le Thrace offre un témoignage intéressant des connaissances des

grammairiens grecs sur les sons de la langue. Certes les réflexions proposées dans cet ouvrage sont uniquement centrées sur la langue grecque, mais elles illustrent néanmoins un savoir déjà avancé.

Sur les vingt chapitres que comporte la *Technè*, nous relevons la présence de plusieurs chapitres traitant de la syllabe, mais surtout d'un chapitre 6 intitulé *De l'élément* (*peri stoikheîou*), dans lequel le grammairien énumère les différentes "lettres" (*grámmata*) ou "éléments" (*stoikheîa*) de la langue.

Son analyse est en fait calquée sur l'écrit puisqu'elle prend comme point de départ les signes graphiques que sont les lettres et qu'elle les divise ensuite en "voyelles" (*phōnēenta*), éléments restituant un son vocal[61] (*phōnē*), et en "consonnes" (*súm-phōna*), qui associées aux voyelles restituent également un son vocal.

Nous avons schématisé le classement que propose le grammairien dans deux tableaux distincts : un tableau pour les voyelles et un tableau pour les consonnes.

Classement des voyelles (phōnēenta) chez Denys le Thrace				
	Voyelles longues	Voyelles brèves	Voyelles dichrones (brèves ou longues)	Diphtongues
Voyelles prépositives	ē, ō	e, o	a	
Voyelles postpositives			i, u	
				ai, au ei, eu oi, ou

Figure. 9 : Classement des voyelles chez Denys le Thrace.

[61] Jean Lallot retient volontairement l'expression "son vocal" pour restituer la polysémie du mot *phōnē* qui désigne à la fois la "voix" (unité vocalique) et le "son" (unité consonantique).[2]

Classement des consonnes (súm-phōna) chez Denys le Thrace		
	Semi-voyelles	Consonnes Muettes
Simples		k, p, t
Rauques		th, ph, kh
Moyennes		b, g, d
Doubles	zd, x, ps	
Immuables ou Liquides	l, m, n, r, s	

Figure. 10 : Classement des consonnes chez Denys le Thrace.

Sans détailler ici les classements proposés par le grammairien grec, notons cependant la présence dans l'inventaire des consonnes, de la classe des *Liquides* qui englobe comme ce sera encore le cas au XVIIe siècle, nos liquides L et R, et nos nasales M et N. Notons encore, au vu du désordre que présentent les séries k, p, t/th, ph, kh/b, g, d, que les points d'articulation ne semblent pas du tout perçus alors que les modes d'articulation le sont partiellement. La même dissymétrie s'observera encore au XVIIe siècle.

Les réflexions introduites par Denys autour de l'aspect phonique de la langue, sont encore très ancrées dans une tradition orthographique comme l'illustre le recours aux notions de "lettres", "consonnes", ou "voyelles". Cet aspect de la langue est certes pris en compte, mais il ne donne pas encore lieu à une analyse méthodique et surtout à une analyse uniquement consacrée à cela. Mentionnons par exemple que comme le souligne Jean Lallot dans le commentaire suivant, le chapitre *De l'élément* n'est pas introduit par une définition de ce qu'est l'*Elément :*

> "On peut s'étonner, voire déplorer [...] qu'un chapitre intitulé *De l'élément* ne commence pas par une définition de l'élément." (LALLOT, 1998, *Réédition de La grammaire de Denys le Thrace*, 95)

Ce même Lallot fournit dans un autre ouvrage une réflexion qui résume selon nous le véritable positionnement scientifique de Denys concernant son étude des sons:

> "Les six parties de la grammaire selon Denys résument bien l'activité des grammairiens-philologues de l'école d'Alexandrie : il s'agit fondamentalement d'une mise au net minutieuse des textes [...], et non d'une étude de la langue pour elle-même. La lecture (anagnōsis) est proprement la reconnaissance - et l'interprétation vocale : "lecture", chez les Anciens, désigne toujours la lecture à haute voix - à la fois précise [...], intelligente, et esthétiquement marquée." (LALLOT, 1985, "Denys Le Thrace : Technē Grammatikē. Introduction, traduction, notes", *Archives et documents de la société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage*, N°6, 30.)

Formulées à partir de l'analyse de la totalité des chapitres de la *Techne*, les remarques de Lallot confirment ce que nous avons pu constater à travers l'ancrage très systématique dans l'orthographe des remarques du grammairien sur les sons, remarques qui, rappelons-le, s'appuient essentiellement sur le déchiffrage de la forme graphique de la langue et non sur une volonté réelle de mettre en évidence la nature phonique de cette dernière.

Nous sommes ainsi d'accord avec cette idée que les propos développés sur les sons par Denys constituent en fait une étude des sons dans une perspective de l'apprentissage de la lecture à haute voix.

1.2 Donat

L'*Ars grammatica*[62] de Donat, paru au milieu du quatrième siècle de notre ère et très influant jusqu'à la Renaissance, commence par deux chapitres consacrés l'un, très brièvement à la voix (DE VOCE), le second plus longuement à la lettre (DE LITTERA).

Dans le chapitre DE VOCE, le grammairien donne une définition de la Voix en tant qu'air en mouvement sensible à l'oreille. Cet air peut soit être articulé (Vox articulata) et donc être transcrit par une *littera*, soit être inarticulé et ne pas être transcrit.

Après cette définition de la voix, Donat poursuit son analyse dans le chapitre DE LITTERA.

La "littera", bien plus qu'une simple "lettre", désigne une unité caractérisée par trois propriétés distinctes, à savoir un *nomen*, c'est-à-dire nom, une *figura*, une forme graphique, et une *postestas*, une valeur phonique.

Donat propose ensuite le classement suivant des unités qu'il identifie :

Classement des litteras chez Donat		
Voyelles	**Consonnes Semi-voyelles**	**Consonnes Muettes**
a, e, i, o, u	**f, l, m, n, r, s, x**	**b, c, d, g, h, k, p, pf, t**

Figure. 11 : Classement des litteras chez Donat.

Les *Voyelles* sont décrites comme ayant une prononciation autonome et pouvant former une syllabe à part entière.

Elles se rapprochent en ce sens des consonnes identifiées comme *Semi-voyelles* qui elles aussi ont une prononciation autonome - parce qu'elles peuvent être tenues - mais qui ne forment en revanche pas de syllabe véritable.

Les consonnes *Muettes*, à la différence des autres unités, ne possèdent pas de prononciation autonome et ne forment pas de syllabe véritable. Elles doivent être associées à une *Voyelle* pour former une syllabe.

---

[62] Notre analyse s'appuie sur le texte fourni dans les *Grammatici Latini* de Heinrich Keil, Leipzig : Teubner, 1874.

Le classement fourni par Donat est relativement proche de celui de Denys le Thrace dans la mesure où il semble également prendre en compte le mode d'articulation des unités identifiées. De même, il s'agit d'un classement dans lequel ne transparaît toujours aucune distinction en fonction des points d'articulations, et dans lequel règne donc toujours le même désordre dans les séries.

L'inventaire de Donat se distingue néanmoins de celui du grammairien grec dans la mesure où il est agrémenté de réflexions supplémentaires. Donat formule en effet certaines considérations d'ordre combinatoire.

Il n'évoque pas la notion de diphtongue mais la combinaison de certaines voyelles. Ainsi, il évoque le passage de I et U du statut de voyelle à celui de consonne (semi-voyelle) dans certains contextes phoniques (junon, vulgus).

De même, il évoque la combinatoire des liquides L et R avec certaines autres unités.

En plus de ces considérations d'ordre combinatoire, Donat formule également des considérations sur l'économie du système. Il dénonce en effet le décalage entre les vingt-trois lettres que possède en apparence la langue latine, et les dix-sept lettres nécessaires pour en traduire l'aspect phonique. Certaines lettres font donc d'après lui double emploi. A titre d'exemple, il évoque le caractère superflu du Q et du C qui traduisent ce que marque déjà la lettre K. Il mentionne aussi le cas du X qui constitue une lettre double traduisant l'association du K et du S.

Ce type de considérations montrent que Donat travaille sur la forme graphique de la lettre (figura) mais qu'il cherche bien à inventorier les sons de la langue latine. Il s'agit là d'une attitude qui restera centrale et caractéristique des XVIe et XVIIe siècles.

Peu d'apports intermédiaires seront apportés entre les grammairiens anciens et les grammairiens du XVIe siècle, ce qui justifie que les savoirs développés en France à la Renaissance, ainsi que nous allons le montrer à présent, sont le résultat du double héritage de Denys le Thrace et Donat.

2. De l'orthographe aux sons ou Des sons vers l'orthographe

2.1 L'Etude de la prononciation (La querelle de l'Orthographe)

> "La langue "vulgaire" (c'est-à-dire celle du peuple) semble digne de sortir des échanges quotidiens pour rivaliser avec le latin, digne enfin d'être écrite, en tant que langue littéraire et scientifique. - Mais comment l'écrire ? Et surtout, comment l'imprimer ? [...] Avec plus d'un siècle de retard sur les Italiens, on compare donc le français et les autres langues. On compare et on traduit. Après la grande réflexion érasmienne sur la "véritable" prononciation du latin, que l'on croit être celle des Italiens, cette réflexion se tourne vers le français : comment prononce-t-on (comment doit-on prononcer) notre langue ? C'est-à-dire : quel rapport y a-t-il entre ce qui est écrit et ce qui est dit ?" (CATACH, Nina, 1982, "Orthographe et conception de la langue en 1550", *Histoire Epistémologie Langage*, Tome 4, fascicule 2, p. 79)

Ainsi que le résume cette citation de Nina Catach, l'émancipation du français par rapport au latin, a conduit les grammairiens et savants du XVIe siècle à dresser un cadre descriptif de leur langue, tâche dont la part la plus importante consistait à concilier l'orthographe et la prononciation. La mise en place d'une réforme orthographique parvenant à harmoniser l'écrit et l'oral fut à l'origine de l'une des plus célèbres discussions scientifiques françaises : *la querelle de l'Orthographe*.

Plus précisément, cette querelle opposait deux pôles de savants réformateurs radicaux : un pôle de partisans d'une réforme orthographique autorisant la conservation des traces "étymologiques" de notre langue, et un pôle de partisans d'une écriture phonétique, débarrassée de toutes les lettres superflues non prononcées, y compris celles de l'étymologie, partisans en d'autres termes d'une écriture reflétant l'adéquation de l'écrit et de l'oral.

Cette volonté d'homogénéisation dessine les contours de la phonétique que nous rencontrerons aux XVIIe et XVIIIe siècle, mais ne constitue pas véritablement une phonétique à part entière. Nina Catach le mentionne explicitement en évoquant un commentaire de Ferdinand Brunot :

> "F. Brunot, n'a pas tort d'affirmer au sujet du XVIe siècle (H.L., II, p. 243) :
> Le mot de phonétique, qui éveille les idées de règles constantes et inconscientes, convient assez mal aux transformations qui vont survenir, et le titre d'histoire de la prononciation me paraît [...] aussi bien approprié à un temps où la phonétique n'a plus qu'une part dans le développement des sons et où se mêlent, comme dans l'histoire, l'effet des grandes causes générales et le produit de la volonté consciente des hommes." (CATACH, 1982 : 79-80)

Les différents travaux des grammairiens du XVIe siècle ne peuvent s'apparenter à une phonétique véritable, dans la mesure où leur démarche ne vise pas l'établissement d'un système phonique, mais une réforme de l'orthographe qui tienne compte de la juste prononciation des lettres.

C'est ce que semble affirmer Nina Catach dans le commentaire suivant :

> "[...] faire de la phonétique, au XVIe siècle (et même au XVIIe siècle, voir la "leçon d'orthographe" de M. Jourdain) c'est apprendre l'orthographe." (CATACH, 1982 : 80)

Bien plus qu'une étude des sons, la querelle de l'orthographe met clairement en évidence une étude de la prononciation des lettres. L'aspect phonique n'est utilisé que pour illustrer les incohérences de l'écriture, l'étude ne porte pas sur les sons, chose qui est implicitement supposée connue de tous, mais sur leurs symboles.

C'est précisément à cause de l'abstraction de l'aspect phonique que les acteurs de cette querelle ne parviendront pas à unifier l'écriture. Leurs prononciations sont divergentes et ne permettront pas de fournir un alphabet phonétique commun. En ce

sens, il ne peut donc véritablement y avoir de phonétique au XVIe siècle, au sens moderne du terme, c'est-à-dire d'"*étude des sons du langage*"[63].

Néanmoins, ces études constituent les véritables prémices de tous les progrès futurs, et cette querelle occupe une place centrale dans l'histoire de la connaissance des sons de la langue française.

Parmi ses initiateurs figure Louis Meigret[64], humaniste et grammairien de Lyon, "réformateur résolu de l'écriture ancienne"[65], "homme de lettres solitaire et besogneux, "catholique au cœur protestant"[66], théoricien incapable de concession sur un terrain où il se sait "imbattable" et qui "n'a que le tort d'avoir trop raison"[67]. Meigret est l'auteur d'un *Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise*, *auquel est débattu des fautes & abus en la vraye & ancienne puissance des lettres*, publié en 1545, et dans lequel il déclare :

> "Je n'y voy point de moyens suffisants ni raisonnables excuses pour conserver la façon que nous avons d'escrire en françois par ce que, pour la confusion et les abus des lettres, elles ne cadrent point entièrement à la prononciation", et il s'efforça "de trouver les moyens suivant lesquels on pourra user d'une escriture certaine ayant tout seulement égard à la pronciation françoise et à la nayve puissance des lettres." (MEIGRET, 1545, *Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise*, *auquel est débattu des fautes & abus en la vraye & ancienne puissance des lettres*)[68]

Favorable à une orthographe phonétique, Meigret possède de farouches opposants, tous attachés à la mise en évidence de la nécessité d'une orthographe garante de l'étymologie. Le plus célèbre d'entre eux est sans aucun doute Guillaume des Autels, auteur d'un *Traité touchant l'ancien orthographe françois et l'écriture de la langue françoise* (1545) et d'une *Replique de Guillaume Des Autelz aux furieuses défenses de Louis Meigret* (1551).

---

[63] Définition de Bertil MALMBERG, 1998, "La phonétique", *Que Sais-je?,* p. 1.
[64] Meigret est également connu sous le nom de Meygret.
[65] CATACH, 1982 : 81.
[66] CATACH, 1982 : 81.
[67] CATACH, 1982 : 81.
[68] La mauvaise qualité de la version numérisée du *Traité* que nous avons pu nous procurer ne nous permet pas de spécifier la page exacte de laquelle est tirée cette citation.

Jacques Pelletier du Mans, à l'image de Meigret, est également partisan de l'élaboration d'une orthographe phonétique, mais propose, dans son ouvrage *Le Dialogue de l'Ortografe e Prononciation Françœse* (1550), des méthodes différentes pour y parvenir. En calquant notamment ses réflexions et sa propre prononciation sur celle de la Cour, il se montre plus objectif et donc beaucoup plus proche que Meigret de la mise en place d'une norme phonétique.

Les divergences ayant nourri cette querelle commencée au XVIe siècle, et dont les réminiscences sont encore présentes aujourd'hui, ont indubitablement joué un rôle prépondérant dans le développement des connaissances des sons de la langue française. Elles constituent les prémices d'un raisonnement qui va permettre de circonscrire de mieux en mieux le système phonique du français et par là permettre le développement de sciences comme la phonétique articulatoire. En reposant sur la comparaison de l'écrit et de l'oral, elles ont la particularité d'être articulées autour d'une notion centrale, la notion de *lettre*, sur laquelle nous allons à présent nous attarder pour mieux mettre en évidence la transition progressive qui s'est opérée vers la phonétique.

2.2 La prétendue confusion entre les lettres et les sons

Dans chacune des entreprises de réforme de l'orthographe française, la notion de *lettre* est effectivement le point d'ancrage autour duquel vont pouvoir s'établir les différentes théories. Il semble donc important de savoir avec précision quelle est la réalité (ou quelles sont les réalités) couverte(s) par cette terminologie.

Le principe récurrent sur lequel se basent tous les réformateurs de l'orthographe en faveur d'une écriture phonétique est celui de l'équivalence entre la lettre et le son, il s'agit du "principe phonographique" existant dans certaines langues comme le latin.

Le système graphique devant fidèlement refléter le système phonique, il doit impérativement y avoir une équivalence entre la lettre et le son. Cette position est ainsi résumée par Sylvain Auroux :

> "[...] les théoriciens des orthographes nationales de la Renaissance opposeront assez unanimement le principe "un son, une lettre" [...] qui est resté celui de tous les alphabets phonétiques." (AUROUX, 1992 : 599)

Cette volonté d'équivalence entre le signe graphique et le signe phonique trahit néanmoins une ambiguïté terminologique importante puisque cette même notion de *lettre* peut à la fois désigner l'un ou l'autre des signes. C'est certainement ce qui a pu laisser croire à une prétendue confusion entre la lettre et le son :

> "On a accusé les grammairiens de confondre la lettre et le son. Ils regroupent autrement que nous les éléments de leur savoir, mais ils ne font certainement pas cette confusion." (AUROUX, 1992 : 599)

C'est également ce que Françoise DESBORDES souligne dans son ouvrage intitulé *Idées romaines sur l'écriture*[69] :

> "Chez les Anciens, Grecs et Latins, on trouve tout à fait couramment des assertions un peu déconcertantes, comme : "La voix humaine est constituée de lettres" (grammata/litterae). Il va pourtant de soi que ceux qui écrivaient ces phrases ne s'imaginaient pas que des armées de petits signes noirs sortaient des bouches humaines, comme les diamants et les crapauds des contes de fées." (DESBORDES, Françoise, 1990, *Idées romaines sur l'écriture*.- Lille : Presses universitaires de Lille (Histoire de la linguistique). p. 113)

Elle précise ensuite que la notion de *lettre*, ainsi que nous avons pu le voir lors de l'analyse des sons proposés par Donat, couvre bien plus que la simple réalité graphique :

> "[…] si bien que, parlant de "lettre", les Anciens peuvent aussi bien se trouver parler du phonème que parler de la forme bizarre de telle lettre dans telle attestation ponctuelle, ou d'un type de son, ou du graphème, etc." (DESBORDES, 1990 : 113)

Ce qui s'applique ici aux grammairiens anciens vaut, dans une certaine mesure, pour les réformateurs du XVIe siècle. C'est ce qui permet de parler d'une transition entre les premières approches sur l'équivalence entre l'orthographe et la prononciation, et les approches résolument phonétiques des siècles suivants.

---

[69] DESBORDES, Françoise, 1990, *Idées romaines sur l'écriture*.- Lille : Presses universitaires de Lille (Histoire de la linguistique).

La conception de la réalité phonique est donc quelque chose de bien antérieur au XVIe siècle, et de mieux thématisé d'ailleurs puisque la distinction entre phonie et graphie se traduisait par l'emploi d'une terminologie appropriée.

> "L'explication satisfait mais pose un autre problème : pourquoi le mot litera, affecté dans l'Antiquité au seul signe graphique, en opposition commode avec elementum, réservé au son, s'est-il chargé seul des deux réalités ? "Litera igitur est nota elementi et velut imago quaedam vocis literatae", dit Priscien (Abercrombie 1949 : 56)." (DROIXHE, Daniel, 1971, ""Lettre" et phonème à l'âge classique avec un essai inédit de Turgot", *Lingua* 28. p. 83)

Bien qu'historiquement neutralisée, l'opposition des mots *litera* désignant la lettre, et *elemtum* désignant le son, témoigne effectivement de cette distinction entre le signe graphique et le signe phonique. Même avant cette opposition terminologique la conscience des deux réalités était belle et bien présente, dans la tradition latine notamment :

> "Avant le IIe S. de notre ère, on ne trouve pas de théorie systématique des aspects de la lettre distinguant clairement le son, mais on trouve de multiples applications partielles qui montrent qu'une telle théorie était connue des Latins. Pour les Latins une lettre est un caractère de l'alphabet. Une lettre est également une unité de l'oral. L'emploi de littera en ce sens est tout à fait fréquent, ordinaire même." (DESBORDES, 1990 : 123-124)

Pour en revenir aux grammairiens du XVIe siècle, des témoignages de grammairiens viennent démontrer à la fois la dissociation des deux représentations, et la conscience de l'ambiguïté terminologique causée par l'usage d'une terminologie unique.

On en trouve une illustration dans les écrits de Meigret :

> "Cōnsequēmēnt dōcques il fault inferre que tout ainsi que les voix cōposent en la pronōciation vng vocable, qu'aussi les lettres qui sont leurs notes serōt le sēblable en l'escriture & que la differēce des voix, & des letres sera d'autāt que les voix sont les elemēs de la

> pronõciatiõ, et les letres, les marques ou notes des elemens." (MEIGRET, 1545 : 2-3)

Dans ce commentaire Meigret met clairement en évidence la volonté d'équivalence entre un graphe et un phone, mais insiste par ailleurs sur la dissociation du son et de la lettre, par le recours à une terminologie particulière : les VOIX caractérisant les éléments de la prononciation, et les LETTRES marquant ou notant ces éléments.

En justifiant toujours la volonté d'équivalence son/graphe, le grammairien lyonnais considère ensuite les lettres comme des "images" de la voix :

> "Disons doncques que la letre est la note de l'element; & comme quasi une façon d'image d'vne voix formée : laquelle on cognoit selon la qualité, & quantité de sa figure." (MEIGRET, 1545 : 9)

Une écriture correcte est une écriture où chaque voix correspond à son image :

> "Parquoy il fault confesser que puis que les letres ne sont qu'images de voix, que l'escriture deura estre d'autant de letres que la prononciation requiert de voix : & que si elle se treuuve autre, elle est faulse, abusiue, & damnable." (MEIGRET, 1545 : 3)

La distinction entre graphie et phonie, ainsi que nous avons pu le montrer, semble connue de la plupart des grammairiens du XVIe siècle, mais le maintien du mot *lettre* dans un usage qui associe le signe graphique et le signe phonique, bien que leur distinction ait été clairement faite, contribue à donner cette impression de confusion.

Pierre de la Ramée, connu sous le nom de RAMUS, ne faisant pourtant pas cette confusion, utilise lui aussi une terminologie inappropriée :

> "D. En combien despeces diuises vous les letres ?
> P. En deux, scauoir est en la voyelle & en la consonne.
> D. Qu'est-ce que letre ?
> P. Cest vng son indiuisible, comme en ce mot, Bon, il y a trois letres, b, o, n." (RAMEE, Pierre de la (dit Ramus), 1572, *Grammaire*. p. 3)

L'un des problèmes majeurs de ces premiers "phonéticiens" se situe donc au niveau de l'absence d'une terminologie discriminante, permettant de lever toute ambiguïté, et non pas au niveau d'une prétendue confusion entre les sons et les lettres.

Cette ambiguïté terminologique remarquée chez les auteurs cités ci-dessus sera longue à dissiper, puisqu'elle est encore présente au XVIIe et au XVIIIe siècle. Daniel Droixhe résume d'ailleurs avec précision cette constatation :

> "Ce qui ne veut pas dire que le dualisme et l'ambiguïté de lettre en aient été, du coup, réduits ou désamorcés. En 1739, Restaut à la question 'De quoi les syllabes sont-elles composées ?', répond : 'De lettres' (1739 : 2), et Duclos, au milieu du siècle, intitule Des lettres comme sons le Chapitre Premier de la Première Partie de ses Commentaires, et Des lettres comme caractères le chapitre V (1754 : 247, 259)." (DROIXHE, 1971 : 87)

Les efforts effectués par Beauzée[70] pour lever cette ambiguïté, constituent en ce sens, ainsi que nous le montrerons plus longuement ailleurs, une avancée remarquable pour l'acquisition des connaissances phonétiques.

3. Les sons en eux-mêmes et pour eux-mêmes

Pour que les traits de notre phonétique moderne soient véritablement dessinés, il faudra attendre que les sons soient enfin traités pour eux-mêmes. Il faudra attendre que les grammairiens s'attèlent à décrire la structure phonique du français, sans chercher à le faire dans le seul but de montrer le décalage entre l'écrit et l'oral.

---

[70] Nous verrons plus loin comment Beauzée fait office de précurseur dans la distinction de ces deux réalités, et surtout, emploie une terminologie écartant toute ambiguïté.

3.1 Les grammairiens de Port-Royal

Cette révolution a en partie été opérée dès 1660, avec la parution d'un écrit qui joue en quelque sorte le rôle de charnière entre les connaissances passées et celles à venir : la *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondemens de l'art de parler; expliquéz d`une maniere claire & naturelle; Les raisons de ce qui est commun a toutes les langues*, *& des principales differences qui s`y rencontrent; Et plusieurs remarques nouvelles sur la Langue Francoise*.

Ecrite par Claude Lancelot, professeur des Petites Écoles de Port-Royal-des-Champs, et par Antoine Arnauld, théologien et chef de l'école janséniste, cette grammaire qui "vise à dégager les éléments et les procédés communs à toutes les langues"[71], aborde les sons d'une manière toute différente.

Dans ce volume où la notion de *lettre* continue à qualifier les unités phoniques et graphiques, il ne s'agit plus d'aborder la question de l'Orthographe, mais plutôt celle des sons :

> "Les divers sons dont on se sert pour parler, & qu'on appelle Lettres, ont été trouuez dvne maniere toute naturelle, & qu'il est vtile de remarquer.
> Car comme la bouche est l'organe qui les forme, on a vû qu'il y en avoit de si simples, qu'ils n'avoient besoin que de sa seule ouverture pour se faire entendre & pour former une voix distincte, d'où vient qu'on les a appellés Voyelles.
> Et on a aussi vû qu'il y en avoit d'autres qui, dépendant de l'application particuliere de quelqu'une de ses parties, comme des dents, des lèvres, de la langue, du palais, ne pouvoient néanmoins faire un son parfait que par l'ouverture même de la bouche, c'est-à-dire, par leur union avec ces premiers sons, & à cause de cela on les appelle Consonnes." (PORT-ROYAL, 1660, *Grammaire générale et raisonnée*, pp. 6-7)

De ce point de vue, les remarques de Port-Royal constituent résolument une attitude plus moderne, plus phonétique :

[71] Définition du Trésor de la Langue Française Informatisé, article GRAMMAIRE.

> "Ainsi sans considérer la difference qui se fait entre les voyelles d'vn mesme son, par la longueur ou breueté, on en pourroit distinguer jusques à dix, en ne s'arrestant qu'aux sons simples, & non aux caracteres : a, ê, é, i, o, ô, eu, ou, u, e muet." (PORT-ROYAL, 1660 : 9)

En sa qualité d'ouvrage de transition entre deux ères, la *Grammaire générale et raisonnée* constitue donc une avancée par rapport aux balbutiements du XVIe siècle, mais, par son statut de grammaire "générale", n'en est pas pour autant la première véritable tentative d'énumération du système phonique français.

3.2 Bernard Lamy

Auteur de nombreux traités scientifiques tels que le *Traitez de Mechanique* (1679), le *Traité de la grandeur en general* (1680), *Les éléments de géometrie* (1685) ou le *Traité de perspective* (1701), le prêtre Oratorien Bernard Lamy est également l'auteur d'un ouvrage intitulé *De l'art de parler* (1675), dans lequel il livre une réflexion intéressante sur les sons.

Plusieurs fois remanié par son auteur, cet ouvrage qui au cours de ses vingt-neuf éditions successives prendra le nom de *La Rhétorique ou l'art de parler*, s'avère effectivement comme un ouvrage central pour l'évolution des théories sur les sons.

Très proche des grammairiens de Port-Royal, notamment dans la délimitation qu'il propose des sons de la langue française, Lamy affirme également vouloir s'attacher à l'étude des sons. A la différence de ses prédécesseurs qui cherchaient à délimiter un système phonique dans une perspective de grammaire générale, et donc à délimiter un système commun à plusieurs langues, l'oratorien se prononce sur la langue française en particulier. Sa tentative reste néanmoins subordonnée à une entreprise plus vaste qui est l'apprentissage de "l'art de parler".

L'acquisition des sons de la langue semble ainsi s'ériger comme une condition *sine qua non* dans le processus d'apprentissage de la Rhétorique, et cela se traduit au niveau de l'organisation même de l'ouvrage de Lamy, ainsi qu'en témoigne le titre du premier chapitre du troisième livre de son *De l'art de parler*, intitulé "*Des Sons*, *& des Lettres dont les mots sont composez*."[72]. Dans l'édition de 1688, ce même chapitre aura pour titre "*Dessein de ce livre. On y traite de la partie matérielle de la*

[72] LAMY, 1675, *De l'art de parler*, p. 101.

parole, *c'est à dire*, *des sons dont les paroles sont composées*. *On décrit comment se forment ces sons*."[73].

Cette "mutation" au niveau du titre est pour nous l'occasion de souligner une importante évolution des théories sur les sons chez Lamy pendant la dizaine d'année de remaniement de son ouvrage.

Intéressons-nous dans un premier temps au système des voyelles qu'il propose.

En 1675 comme en 1688, il recense cinq voyelles en français, *A*, *E*, *I*, *O*, *V*, et admet ensuite, à l'image de la plupart des grammairiens l'ayant précédé, que de ces voyelles en dérivent d'autres.

> "Lorsqu'on ouvre la bouche davantage, le Son en est plus fort & plus clair; quand on l'ouvre moins, le Son est plus foible & moins clair : ces differens degrez de force causent cette difference qui est entre un E ouvert, & un E fermé; entre un I, & un V." (LAMY, 1675 : 103-104)

Dans l'édition de 1688, son discours semble n'avoir guère évolué :

> "S'il s'agissoit de faire parler François à une orgue, comme nous avons cinq voielles, & dix-sept consones, il faudroit déjà vingt-deux machines différentes [...]" (LAMY, 1688, *La Rhétorique ou l'art de parler*, p. 155)

Il note une fois de plus l'existence de variations dans ce jeu de voyelles de base:

> "Je n'ay point voulu remarquer icy que nous avons plus de cinq voielles comme nous le ferons voir. Nous avons deux sortes de *a*, trois sortes de *e*, deux sortes de *o*, deux de *u* [...]." (LAMY, 1688: 156)

Ce dernier commentaire semble néanmoins montrer une grande faiblesse du raisonnement de Lamy, qui, nous semble-t-il, prend toujours comme point de départ

---

[73] LAMY, 1688, *La Rhétorique ou l'art de parler*, p. 153.

de sa réflexion l'analyse des caractères et non des sons. Le commentaire ci-dessous illustre notre propos :

> "Mais il est certain que nous prononcons differemment une même voyelle, sans que nous mettions de difference dans le temps que nous employons à la prononcer. Lors qu'on ouvre la bouche davantage, le son en est plus fort & plus clair : quand on l'ouvre moins, le son est plus foible & moins clair. Ces differens degrez de force causent cette difference qui est entre un *e* ouvert, & un *e* fermé, & un *e* muet. E est ouvert dans *progrés*, *axcés*, *fer*, *enfer*. Il est fermé dans *bonté*, *placé*. Il est muet dans *grace*, *place*. Il y a de la différence entre *place* en Latin *sedes*, & *placé locatus*. La différence de l'*i* & de l'*y* Grec vient de la même cause. Nous ne nous servons pas de differens caracteres pour marquer ces differences, on met seulement sur la lettre ordinaire une note qu'on appelle *accent*, qui avertit qu'il faut élever la voix. Nos voyelles ont une prononciation toute différente quand elles sont accentuées. On prononce differemment *male* une espece de coffre, & *mâle masculus*; ce mot *hôte* en Latin *hostes*, & *hote* qui est une espece de panier." (LAMY, 1688 : 162)

La phrase "Nos voyelles ont une prononciation toute différente quand elles sont accentuées" tend à montrer que Lamy suppose bien l'existence de 5 voyelles essentielles, qui, selon leur accentuation, donnent des sons divers.

Cette attitude est certes assez proche de celle des grammairiens antérieurs, mais elle ne doit pas occulter le fait que Lamy se situe tout de même lui aussi dans une démarche plus phonétique.

3.3 Louis de Courcillon Abbé de Dangeau

A la suite de Bernard Lamy, qui s'est intéressé aux sons dans la perspective de faciliter l'apprentissage de la rhétorique, le premier grammairien à s'être ouvertement penché sur l'énumération des sons du français et non plus seulement sur sa graphie, est l'abbé Louis de COURCILLON de DANGEAU (1643-1723).

A l'image de ce que nous avons déjà pu constater dans certains travaux antérieurs, les sons et les lettres sont également chez Dangeau clairement définis comme des entités distinctes, réunies sous le terme unique de *lettre* :

> "Avant que de commencer à parler de la nature des lettres, remarquez, je vous prie, que par le mot de lettre nous entendons deux choses très différentes, qu'il est fort important de bien distinguer.
>
> Par le mot de lettre, on entend quelquefois le son, quelquefois le caractère qui sert à exprimer le son. C'est dans le premier sens, qu'on dit une lettre sifflante, une lettre liquide, une lettre rude à prononcer. C'est dans le second sens, qu'on dit une grande lettre, une petite lettre, une lettre majuscule ou capitale, une lettre Françoise, une lettre bâtarde." (DANGEAU, 1754, *Essais de grammaire* (1694), repris dans *Opuscules sur la langue françoise* (1754), pp. 6-7)

Conscient de cet amalgame terminologique, Dangeau semble toutefois formel sur l'objet de sa description. Ce sont clairement les sons qui l'intéressent, et non pas leurs représentations :

> "Examinons d'abord les lettres dans le premiers sens, c'est-à-dire comme sons; & ensuite nous examinerons les caractères dont on se sert pour marquer ces sons. Mais, je vous prie, ayez grand soin de ne pas confondre l'une de ces significations avec l'autre, & souvenez-vous bien que dans ce que je vais vous dire, c'est des sons que j'entends parler, & non pas des caractères." (DANGEAU, 1754 : 7)

A la différence d'Arnauld et Lancelot qui se plaçaient dans une perspective de grammaire générale, et ne cherchaient donc qu'à établir un système phonique commun à plusieurs langues,

> "[...] la grammaire générale, [...] a tendance à occulter ce que chaque langue a de particulier. [...] Sans doute ne faut-il pas chercher d'autre explication au fait que la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal passe sous silence les voyelles nasales."

> (LE GUERN, Michel, 1990, "Dangeau et les origines de la phonologie française", *Littératures classiques n°12 : La voix au XVIIe siècle*, p. 95)

Dangeau se propose donc de dresser l'inventaire des sons du français.

> "Examinons d'abord les sons par rapport à la langue Françoise, telle qu'on la parle aujourd'hui; & voyons de combien de sons simples elle se sert. Quand nous connoîtrons les sons simples, il nous sera aisé de connoître les sons composez." (DANGEAU, 1754 : 7)

Sans atteindre la perfection dans sa description des sons du français, Dangeau n'en reste pas moins, ainsi que nous le montrerons plus longuement ensuite, un personnage clef dans l'acquisition des connaissances phonétiques de notre langue, et plus particulièrement un précurseur dans la description articulatoire.

4. La préhistoire de la phonétique articulatoire : la catégorisation articulatoire

Avant d'aller plus loin dans notre présentation, nous tenons à donner succinctement quelques précisions indispensables sur notre façon d'appréhender la notion de "phonétique articulatoire" dans cette section.

Bien que considérée à la fois comme l'étude de la production des sons et des organes de la parole, nous avons choisi de nous intéresser dans les pages qui vont suivre, qu'au premier aspect de cette discipline, et de n'aborder son second aspect que plus loin. Aussi, employons-nous la notion de "phonétique articulatoire" en faisant allusion à la production des sons et non à l'étude des organes de la parole, qualifiée de "phonétique physiologique".

Pouvant être définie comme "la caractérisation des sons relativement à la position des organes lorsqu'ils sont prononcés"[74], la phonétique articulatoire est une science dont les fondements sont relativement anciens :

[74] AUROUX, 1992 : 598.

> "De tout temps, on a plus ou moins connu les points d'articulation des sons : mais on s'en servait uniquement pour en indiquer la prononciation, désignant expressément chacun d'entre eux par le caractère écrit qui en est théoriquement le signe exact. C'est cette pratique qui va peu à peu changer." (AUROUX, CALVET, 1973 : 73)

4.1 Les grammairiens anciens

Nous trouvons en effet très tôt dans l'Histoire des traces de classification articulatoire, certes imprécises ou incorrectes, mais leur présence est avérée chez les grammairiens anciens.

Nous avons ainsi vu aux points 1.1 et 1.2 de ce chapitre, que Denys le Thrace et Donat, bien que ne mentionnant aucune distinction des sons en fonction des points d'articulation, avaient une réelle conscience de certains modes articulatoires. Leurs catégories *Muettes* et *Semi-consonnes* sont notamment là pour le confirmer.

4.2 Les protagonistes de la querelle de l'orthographe

Les traces de classification articulatoire se retrouvent bien évidemment chez les protagonistes de la querelle de l'orthographe. Ramus divise par exemple les consonnes en "demi-voyelles liquides ou fermes" et consonnes "muettes". Il va même jusqu'à donner un embryon de description articulatoire des voyelles :

> "Entre les voyelles les vnes se proferent la bouche plus ouverte, les autres la bouche plus serree & plus arõdie." (RAMUS, 1572 : 5)

Malgré l'intuition des principes de la phonétique articulatoire que nous retrouvons chez les grammairiens anciens et les grammairiens du XVIe siècle, cette discipline ne reste qu'embryonnaire dans la mesure où elle n'existe qu'à travers un travail de catégorisation articulatoire.

Certes le fait d'attribuer les étiquettes de "labiales" ou de "palatales" implique une connaissance minimale des mouvements articulatoires qui sont opérés pour la prononciation de telle ou telle "lettre", mais nous sommes encore loin d'une volonté de description exhaustive des sons de la langue. L'usage de cette terminologie articulatoire n'était jusqu'alors justifié que pour fixer les principales catégories des sons, et restait donc très générale et non détaillée.

Une meilleure circonscription du système phonique va nécessairement amener une réflexion nouvelle sur cette catégorisation articulatoire et imposer une analyse plus fine, plus détaillée, et donc plus proche de la description systématique de chaque son identifié.

4.3 Lamy, un précurseur de talent

Le père Lamy, déjà évoqué plus haut comme un personnage central pour le développement d'études sur les sons et non plus uniquement sur les lettres, se distingue également comme un personnage incontournable en matière de développement des analyses articulatoires.

Ce dernier propose effectivement une réflexion tout à fait intéressante sur la production des sons, réflexion articulée autour de deux pôles : un pôle physiologique et un pôle articulatoire.

L'analyse physiologique de la parole qu'il fournit, mérite toute notre attention.

A l'image de l'étude articulatoire que nous allons évoquer par la suite, cette dernière occupe une place surprenante dans un ouvrage destiné à l'apprentissage de la rhétorique.

Effectivement, les réflexions qu'il propose tant du point de vue physiologique que du point de vue articulatoire, relèvent plus de la tradition des anatomistes tels que Géraud de Cordemoy ou le père Marin Mersenne, que nous présenterons plus loin, que d'un ouvrage de Rhétorique. Néanmoins, Lamy affirme ouvertement vouloir inclure ses travaux dans une lignée différente. Voici comment s'affiche sa volonté d'hétérogénéité au premier chapitre du livre troisième de la *Rhétorique*, chapitre qui traite justement de l'étude des sons :

> "Je donne beaucoup plus d'étenduë à l'ouvrage que j'ai entrepris, que n'en ont pas les Rhetoriques ordinaires. Mon but est de découvrir les fondements de l'Art que je traite. Je tâche de ne rien oublier pour cela." (LAMY, 1688 : 153)

Ce commentaire fait d'ailleurs écho aux propos tenus dans la Préface de ce même ouvrage :

> "J'entre dans un grand détail dans le troisième Livre. J'explique avec soin comment se fait la parole, & le son de chaque lettre. Ce n'est pas pour apprendre à les prononcer, car on n'a pas besoin de maître pour cela : Il est même plus facile de les prononcer, que de concevoir comme on le fait. Je considère dans ce Livre la parole en tant qu'elle est son." (LAMY, 1688 : Préface)

Résolu à découvrir les "fondements" de son "art", il se livre donc à une analyse précieuse sur la production des sons qui débute par l'aspect physiologique.

> "L'ouverture du larinx se nomme glotte ou languette qui s'ouvre & se ferme, plus ou moins par le moïen des muscles qui la font mouvoir. Cette glotte est composée de deux membranes cartilagineuses. Lorsque ces membranes sont tenduës, & qu'elles ne laissent qu'un petit passage, comme une fente, l'air qui sort soudainement des poûmons les secouë, ce qui fait le son de la voix, de la même manière que se fait le son d'une musette & d'un haut-bois. Les anches de ces instruments font le même effet que la glotte." (LAMY, 1688 : 154)

Il s'agit là d'une réflexion poussée, qui, bien qu'imparfaite notamment puisqu'elle sous-entend que tous les sons sont nécessairement voisés, montre une prise de conscience de l'inclusion nécessaire de l'étude des mécanismes de production de la parole dans les analyses langagières.

La réflexion articulatoire fournie par l'Oratorien s'avère tout aussi intéressante. Voici par exemple sa description de la production des sons [a] [e] et [o] :

> "A. Lorsqu'on ouvre la bouche la voix qui sort fait ce son qu'on appelle *A*, lequel son retentit dans le fond du gosier. La langue ne fait rien. Elle demeure suspenduë sans toucher aux dents, laissant ainsi couler la voix, qui est portée en haut.
> E. Quand le larinx se reserre, que les poulmons poussent moins d'air, que la bouche est moins ouverte, & que les lévres se replient en dedans, la voix qu'on entend est la letre *E*. Il semble que le gosier retienne le son de cette lettre, & que ce son s'appuie sur la

> racine de la langue dont la pointe touche pour lors les dents qui sont médiocrement séparées. [...]
> O. [...] Le larinx s'ouvre, le gosier s'enfle, & se fait creux : on y entend sonner cette letre. Toute la bouche s'arondit, & les lévres font un cercle, au lieu que dans la prononciation d'un *I* elles font comme une ligne droite." (LAMY, 1688 : 160-161)

Bien loin d'être parfaite, cette description laisse néanmoins transparaître une conscience réelle de l'opposition entre lèvres étirées et lèvres arrondies. Le trait d'aperture est également bien identifié, comme l'illustre le commentaire suivant :

> "Lors qu'on ouvre la bouche davantage, le son en est plus fort & plus clair : quand on l'ouvre moins, le son est plus foible & moins clair. Ces differens degrez de force causent cette difference qui est entre un *e* ouvert, & un *e* fermé, & un *e* muet. E est ouvert dans *progrés*, *axcés*, *fer*, *enfer*. Il est fermé dans *bonté*, *placé*." (LAMY, 1688 : 162)

La réflexion articulatoire de Lamy se poursuit ensuite pour les consonnes, et débute par la judicieuse mise en évidence de la différence essentielle entre les voyelles et les consonnes :

> "Dans le son des voyelles, la langue comme on l'a dit, ne fait presque rien; on entend une voix continuë. Au contraire, dans les consones la voix est interrompuë : tantôt la langue l'arreste, & tantôt la laisse couler, elle est coupée par les dents, & battuë par les lévres." (LAMY, 1688 : 163)

Dans le chapitre IV intitulé "*Comment se forment les consones*", Lamy présente donc les différentes consonnes, en suivant "la distribution que les Hébreux en font selon les organes où elles s'entendent"[75]. Il dégroupe ainsi les consonnes en *gutturales* (H), *lettres des lèvres* (B, P, M, F, V), *lettres du palais* (G, I, C, K, Q), *lettres de la langue* (D, T, L, N), et *lettres des dents* (S, Z, R).

[75] LAMY, 1688 : 167.

A titre d'exemples, voici sa description de la production des sons [p], [m], [ʒ] et [t] :

> "P. La letre *p* se prononce en étendant les lévres de sorte qu'elles ne sont pas si grosses : elles se compriment plus fortement que dans la prononciation du *b*, ainsi la voix fait plus d'effort pour les separer.
>
> M. Le son de la letre *m* est sourd *mugiens litera*. On ouvre d'abord la bouche en la prononçant; & on entend une voix qui prend la forme du son de cette letre, lorsque les lévres viennent à s'approcher sans se battre, & qu'elles ferment la bouche, ce qui fait qu'on entend un bruit obscur comme dans une caverne." (LAMY, 1688 : 169)

> "I. Quand on prononce *i* consone, la voix s'entend au milieu de la langue, & du pâlais. La bouche ne s'ouvre qu'un peu." (LAMY, 1688 : 170)

> "T. s'entend pareillement sur l'extrémité de la langue qui alors touche les dents de dessus, mais plus prés de leur tranchant." (LAMY, 1688 : 171)

Nous ne rentrerons pas ici dans une analyse de l'exactitude des propos tenus par Lamy, mais nous contenterons de saluer ses efforts témoignant d'une connaissance contrastant fortement avec les travaux antérieurs.

Notons toutefois que les catégories retenues pour la description des sons consonantiques, à savoir *lettres des lévres*, *letres du pâlais*, *letres de la langue*, *lettres des dents*, illustre une phase transitoire dans l'étude des sons, enfin décrits pour eux-mêmes, mais à l'aide d'une terminologie qui par le mot *lettre* reste liée à l'écriture.

En conclusion de notre étude sur ce personnage incontournable qu'est Bernard Lamy, nous pouvons avancer que ses théories sur les sons constituent en quelque sorte, d'une manière plus prononcée que pour les travaux de Port-Royal, un savoir intermédiaire entre les connaissances brouillonnes des grammairiens du XVIe siècle, et les progrès spectaculaires réalisés par les grammairiens-philosophes dès la fin du XVIIe siècle et tout au long du XVIIIe siècle. Nous pouvons même aller plus loin

dans notre raisonnement et percevoir l'Oratorien comme le lien entre les connaissances des physiologistes de la parole et les connaissances des grammairiens-philosophes.

4.4 Louis de Courcillon de Dangeau ou la naissance de la phonétique articulatoire

A la suite de Lamy, la phonétique articulatoire et les connaissances sur les sons d'une manière plus générale, vont connaître un essor fulgurant, grâce au savoir d'un autre grammairien : l'abbé de Dangeau.

Bien qu'historiquement très proches, les ouvrages de Lamy et Dangeau contrastent fortement l'un avec l'autre. C'est ce qui nous permet notamment, ainsi que l'affirme le titre figurant plus haut, de ne véritablement situer la naissance de la phonétique articulatoire qu'avec les travaux de Dangeau.

Certes, Lamy a œuvré pour la mise en place d'une description articulatoire des sons du français, mais sa tentative reste très incomplète. Cette dernière se trouve quasiment éclipsée par le renouveau scientifique apporté par Dangeau, à qui l'on doit, comme nous le verrons ci-dessous, la découverte du concept de *voyelles nasales* et l'*opposition entre consonnes sourdes et sonores*.

Grâce à un système beaucoup plus complet, enfin pourvu d'oppositions centrales pour notre phonétique actuelle, Dangeau apparaît donc, selon nous, comme le véritable précurseur de la phonétique articulatoire.

Sa description des voyelles, bien que sommaire et peu poussée, n'est pas pour autant passée sous silence. Il lui attribue un sous-chapitre intitulé : "*De quelle manière se forment les Voyelles*".
Le a est décrit de la manière suivante :

> "L'a n'est qu'un son poussé du gosier & retentissant dans le palais, sans être déterminé ou contraint par aucune partie de la bouche [...]." (DANGEAU, 1754 : 61)

Voici ensuite comment il opère la description des sons *o*, *u*, et *ou* :

> "Si le son de l'a, en sortant de la bouche, est un peu contraint & resserré par les lèvres, qui s'ouvrent en faisant une espèce de rond, il devient o. Mais si ce rond que forment les lèvres est plus resserré, & que les lèvres s'avancent un peu en dehors, nous entendrons un u. Et si les lèvres ainsi avancées forment un rond un peu plus grand que celui qu'elles forment pour faire un u, alors nous entendrons le son de ou." (DANGEAU, 1754 : 62)

Notons que ces descriptions tiennent essentiellement compte de la position des lèvres.

Dans la description des sons *e*, *é*, *è* et *i*, c'est la position de la langue qui apparaît comme déterminante :

> "Si la voix qui formeroit un a, est un peu resserrée par la langue, qui s'approche du palais, au lieu d'un a, nous entendrons un e. Si la langue est un peu éloignée du palais, ce sera un è ouvert : si elle en est plus proche ce sera un é fermé : & si elle s'en approche encore davantage, & que la voix ne sorte que comme par une petite ouverture entre la langue & les dents, cela formera le son de i." (DANGEAU, 1754 : 62)

En ce qui concerne les consonnes, Dangeau se distingue également des travaux antérieurs.

> "Quand les Grammairiens Hébreux ont voulu faire connoître la nature des consonnes, ils les ont divisées en labiales, dentales, gutturales, &c. ayant égard aux parties de la bouche qui servent à les prononcer. Cette division me paroît assez raisonnable, mais je ne suis pas tout-à-fait de leur avis sur le partage qu'ils en ont fait." (DANGEAU, 1754 : 39-40)

Il opère pour sa part une classification en consonnes "Labiales", "Palatales", "Sifflantes", "Nasales", "Liquides" et "Mouillées", et a recours à de nombreux commentaires pour illustrer leurs différences articulatoires.

Voici comment il différencie le *b* et le *p* :

> "On pourroit dire que c'est la même chose : elles se prononcent toutes deux en frappant la lèvre d'en-bas contre la lèvre d'en-haut; & la différence qu'il y a, est, que le p est en quelque façon plus fort que le b; [...]" (DANGEAU, 1754 : 40)

Sa présentation de *v* et *f* est établie à partir d'une comparaison articulatoire avec *b* et *p* :

> "L'v, [...] & l'f, [...] se prononcent en joignant les lèvres, aussi-bien que le b & le p; mais avec cette différence, qu'il faut approcher la lèvre d'en-bas des dents d'en-haut." (DANGEAU, 1754 : 41)

Il poursuit ensuite la description articulatoire de plusieurs autres consonnes. Voici sa présentation de *d* et *t* :

> "Pour prononcer un d ou un t, il faut que le bout de la langue frappe contre la partie du palais qui approche les dents d'en-haut : pour prononcer un g ou un k, il faut que cette même langue frappe avec sa pointe la partie de la mâchoire d'en-bas qui approche des dents d'en-bas, & que le milieu de la langue se relève vers le palais." (DANGEAU, 1754 : 42-43)

et celle de *j* et *ch* :

> "La langue, pour prononcer l'j & le ch, fait à peu près le même mouvement que pour prononcer le z & l's : toute la différence est, que pour prononcer le z & l's, la langue frappe contre les dents d'en-haut; & que pour l'j & le ch, elle se recourbe en dessous, pour frapper le bas du dedans de la bouche." (DANGEAU, 1754 : 45)

Ainsi que nous l'avons souligné plus haut, Dangeau se distingue ensuite par l'introduction du concept de "voyelles nasales", et la distinction entre consonne "foible" et consonne "forte".

Michel LE GUERN rend hommage à l'immense découverte, et donc aux progrès colossaux que représente la découverte des voyelles nasales par Dangeau :

> "Le fait que les voyelles nasales soient écrites en deux lettres empêchait, semble-t-il, d'y reconnaître un phonème unique. Aussi la description des voyelles nasales est-elle présentée par Dangeau - à juste titre - comme une véritable découverte, longuement et rigoureusement démontrée." (LE GUERN, 1990 : 96)

La découverte des voyelles nasales constitue indubitablement une contestation profonde de l'équivalence lettre/son, et donc une des avancées les plus considérables du XVIIe siècle[76] en matière d'étude des sons.

Voici comment Dangeau introduit sa notion de voyelles nasales :

> "Et ainsi voilà cinq nouvelles voyelles qui s'écrivent en François avec des n, & qui font comme une classe à part. Je les nommerai voyelles sourdes. Je pourrois les appeler voyelles Esclavones, puisque les peuples qui se servent de cette langue, ont des caractères particuliers pour les exprimer. On pourroit aussi les nommer voyelles nazales, puisque le nez a quelque part à leur prononciation : & si vous voulez l'examiner soigneusement, vous verrez que quand vous les prononcez, il se fait quelque petit mouvement dans votre nez." (DANGEAU, 1754 : 17)

Bien qu'associée à un *n*, ces voyelles sont des voyelles à part entière :

> "Ces cinq voyelles sourdes s'expriment en François avec des n; mais il est clair que l'n n'a nulle part à leur prononciation, & que le son qui se fait dans ma bouche, quand je prononce la première syllabe du mot négose, la seconde du mot miner, ou la dernière du mot badiner, ne se fait point du tout quand je prononce mes voyelles sourdes, comme dans les mots danser, bien, ingrat, monde, aucun." (DANGEAU, 1754 : 17)

Cette découverte des voyelles nasales constitue une étape majeure dans la phonétique, tout autant d'ailleurs que la distinction entre les consonnes foibles et les consonnes fortes[77] :

---

[76] Insistons sur le fait que bien que découvert à la fin du XVIIe siècle, le concept de voyelles nasales n'est pas un progrès du XVIIIe siècle comme le soulignaient à tort Sylvain Auroux et Louis-Jean Calvet (AUROUX, CALVET, 1973 : 73-74).

"B	P
V	F
D	T
G	K
Z	S
J	Ch

> La première colonne est des lettres qu'on peut nommer foibles, & l'autre de celles qu'on peut nommer fortes : la première est de celles qui sont précédées par une petite émission de voix, & l'autre est de celles qui n'en ont point." (DANGEAU, 1754 : 47)

Les informations de production données par Dangeau constituent bel et bien un essai de description articulatoire bien plus complet que celui de Lamy, et placent incontestablement la naissance de la phonétique articulatoire au XVIIe siècle. A la suite de ce grammairien, il faudra attendre le XVIIIe siècle, et plus précisément les travaux des grammairiens-philosophes pour constater une véritable avancée dans la connaissance articulatoire des sons.

4.5 Vaudelin le témoin de l'évolution des sons

Avant de nous livrer à la présentation des avancées apportées par les grammairiens-philosophes, nous souhaitons mentionner une étape non décisive dans ce processus d'acquisition des connaissances, mais néanmoins tout à fait intéressante.

La *Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France* (1713) de Giles Vaudelin, constitue une tentative de réforme orthographique supplémentaire, venant s'ajouter à toutes celles ayant vu le jour au siècle précédent.

Egalement favorable à une équivalence entre orthographe et prononciation, cette réforme que propose Vaudelin a toutefois la particularité d'illustrer la maturation intellectuelle opérée depuis les travaux des grammairiens du XVIe siècle.

Dans le processus de reconstruction de l'alphabet, la démarche est toujours celle qui consiste à imposer une adéquation entre l'orthographe et la prononciation,

[77] Nous reviendrons plus loin en détails sur cette opposition entre consonnes fortes et consonnes foibles, et sur son rôle décisif en phonétique.

en supprimant notamment les lettres superflues et en utilisant le caractère approprié pour la représentation d'un son, mais tout ceci avec un décalage historique illustrant l'évolution des connaissances.

Riche des travaux antérieurs, Vaudelin repère ainsi plus de sons :

> "Pour Ecrire comme on parle en France, premieremens il faut bien observer que la Langue Françoise est toute composée de 29 Sons simples & essentiellement differents [...]." (VAUDELIN, 1713, *Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France*, p. 2)

Ces vingt-neuf sons identifiés sont les suivants, mis en contexte et clairement présentés avec leur valeur dans la Figure 11 :

> "Il ne faut faire attention qu'au Son, nullement à l'ortografe. montrA. rubAN. parfAIt. bontE'. divIN. unI. modE. brunO. moutON. jEU. chacUN. coucOU. menU. piQUe. LanGUe. PoCHe. anGe. uNe. belLe. gloiRe. onZe. bourSe. monDe. trenTe. oliVe. étoFe. naPe. colomBe. daMe." (VAUDELIN, 1713 : 2)

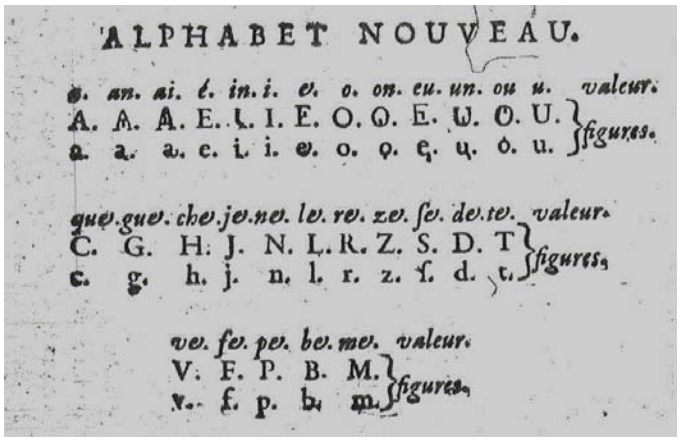
ALPHABET NOUVEAU.

ø. an. ai. é. in. i. e. o. on. eu. un. ou u. valeur.
A. A. A. E. I. I. E. O. O. E. U. O. U. } figures.
a. a. a. e. i. i. e. o. o. e. u. o. u.

que. gue. che. je. ne. le. re. ze. se. de. te. valeur.
C. G. H. J. N. L. R. Z. S. D. T } figures.
c. g. h. j. n. l. r. z. s. d. t.

ve. fe. pe. be. me. valeur.
V. F. P. B. M. } figures.
v. f. p. b. m.

Figure. 11 : Les sons chez Vaudelin.

A la différence de ses prédécesseurs du XVIe siècle, Vaudelin prend en compte les voyelles nasales identifiées par Dangeau. Il ne mentionne pas en revanche, comme nous le montrerons plus loin à l'occasion d'une comparaison plus générale des différents acteurs de l'évolution des connaissances des sons, la totalité des sons du français. Ceci est peut-être explicable, ainsi que le déclare André Martinet dans le commentaire suivant, par le fait que Vaudelin n'est pas un

spécialiste de l'étude des sons, d'où les manques dans sa réflexion, et notamment la faiblesse de sa description articulatoire :

> "Vaudelin n'est pas un phonéticien : la façon dont il qualifie les articulations est sommaire, encore que correcte, lorsqu'il oppose en bloc labiales et "linguoales", incomplète et maladroite lorsqu'il présente i comme ouvert, et u, ou comme fermés (nous parlerions de lèvres rétractées et de lèvres arrondies), naïve lorsqu'il déclare que b et m sont des consonnes "un peu mugissantes". Il a observé le jeu des lèvres, mais il paraît avoir tout ignoré de ce qui se passe dans la cavité buccale et, à plus forte raison, dans la lointaine région du larynx. Le maître de philosophie du Bourgeois gentilhomme était, à cet égard, un observateur beaucoup plus pénétrant." (MARTINET, André, 1969, "La phonologie du français vers 1700", *Le français sans fard*, p. 156)

Au-delà du fait d'illustrer l'évolution des connaissances depuis le XVIe siècle, la réforme orthographique de Vaudelin ne constitue pas une étape cruciale dans le processus d'acquisition des connaissances sur les sons de la langue française, puisque les vrais progrès du XVIIIe siècle, et nous répétons là nos propos mentionnés plus haut, se manifesteront sous la plume des grammairiens-philosophes.

4.6 Les grammairiens-philosophes

Les progrès spectaculaires de l'étude des sons peuvent, dans le corps illustre des grammairiens-philosophes, être stratifiés dans le temps.

4.6.1 Duclos : la critique de la Grammaire générale de Port-Royal

A l'inverse de ceux que nous citerons par la suite, qui ont tous développé leur théorie dans les volumes de la *DD*, le premier grammairien à s'illustrer le fera dans un ouvrage critique de la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal.

Dans ses *Remarques sur la Grammaire de Port-Royal* (1754), Charles Pinot Duclos (1704-1772) complète, conteste et critique les propos d'Arnauld et Lancelot, et, pour ce qui nous intéresse, formule d'intéressants commentaires sur la partie traitant des sons.

Le nombre de sons délimités par Port-Royal n'est pas représentatif du système que Duclos estime être celui du français. Ainsi Port-Royal ne relève pas plus de voyelles que ne l'avait fait Ramus près d'un siècle auparavant :

> "Ramus avoit déjà remarqué 10 voyèles dans la Langue Françoise, & MM. de P.R. ne difèrent de lui sur cet article, qu'en ce qu'ils ont senti que au n'étoit autre chose qu'un o écrit avec deus caractères [...]." (DUCLOS, 1754, *Remarques sur la Grammaire de Port-Royal*, p. 6)

Duclos apporte une première augmentation à ce relevé, en annexant la théorie de Dangeau sur l'existence de voyelles nasales :

> "MM. de P.R. n'ont pas marqué toutes les voyèles qu'ils pouvoient aisément reconoître dans notre langue; ils n'ont rien dit des nasales." (DUCLOS, 1754 : 7)

La *Grammaire générale et raisonnée* ne relève pas non plus l'existence d'un deuxième *a* et la distinction grave/aigu pour le *e* ouvert :

> "Si nous joignons nos quatre nasales aux dis voyèles reconnues par MM. de P.R. il y en aura déjà 14. Mais puisqu'ils distinguent trois e & deus o, pourquoi n'admètoient-ils pas deus a, l'un grave & l'autre aigu, comme dans pâte [...] On doit encore faire à l'égard de l'e ouvert la même distinction du grave & de l'aigu, tels qu'ils sont dans tête & tĕte. Ainsi nous avons au moins 4 e diférens; e fermé dans Bonté, e ouvert grave dans tête, caput, ouvert aigu dans tĕte, uber, e muet dans la dernière silabe de tombe. [...] J'en pourois conter une cinquième, qui est moyen entre l'é fermé & l'è ouvert bref. Tel est le second e de préfere, & le premier de succede; mais n'étant pas aussi sensible que les autres e, il ne seroit pas généralement admis." (DUCLOS, 1754 : 9-10)

Duclos distingue un quatrième type de *e*, permettant d'opposer *tête* & *tĕte*, chose qui n'est pas retenue dans notre système phonique actuel.

Voici finalement le système complet des voyelles qu'il propose :

"*â* grave. p*â*te.
a aigu. pă*t*e.
ê ouvert grave. t*ê*te.
è ouvert aigu t*ĕ*te.

é fermé. bont*é*.
e muet. tomb*e*.
i. *ici*
ô grave. c*ô*te.
o aigu. c*ŏ*te.
(DUCLOS, 1754 : 12)

u vert*u*.
eû grave. j*eû*ne.
eu grave. j*eu*ne.
ou. f*ou*.
Nasales.
an. b*an*, lent.
en. bi*en*, p*ain*, *frein*, *faim*, *vin*.

on. b*on*.
eun. br*un*, à j*eun*."

Après avoir rectifié le système des voyelles décrit par Port-Royal, le grammairien en fait de même avec les consonnes, dont le nombre passe de dix-neuf à vingt deux.

"Sept foibles. Sept fortes.
b, de bon. p, de pont.
d, de don. t, de ton.
g, de gueule. g, de guenon.
j, de jamais. ch, de cheval.
c, q, de cuiller, queûe. k, de kalendes.
v, de vin. f, de fin.
z, de zèle. s, de seul.

Deus nasales. Deus liquides.
m, de mon. l, de lent.
n, de non. r, de rond.
Trois mouillés.
Deus forts.
Ill, de paille; gn, de règne.
Un foible.
ï trema, de païen, aïeul.
Une aspirée.
H, de *Héros*."
(DUCLOS, 1754 : 12)

Les *Remarques* de Duclos, ainsi que nous le montrerons au CHAPITRE III, ont la particularité de dresser un nouveau système phonique du français, plus complet que ceux jusqu'alors proposés, mais très largement inspiré des travaux de l'abbé de Dangeau. Néanmoins, au-delà de la présentation de cette nouvelle classification, ces dernières n'offrent en revanche aucune autre avancée du point de vue de la description articulatoire.

4.6.2 Du Marsais

C'est à travers les lignes de la *DD* que le véritable essor de la phonétique articulatoire s'exprimera, notamment sous la plume de César Chesneau Du Marsais. Celui-ci apporte un soin tout particulier à l'élaboration d'une description articulatoire tout à fait intéressante pour les articles décrivant les lettres de l'alphabet.

A titre d'exemple, voici comment est décrite la production du *b :*

> "[...] après avoir formé le b, par l'approche des deux lèvres l'une contre l'autre, on ouvre la bouche & on pousse autant d'air qu'il en faut pour faire entendre un e muet ; & ce n'est qu'alors qu'on entend le b." (DU MARSAIS, *EM*, B : 1)

puis celle du *é :*

> "L'é fermé est celui que l'on prononce en ouvrant moins la bouche qu'on ne l'ouvre lorsqu'on prononce un è ouvert commun ; tel est l'é de la dernière syllabe de fermeté, bonté, &c." (DU MARSAIS, *EM*, E : 4)

Du Marsais ne se livre pas à une description articulatoire de chacun des sons représentés par la lettre faisant l'objet d'une entrée dictionnairique, il n'en fait d'ailleurs que très peu, et ce constat se trouve accentué par le fait que le grammairien disparaît relativement tôt dans l'ouvrage.

Malgré cette carence dans la description de la représentation phonique de certaines lettres, notamment pour D, F, ou G, le prédécesseur de Beauzée fait de la description des sons du français l'une de ses priorités. Cette position est ainsi affirmée dans l'article central que constitue l'article CONSONNE.

Dans cet article, Du Marsais affirme avec insistance l'importance de la connaissance des organes des sens :

> "La nature nous fait agir sans se mettre en peine de nous instruire ; je veux dire que nous venons au monde sans savoir comment : nous prenons la nourriture qu'on nous présente sans la connoître, & sans avoir aucune lumière sur ce qu'elle doit opérer en nous, ni même sans nous en mettre en peine ; nous marchons, nous agissons, nous nous transportons d'un lieu à un autre, nous voyons, nous regardons, nous entendons, nous parlons, sans avoir aucune connoissance des causes physiques, ni des parties internes de nous-mêmes que nous mettons en œuvre pour ces différentes opérations: de plus, les organes des sens sont les portes & l'occasion de toutes ces connoissances, au point que nous n'en avons aucune qui ne suppose quelque impression sensible antérieure qui nous ait donné lieu de l'acquérir par la réflexion ; cependant combien peu de personnes ont quelques lumières sur le méchanisme des organes des sens ? C'est bien de quoi on se met en peine!" (DU MARSAIS, *EM*, CONSONNE : 1)

Il continue ainsi,

> "Après-tout, a-t-on besoin de ces connoissances pour sa propre conservation, & pour se procurer une sorte de bien être qui suffit ?
>
> Je conviens que non : mais d'un autre côté si l'on veut agir avec lumière, & connoître les fondements des Sciences & des Arts qui embellissent la société, & qui lui procurent des avantages si réels & si considérables, on doit acquérir les connoissances physiques qui sont la base de ces Sciences & de ces Arts, & qui donnent lieu de les perfectionner." (DU MARSAIS, *EM*, CONSONNE : 1)

et parvient enfin à clamer la nécessité de connaître les mécanismes de production de la parole :

> "Mon dessein n'est pas d'entrer ici, [...], dans l'examen & dans le détail de la formation de chaque lettre particulière [...]. Mais comme la méchanique de la voix est un sujet intéressant, que c'est

> principalement par la parole que nous vivons en société, que d'ailleurs un dictionnaire est fait pour toutes sortes de personnes, & qu'il y en a un assez grand nombre qui seront bien-aises de trouver ici sur ce point des connoissances qu'ils n'ont point acquises dans leur jeunesse ; j'ai cru devoir les dédommager de cette négligence, en leur donnant une idée générale de la méchanique de la voix, ce qui d'ailleurs fera entendre plus aisément la différence qu'il y a entre la Consonne & la voyelle." (DU MARSAIS, *EM*, CONSONNE : 1-2)

Par ce commentaire, Du Marsais vient de résumer en quelques mots ce qui va constituer le progrès le plus important dans l'étude des sons, puisqu'il introduit la nécessité de s'intéresser au mode de production des sons pour mieux les appréhender.

C'est grâce aux progrès de la phonétique physiologique que la phonétique articulatoire pourra le plus évoluer. Ceci, comme nous allons le voir plus loin, sera totalement vérifié avec Beauzée.

Le propos suivant tenu au sujet de la différence entre les *consonnes* et les *voyelles* illustre ce que nous venons d'avancer.

> "Il n'y a aucun être particulier qui soit voyelle, ni aucun qui soit Consonne; mais on a observé des différences dans les modifications que l'on donne à l'air qui sort des poumons, lorsqu'on en fait usage pour former les sons destinés à être les signes des pensées." (DU MARSAIS, *EM*, CONSONNE : 1)

Cette nouvelle distinction entre *consonne* et *voyelle* qu'établit Du Marsais est rendue criante de vérité par la teinte physiologique qu'elle revêt.

> "Premièrement, l'air étant poussé avec plus ou moins de violence par les poumons, il est rendu sonore par la seule situation où se trouvent les organes de la bouche. Tout air poussé qui se trouve resserré dans un passage dont les parties sont disposées d'une certaine manière, rend un son ; c'est ce qui se passe dans les instruments à vent, tels que l'orgue, la flûte, &c.
>
> En second lieu, l'air qui sort de la trachée-artère est rendu sonore dans son passage par l'action ou mouvement de quelqu'un

> des organes de la parole ; cette action donne à l'air sonore une agitation & un trémoussement momentanée, propre à faire entendre telle ou telle Consonne : voilà deux causes qu'il faut bien distinguer ; I°. simple situation d'organes; 2°. action ou mouvement de quelque organe particulier sur l'air qui sort de la trachée-artère." (DU MARSAIS, *EM*, CONSONNE : 3)

Du Marsais donne ensuite des définitions disjointes de la *voyelle* et de la *consonne* :

> "Tout son qui ne résulte que d'une situation d'organes sans exiger aucun battement ni mouvement qui survienne aux parties de la bouche, & qui peut être continué aussi long-temps que l'espiration peut fournir d'air ; un tel son est une voyelle." (DU MARSAIS, *EM*, CONSONNE : 4)

La situation des organes nécessaires à la production de la parole constitue le principal critère différenciant les voyelles des consonnes. Pour les voyelles, les organes de production restent immobiles, alors qu'ils exercent une activité particulière pour les consonnes :

> "Il n'en est pas de même de la Consonne ; elle ne dépend pas comme la voyelle d'une situation d'organes, qui puisse être permanente, elle est l'effet d'une action passagere, d'un trémoussement, ou d'un mouvement momentanée [...] de quelque organe de la parole, comme de la langue, des levres, &c. ensorte que si j'ai comparé la voyelle au son qui résulte d'un tuyau d'orgue ou du trou d'une flute, je crois pouvoir comparer la Consonne à l'effet que produit le battant d'une cloche, ou le marteau sur l'enclume [...]" (DU MARSAIS, *EM*, CONSONNE : 4)

A l'image de Port-Royal et de Dangeau qui au siècle précédent basaient explicitement leurs analyses sur les sons et non plus sur les lettres, Du Marsais semble ne s'attacher qu'à "découvrir les sons de notre langue"[78], et l'affirme à travers ce commentaire précédent sa description des consonnes et des voyelles :

[78] DU MARSAIS, *EM*, CONSONNE : 10.

> "Il n'y a aucun être particulier qui soit voyelle, ni aucun qui soit Consonne; mais on a observé des différences dans les modifications que l'on donne à l'air qui sort des poumons, lorsqu'on en fait usage pour former les sons destinés à être les signes des pensées. Ce sont ces différentes considérations ou précisions de notre esprit, à l'occasion des modifications de la voix ; ce sont, dis-je, ces précisions qui nous ont donné lieu de former les mots de Voyelles, de Consonnes, d'Articulation, & autres : ce qui distingue les différents points de vûe de notre esprit sur le méchanisme de la parole, & nous donne lieu d'en discourir avec plus de justesse." (DU MARSAIS, *EM*, CONSONNE : 10)

La "justesse" évoquée par le grammairien, justesse terminologique nécessaire à la description des sons de la langue, constitue également un facteur primordial pour l'évolution de la phonétique.

En se contentant d'employer une terminologie neutre qui décrit les sons en termes de *consonnes* et de *voyelles*, terminologie d'ailleurs encore employée de nos jours pour décrire à la fois les sons et leurs représentations, Du Marsais ne s'inscrit pas dans la lignée des grammairiens ayant contribué à asseoir l'étude des sons par le recours à un métalangage plus précis, plus approprié, et en un mot "spécifique" à la description des sons.

4.6.3 Beauzée

Afin de ne pas anticiper sur notre CHAPITRE III, dans lequel nous montrerons clairement que les connaissances articulatoires de Beauzée constituent indubitablement les connaissances les plus abouties au XVIIIe siècle, et donc des connaissances supérieures à celles de tous ses prédécesseurs et contemporains, nous ne développerons pas dès maintenant notre réflexion sur ce personnage.

5. Les progrès de la terminologie descriptive

L'une des conséquences directes de la considération à part entière des sons comme objet d'étude ne servant pas seulement à justifier l'orthographe, a été la mise en place nécessaire d'une métalangue propre à la description des sons, dont les grammairiens ont pris conscience relativement tôt. Avant celle-ci, la fameuse "ambiguïté terminologique" à laquelle nous faisions allusion plus tôt régnait partout.

Chez les grammairiens du XVIe siècle, nous avons vu que la notion de *lettre*, caractérisant à la fois les *consonnes* et les *voyelles*, s'opposait à celles de *voix* ou de *son*, respectivement employées chez Meigret et Ramus. Malgré cette distinction, les termes de *consonnes* et de *voyelles* servaient insensiblement à qualifier les réalités graphiques ou phoniques.

Au siècle suivant, en s'attachant uniquement à la description des sons, les grammairiens de Port-Royal ne semblent pas avoir renouvelé la terminologie descriptive car ils s'en tiennent à cette opposition entre *lettre* et *son*, et se servent des termes de *consonnes* et *voyelles* pour décrire les réalités phoniques relevées.

En 1694, Dangeau, fort de l'avancée incontestable qu'il apporte à l'étude des sons, ayant beau se prévaloir de ne surtout pas confondre la lettre et le son, ne fait pas mieux que ses prédécesseurs. Rappelons ses propos déjà évoqués plus haut :

> "Avant que de commencer à parler de la nature des lettres, remarquez, je vous prie, que par le mot de lettre nous entendons deux choses très différentes, qu'il est fort important de bien distinguer.
>
> Par le mot de lettre, on entend quelquefois le son, quelquefois le caractère qui sert à exprimer le son. C'est dans le premier sens, qu'on dit une lettre sifflante, une lettre liquide, une lettre rude à prononcer. C'est dans le second sens, qu'on dit une grande lettre, une petite lettre, une lettre majuscule ou capitale, une lettre Françoise, une lettre bâtarde." (DANGEAU, 1754 : 6-7)

5.1 Buffier

Le véritable précurseur dans ce domaine de réforme de la terminologie descriptive des sons semble être le père Buffier, membre de la Compagnie de Jésus, personnage que nous avons jusqu'alors passé sous silence, mais qui trouve là toute son importance.

Buffier est l'auteur d'une *Grammaire française sur un plan nouveau* (1709), dans laquelle il fait preuve d'une remarquable réflexion sur l'émergence d'une terminologie spécifique à la description des sons.

Il dénonce dans un premier temps la médiocrité de l'étude des sons dans les Grammaires en raison de cette lacune terminologique :

> "Du reste on peut voir comment ce qui regarde la prononciation est l'endroit le plus épineux d'une Grammaire; parce qu'un livre ne s'exprimant qu'aux yeux, dans une matiere qui est l'objet de l'oreille; on y doit être à peu près aussi embarrassé que si l'on entreprenoit de faire distinguer les couleurs à un aveugle. Aussi, ne voit-on point dans les Grammaires, aucune partie qui soit plus défectueuse que la prononciation : parce que souvent l'écrivain n'a aucun terme pour donner au Lecteur l'idée du son qu'il lui veut exprimer; & que faute d'une expression propre, il en emploie de fausses ou de vitieuses." (BUFFIER, 1709, *Grammaire française sur un plan nouveau*, pp. 121-122)

Soucieux d'éviter chez son lecteur l'équivoque terminologique existant entre la prononciation et l'orthographe, il évoque ensuite explicitement l'ambiguïté de certains termes.

> "Cependant pour ne rien confondre ici, aions soin de démêler deux sortes de significations de certains termes communs à l'ortographe & à la prononciation, & qui y forment souvent des équivoques considérables; comme, letres, voyeles, diphtongues, &c." (BUFFIER, 1709 : 119)

Plus loin, il poursuit son raisonnement en développant les confusions généralement constatées, et fournit des exemples pour certaines d'entre-elles :

> "Quoiqu'il en soit; on ne peut distinguer avec trop de soin dans un traité de la Prononciation : I°. l'idée des sons : 2°. l'idée des letres ou caracteres : 3°. l'idée du raport purement arbitraire, que chaque nation a mis entre certains sons & certains caracteres. De cette sorte les Grammairiens n'emploiront plus ces termes si équivoques & qui leur sont pourtant familiers : Le son naturel de la letre e, le son naturel de la letre c, car ni la letre e, ni la letre c, ni quelqu'autre que ce soit, n'ont point de sons particuliers qui leur

> soit naturellement ataché plutôt que tout autre son." (BUFFIER, 1709 : 124)

La solution qu'il propose est celle qui consiste à bien dissocier l'apprentissage de la phonie et de la graphie, en plaçant comme objectif premier la connaissance des sons pour eux-mêmes :

> "[...] c'est s'exposer à des embaras infinis que de ne pas commencer à se faire une idées des sons divers, entiérement indépendante de tous les caracteres par lesquels ces sons s'expriment diféremment, selon les occasions." (BUFFIER, 1709 : 125)

La confusion peut alors être évitée par l'énumération précise des différents sons que comporte la langue :

> "C'est pour prévenir la confusion qui pourroît naître à ce sujet que je vais mettre ici une table de 33 sons simples de notre langue, & que pour les mieux distinguer je les indiquerai d'abord avec des caracteres simples : mais comme dix de ceux-ci ne sont point en usage dans notre orthographe, parce que les sons qui y répondent sont désignéz ordinairement par deux letres en même temps, je mettrai ces deux letres à coté du caractere simple." (BUFFIER, 1709 : 125)

Malgré son intéressante réflexion autour du métalangage phonétique, Buffier ne propose pas de véritable réforme ou de véritable changement terminologique permettant d'enrayer la confusion qui traverse les siècles. La preuve se trouve plus loin dans son ouvrage, précisément au moment de la description des sons du français, lorsqu'il déclare :

> "Dans toute langue il y a deux sortes de sons; les uns apelez voyeles; les autres consones." (BUFFIER, 1709 : 349)

Après avoir insisté sur la confusion entre la graphie et la phonie, Buffier en revient lui-même à l'utilisation classique de la terminologie *voyelle/consonne* qui qualifie les réalités couvertes à la fois par l'orthographe et la prononciation.

5.2 L'Abbé Girard

Les premiers efforts en faveur de l'emploi d'une terminologie discriminante se feront à travers les travaux de l'abbé Girard, auteur d'un ouvrage intitulé *Les vrais principes de notre langue* (1747), dont le mérite essentiel en matière d'étude des sons est de poser très clairement les principes d'une nouvelle terminologie descriptive.

Voici comment le grammairien dresse une nouvelle approche, qui n'oppose plus les *voyelles* aux *consonnes*, mais les *sons* aux *articulations*.

> "Le désir & le besoin de commercer avec les absens, joints à l'infidélité de la mémoire & à l'instabilité des promesses, ont fait inventer des caracteres propres à conserver & à montrer aux yeux la Parole. Chacun de ces caracteres représente ou un Son ou une Articulation. On les apele tous d'un nom commun LETTRES : mais on nomme particulièrement VOYELES ceux qui représentent les Sons, & CONSONNES ceux qui représentent les Articulations. Outre ces noms d'especes, chacun a de plus son nom singulier. " (GIRARD, 1747, *Les vrais principes de notre langue,* p. 9)

Il donne ensuite des définitions détaillées du *Son* et de l'*Articulation :*

> "Comme la Prononciation dépend, ainsi que je viens de le dire, & de la situation & du mouvement des organes; cela fait qu'elle comprend deux espèces de modifications, dont l'une forme le Son & l'autre l'Articulation.
>
> Le SON est la voix prononcée par la seule forme du passage que lui donne la situation des organes. Il se fait entendre par lui-même, & peut être aussi varié qu'il y a de diversités possibles dans le passage de la voix.
>
> L'ARTICULATION consiste dans les mouvemens que les organes ajoutent à leur situation dans le temps de l'impulsion de la voix. Elle ne sauroit être entendue sans le secours du Son, dont elle est l'accompagnement. Ses variétés répondent au nombre des

> différens mouvemens que la mécanique de la bouche permet d'exécuter dans la Prononciation." (GIRARD, 1747 : 7-8)

Cette approche toute nouvelle nécessite une ré-interprétation des notions couvertes par les termes de *voyelle* et de *consonne*, ré-interprétation caractérisée de la manière suivante : la qualité de "son" ne s'applique qu'aux émissions de voix qui ne sont altérées par aucun mouvement des organes de la bouche. L'essence des *articulations* est de n'exister que comme modifications de l'émission de voix ne servant qu'à faire vivre les sons.

5.3 Alexandre-Xavier Harduin

Dans la lignée directe de l'abbé Girard, Alexandre-Xavier Harduin, auteur de *Remarques diverses sur la prononciation et sur l'orthographe* (1757), s'attache lui aussi explicitement à la description des sons du français en employant cette nouvelle terminologie :

> "En fait de Langue, le son proprement dit n'est qu'une émission de la voix, qui varie suivant la forme du passage que la bouche lui prête, & qui est représentée dans l'écriture par une des lettres nommées voyelles. L'articulation proprement dite est une modification des sons, qui se fait à leur sortie du gosier, ou plutôt de la trachée-artere, par quelque mouvement de la langue, des levres ou des dents, & qui s'exprime par une consonne." (HARDUIN, 1757, *Remarques diverses sur la prononciation et sur l'orthographe*, p. 3)

Il insiste d'ailleurs ouvertement sur l'opposition de ses travaux avec ceux de grammairiens antérieurs pourtant illustres, mais ne faisant pas cette distinction terminologique primordiale :

> "M. L'Abbé de Dangeau, confondant les sons & les articulations, dit qu'il y a dans la Langue Françoise 34 sons simples : il ajoute pourtant que la consonne est moins un son que la détermination du son. Le P. Buffier n'admet que 33 sons." (HARDUIN, 1757 : 3)

La généralisation de l'opposition *Son/Articulation* manifestée par les divers grammairiens évoqués, a incontestablement marqué l'émergence d'une métalangue phonétique dont le développement va considérablement s'accroître avec un personnage clef de l'étude des sons de la langue en France : Nicolas Beauzée.

5.4 Nicolas Beauzée

Successeur de Du Marsais dans la *DD* pour la rédaction des articles de Grammaire, Beauzée est certainement le grammairien sous la plume duquel les progrès de la phonétique articulatoire, et de la phonétique d'une manière plus générale, vont être vraiment décisifs.

5.4.1 L'opposition son/articulation

A la suite de Girard et Harduin, Beauzée adopte lui aussi, dans ses articles de Grammaire du *DR*, la terminologie opposant *son* et *articulation* :

> "Dans les différents articles de l'Encyclopédie où j'ai eu occasion de toucher cette matière, j'ai dit que la voix humaine comprend deux sortes d'éléments, le son & l'articulation. Ce langage, nouvellement introduit dans la Grammaire, m'avoit paru mériter attention; parce qu'il distingue en effet des éléments réellement distincts & toujours confondus par la plupart des grammairiens." (BEAUZÉE, Nicolas, 1974 (1767) : *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, *pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris : J. Barbou, réédité en fac-similé, Stuttgard-Bad Cannstatt : Friedrich Fromann Verlag, p. 4)

Voici deux exemples tirés des articles I et M de la *DD*, dans lesquels Beauzée a recours à cette terminologie.

> "Quoi qu'il en soit, nos peres, en adoptant l'alphabet latin, n'y trouverent point de caractere pour notre articulation je : les Latins leur annonçoient un i consonne, & ils ne pouvoient le prononcer que par je : ils en conclurent la nécessité d'employer l'i latin, & pour le son i & pour l'articulation je." (BEAUZÉE, *DD*, I)

> "J'ai prouvé, article H, qu'il est de l'essence de toute articulation de précéder le son qu'elle modifie ; c'est donc la même chose de toute consonne à l'égard de la voyelle." (BEAUZÉE, *DD*, M)

Toutefois, après avoir observé tout au long de l'ouvrage de Diderot et d'Alembert la distinction *Son/Articulation*, Beauzée opère, dans sa *Grammaire générale*[79] (1767), un complet revirement d'attitude, et remet clairement en cause cette dernière distinction.

> "Je ne renonce pas ici à la distinction des deux espèces d'éléments, elle est indispensable; mais je crois qu'elle doit être caractérisée par d'autres termes. Les articulations, représentées par les consonnes, ne sont pas moins du ressort de l'ouie que les voix représentées par les voyelles; ce sont donc des éléments qui doivent également être compris dans la classe des sons. C'est conserver d'ailleurs le langage commun des grammairiens : ce que l'on doit toujours faire autant que le permettent les intérêts de la vérité; I°. par respect pour l'humanité, qui a toujours la présomption en sa faveur, tant qu'elle n'est pas combattue par de bonnes raisons; 2°. pour ne pas s'exposer au danger de n'être pas entendu & approuvé faute de justifier suffisamment les termes nouveaux ou le nouvel usage que l'on fait des anciens." (BEAUZÉE, 1767 : 6)

Dans ce commentaire, le grammairien revient sur la classification des consonnes, jugées comme n'étant pas des sons à part entière par Girard. Il propose donc une nouvelle terminologie qui ne tienne pas compte de cette notion générique de *son* caractérisant aussi bien les réalités phoniques couvertes par les voyelles que les consonnes. Cette nouvelle terminologie oppose les *voix* aux *articulations*.

---

[79] Désormais *GG*.

> "Je conserverai donc le nom général des sons aux éléments de la Parole représentés par les lettres; & j'appellerai spécialement voix & articulations, les deux sortes de sons représentés par les voyelles & par les consonnes." (BEAUZÉE, 1767 : 6)

Ce réarrangement terminologique auquel se livre le grammairien se traduira notamment par la modification des articles de la *DD* lors de l'élaboration du dictionnaire *Grammaire & Littérature* de l'*EM*. Ainsi que nous le verrons plus loin, dans ce dernier ouvrage, Beauzée reprend effectivement quelques-uns de ses articles de la *DD*, et opère la substitution de l'ancienne terminologie par celle adoptée dans sa *GG*.

Afin d'illustrer ce phénomène, nous avons choisi de reproduire un passage des articles GRAMMAIRE et ORAL présents dans la *DD* et l'*EM*, dans lequel s'opère cette modification :

Article GRAMMAIRE :

> "Les sons & les articulations sont les parties élémentaires des mots, & les syllabes qui résultent de leur combinaison, en sont les parties intégrantes & immédiates. Voyez **SON** & SYLLABE." (BEAUZÉE, *DD*, GRAMMAIRE)

> "Les voix & les articulations sont les parties élémentaires des mots, & les syllabes qui résultent de leur combinaison, en sont les parties intégrantes & immédiates. Voyez **VOIX** & SYLLABE." (BEAUZÉE, *EM*, GRAMMAIRE)

Article ORAL :

> "Un **son** est oral, lorsque l'air qui en est la matiere sort entierement par l'ouverture de la bouche, sans qu'il en reflue rien par le nez : une articulation est orale, quand elle ne fait refluer par le nez aucune partie de l'air dont elle modifie le son. Tout **son** qui n'est point nasal est oral ; c'est la même chose des articulations.
> On appelle aussi voyelle ou consonne orale, toute lettre qui représente ou un **son** oral ou une articulation orale. Voyez LETTRE, VOYELLE, NASAL." (BEAUZÉE, *DD*, ORAL)

> "Une **voix** est orale, lorsque l'air qui en est la matière sort entièrement par l'ouverture de la bouche, sans qu'il en reflue rien par le nez : une articulation est orale, quand elle ne fait refluer par le nez aucune partie de l'air dont elle modifie le son. Toute **voix** qui n'est point nasale est orale; c'est la même chose des articulations.
> On appelle aussi voyelle ou consonne orale, toute lettre qui représente ou une **voix** orale ou une articulation orale. Voyez LETTRE, VOYELLE, NASAL." (BEAUZÉE, *EM*, ORAL)

En apparence identique dans les deux encyclopédies, la réflexion de Beauzée se trouve toutefois remaniée par cette substitution terminologique qui atteste de la maturation des savoirs acquis et donc de l'évolution de l'étude des sons.

En effet, si nous dépassons la simple question de la validité des propos avancés par Beauzée, son attitude témoigne d'un processus de réflexion important sur les théories développées lors des travaux antérieurs.

5.4.2 L'opposition i consonne et u consonne

A la vue de ses divers ouvrages, qu'il s'agisse de sa *GG* ou de ses articles du *DR* et de l'*EM*, la question de la terminologie descriptive des sons semble constituer un point d'étude central dans la théorie de Beauzée.

En effet, au-delà de l'importante et nécessaire mise en place d'une terminologie permettant de décrire indépendamment les signes graphiques et les sons, l'académicien s'est également distingué comme un partisan d'autres réformes touchant les sons.

Il s'est ainsi attaché à dénoncer l'abus du maintien des notions de *i consonne* et de *u consonne*.

Alors que Meigret (1542) et Ramus avaient respectivement œuvré dès le XVIe siècle pour la distinction graphique du *i* et du *j* et du *u* et du *v*, ce changement n'a véritablement été "canonisé" que deux siècles plus tard, dans l'édition de 1762 du *dictionnaire de l'Académie* française.

La conservation de cette ambiguïté graphique constituait dans une certaine mesure une entrave aux progrès de l'étude des sons, puisqu'elle renfermait dans son appellation une difficulté de taille : la possibilité pour une lettre de représenter à la fois une voyelle et une consonne.

Avant d'être rectifiée dans le *dictionnaire de l'Académie*, cette ambiguïté que dénonce Beauzée a donc traversé près de deux cents ans, et figure notamment dans les lignes mêmes de la *DD*.

Elle se trouve ainsi évoquée sous la plume de plusieurs rédacteurs, grammairiens ou non, parmi lesquels figure le chevalier de Jaucourt :

> "Après les quatre-vingt-douze confreres, on voit dans un rang séparé les bas-officiers, qui y sont appellés biatores au lieu de viatores ; le b mis pour u consonne se trouve si souvent dans les inscriptions, qu'on ne s'y arrête plus." (DE JAUCOURT, *DD*, SYLVAIN)

Soulignons néanmoins que la tendance générale de l'ouvrage de Diderot et d'Alembert est de ne pas véhiculer l'usage de cette appellation, puisque de nombreux articles attestent au contraire de l'existence du *j* et du *v*.

Dans l'article PRONONCIATION DES LANGUES, les propos du baron d'Holbach illustrent toute la difficulté qu'occasionne la description des sons en ces termes.

Ce dernier fait en effet preuve en quelques lignes de plusieurs attitudes opposées. Il démontre dans un premier temps sa fidélité à l'ancienne opposition,

> "Dans la langue allemande les voyelles se prononcent de même que dans le françois, à l'exception de l'U voyelle qui fait ou [...]." (PRONONCIATION DES LANGUES, *DD*)

> "L'U voyelle des anglois se prononce iou ; duke, duc, se prononce diouk ; mais dans duck, canard, il se prononce doc." (PRONONCIATION DES LANGUES, *DD*)

puis démontre ensuite qu'il a bien pris conscience de la différence entre le *i* et le *j* :

> "L'J consonne en anglois se prononce comme dg ; James, Jacques, fait en françois dgims. [...]." (PRONONCIATION DES LANGUES, *DD*)

Notons que ce dernier commentaire illustre le choix d'un "sur-marquage" informationnel retenu pour attester l'existence des consonnes *V* et *J*. Ce même phénomène est également illustré dans les passages suivants :

> "[...] souvent le B se prononce comme un V consonne : le G devant un E ou un I est aspiré, mais moins fortement que l'J consonne : [...]" (PRONONCIATION DES LANGUES, *DD*)

> "Les premiers prononcent le mot *bel*, mal, comme en françois *ble*, les derniers comme *le* : l'V consonne se prononce comme un F ; *vatter*, pere, fait *fttre* : le double W a le son de l'V consonne en françois [...]" (PRONONCIATION DES LANGUES, *DD*)

On retrouve ce sur-marquage chez d'autres grammairiens, notamment chez De Jaucourt à l'article Y, chez Du Marsais à l'article ASPIREE, ou chez d'Alembert à l'article CARACTERE D'IMPRIMERIE :

> "Y, Y, y, (Ecriture) ces deux dernières dans leur figure sont composées dans leur premiere partie, de la derniere partie d'm & de l'j [...]" (Y, *DD*)

> "[...] c'est ainsi que de οινος on a fait vinum, donnant à l'v consonne un peu du son de l'u voyelle, qu'ils prononçoient ou." (ASPIREE, *DD*)

> "Il y a des lettres qui occupent toute la hauteur du corps, telle est l'j consonne avec son point [...]" (CARACTERE D'IMPRIMERIE, *DD*)

Cette tendance à opérer un sur-marquage est certainement un truchement nécessaire pour faire face à la difficulté éprouvée par les grammairiens-philosophes pour réformer l'ancienne terminologie. Beauzée, qui est pourtant l'un des plus fervents partisans de cette réforme, fournit un exemple édifiant de cette difficulté à l'article MUET de la *DD* :

> "Devant a, o, u, elle doit se prononcer durement ; mais quand elle précéde un e ou un i, la prononciation en est plus douce, & ressemble entierement à celle de l'i consonne [à celle du j.]." (MUET, *DD*)

Notons que le maintien de l'ancienne terminologie chez Beauzée illustre peut-être plus la volonté d'être compris du plus grand nombre, qu'une véritable difficulté à se détacher de l'ancienne terminologie. C'est ce que semble notamment illustrer le commentaire suivant dans lequel le grammairien explique la nécessité de ne pas effectuer de séparation alphabétique entre *I* et *J* dans la *DD :*

> "L'Encyclopédie étoit assûrément l'ouvrage le plus propre à introduire avec succès un changement si raisonnable : mais on a craint de tomber dans une affectation apparente, si l'on alloit si directement contre un usage universel. Qu'il me soit permis du moins de distinguer ici ces deux lettres, & de les coter comme elles doivent l'être, & comme elles le sont en effet dans notre alphabet. Peut-être le public en sera-t-il plus disposé à voir l'exécution entiere de ce système alphabétique, ou dans une seconde édition de cet ouvrage, ou dans quelque autre dictionnaire qui pourroit l'adopter." (I, *DD*)

Les articles de la *DD* fournis par Beauzée constituent néanmoins le lieu de dénonciation de cet "abus de langage". Ce dernier énonce clairement son point de vue dans l'article *I*, au sujet de la confusion entre les lettres *i* et *j* :

> "Quoi qu'il en soit, nos peres, en adoptant l'alphabet latin, n'y trouverent point de caractere pour notre articulation je : les Latins leur annonçoient un i consonne, & ils ne pouvoient le prononcer que par je : ils en conclurent la nécessité d'employer l'i latin, & pour le son i & pour l'articulation je. Ils eurent donc raison de distinguer l'i voyelle de l'i consonne. Mais comment gardons-nous encore le même langage ? Notre orthographe a changé ; le Bureau typographique nous indique les vrais noms de nos lettres, & nous n'avons pas le courage d'être conséquens & de les adopter." (I, *DD*)

L'article *U* sert logiquement à l'exposition de la dénonciation de la confusion entre le *u* et le *v* :

> "En prenant l'alphabet latin, nos peres n'y trouverent que la lettre U pour voyelle & pour consonne ; & cette équivoque a subsisté long-tems dans notre écriture : la révolution qui a amené la distinction entre la voyelle U ou u, & la consonne V ou v, est si peu ancienne, que nos dictionnaires mettent encore ensemble les mots qui commencent par U & par V, ou dont la différence commence par l'une de ces deux lettres; ainsi l'on trouve de suite dans nos vocabulaires, utilité, vue, uvée, vuide, ou bien augment avant le mot avide ; celui-ci avant aulique, aulique avant le mot avocat, &c. C'est un reste d'abus dont je me suis déja plaint en parlant de la lettre I, & contre lequel je me déclare ici, autant qu'il est possible, en traitant séparément de la voyelle U, & de la consonne V." (U, *DD*)

Si nous nous intéressons à présent à l'impact qu'a pu avoir cette question dans l'*EM*, nous pouvons constater que Beauzée n'a pas fait que transférer les idées déjà énoncées dans la *DD*, puisqu'il a opéré le dégroupement alphabétique qu'il appelait de ses vœux dans le *DR* mais qu'il jugeait encore trop précoce :

> "Peut-être le public en sera-t-il plus disposé à voir l'exécution entiere de ce système alphabétique, ou dans une seconde édition de

> cet ouvrage, ou dans quelque autre dictionnaire qui pourroit l'adopter." (I, *DD*)

En effet, dans les volumes du dictionnaire *Grammaire & Littérature*, les articles I et J sont non seulement séparés l'un de l'autre, mais leur dégroupement s'applique au reste des unités lexicales. Ainsi, l'article J est bel et bien séparé de l'article I, et est ensuite suivi de l'article JALOUSIE, première unité retenue, alors que dans le *DR*, J suivait I et que les autres mots commençant par J étaient placés à la suite de tous les articles commençant par I.

Beauzée assume d'ailleurs ouvertement un tel classement, et va même jusqu'à reprocher son absence dans le *dictionnaire de l'Académie*, l'une des plus hautes instances lexicographiques :

> "(¶ Le *Dictionn*. de l'Académie seroit l'ouvrage le plus propre à introduire avec succès un changement si raisonnable. On y a véritablement distingué ces deux lettres, & séparé en deux articles les mots qui commencent par l'une ou par l'autre; & on a fait la même chose de *u* & de *v* : mais on n'a pas suivi cette distinction pour régler l'ordre alphabétique des mots sous les lettres. On suit rigoureusement, dans ce Dictionnaire, ce systême alphabétique.)" (BEAUZÉE, *EM*, I)

Bien que portant sur un phénomène essentiellement graphique, la polémique que nous venons d'évoquer à propos de la confusion entre *I* et *J* et *U* et *V*, a le mérite de démontrer les préoccupations des grammairiens, toujours soucieux de l'Orthographe nationale, miroir des sons de la langue. Elle démontre une véritable réflexion autour du métalangage portant sur les sons, et donc la dissociation de plus en plus grande de la graphie et de la phonie.

Les réflexions autour de ce genre d'interrogations ont été incontestablement nécessaires aux progrès de l'étude des sons.

5.4.3 La notion de mouillé au cœur du débat

De la même manière, la notion de *i consonne* mise en évidence ci-dessus nous amène à évoquer une autre réflexion de Beauzée.

Sous la notion de *i consonne*, se cache en fait une autre notion que celle renvoyant au *j* actuel : la notion de son *mouillé faible*. La terminologie *i consonne* est effectivement employée par certains grammairiens-philosophes pour désigner un son se faisant entendre dans les mots *payen*, *paye*, etc.

Beauzée s'insurge ouvertement contre cette terminologie :

> "Il semble donc nécessaire de conclure de tout ceci, que les Romains prononçoient toûjours i de la même maniere, aux différences prosodiques près. Mais si cela étoit, comment ont-ils cru & dit eux-mêmes qu'ils avoient un i consonne ? c'est qu'ils avoient sur cela les mêmes principes, ou, pour mieux dire, les mêmes préjugés que M. Boindin, que les auteurs du dictionnaire de Trévoux, que M. du Marsais lui-même, qui prétendent discerner un i consonne, différent de notre j, par exemple, dans les mots aïeux, foyer, moyen, payeur, voyelle, que nous prononçons a-ïeux, fo-ïer, moi-ïen, pai-ïeur, voi-ïelle : MM. Boindin & du Marsais appellent cette prétendue consonne un mouillé foible." (I, *DD*)

L'auteur de la *GG* dénonce ici l'appellation utilisée elle-même, mais aussi la réalité qu'elle est censée couvrir.

Pour en revenir aux différents progrès connus par la description articulatoire des sons du français, il nous faut à présent insister sur un point fondamental. L'évolution d'une telle discipline se trouve en fait très étroitement liée au développement d'un autre type de connaissances : les connaissances anatomiques.

Bien plus qu'une simple contribution, les travaux des médecins des XVIIe et XVIIIe siècles ont été indispensables au développement de la phonétique articulatoire. Ce n'est en toute logique qu'au prix d'une meilleure connaissance physiologique de l'appareil phonatoire que l'on a pu fournir une description à peu près acceptable des sons de notre langue.

6. La phonétique physiologique

Parallèlement aux travaux menés dans le but de circonscrire les différents sons de la langue et de déterminer les principes de leur articulation, c'est-à-dire en parallèle au développement de ce que nous avons choisi de nommer la "phonétique

articulatoire", s'est donc développé un mouvement visant à déterminer la nature et le fonctionnement des organes responsables de la production de la parole.

Ce deuxième mouvement, qui comme nous l'avons dit plus haut constitue le second pan de la phonétique articulatoire au sens moderne de cette discipline**,** possède des origines très lointaines.

6.1 Galien ou les premières connaissances anatomiques de la phonation

Il est particulièrement intéressant de constater que l'anatomie, ainsi que l'affirme Patrick Dandrey, "par sa nature concrète et accessible, a toujours été la branche des sciences médicales la moins hasardeuse dans la tradition occidentale"[80].

Héritées du IIe siècle après Jésus-Christ du médecin grec Claude Galien, les connaissances anatomiques véhiculées jusqu'au XVe siècle sont en effet particulièrement avancées :

> "Galien lui-même avait offert une description anatomique fort honorable du pharynx, de ses cartilages cricoïde, thyroïde et arythénoïde, de sa membrane "mince, dure et moyennement sèche", qu'humecte la sécrétion des amygdales, de son innervation par le nerf laryngé supérieur divisé en deux branches, l'une allant au muscle cricothyroïdien, l'autre à la membrane de l'organe, tandis que les nerfs récurrents, pénétrant par en bas dans les muscles du larynx pour les faire jouer contre l'afflux trop violent de l'air, descendent en fait du cerveau et remontent de part et d'autre de la trachée-artère après avoir visité la cage thoracique. Le grand médecin grec s'était également attaché à décrire la glotte et ses cordes vocales, qu'il prend pour un prolongement de la langue, assimilée au bec d'une flûte dont le corps cylindrique est figuré par le larynx. Il considérait enfin que la pression exercée par les muscles du larynx sur l'air expulsé des poumons et filtré par la fente vocale, produisait les modulation du son dont la hauteur naturelle dépendait, elle, de la longueur de l'aperture, plus grand chez la femme et l'enfant que chez l'homme." (DANDREY, Patrick, 1990, "La phoniscopie, c'est-à-dire la science de la voix",

[80] Patrick Dandrey, "La phoniscopie, c'est-à-dire la science de la voix", *Littératures classiques "La voix au XVIIe siècle",* n°12. Janvier 1990, p. 25.

> *Littératures classiques "La voix au XVIIe siècle"*, n°12. Janvier 1990, p.25)

Ce commentaire illustre toute l'ampleur des connaissances antérieures, à la fois précoces et très poussées, qui vont ensuite connaître un essor tout aussi considérable, grâce à la légalisation de la dissection :

> "Immuable jusqu'à la Renaissance, la leçon de Galien fut en partie amendée et complétée à partir de la fin du XVe siècle par les enseignements de la dissection désormais autorisée." (DANDREY, 1990 : 25)

6.2 Les progrès des XVIe et XVIIe siècles

La légalisation de la dissection va en effet jouer un rôle décisif dans les progrès de l'analyse physiologique de la phonation, en suscitant notamment une source considérable de travaux.

Pour ne citer que les plus illustres des acteurs de cette nouvelle contribution scientifique, évoquons dans un premier temps le nom de Léonard de Vinci, auteur d'un *Traité de la voix*, malheureusement disparu[81], "qui comportait une analyse et des dessins anatomiques du larynx, des cordes vocales, de la trachée-artère tenue par lui pour responsable du timbre de la voix, enfin des muscles de la langue et des lèvres."[82].

Toujours au XVIe siècle, à la suite de Léonard de Vinci, mentionnons les travaux d'André Vésale, de Gabriel Fallope, de Julius Casserius, et d'Ambroise Paré.

L'activité des savants du XVIIe siècle est également importante et se traduit dans un premier temps par la parution des réflexions de Fabrice d'Aquapendente, auteur des ouvrages *De Larynge vocis instrumento* (1660), *De Locutione et ejus instrumentis* (1601), et *De Brutorum loquela* (1603), "dont le modèle descriptif et explicatif [...] constitue la vulgate à laquelle sont également redevables les traités

---

[81] Léonard de Vinci (1425-1519) aurait été le premier à réaliser des schémas du larynx. Il aurait non seulement donné des descriptions anatomiques cervico-faciales mais aussi correctement décrit l'articulation des phonèmes. On lui attribue également la préfiguration de la théorie des formants et de la responsabilité de la cavité oropharyngée dans la réalisation des voyelles.

[82] Patrick Dandrey, 1990, "La phoniscopie, c'est-à-dire la science de la voix", *Littératures classiques "La voix au XVIIe siècle",* n°12. Janvier 1990, pp. 25-26.

consacrés à la voix durant tout le XVIIe siècle [et qu'on] retrouve non seulement dans les ouvrages proprement médicaux composés alors ou réédités avec des gloses récentes, mais aussi chez les auteurs que la voix intéresse au titre du chant, de la grammaire ou de la rhétorique [...]"[83].

C'est ainsi le cas des travaux du père Marin Mersenne (*Harmonie universelle* (1636)), du père Lamy (*La réthorique ou l'art de parler* (1675) que nous avons évoqué plus haut, et d'Alphonse Costadau (*Traité des signes* (1717)), "qui permettent de jalonner, à intervalles à peu près égaux de quarante années, une tradition demeurée presque inchangée un siècle durant"[84].

6.3 Les anatomistes ou l'étude de la voix et de la parole

Si nous nous attardons quelque peu sur les figures illustres du progrès des connaissances anatomiques de la phonation au XVIIe siècle, nous pouvons constater que la très grande majorité d'entre eux sont des médecins et non des grammairiens, ce qui justifie peut-être que leur approche des sons se situe à un niveau plus transcendantal que celui des grammairiens qui eux, s'attachent à la description "supra-glotale" des sons.

Il semblerait que les anatomistes décrivent autre chose que les sons. Ils décrivent la production de la voix, de la parole, mais pas celle des sons. Les sons ne constituent que la trace externe de leur objet d'étude.

Ceci n'exclut pas pour autant que ces derniers se livrent à des descriptions d'ordre proprement articulatoire (au sens où nous l'entendons). Mersenne et Cordemoy illustrent particulièrement bien ce constat.

6.3.1 Marin Mersenne

Correspondant des plus grands savants de son siècle (Galilée, Descartes, Torricelli, Gassendi ou Hobbes), Mersenne s'intéresse à la phonation d'un point de vue qui embrasse à la fois ses aspects acoustique, mécanique et articulatoire. Néanmoins, c'est essentiellement l'aspect physiologique des sons qui l'intéresse dans la mesure où il se préoccupe surtout de ce qu'il se passe au niveau de la cavité infra-

---

[83] Patrick Dandrey, 1990, "La phoniscopie, c'est-à-dire la science de la voix", *Littératures classiques "La voix au XVIIe siècle",* n°12. Janvier 1990, p. 27.
[84] Patrick Dandrey, 1990, "La phoniscopie, c'est-à-dire la science de la voix", *Littératures classiques "La voix au XVIIe siècle",* n°12. Janvier 1990, p. 27.

glottale, et non pas de ce qu'il se passe au niveau de la bouche lors de la production des sons. On peut toutefois noter chez lui certaines ébauches de description articulatoire :

> "Les sons ne feraient aucune voyelle si on n'avait point de langue, dont le plus simple abaissement qui se fait au bout forme la première voyelle A, lorsqu'elle s'étend et soutient le son; l'O se fait quasi par la même situation de la langue, car elle se retire et s'enfle fort peu vers les milieu du palais. Mais les lèvres n'ont pas tant d'ouverture pour faire l'A que pour faire l'O, car elles se rétrécissent nécessairement, et il n'est pas possible de former l'O avec la même ouverture des lèvres dont on use pour former l'A. D'où il s'ensuit que les lèvres sont nécessaires pour former les voyelles." (MERSENNE, Marin, 1636, *Harmonie Universelle*, Proposition XLIII)

6.3.2 Géraud de Cordemoy

Quelques années plus tard, Géraud de Cordemoy, auteur d'un *Discours physique de la parole* (1668), s'intéresse également à l'aspect proprement physiologique de la parole, mais fournit aussi des données véritablement articulatoires :

> "Ainsi les enfans prononceront mieux le B. le P. le D. & quelques autres ou l'on n'a besoin que des levres où de quelques dents & du bout de la langue, que les lettres pour la prononciation desquelles on a besoin de se servir du milieu de la langue, ou de la replier jusqu'au haut du palais, comme la lettre R." (CORDEMOY, Géraud de, 1972 (1668), "Discours physique de la parole", *Œuvres philosophiques*, p. 80)

Les travaux que proposent des savants comme Mersenne ou Cordemoy, bien que proposant des éléments proprement articulatoires, s'apparentent plutôt à des descriptions de la voix ou de la parole d'un point de vue physiologique plutôt qu'elles ne visent à donner une liste exhaustive des différentes unités phoniques de la langue.

6.4 Les contestations du XVIIIe siècle : l'essor remarquable des connaissances

Au XVIIIe siècle va s'établir un renouveau scientifique autour des connaissances sur la production de la parole, avec une contestation ferme de l'ancienne théorie.

Cette contestation va être apportée dès les premières années du siècle des Lumières, en 1700, et précisément au sein d'un organisme scientifique rapidement devenu incontournable : l'Académie Royale des Sciences[85].

Créée en 1666, cette académie parisienne va être un lieu central de production et de diffusion des progrès scientifiques, et, pour ce qui nous intéresse plus particulièrement, le lieu d'apparition, à travers les discours de Dodart et de Ferrein, des plus sérieuses théories françaises portant sur la production des sons de la parole.

6.4.1 Dodart

Après s'être intéressé à la production de la parole dans le but d'écrire une histoire de la Musique, Denis Dodart, médecin de profession, prononce en 1700 devant l'Académie des Sciences un discours intitulé *Sur la cause de la voix de l'homme et de ses différents tons*, discours "apportant une lumière nouvelle sur le fonctionnement de la glotte, des cordes vocales et des lèvres dans la formation du son"[86], contrastant fortement avec les travaux antérieurs et notamment ceux de Fabrice d'Aquapendente.

La démarche des deux scientifiques divergent en effet considérablement :

> "Dans sa démarche en effet, c'est la manière et la forme qui d'abord frappent : plus d'in-folio pesant, plus de latin, plus de traité architecturé comme une forteresse et cadastré comme un camp romain, plus de référence à une doctrine globale de la réalité et de la connaissance, plus de fétichisme des Autorités, plus d'ambition exhaustive." (DANDREY, 1990 : 30)

---

[85] Cet organisme peut également être référencé comme l'*Académie des Sciences*.
[86] Patrick Dandrey, "La phoniscopie, c'est-à-dire la science de la voix", dans *Littératures classiques "La voix au XVIIe siècle",* n°12. Janvier 1990, p. 30.

Les résultats obtenus sont aussi très différents :

> "Mais le traitement en profondeur d'un point précis, progressivement élucidé par la réflexion rapportée sans cesse à l'observation, et lentement élargi vers de plus larges conclusions ébranlant les certitudes épistémologiques les plus assises [...]
>
> [...] ces recherches redéfinissent le fonctionnement et par conséquent le rôle de la glotte, en montrant notamment qu'elle détermine seule la hauteur des sons émis par le larynx." (DANDREY, 1990 : 31)

En entrant plus en détails dans les réflexions de Dodart, nous pouvons considérer que son apport a consisté à démontrer plusieurs points importants de la production des sons.

Il s'est ainsi opposé à l'opinion des anciens, et notamment à celle de Galien sur le prétendu rôle opéré par le canal de la trachée-artère dans la production de la voix.

> "Le grand canal de la trachée qui est terminé en haut par la glotte, ressemble si bien à une flûte, que les Anciens ne doutoient point que la trachée ne contribuât autant à former la Voix, que le corps de la flûte contribue à former le son de cet instrument. Gallien lui-même tomba à cet égard dans une espèce d'erreur ; il s'aperçut à la vérité que la glotte est le principal organe de la Voix ; mais en même temps il attribua à la trachée-artère une part considérable dans la production du son.
>
> L'opinion de Gallien a été suivie par tous les Anciens qui ont traité cette matière après lui, & même par tous les Modernes qui ont écrit avant M. Dodart." (VOIX, *EM*)

Dodart s'est également attaché à démontrer que les mouvements de la glotte ne sont pas produits par l'action des muscles du larynx, ainsi qu'on pouvait le croire avant ses travaux, mais par l'action de ses lèvres. Voici comment ce propos se trouve résumé dans l'article VOIX de l'*EM* et de la *DD :*

> "La glotte humaine, représentée dans les planches d'Anatomie, est seule capable d'un mouvement propre, savoir, de rapprocher ses lèvres ; en conséquence les lignes de son contour marquent trois

> différents degrés d'approche. Les anatomistes attribuent ordinairement ces différentes ouvertures de la glotte à l'action des muscles du larynx ; mais M. Dodart fait connoître, par leur position, direction, &, qu'ils sont destinés à d'autres usages, & que l'ouverture & la fermeture de la glotte se fait par d'autres moyens, savoir, par deux cordons ou filets tendineux renfermés dans les deux lèvres de l'ouverture." (VOIX, *DD*, *EM*)

Les travaux de Dodart, ainsi que l'illustre l'hommage probant qui leur est réservé dans l'article VOIX de la *DD* puis de l'*EM*, revêtent une importance majeure dans la course à la connaissance phonétique de la langue française. Ces derniers symbolisent en effet une étape certaine entre les balbutiements des siècles précédents et les découvertes qui vont ensuite se précipiter au XVIIIe siècle.

6.4.2 Ferrein

Toujours dans le cadre des travaux de l'Académie des Sciences, un autre illustre personnage va se distinguer par ses théories novatrices : Antoine Ferrein.

Ce dernier est l'auteur d'un mémoire intitulé *Sur l'Organe immédiat de la Voix & de ses différens tons* présenté devant l'Académie Royale des Sciences et résumé dans le volume des Mémoires de cette académie publié en 1741.

La grande originalité de ce Médecin[87] de renom est d'avoir amené la description de l'organe phonatoire à un point jamais encore atteint.

Il est en effet le premier à présenter "l'organe de la Voix" comme un instrument à cordes et à vent, alors que les différentes théories antérieures s'étaient jusqu'alors affairées à présenter ce même organe comme un instrument uniquement à vent, au même titre que la flûte ou le hautbois.

Ferrein établit cette distinction primordiale après avoir pris conscience du fonctionnement majeur des "lèvres de la glotte" remarquées par Dodart. A l'inverse de son prédécesseur, il saisit un peu mieux l'importance de l'action de ces lèvres dans la production des sons :

---

[87] Ferrein, est Docteur en Médecine des facultés de Montpellier et de Paris, Professeur en Médecine au Collège Royal et de Chirurgie et d'Anatomie au Jardin du Roy.

> "M. Dodart, qui est celui de tous les Modernes qui a le plus travaillé sur la Voix humaine, sur ses différens tons, & sur le méchanisme que la Nature y emploie, a admis, ou plûtôt n'a pas exclu les frémissemens des parties insensibles des lèvres de la Glotte; mais il paroît par le résumé de tout ce qu'il en a dit, & qui, selon M. Ferrein, diffère peu de ce qu'en avoit déjà dit M. Perrault, qu'il ne les a admises que comme accessoires, & non comme cause principale. Ce sont selon M. Dodart, les différentes ouvertures dont la Glotte est susceptible, qui constituent cette cause, savoir, les grandes ouvertures pour les tons graves, & les petites pour les tons aigus. C'est ainsi du moins que M. de Fontenelle dans ses extraits, & les Auteurs qui sont venus depuis, & qui ont traité la même matière, l'ont entendu." (FERREIN, 1754, *Mémoire de l'Académie royale des Sciences*, séance du 15 novembre 1741, p. 53)

Ferrein est d'ailleurs l'inventeur du terme de *Cordes vocales :*

> "L'organe de la Voix est selon lui, un instrument à corde & à vent, & beaucoup plus à corde qu'à vent, l'air qui vient des poumons & qui passe par la Glotte, n'y faisant proprement que l'office d'un archet sur les fibres tendineuses de ses lèvres, que M. Ferrein appelle Cordes vocales ou Rubans de la Glotte." (FERREIN, 1754: 52)

La découverte des cordes vocales constitue une pièce maîtresse dans le développement des théories des sons de la langue, notamment pour notre théorie actuelle, et va en quelque sorte constituer chez les grammairiens du XVIIIe siècle, une véritable prise de conscience des progrès restant à accomplir en matière d'étude des sons. Cette prise de conscience se trouve nettement exprimée dans la *DD* puis dans l'*EM* :

> "La découverte que M. Ferrein a faite depuis des rubans membraneux dans la production du son & des tons, fait voir qu'il reste des choses à trouver sur les sujets qui semblent épuisés." (DECLAMATION NOTEE, *EM* et *DD*)

Malgré cette prise de conscience, les grammairiens-philosophes, ainsi que nous le montrerons au CHAPITRE V, ne seront pas assez prêts pour intégrer cette découverte fondamentale dans leur interprétation de la production des sons, puisque cette dernière ne franchira pas la barrière invisible que nous avons dressée en opposant tout à l'heure la description des sons de la langue et la description des organes de la parole.

6.5 DD/*EM* : la maturation des savoirs

Le XVIIIe siècle, ainsi que nous venons de le voir ci-dessus, est un siècle décisif en matière d'acquisition de connaissances physiologiques sur la parole. C'est le siècle de la contestation des anciennes théories, et donc de l'émergence d'un savoir nouveau.

La *DD* et l'*EM*, conçues comme des ouvrages systématisant l'ensemble des connaissances du siècle sur la plupart des domaines, n'échouent pas dans leur mission de référencement des idées touchant cette science particulière, puisqu'elles apparaissent comme le lieu de maturation de ces savoirs antérieurs et nouveaux.

6.5.1 La consécration des autorités en la matière

A l'intérieur même des lexies de notre corpus, l'aspect physiologique de la Parole semble avoir été traité avec le plus grand soin et le plus grand sérieux scientifique.

En effet, nombre de lexies abordent cette question cruciale de la physiologie de la parole, et se réfèrent aux autorités les plus célèbres de l'époque en la matière. La plupart des médecins ou savants illustres ayant apporté une contestation aux travaux passés, Savary (H, ARTICULATION(1)), Dodart (H, DECLAMATION NOTEE), Perrault (VOIX), Ferrein (CONSONNE, DECLAMATION NOTEE, VOIX), Keill (VOIX), Haller (VOIX), Amman (CONSONNE), Pereyre (CONSONNE), etc., se trouvent ainsi évoqués, discutés, ou loués.

Nous avons reproduit ci-dessous divers passages des lexies les plus représentatives de ce savoir physiologique[88] :

---

[88] Nous ne reproduisons aucun passage de la lexie ANATOMIE, dans la mesure où nous reproduisons des passages de lexies présentes dans notre corpus, mais celle-ci est certainement l'une des plus représentatives, voire la plus représentative, des connaissances physiologiques des grammairiens-philosophes.

"Les cartilages & les muscles de la partie supérieure de la trachée-artère forment une espèce de tête, ou une sorte de couronne oblongue qui donne passage à l'air que nous respirons ; c'est ce que le peuple appelle la Pomme ou le Morceau d'Adam. Les Anatomistes la nomment Larynx, λάρυγξ, d'où vient γωρύζω, clamo, je crie. L'ouverture du larynx est appellée Glotte, γλώιζα & suivant qu'elle est resserrée ou dilatée par le moyen de certains muscles, elle forme la voix ou plus grêle, ou plus pleine." (CONSONNE, *EM*)

"M. Ferrein, célebre anatomiste, a observé à chaque lèvre de la glotte une espèce de ruban large d'une ligne, tendu horisontalement ; l'action de l'air qui passe par la fente ou glotte, excite dans ces rubans des vibrations qui les font sonner comme les cordes d'un instrument de musique : M. Ferrein appelle ces rubans cordes vocales. Les muscles du larynx tendent ou relâchent plus ou moins ces cordes vocales ; ce qui fait la différence des tons dans le chant, dans les plaintes, & dans les cris. Voyez le Mémoire de M. Ferrein, Histoire de l'Académie des Sciences, année 1741. pag. 409." (CONSONNE, *DD* et *EM*)

"Les poumons, la trachée-artère, le larynx, la glotte & ses cordes vocales, sont les premiers organes de la voix, auxquels il faut ajoûter le palais ; c'est-à-dire la partie supérieure & intérieure de la bouche, les dents, les levres, la langue, & même ces deux ouvertures qui sont au fond du palais, & qui répondent aux narines; elles donnent passage à l'air quand la bouche est fermée." (CONSONNE, *EM*)

"M. Dodart, en continuant ses recherches, découvrit que dans la voix de chant il y a, de plus que dans celle de la parole, un mouvement de tout le larynx, c'est à dire, de cette trachée-artère qui forme comme un nouveau canal qui se termine à la glotte, qui en enveloppe & qui en soutient les muscles. La différence entre les deux voix vient donc de celle qu'il y a entre le larynx assis & en repos sur ces attaches dans la parole, & ce même larynx suspendu sur ses attaches, en action & mû par un balancement de haut en bas & de bas en haut. Ce balancement peut se comparer au mouvement

des oiseaux qui planent, ou des poissons qui se soutiennent à la même place contre le fil de l'eau. Quoique les ailes des uns & les nageoires des autres paroissent immobiles à l'œil, elles sont de continuelles vibrations, mais si courtes & si promptes qu'elles sont imperceptibles. Le balancement du larynx produit dans la voix de chant une espèce d'ondulation qui n'est pas dans la simple parole." (DECLAMATION NOTEE, *EM*)

"On sait que la partie supérieure de la trachée-artère s'appelle larynx, lequel est composé de cinq cartilages : au haut du larynx est une fente nommée la glotte, qui peut s'allonger, se raccourcir, s'élargir, s'étrécir, au moyen de plusieurs muscles artistement posés; il y a d'autres muscles qui font monter cette flûte, & d'autres qui la font descendre : l'air venant heurter contre ses bords, se brise & fait plusieurs vibrations qui forment le son de la Voix ; plus l'ouverture de la glotte est étroite, plus l'air y passe avec rapidité, & plus le son est aigu : on voit par-là que ceux qui s'efforcent à donner à leur Voix un son fort aigu, seroient enfin suffoqués, s'ils continuoient long-temps ; car, comme ils rétrécissent la glotte presqu'entièrement, il ne peut sortir que peu d'air ; il leur arrive donc la même chose qu'à ceux en qui on arrête la respiration ; mais si on élargit trop l'ouverture de la glotte, l'air qui passera sans peine, & sans beaucoup de vîtesse, ne se brisera point ; ainsi il n'y aura pas de frémissemens ; de-là vient que ceux qui veulent donner à leur Voix un ton trop grave, ne peuvent former aucun son." (VOIX, *EM*)

"Ces filets, qui, dans leur état de relaxation, forment chacun un petit arc d'une ellipse, deviennent plus longs & moins courbes à mesure qu'ils se retirent ; de sorte que dans leur plus grande contraction, ils sont capables de former deux lignes droites, qui se joignent si exactement & d'une manière si serrée, qu'il ne sauroit échaper entre deux un seul atome d'air qui partiroit du poumon, quelque gonflé qu'il puisse être, & quelques efforts que puissent faire tous les muscles du bas-ventre contre le diaphragme lui-même contre ces deux petits muscles." (VOIX, *EM*)

> "Il y a sur la glotte une languette nommée épiglotte, qui par ses vibrations différentes peut donner à l'air beaucoup de modifications ; les cartilages aryténoïdes qui sont renversés sur la glotte, peuvent produire un effet semblable par les divers mouvements dont ils sont capables. Ensuite la bouche modifie, augmente, tempere le son, selon les proportions qu'elle observe en se raccourcissant. Enfin la glotte a une faculté étonnante de se resserrer & de se dilater ; ses contractions & ses dilatations répondent avec une exactitude merveilleuse à la formation de chaque ton." (VOIX, *EM*)

En ce qui concerne proprement l'*EM*, à l'exception des connaissances ci-dessus présentes dans les lexies de notre corpus, nous n'avons pu disposer d'aucune information supplémentaire. Nous n'avons en effet pas pu avoir accès aux dictionnaires de *Médecine*[89] et de *Chirurgie*[90] (ou à leurs volumes de planches), ni même au *Système anatomique*[91], autant de dictionnaires susceptibles d'apporter des informations nouvelles sur l'aspect physiologique de la parole[92].

6.5.2 Les planches anatomiques de DD

L'évocation des planches du *Système anatomique* de l'*EM* nous amène tout naturellement à souligner le fait que la *DD*, et par écho l'*EM* à travers le dictionnaire *Grammaire & Littérature*, se présente également comme le lieu de systématisation des connaissances accumulées jusqu'alors au travers des planches anatomiques qu'elle fournit.

En effet, la *DD* propose parmi ses planches un ensemble de schémas sur l'anatomie humaine, parmi lesquels figure la planche n° 7, intitulée "Le diaphragme, d'après Haller, et le larynx, d'après Haller et Eustachi".

Sur cette dernière nous relevons cinq figures distinctes :

---

[89] Dictionnaire de *Médecine*, 1787-1830.
[90] Dictionnaire de *Chirurgie*, 1790-1792.
[91] Dictionnaire *Système anatomique*, 1823-1825.
[92] La consultation de ces ouvrages à la Bibliothèque Nationale de France a été impossible dans la mesure où ceux-ci faisaient partie des ouvrages destinés à être numérisés et donc indisponibles pour un temps inconnu.

- *Figure premiere D'HALLER ; elle représente le diaphragme.*

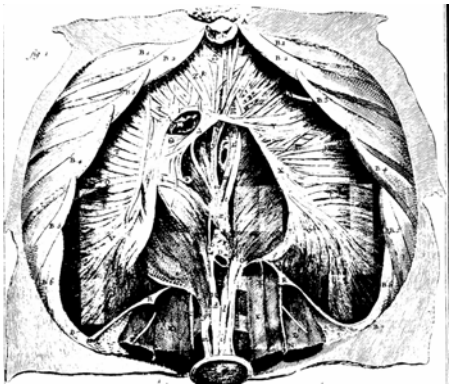

- *Figure 2. de M. DUVERNEY, représente le pharynx vû postérieurement.*

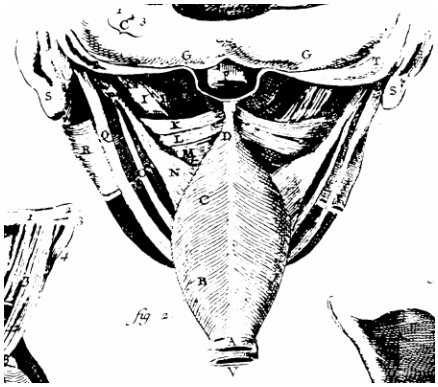

- *Figure 3. de M. DUVERNEY ; elle représente le larynx vû antérieurement.*

- *Figure 4. d'EUSTACHI ; elle représente le larynx vû postérieurement.*

- *Figure 5. d'EUSTACHI, représente le larynx ouvert, & vû sur le côté.*

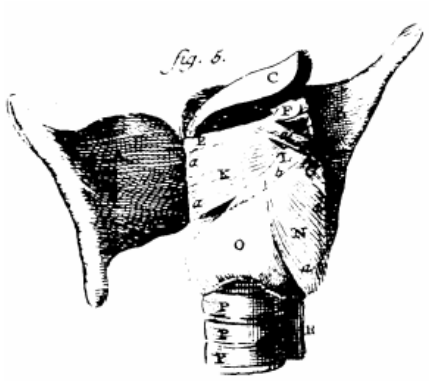

Que cela soit à travers les lexies de notre corpus, ou à travers les quelques planches que propose la *DD*, les connaissances que les grammairiens-philosophes véhiculent en matière de physiologie de la parole dans la *DD* et l'*EM*, sont bel et bien la synthèse des travaux les plus avancés en la matière.

6.5.3 Les planches anatomiques de l'EM

Les planches du dictionnaire *Système anatomique* – planches auxquelles nous avons en revanche pu accéder - ne présentent que l'intérêt de rendre compte des connaissances physiologiques du premier tiers du XIXe siècle, et non pas des connaissances présentes dans la *DD* et le dictionnaire *Grammaire & Littérature*, puisqu'elles sont postérieures à 1820. Nous reproduisons toutefois les planches les plus intéressantes pour notre étude.

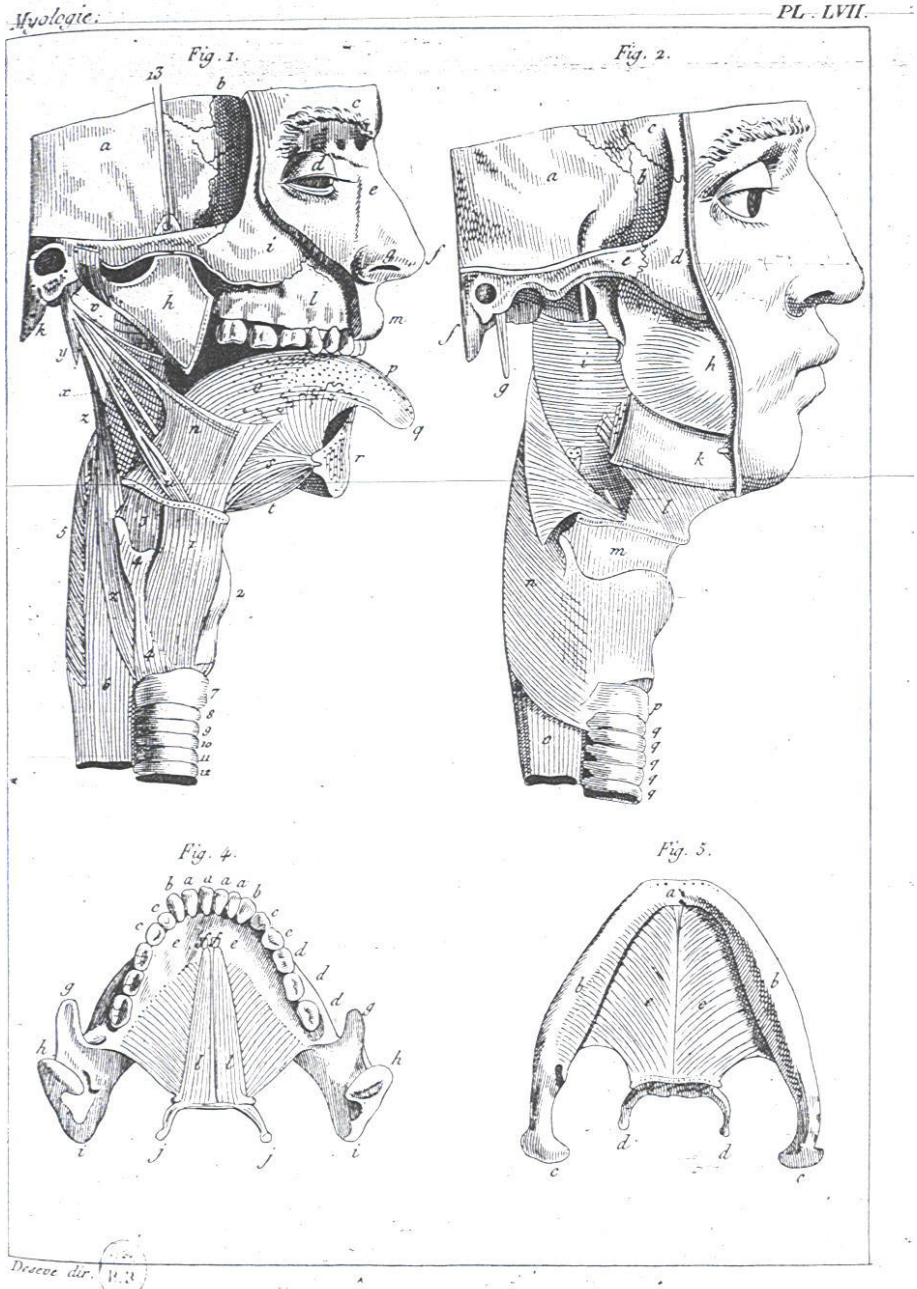

SYSTÊME ANATOMIQUE.

Homme. *Muscles des joues, du pharynx et de la langue.*

28

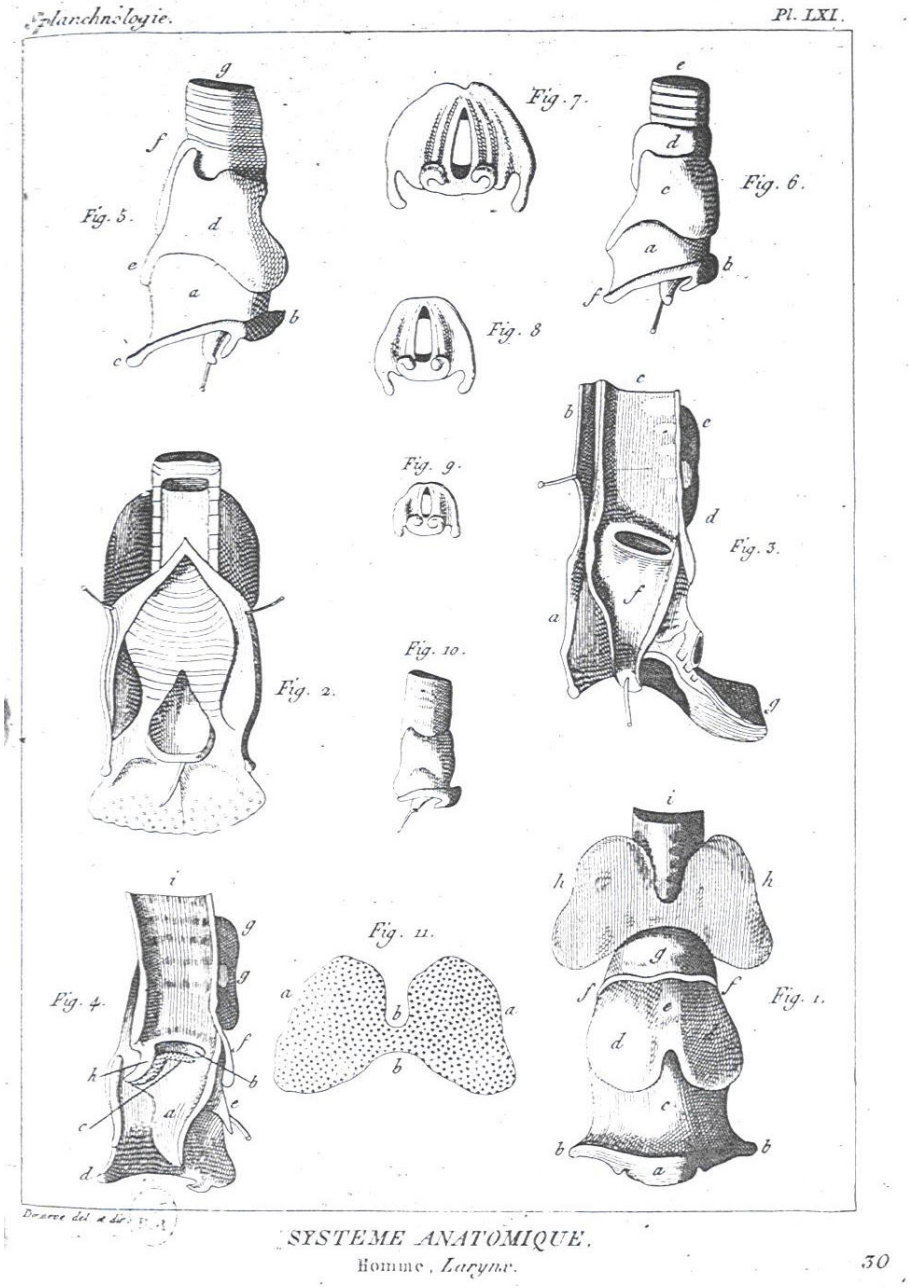
Splanchnologie.
Pl. LXI.
Fig. 5.
Fig. 7.
Fig. 6.
Fig. 8
Fig. 9.
Fig. 3.
Fig. 2.
Fig. 10.
Fig. 4.
Fig. 11.
Fig. 1.
SYSTEME ANATOMIQUE.
Homme, Larynx.
30

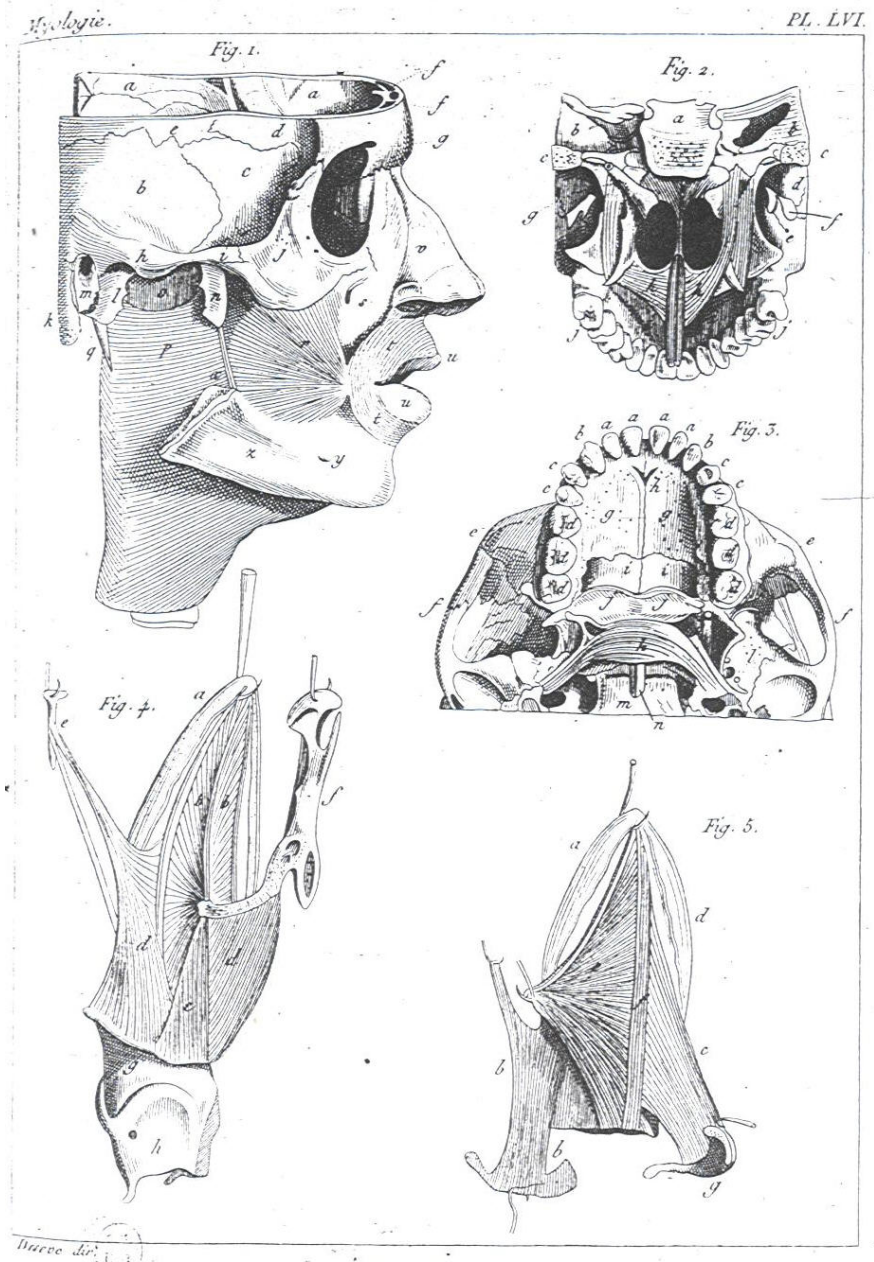

SYSTÈME ANATOMIQUE.

Homme. *Muscles des lèvres, des joues et de la langue.*

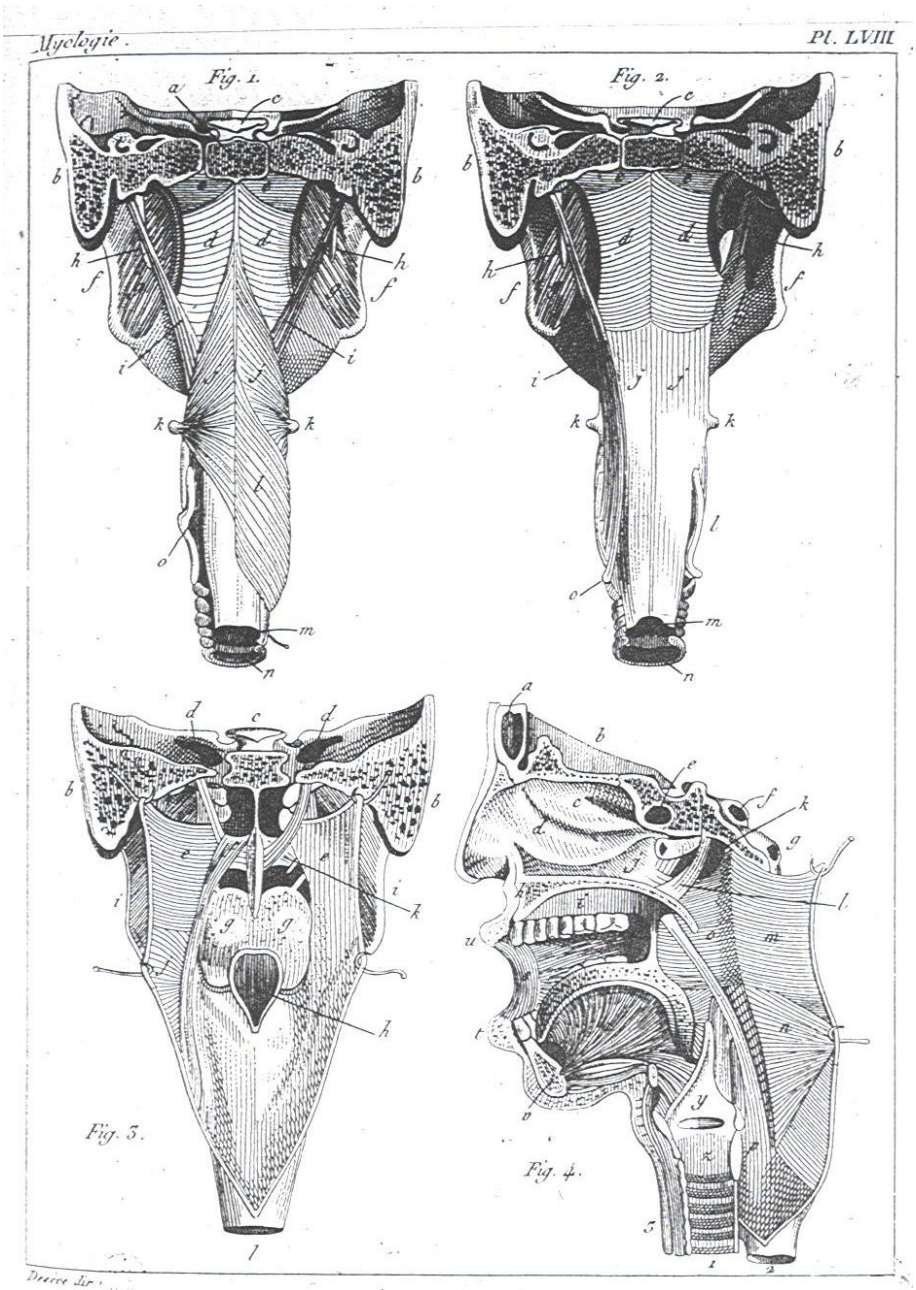

SYSTÈME ANATOMIQUE.

Homme. *Muscles du pharynx et de la langue.*

25

7. La phonétique acoustique

> "[...] il est intellectuellement tout à fait passionnant de remarquer que la connaissance physique des sons est tardive. On peut la faire remonter à Joseph Sauveur (1653-1716) qui, dans un mémoire de l'Académie Royale des Sciences de Paris (année 1701, parution 1704) invente le terme *acoustique* ("une science supérieure à la musique") et propose la première théorie des cordes vibrantes en définissant les harmoniques d'un ton fondamental. Il en va, en quelque sorte, de la phonétique comme de la musique : la compréhension rationnelle des phénomènes acoustiques, fondée sur leur perception fonctionnelle, a précédé la connaissance de leur nature objective." (AUROUX, CALVET, 1973 : 1)

Ainsi que le souligne le commentaire ci-dessus formulé par Sylvain Auroux, la connaissance des sons en fonction de leur nature acoustique est très tardive, et n'apparaît qu'au XVIIIe siècle. Néanmoins, l'aspect acoustique des sons a toujours fasciné les hommes depuis l'Antiquité, soucieux de percer les mystères de cet art si précieux qu'est la Musique.

7.1 Historique

Les toutes premières études acoustiques remontent à l'Antiquité, plus précisément au VIe siècle avant Jésus-Christ, et visent essentiellement à établir une acoustique musicale à partir de la théorie des cordes vibrantes.

Les grammairiens antiques vont en effet parvenir à établir la relation existant entre la longueur d'une corde vibrante et la hauteur du son que la vibration de cette dernière produit. Sans pour autant établir de relation entre la fréquence de la vibration et la hauteur du son, ces derniers vont parvenir à dresser une véritable échelle musicale.

C'est donc sous l'influence de personnages tels que Pythagore, Ptolémée, Héron, ou Vitruve, que va naître et se développer toute cette théorie acoustique, déjà consciente que les sons se matérialisent par des "vibrations longitudinales sous forme d'ondes sonores", et que reprendront les savants du Moyen-âge et de la Renaissance.

Notons néanmoins, qu'à la différence du Moyen-âge, la Renaissance introduit certaines avancées acoustiques, dans la mesure où il s'agit d'une période durant laquelle ont vu le jour des connaissances physiologiques particulières en Europe.

Nous faisons ici plus précisément allusion à des travaux ayant fait avancer nos connaissances sur l'anatomie de l'oreille moyenne et de l'oreille interne, à savoir les travaux de Vésale, de Fallope, et d'Eustachi.

Le XVIIe siècle apparaît ensuite comme un siècle décisif pour l'avancée des connaissances acoustiques, puisque le développement de la Mécanique impose une scission entre la science musicale et l'acoustique, et que les premières expériences concernant la propagation du son voient le jour sous la plume d'Athanasius Kircher dans son *Musurgia Universalis* (1650).

C'est également le siècle de la parution des travaux de Mersenne (*Traité d'harmonie universelle* (1627), *Harmonicorum Liber*, 1636), de Galilée (*Discorsi*, 1638), et de Wallis (*Grammatica linguae anglicana*, 1653).

Au tout début du XVIIIe siècle, paraissent les *Principes d'acoustique et de musique*, de Joseph Sauveur (1663-1716), ouvrage dans lequel émerge pour la première fois le terme d'"acoustique", désignant "Une science supérieure à la musique"[93].

Bien que reposant toujours sur la théorie des cordes vibrantes, les études du siècle des Lumières semblent donc encore plus franchement marquer le divorce entre la Musique et l'Acoustique.

De nombreuses recherches théoriques seront conduites tout au long du XVIIIe siècle sur l'aspect acoustique des sons, et nombre d'entre elles le seront par des mathématiciens, parmi lesquels figure notamment d'Alembert[94].

---

[93] SAUVEUR, Joseph, 1701, "Principes d'acoustique et de musique, ou système général des intervalles des sons, et de son application à tous les systèmes et à tous les instrumens de musique". Inséré dans les *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences* de 1701.

[94] D'Alembert a joué un rôle essentiel dans le développement des connaissances acoustiques, puisque avec Euler (1707-1783) et Lagrange (1736-1813), il constitue l'un des personnages clefs ayant permis d'établir de développer la notion de dérivée partielle, puis de jeter les bases de la mécanique analytique.

Le support de diffusion de ces connaissances sera notamment les publications de l'Académie Royale des Sciences, dans lesquelles apparaîtra pour la première fois le terme d'"acoustique" dans le mémoire de 1701 sous la plume de Joseph Sauveur.

Le XIXe siècle s'appuiera très largement sur les travaux du XVIIIe siècle, et permettra ainsi la publication des travaux de H. L. F. Von Helmholtz en 1865, et celle de l'incontournable ouvrage de Lord Rayleigh's, *Theory of Sound*, publié en 1877, devenant alors la nouvelle référence en matière d'acoustique.

7.2 L'acoustique dans la *DD* et l'*EM*

Ainsi que l'illustrent les travaux de d'Alembert lui-même, l'aspect acoustique des sons occupe une place importante dans les théories des grammairiens-philosophes, et ceci se traduit notamment au sein même de la *DD*, puis de l'*EM*.

7.2.1 Une thématisation véritable

L'acoustique occupe effectivement une importance non négligeable dans les théories des grammairiens-philosophes, dans la mesure où nous relevons dans le *DR* plusieurs articles majeurs dans lesquels se trouvent développées les théories en vigueur à l'époque. Nous faisons plus précisément allusion à la masse considérable des entrées lexicales dédiées à l'explicitation de cette science récente, parmi lesquelles figurent les entrées ACOUSTIQUE, DIACOUSTIQUE, OREILLE, PHONIQUE, FONDAMENTAL, SON, etc.

Sans entrer dans le détail de chacun de ces articles, nous pouvons avancer que l'existence de ces derniers constitue une preuve solide de l'écho très présent des réflexions sur cette science au sein de la *DD*.

En ce qui concerne l'*EM*, nous n'avons malheureusement pu avoir accès aux dictionnaires susceptibles de référencer les articles développant les réflexions sur l'acoustique, mais le peu d'informations relevées au sein de notre corpus préfigurent des connaissances au moins égales à celles de la *DD*. Nous pouvons même supposer les connaissances de l'*EM* "supérieures" à celles de la *DD*, en raison du décalage historique séparant la publication de la première encyclopédie de la publication des dictionnaires de *Mathématiques* (1784-1789) et de *Physique* (1793-1822). N'ayant pu

explorer ces deux derniers dictionnaires, l'idée de connaissances plus avancées dans l'*EM* ne reste qu'une hypothèse.

7.2.2 DD/EM : la synthèse des savoirs

En passant sous silence l'apport éventuel des dictionnaires de *Mathématiques* et de *Physique*, nous pouvons tout de même affirmer qu'au même titre que la *DD*, l'*EM* apparaît comme le lieu de la synthèse des savoirs acoustiques accumulés jusqu'alors.

En effet, les articles de Grammaire de la *DD* et ceux du dictionnaire *Grammaire & Littérature*, se font l'écho des connaissances les plus évoluées de leur temps. Nous faisons ici allusion aux entrées lexicales dans lesquelles sont reprises et discutées les théories les plus en vogue sur cette question.

Le dictionnaire *Grammaire & Littérature* comporte peu d'articles abordant l'aspect acoustique des sons - nous ne relevons aucune occurrence du terme "Acoustique" dans notre corpus - mais possède en commun avec la *DD* la lexie DECLAMATION NOTEE[95], lexie dans laquelle figure une réflexion particulièrement intéressante sur la perception acoustique des sons.

A travers le parallèle dressé entre la musique et la déclamation, cette lexie montre tout l'intérêt que porte les grammairiens-philosophes à l'aspect proprement acoustique des sons. Nous avons reproduit ci-dessous un extrait de cette lexie illustrant cet intérêt :

> "Arcadio Hoangh, chinois de naissance & très-instruit de sa langue, étant à Paris, un habile musicien qui sentit que cette langue est chantante, parce qu'elle est remplie de monosyllabes, dont les accents sont très-marqués pour en varier & déterminer la signification, examina ces intonations en les comparant au son fixe d'un instrument. Cependant il ne put jamais venir à-bout de déterminer le degré d'élévation ou d'abbaissement des inflexions chinoises. Les plus petites divisions du ton, telles que l'eptaméride de M. Sauveur, ou la différence de la quinte juste à la quinte tempérée pour l'accord du clavecin, étoient encore trop grandes, quoique cette eptaméride soit la quarante-neuvième partie du ton, & la septième du comma : de plus, la quantité des intonations

[95] Cf. lexie DECLAMATION.

> chinoises varioit presque à chaque fois que Hoangh les répétoit ; ce qui prouve qu'il peut y avoir encore une latitude sensible entre des inflexions très-délicates, & qui cependant sont assez distinctes pour exprimer des idées différentes." (MALLET, *EM*/*DD*, DECLAMATION NOTEE)

Hormis cette lexie DECLAMATION, nous ne rencontrons dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature* que très peu d'autres exemples illustrant des réflexions de nature acoustique. Aucune allusion n'est d'ailleurs faite dans notre corpus à un personnage aussi décisif que Mersenne. L'agencement thématique est sans aucun doute responsable de ce "vide" informationnel qui a pu, au détriment du dictionnaire *Grammaire & Littérature*, profiter à des dictionnaires relevant plus des sciences dures.

Avant de conclure ce raisonnement sur la place occupée par l'acoustique dans la *DD* et dans notre corpus, nous souhaitons mettre en avant le fait que nombre de considérations de nature physiologique développées dans la *DD* et l'*EM* préfigurent déjà certaines connaissances acoustiques.

Effectivement, sans vouloir anticiper sur ce que nous allons développer par la suite, la description articulatoire des sons proposée par les grammairiens de la *DD*, mais surtout par Beauzée dans l'*EM*, témoigne d'une préoccupation certaine pour l'acoustique des sons. Les aspects physiologiques et acoustiques semblent même très proches puisqu'ils prennent tous deux l'"air" comme objet de description. Ceci semble d'autant plus vrai si nous tenons compte de la découverte fondamentale de la notion de "cordes vocales" par Ferrein[96], découverte évoquée dans l'article CONSONNE commun à la *DD* et à l'*EM*.

En conclusion de cette réflexion sur l'existence de connaissances de nature acoustique dans la *DD* et l'*EM*, nous pouvons avancer que les grammairiens-philosophes du XVIIIe siècle se livrent à une véritable systématisation des connaissances acquises jusqu'alors. Le courant mathématique qui s'empare de cette

[96] *Mémoire de l'Académie royale des Sciences*, séance du 15 novembre 1741, Paris, 1754.

science relativement jeune est très présent dans la *DD* et se trouve mis en évidence à travers un champ thématique déjà bien en place (articles ACOUSTIQUE, DIACOUSTIQUE, OREILLE, PHONIQUE, FONDAMENTAL, SON, etc.).

Dans l'*EM*, cette thématisation de l'acoustique doit également être très présente dans les dictionnaires de *Mathématiques* et de *Physique*, mais trouve toutefois un écho significatif dans les lexies de notre corpus, notamment à travers une lexie comme DECLAMATION NOTEE traitant de théorie musicale, et par la proximité non négligeable entre les descriptions physiologiques et acoustiques qui prennent toutes deux pour base le son sous forme d'"air".

A la suite des travaux des grammairiens-philosophes, les connaissances acoustiques vont connaître un essor considérable au XIXe siècle puis au XXe siècle, en raison du développement de la dialectologie.

Les enquêtes linguistiques de personnages comme Paul Meyer, Gaston Paris, ou Jules Gilliéron, vont en effet littéralement faire exploser les connaissances de ce type. Le magnétophone fera notamment ainsi son apparition.

III. CONNAISSANCES ARTICULATOIRES : DIACHRONIE

1. Le système des sons vocaliques : diachronie

L'étude de la prononciation des caractères orthographiques a constitué, notamment chez les grammairiens du XVIe siècle comme Meigret et Ramus, la première tentative de détermination du système phonique français. Certes, cette étude s'est plutôt faite dans le but de préciser la prononciation des lettres que dans la perspective de préciser un véritable système phonique, mais elle permet, bien qu'empreinte d'une teinte régionaliste, de distinguer les différentes phonies recensées dans ce siècle.

Par la suite, ainsi que nous l'avons présenté dans le chapitre précédent, l'étude des sons s'est progressivement faite en vue de déterminer le système phonique de la langue étudiée.

Situés à l'aube de l'étude des sons, les témoignages de la Renaissance sont bien évidemment plus éloignés de la réalité que nous connaissons aujourd'hui que ceux proposés au XVIIe et au XVIIIe siècle. L'étude des sons pour eux-mêmes a nécessairement amené depuis le XVIe siècle d'immenses progrès dans l'établissement du système phonique français, tels que ceux proposés par Dangeau en 1694. C'est afin de préciser quel est le lot de découvertes qu'a amené chaque siècle, que nous avons choisi de fournir sous forme de tableau (Figure 12) un récapitulatif du "système" décrit par différents personnages clés de l'histoire des sons de la langue en France.

Le choix de ces différents savants s'explique par le fait, qu'à nos yeux, ces derniers constituent les personnages les plus représentatifs des connaissances de leur siècle en matière d'étude des sons. C'est ainsi que nous avons choisi d'effectuer notre analyse diachronique en nous appuyant sur Meigret et Ramus pour le XVIe siècle, sur les grammairiens de Port-Royal et Dangeau pour le XVIIe siècle, et sur Duclos, Du Marsais et Beauzée, pour le XVIIIe siècle.

Le tableau reproduit ci-dessous énumère les différents sons vocaliques du système phonique français actuel et permet de vérifier leur connaissance et leur

présentation explicite dans les différents systèmes proposés du XVIe au XVIIIe siècle par les grammairiens les plus illustres et les plus significatifs.

Nous avons adopté un système de signes, des "+" et des "-", pour illustrer le repérage ou le non-marquage des sons par chacun de ces auteurs.

SONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	*Unités repérées*
	[a]	[ɑ]	[ã]	[ɛ̃]	[ɛ̃]	[œ]	[ø]	[ə]	[œ̃]	[ɔ]	[o]	[ɔ̃]	[e]	[y]	[i]	[u]	
MEIGRET (1545)	+	+	-	+	-	-	-	+	-	+	+	-	+	+	+	-	9
RAMUS (1572)	+	-	-	+	-	-	+	+	-	+	+	-	+	+	+	+	10
PORT-ROYAL (1660)	+	-	-	+	-	-	+	+	-	+	+	-	+	+	+	+	10
DANGEAU (1694)	+	-	+	+	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	14
DUCLOS (1754)	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	16
DU MARSAIS (1756)	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	16
BEAUZÉE (1767)	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	16

Figure. 12 : Le système vocalique du français : vue diachronique.

La première constatation que nous pouvons avancer à partir de l'analyse chiffrée de ce tableau est celle qu'une évolution certaine semble s'être produite entre le XVIe et le XVIIIe siècle.

Si nous regardons de plus près les résultats obtenus, nous pouvons constater une opposition s'établissant entre les connaissances des XVIe et XVIIe siècles, et celles du XVIIIe siècle. Plus précisément, cette bipolarisation en question semble posséder comme frontière l'extrême fin du XVIIe siècle.

En effet, les écrits de Dangeau, datés de 1694, marquent un seuil, un pallier entre les connaissances du système vocalique français antérieures et futures.

Avant Dangeau, que ce soit au XVIe siècle chez Meigret ou Ramus, ou au XVIIe siècle chez les grammairiens de Port-Royal, seules neuf ou tout au plus dix unités vocaliques sont identifiées.

Dans son *Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise*, Meigret n'identifie que neuf sons parmi lesquels ne figurent pas [œ], [ø] et [u]. Son système est d'ailleurs assez proche de celui de Ramus ou des grammairiens de Port-Royal, qui respectivement dans la *Gramere* et la *Grammaire générale et raisonnée*, intègrent eux le son [u], mais, à l'image de leur prédécesseur, n'intègrent également pas les sons [œ] et [ø]. Notons également qu'ils n'adoptent pas le son [ɑ] qui avait pourtant été retenu chez Meigret.

La grande disparité de ces systèmes avec le système moderne vient du fait que les sons nasals ne sont pas identifiés comme des sons vocaliques à part entière. Ils sont encore considérés comme l'association d'une voyelle avec une consonne au timbre nasal.

C'est justement la prise en compte de ces sons nasals qui va marquer les progrès les plus remarquables en ce qui concerne l'étude des sons, en permettant notamment de développer une idée très proche du système vocalique actuel.

L'artisan de cette "révolution" est le personnage que nous avons présenté comme marquant une véritable scission entre les savoirs du XVIe et de presque tout le XVIIe siècle, et ceux du XVIIIe siècle : l'abbé de Dangeau.

Le premier à véritablement identifier les sons nasals comme de véritables unités vocaliques, Dangeau identifie pour sa part pas moins de quinze sons vocaliques.

Son système, excepté cette différence majeure, est quasi-identique à celui de Ramus et Port-Royal puisqu'il n'identifie toujours pas les sons [œ] et [ɑ].

Notons qu'il est intéressant de s'interroger sur le fait que Dangeau n'identifie que quinze sons vocaliques dans son système pourtant si novateur avec la prise en compte des voyelles nasales. Michel Le Guern propose une explication qui, valant ce qu'elle vaut, a toutefois le mérite d'être formulée :

> "Il semble que Dangeau se soit arrêté à quinze voyelles, organisées en trois séries de cinq, parce que cela constitue un système élégant

et harmonieux : l'esthétique du modèle ne lui est pas indifférente."
(LE GUERN, 1990 : 97)

A la suite de l'identification des voyelles nasales par celui qui peut être considéré comme le père de notre phonétique actuelle, les travaux des grammairiens-philosophes du XVIIIe siècle vont permettre de parvenir à une délimitation du système vocalique français identique à celle que nous possédons aujourd'hui.

En effet, Duclos, Du Marsais puis Beauzée, délimiteront chacun 16 unités phoniques, soit la totalité de notre système.

Duclos, célèbre pour sa *Critique de la Grammaire générale de Port-Royal*, amende sérieusement le système défini par ces derniers grammairiens, et intègre non seulement les voyelles nasales identifiées par Dangeau, mais aussi les sons jusqu'alors non identifiés : [œ], [ø] et [ɑ].

Du Marsais, puis Beauzée, respectivement dans les articles de Grammaire de la *DD* et dans la *GG*, reproduiront également le même système.

Soulignons que pour les trois auteurs mentionnés ci-dessus, figure un astérisque à côté du nombre d'unités qu'ils identifient, astérisque servant à spécifier que ces derniers identifient une dix-septième unité, permettant de différencier les mots *tête* (caput) et *tète* (verbe *têter*).

L'analyse que nous venons d'effectuer tend à illustrer une connaissance exacte de notre système vocalique actuel au XVIIIe siècle, non seulement siècle de maturation des progrès effectués au cours des siècles précédents, mais également siècle de progrès dans l'identification des sons de la langue avec la prise en compte des sons [œ], [ø] et [ɑ].

2. Le système des sons consonantiques : diachronie

A l'image de la comparaison diachronique que nous venons de proposer pour les sons vocaliques, nous allons à présent procéder à la même expérience en ce qui concerne les sons consonantiques.

SONS	1 [b]	2 [d]	3 [f]	4 [g]	5 [Z]	6 [l]	7 [m]	8 [n]	9 [p]	10 [k]	11 [r]	12 [s]	13 [t]	14 [v]	15 [z]	16 [ʃ]	17 [ɲ]	18 [j]	*Unités repérées*
MEIGRET (1545)	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	17
RAMUS (1572)	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	18
PORT-ROYAL (1660)	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	18
DANGEAU (1694)	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	18
DUCLOS (1754)	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	18
DU MARSAIS (1756)	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	18
BEAUZÉE (1767)	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	16

Figure. 13 : Le système consonantique du français : vue diachronique.

Avant de procéder à l'analyse de cette figure, nous devons préciser que nous avons uniquement inclus dans notre tableau les unités faisant aujourd'hui l'objet de phonèmes à part entière. Nous n'avons donc pas tenu compte des sons [w], [ŋ] et [ɥ] puisque les deux premiers constituent des allophones de /u/ et /y/, et que le dernier ne se trouve que dans les mots en "ING" empruntés à l'anglais.

A l'inverse de ce que nous avions pu constater lors de l'étude des sons vocaliques, les différents systèmes consonantiques proposés par les grammairiens de notre échantillon ne montrent pas de grandes disparités. Une grande similarité semble même caractériser les connaissances de ce type de sons du XVIe au XVIIIe siècle.

Sur les dix-huit sons consonantiques que compte notre langue actuelle, tous sont en effet recensés par la majorité des acteurs auxquels nous nous sommes intéressés. Beauzée, pour sa part, est le seul grammairien à ne recenser que seize unités de type consonantique. Ceci est dû, ainsi que nous l'avons vu au point 5.4.3 du CHAPITRE II, au fait que Beauzée se refuse à considérer les consonnes dites "mouillées" comme des consonnes à part entière. Il considère ces dernières comme le phénomène d'association entre une voyelle et une consonne. Cette considération est

peut-être d'ailleurs celle qui pourrait justifier le fait que Meigret ne recense pas le son semi-consonantique [ɲ], pouvant être interprété comme l'association "n + j". Cette hypothèse semble vraisemblable dans la mesure où Meigret recense bel et bien le son [j].

N'illustrant pas de véritable évolution dans la connaissance du système consonantique français entre le XVIe et le XVIIIe siècle, ce tableau possède donc la particularité inverse d'illustrer une connaissance à la fois précoce et bonne de ces unités. Ce phénomène contraste véritablement avec ce que nous avons pu constater pour les sons vocaliques.

En conclusion de cette expérience destinée à situer la connaissance du système phonique français par les grammairiens-philosophes du XVIIIe siècle, nous pouvons affirmer que la comparaison diachronique des systèmes phoniques français n'apporte pas de réponse tranchée et nette à notre hypothèse posée en filigrane, selon laquelle le XVIIIe siècle se présente comme un siècle décisif en matière d'acquisition des savoirs concernant les sons de la langue. Les tableaux étudiés ont même montré qu'aux XVIe et XVIIe siècle l'on possédait déjà une connaissance relativement bonne du système phonique français, notamment en ce qui concerne les sons consonantiques.

Le XVIIe siècle, marqué par les travaux de Port-Royal et surtout de Dangeau, est même apparu, à la lumière de la comparaison des données, comme un siècle plus riche du point de vue de l'acquisition des connaissances sur les sons de la langue, notamment en raison de l'émergence du concept de voyelles nasales proposé par Dangeau.

3. Qualité de la description articulatoire

Après avoir sommairement situé le savoir des grammairiens de la *DD* et de l'*EM* par rapport à leurs prédécesseurs, nous allons à présent poursuivre notre étude comparative entre les grammairiens des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, mais en prenant cette fois comme indice de comparaison la qualité de leur description articulatoire.

Nous allons ainsi nous intéresser au classement articulatoire fourni par chacun de ces grammairiens pour les différents sons qu'ils recensent, qu'ils soient vocaliques ou consonantiques.

3.1. Les traits distinctifs des sons vocaliques

3.1.1. Le trait d'aperture

L'étude diachronique concernant la connaissance de l'opposition articulatoire des voyelles en fonction du degré d'aperture de la bouche, se trouve traduite par le tableau suivant[97] :

MODES ARTICULATOIRES DES SONS VOCALIQUES	GRAMMAIRIENS						
	Meigret (1545)	Ramus (1572)	Port-Royal (1660)	Dangeau (1694)	Duclos (1754)	Du Marsais (1754-56)	Beauzée (1767)
Aperture	+	+	+	+	+	+	+

Figure. 14 : Connaissance du degré d'aperture : vue diachronique.

L'opposition en fonction du degré d'aperture de la bouche est un critère qui semble faire l'unanimité, puisqu'elle est intégrée par chacun des grammairiens. Voici comment cette notion se trouve illustrée chez Meigret, Ramus et Port-Royal :

> "[...] aussi avons nous ung e ouvert masculin, & feminin; duquel la prononciation est entre a, & e, que j'appelle e ouvert, comme qui requiert une prolation plus ouverte que l'e commun, ainsi que nous voyons en mes, tes, ses [...]." (MEIGRET, 1545 : 33)

> "Entre les voyelles les unes se proferent la bouche plus ouverte, les autres la bouche plus serree [...]." (RAMUS, 1572 : 5)

[97] Ainsi que nous l'avions fait pour les tableaux précédents, et que nous le ferons pour les tableaux suivants, nous avons eu recours aux symboles "+" et "-". Ces derniers indiquent que le trait articulatoire spécifié est soit retenu ("+"), soit ignoré ("-"), dans la description articulatoire proposée par le grammairien.

> "L'on compte d'ordinaire cinq de ces voyelles, a, e, i, o, u; mais outre que chacune de celles-là peut être brève ou longue, ce qui cause une variété assez considérable dans le son, il me semble qu'à consulter la différence des sons simples, selon les diverses ouvertures de la bouche, on aurait encore pu ajouter quatre ou cinq voyelles aux cinq précédentes." (PORT-ROYAL, 1660 : 9)

Dangeau ne cite pas explicitement le terme d'"ouverture" de la bouche, mais s'appuie sur l'opposition entre sons "ouverts" et sons "fermés" :

> "C'est pourquoi nous avons en François des e, qui ne sont pas absolument des é fermez, ni absolument des è ouverts, comme dans les mots de père, frère." (DANGEAU, 1754 : 64)

La notion d'ouverture n'est toutefois pas absente chez Dangeau, mais elle s'applique aux lèvres et non à la bouche, ce qui semble illustrer une confusion entre *position* des lèvres et *ouverture* de la bouche :

> "[...] le son de ou est déterminé par une ouverture des lèvres à peu près semblable à celle qui forme l'o [...]." (DANGEAU, 1754 : 63)

Le fait que la notion d'ouverture s'applique aux lèvres et non à la bouche, confère un aspect moins "technique" aux propos de Dangeau sur cette opposition, et c'est certainement ce qu'a voulu exprimer Daniel Droixhe lorsqu'il évoque un "certaine recul" de Dangeau pour la description de ce phénomène par rapport à Port-Royal. Voici plus précisément ce que ce dernier souligne :

> "Il est vrai, cependant, que l'analyse de Dangeau marque un certain recul par rapport à celle de Port-Royal. S'il a bien connu, comme l'affirme son élève Duclos, la grammaire des Solitaires [...], on peut se demander pourquoi il a partiellement abandonné le critère articulatoire d'aperture qui, systématiquement appliqué, donnait à l'analyse port-royaliste une si belle unité." (DROIXHE, 1971: 90)

Pour avancer ces propos, D. Droixhe s'appuie sur le fait que Dangeau "se borne à relever une certaine 'difèrance' entre le '*au* tel qu'il est dans la prèmière silabe de

colère', c'est-à-dire sans l'exprimer en termes d'ouverture comme l'avait fait Port-Royal"[98].

L'expression de la connaissance de cette distinction en fonction du degré d'aperture de la bouche peut en effet paraître quelque peu "timide" et comme celle n'étant pas la mieux décrite. Dangeau, dans notre citation de la page 63, souligne par exemple que *ou* et *o* ont une ouverture des lèvres "à peu près semblable", et que l'ouverture de la bouche nécessaire à leur production ne souffre aucune différence.

Tout ceci tend donc à illustrer l'idée de D. Droixhe selon laquelle cette opposition articulatoire n'est pas exprimée "sous forme d'opposition" chez Dangeau. Bien qu'opposant des voyelles "Latines", "Françaises" et "Nasales (ou Esclavones)", la classification des sons vocaliques que propose Dangeau n'a rien d'un "système" articulatoire véritable :

> "Ainsi, ce qui est éclipsé chez Dangeau, c'est l'idée même d'un système vocalique : c'est-à-dire la notion d'un continuum sonore où les unités (les voyelles) se découpent et se définissent par opposition mutuelle, par des 'traits distinctifs'. Ce qui apparaît chez Port-Royal et va se développer chez Duclos, Beauzée, Turgot, etc., est énorme : c'est la possibilité d'une science profonde des sons du langage." (DROIXHE, 1971: 90)

Dans ses *Remarques sur la grammaire générale et raisonnée*, Duclos illustre également cette connaissance du degré d'aperture par l'opposition entre son vocalique "ouvert" et "fermé", opposition marquant une véritable prise de conscience de l'importance de l'ouverture de la bouche dans la distinction des sons :

---

[98] DROIXHE, 1971 : 90.

"*â* grave. p*â*te.
a aigu. pă*t*e.
ê ouvert grave. t*ê*te.
è ouvert aigu t*ĕ*te.

é fermé. bont*é*.
e muet. tomb*e*.
i. *ici*
ô grave. c*ô*te.
o aigu. c*ŏ*te.
(DUCLOS, 1754 : 12)

u vert*u*.
eû grave. j*eû*ne.
eu aigu. j*eu*ne.
ou. f*ou*.
Nasales.
an. b*an*, lent.
en. bi*en*, p*ain*, *frein*, *faim*, *vin*.

on. b*on*.
eun. br*un*, à j*eun*."

Dans ses articles de Grammaire de la *DD*, Du Marsais établit clairement ce phénomène d'opposition des sons vocaliques à partir du degré d'ouverture de la bouche :

> "L'é fermé est celui que l'on prononce en ouvrant moins la bouche qu'on ne l'ouvre lorsqu'on prononce un è ouvert commun ; tel est l'é de la dernière syllabe de fermeté, bonté, &c." (DU MARSAIS, E, *DD*/*EM*)

Beauzée, dans la lignée de son prédécesseur de la *DD*, présente également de manière très explicite ce trait distinctif. Sans vouloir anticiper sur ce que nous allons développer au point 2.2.2.1 du CHAPITRE IV, mentionnons simplement ce commentaire évocateur à propos du son [a] :

> "L'ouverture de bouche nécessaire à la prononciation de cette voix, est de toutes la plus aisée & celle qui laisse le cours le plus libre à l'air intérieur. Le canal semble se rétrécir de plus en plus pour les autres [...]." (BEAUZÉE, 1767 : 7)

Ainsi que nous le montrerons dans le chapitre détaillant minutieusement le système des sons chez Beauzée, l'opposition des sons vocaliques en fonction du degré d'aperture de la bouche constitue certainement l'un des traits distinctifs les mieux maîtrisés par le grammairien.

3.1.2. Le trait nasalité/oralité

MODES ARTICULATOIRES DES SONS VOCALIQUES	GRAMMAIRIENS						
	Meigret (1545)	Ramus (1572)	Port-Royal (1660)	Dangeau (1694)	Duclos (1754)	Du Marsais (1754-56)	Beauzée (1767)
Nasalité/Oralité	-	-	-	+ (-)	+ (-)	+ (-)	+

Figure. 15 : Connaissance de l'opposition nasalité/oralité : vue diachronique.

L'étude de l'opposition entre voyelles *nasales* et voyelles *orales* fait apparaître un phénomène particulièrement intéressant. Cette opposition n'apparaît en effet qu'à partir de Dangeau et se trouve systématiquement adoptée par la suite. Ceci s'explique en toute logique par le fait, comme nous l'avons dit plus haut, que Dangeau est le créateur du concept de "voyelle nasale". C'est donc en toute logique que l'opposition entre les sons issus d'une expiration par la bouche et les sons faisant intervenir une expiration par le nez, n'apparaît pas avant.

Il est toutefois très intéressant de noter que cette opposition entre voyelles *nasales* et voyelles *orales*, bien que prise en considération dès Dangeau, ne se trouve systématisée d'un point de vue terminologique, dans ces termes exacts, qu'avec Beauzée. Dangeau, Duclos et Du Marsais notent bel et bien l'existence de voix nasales, mais n'opposent pas ces dernières à des voix *orales*. C'est en raison de cette absence de mise en opposition au sein d'un "système" des voyelles, que nous avons, pour ces trois derniers grammairiens, eu recours au symbole "+ (-)", spécifiant ici que le savant a conscience de la *nasalité*, mais qu'il ne l'oppose pas au sein d'un système au concept d'*oralité*.

Voici comment ces trois grammairiens évoquent les voix nasales dans leur ouvrage respectif :

> "Et ainsi voilà cinq nouvelles voyelles qui s'écrivent en François avec des n, & qui font comme une classe à part. Je les nommerai voyelles sourdes. Je pourrois les appeler voyelles Esclavones, puisque les peuples qui se servent de cette langue, ont des caractères particuliers pour les exprimer. On pourroit aussi les nommer voyelles nazales, puisque le nez a quelque part à leur

> prononciation : & si vous voulez l'examiner soigneusement, vous verrez que quand vous les prononcez, il se fait quelque petit mouvement dans votre nez." (DANGEAU, 1754 : 17)

> "MM. de P.R. n'ont pas marqué toutes les voyèles qu'ils pouvoient aisément reconoître dans notre langue; ils n'ont rien dit des nasales." (DUCLOS, 1754 : 7)

> "Nos voyelles sont a, é, è, ê, i, o, u, eu, e muet, ou. Nous avons encore nos voyelles nasales, an, en, in, on, un [...]." (DU MARSAIS, *DD*, DIPHTHONGUE)

> "Nos voyelles sont quelquefois suivies d'un son nasal, qui fait qu'on les appelle alors voyelles nasales. Ce son nasal est un son qui peut être continué, ce qui est le caractère distinctif de toute voyelle : ce son nasal laisse donc la bouche ouverte ; & quoiqu'il soit marqué dans l'écriture par une n, il est une véritable voyelle [...]." (DU MARSAIS, *DD*, BAILL*EM*ENT)

Bien que ne les opposant pas aux sons *oraux*, Dangeau, à l'inverse de Du Marsais, oppose explicitement les sons *nasals* à un autre type de sons :

> "Par tout ce que je viens de dire, je crois avoir prouvé que nous avons dans la Langue Françoise quinze voyelles bien distinctes l'une de l'autres. Je les ai rangées en classes, savoir de voyelles Latines, de voyelles Françoises, & de voyelles Sourdes ou Esclavones." (DANGEAU, 1754 : 32)

Les voyelles *nasales* sont ici désignées comme les voyelles *sourdes* ou *esclavones*.

A l'image du rédacteur du *Traité des Tropes*, Duclos n'établit pas non plus d'opposition entre les sons nasals et un autre type de sons, mais adopte néanmoins une opposition terminologique particulière lorsqu'il oppose les *petites voyelles* aux *grandes voyelles* :

> "Il faut remarquer que l'i, l'u, l'ou, & l'é fermé sont susceptibles de diférente quantité, come toutes les autres voyèles, mais non pas de modification plus ou moins grave; ce qui pourroit les faire nomer petites voyèles par oposition aux grandes a, è ouvert, o, eu, qui, indépendament de la quantité, peuvent être aigues, graves & nasales." (DUCLOS, 1754 : 13)

Cette opposition caractérise en fait une catégorie de sons vocaliques susceptibles d'être *oraux* ou *nasals*. Il s'agit donc d'une opposition plus générale que l'opposition *nasal/oral*.

C'est précisément ce même type d'opposition que nous retrouvons chez Beauzée lorsque ce dernier évoque la notion de "*voix variables*" :

> "Les voix variables, que M. Duclos appelle grandes voyelles (f), sont les deux premières voix retentissantes A, Ê; & les deux premières labiales EU, O. Elles sont variables; parce que chacune d'elles peut être orale ou nasale, & que chaque orale peut être grave ou aigüe." (BEAUZÉE, *GG* : 8-9)

A la notion de voix *variables*, il oppose celle de voix *constantes :*

> "Les voix constantes, que M. Duclos appelle petites voyelles, (g) sont les deux dernières voix retentissantes É, I; & les deux dernières labiales U, OU. Elles sont constantes : parce qu'en effet chacune d'elles est constamment orale, sans devenir jamais nasale; [...]." (BEAUZÉE, *GG* : 10)

Nous montrerons plus loin que la notion de voix *fondamentales* permettant à Beauzée d'opposer les voix *variables* aux voix *constantes*, n'est pas sans nous rappeler notre notion d'"archiphonèmes" avancées par André Martinet[99].

Contrairement à tous ses prédécesseurs, Beauzée établit l'opposition *oral/nasal* et en donne même une explication détaillée :

---

[99] Nous aborderons cette question intéressante au CHAPITRE IV.

> "Une voix variable est orale, lorsque l'air qui en est la matière sort entiérement par l'ouverture de la bouche disposée comme il convient au son. Une voix variable est nasale, lorsque l'air qui en est la matière sort en partie par l'ouverture de la bouche & en partie par le nez." (BEAUZÉE, *GG* : 9)

La systématisation de l'opposition terminologique entre *nasales* et *orales* fait incontestablement de Beauzée le grammairien le plus proche de nos théories modernes. Cet état de fait se trouve d'ailleurs renforcé par le fait que Beauzée amende la terminologie descriptive de Dangeau, au profit d'une terminologie plus technique :

> "M. l'abbé de Dangeau nomme encore nos voix n*asales*, voix *sourdes* ou *esclavones : sourdes*, apparemment parce que le reflux de l'air sonore vers le canal du nez occasionne, dans l'intérieur de la bouche, une sorte de retentissement moins distinct, que quand l'émission s'en fait entièrement par l'ouverture de la bouche ; *esclavones*, parce que les peuples qui parlent l'esclavon ont, dit-il, des caractères particuliers pour les exprimer. La dénomination de *nasales* me paroît préférable, parce qu'elle indique le méchanisme de la formation de ces voix." (BEAUZÉE, *DD*/*EM*, NASAL)

3.1.3. Le trait arrondi-étiré

MODES ARTICULATOIRES DES SONS VOCALIQUES	GRAMMAIRIENS						
	Meigret (1545)	Ramus (1572)	Port-Royal (1660)	Dangeau (1694)	Duclos (1754)	Du Marsais (1754-56)	Beauzée (1767)
Etirée/Arrondie	-	+ (-)	-	+ (-)	-	-	+ (-)

Figure. 16 : Connaissance de l'opposition étirée/arrondie : vue diachronique.

L'étude de l'opposition sur la *labialité*, trait articulatoire permettant de distinguer les sons vocaliques faisant intervenir un étirement des lèvres de ceux faisant intervenir un arrondissement de celles-ci, se distingue des deux analyses précédentes.

En effet, alors que pour les deux traits articulatoires précédents nous avions pu constater qu'il s'agissait d'un savoir maîtrisé par l'ensemble des grammairiens de notre échantillon, soit d'un savoir acquis à partir des théories d'un grammairien en particulier et ensuite repris par ses successeurs, l'opposition sur la *labialité* apparaît comme un savoir discontinu. En d'autres termes il s'agit d'une opposition connue et mise en valeur à une certaine époque, qui n'est pas reprise ensuite chez certains grammairiens, et qui fait finalement sa réapparition chez d'autres.

Le premier à mettre en valeur ce trait distinctif est Ramus. Par la suite, Dangeau et Beauzée le soulignent dans leur description articulatoire, alors que Port-Royal, Duclos et Du Marsais ne l'évoquent pas du tout. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces trois dernières autorités ne se livrent pas à une description très détaillée des sons.

Une preuve de ce que nous avançons peut être apportée par le nombre de pages accordées par chacun de ces auteurs à ce champ d'étude particulier. Alors que Ramus, Dangeau et Beauzée accordent respectivement cinquante-six, cent neuf et deux cent trente et une pages à la question des sons de la langue dans leur ouvrage, Port-Royal, Duclos et Du Marsais se montrent beaucoup moins loquaces sur la question.

En effet, en tête de leur *Grammaire générale et raisonnée*, Arnauld et Lancelot ne consacrent qu'une petite vingtaine de pages à l'étude des sons. De même, Duclos, bien que plus bavard à ce propos, n'y consacre qu'une quarantaine de pages. Du Marsais enfin, dans les articles de Grammaire de la *DD*, mêle cette étude à d'autres réflexions grammaticales. Certes, la proportion de pages développant une étude réelle sur les sons est non négligeable, et nous pouvons d'ailleurs souligner à ce propos "le soin que met Du Marsais dans la rédaction des articles de l'*Encyclopédie* concernant chaque lettre"[100], mais cet investissement dans ce champ d'étude reste bien moins considérable que celui que nous pouvons relever chez Beauzée[101].

Le commentaire suivant, déjà présenté plus haut, illustre la manière dont Ramus évoque cette opposition *étirée/arrondie* :

---

[100] Auroux, Calvet, 1973, "De la phonétique à l'apprentissage de la lecture. La théorie des sons du langage au XVIIIe siècle", *Linguistique* n° 9 1973/1.

[101] En ce qui concerne l'opposition entre voix *étirées* et *arrondies*, nous renvoyons aux propos tenus au point précédent.

> "Entre les voyelles les vnes se produisent la bouche plus ouverte, les autres la bouche plus serree & plus arrōdie." (RAMUS, 1572 : 5)

Nous pouvons voir à travers ce commentaire que Ramus évoque en fait deux traits distinctifs, à savoir le degré d'aperture de la bouche, mais aussi l'opposition entre les sons produits avec les lèvres étirées et les sons produits avec les lèvres arrondies. Il n'emploie pas le terme "étirées", pour la simple et bonne raison que son opposition articulatoire ne concerne pas les lèvres mais la bouche. En opposant les voyelles prononcées avec la bouche "arrōdie" et les voyelles prononcées avec "la bouche plus serree", Ramus décrit en fait des caractéristiques propres aux lèvres et non à la bouche. Notons que son explication s'avère quelque peu "bancale" dans la mesure où il semble spécifier que dès lors que la bouche est serrée, elle est aussi arrondie. Ceci est contredit si nous regardons la prononciation de [i] pour lequel la bouche (les lèvres) n'est à aucun moment arrondie.

Malgré cette petite confusion, une intuition solide de l'opposition articulatoire *arrondie/étirée* semble caractériser les réflexions de ce grammairien.

Notons que pour notre tableau, nous avons préféré avoir recours au symbole "+ (-)", spécifiant le fait que Ramus, à l'image de tous les autres grammairiens identifiant cette opposition articulatoire, ne dresse pas explicitement l'opposition *arrondie/étirée*, puisque seul l'aspect *arrondi* est bien perçu.

Dangeau, à l'inverse de Ramus, semble ne pas faire cette confusion entre la bouche et les lèvres, et prend donc pleinement la mesure du rôle de ces dernières pour distinguer les différents sons vocaliques :

> "Si le son de *a*, en sortant de la bouche, est un peu contraint & resseré par les lèvres, qui s'ouvrent en faisant une espèce de rond, il devient *o*.
>
> Mais si ce rond que forment les lèvres est plus resserré, & que les lèvres s'avancent un peu en dehors, nous entendons un *u*." (DANGEAU, 1754 : 62)

L'opposition entre [a] et [o] que retient Dangeau constitue une opposition réelle entre un son *étiré* et un son *arrondi*, toutefois la mention du son [y] semble plus nous renvoyer vers une opposition entre voyelles *antérieures* et voyelles *postérieures*.

Comme chez Ramus, l'aspect *étiré* des lèvres n'est pas explicitement mentionné chez Dangeau. Il se trouve néanmoins sous-entendu par l'aspect "resseré" des lèvres.

Beauzée, pour sa part, semble également avoir conscience du fait que la position des lèvres constitue un critère de différenciation des sons vocaliques :

> "Les lèvres forment autour de la bouche une espèce de cercle pour produire EU; elles se serrent davantage & se portent en avant pour O; encore plus pour U; mais pour le son OU, elles se serrent & s'avancent plus que pour aucun autre." (BEAUZÉE, *GG* : 8)

La citation ci-dessus montre effectivement d'une manière claire que le grammairien a conscience du fait que la position des lèvres a une incidence majeure dans la formation des sons vocaliques. Néanmoins, les seules illustrations confirmant ce que nous avançons concernent uniquement l'aspect *arrondi* des lèvres. L'aspect *étiré* n'est lui jamais explicitement évoqué. Ainsi, à l'image de ce qu'avait pu faire Dangeau, l'auteur de la *GG* caractérise les sons *étirés* en fonction de la position de la langue dans la bouche :

> "L'ouverture de la bouche nécessaire à la prononciation de cette voix, est de toutes la plus aisée & celle qui laisse le cours le plus libre à l'air intérieur. Le canal semble se rétrécir de plus en plus pour les autres : la langue s'élève & se porte en avant pour Ê; un peu plus pour É; & les machoires se rapprochent encore un peu d'avantage pour I." (BEAUZÉE, *GG* : 7)

En notant que "les machoires se rapprochent un peu d'avantage pour I", Beauzée traduit la position physiologique de production de ce son, mais sans référer à la position des lèvres.

Comme pour Ramus et Dangeau, nous avons donc eu recours pour Beauzée au symbole "+ (-)" spécifiant que l'opposition *étirée/arrondie* n'est pas véritablement marquée.

Dans cette section, nous avons pu voir que les quelques grammairiens qui semblaient marquer l'opposition articulatoire *étirée/arrondie* avaient tous tendance à ne marquer que l'aspect *arrondi* des lèvres, sans directement évoquer l'aspect *étiré*, ce dernier aspect étant occulté par la mise en avant de la position antérieure.

3.1.4. Le trait antérieur/postérieur

MODES ARTICULATOIRES DES SONS VOCALIQUES	GRAMMAIRIENS						
	Meigret (1545)	Ramus (1572)	Port-Royal (1660)	Dangeau (1694)	Duclos (1754)	Du Marsais (1754-56)	Beauzée (1767)
Antériorité/Postériorité	-	-	-	-	-	-	+ (-)

Figure. 17 : Connaissance de l'opposition antérieure/postérieure : vue diachronique.

Ainsi que l'illustre le tableau ci-dessus, l'opposition entre les voyelles *antérieures* et les voyelles *postérieures*, donc entre les voyelles prononcées sur l'avant de la bouche et celles prononcées sur l'arrière de la bouche, apparaît comme l'opposition la moins maîtrisée par les grammairiens de notre échantillon.

Bien que n'étant pas aussi explicitement mise en avant que l'opposition entre voyelles *orales* et *nasales*, Beauzée inclut bien cette dernière opposition dans son système descriptif et est le seul à le faire.

Voici comment ce dernier systématise cette opposition :

> "Le canal semble se rétrécir de plus en plus pour les autres : la langue s'élève & se porte en avant pour Ê; un peu plus pour É; & les machoires se rapprochent encore un peu d'avantage pour I." (BEAUZÉE, *GG* : 7)

Le commentaire ci-dessus[102] semble illustrer le fait que Beauzée utilise le positionnement de la langue dans la bouche comme un critère articulatoire permettant de distinguer certains sons vocaliques. A l'intérieur de ce groupe de sons qui constituent aujourd'hui tous des sons *antérieurs*, Beauzée semble souligner le fait qu'il existe des voyelles qui sont plus *antérieures* que d'autres dans la mesure où en plus de s'élever plus ou moins (pour marquer une ouverture plus ou moins grande de la bouche), la langue avance également plus ou moins pour former ces sons *antérieurs*. Les positions plus ou moins avancées de la langue servent ici à souligner des degrés parmi ces voyelles antérieures.

Cette différenciation figure également dans le discours suivant :

> "L'affinité méchanique du son o avec tous les autres, fait qu'il est commuable avec tous, mais plus ou moins, selon le degré d'affinité qui résulte de la disposition organique : ainsi, o a plus d'affinité avec eu, u, & ou, qu'avec a, ê, é, i ; parce que les quatre premières voyelles sont en quelque sorte labiales, puisque le son en est modifié par une disposition particulière des lèvres ; au lieu que les quatre autres sont comme linguales, parce qu'elles sont différenciées entre elles par une disposition particulière de la langue, les lêvres étant dans le même état pour chacune d'elles. L'abbé de Dangeau (Opusc. pag. 62) avoit insinué cette distinction entre les voyelles." (BEAUZÉE, *DD* et *EM*, O)

Nous voyons clairement ici que Beauzée utilise deux traits distinctifs pour opposer les groupes [o], [ø], [y], [u] et [e], [ɛ], [i], [a]. Le premier groupe, constitué d'un ensemble de voyelles qu'il appelle *labiales*, se caractérise par le trait plus ou moins *arrondi* des voyelles. Le second groupe, constitué de voyelles *linguales*, se caractérise par le trait plus ou moins *antérieur* puisque la langue avance plus ou moins pour produire ces sons.

---

[102] Ce commentaire a déjà été proposé lors de notre description de l'opposition *étirée/arrondie*, mais nous le reproduisons volontairement afin de confirmer l'idée que nous avions émise selon laquelle les traits *étirée/arrondie* et *antérieure/postérieure* sont étroitement associés l'un à l'autre dans la théorie de Beauzée.

Lorsque pour justifier sa catégorie des voix *linguales* il cite Dangeau, il fait certainement allusion au commentaire suivant :

> "Si la voix qui formeroit un a, est un peu resserrée par la langue, qui s'approche du palais, au lieu d'un a, nous entendrons un e. Si la langue est un peu éloignée du palais, ce sera un è ouvert : si elle en est plus proche ce sera un é fermé : & si elle s'en approche encore davantage, & que la voix ne sorte que comme par une petite ouverture entre la langue & les dents, cela formera le son de i." (DANGEAU, 1754 : 62)

En se plaçant dans la lignée de Dangeau, à qui il emprunte visiblement le concept de *linguales*, nous pouvons émettre l'hypothèse que Beauzée ne s'aperçoit pas en fait que ses propos diffèrent profondément de ceux de son prédécesseur.

En effet, lorsque que Dangeau explique la différence articulatoire de *é*, *è*, et *i*, il fait essentiellement allusion aux degrés de différence que possède la langue dans le sens de la "hauteur" de la bouche. Chez lui, la différence articulatoire entre ces sons s'explique donc par la distance qui sépare la langue du palais. Chez Beauzée, cette différence articulatoire s'explique à la fois par l'écart variant entre la langue et le palais - donc dans le sens de la "hauteur"- et par la position plus ou moins avancée de la langue dans la bouche dans le sens de la "longueur", ainsi que peut le laisser croire le passage suivant :

> "[...] la langue s'élève & se porte en avant pour Ê; un peu plus pour É; & les machoires se rapprochent encore un peu d'avantage pour I." (BEAUZÉE, *GG* : 7)

Nous n'avons malheureusement pas trouvé, même en parcourant les articles de la *DD* et de l'*EM*, d'autres illustrations de cette opposition concernant la position plus ou moins avancée de la langue dans la bouche lors de la production de certains sons vocaliques. Cette rareté pourrait, et nous en sommes conscient, constituer un démenti à l'hypothèse séduisante que nous venons d'émettre et qui ferait de Beauzée le seul grammairien de notre échantillon à véritablement prendre en compte ce trait distinctif.

Dans le cas où Beauzée prendrait donc en compte cette opposition, il nous reste à préciser que ce trait distinctif n'est pas clairement mis en évidence, ce qui nous pousse une fois de plus à recourir au symbole "+ (-)".

Notons pour finir ce développement à propos de cette opposition chez Beauzée, que même si ce que nous relevons peut s'apparenter à une réflexion sur des degrés plus ou moins importants sur des voyelles *antérieures*, nous ne relevons aucune illustration de l'opposition véritable entre ce que nous appelons aujourd'hui les voyelles *antérieures* et les voyelles *postérieures.*

Avant d'apporter nos conclusions à cette étude diachronique, nous souhaitons succinctement rendre hommage au système vocalique identifié par un personnage que nous n'avons pas désiré inclure dans notre échantillon de grammairiens, notamment en raison de sa trop grande proximité théorique de Port-Royal, mais dont nous avons déjà souligné l'importance : l'oratorien Bernard Lamy.

Ce dernier, ainsi que nous l'avons souligné au point 4.3 du CHAPITRE II, se distingue nettement des auteurs de la *Grammaire générale et raisonnée* dans sa description articulatoire. Il ne note bien évidemment pas l'opposition entre voyelles *nasales* et voyelles *orales*, puisque cette opposition n'apparaît qu'avec Dangeau, et ne note pas non plus l'opposition voyelles *antérieures*/voyelles *postérieures*, puisque pour les sons vocaliques "la langue ne fait rien si ce n'est dans sa racine"[103], mais note, sans surprise, la différence articulatoire due aux degrés d'ouverture de la bouche, mais surtout l'opposition concernant la *labialité*.

Voici comment se traduit sa conscience de l'opposition entre voyelles *étirées* et voyelles *arrondies* :

> "I. La voielle *I* se prononce avec moins de travail. Il faut peu d'air pour la former. Le son n'en est point retenu dans le gosier. Il est porté vers les dents qui contribuënt à le distinguer. La bouche est peu ouverte, & les lévres s'étendent." (LAMY, 1688 : 160-161)

[103] LAMY, 1688 : 160.

> "O. Le larinx s'ouvre, le gosier s'enfle, & se fait creux : on y entend sonner cette letre. Toute la bouche s'arondit, & les lévres font un cercle, au lieu que dans la prononciation d'un *I* elles font comme une ligne droite." (LAMY, 1688 : 161)

A l'image des autres grammairiens de notre échantillon qui identifient cette opposition, Lamy n'exprime pas d'un point de vue terminologique la notion d'*étirement* des lèvres, alors qu'il évoque celle d'*arrondissement*. Néanmoins, les expressions "les lévres s'étendent" et "font comme une ligne droite", traduisent avec exactitude la position physiologique des lèvres lorsqu'elles sont étirées.

Dans sa description des sons vocaliques, bien que moins avisé que Dangeau et Beauzée, Lamy identifie autant de sons que la plupart des autres grammairiens.

En conclusion de notre étude diachronique sur la connaissance des différents traits distinctifs des sons vocaliques de notre langue, nous pouvons avancer trois idées importantes.

La première concerne le recensement "véritable" des différents traits distinctifs des voyelles.

Si nous nous plaçons dans une perspective extrêmement rigoureuse visant à établir le nombre de traits explicitement mis en avant par les grammairiens de notre échantillon, c'est-à-dire dans une perspective de description des oppositions telles que nous les envisageons dans nos théories phonétiques et phonologiques actuelles, seul un trait est unanimement identifié par tous nos grammairiens : le trait d'aperture.

La seconde opposition à être véritablement systématisée est l'opposition *nasalité/oralité*, et c'est l'œuvre de Beauzée.

Pour toutes les autres oppositions, elles se trouvent, soit pas du tout marquées, soit partiellement ébauchées. C'est notamment le cas des oppositions *étirée/arrondie* et *antériorité/postériorité*, respectivement pressenties par le repérage de l'aspect *arrondi* et par la position de la langue (uniquement chez Beauzée).

Notre seconde conclusion, qui fait abstraction de celle qui la précède et considère donc que les traits distinctifs repérés par les grammairiens de notre échantillon sont reconnus à part entière par ces derniers, semble directement découler

des constatations que nous avons pu faire au point 1 de ce chapitre, point consacré à la délimitation des unités vocaliques.

Nous avions en effet pu voir à cette occasion qu'il existait un véritable schisme entre les grammairiens du XVIe siècle et ceux des siècles suivants. Notre nouvelle analyse confirme en partie cette constatation dans la mesure où Meigret et Ramus, ne relèvent respectivement que un et deux traits articulatoires distinctifs.

Néanmoins, cette même constatation se trouve contrebalancée par le fait que Duclos et Du Marsais, pourtant grammairiens du XVIIIe siècle, ne recensent que deux traits articulatoires, soit autant que Ramus.

La véritable cassure théorique ne semble véritablement se faire qu'avec Dangeau et Beauzée.

Confirmant le rôle de personnage central et décisif dans l'apprentissage des sons de la langue que nous lui avions donné, Dangeau ne recense pas moins de trois traits distinctifs, et n'est en fait surpassé que par Beauzée qui semble avoir pris en compte chacun de nos traits actuels.

A la vue du recensement quasi-complet des différents traits distinctifs, l'absence d'une véritable organisation articulatoire des voyelles chez ce grammairien est quelque peu regrettable.

La troisième et dernière conclusion que nous pouvons formuler à propos de cette analyse, consiste à affirmer que l'auteur de la *GG*, se distingue comme le grammairien possédant les connaissances articulatoires les plus proches des nôtres.

Peut-être pouvons-nous toutefois provisoirement émettre une petite réserve à cette affirmation si notre interprétation de la reconnaissance de l'opposition *antérieure/postérieure* chez ce grammairien s'avérait incorrecte. Malgré ce petit point de réserve, il reste incontestable que Beauzée s'affirme comme le savant ayant le plus explicité d'un point de vue terminologique les différentes oppositions articulatoires que nous avons abordées. Ceci peut notamment se vérifier à travers le fait que, comme nous l'avons dit, ce dernier est le seul à opposer les voix *nasales* aux voix *orales*.

3.2. Connaissance des lieux d'articulation des sons consonantiques

A la suite de cette analyse diachronique de la connaissance des différents traits articulatoires permettant de distinguer les sons vocaliques, il nous semble important, notamment en vue de vérifier les conclusions que nous avons pu tirer à cette occasion, de nous livrer au même exercice en ce qui concerne les sons consonantiques.

Intéressons-nous donc aux différentes catégories utilisées par les grammairiens de notre échantillon pour décrire les sons qu'ils identifient en fonction de leurs lieux d'articulation.

Seuls trois grammairiens décrivent en fait les sons en fonction de catégories relatives à leur lieu de production : Dangeau, Du Marsais et Beauzée. Nous avons reproduit pour chacun de ces grammairiens un tableau récapitulant leurs connaissances respectives.

DANGEAU					
LIEUX D'ARTICULATION DES SONS CONSONANTIQUES IDENTIFIES	Labiales	Palatales	Sifflantes	Liquides	Mouillées
Sons	/b/, /p/, /v/, /f/, /m/	/d/, /t/, /k/, /g/, /n/	/z/, /s/, /j/, /ch/	/l/, /r/	/ñ/, /ll/

Figure. 18 : Connaissance des lieux d'articulation chez Dangeau.

DU MARSAIS						
LIEUX D'ARTICULATION DES SONS CONSONANTIQUES IDENTIFIES	Labiales	Linguales	Palatales	Dentales ou Sifflantes	Nazales	Gutturales
Sons	/b/, /p/, /v/, /f/, /m/	/d/, /t/, /n/, /l/, /r/	/g/, /j/, /k/, le mouillé fort *ille*, & le mouillé foible *ye*.	/s/, /z/, /ch/	/m/, /n/, /gn/	/h/

Figure. 19 : Connaissance des lieux d'articulation chez Du Marsais.

BEAUZÉE								
LIEUX D'ARTICULATION DES SONS CONSONANTIQUES IDENTIFIES	Labiales		Linguales					
			Dentales	Gutturales	Liquides	Palatales		
Sons	/b/, /p/, /v/, /f/	/m/	/d/, /t/, /z/, /s/	/g/, /k/	/l/, /r/	/j/, /ch/	/n/	/h/

Figure. 20 : Connaissance des lieux d'articulation chez Beauzée.

L'analyse des tableaux ci-dessus tend à montrer d'une part certaines disparités entre les classements proposés par les trois grammairiens, et d'autre part un décalage entre ces trois classements et celui que nous considérons comme le nôtre.

Nous faisons ici une parenthèse indispensable pour préciser qu'en l'absence d'un consensus contemporain de description terminologique des sons (approches plus phonétiques ou plus phonologiques, courants structuralistes ou générativistes, etc.), nous avons décidé de nous référer systématiquement au système décrit par le linguiste Bertil Malmberg[104], et donc de considérer ce système comme le nôtre.

Les seules catégories identifiées par les grammairiens sont les catégories *labiales, dentales* et *palatales*, et les catégories *vélaires, alvéolaires* et *uvulaires* ne sont donc, pour leur part, pas identifiées. Il en est de même pour la catégorie "intermédiaire" des *labiodentales*.

Dangeau identifie bien le groupe des *labiales* et celui des *palatales*, mais n'évoque à aucun moment la catégorie *dentales*. Les sons [t], [d], [k], [g] et [n] sont regroupés au sein des consonnes *palatales*. Les sons [f] et [v] sont eux regroupés au sein des *labiales*, avec [p], [b] et [m].

Du Marsais et Beauzée[105] identifient pour leur part les mêmes catégories articulatoires que Dangeau, à l'exception près qu'ils évoquent la catégorie *dentales*.

---

[104] Cf. notamment MALMBERG, Bertil, 1998, "La phonétique", *Que sais-je ?*, PUF.

[105] Soulignons le fait que la catégorie *labiales* de Beauzée n'est pas une catégorie établie en fonction du lieu d'articulation des consonnes, mais en fonction de l'organe phonatoire responsable de la production des sons. Nous verrons dans notre chapitre VII que Beauzée oppose ainsi les *labiales* aux *linguales*.

Peut-être pouvons-nous justifier ce décalage entre la terminologie de ces grammairiens et notre terminologie moderne par le fait que les catégories non identifiées sont en fait des catégories permettant de différencier des points articulatoires propres à des zones plus larges. Nous faisons bien entendu allusion aux catégories *vélaires* et *uvulaires*, non mentionnées au XVIIe et au XVIIIe siècle, qui désignent toutes deux des points articulatoires du palais.

Alors que la catégorie *palatales* désigne des consonnes ayant leur point d'articulation dans la zone dite du "palais dur", les catégories *vélaires* et *uvulaires* désignent respectivement des consonnes ayant leur point d'articulation au niveau du "voile" du palais et du "palais mou", c'est-à-dire au niveau de la luette. Ces petites distinctions articulatoires ne semblent pas encore distinguées à cette époque.

L'idée que nous venons de formuler peut également s'appliquer aux catégories *labiodentales* et *alvéolaires*. Ces dernières sont en effet un "dégroupement" de la catégorie *dentales* dans la mesure où elles caractérisent respectivement des sons produits avec une action de la langue à la fois vers les lèvres et vers les dents, et des sons produits avec un mouvement de la langue vers les alvéoles des dents. Il s'agit donc de catégories dont la subtilité articulatoire semble encore échapper aux grammairiens de notre échantillon.

Si nous regardons de plus près le classement de ces consonnes chez nos grammairiens, nous pouvons trouver une illustration saisissante de ce que nous avançons.

Dangeau identifie ainsi les *labiodentales* F et V comme de simples *labiales*. En ce qui concerne S et Z, elles ne sont pas regroupées au sein d'une catégorie qui leur est propre, mais plutôt au sein des *sifflantes*, catégorie relevant du mode articulatoire et non du lieu de production. De la même sorte, L et R forment le groupe des *liquides*, et LL et Ñ le groupe des liquides, catégories bien distinguées des autres et relevant également plus du mode de production que du lieu de production articulatoire.

Soulignons enfin à propos du classement proposé par Dangeau, que ce grammairien ne classe pas le son [ʃ] dans ses différentes catégories. Ceci ne signifie toutefois pas qu'il s'agit d'un son non identifié puisque Dangeau le mentionne dans le commentaire suivant :

> "Il ne restera plus que le *ch*, qu'on pourra exprimer par le *c*; & par-là nous aurons des caractères pour tous les sons simples." (DANGEAU, 1754 : 56)

Du Marsais, effectue le même regroupement que Dangeau en ce qui concerne F et V, identifiées comme des *labiales*. En revanche, S et Z semblent avoir posé des problèmes de classification au grammairien, lequel les identifie comme des "*dentales* ou *sifflantes*"[106]. Cette double classification montre que ce dernier utilise à la fois la classification selon le mode articulatoire (le concept de *sifflantes*) et la classification selon le lieu articulatoire (*dentales*). La classification en *dentales* constitue à l'évidence une illustration probante de notre hypothèse dans la mesure où Du Marsais ne différencie pas les sons produits avec un mouvement de la langue vers les dents de ceux produits par un mouvement de la langue vers les alvéoles des dents. L et R sont, pour leur part, également identifiées comme des *liquides*, ce qui n'est pas à proprement parler une classification en fonction du lieu d'articulation, mais également, et il s'agit là d'un phénomène tout à fait intéressant auquel nous n'avons pas de réponse, dans les *linguales*. Le regroupement au sein des *linguales* s'apparente, quant à lui, proprement à un classement en fonction du lieu d'articulation. Dans ce groupe figurent les consonnes D, T et N, toutes considérées comme des *alvéolaires*, et plus précisément des *alvéo-dentales*, ce qui nous laisse penser que Du Marsais n'est pas plus à l'aise que Dangeau avec ces catégories encore inconnues. Tout comme Dangeau, il ne classe pas S et Z, mais inclut L et R à la fois dans une catégorie qui ne relève pas de la description du lieu d'articulation, et dans une catégorie *linguales* qui regroupe essentiellement des consonnes correspondant à nos *alvéolaires*.

Beauzée ne se différencie pas véritablement de ses prédécesseurs, si ce n'est par le fait qu'il opère à l'intérieur de son classement un découpage en *labiales* et *linguales*, et qu'hormis [b], [p], [f] et [v] qui sont classées dans les *labiales*, toutes les autres consonnes sont regroupées dans les *linguales* puis classées en *dentales, gutturales, palatales* et *liquides*.

---

[106] Article CONSONNE, *EM* et *DR*.

Il classe les quatre consonnes *alvéolaires* dans les *dentales* (S et Z) et dans les *liquides* (L et R). Ceci montre bien, du moins en ce qui concerne S et Z, qu'il n'effectue pas non plus de dégroupement plus fin. L et R sont ensuite également classées dans les *liquides*. Les consonnes F et V, nos *labiodentales*, un peu à l'image de L et R, ne sont pas catégorisées du tout. Elles sont une fois de plus des *sifflantes*.

Notons que Beauzée, ainsi que l'a fait Du Marsais avant lui, utilise la catégorie des *gutturales*, catégorie dans laquelle il inclut [k] et [g]. Cette catégorie qui est aujourd'hui - selon la terminologie de Malmberg - connue sous le nom de *vélaires*, semble pour la première fois employée en ce sens chez Beauzée puisque Du Marsais n'y classait pas nos *vélaires* mais le /h/ aspiré.

L'analyse à laquelle nous venons de nous livrer confirme notre hypothèse selon laquelle il ne peut y avoir d'adéquation entre les catégories articulatoires des grammairiens de notre échantillon et celles de nos grammairiens modernes, dans la mesure où Dangeau, Du Marsais et Beauzée n'opèrent pas de dégroupement plus fin au sein des catégories "larges" que sont les *labiales*, les *dentales*, et les *palatales*. Ces savants ne sont tout simplement pas encore capables d'effectuer ce dégroupement, ainsi que l'illustre la gêne qu'ils éprouvent lorsqu'ils tentent de classer les consonnes S et Z, pour lesquelles ils ne fournissent qu'un classement relevant de leur mode articulatoire et non de leur lieu d'articulation. Ceci ne signifie pas pour autant que nos grammairiens sont incapables de décrire la production articulatoire de ces sons, puisque Dangeau présente même S et Z comme des sons pour lesquels "la langue frappe contre les dents d'en-haut"[107]. Il semblerait seulement que la classification de ces sons soit plus difficile que les autres, appelant peut-être le dégroupement non-réalisé, et certainement rendue moins troublante par le recours à une description en fonction du mode articulatoire[108].

Notons que Lamy, que nous n'avons pas retenu dans notre échantillon, présente au XVIIe siècle la particularité intéressante d'utiliser une terminologie relativement proche de la nôtre, quasiment égale à celle proposée par Dangeau, Du Marsais et

---

[107] DANGEAU, 1754 : 45.

[108] Nous formulons ce commentaire en étant convaincu, notamment en nous appuyant sur l'analyse fournie plus haut, de la distinction de certains modes articulatoires.

Beauzée. Les étiquettes qu'il utilise sont celles mentionnées au point 4.3 du CHAPITRE II, à savoir celles de *letres des lèvres* (labiales), *letres du palais* (palatales), *letres de la langue* (linguales), *letres des dents* (dentales).

3.3. Les modes articulatoires des sons consonantiques

Ainsi que nous avons pu le faire pour les traits articulatoires, nous allons dans cette section nous intéresser à la question de la connaissance des modes d'articulation des consonnes.

3.3.1. Nasalité/Oralité

Le premier mode articulatoire abordé concerne l'opposition *nasalité/oralité*.

OPPOSITION NASALITE / ORALITE						
Meigret (1545)	**Ramus (1572)**	**Port-Royal (1660)**	**Dangeau (1694)**	**Duclos (1754)**	**Du Marsais (1754-56)**	**Beauzée (1767)**
-	**-**	**-**	**+ (-)**	**+ (-)**	**+ (-)**	**+**

Figure. 21 : Connaissance de l'opposition Nasalité/Oralité : vue diachronique.

L'analyse que nous pouvons faire de ce tableau rejoint celle que nous avions proposée lors de notre étude sur cette même opposition, mais pour les sons vocaliques.

En effet, ainsi que nous l'avions constaté pour les voyelles, cette opposition caractérisant les consonnes ne semble, à première vue, connue qu'à partir de Dangeau. Néanmoins, et il s'agit là encore d'un point commun avec notre analyse des sons vocaliques, Dangeau ne systématise pas véritablement cette opposition dans la mesure où son concept de *nasalité* n'est pas opposé à celui d'*oralité*. Voici comment ce dernier évoque le concept de consonnes *nasales* :

> "Mais si vous n'êtes pas encore rendu sur ces deux consonnes nazales, attendez un moment; j'y reviendrai, & j'espère vous en convaincre aussi bien que de mes voyelles nazales." (DANGEAU, 1754 : 35)

La *nasalité* des consonnes de Dangeau se trouve exprimée au sein d'un découpage relatif au lieu d'articulation. Le grammairien oppose en effet les *labiales* aux *palatales*, aux *sifflantes*, aux *liquides* et aux *mouillées*[109]. Les *nasales* M et N, sont incluses au sein de ces deux premières catégories :

> "Dans un moment je vous parlerai de l'*m*, que j'a mise hors d'œuvre à côté de ces quatre labiales." (DANGEAU, 1754 : 41)

> "J'ai mis l'*n* vis-à-vis de ces quatre lettres, tout de même que j'ai mis l'*m* vis-à-vis des autres : je vous en dirai tout à l'heure la raison." (DANGEAU, 1754 : 43)

Ce regroupement est ensuite explicité de la manière suivante :

> "Revenons à l'*m*, que j'ai laissée vis-à-vis des quatre consonnes labiales & à l'*n* que j'ai laissée vis-à-vis des quatre palatales. Je dis que l'*m* n'est autre chose qu'un *b* passé par le nez, & l'*n* un *d* passé par le nez.
>
> Quand vous prononcez *m*, comme dans *mallœ*, vous frappez la lèvre d'en haut avec celle d'en-bas, tout de même que lorsque vous prononcez un *b* dans *balance* : mais il se fait, outre cela, un petit mouvement dans le nez. Je dis la même chose de l'*n*. Pour la prononcer dans le mot *négoce*, la langue fait le même mouvement que pour faire un *d* dans *décrire;* mais il se fait aussi un petit mouvement dans le nez." (DANGEAU, 1754 : 54)

Dans ce dernier commentaire Dangeau tente très clairement de montrer que la *nasalité* est une caractéristique propre à M et à N, ce qui justifie leur mise à l'écart respective du groupe des *labiales* et du groupe des *palatales*, mais que leur proximité articulatoire de B, pour M, et de D, pour N, nécessite leur inclusion dans ces mêmes groupes articulatoires.

Il est parfaitement clair ici que l'analyse des sons fournie par Dangeau, bien que révolutionnaire en raison de la prise en compte du concept de *nasalité*, constitue

---

[109] Dangeau opère en fait deux dégroupements distincts. Il oppose dans un premier temps les *labiales* les *palatales* et les *sifflantes*, puis introduit les *nasales*, les *liquides* et les *mouillées*.

un système[110] bien loin du nôtre, ne distinguant notamment pas la différence entre modes articulatoires et lieux articulatoires.

Duclos ne prononce aucun commentaire à propos des consonnes *nasales* mais leur attribue une place bien spécifique dans le classement qu'il propose (cf. Classement page vingt-quatre du mémoire). Il les sépare ainsi des consonnes *foibles*, *fortes*, *liquides*, *mouillées* et *aspirée*, faisant reposer son classement sur le mélange entre des distinctions en fonction du mode articulatoire, en marquant l'opposition *foibles/fortes* qui, comme nous le verrons, ressemble étrangement à notre opposition *voisées/non-voisées*, et en fonction de caractéristiques articulatoires (*liquides*, *mouillées*, *aspirée*).

Néanmoins, et nous justifions ici le recours au signe "+ (-)" dans le tableau, il ne marque pas véritablement l'opposition *nasales/orales* puisqu'il n'évoque à aucun moment le concept d'*oralité*.

Du Marsais, guère plus loquace que Duclos sur cette question là, se contente, dans les articles du *DR*, d'énoncer des commentaires incluant le concept de consonnes nasales, mais n'y accorde pas de véritable réflexion.

> "Par ce détail des Consonnes foibles & des fortes, il paroît qu'il n'y a que les deux lettres nazales m, n, & les deux liquides l, r, dont le son ne change point d'un plus foible en un plus fort, ni d'un plus fort en un plus foible; [...]." (DU MARSAIS, *DR*, CONSONNE)

A l'image des deux grammairiens précédents, il ne marque pas non plus véritablement l'opposition *Nasalité/Oralité*. Toutefois, il est à noter qu'il aurait très bien pu marquer cette opposition terminologique s'il avait pu mener à bien la rédaction de la totalité des articles de Grammaire de la *DD*, et donc pu rédiger les articles de la lettre N.

Se démarquant une fois de plus de ses prédécesseurs, Beauzée va bien plus loin qu'eux et utilise bien l'opposition *Nasalité/Oralité* qu'il avait déjà présentée pour

---

[110] A la différence de ce que nous avions pu constater pour les voyelles, ce qui nous permettait d'adhérer à l'idée de D. Droixhe qui ne voyait dans l'énumération des sons de Dangeau aucun véritable "système", nous pouvons affirmer que l'agencement des consonnes proposé par ce grammairien constitue un véritable système. Ce dernier est certes très éloigné de celui que nous possédons aujourd'hui, mais il existe bel et bien.

décrire les sons vocaliques. Ce trait distinctif est explicitement mis en avant dans la théorie phonétique de ce grammairien.

Après avoir établi une distinction entre les articulations *organiques* et l'articulation *aspirée*[111], voici comment l'auteur de la *GG* introduit l'opposition entre les articulations *orales* et *nasales* :

> "Si on considère les articulations organiques relativement à l'issue par où s'opère l'explosion, elles sont ou nasales ou orales.
>
> I°. Les articulations nasales sont celles qui font réfluer par le nez une partie de l'air sonore dans l'instant de l'interception, de manière qu'au moment de l'explosion il n'en reste qu'une partie pour produire la voix articulée.
>
> [...]
>
> 2°. Les articulations orales sont celles qui ne contraignent point l'air sonore de passer par le nez dans l'instant de l'interception, de manière qu'au moment de l'explosion tout sort par l'ouverture ordinaire de la bouche." (BEAUZÉE, *GG* : 49-51)

L'opposition *Nasalité/Oralité* est pour la première fois véritablement thématisée chez Beauzée, comme l'illustre la présence du symbole "+", jusqu'alors utilisé pour aucun des grammairiens de notre échantillon.

Ce facteur tend à démontrer la plus grande "technicité" de Beauzée.

3.3.2. Voisement/non-voisement

Si nous abordons à présent la question de la connaissance de la différence entre les sons *voisés* et *non-voisés*, il est intéressant de nous remémorer les travaux des savants du XVIIIe siècle, et des siècles précédents d'ailleurs, ayant permis certaines descriptions des cordes vocales.

Les efforts de tous ces "anatomistes de la parole" ont-ils trouvé un écho chez les gens en charge de la description des sons de la langue française, ou les frontières entre ces deux domaines sont-elles restées opaques ?

Le tableau que nous fournissons ci-dessous apporte peut-être un élément de réponse :

---

[111] Nous aborderons plus loin cette opposition établie par Beauzée entre articulations *organiques* et articulations *aspirées*.

OPPOSITION VOISEE / NON-VOISEE						
Meigret (1545)	**Ramus (1572)**	**Port-Royal (1660)**	**Dangeau (1694)**	**Duclos (1754)**	**Du Marsais (1754-56)**	**Beauzée (1767)**
-	**-**	**-**	**+ (-)**	**+ (-)**	**+ (-)**	**+ (-)**

Figure. 22 : Connaissance de l'opposition voisée/non-voisée : vue diachronique.

A la vue des données consignées dans ce tableau, le doute semble permis. Effectivement, sur les sept auteurs que comporte notre échantillon, il semblerait que quatre d'entre eux aient eu l'intuition de l'opposition *voisé/non-voisé*.

Le terme d'"intuition" semble bien le plus approprié dans la mesure où pour chaque grammairien susceptible d'avoir identifié ce mode articulatoire, nous avons eu recours au codage "- (+)", spécifiant que l'auteur n'évoque pas explicitement cette opposition dans cette terminologie.

A partir de Dangeau, tous les grammairiens semblent "avoir pris conscience" de l'opposition entre *voisement* et *non-voisement*. Nous entourons de guillemets l'expression ci-dessus pour marquer toutes les précautions que nous désirons prendre par rapport à cette affirmation dans la mesure où notre hypothèse repose uniquement sur les propos énoncés par Dangeau.

Ce dernier formule en effet une opposition jusqu'alors inconnue, entre les consonnes *fortes* et les consonnes *foibles*. Nous avons de bonnes raisons de croire que cette opposition, qui sera reprise par la plupart des grammairiens des siècles suivants, et notamment par Duclos, Du Marsais et Beauzée, constitue peut-être l'équivalent de notre opposition entre sons *voisés* et sons *non-voisés*. Nous traiterons cette question plus en détails au CHAPITRE V.

3.3.3. Liquides

MODES ARTICULATOIRES DES SONS CONSONANTIQUES	MODES ARTICULATOIRES DES SONS CONSONANTIQUES						
	Meigret (1545)	Ramus (1572)	Port-Royal (1660)	Dangeau (1694)	Duclos (1754)	Du Marsais (1754-56)	Beauzée (1767)
Liquides	-	-	-	- (+)	- (+)	- (+)	- (+)

Figure. 23 : Connaissance des consonnes liquides : vue diachronique.

Avant de procéder à l'analyse de l'identification des sons notés comme *liquides* par les différents grammairiens de notre échantillon, nous souhaitons au préalable apporter une brève justification au fait que nous n'avons pas retenu l'opposition *latérales/vibrantes* que nous possédons aujourd'hui pour décrire les particularités articulatoires des sons [l] et [r]. Cette opposition *latérales/vibrantes* caractérise dans notre système actuel des "variétés" régionales du /l/ et du /r/. Dans l'énumération des sons qu'ils proposent, les grammairiens que nous avons retenus présentent tous une conception du système phonique du français, mais une conception à valeur fonctionnelle et donc phonologique. Le recours aux notions de *latérales* et de *vibrantes* aurait de ce point de vue été inapproprié puisque faisant référence à des variantes d'un même phonème. Le [l] et le [r] décrits par les grammairiens retenus sont notre [l] apico-dental et notre [ʁ] uvulaire.

A l'image de ce nous avons fait précédemment pour les autres modes articulatoires, nous avons là encore eu recours à un symbole particulier pour marquer l'identification ou l'absence d'identification de ce mode articulatoire chez nos grammairiens. Le symbole "- (+)" spécifie ici une absence de conscience véritable de cette différence de mode articulatoire, mais marque néanmoins la présence d'une réflexion intéressante constituant une ébauche de distinction.

En l'occurrence, ici, le semblant d'ébauche que nous avons noté réside dans le fait que Dangeau, Duclos, Du Marsais et Beauzée évoquent la notion de *liquides*, catégorie regroupant justement L et R.

Voici ce qu'en dit Dangeau :

> "Outre les quatorze consonnes que je viens de vous nommer, j'en connois deux liquides, dont je crois que personne ne doute : ce sont l'*l*, comme dans *larmes*, & l'*r*, comme dans *royaume*. Elles se forment en approchant la langue du palais, & faisant couler doucement la voix entre la langue & le palais." (DANGEAU, 1754: 56-57)

Dans cette description, Dangeau ne fait à aucun moment intervenir les caractéristiques articulatoires de L et R, c'est-à-dire l'échappement de l'air sur les côtés de la bouche lors de la production de L, et la vibration de la langue lors de celle de R.

Néanmoins, et c'est précisément pourquoi nous opérons toutefois un marquage positif dans notre tableau, Dangeau identifie bien ces deux consonnes, qu'il nomme *liquides*, et semble avoir donc pris conscience du fait que leur production était caractérisée par un écoulement de l'air différent de celui des autres consonnes.

Duclos, dans ses *Remarques sur la Grammaire de Port-Royal*, ne fournit aucune indication sur la différence articulatoire entre ces deux consonnes, et se contente simplement d'intégrer dans son schéma des sons consonantiques, les deux *liquides* :

> "Deus liquides
> l, de lent.
> r, de rond."
> (DUCLOS, 1754 : 21)

Du Marsais ne se montre pas plus loquace que Duclos sur ce concept de *liquides* et ne l'évoque qu'à l'occasion de l'explicitation de l'opposition *foibles/fortes* :

> "Par ce détail des Consonnes foibles & des fortes, il paroît qu'il n'y a que les deux lettres nazales m, n, & les deux liquides l, r, dont le son ne change point d'un plus foible en un plus fort, ni d'un plus fort en un plus foible [...]." (DU MARSAIS, *DD*, CONSONNE)

Beauzée, ainsi que son prédécesseur, n'évoque les *liquides* que dans le cadre de la justification de l'opposition consonnes *foibles*/consonnes *fortes :*

> "Les articulations constantes de notre langue sont [...]
> 2° les deux liquides *l* & *r*, dont le méchanisme ne peut intercepter la voix avec deux différents degrés de force." (BEAUZÉE, *GG* : 57-58)

Dans l'article LIQUIDE du *DR*, Beauzée ne donne même pas d'informations sur la production de L et R, se contentant d'affirmer qu'il s'agit de consonnes ne pouvant pas être classées autrement, et insistant notamment sur le fait que cette catégorie des *liquides* ne contient pas M et N, ainsi que l'ont affirmé les grammairiens anciens[112] :

> "Je pense néanmoins à ne regarder comme liquides que L & R : I°. parce qu'elles sont les seules qui, dans le systême des articulations, ne puissent être classées autrement ou sous une autre dénomination : 2°. parce que M & N, déjà placées dans d'autres classes de ce systême, ne me paroissent pas en effet plus coulantes, par exemple, dans agnation, Alemène, que d dans rabdomancie, s dans pseaume, t dans Ctésiphon, z dans Czar, &c." (BEAUZÉE, *DD*, LIQUIDE)

L'auteur de la *GG* ne se montre pas plus précis dans l'*EM*, puisque l'article LIQUIDE est repris à l'identique du *DR*, et qu'il ne s'attarde que sur les lieux d'articulation de ces consonnes, sans référer à leur mode de production, ainsi que le montre ce commentaire sur L :

> "L'articulation représentée par *l*, est *linguale*, parce qu'elle est produite par un mouvement particulier de la langue, dont la pointe frappe alors contre le palais, vers la racine des dents supérieures. On donne aussi à cette articulation le nom de *liquide*, sans doute parce que, comme deux liqueurs s'incorporent pour n'en faire plus qu'une seule résultée de leur mélange, ainsi cette articulation

[112] Nous avons en effet vu au chapitre II que Denys le Thrace et Donat classaient effectivement M et N dans les *Liquides*.

> s'allie si bien avec d'autres, qu'elles ne paroissent plus faire ensemble qu'une seule modification instantanée de la même voix, comme dans *blâme*, *clé*, *pli*, *glose*, *flûte*, *plaine*, *bleu*, *clou*, *gloire*, &c." (BEAUZÉE, *EM*, L)

La qualité de *liquide* est reconnue à L en fonction de son aptitude à s'allier harmonieusement avec d'autres articulations - en d'autres termes pour ses propriétés combinatoires - et non parce qu'elle est caractérisée par une expulsion de l'air différente de celle des autres consonnes. Sa seule description est une description en fonction de son lieu d'articulation (apicale).

Ainsi que nous avons pu le voir dans notre analyse, le mode articulatoire des *liquides* n'est pas du tout systématisé chez les grammairiens de notre échantillon. Même Beauzée, d'ordinaire le plus proche de "nos théories modernes", ne fait pas la distinction entre les deux modes d'émission caractérisant ces deux consonnes.

Le fait que Dangeau, Duclos, Du Marsais et Beauzée, retiennent une catégorie *liquides*, est certes une preuve d'une conscience de la différence de la production de L et R par rapport aux autres consonnes, mais leurs descriptions vont soit plutôt dans le sens d'une différenciation de ces deux sons en fonction de leur lieu respectif d'articulation, soit visent à bien marquer que comme les nasales M et N, les liquides ne sont pas susceptibles de variations en termes de *foibles* et de *fortes*, et sont donc toujours sonores (voisées).

Notons enfin pour conclure notre réflexion que les sons représentés par L et R chez Beauzée semblent toutes deux correspondre à une réalisation "apico-dentale" :

> "Cette lettre représente une articulation linguale & liquide, qui est l'effet d'un trémoussement fort vif de la langue dans toute sa longueur. Je dis dans toute sa longueur ; & cela se vérifie par la manière dont prononcent certaines gens qui ont le filet de la langue beaucoup trop court : on entend une explosion gutturale, c'est à dire, qui s'opère vers la racine de la langue, parce que le mouvement n'en devient sensible que vers cette région. Les enfants au contraire, pour qui, faute d'habitude, il est très-difficile d'opérer assez promptement ces vibrations longitudinales de la langue, en

élèvent d'abord la pointe vers les dents supérieures, & ne vont pas plus loin : de là l'articulation l au lieu de r : & ils disent mon pèle, ma mèle, mes flèles, paller pour parler, coulil pour courir, &c." (BEAUZÉE, R, *DD*/*EM*)

"L'articulation représentée par l, est linguale, parce qu'elle est produite par un mouvement particulier de la langue, dont la pointe frappe alors contre le palais, vers la racine des dents supérieures." (BEAUZÉE, L, *DD*/*EM*)

3.3.4. Occlusives/fricatives

MODES ARTICULATOIRES DES SONS CONSONANTIQUES	MODES ARTICULATOIRES DES SONS CONSONANTIQUES						
	Meigret (1545)	Ramus (1572)	Port-Royal (1660)	Dangeau (1694)	Duclos (1754)	Du Marsais (1754-56)	Beauzée (1767)
Occlusives/Fricatives	-	-	-	-	-	-	+ (-)

Figure. 24 : Connaissance de l'opposition occlusives/fricatives : vue diachronique.

Ainsi que l'illustre le tableau ci-dessus, l'opposition *Occlusives/Fricatives* est quasiment inconnue chez les grammairiens du XVIe au XVIIIe siècle. Beauzée est le seul qui semble en avoir une intuition assez claire. Ce dernier, souligne même explicitement l'originalité de son point de vue sur cette question, dans la *Grammaire générale :*

"Au reste jusqu'ici on avoit assigné, aux articulations muettes & aux consonnes qui les représentent, une notion toute autre que celle que j'en donne : la plûpart des grammairiens appellent muettes, toutes celles dont le nom commencent par une consonne, comme b, c, d, g, k, p, q, t, z, que l'on nomme bé, cé, dé, gé, ka, pé, quu, té, zède; & ils appellent demi-voyelles toutes les autres, dont le nom commence par une voyelle, comme s, l, m, n, r, s, x, que l'on nomme esse, elle, emme, enne, erre, esse, ixe." (BEAUZÉE, *GG* : 53)

D'une manière un peu moins précise, il propose également ce type de réflexion critique dans l'*EM* :

> "Mais l'abbé de Dangeau n'avoit pas encore l'idée des véritables distinctions des consonnes, lorsque l'abbé Régnier publia sa Grammaire ; ou celui-ci étoit encore bien éloigné de la véritable philosophie du langage." (BEAUZÉE, MUET, TE, *EM*)[113]

Empreinte d'une grande technicité, peut-être d'une plus grande technicité que celle proposée par les autres grammairiens, la réflexion grammaticale de Beauzée sur les sons[114] est soigneusement construite. Elle possède un schéma qui est quasiment toujours le même et qui possède le patron organisationnel suivant : elle est introduite dans un premier temps, ainsi que nous venons de le voir ci-dessus, par une critique ou une louange des théories de ses prédécesseurs, puis se poursuit par la présentation technique et minutieuse de ses propres réflexions. Nous verrons, à d'autres moments de ce travail, que ce schéma argumentaire est très souvent le même.

En plus de se dégager de ses prédécesseurs dans la définition des consonnes *muettes*, susceptibles de représenter nos consonnes *occlusives*, Beauzée établit également une distinction terminologique.

En effet, alors que jusqu'à présent les *muettes* étaient opposées aux *demi-voyelles*, le successeur de Du Marsais dans la rédaction des articles de Grammaire de la *DD* établit une opposition *muettes/sifflantes*. Cette terminologie descriptive est bien entendu un nouveau pas en avant vers nos connaissances actuelles.

Sans vouloir anticiper sur les réflexions que nous allons fournir lors de notre étude minutieuse du système phonique fourni par Beauzée (CHAPITRE VII), nous reproduisons ci-dessous les définitions que l'auteur de la *GG* propose des articulations *muettes* et *sifflantes*.

---

[113] Soulignons le fait que ce commentaire est propre à l'article MUET, TTE de l'*EM*, article pourtant quasi-identique à son prédécesseur du *DR*.

[114] Il serait intéressant de vérifier cette hypothèse sur l'ensemble des réflexions grammaticales du grammairien.

> "Les articulations orales muettes sont celles qui naissent d'une interception totale de l'air sonore; de manière que, si la partie organique qui est mise en mouvement restoit dans l'état où ce mouvement la met d'abord, il ne pourroit s'échapper aucune partie de l'air sonore & l'on ne pourroit rien faire entendre de distinct." (BEAUZÉE, *GG* : 52)

> "Les articulations orales sifflantes sont celles qui naissent d'une interception imparfaite de l'air sonore; de manière que, quand la partie organique qui est mise en mouvement resteroit dans l'état où ce mouvement la met d'abord, il s'échapperoit pourtant assez d'air sonore pour faire entendre l'articulation même dont il s'agit, et même pour la faire durer longtemps comme une sorte de sifflement, de même que l'on fait durer les voix simples aussi longtemps que les poumons peuvent fournir de l'air : d'où vient que plusieurs grammairiens ont donné à ces articulations le nom de demi-voyelles (semivocales)." (BEAUZÉE, *GG* : 52-53)

Ces définitions illustrent très clairement une réelle distinction concernant le mode phonatoire des articulations[115].

Aucun grammairien de notre échantillon ne se livre à une telle distinction.

Certes Dangeau a recours à l'appellation *Sifflantes*, mais il ne classe dans cette rubrique que quatre sons consonantiques, à savoir, Z, S, J et CH, et classe les sons F et V dans les consonnes *Labiales*. De plus, ce classement n'est à aucun moment justifié. Dangeau, à l'inverse de ce qu'il avait pu faire pour ses *labiales* et *palatales*, n'explicite pas le choix du nom de *sifflantes*. Il fournit seulement des explications relatives à la position de la langue lors de la production de ces sons.

La justification des catégories *labiales* et *palatales* peut peut-être s'expliquer par le fait que ces deux catégories sont des catégories relevant du lieu d'articulation, alors que la catégorie *sifflantes* est une catégorie relevant du mode d'articulation.

Dangeau introduit certes le concept de *sifflantes* mais semble véritablement embarrassé avec celui-ci.

---

[115] Nous avons toutefois choisi de reproduire le symbole "+ (-)", spécifiant, ainsi que nous le montrerons au chapitre VII, que cette opposition entre articulations *muettes* et articulations *sifflantes*, souffre de quelques "imperfections".

Peut-être pouvons-nous penser que Dangeau a emprunté cette terminologie à l'un de ses prédécesseurs - soulignons que cette terminologie était déjà présente dans l'Antiquité - et l'a maladroitement incorporée dans son classement, mais dans ce cas, à qui a-t-il bien pu la prendre ? Cette hypothèse d'un emprunt se trouve sévèrement contrebalancée par le fait que Dangeau prend pour source les grammairiens hébreux et affirme avoir opéré une division des consonnes différentes de la leur :

> "Quand les Grammairiens Hébreux ont voulu faire connoître la nature des consonnes, ils les ont divisées en *labiales*, *dentales*, *gutturales*, &c. ayant égard aux parties de la bouche qui servent à les prononcer. Cette division me paroît assez raisonnable, mais je ne suis pas tout-à-fait de leur avis sur le partage qu'ils en ont fait." (DANGEAU, 1754 : 39-40)

A l'inverse de ce que nous avions pu constater pour les sons vocaliques, aucune opposition n'est unanimement reconnue par tous les grammairiens de notre échantillon. Aucune opposition n'est en fait connue, ou tout au moins mentionnée, avant Dangeau.

Ni Meigret, ni Ramus, ni Port-Royal ne décrivent en effet les sons consonantiques en termes d'oppositions relevant des modes articulatoires.

MODES ARTICULATOIRES DES SONS CONSONANTIQUES	**MODES ARTICULATOIRES DES SONS CONSONANTIQUES**			
	Oralité/Nasalité	**Voisement/Non-voisement**	**Liquides**	**Occlusives/Fricatives**
MEIGRET (1545) **RAMUS (1572)** **PORT-ROYAL (1660)**	-	-	-	-

Figure. 25 : Connaissance des modes articulatoires consonantiques chez Meigret, Ramus et Port-Royal.

Dangeau, bien que ne fournissant pas une description à la hauteur de celle de Beauzée, présente bel et bien ici un véritable "système", ce qui n'était pas le cas pour les sons vocaliques.

Son système s'avère toutefois hésitant, voire mixte, puisqu'il repose sur l'inclusion des différences de modes articulatoires au sein des différences sur les lieux de production. Ainsi, Dangeau oppose les consonnes *labiales*, *palatales* et *sifflantes*, puis opère sur ces trois catégories un dégroupement qui aurait mérité d'être le point de départ de sa description articulatoire, le dégroupement entre consonnes *foibles* et *fortes*.

De même, il inclut ensuite les *nasales* M et N au sein des *labiales* et des *palatales*. La figure 26 dresse un récapitulatif des connaissances de ce grammairien concernant les différents modes articulatoires consonantiques, connaissances qui sont, ainsi que nous l'avons indiqué dans cette même figure, les mêmes que celles de Duclos et Du Marsais.

MODES ARTICULATOIRES DES SONS CONSONANTIQUES	MODES ARTICULATOIRES DES SONS CONSONANTIQUES			
	Oralité/Nasalité	Voisement/Non-voisement	Liquides	Occlusives/Fricatives
DANGEAU (1694) DUCLOS (1754) DU MARSAIS (1754-56)	+ (-)	+ (-)	- (+)	-

Figure. 26 : Connaissance des modes articulatoires consonantiques chez Dangeau, Duclos et Du Marsais.

Avec l'appui de nos conclusions émises lors de l'étude des traits distinctifs des sons vocaliques, et celles que nous avons mises en avant lors de cette nouvelle analyse, il semblerait donc que Beauzée se distingue indubitablement comme le grammairien le plus proche de notre description phonétique actuelle. Il propose un système extrêmement structuré, qui a le mérite de reposer sur des catégories qui lorsqu'elles ne sont pas exactement les nôtres, sont équivalentes. La Figure 27 dresse le récapitulatif des connaissances supposées de Beauzée :

MODES ARTICULATOIRES DES SONS CONSONANTIQUES	MODES ARTICULATOIRES DES SONS CONSONANTIQUES			
	Oralité/Nasalité	Voisement/Non-voisement	Liquides	Occlusives/Fricatives
BEAUZÉE (1767)	+	+ (-)	- (+)	+ (-)

Figure. 27 : Connaissance des modes articulatoires consonantiques chez Beauzée.

L'étude de que nous venons de conduire a mis en évidence le fait que les connaissances de Beauzée sur les sons de la langue française apportaient à première vue un degré de technicité encore jamais atteint par les autres grammairiens.

Nous allons à présent pénétrer plus en avant dans les théories développées par le grammairien, et pour cela comparer les savoirs attestés dans les trois ouvrages principaux dans lesquels sont susceptibles de s'exprimer ses connaissances sur les sons, à savoir, dans leur ordre de production, le *Dictionnaire raisonné* (1751-1765), la *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues* (1767), et le dictionnaire *Grammaire & Littérature* (1782-1786) de l'*Encyclopédie Méthodique*.

IV. DE LA *DD* A L'*EM*, EN PASSANT PAR LA GG : L'APPORT CONSIDERABLE DE N. BEAUZÉE

En prenant, pour déterminer les connaissances sur les sons au XVIIIe siècle, comme cadre d'étude l'*EM* et plus précisément le dictionnaire *Grammaire & Littérature*, nous devions nécessairement nous livrer en parallèle à une analyse des connaissances diffusées par la *DD*.

Bien que relativement méconnue du grand public, l'*EM* est très souvent associée à l'ouvrage de Diderot et d'Alembert, la célèbre *Encyclopédie* ou *Dictionnaire raisonné*, dont nous avons vu qu'elle devait être à l'origine "une édition corrigée, remaniée et augmentée". En ce qui concerne notre étude, le parallèle entre les deux encyclopédies est également bien présent et trouve toute sa dimension à travers le rôle crucial joué par le grammairien Nicolas Beauzée.

Ainsi que nous avons pu le montrer tout au long des différentes analyses que nous avons fournies, Beauzée apparaît incontestablement comme un personnage central dans l'histoire de l'acquisition des connaissances sur les sons de la langue française.

Il nous semble donc indispensable de nous intéresser encore plus en détail à l'apport fourni par ce grammairien, en nous attardant notamment sur chacun des ouvrages dans lesquels s'expriment ses idées sur les sons.

1. Les articles de la DD : des prémices timides

Avec l'appui des données présentées dans le chapitre précédent, nous avons vu que Beauzée semble avoir joué un rôle important dans la diffusion des théories sur les sons au XVIIIe siècle, notamment en raison de son active participation à la rédaction des articles de Grammaire de la *DD*, ouvrage de référence du siècle des Lumières.

Néanmoins, le rôle prépondérant que nous attribuons à ce personnage dans l'évolution de ce type de connaissances ne prend pas pour cadre principal les articles rédigés dans la *DD*, bien au contraire.

Les articles fournis dans la *DD* ne semblent être qu'un maillon dans le cheminement théorique de Beauzée, cheminement qui prend effectivement pour point de départ cette expérience dans l'ouvrage de Diderot et d'Alembert, mais qui va véritablement revêtir une ampleur considérable dans sa *Grammaire générale* (1767) et, plus tard, dans les articles du dictionnaire *Grammaire & Littérature* de l'*EM* qui reprennent sa *GG*. Les réflexions que Beauzée développe sur les sons au sein de la *DD*, semblent en effet ne constituer que l'embryon de l'importante réflexion qui va naître dans les pages de la *GG*, et qui va se poursuivre dans l'*EM*. L'une des preuves les plus évidentes de ce que nous avançons, réside certainement dans le fait que le système des sons proposé par Beauzée dans cet ouvrage, s'avère assez éloigné de celui développé dans la *GG* et dans l'*EM*, illustrant donc une évolution importante des théories sur les sons entre les trois ouvrages.

Ne voulant pas anticiper sur ce que nous allons développer plus longuement dans le point 3 de ce même chapitre, nous ne nous attarderons pas davantage ici sur ce point.

2. La GG : un ouvrage central

A la différence de l'aventure éditoriale de la *DD* à laquelle Beauzée n'avait pu prendre part qu'en tant que successeur de Du Marsais, tâche dans laquelle il était d'ailleurs à l'origine associé au grammairien Douchet, la *GG* apparaît véritablement comme l'ouvrage central de l'expression de ses théories grammaticales.

2.1 Les sons dans la GG : une thématisation véritable

Par l'agencement même de ses connaissances, qui contraste avec le classement alphabétique de la *DD*, la *GG* se distingue comme un ouvrage original.

Composée de trois "*livres*", divisés en de nombreux "*chapitres*", eux-mêmes structurés en "*articles*", la *GG* offre une place centrale incontestable à l'étude des sons, puisqu'elle y consacre un livre entier.

Précédant les livres *Des Eléments de l'Oraison* et *Des Eléments de la Syntaxe*, le livre I, intitulé "*Des Eléments de la Parole*", illustre toute l'importance que le grammairien accorde aux sons.

Son classement répond à un cheminement logique visant à découvrir les éléments qui composent les mots, à déterminer ensuite la nature grammaticale des différents mots, et finalement à étudier l'agencement de ces mots dans le discours.

Toutefois, comme le souligne le commentaire de S. Auroux placé ci-dessous, Beauzée ne semble pas dresser de véritable lien explicite entre toutes les parties de sa *GG*, ce qui contribue à donner une image désarticulée de cet ouvrage et à donner un aspect hétérogène à cette intéressante partie sur les sons :

> "La nécessité d'une étude des sons apparaît, cependant, comme celle d'un usage dont la maîtrise seule permet la parole. On ne sait pas trop comment relier cette étude "des mots comme sons" à celle des autres aspects du langage, et cette hésitation apparaît clairement dans la part réservée aux sons. Beauzée, comme Port-Royal, en traite dans les premiers chapitres de sa *Grammaire*, puis, le sujet épuisé, passe à la grammaire proprement dite." (AUROUX, 1973 : 71-72)

Cette impression d'hétérogénéité se trouve d'ailleurs confirmée par la différence de taille de chacun des trois chapitres de la *GG*. Sur un total de mille deux cent trente-neuf pages, *Des Eléments de la Parole* en totalise deux cent trente et une contre trois cent quatre-vingt-sept pour *Des Eléments de l'Oraison* et six cent vingt et une pour *Des Eléments de la Syntaxe*. Ces parties représentent donc respectivement 19%, 31% et 50% de l'ouvrage.

La partie la moins volumineuse est précisément celle concernant les sons, ce qui laisse d'autant plus l'impression qu'il s'agit d'une partie "annexe", quasiment venue se greffer aux deux autres.

Malgré ce dernier constat, il apparaît indéniable que la nature de l'agencement fourni par Beauzée atteste d'une conscience réelle du rôle des sons dans l'analyse langagière. Notons d'ailleurs que les deux cent trente et une pages consacrées aux sons dans la *GG* ne représentent peut-être qu'une partie infime de l'ouvrage, mais

elles constituent un exemple unique d'une telle quantité de pages accordées à l'étude des sons dans un ouvrage de Grammaire. D'autres ouvrages de Grammaire ont en effet également inclus une partie propre sur les sons, mais dans des proportions moins importantes, ainsi que l'illustre la Figure 28 ci-dessous[116] reprenant les propos du point 1.3.1 du CHAPITRE III :

NOMBRE DE PAGES ACCORDEES A LA DESCRIPTION DES SONS	GRAMMAIRIENS			
	Port-Royal (1660)	Dangeau (1694)	Duclos (1754)	Beauzée (1767)
	23	109	44	231

Figure. 28 : Nombre de pages accordées par certains grammairiens à l'étude des sons.

2.2 Le système vocalique de Beauzée

Au-delà de son simple aspect organisationnel, lequel illustre une réelle prise en compte de l'étude des sons dans l'analyse de la langue, la *GG* de Beauzée est également le théâtre d'une analyse des sons remarquable et totalement novatrice.

Voyons donc à présent de plus près le système que propose le grammairien et que nous avons déjà à plusieurs reprises observé[117]. Voici dans un premier temps, au travers du schéma ci-dessous, le système vocalique identifié et prôné par Beauzée :

[116] Les chiffres apportés pour Port-Royal et Duclos sont ceux recueillis à partir des *Remarques sur la Grammaire de Port-Royal* (1754).

[117] Nous nous appuierons notamment pour la rédaction de cette sous-section, sur les commentaires que nous avons formulés dans le CHAPITRE III.

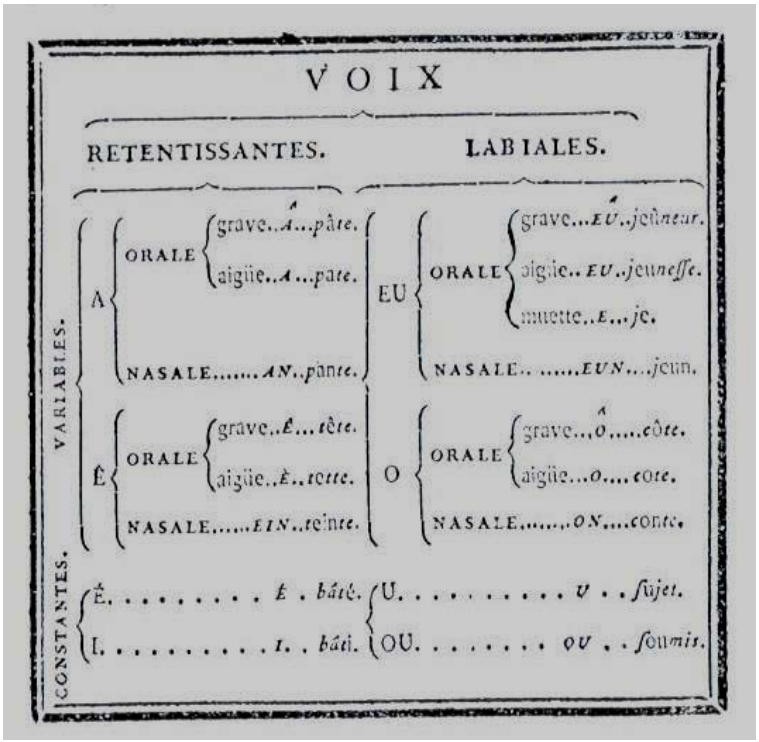

Figure. 29 : Le système des voix dans la *GG* de Beauzée.

2.2.1 Une étude structurée

Le premier commentaire que nous pouvons formuler à la vue d'un tel classement concerne l'aspect très "organisé" de Beauzée.

En effet, alors que jusqu'à présent peu de grammairiens s'étaient livrés à une organisation rigoureuse des différents sons qu'ils identifiaient[118], Beauzée est certainement le premier à présenter son système sous la forme d'un tableau à plusieurs entrées. Dans ce dernier, il propose un classement qui repose sur deux grands dégroupements : les voix *variables* opposées aux *constantes*, et les voix *retentissantes* opposées aux *labiales*.

2.2.1.1 L'opposition voix retentissantes/voix labiales

Le dégroupement entre les voix *retentissantes* et les voix *labiales* reste relativement énigmatique.

En effet, dans un premier temps cette dernière pourrait être assimilée à notre opposition entre voyelles *étirées* et voyelles *arrondies*. C'est ce que semble en tout cas vouloir affirmer B. Bartlett dans le commentaire suivant :

---

[118] Citons en exemples Dangeau et Duclos.

> "For French, he sets up eight *voix fondamentales* [...] based on the two separate criteria of tongue-height and lip-rounding. Thus, the *voix retentissantes* - the unrounded front vowels [a, è, e, i] - are diferentiated on the basis of relative tongue-height, while lip-rounding accounts for the *voix labiales* i.e. those caracterized by rounding, [y, 0, o, u]." (BARTLETT, Barrie E, 1975 : *Beauzée's Grammaire générale*, *theory and methodology*, The Hague : Mouton. p. 160)

Ceci semble confirmé par le fait que toutes les voix que Beauzée identifie comme des *labiales* figurent dans notre catégorie des voyelles *arrondies*, et que toutes ses *retentissantes* figurent parmi nos *étirées*. Néanmoins, ce dégroupement ne semble s'appliquer qu'aux huit voix *fondamentales*, et non à toutes les voix que Beauzée fait découler de ces dernières.

L'aspect *étiré* caractérise en effet la voix *fondamentale* A, qui est notre [a], mais ne caractérise nullement les sons [ɑ], et [ã].

L'opposition entre ces deux catégories de sons repose sur le fait que les premiers "retentissent dans la cavité de la bouche" et que pour les seconds "les lèvres se rapprochent ou se portent en avant". Peut-être que cette opposition que Beauzée met en avant est une opposition entre sons plus aigus et sons plus graves ?

Quoiqu'il en soit, il est indéniable que cette opposition marquée par le grammairien montre le décalage existant entre notre approche moderne et celle des grammairiens antérieurs. En effet, en opposant les *retentissantes* aux *labiales*, nous pourrions croire que Beauzée n'a pas conscience du fait que la position des lèvres peut jouer un rôle distinctif dans la production des voyelles, quelles qu'elles soient.

Ceci est bien entendu faux et fait d'ailleurs écho à la constatation que nous avions pu faire dans le CHAPITRE III au sujet de l'opposition *étirée/arrondie*. Nous avions effectivement montré au sujet de cette opposition, que seul l'aspect *arrondi* des voyelles était retenu comme un critère de différenciation des sons vocaliques.

L'aspect *étiré* était lui occulté par le rôle joué par la langue dans la production de nos voyelles *arrondies* modernes. La labialité, uniquement caractérisée par un

rapprochement et un arrondissement des lèvres, était elle en revanche retenue comme un critère véritable d'opposition.

2.2.1.2 L'opposition voix variables/voix constantes

Le second dégroupement, celui opéré entre les voix *variables* et les voix *constantes*, constitue une caractéristique intéressante de la théorie de Beauzée, caractéristique d'ailleurs commune avec les théories de Bernard Lamy.

L'auteur de la *GG* semble effectivement lui aussi croire en l'existence d'un groupe de sons vocaliques "basiques", que nous pourrions assimiler à des archiphonèmes[119], Bartlett résume cette idée dans le commentaire suivant :

> "That the *voix fondamentales* appear to have a status comparable to that of the archiphoneme of modern Praguian theory (Trubetzkoy, *Principes*, 81) results solely from Beauzée's progress from the more general to the more particular sounds that caracterize the French language. That the classification lends itself to a variety of interpretations is purely coincidental." (BARTLETT, 1975 : 161)

Voici comment Beauzée introduit le concept de voix *fondamentales* :

> "Notre langue me paroît avoir admis huit voix fondamentales, d'où dérivent, par des changements forts légers, les autres voix simples usitées parmi nous." (BEAUZÉE, *GG* : 6-7)

Les différentes voix fondamentales recensées peuvent engendrer un ou plusieurs phonèmes. Voici les différentes formes recensées dans la Figure 29 :

> [A] (a, â, an), [Ê] (ê, è, ein), [E] (é), [I] (i), [EU] (eu, eu, e), [U] (u), [O] (ô, o, on), [OU] (ou)

[119] Notons que Lamy propose pour sa part A, E, I, O, U, un jeu de sons qui semblent plus calqués sur les signes orthographiques que sur les sons eux-mêmes, ainsi que va plutôt le faire Beauzée.

C'est en partant de ce concept de voix *fondamentales*, que Beauzée va ensuite pouvoir opérer son opposition entre voix *variables* et voix *constantes*. Voici comment sont respectivement présentées ces deux notions :

> "Elles sont variables; parce que chacune d'elles peut être *orale* ou *nasale*, & que chaque orale peut être *grave* ou *aigüe*." (BEAUZÉE, *GG* : 8-9)

> "Elles sont constantes : parce qu'en effet chacune d'elles est constamment orale, sans jamais devenir nasale, & qu'elles ont toujours le même degré de plénitude & d'intensité, si on peut parler ainsi, sans aucune distinction de son grave ou aigu, soit qu'on en hâte la prononciation, soit qu'on la fasse durer plus longtemps." (BEAUZÉE, *GG* : 10)

Les voix *variables* sont donc en résumé les voix *fondamentales* susceptibles d'avoir une "déclinaison" *orale* et *nasale*. En étant *nasales*, ces dernières peuvent être *aigüe* ou *grave*. C'est ainsi le cas de A, qui peut se décliner en *nasale* (an) et en *orale grave* (â) et *aiguë* (a).

Les voix *constantes*, par déduction, sont donc les voix *fondamentales* ne pouvant se décliner ni en *nasales* et en *orales*, et donc ni en *aiguës* et en *graves*.

2.2.1.3 La culture de l'exemple

La dernière caractéristique permettant d'illustrer l'aspect très structuré de la description des sons vocaliques fournie par Beauzée, réside dans le fait que le grammairien illustre systématiquement chacun des sons qu'il décrit par un exemple.

En soi ceci n'a rien d'extraordinaire mais s'avère en revanche particulièrement intéressant lorsque nous tenons compte de la juxtaposition des exemples dans le système d'opposition mis en place par le grammairien.

La plupart des exemples utilisés revêtent une importance particulière, notamment pour les voix *Variables*, dans la mesure où Beauzée s'en sert pour illustrer la déclinaison *orale*, *aiguë* et *grave*, ou *nasale* des sons identifiés. En ce qui concerne sa voix fondamentale A, il fournit ainsi l'exemple *pâte* pour le *â* grave, *pate* pour le *a* aigu, et *pante* pour le *an* nasal. Nous voyons très nettement ici que Beauzée a délibérément choisi de retenir des exemples uniquement distincts les uns des autres

par l'unité phonique mise en valeur. Un tel procédé crée donc des "paires minimales", c'est-à-dire des unités lexicales uniquement différenciées par un phonème.

Ce type d'exemplification, déjà relevé chez Duclos dans ses *Remarques sur la Grammaire de Port-Royal* (*â* grave. p*â*te. *a aigu*. pă*t*e. *ê* ouvert grave. t*ê*te. *è* ouvert aigu t*ĕ*te. *ô* grave. c*ô*te. *o* aigu. c*ŏ*te. *eû* grave. j*eû*ne. *eu* grave. j*eu*ne.)[120], constituant l'un des fondements de la phonologie, nous pouvons donc légitimement nous interroger sur l'existence éventuelle de prémices de cette science dont la naissance n'est située qu'au XXe siècle. Nous aborderons longuement cette question cruciale lors de notre CHAPITRE V.

2.2.2 Connaissance des traits distinctifs

2.2.2.1 Le degré d'aperture

Après nous être intéressé aux deux types d'entrées fournies par Beauzée pour aborder son système vocalique, intéressons-nous à présent de plus près au classement interne qu'il en fournit. Soulignons ainsi le fait que Beauzée classe les différents sons selon une logique intéressante.

Il semblerait en effet que ces derniers soient agencés en fonction du degré d'ouverture de la bouche, de l'ouverture la plus importante vers la moins importante. C'est du moins ce que ce dernier semble explicitement avancer dans le propos et le schéma suivants :

> "Les voici rangées selon l'analogie des dispositions de la bouche lors de leur formation.

a	comme dans	*cadre*.		*eu*	comme dans	*meunier*.
ê		*tête*.		*o*		*poser*.
é		*bonté*.		*u*		*lumière*.
i		*misère*.		*ou*		*poudre*

" (BEAUZÉE, *GG* : 7)

[120] DUCLOS, 1754 : 12.

Ce commentaire se trouve ensuite confirmé par le discours reproduit ci-dessous, prononcé à propos de la voix *A* :

> "L'ouverture de la bouche nécessaire à la prononciation de cette voix, est de toutes la plus aisée & celle qui laisse le cours le plus libre à l'air intérieur. Le canal semble se rétrécir de plus en plus pour les autres : [...]." (BEAUZÉE, *GG* : 7)

En regardant de plus près la première partie du tableau fourni, celle concernant les voix *a*, *ê*, é et *i*, il semble effectivement vrai que ces sons ont été classés selon le degré d'aperture nécessaire à leur production. En l'occurrence, comme nous l'avons dit, ces sons sont classés en fonction d'une aperture de moins en moins importante.

Si nous considérons à présent la seconde partie du tableau, celle réunissant les voix *eu*, *o*, *u* et *ou*, l'hypothèse de Beauzée est plus difficilement vérifiable. Ce dernier présente en effet *eu* comme la voix nécessitant la plus grande aperture, devant les voix *o*, *u*, et *ou*. Or, dans le trapèze vocalique, l'opposition entre ces unités n'est pas aussi tranchée. Certes *eu* et *o* nécessitent une aperture plus grande que *u* et *ou*, mais elles ne se distinguent pas l'une de l'autre en fonction de ce trait articulatoire. Ainsi que l'illustre la figure reproduite ci-dessous, e*u* et *o* sont en effet produites avec le même degré d'aperture, et il en est de même pour *u* et *ou* qui possèdent également toutes les deux un degré d'aperture similaire.

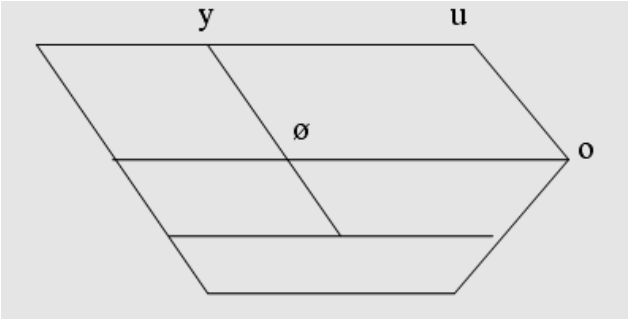

Figure. 30 : Trapèze vocalique partiel du français.

Si nous essayons de calquer notre raisonnement sur l'ensemble des sons vocaliques identifiés par Beauzée (Figure. 29), et non plus sur les seules voix *fondamentales*, nous pouvons nous apercevoir que l'opposition en fonction du degré d'aperture de la bouche ne justifie plus un tel classement.

En effet, *â* [ɑ] n'est pas plus ouvert que *a* [a] ou *an* [ã], ni *eû* [œ] plus ouvert que *eu* [ø] ou *e* [ə]. Il semblerait donc que ce classement soit essentiellement calqué sur la différenciation entre les huit voix *fondamentales*, et que l'agencement des autres sons identifiés n'ait d'autre logique que de réunir les unités engendrées par leur voix *fondamentale* respective.

2.2.2.2 Etiré/arrondi

Cette question de la connaissance de l'opposition entre les sons nécessitant un étirement des lèvres et ceux nécessitant plutôt un arrondissement de ces dernières a été traitée minutieusement au point 3.1.3 du CHAPITRE III, aussi nous contenterons-nous de rapidement rappeler ce que nous avons dit plus haut.

Concernant la connaissance et l'usage de ce trait articulatoire dans sa théorie, Beauzée adopte la même attitude que Dangeau et Duclos, et n'évoque explicitement que l'aspect arrondi des lèvres.

> "Les lèvres forment autour de la bouche une espèce de cercle pour produire EU; elles se serrent davantage & se portent en avant pour O; encore plus pour U; mais pour le son OU, elles se serrent & s'avancent plus que pour aucun autre." (BEAUZÉE, *GG* : 8)

L'aspect étiré des lèvres n'est quant à lui pas retenu puisque les grammairiens focalisent plutôt leur attention sur le rôle de la langue dans la bouche lors de la production des sons présentant une telle caractéristique.

> "[...] la langue s'élève & se porte en avant pour Ê; un peu plus pour É; & les machoires se rapprochent encore un peu d'avantage pour I." (BEAUZÉE, *GG* : 7)

La description de *I* dans ce commentaire fait même intervenir la position des mâchoires, mais ne souligne en aucun cas celle des lèvres.

Le non-marquage "véritable" de cette opposition, marquage que nous considérons comme à moitié réalisé et attestant néanmoins la connaissance de notre

opposition entre voyelles *arrondies* et *étirées*, souligne un phénomène particulièrement intéressant.

En effet, en considérant la position de la langue plutôt que celle des lèvres dans la production de certains sons, Beauzée semble en fait mélanger deux types d'oppositions articulatoires. Il mélange ainsi le trait *arrondi/étiré* lorsqu'il décrit la production du *OU*, et le trait *antérieur/postérieur* lorsqu'il décrit la génération du *É*.

2.2.2.4 Antériorité/Postériorité

Le trait articulatoire distinctif *antérieur/postérieur* est un trait qui comme nous venons de le voir, semble connu par Beauzée. Certes il ne s'agit pas d'une opposition traduite d'un point de vue terminologique, mais elle semble néanmoins faire partie intégrante du système vocalique proposé par le successeur de Du Marsais.

En effet, nous avons montré ci-dessus, à l'occasion de nos commentaires sur l'agencement des voix fondamentales, que Beauzée associait en filigrane au critère d'aperture le critère d'*antériorité/postérité*. Bien que non systématisé comme les autres oppositions, ce critère est donc bel et bien présent chez le successeur de Du Marsais et n'existe pas chez les autres grammairiens.

2.2.2.3 Nasalité/Oralité

L'opposition articulatoire entre les sons *nasals* et les sons *oraux* est de toutes les oppositions recensées par Beauzée celle qui semble incontestablement la plus ancrée dans sa théorie. Ceci peut notamment se vérifier à travers le fait que cette opposition, à l'inverse de l'opposition précédente, est traduite d'un point de vue terminologique. Elle se distingue même comme une pierre de fondation de son édifice théorique dans la mesure où il s'agit du seul véritable trait articulatoire commun avec notre système[121]. Le fait que Beauzée soit le premier grammairien français, ainsi que nous l'avons évoqué au point 3.2.1 du CHAPITRE III, à véritablement lexicaliser l'opposition majeure entre "oralité" et "nasalité", fait donc de son système articulatoire pour les voyelles le plus proche de celui que nous avons retenu comme étant le nôtre, à savoir celui de Bertil Malmberg.

[121] Nous n'évoquons pas l'opposition *voix retentissantes/voix labiales* qui ne constitue pas exactement notre opposition *étirée/arrondie*.

2.3 Le système consonantique de Beauzée

Observons à présent le système consonantique que propose le grammairien :

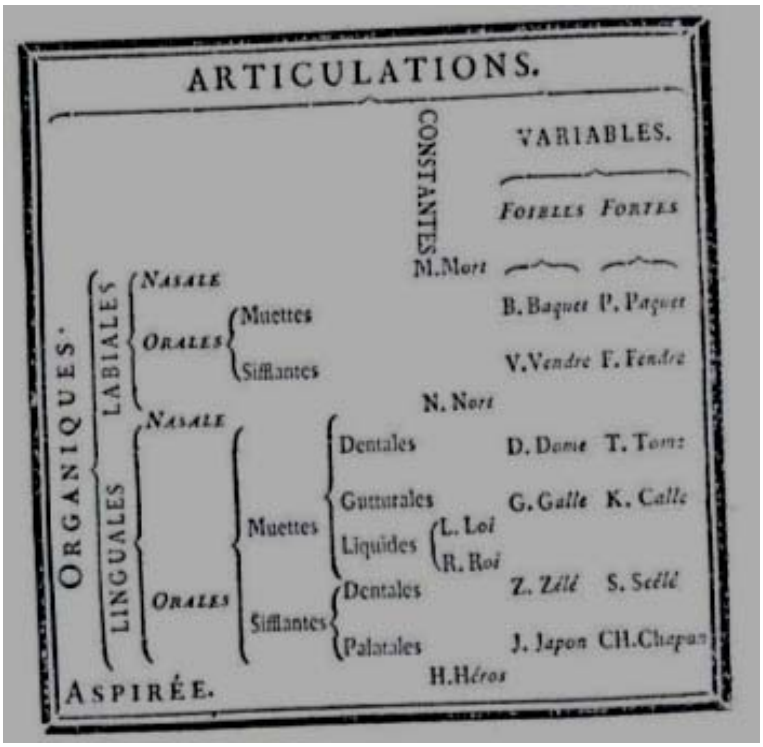

Figure. 31 : Le système des articulations dans la *GG* de Beauzée.

2.3.1 Un système structuré

2.3.1.1 Une approche descriptive plus technique

La description des sons consonantiques proposée par Beauzée, ainsi que nous avions déjà pu le constater pour les sons vocaliques, illustre véritablement la notion de "système".

Beauzée se démarque en effet de tous les grammairiens évoqués jusqu'ici, par l'agencement très méthodique de ses connaissances.

Alors que la plupart de ses prédécesseurs décrivent les sons de manière linéaire, Beauzée vient compléter sa démonstration par des schémas illustrant parfaitement les relations de dépendance entre les sons et leurs catégories descriptives. Ce point de méthode présente ainsi le mérite de récapituler ce qui a été

dit de manière linéaire et systématise, au sens fort du terme, les connaissances énoncées.

L'étude détaillée du système proposé par l'auteur de la *GG* fait toutefois apparaître une nette différence entre la systématisation des sons vocaliques et celle des sons consonantiques.

> "Si l'on considère maintenant le tableau des consonnes que donne Beauzée [...], on s'aperçoit qu'elles ne sont pas définies par la donnée de tel son, mais par un assemblage de propriétés dues pour la plupart à la considération des conditions organiques de leur prononciation : aucune consonne ne figure en entrée du tableau, alors qu'il se passe très exactement l'inverse pour les voyelles. La variabilité ne repose plus, comme dans le cas des voyelles, sur un substrat littéral, mais affecte l'identité d'un certain nombre de traits. Les consonnes ne sont définies que par des traits articulatoires, c'est-à-dire sans référence ni à leur être physique (une vibration de l'air possédant telle période), ni à la lettre qui les peut nommer. C'est là le plus grand progrès de la phonétique." (AUROUX, CALVET, 1973 : 78)

Ainsi que le résume Sylvain Auroux, la description des consonnes de Beauzée repose sur une approche radicalement différente puisqu'elle se base sur leurs propriétés articulatoires. En ce sens, cette approche est bien plus fine et bien plus technique que celle adoptée pour les voyelles. Alors que pour les sons vocaliques Beauzée semble présupposer l'existence d'un ensemble d'archiphonèmes desquels découlent les autres sons, il procède inversement pour les sons consonantiques, en énonçant les caractéristiques articulatoires généralement constatées, et en répartissant ensuite les différents sons répondant à ces caractéristiques.

2.3.1.2 L'exemplification

Après l'avoir sommairement mentionné à l'occasion de l'analyse du système vocalique proposé par Beauzée, précisons que l'une des caractéristiques majeures de

la description des sons fournie par Beauzée, repose sur l'usage d'exemples que nous apparentons aujourd'hui à des exemples de "paires minimales"[122].

Sylvain Auroux, réticent à l'idée selon laquelle de tels exemples revêtent pour le grammairien du XVIIIe siècle la même importance distinctive que celle que nous leur accordons aujourd'hui, notamment parce que leur choix n'est explicité nulle part, souligne néanmoins le mérite d'une telle organisation :

> "On remarquera en outre le choix des exemples : tome/dome, calle/galle, etc. Certes, l'auteur n'en tire rien de significatif, et l'on peut se demander pourquoi il les a choisis, alors qu'il ne les commente nulle part. Mais ce n'est pas un hasard s'ils revêtent tous cette forme qui ne deviendra canonique qu'avec la phonologie et le concept d'*opposition* : il s'agit certainement pour Beauzée de présenter les voix consonantes dans toute leur pureté les unes par rapport aux autres." (AUROUX, CALVET, 1973 : 78)

Nous verrons plus loin, à l'occasion de notre CHAPITRE V, que les propos de S. Auroux sont guidés par la certitude que l'opposition *foible/forte* décrite par Beauzée n'est pas l'équivalent de notre opposition *sourde/sonore* ou *voisée/non-voisée*. Nous fournirons à cette occasion notre propre analyse du phénomène.

Une analyse détaillée des différents exemples retenus par le grammairien, que cela soit dans la *DD*, la *GG* ou l'*EM*, sera fournie au point 3.1 de ce même chapitre, mais également au point 4 du CHAPITRE V.

2.3.2 L'opposition Organiques/Aspirées

Intéressons-nous à présent aux différentes "couches" de différenciation que Beauzée présente pour distinguer les sons consonantiques. Dans l'ordre de leur apparition, la première opposition est celle entre les articulations *organiques* et les articulations *aspirées*.

Afin de mieux comprendre la subtilité de cette opposition, intéressons-nous à la définition de l'*articulation* que propose Beauzée. En s'inspirant d'une thèse de

---

[122] Notons que certains de ces exemples sont empruntés à Du Marsais, précisément à l'article CONSONNE de la *DD*.

Médecine soutenue aux écoles de Médecine le 13 Janvier 1757 (*an ut caeteris animantibus*, *ita & homini*, *sua vox peculiaris ?*), par M. Savary, qui affirme que "l'interception momentanée du son est ce qui constitue l'essence des consonnes", Beauzée définit l'articulation de la manière suivante :

> "On peut donc dire que les articulations sont les différentes sortes d'explosion que reçoivent les voix, par le mouvement subit & instantanée des différentes parties mobiles de l'organe." (BEAUZÉE, *GG* : 46)

L'articulation apparaît donc comme indissociable de la voix, puisqu'elle n'existe pas sans la présence de celle-ci dont elle constitue l'"explosion". Cette théorie est particulièrement importante chez Beauzée puisqu'il s'agit du point de départ de sa théorie des syllabes, théorie que nous étudierons en détails plus loin.

Néanmoins, l'*articulation* n'est pas seulement définie par une explosion causée par "le mouvement subit et instantanée des différentes parties mobiles de l'organe" :

> "Or l'explosion étant principalement une augmentation extraordinaire de vitesse, peut venir d'une autre cause que de l'effort du fluïde contre l'obstacle qui tend à en empêcher l'émission; elle peut être l'effet de l'augmentation même du fluïde ou de la force expulsive qui le met en mouvement." (BEAUZÉE, *GG* : 46)

La production de l'articulation *aspirée* se caractérise par une augmentation de la vitesse de l'air à la sortie de trachée-artère, alors que les autres articulations sont caractérisées par une explosion due à l'interception de l'air par un des organes de la parole (la bouche, les lèvres, etc.). Cette différence se trouve résumée par la juxtaposition des définitions suivantes :

> "Les articulations *organiques* sont celles qui naissent de l'interception du son occasionnée par le mouvement subit & instantanée de quelque partie mobile de l'organe [...]." (BEAUZÉE, *GG* : 47)

> "L'articulation *aspirée* est celle qui naît de l'affluence extraordinaire & accélérée de l'air qui sort des poumons, & qui donne aux voix, à la sortie de la trachée-artère, une explosion telle que celle que nous entendons à la tête des mots *hameau*, *héros*, *hibou*, *honte*, *houssine*, *hupé*, *heurter*, &c." (BEAUZÉE, *GG* : 59)

Beauzée conclut sa distinction entre les deux types d'articulations en affirmant que les articulations organiques "sont des explosions proportionnées aux obstacles qui embarrassent l'émission de la voix"[123], alors que l'articulation *aspirée*, qui constitue "une véritable articulation"[124], "est une explosion simplement proportionnée à l'augmentation de la force expulsive"[125].

La différence établie par Beauzée entre ses articulations *organiques* et son articulation *aspirée* n'existe pas dans notre système phonique, mais n'est pas pour autant inexacte.

En effet, nous ne retenons pas dans notre transcription de son caractérisé par H, dans la mesure où celui-ci est en français soit totalement muet (l'homme) soit marqué par un simple coup de glotte empêchant la liaison (la hache, le hêtre), mais certains usages régionaux font entendre une véritable "aspiration". En Lorraine par exemple, le H se caractérise parfois par l'émission d'un souffle glottal tel que semble le décrire Beauzée.

Après avoir explicité cette première opposition, Beauzée va ensuite se livrer à une véritable structuration de ses articulations *organiques :*

---

[123] BEAUZÉE, *GG* : 66.
[124] BEAUZÉE, *GG* : 66.
[125] BEAUZÉE, *GG* : 66.

> "Les articulations *organiques* sont celles qui naissent de l'interception du son occasionnée par le mouvement subit & instantanée de quelque partie mobile de l'organe : & l'on peut les considérer sous quatre aspects différents.
> §. I. Si on les considère relativement à la partie organique dont le mouvement leur donne naissance, il y en a deux espèces générales, les *labiales* & les *linguales*.
> [...]
> §. 2. Si on considère les articulations organiques relativement à l'issue par où s'opère l'explosion, elles sont ou *nasales* ou *orales*.
> [...]
> §. 3. Après avoir considéré les articulations organiques, relativement à la partie mobile dont le mouvement leur donne naissance & à l'issue par où s'opère l'explosion; on peut encore les distinguer entre elles par les différences du méchanisme qui les produit.
> [...]
> §. 4. Les articulations organiques peuvent se diviser encore en deux espèces générales, les *constantes* & les *variables* : & cette division est relative au degré de force avec lequel se fait l'explosion, soit que ce degré dépende de la quantité de la force expulsive, ou qu'il soit proportionné à la résistance de la partie organique qui intercepte la voix." (BEAUZÉE, *GG* : 47-57)

Beauzée va donc opérer des découpages au sein de ses articulations *organiques* en fonction de plusieurs critères distinctifs, qui sont :

- la partie organique dont le mouvement leur donne naissance (*labiales/linguales)*
- l'issue par où s'opère l'explosion (*nasales/orales*)
- la partie mobile dont le mouvement leur donne naissance & à l'issue par où s'opère l'explosion, ou les différences du mécanisme qui les produit (*dentales/gutturales/palatales*, etc.)
- le degré de force avec lequel se fait l'explosion (*constantes/variables*)

En analysant chacune de ces sous-parties, nous verrons que Beauzée mélange à la fois des distinctions relevant du mode d'articulation des consonnes, et des distinctions plus proches du lieu de production des consonnes.

2.3.3 L'opposition Labiales/Linguales

Le premier dégroupement que Beauzée opère au sein de ses articulations *organiques* est celui entre les articulations *labiales* et les articulations *linguales*.

Voici dans un premier temps sa définition des articulations *labiales* :

> "I°. Les articulations *labiales* sont celles qui naissent du mouvement des lèvres. Telles sont les articulations *m*, *b*, *p*, *v*, *f*, que l'on entend devant *a*, dans les syllabes *ma*, *ba*, *pa*, *va*, *fa*." (BEAUZÉE, *GG* : 47)

Soulignons ici le fait que toutes les consonnes que Beauzée identifie comme des *labiales* sont effectivement des *labiales* dans notre description articulatoire contemporaine.

Voici ensuite sa définition des articulations *linguales* :

> "2°. Les articulations *linguales* sont celles qui naissent du mouvement de la langue. Telles sont les articulations *n*, *d*, *t*, *g*, *q*, *l*, *r*, *z*, *s*, *j*, *ch*, que l'on entend devant *a* dans les syllabes *na*, *da*, *ta*, *ga*, *qua*, *la*, *ra*, *za*, *sa*, *ja*, *cha*." (BEAUZÉE, *GG* : 48-49)

Une telle opposition traduit un décalage important avec notre propre classement articulatoire, dans la mesure où elle ne repose ni sur ce que nous appelons le mode de production, ni sur le lieu de production.

En effet, en introduisant l'opposition *Labiales/Linguales*, Beauzée semble ne se fier ni à la façon dont l'air est expulsé, ni à la zone de la bouche où la langue se place pour articuler, mais plutôt à l'organe, bouche ou langue, ayant la plus grande responsabilité dans la production du son.

Il est ainsi normal qu'il oppose *m*, *b*, *p*, *v*, et *f*, dont l'essentiel de la production est assuré par la position des lèvres (*labiales*) et *n*, *d*, *t*, *g*, *q*, *l*, *r*, *z*, *s*, *j*, *ch*, dont la production est caractérisée par un rôle décisif de la langue (*linguales*).

Le concept de *labialité* envisagé par Beauzée n'est pas du tout utilisé tel qu'il l'est aujourd'hui puisqu'il n'est pas assimilé à un "lieu d'articulation" mais à un "organe phonatoire", à une "partie organique" dont le mouvement donne naissance à un son. Une illustration de ce que nous avançons réside dans le fait que Beauzée n'associe pas, ainsi que nous le faisons, le terme de *labiales* aux termes *dentales*, *gutturales*, *liquides*, et *palatales*, qui eux servent à décrire le "méchanisme" des articulations, à savoir l'endroit où se place la langue et où s'opère donc l'explosion dans la bouche.

Nous pouvons trouver une explication à ce fait particulier dans la définition même des articulations que donne Beauzée. Effectivement, rappelons que ce dernier définit les articulations comme "les différentes sortes d'explosion que reçoivent les voix, par le mouvement subit & instantanée des différentes parties mobiles de l'organe"[126].

En évoquant les "parties mobiles de l'organe", Beauzée fait donc référence aux seules parties susceptibles de véritablement se mouvoir et donc d'agir directement sur la production des sons : les lèvres et la langue.

Un peu plus loquace dans l'*EM*, Beauzée poursuit son raisonnement :

> "Je crois bien sincèrement, & mon systême des *Articulations* en est la preuve, que les lèvres & la langue sont les seules parties de l'organe qui soient mobiles à notre gré, du moins d'une manière appréciable; que ce sont les seules qui puissent à notre gré intercepter l'air sonore à son passage, & lui procurer ainsi différentes espèces d'explosion; & qu'en conséquence, *si les* Articulations *doivent tirer leur dénomination de l'organe qui intercepte l'air avant l'explosion*, on doit distinguer, comme j'ai fait, les *Articulations* d'après l'une ou l'autre de ces deux parties mobiles, & les nommer *labiales* ou *linguales*, selon que l'air sonore est intercepté par les lèvres ou par la langue. " (BEAUZÉE, *EM*, ARTICULATION)

[126] BEAUZÉE, *GG* : 46.

Un tel découpage contraste évidemment avec celui proposé par tous ses prédécesseurs, lequel s'apparente plutôt à un découpage en fonction du lieu d'articulation des consonnes.

Rappelons ainsi à titre d'exemple que Dangeau affirmait que lorsque "les Grammairiens Hébreux ont voulu faire connoître la nature des consonnes, ils les ont divisées en labiales, dentales, gutturales, &c. ayant égard aux parties de la bouche qui servent à les prononcer"[127]. En évoquant la notion de "parties de la bouche", Dangeau souligne en effet un découpage relatif aux lieux d'articulation des sons consonantiques. C'est d'ailleurs ce système qu'il adoptera pour sa description articulatoire.

Dans ses articles de Grammaire du *DR*, Du Marsais tient des propos relativement ambigus. Il semble en effet dans un premier temps évoquer une distinction telle que celle proposée par Beauzée :

> "C'est relativement à chacun de ces organes, que dans toutes les langues on divise les lettres en certaines classes où elles sont nommées du nom de l'organe particulier, qui paroît contribuer le plus à leur formation." (DU MARSAIS, *DD*, CONSONNE)

Dans ce propos, Du Marsais semble effectivement évoquer le rôle d'organes phonatoires, mais la suite de son commentaire trahit une description basée sur les lieux articulatoires :

> "Ainsi les unes sont appellées labiales, d'autres linguales, ou bien palatales, ou dentales, ou nazales, ou gutturales. Quelques-unes peuvent être dans l'une & dans l'autre de ces classes, lorsque divers organes concourent à leur formation.
> 1°. Labiales, b, p, f, v, m.
> 2°. Linguales, d, t, n, l, r.
> 3°. Palatales, g, j, c, fort ou k, ou q ; le mouillé fort ille, & le mouillé foible ye." (DU MARSAIS, *DD*, CONSONNE)

[127] DANGEAU, 1754 : 39-40.

Beauzée lui-même n'a pas toujours opéré la même classification, ainsi que l'illustre la comparaison effectuée entre ses articles de la *DD*, sa *GG* et ses articles de l'*EM*.

Dans la *DD*, c'est-à-dire selon nous, avant qu'il ait véritablement mis au point sa théorie sur les sons, Beauzée souligne déjà un niveau de distinction des consonnes en fonction des organes phonatoires responsables de leur production. Néanmoins, et il s'agit là d'une différence fondamentale illustrant une importante évolution théorique du grammairien entre la *DD* et la *GG*, le système qu'il propose ne repose pas sur les seules *labiales* et *linguales* mais aussi sur les *gutturales* :

> "Si nous voulons maintenant fixer le nombre & l'ordre des articulations usitées dans notre langue, afin de construire la table des consonnes qui pourroient entrer dans un nouvel alphabet ; il faut considérer les articulations dans leur cause & dans leur nature. Considérées dans leur cause, elles sont ou labiales ou linguales, ou gutturales, selon qu'elles paroissent dépendre plus particulierement du mouvement ou des levres, ou de la langue, ou de la trachée-artere que le peuple appelle *gosier* : & cet ordre même me paroît le plus raisonnable, parce que les articulations labiales sont les plus faciles, & les premieres en effet qui entrent dans le langage des enfans, auquel on ne donne le nom de *balbutie*, que par une onomatopée fondée sur cela même ; d'ailleurs l'articulation gutturale suppose un effort que toutes les autres n'exigent point, ce qui lui assigne naturellement le dernier rang : au surplus cet ordre caractérise à merveille la succession des parties organiques ; les levres sont extérieures, la langue est en dedans, & la trachée-artere beaucoup plus intérieure." (BEAUZÉE, *DD*, LETTRES)

Toujours dans l'article LETTRES, notons que Beauzée propose un *Système figuré des articulations* qui reflète cette répartition en fonction de trois organes de production.

D'autres articles de la *DD* traduisent également cette association des *labiales*, des *linguales* et des *gutturales*. C'est notamment le cas des articles LINGUAL et LABIALE :

> "Il y a trois classes générales d'articulations, les labiales, les *linguales* & les gutturales. (*Voyez* H & LETTRES.)" (BEAUZÉE, *DD*, LINGUAL)

> "Il y a trois classes générales d'articulations, comme il y a dans l'organe trois parties mobiles, dont le mouvement procure l'explosion au son ; savoir, les *labiales*, les linguales & les gutturales. *Voyez* H & LETTRES." (BEAUZÉE, *DD*, LABIALE)

Ces deux articles rédigés par Beauzée possèdent la particularité assez étonnante d'être repris quasiment à l'identique dans l'*EM*, alors qu'ils véhiculent une idée désuète et corrigée dans la *GG*. Une telle constatation met en évidence une caractéristique indéniable de l'*EM* que nous soulignerons à nouveau dans ce chapitre.

2.3.4 L'opposition Orales/Nasales

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, Beauzée dresse l'opposition articulations *orales/*articulations *nasales* pour distinguer les articulations *organiques* en fonction de l'issue par où s'opère leur explosion.

> "Si on considère les articulations organiques relativement à l'issue par où s'opère l'explosion, elles sont ou nasales ou orales.
>
> I°. Les articulations nasales sont celles qui font réfluer par le nez une partie de l'air sonore dans l'instant de l'interception, de manière qu'au moment de l'explosion il n'en reste qu'une partie pour produire la voix articulée.
>
> [...]
>
> 2°. Les articulations orales sont celles qui ne contraignent point l'air sonore de passer par le nez dans l'instant de l'interception, de manière qu'au moment de l'explosion tout sort par l'ouverture ordinaire de la bouche." (BEAUZÉE, *GG* : 49-51)

Les articulations *orales* et *nasales* sont donc des articulations *organiques labiales* ou *linguales*.

Le processus de production des articulations *nasales* que décrit Beauzée dans les définitions ci-dessus, correspond tout à fait à celui que nous retenons aujourd'hui

et marque ainsi, comme nous l'avons déjà souligné au point 3.2.1 de notre CHAPITRE III, l'aspect novateur de ses théories.

Beauzée revendique néanmoins à plusieurs reprises son adhésion au concept proposé par Dangeau, ainsi que le montrent les commentaires suivants tirés de la *GG*, de la *DD*, et de l'*EM* :

> "M. l'abbé de Dangeau (Opus. p. 55) observant la prononciation d'un homme fort enrhumé, remarqua qu'il étoit si enchifrené qu'il ne pouvoit faire passer par le nez la matière de la voix, & qu'en conséquence par-tout où il croyoit prononcer des m, il ne prononçoit en effet que des b, & disoit banger du bouton, pour manger du mouton ; ce qui prouve bien, pour employer les termes mêmes de cet habile académicien, que l'm est un b passé par le nez." (BEAUZÉE, *DD* et *EM*, LABIAL(E))

> "Or M. Thiébault vient d'avouer que, pour *m* & *n*, l'air, avant l'explosion, trouve libre le passage du nez; & l'expérience de l'abbé de Dangeau démontre que l'explosion même se fait du moins en partie par ce canal, puisque, quand il est obstrué, il est impossible de prononcer ni *m* ni *n*. Je n'ai donc pas si grand tort d'appeler *nasales* ces deux *Articulations*, puisque l'explosion s'en opère par le nez." (BEAUZÉE, *EM*, ARTICULATION)

Bien que Dangeau apparaisse comme le véritable instigateur du concept de consonnes *nasales*, la réflexion de Beauzée ne fait que s'appuyer sur les propos de ce dernier, et prend ensuite une dimension plus technique et plus approfondie.

Beauzée va dans un premier temps amender les propos de Dangeau, notamment à travers les commentaires de Dieudonné Thiébault :

> "Au reste, M. Thiébault a très-bien observé (*loc. cit*) que "ce n'est pas s'énoncer avec assez de précision, que de dire M *est un* B *passé par le nez*, & N *un* D *passé par le nez :* car si cela étoit, on pourroit prononcer ces deux *Articulations* sans ouvrir la bouche; ce qui est impossible." Cette expression de l'abbé de Dangeau veut seulement dire, que la disposition de l'organe est la même pour *m* & pour *b*, ainsi que pour *n* & pour *d*; mais que l'air sonore, dont l'émission se fait entièrement par la bouche dans la production de *b*

> & de *d*, reflue en partie par le nez dans la production de *m* ou de *n* : & c'est la seule chose qu'indique ma définition des *Articulations nasales*." (BEAUZÉE, *EM*, ARTICULATION)

Sans véritablement contredire les théories de Dangeau, l'auteur de la *GG* va ensuite prendre une distance considérable par rapport à ces dernières, notamment en introduisant le concept d'articulations *orales*.

Nous avons vu au CHAPITRE III, que Dangeau avait une réelle conscience de la différence articulatoire caractérisant les *nasales*, consonnes pour lesquelles s'opère "un petit mouvement dans le nez"[128], mais ce dernier ne les oppose à aucun autre type de consonnes. Certes elles sont présentées à part, mais la seule opposition qui les caractérise concerne leur lieu d'articulation, puisqu'il s'agit de consonnes classées parmi les *labiales* (M) et les *palatales* (N).

En distinguant les articulations *nasales* et les articulations *orales*, Beauzée opère une opposition fondamentale, que nous avons d'ailleurs peut-être reprise de ce grammairien, et qui repose sur le mode articulatoire des consonnes. Il s'agit véritablement là de la première opposition de ce type puisque l'opposition articulations *organiques*/articulations *aspirées* concerne le degré de force de l'air expiré, et que l'opposition *labiales/linguales* concerne le type d'organe responsable de la production des sons. Dans le cas de l'opposition *nasales/orales*, il s'agit véritablement d'une distinction en fonction de la façon dont l'air s'échappe pour produire les sons.

L'opposition entre les articulations *nasales* et les articulations *orales* est une particularité propre au système de Beauzée puisque nous n'en trouvons aucune trace avant les articles de Grammaire de la *DD*. Il s'agit donc d'une preuve indéniable de l'apport considérable, voire, par certains aspects, révolutionnaire, des théories de Beauzée sur les sons.

---

[128] DANGEAU, 1754 : 54.

2.3.5 L'opposition Muettes/Sifflantes

Ainsi que l'illustre son système figuré des articulations, l'opposition entre les articulations *muettes* et les articulations *sifflantes* constitue le quatrième niveau de dégroupement opéré par Beauzée dans son système des articulations. A l'image des oppositions précédentes (*labiale/linguale* et *nasales/orales*), elle ne caractérise que les articulations *organiques*. A l'intérieur de ce premier groupe, elle peut tout aussi bien caractériser les articulations *labiales* ou *linguales*, mais ne caractérise que des articulations *orales*.

Voici comment Beauzée présente ce nouveau dégroupement :

> "Si l'on excepte les deux articulations nasales *m* & *n*, toutes les autres articulations organiques sont orales, parce qu'il n'y a point une troisième issue : mais les orales ne laissent pas de se soudiviser en deux classes, relativement à la manière dont se présente l'obstacle formé par le mouvement de la partie organique mobile; & elles sont en conséquence ou *muettes* ou *sifflantes*." (BEAUZÉE, *GG* : 51-52)

Cette opposition touchant les *orales* est donc la troisième opposition permettant de distinguer les articulations organiques. Elle repose sur "les différences de méchanisme" nécessaires à la production des sons.

Regardons de plus près les définitions que Beauzée fournit des *muettes* et des *sifflantes*, afin de comprendre ce qui est sous-entendu derrière ce type de différence :

> "Les articulations orales muettes sont celles qui naissent d'une interception totale de l'air sonore; de manière que, si la partie organique qui est mise en mouvement restoit dans l'état où ce mouvement la met d'abord, il ne pourroit s'échapper aucune partie de l'air sonore & l'on ne pourroit rien faire entendre de distinct." (BEAUZÉE, *GG* : 52)

> "Les articulations orales sifflantes sont celles qui naissent d'une interception imparfaite de l'air sonore; de manière que, quand la partie organique qui est mise en mouvement resteroit dans l'état où ce mouvement la met d'abord, il s'échapperoit pourtant assez d'air sonore pour faire entendre l'articulation même dont il s'agit, et même pour la faire durer longtemps comme une sorte de

> sifflement, de même que l'on fait durer les voix simples aussi longtemps que les poumons peuvent fournir de l'air : d'où vient que plusieurs grammairiens ont donné à ces articulations le nom de demi-voyelles (semivocales.)" (BEAUZÉE, *GG* : 52-53)

Ainsi que nous l'avons sommairement souligné dans notre CHAPITRE III, ces définitions traduisent une conscience de la différence concernant le mode phonatoire des consonnes. Les articulations *muettes*, caractérisées par une "interception totale de l'air sonore", s'opposent aux articulations *sifflantes*, caractérisées elles par une "interception imparfaite de l'air sonore" par "la partie organique mise en mouvement". Le mode d'expulsion de l'air est incontestablement perçu comme la grande différence de production de ces deux types de consonnes, ce qui correspond bien à notre opposition actuelle entre *occlusives* et *constrictives*.

L'équivalence entre les *muettes* et *sifflantes* de Beauzée et nos *occlusives* et *constrictives* (ou *fricatives*, ou *sifflantes)*, se vérifie par la répartition des consonnes qu'effectue le grammairien au sein de ces deux catégories.

Il identifie en effet B, P, D, T, G, Q, L et R comme des *muettes*, et V, F, Z, S, J et CH, comme des *sifflantes*. Ce découpage offre toutefois deux différences importantes avec le nôtre. La première réside dans le fait que M et N ne sont classées ni dans les *muettes*, ni dans les *sifflantes*. Ceci s'explique par le fait que Beauzée a déjà classé ces articulations dans les *nasales*. Le grammairien ne semble pas avoir conscience du fait que plusieurs modes articulatoires peuvent caractériser une même articulation. Il ne semble ainsi pas percevoir le fait que M et N peuvent être "tenues".

La seconde différence essentielle est le classement de L et R au sein des *muettes*, c'est-à-dire parmi nos *occlusives*, alors que nous les classons normalement dans les *fricatives*[129]. A l'image de M et N, ces dernières peuvent également être "tenues".

Par ailleurs, en plus de se dégager de ses prédécesseurs dans la définition des consonnes *muettes*, susceptibles de représenter nos consonnes *occlusives*, Beauzée établit également une distinction terminologique. En effet, alors que jusqu'à présent

[129] Il s'agit là d'une particularité pour laquelle nous n'avons pas d'explications.

les *muettes* étaient opposées aux *demi-voyelles*, le successeur de Du Marsais établit une opposition *muettes/sifflantes*.

Beauzée fournit une illustration de cette opposition en décrivant la production des articulations *v* et *f* :

> "Les deux articulations labiales v & f, qui ne dépendent que du mouvement de la lèvre inférieure contre les dents supérieures, sont sifflantes pour cela même, à cause du passage qui reste à la voix dans les coins de la bouche, où la lèvre inférieure ne peut pas toucher les dents supérieures." (BEAUZÉE, *GG* : 53)

La description articulatoire des *muettes* et des *sifflantes* que propose Beauzée s'apparente beaucoup avec notre opposition entre *occlusives* et *fricatives* puisque - comme chacun le sait - les premières sont caractérisées par une interception de l'air et une soudaine explosion, et les secondes par un passage partiel puis complet de l'air.

Rappelons que c'est précisément en s'appuyant sur ce phénomène d'explosion que Beauzée définit les articulations dans la *GG* :

> "Les articulations sont les différentes sortes d'explosion que reçoivent les voix, et qui résultent de l'accélération subite de l'air sonore, causée ou par l'augmentation de la force explosive ou par l'augmentation de vitesse qu'occasionne le mouvement subit et instantané de quelqu'une des parties de l'organe." (BEAUZÉE, *GG*: 43)

Bien que constituant "la première définition scientifique de la consonne", cette définition est très loin de la perfection, comme le souligne notamment Sylvain Auroux :

> "Mais cette définition est néanmoins originairement entachée d'un défaut : toutes les consonnes ne sont pas en effet momentanées, seules les occlusives (p, t) et d'un certain point de vue les nasales (m, n) le sont. La définition de Beauzée ne concerne donc ni les latérales (l), ni les fricatives (f, v), ni les vibrantes (r)." (AUROUX, CALVET, 1973 : 73)

Les lacunes de cette définition des articulations, mais aussi celles que nous avons pour notre part soulignées pour les définitions des consonnes *muettes* et *sifflantes*, sont certainement à l'origine de l'idée très discutable formulée par Sylvain Auroux, selon laquelle Beauzée "ne différencie pas les modes d'articulations"[130].

Malgré les différentes carences mentionnées, nous conservons l'intuition d'une connaissance réelle de la part de Beauzée de la différence entre les deux modes articulatoires qui caractérisent les consonnes *occlusives* et *constrictives*. La preuve la plus saillante de ce que nous avançons réside bien entendu dans les définitions des articulations *muettes* et *sifflantes* fournies dans la *GG*.

2.3.6 Les lieux de production des articulations

Le troisième critère sur lequel Beauzée s'appuie pour pouvoir distinguer entre-elles les articulations *organiques*, est l'analyse des "différences du méchanisme qui les produit"[131], autrement dit dans l'étude des différentes zones de la langue où s'opère l'articulation produite.

Pour cette troisième caractéristique Beauzée ne considère donc que les articulations *linguales*, et non pas les articulations *labiales*, puisque ces dernières ne dépendent que du mouvement des lèvres et ne sont caractérisées par aucun mouvement de la langue. De même, cette distinction ne concerne que les articulations *orales*, étant donné que les articulations *nasales* sont uniquement caractérisées par l'aspect *labial* ou *lingual*, traits qui rappelons-le, ne sont pas utilisés comme des lieux d'articulation, mais comme des organes phonatoires majeurs. Elle s'applique en fait à la fois aux articulations *muettes* et *sifflantes* marquées comme des *linguales* :

> "I°. les articulations linguales, orales, & muettes, considérées relativement au méchanisme qui les produit, peuvent se diviser en *dentales*, *gutturales*, *& liquides*, selon qu'elles s'opèrent à l'une des deux extrémités de la langue ou au milieu." (BEAUZÉE, *GG* : 55)

---

[130] AUROUX, CALVET, 1973 : 74.
[131] BEAUZÉE, 1767 : 55.

> "2°. Les articulations linguales, orales, & sifflantes, considérées par rapport au méchanisme, peuvent se diviser en *dentales* & *palatales*." (BEAUZÉE, *GG* : 56)

Les articulations *organiques* prononcées avec la langue peuvent ainsi se diviser en *dentales*, *gutturales*, et *liquides* (si elles sont *muettes*), et en *dentales* & *palatales* (si elles sont *sifflantes*), en fonction de la zone de la bouche où elles semblent être produites.

La principale remarque que nous pouvons formuler à propos de ce trait distinctif des articulations *organiques*, consiste à souligner une légère nuance existant entre le type de description fourni par Beauzée et notre description actuelle.

Cette nuance réside dans le fait qu'au lieu de justifier, comme nous le faisons, ces catégories en fonction du point d'appui de la langue lors de la production du son consonantique, Beauzée considère la portion de la langue où semble s'opérer l'interception de l'air. C'est du moins ce que semble signifier la définition des articulations *organiques muettes*, distinguées "selon qu'elles s'opèrent à l'une des deux extrémités de la langue ou au milieu".

Les définitions des articulations *organiques-linguales-muettes-dentales* et *gutturales*, éclairent quelque peu cette classification :

> "J'appelle *dentales*, celles dont la production suppose que la pointe de la langue s'appuye contre la racine des dents supérieures, comme pour y retenir la voix, de manière que l'explosion s'y opère & que la voix paroît en partir." (BEAUZÉE, *GG* : 55)

> "J'appelle *gutturales*, celles dont la production suppose que la pointe de la langue s'appuye contre les dents inférieures, afin que la racine de cette partie organique, qui est voisine du gozier (*gutturalis*), s'élève pour intercepter la voix dans cette région, d'où en effet on entend alors partir la voix avec l'explosion propre à ce méchanisme." (BEAUZÉE, *GG* : 55-56)

Ces définitions illustrent en effet parfaitement le raisonnement soutenu par Beauzée, puisqu'elles soulignent clairement le rôle de la langue comme zone à partir de laquelle s'opère la production du son. Pour les *dentales*, l'explosion s'opère à la

pointe de la langue, et pour les *gutturales* (nos vélaires), c'est pour Beauzée la "racine" de la langue - son dos pour nous - qui vient produire le son en s'élevant vers le "gozier".

Les définitions des articulations *organiques-linguales-sifflantes-dentales* et *organiques-linguales-muettes-palatales* viennent également confirmer le raisonnement soutenu par Beauzée :

> "J'appelle *dentales*, celles dont le sifflement s'exécute vers la pointe de la langue appuyée contre les dents." (BEAUZÉE, *GG* : 57)

> "J'appelle *palatales*, celles dont le sifflement s'exécute dans l'intérieur de la bouche, entre le milieu de la langue & le palais, vers lequel elle s'élève un peu à cet effet." (BEAUZÉE, *GG* : 57)

Dans la première définition c'est bien le fait que le sifflement s'exécute "vers la pointe de la langue" qui est mis en avant, et dans la seconde, le fait que ce dernier s'exécute "entre le milieu de la langue & le palais".

Abordons à présent la définition des articulations *organiques-linguales-muettes- liquides* que donne Beauzée :

> "J'appelle *liquides*, conformément au langage reçu, les deux articulations *l* & *r*. La première dépend d'un seul coup de la langue vers la partie du palais qui avoisine les dents. La seconde est l'effet d'un trémoussement vif & réitéré de la langue. Toutes deux paroissent avoir reçu le nom de *liquides*, ou de ce que la langue les produit par un mouvement libre & indépendant de tout point d'appui dans l'intérieur de la bouche, où elle nage en quelque sorte: ou de ce que ces articulations s'allient si bien avec d'autres, qu'elles ne paroissent faire ensemble qu'une seule modification instantannée de la même voix; de même que deux liqueurs s'incorporent assez bien pour n'en plus faire qu'une seule qui n'est plus ni l'une ni l'autre, mais le résultat de leur mêlange." (BEAUZÉE, *GG* : 56)

Nous pouvons constater qu'en retenant le terme de *liquides*, Beauzée n'utilise pas une catégorie relevant du lieu d'articulation des consonnes comme peuvent l'être les catégories *dentales* ou *palatales*. Le grammairien n'identifie pas l'aspect *dental* de ces articulations, même s'il souligne que L "dépend d'un seul coup de la langue vers la partie du palais qui avoisine les dents". Pour lui la langue n'a, lors de la génération de ces sons, aucun point de contact dans la bouche avec les autres parties immobiles, puisqu'elle "les produit par un mouvement libre & indépendant de tout point d'appui dans l'intérieur de la bouche, où elle nage en quelque sorte".

Cette définition est une illustration supplémentaire de la théorie de Beauzée, puisque le grammairien ne discerne pas le contact de la langue avec d'autres parties de la bouche, et ne peut qu'imputer à celle-ci la production des articulations L et R.

En conclusion de notre analyse des différents lieux de production qu'énumère Beauzée pour distinguer ses articulations *organiques*, nous pouvons souligner un fait particulièrement étonnant. Les appellations *dentales*, *gutturales* et *palatales* qu'utilise Beauzée, semblent avoir été adoptées en fonction des zones de la bouche où sont produites les articulations, et non en fonction des zones de la langue où sont produites ces dernières. Ce phénomène constitue une étrangeté évidente dans la théorie du grammairien. Celui-ci aurait dû, en toute logique, nommer ses articulations en fonction des zones de la langue où se produisent l'explosion ou le sifflement nécessaires à leur production, et ainsi peut-être les nommer *antérieures*, *médiales*, *postérieures*, etc.

2.3.7 L'opposition Variables/Constantes : faibles/fortes

La dernière opposition sur laquelle Beauzée se base pour pouvoir distinguer ses articulations *organiques* est l'opposition entre les articulations *variables* et les articulations *constantes*. Cette distinction, rappelons-le, est "relative au degré de force avec lequel se fait l'explosion, soit que ce degré dépende de la quantité de la force expulsive, ou qu'il soit proportionné à la résistance de la partie organique qui intercepte la voix"[132].

Voici comment Beauzée présente ses articulations *constantes* et *variables* :

[132] BEAUZÉE, *GG* : 57.

> "Les articulations constantes sont celles dont l'explosion se fait constamment avec le même degré de force; ou parce que le mouvement organique intercepte toujours la voix avec le même degré de résistance, ou parce que l'obstacle de cette résistance est toujours rompu avec le même degré de vitesse par la même quantité d'air." (BEAUZÉE, *GG* : 57)

> "Les Articulations variables sont celles dont l'explosion se fait avec différents degrés de force, quoique la disposition méchanique des parties organiques soit toujours la même. Cette différence de degrés n'est appréciable que par la différence vague du plus ou du moins; de sorte qu'on ne peut assigner à chaque disposition méchanique des organes, que deux Articulations variables, ou plus tôt variées, l'une foible & l'autre forte. C'est la même Articulation, si l'on ne pense qu'à la disposition méchanique, & cette Articulation unique est vraîment variable : ce sont deux Articulations différentes, si l'on regarde le degré de force de l'explosion comme une partie essentielle & distinctive de leur nature." (BEAUZÉE, *GG* : 58)

L'opposition que Beauzée établit entre les articulations *constantes* et les articulations *variables* est donc une opposition relative à la "disposition méchanique des organes" nécessaire à la production de chacun de ces types de sons. Nous verrons plus en détails dans notre CHAPITRE V, qu'une telle opposition est peut-être l'équivalent de notre opposition entre sons *voisés* et sons *non-voisés*.

Au-delà de la question que nous venons de soulever et qui porte sur l'existence envisageable de caractéristiques propres à l'analyse phonologique dans la théorie de Beauzée sur les sons, la distinction entre articulations *variables* et articulations *constantes*, constitue la preuve saillante d'un regard nouveau porté sur les sons de la langue au XVIIIe siècle. Ce regard semble d'autant plus novateur qu'il diverge quelque peu, comme nous allons le voir, de celui porté jusqu'à présent sur ce point par les grammairiens antérieurs.

3. L'*EM* : sur les traces de la GG

Après avoir souligné dans la section précédente que la *GG*, ayant bénéficié de l'apport non négligeable des premières approches fournies dans la *DD*, s'affirme comme le lieu véritable de la maturation des théories de Beauzée sur les sons, nous allons à présent tenter de démontrer que la contribution de Beauzée dans l'*EM*, plus précisément dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature*, est en quelque sorte le lieu de diffusion et de confirmation des idées introduites dans cet ouvrage.

Selon nous, l'*EM* se fait effectivement l'écho des propos énoncés dans la *GG*, et forme ainsi avec cette dernière un pôle théorique marquant une évolution significative des connaissances sur les sons par rapport à la *DD*.

Nous allons voir que cette évolution se traduit dans un premier temps au niveau même de la mise en système des sons identifiés, mise en système bien plus évoluée dans la *GG* et dans l'*EM*, et, dans un second temps, par un important remaniement terminologique en partie lié à cette disparité concernant la mise en système.

3.1 L'*EM* : aboutissement d'un parcours théorique sur les sons

Nous ne nous sommes jusqu'à présent pas véritablement intéressé à l'approche sur les sons fournie par Beauzée dans l'Encyclopédie, insistant surtout sur le fait que les théories développées dans cet ouvrage ne constituaient qu'un "embryon" de la réflexion qui allait prendre forme dans la *GG*.

Cette réflexion sur les sons dans la *DD*, n'est certes pas aussi poussée qu'elle le sera dans la *GG* et dans l'*EM*, mais elle traduit néanmoins des connaissances bien plus avancées que celles des grammairiens antérieurs.

Beauzée y dessine en effet les premiers contours de sa théorie, et fournit notamment une première mise en système des sons, au travers d'un "*Système des sons fondamentaux*" et d'un "*Système figuré des articulations*", respectivement introduits dans les articles VOYELLE et LETTRES du *DR*.

Une étude approfondie de ces deux systèmes laisse percevoir une très nette différence avec le système proposé dans la *GG*, et repris à l'identique dans l'*EM*.

Nous allons nous attacher ci-dessous à montrer l'important décalage théorique que traduit une telle disparité au niveau de la mise en système des sons de la langue.

3.1.1 Comparaison des systèmes vocaliques

Examinons dans un premier temps le système vocalique que propose Beauzée dans le *DR*[133] :

												Sons	Exemples
SONS FONDAMENTAUX	{	LABIAUX.	{	VARIABLES.	{	A	{	ORAL.	{	grave,	1	â	pâte.
										aigu,	2	a	patte.
								NASAL.			3	an	pante
						Ê	{	ORAL.	{	grave,	4	ê	tête.
										aigu,	5	è	tète.
								NASAL.			6	ein	teinte.
				CONSTANS.	{	É					7	é	présent.
						I					8	i	prison.
		RETENTISSANS.	{	VARIABLES.	{	EU	{	ORAL.	{	grave,	9	eû	jeûneur.
										aigu,	10	eu	jeunesse.
										muet,	11	e	âge.
								NASAL.			12	eun	jeun.
						O	{	ORAL.	{	grave,	13	ô	côte.
										aigu,	14	o	cote.
								NASAL.			15	on	conte.
			{	CONSTANS.	{	U					16	u	sujet.
						OU					17	ou	soumis.

Figure. 32 : Le système vocalique de Beauzée dans le DR.

[133] Pour des raisons de mise en page, nous avons pris la liberté de sensiblement modifier ce schéma, dans lequel les catégories "Labiales", "Linguales", "Gutturales", "Nasales", "Dentales", "Sifflantes", "Liquides", et "Mouillées" sont originellement reproduites horizontalement et non verticalement.

Nous reproduisons ensuite le système proposé dans la *GG* et par l'*EM* :

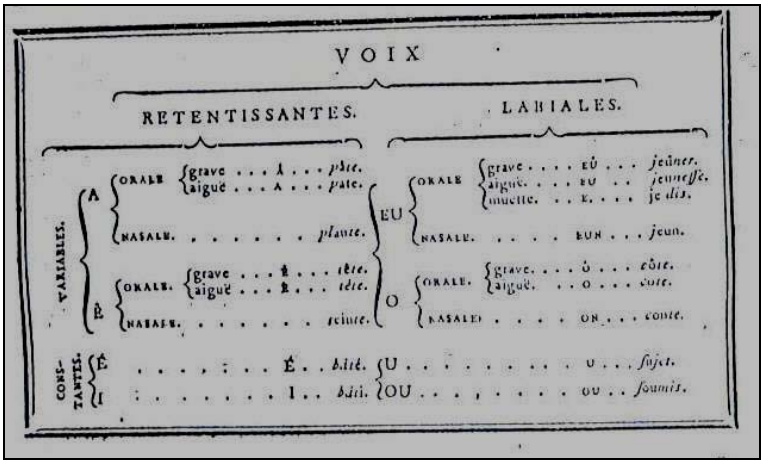

Figure. 33 : Le système vocalique de Beauzée dans la *GG* et l'*EM*.

3.1.1.1 De l'opposition sons/articulations à l'opposition voix/articulations

Avant de nous intéresser aux éventuelles disparités d'agencement des sons vocaliques entre les différents systèmes proposés, nous pouvons souligner, dans un premier temps, une distinction majeure : une opposition de type terminologique.

En effet, ainsi que nous l'avions évoqué dans notre CHAPITRE II, à partir de sa *GG* Beauzée se distingue de tous ses prédécesseurs en opposant non plus les *sons* et les *articulations*, mais les *voix* et les *articulations*. La comparaison que nous établissons entre les systèmes du *DR* et ceux de la *GG* et de l'*EM*, permet de clairement mettre en évidence ce revirement terminologique dans la théorie du grammairien.

Dans les articles du *DR*, Beauzée s'en remet effectivement à la terminologie de ses prédécesseurs ou contemporains, ce qui justifie notamment le genre des adjectifs *fondamentaux*, *labiaux*, et *retentissans*, associés au terme "sons". Dans la *GG*, puis dans l'*EM*, ces mêmes termes changent de genre, puisqu'ils caractérisent des *voix* et non plus des *sons*, et deviennent *fondamentales*, *labiales*, et *retentissantes*.

Rappelons qu'à travers l'introduction de cette nouvelle opposition terminologique *voix/articulations*, Beauzée entend ne plus avoir recours au terme *son*, qui décrit aussi bien les réalités phoniques couvertes par les voyelles que celles couvertes par les consonnes.

> "Je conserverai donc le nom général des sons aux éléments de la Parole représentés par les lettres; & j'appellerai spécialement voix & articulations, les deux sortes de sons représentés par les voyelles & par les consonnes." (BEAUZÉE, *GG* : 6)

3.1.1.2 Petites disparités entre le système du DR et celui de la GG et de l'EM

Au-delà de cette différence terminologique, somme toute importante, la comparaison des deux systèmes des sons vocaliques ne semble faire émerger que trois différences significatives.

Nous relevons dans un premier temps un simple changement au niveau des exemples utilisés pour illustrer la réalisation phonique des voix fondamentales *É* et *I*.

Dans le *DR*, Beauzée a recours aux mots "*présent*" et "*prison*", et dans la *GG* et l'*EM*, il retient les mots "*bâté*" et "*bâti*". Bien qu'à première vue insignifiante, cette évolution minime ne semble toutefois pas si anodine, dans la mesure où les sons [e] et [i] se trouvent en position centrale dans les exemples du *DR*, alors qu'ils se trouvent en position finale dans ceux de la *GG* et de l'*EM*, et qui plus est au sein d'exemples qui constituent de véritables paires minimales.

Nous pouvons peut-être émettre l'hypothèse que le changement d'exemples opéré par Beauzée est le résultat d'une prise de conscience du meilleur rendement distinctif de l'opposition phonique *é/i* en position finale dans le mot. Le choix de deux unités lexicales constituant des paires minimales peut quant à lui être justifié soit par le fait que l'opposition *é/i* en finale de mot occasionne souvent des paires minimales, soit par une volonté explicite de choisir des exemples sous forme de paires minimales. Nous ne possédons pas à ce stade de notre travail de réponse tranchée sur cette question[134], mais pouvons néanmoins souligner que dans le précédent jeu d'exemples utilisé dans le *DR*, les mots *prison* et *présent* présentaient l'inconvénient de diverger à la fois par les sons [e] et [i], mais aussi par les sons [ã] et [õ]. Le recours aux mots *bâté* et *bâti* constituait peut-être une volonté d'effacer

[134] Nous nous intéresserons plus en détail à cette question cruciale dans le chapitre suivant.

cette double disparité phonique au profit d'une seule et unique différence, celle entre les sons [e] et [i].

D'un tout autre ordre que la première, la seconde disparité entre les deux inventaires concerne l'arbre des dépendances entre les différentes unités vocaliques.

Alors que dans le *DR*, Beauzée propose un accès unique aux différents sons, accès représenté par une structure horizontale (SONS FONDAMENTAUX --> LABIAUX ou RETENTISSANS--> VARIABLES ou CONSTANS, etc.), il propose en quelque sorte un double accès à ces mêmes sons dans la *GG* et l'*EM*.

Dans ces deux ouvrages, le schéma permet en effet au lecteur de pouvoir accéder aux voix *fondamentales*, soit en fonction de leur qualité de voix LABIALES ou RETENTISSANTES, soit en fonction de leur qualité de voix CONSTANTES ou VARIABLES. Les dépendances entre les sons vocaliques ne se trouvent donc plus exprimées d'une manière linéaire, mais selon une stratégie rédactionnelle plaçant les caractéristiques LABIALES/RETENTISSANTES et VARIABLES/CONSTANTES au même niveau.

Une telle différence constitue bien entendu une prise de conscience bien plus importante des spécificités articulatoires des sons vocaliques.

En guise de dernière remarque, soulignons le fait que dans le *DR*, le schéma de Beauzée reproduisant les relations entre les sons vocaliques comporte une erreur d'impression qu'il est intéressant de mentionner.

En effet, les sons *labiaux* du *DR* sont les voix *retentissantes* de l'*EM*, et les sons *retentissans* sont les voix *labiales* de ce même ouvrage. Une telle opposition ne traduit bien évidemment pas un changement théorique mais une inversion malheureuse de l'éditeur lors de l'impression. Cette hypothèse se trouve d'ailleurs confirmée au sein même de l'article VOYELLE, dans lequel figure le schéma en question, et où Beauzée fournit de très rapides précisions articulatoires pour chacun des deux groupes qu'il distingue :

> "I. La bouche est simplement plus ou moins ouverte pour la génération des quatre premiers sons qui retentissent dans la cavité de la bouche : je les appellerois volontiers des sons *retentissans*, &

> les *voyelles* qui les représenteroient seroient pareillement nommées *voyelles retentissantes*.
> Les levres, pour la génération des quatre derniers, se rapprochent ou se portent en avant d'une maniere si sensible, qu'on pourroit les nommer sons *labiaux*, & donner aux *voyelles* qui les représenteroient le nom de *labiales*." (BEAUZÉE, *DR*, VOYELLE)

Il est ici évident que l'aspect plus ou moins ouvert de la bouche caractérise les sons *retentissans* [a], [ɛ], [e], et [i], et que de la même manière, la position plus ou moins avancée des lèvres constitue l'un des traits caractéristiques des sons *labiaux* [ø], [o], [ɥ], et [u]. L'erreur d'impression semble donc être la véritable explication d'une telle différence.

3.1.1.3 Disparité entre le système de la GG et celui de l'EM

Dans notre analyse des disparités entre les différents systèmes vocaliques successivement proposés par Beauzée dans le *DR*, la *GG* et l'*EM*, nous avons jusqu'ici supposé une identité du système de la *GG* et de celui de l'*EM*. Nous souhaitons à présent souligner une disparité entre ceux-ci. Cette différence ne remet bien évidemment pas en cause nos constatations précédentes, mais revêt une importance non-négligeable.

L'usage des unités graphiques systématiquement placées juste avant les unités lexicales contenant le son décrit nous interpelle.

Que cela soit dans le *DR* ou dans la *GG* et l'*EM*, Beauzée a recours à des graphèmes, des digraphes, voire des trigraphes, pour figer par écrit le son traité.

Toutefois, alors que ce procédé est retenu pour chacun des sons du système présent dans le *DR* et la *GG*, Beauzée ne l'utilise pas pour caractériser les voix nasales [ã] et [ẽ], dans l'*EM*.

Pour ces dernières, les unités lexicales *plante* et *teinte* ne sont précédées d'aucun signe graphique, alors qu'elles le sont par les signes AN et EIN dans le *DR* et la *GG*. Ce changement peut être interprété comme une prise de conscience du fait que les signes AN et EIN ne sont pas les seuls signes graphiques susceptibles de transcrire les sons décrits. Cette hypothèse resterait à confirmer par la vérification de

l'absence de formes, autres que ON et EUN, susceptibles au XVIIIe siècle de rendre les sons [õ] et [↵)] et retenues par le grammairien, dans ses trois systèmes.

La différence entre le système vocalique de la *GG* et celui de l'*EM*, peut par ailleurs être également illustrée par le fait que Beauzée utilise certains exemples nouveaux pour illustrer les sons vocaliques. Il a ainsi recours au mot *plante* dans l'*EM* pour illustrer le son [ã], alors qu'il a retenu le mot *pante* dans le *DR* et la *GG*.

De même, il a recours à l'exemple *je dis* pour illustrer le *e* muet dans l'*EM*, alors que dans le *DR* et la *GG* il utilisait respectivement les mots *âge* et *je*. Signalons enfin l'usage de l'exemple *tette* dans la *GG* pour illustrer le son aigu représenté par le *È*, pourtant très proche du *Ê*, alors que dans le *DR* et l'*EM*, Beauzée utilise le mot *tète* (du verbe téter).

Si nous exceptons les quelques disparités que nous avons mentionnées entre la *DD* et l'*EM*, disparités qui ne traduisent pas véritablement de "révolution" entre les deux systèmes que proposent ces ouvrages, notre étude fait plutôt apparaître une évolution très significative entre le *DR* et le pôle formé par la *GG* et l'*EM*.

Au travers d'un choix d'exemples plus judicieux (pour les sons *constans* É et I), et d'une mise en système qui n'est plus essentiellement linéaire mais propose un nouveau point d'accès aux sons vocaliques, ces deux dernières œuvres semblent en effet traduire une maturité bien plus importante.

3.1.2 Comparaison des systèmes consonantiques

Notable, nous venons de le voir, pour l'étude des sons vocaliques, le progrès des théories de Beauzée dans la *GG* et l'*EM*, est encore plus perceptible pour la classification des sons consonantiques.

Non plus seulement articulée autour de la bipolarisation *DR* et *GG*/*EM*, comme l'imposait la très grande proximité des descriptions vocaliques fournies dans les deux derniers ouvrages de Beauzée, notre analyse va ici reposer sur la comparaison des trois systèmes proposés par le grammairien. Nous reproduisons donc ci-dessous, à la suite les unes des autres, chacune de ces classifications :

SYSTÈME figuré des articulations.									
Considérées dans leur nature.									
Considérées dans leur cause.					*Constantes*.	*Variables*.		Exemples	
						Foibles.	Fortes.		
		Labiales.		{		ve.	fe.	Vendre.	Fendre.
						be.	pe.	Baquet.	Paquet.
			Nasales.	{	me.			Mort.	
					ne.			Nort.	
		Linguales.	Dentales.	{		de.	te.	Dome.	Tome.
						gue.	que.	Gage.	Cage.
			Sifflantes.	{		ze.	se.	Zélé.	Scélé.
						je.	che.	Japon.	Chapon.
			Liquides.		le.	re.		Loi.	Roi.
			Mouillées.		lle.	gne.		Pillard.	Mignard.
		Gutturales.			he.			Héros.	

Figure. 34 : Le système des sons consonantiques de Beauzée dans le *DR*.

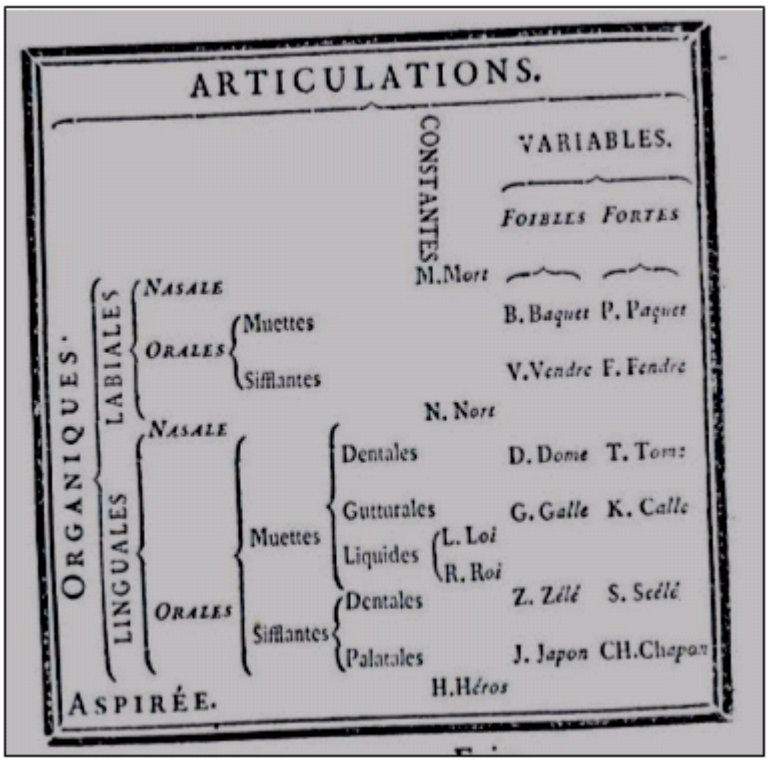

Figure. 35 : Le système des sons consonantiques de Beauzée dans la *GG*.

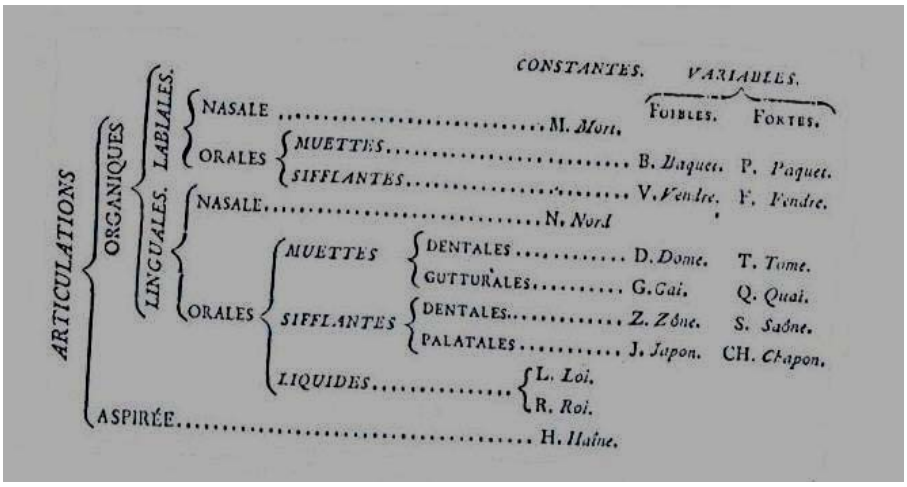

Figure. 36 : Le système des sons consonantiques de Beauzée dans l'*EM*.

Contrairement à notre analyse des sons vocaliques, la comparaison des systèmes consonantiques laisse percevoir de très grandes disparités, et donc un remaniement important de la classification des sons consonantiques entre le *DR*, la *GG*, et l'*EM*.

3.1.2.1 Disparités entre le DR et le pôle GG/EM

Bien que des disparités importantes soient notables entre chacun des systèmes, nous constatons, un peu à l'image de notre analyse des systèmes vocaliques, que le système du *DR* apparaît comme le plus hétérogène par rapport aux deux autres.

Ce dernier présente en effet certaines particularités qui n'opposent pas la *GG* et l'*EM*.

3.1.2.1.1 Apparition de l'opposition articulations Organiques/articulations Aspirées

La première différence marquante entre le *DR* et le pôle formé par la *GG* et l'*EM*, concerne l'agencement des unités phoniques au sein d'un dégroupement entre *articulations organiques* et *articulations aspirées* qui n'existe pas dans le *DR*.

Nous avons vu plus haut à l'occasion de l'étude des descriptions fournies par Beauzée dans sa *GG*, que le grammairien opérait cette première distinction pour marquer une différence dans l'explosion nécessaire à la production des sons. Il oppose ainsi les articulations *organiques*, qui sont "des explosions proportionnées aux obstacles qui embarrassent l'émission de la voix"[135], à l'articulation *aspirée*, caractérisée comme "une explosion simplement proportionnée à l'augmentation de la force expulsive"[136].

Cette opposition illustrant une réelle association des caractéristiques acoustiques et articulatoires des sons, témoigne donc de progrès importants qui ne font leur apparition qu'à partir de la *GG* et manquent dans le système proposé dans le *DR*.

3.1.2.1.2 La catégorie Gutturales

La deuxième différence majeure que nous désirons mettre en évidence est étroitement liée à celle qui la précède, puisqu'elle en découle.

Nous avons vu que Beauzée opérait, à la suite de sa distinction *organiques/aspirée*, un second dégroupement au sein de ses articulations : le dégroupement entre les articulations *labiales* et les articulations *linguales*. Cette différenciation, ainsi que nous l'avons montré plus haut, vise à prendre en compte la

---

[135] BEAUZÉE, *GG* : 66.
[136] BEAUZÉE, *GG* : 66.

partie mobile de la bouche qui a la plus grande responsabilité dans la production du son consonantique.

Dans la *GG* et l'*EM*, le grammairien évoque les concepts d'articulations *labiales* et *linguales*, alors que dans le *DR* il associe à ces deux catégories celle des articulations *gutturales*. Cette troisième catégorie ne compte en fait que le son représenté par la lettre H. Or, en introduisant sa distinction *organiques/aspirée*, Beauzée place le H dans les sons *aspirés* et ne le place plus dans sa catégorie *Gutturales*. Cette catégorie n'est donc plus retenue pour illustrer le rôle d'une partie mobile de la bouche responsable de la production d'un son, et se transforme en catégorie indiquant le lieu d'articulation de certains sons. Notons que le H aspiré ne se trouve d'ailleurs même plus présent dans cette nouvelle catégorisation, illustrant ainsi de manière brillante sa reconsidération acoustique et articulatoire. Seuls les sons [g] et [k], se trouvent placés, à juste titre d'ailleurs, au sein de cette catégorie *gutturales*.

Au-delà du simple fait d'aboutir au maintien des seules catégories *labiales* et *linguales* pour marquer une particularité que nous ne retenons pas dans notre système actuel, les réflexions de Beauzée autour du H aspiré témoignent d'une véritable maturation scientifique et donc d'une réévaluation bien réelle des théories sur les sons depuis le *DR*.

3.1.2.1.3 Apparition de l'opposition articulations Orales/articulations Nasales

La troisième disparité majeure relevée entre l'inventaire du *DR* et ceux de la *GG* et de l'*EM*, est fondamentale pour notre phonétique actuelle. Elle concerne l'apparition de l'opposition entre les articulations *orales* et les articulations *nasales*.

Cette opposition n'est étrangement pas présente dans le système consonantique proposé dans le *DR*, et n'apparaît qu'à partir de la *GG*. Ceci semble d'autant plus étrange si nous tenons compte du fait qu'elle est clairement retenue dans la classification des sons vocaliques de ce même *DR*.

Beauzée se contente en effet d'évoquer la catégorie *Nasales*, qui caractérise très judicieusement M et N, mais n'évoque pas du tout la catégorie *Orales*. Sa catégorie *Nasales* se trouve d'ailleurs associée pêle-mêle aux catégories *Dentales*, *Sifflantes*,

Liquides et *Mouillées*, qui servent à illustrer des aspects tout à fait différents des sons.

Nous ne possédons pas d'explication à l'absence d'une telle opposition, pourtant retenue dans la classification des sons vocaliques, mais nous pouvons dire qu'en l'incluant dans ses systèmes descriptifs de la *GG* et de l'*EM*, Beauzée pose certainement l'une des pierres de fondation de notre phonétique moderne.

3.1.2.1.4 Apparition de l'opposition articulations Muettes/articulations Sifflantes

A l'image de l'introduction de l'opposition entre les articulations *orales* et les articulations *nasales*, l'introduction de l'opposition *muettes/sifflantes* constitue l'une des plus importantes disparités entre la classification proposée dans le *DR*, et celles proposées dans la *GG* et l'*EM*.

Etroitement liée au dégroupement *orales/nasales*, puisque Beauzée opère cette subdivision *muettes/sifflantes* uniquement pour les articulations *orales*, cette opposition constitue l'une des bases les plus importantes de notre classification actuelle. Elle traduit effectivement comme nous l'avons vu plus haut, notre séparation des consonnes en *occlusives* et *fricatives*, et illustre ainsi l'intégration de traits distinctifs non plus seulement en fonction du lieu de production des sons mais en fonction de leur mode articulatoire.

La notion d'articulations *Sifflantes*, exactement au même titre que celle d'articulations *Nasales*, est certes bien utilisée dans la classification du *DR* mais elle est placée pêle-mêle au milieu des catégories *Dentales*, *Liquides*, ou *Mouillées*, et n'est jamais associée à la notion de *Muettes*, permettant ainsi de spécifier un dégroupement en fonction d'une différence de mode articulatoire.

L'introduction de l'opposition *muettes/sifflantes* dans la *GG* puis dans l'*EM*, constitue indubitablement une avancée considérable, reléguant ainsi le savoir présenté dans le *DR* au rang d'"ébauche timide".

3.1.2.1.5 La notion d'articulations mouillées

La dernière grande disparité relevée entre le *DR* et le pôle *GG*/*EM* concerne la notion d'articulations *mouillées*.

Représentés graphiquement par *lle* et *gne*, les sons [j] et [ɲ], que nous notons encore aujourd'hui dans notre propre système, sont considérés comme des articulations *mouillées* dans le *DR* et font partie intégrante du système consonantique. Dans la *GG* et l'*EM*, Beauzée ne les retient pas dans sa classification, puisque comme nous l'avons montré au point 5.4.3 de notre CHAPITRE II, il ne les considère pas comme de véritables articulations. Mentionnons, par exemple, ce passage de l'*EM* où Beauzée remet clairement en cause l'existence de l'articulation représentée par *lle* :

> "(¶ La correction que je viens d'indiquer, est adaptée aux vûes de ceux qui penseroient, comme moi, que ce qu'on appelle le mouillé fort est une *l* suivie d'une diphthongue, dont l'*i* se prononce très-rapidement. [...].)" (BEAUZÉE, *EM*, L)

En les excluant de ses classements de la *GG* et de l'*EM*, nous pouvons envisager que Beauzée répond en fait à un désir qu'il n'avait pu réaliser dans le *DR*, en raison de sa volonté de pas trop s'opposer ouvertement sur ce point à la grande majorité des autres grammairiens, et notamment à Du Marsais.

Résolument plus libre dans la *GG*, ouvrage qu'il compose seul, et dans le Dictionnaire *Grammaire & Littérature*, dont la rédaction de la partie grammaticale lui avait été confiée, Beauzée traduit ainsi sa propre réflexion sans retenue.

La suppression de ces articulations *mouillées*, à défaut de constituer une révolution aussi marquante que l'introduction des oppositions *orales/nasales* et *muettes/sifflantes*, a le mérite de marquer l'expression véritable des théories de Beauzée.

3.1.2.2 Disparités entre la GG et l'EM

En nous appuyant sur la grande proximité des systèmes consonantiques décrits par Beauzée dans sa *GG* et dans l'*EM*, nous n'avons jusqu'à présent évoqué que des disparités existant entre ce pôle formé par les deux ouvrages et le système proposé dans le *DR*.

Bien que n'étant pas aussi nombreuses et aussi cruciales que celles que nous avons mis en évidence lors de cette comparaison, il existe toutefois bel et bien des différences entre la classification de la *GG* et celle de l'*EM*.

3.1.2.2.1 La notion d'articulations liquides

La première de ces disparités concerne la subdivision qu'opère Beauzée au sein des articulations *orales*.

Nous avons souligné au point 3.1.2.1.4 de ce même chapitre, que Beauzée opérait un dégroupement de ces articulations en *muettes* et *sifflantes*. Ceci n'est en fait vrai que pour le système proposé dans la *GG*, puisque dans l'*EM* le grammairien associe à ces deux catégories celle des *liquides*.

Avant l'*EM*, Beauzée avait déjà recours à cette notion mais n'y accordait pas la même importance.

Dans le *DR*, cette catégorie *liquides* qui comprend les réalités phoniques représentées par L et R, était associée de manière désordonnée aux *Sifflantes*, *Dentales*, *Nasales* et *Mouillées*, constituant une preuve supplémentaire du manque d'organisation de ce système.

Dans la *GG*, cette catégorie caractérisait les articulations *muettes* et était associée aux *Dentales* et aux *Gutturales*. Elle se trouvait donc associée à des catégories servant à spécifier un lieu d'articulation des sons consonantiques, illustrant là aussi le fait que Beauzée ne savait pas trop où la placer.

Dans l'*EM*, la catégorie *liquides* se trouve au même niveau que les catégories *muettes* et *sifflantes*, catégories caractérisant le mode d'expiration de la voix lors de la production d'une articulation. Une telle association ne traduit pas forcément le même désarroi que celui constaté dans le *DR* et la *GG*, puisqu'elle pourrait laisser penser que la façon particulière dont est expulsé l'air lors de la production de ces deux articulations est interprétée par Beauzée comme un critère aussi discriminant que celui permettant d'opposer les articulations *muettes* et *sifflantes*.

Alors que les articulations *muettes* sont caractérisées par "une interception totale de l'air sonore"[137], et les *sifflantes* par une "interception imparfaite de l'air sonore"[138], donc par un espèce de "sifflement"[139], Beauzée ne formule pas de

---

[137] BEAUZÉE, *GG* : 52.
[138] BEAUZÉE, *GG* : 52.

véritables caractéristiques propres à L et R, si ce n'est le fait, comme l'explique le choix de leur nom, que ces articulations se mêlent plus aisément aux autres :

> "On donne aussi à cette articulation le nom de *liquide*, sans doute parce que, comme deux liqueurs s'incorporent pour n'en faire plus qu'une seule résultée de leur mélange, ainsi cette articulation s'allie si bien avec d'autres, qu'elles ne paroissent plus faire ensemble qu'une seule modification instantanée de la même voix, comme dans *blâme*, *clé*, *pli*, *glose*, *flûte*, *plaine*, *bleu*, *clou*, *gloire*, &c." (BEAUZÉE, *EM* et *DR*, L)

Inversement, nous ne pouvons objectivement nous prononcer en faveur de l'idée selon laquelle l'association de la catégorie *liquides* aux catégories *muettes* et *sifflantes*, traduirait une volonté réelle de la part de Beauzée de noter trois modes articulatoires différents. Peut-être pouvons-nous ainsi penser que le grammairien, à l'image de ce que nous avons pu voir dans le *DR* et la *GG*, ne sait pas trop quoi faire de cette distinction dans sa classification.

Tiré de l'article LIQUIDE de l'*EM*, le commentaire suivant tendrait à confirmer toute la gêne rencontrée par Beauzée pour classer les sons L et R :

> "Je pense néanmoins à ne regarder comme *liquides* que L & R : I°. parce qu'elles sont les seules qui, dans le systême des articulations, ne puissent être classées autrement ou sous un autre dénomination [...]." (BEAUZÉE, *EM*, LIQUIDE)

Quel que soit le degré de "légitimité" qu'ait voulu accorder Beauzée à son association des catégories *liquides*, *muettes* et *sifflantes*, nous pouvons avancer que le classement de l'*EM* introduit néanmoins une correction à celui de la *GG*.

En effet, dans ce dernier ouvrage les articulations *liquides* L et R se trouvaient placées parmi les *muettes*, autrement dit avec nos *occlusives*, alors qu'elles doivent figurer parmi les *constrictives*, donc les *sifflantes* de Beauzée. Dans l'*EM*, elles ne sont bien entendu pas classées parmi les *sifflantes*, tel qu'elles devraient l'être, mais ne figurent plus parmi les *muettes*.

---

[139] BEAUZÉE, *GG* : 52.

3.1.2.2.2 Le changement de certains exemples

N'introduisant pas de véritable changement théorique entre les deux ouvrages, mais méritant néanmoins d'être mentionnée, la deuxième disparité que nous voulons souligner concerne les exemples utilisés par le grammairien.

Dans la classification de l'*EM* Beauzée remplace en effet certains exemples de la *GG*. Ces derniers illustrent le H aspiré et les oppositions [g]/[k] et [z]/[s]. Le mot *Héros* devient ainsi *Haîne* et les oppositions *Galle/Calle* et *Zélé/Scélé* deviennent *Gai/Quai* et *Zône/Saône*[140].

La permutation opérée par le grammairien n'introduit aucune évolution puisqu'elle conserve l'usage de paires minimales.

Si nous tenons compte de l'absence totale de signification du phénomène de changement de certains exemples, seule la question des articulations *liquides* semble introduire une petite évolution significative entre le système de la *GG* et celui de l'*EM*.

Les deux systèmes semblent donc très proches l'un de l'autre, et ne traduisent donc pas d'évolution aussi marquante que celle que nous avons pu mettre à jour en les comparant à celui proposé dans le *DR*.

La comparaison des systèmes vocaliques et consonantiques successivement proposés par Beauzée dans le *DR*, la *GG* et l'*EM*, nous a permis de mettre en évidence une évolution très nette entre le *DR* et la *GG*.

C'est entre ces deux ouvrages que les évolutions les plus sensibles, concernant tout aussi bien la classification des sons vocaliques que celle des sons consonantiques, sont relevées.

Soulignons néanmoins que cette évolution est bien plus précise pour le système des articulations, qui de simple compactage avisé dans le *DR*, devient un système redoutablement structuré dans la *GG* et l'*EM*. En s'articulant notamment autour de

---

[140] Notons que les exemples de la *GG* que Beauzée remplace dans l'*EM* sont également les exemples déjà présents dans le *DR*.

l'introduction d'oppositions aussi fondamentales que l'opposition *orales/nasales* ou *muettes/sifflantes* (*occlusives/constrictives*), les descriptions de la *GG* et de l'*EM* font certainement de Beauzée le grammairien le plus avisé de sa génération en matière d'étude des sons.

Les disparités entre la *GG* et l'*EM* sont relativement mineures mais permettent néanmoins de relever une description des sons encore meilleure dans l'*EM*, faisant ainsi du dictionnaire *Grammaire & Littérature* l'ouvrage dont les connaissances sur les sons de la langue sont les plus avancées à la fin du XVIIIe siècle.

3.2 De la *DD* à l'*EM* : une évolution terminologique sans précédents

L'étude minutieuse à laquelle nous nous sommes livré plus haut, a montré que la *GG* introduisait une mutation importante dans les théories de Beauzée sur les sons par rapport à ses premières réflexions de la *DD*. Face aux considérations développées dans cet ouvrage, considérations d'ailleurs le plus souvent calquées sur les savoirs de ses contemporains ou des grammairiens antérieurs, Beauzée est en effet parvenu dans sa *GG*, à ériger un système bien plus élaboré et bien plus proche du nôtre.

Nous avons également pu voir ci-dessus que cette mutation théorique concernant les sons ne possède pas le même retentissement entre la *GG* et l'*EM*, et que le dictionnaire *Grammaire & Littérature*, notamment à travers les articles ARTICULATION et VOIX où sont respectivement reproduits de manière quasi-identique le système consonantique et le système vocalique de la *GG*, semble même être le lieu de confortation des théories formulées dans ce dernier ouvrage.

La question cruciale qui se pose légitimement maintenant, est celle de savoir dans quelle mesure, au-delà du simple fait de valider une classification des sons quasi-identique à celle de la *GG*, l'*EM* véhicule les idées formulées en 1767. En d'autres termes, comment se traduit l'adéquation théorique du dictionnaire *Grammaire & Littérature* à la *GG*, et donc la rupture relevée avec la *DD*.

Cette dernière se manifeste-elle d'un point de vue terminologique ?

L'*EM* introduit-elle un champ lexical en étroite relation avec la nouvelle classification des sons proposée par Beauzée ?

Assiste t-on dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature* à la première véritable thématisation de l'étude des sons au XVIIIe siècle ?

La question de la terminologie est une question centrale chez Beauzée, puisque ce dernier, à défaut d'être considéré comme un grammairien révolutionnant l'étude de la langue française, est souvent loué pour ses efforts à employer une terminologie descriptive la plus précise possible :

> "Un des plus grands mérites de Beauzée en tant que théoricien du langage provient de ses efforts continus pour améliorer sa métalangue et pour la rendre plus précise, en écartant tout critère qui ne soit de fondement linguistique." (BARTLETT, Barrie E. 1974 : "Notes biographiques de la Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage", *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, *pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris : J. Barbou, réédité en fac-similé, Stuttgard-Bad Cannstatt : Friedrich Fromann Verla, p. 11)

Ce commentaire de Bartlett pointe effectivement l'une des caractéristiques essentielles des travaux de Beauzée sur la langue. Qualifiant l'ensemble des théories du grammairien, notamment en Syntaxe, ce propos est-il toutefois applicable à son analyse des sons ?

C'est précisément ce que nous allons nous attacher à vérifier dès à présent, en analysant de plus près la terminologie employée pour décrire les sons dans la *DD*, et celle présente dans l'*EM*.

Notre entreprise repose sur deux tests distincts.

Le premier test va consister à vérifier l'existence des lexies[141] de notre corpus dans la *DD*. Cette vérification de l'existence des lexies du corpus dans la *DD* ne va

[141] Nous évoquons le terme de "lexies" et non d'"articles" pour caractériser les éléments du corpus sur lesquels se fonde notre étude, puisque l'agencement strictement alphabétique de la *DD* réunit les différentes acceptions d'un mot au sein d'un même article. Cette structure est bien entendue différente dans le dictionnaire Grammaire & Littérature, puisque un article développe une seule acception. Notons néanmoins qu'un article peut à la fois développer la même acception, d'un point de vue grammatical et d'un point de vue littéraire. Il s'agit néanmoins toujours de la même lexie. En plus de fournir une illustration de ce dernier phénomène, l'article ACCENT présente également l'intérêt d'illustrer le dégroupement d'une même lexie en deux éléments constitutifs de notre corpus.

toutefois pas s'appuyer sur les seuls volumes du *DR*, mais également sur les deux autres "branches" de la *DD*, à savoir les volumes du *Supplément* (*SUP*), et ceux de la *Table Analytique* (*TA*). Ce procédé aura ainsi pour but, à travers l'identification du lieu de référence de nos lexies, de mettre en évidence les éventuelles évolutions "internes" à la *DD*.

Le deuxième test, étroitement dépendant du premier, consistera à effectuer une comparaison rapide du contenu informationnel des lexies communes à la *DD* et à l'*EM*. Cette opération aura pour but de mettre en évidence les éventuelles évolutions théoriques opérées entre les deux encyclopédies.

3.2.1 Localisation des lexies

Pour notre premier test, dont la question en filigrane est de savoir si le *SUP* et la *TA* introduisent déjà un premier signe visible d'une évolution des connaissances sur les sons, nous avons donc dressé un classement qui localise les lexies de notre corpus dans les trois "parties" de la *DD*, et qui est le suivant :

LOCALISATION DES LEXIES	Nb de LEXIES
Dictionnaire raisonné+Table analytique	138
Absents	62
Dictionnaire raisonné	21
Dictionnaire raisonné+Supplément+Table analytique	9
Supplément+Table analytique	4
Supplément	1
Dictionnaire raisonné+Supplément	1
TOTAL :	236

Figure. 37 : Localisation des lexies du corpus dans la *DD*.

Le tableau présenté ci-dessus fait apparaître plusieurs répartitions possibles des lexies de notre corpus dans la première encyclopédie.

En effet, en plus de séparer le développement du mot ACCENT en fonction de son traitement grammatical et de son traitement littéraire, nous avons également scindée cette même acception grammaticale pour rendre compte de son interprétation dans la langue grecque, ainsi que semblait le restituer le propre dégroupement opéré dans l'*EM*. C'est ce qui justifie la présence de trois unités lexicales pour le mot accent, à savoir ACCENT, ACCENT (BL) et ACCENT (Langue grèque).

3.2.1.1 Les lexies présentes dans le DR, le SUP et la TA

Ces dernières peuvent être référencées dans les trois "branches" de l'ouvrage.

Dans ce cas précis, elles font l'objet d'une entrée ou d'une sous-entrée[142] dans le *DR*, font de plus l'objet de modifications, de précisions, ou peuvent tout simplement être rajoutées dans le *SUP*, mais sont aussi référencées dans la *TA*, laquelle récapitule rapidement l'acception du terme et indique les passages du *DR* ou du *SUP* qui en traitent.

Au nombre de neuf, ces lexies sont les suivantes :

A, ABECEDAIRE, ACCENT, ANAGRAMME, C, DECLAMATION, GRAMMAIRE, GRAVE, SYLLABE.

3.2.1.2 Les lexies présentes dans DR/ SUP, DR/TA, ou SUP/TA

Les lexies du corpus peuvent également ne figurer que dans deux des branches de la *DD*, et n'être ainsi référencées que dans le *DR* et la *TA*, dans le *DR* et le *SUP*, ou dans le *SUP* et la *TA*.

Nous ne relevons qu'un seul exemple de référence à la fois dans le *DR* et dans le *SUP*, il s'agit de la lexie PONCTUER.

Un tout petit peu plus nombreuses, les lexies que le *DR* ne mentionne pas du tout, et qui sont donc introduites à partir du *SUP* et reprises dans la *TA*, sont au nombre de quatre. Il s'agit des lexies suivantes :

ACCENT (BL), ARTICULATION (BL), HARMONIE, et PROSODIE (L).

Enfin, la proportion la plus importante de lexies référencées dans deux des branches de la *DD*, concerne celles que le *DR* mentionne et que la *TA* référence par la suite. Nous en relevons pas moins de cent soixante huit, dont le détail figure ci-dessous :

---

[142] Le mot que nous avons retenu dans le corpus peut ne pas constituer un lemme principal et être placé comme une entrée secondaire.

ACCIDENT; AD; ADMIRATIF; AE; ALPHABET; ANACOLUTHE; ANTI-SIGMA; APHERESE; APOSTROPHE; APRE; ARSIS; ARTICLE; ASPIRATION; ASPIREE; AUGMENT; B; BAÎLL*EM*ENT; BATTOLOGIE; CACOPHONIE; CARACTERE; CEDILLE; CHIFFRE; CLEF; CONSONNANCE; CONSONNE; CONTRACTION; CRASE; CRYPTOGRAPHIE; D; DECHIFFRER; DENTAL; DIALECTE; DICTION; DICTIONNAIRE DE LANGUE; DIERESE; DIPHTHONGUE; DISSYLLABE; E; ECRITURE; ELISION; ENCLITIQUE; EPELER; EPENTHESE; ESPRIT; ETUDE; ETYMOLOGIE; ETYMOLOGIQUE; EU; EUPHONIE; F; FIGURE; G; GUTTURAL; H; HEBRAIQUE; HIATUS; HIATUS (L); HIEROGLYPHE; HOMOIOTELEUTON; HOMONYME; I; IMPROPRE; INFLEXION; INITIAL; J; K; L; LABIAL; LANGAGE; LANGUE; LETTRES ; LETTRES GREQUES; LINGUAL; LIQUIDE; LONGUE; M; MAJUSCULE; METAPLASME; METATHESE; METHODE; MONOSYLLABE; MOT; MOT, TERME; MUET, TE ; N; NASAL; NEOGRAPHE; NEOGRAPHISME; O; ONOMATOPEE; ORAISON; ORAL; ORTHOGRAPHE; ORTHOLOGIE; P; PARAGOGE; PARLER; PAROLE; PARONOMASE; PARTICULE; PERIODE; PERIODE (BL); PLURIEL; POINT; POLYPTOTE; PONCTUATION; PREPOSITION; PRONONCIATION DES LANGUES; PRONONCIATION (L); PRONONCIATION (BL); PROSODIE; PROSODIQUE; PROSTHESE; Q; QUANTITE; R; RACINE; S; SAMARITAINS; SIFFLANTE; SYLLABAIRE; SYLLABIQUE; SYLLEPSE; SYNALEPHE; SYNCOPE; SYNECPHONESE, SYNCRESE, SYNERESE, & CRASE; T; TERMINAISON; TIRET; TMESE; TR*EM*A; U; VOIX; VOYELLE; X; Y; Z; Z (L).

3.2.1.3 Les lexies uniquement présentes dans le DR ou dans le SUP

Les lexies du corpus peuvent aussi bien n'être référencées que dans une seule des branches de la *DD*, et ainsi n'apparaître que dans le *DR* ou dans le *SUP*. Nous ne relevons pas d'exemple de lexies uniquement mentionnées dans la *TA*.

Au nombre de vingt et une, celles qui ne sont mentionnées que dans le *DR* sont les suivantes :

AIGU, ALLITERATION, ALPHABETIQUE, ANTANACLASE, APOCOPE, ARTICULE, AU, BREF, VE, CIRCONFLEXE, CR*EM*ENT, LIRE, MEDIAL, MINUSCULE, PARECHESE, PRONONCER, PROSONOMASIE, REDUPLICATIF, TAUTOLOGIQUE, TRIPHTHONGUE, TRISYLLABE, TRISYLLABIQUE, V.

Face à ce pôle majoritaire, nous relevons également l'existence d'une lexie uniquement référencée dans le *SUP* : la lexie ALPHA.

3.2.1.4 Les lexies non-référencées

Le dernier cas de figure que nous pouvons relever en ce qui concerne la comparaison des lexies de notre corpus avec leurs homologues de la *DD*, est celui d'une absence de référence totale. Certaines lexies peuvent ne pas figurer du tout dans la première encyclopédie, et ainsi ne faire l'objet d'aucune entrée ou sous-entrée lexicale, susceptible de modifications dans le *SUP* et de référence dans la *TA*.

Ces lexies sont au nombre de soixante-deux, et se trouvent énumérées ci-dessous :

ACCENT (Langue greque), ACCENTUATION, ACCENTUER, APODOSE, ARTICULATION (N), ARTICULATION (1), ATTRACTION, AUGMENTATIF, AURICULAIRE, BARYTON, CELOSTOMIE, COMMUTATION, COMPOSE, CONSTANT, CONTRACTE, DACTYLOLALIE, DERIVATION, DICTION (N), DIERESE (N), DIGAMMA, EAU, ECTHLIPSE, ELIDER, EPELLATION, EPENTHETIQUE, EUPHONIQUE, FINAL, FOIBLE, FORT, IMPARISYLLABE, MOBILE, MONOSYLLABIQUE, MOUILLE, MUET, TE (N), NASALE, NASALITE, OCULAIRE, ORGANIQUE, ORTHOGRAPHIER, ORTHOGRAPHIQUE, PALATAL, PARAGOGIQUE, PARISYLLABE, PAROLE, MOT, PARTICULÉ, PLATIASME, PLOQUE, POLYSYLLABE, POSTPOSITIF, VE, PREPOSITIF, PRIVATIF, PROPRE, QUIESCENT, REDOUBL*EM*ENT, RETENTISSANT, RUNES, SCHEVA, SONS DE VOIX, ACCORD DES SONS, SYNCOPER, VARIABLE, VOIX(2).

3.2.1.5 Analyse des répartitions des lexies du corpus

La présentation des différents cas de figures possibles concernant la répartition des lexies du corpus dans la *DD* étant achevée, revenons à présent plus en détails sur les données chiffrées qui s'en dégagent.

Le graphique suivant apporte une représentation sous forme de pourcentages des données relevées.

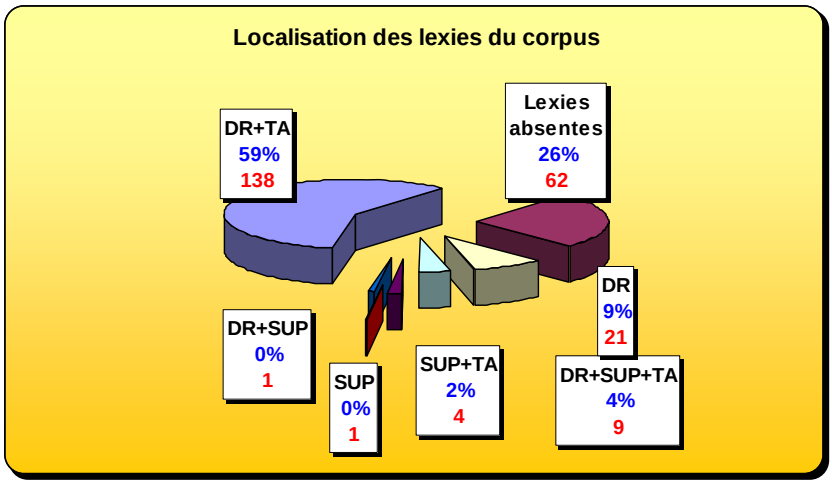

Figure. 38 : Répartition des lexies du corpus dans la *DD*.

Le graphique obtenu atteste de l'existence d'une grande majorité de lexies du corpus existant déjà dans la *DD* et référencées par la *TA* de Panckoucke. Au nombre de cent trente huit, ces lexies représentent 59% du corpus total. Ce phénomène tend à prouver qu'il n'y a pas eu de véritable "révolution" entre les deux encyclopédies, dans la mesure où la plupart des lexies du corpus existent déjà dans le *DR* et sont recensées par la *TA*. Ce chiffre est d'ailleurs plus important que celui, pourtant non-négligeable, des articles n'existant que dans l'*EM*. Ces derniers sont au nombre de soixante-deux et représentent 26% du corpus.

Si nous ôtons ce pourcentage au pourcentage total, il semblerait donc que 74% des lexies traitant des sons dans l'*EM* soient déjà présentes dans la première encyclopédie. Néanmoins, face à ce pourcentage écrasant en faveur d'une théorie affirmant l'absence d'une "révolution" des connaissances sur les sons entre la *DD* et l'*EM*, les 26% de lexies absentes de la première encyclopédie semblent toutefois souligner la présence d'une "évolution" certaine.

Cette intuition d'une évolution peut par ailleurs être renforcée par l'existence d'une lexie uniquement présente dans le *SUP* (ALPHA), et par celle de lexies absentes du *DR* et présentes dans le *SUP* et dans la *TA*[143].

Au nombre de quatre, ces lexies ne représentent que 2% du corpus, mais tendent à mettre en évidence qu'avant la parution de l'*EM*, il y a déjà eu des prémices de réflexions supplémentaires concernant les sons, et donc une certaine maturation par rapport au *DR*.

En plus d'apporter des éléments de confirmation ou d'infirmation à la théorie éventuelle d'une évolution concernant les sons entre la *DD* et l'*EM*, les chiffres obtenus ont également l'intérêt de susciter une réflexion sur la fiabilité de l'inventaire dressé par la *TA* écrite par Pierre Mouchon.

L'objectif de cette table, qui devait "permettre de repérer dans la masse des articles ce qui concernait un sujet, mais apparaissait sous un intitulé différent de lui"[144], est-il, d'après les quelques lexies qui composent notre corpus, atteint ?

Si nous exceptons les lexies du corpus n'existant dans aucune branche de la *DD*, et n'étant donc pas référencées par la *TA*, seulement 86% des lexies sont présentes dans l'inventaire de Mouchon. Il s'agit certes là d'une très large majorité, mais les 14% restant, qui ne sont pas des lexies absentes, démontrent que cette table est loin d'être exhaustive. Soulignons également que ce pourcentage peut ou non être multiplié si nous considérons la totalité des lexies de l'*EM* présentes dans le *DR* ou (et) le *SUP*.

En tenant compte du pourcentage non négligeable des lexies absentes de la première encyclopédie, il semblerait à la vue de ce premier test portant sur la

---

[143] Rappelons qu'il s'agit des articles ACCENT (BL), ARTICULATION (BL), HARMONIE, et PROSODIE (L).

[144] MELANÇON, Benoît, 2002, "Sommes-nous les premiers lecteurs de l'*Encyclopédie* ?", *Communication, Les défis de la publication sur le Web: hyperlectures, cybertextes et méta-éditions* (Lyon, 9 - 11 décembre 2002). 01 décembre 2002. Working paper, p. 3.

localisation des lexies du corpus, que nous puissions déjà nous prononcer en faveur d'une "évolution" des connaissances sur les sons entre les deux encyclopédies étudiées.

Néanmoins, cette hypothèse est encore loin d'être vérifiée si nous nous en tenons à ce seul critère de la présence ou de l'absence des lexies du corpus dans la *DD*. Elle nécessite que nous regardions également le type et le contenu des lexies qui semblent propres à l'*EM*, pour que nous puissions tirer des conclusions plus avancées.

3.2.2 Statut des lexies

Le second type de comparaison effectué entre la *DD* et l'*EM* en vue de d'établir l'existence d'une évolution terminologique sur les sons entre les deux répertoires, repose sur une analyse du contenu informationnel de chacune des lexies du corpus. Il ne s'agit pas dans l'immédiat de nous livrer à une analyse fine de tous les propos formulés sur les sons, mais plutôt de dresser un constat rapide et fiable de l'ampleur des évolutions connues par les lexies de la *DD* après l'apport théorique de la *GG*.

Cette comparaison "de surface" nous a donc permis de dégager quatre grandes catégories de lexies dans l'*EM*. Etiquetées volontairement de manière très générale, ces dernières peuvent ainsi être *Identiques*, *Peu différentes*, *Moyennement Différentes*, ou *Très différentes* par rapport à leurs homologues de la *DD*. A ces quatre étiquettes nous avons également associé la catégorie des lexies *Nouvelles*, permettant de comparer la proportion des lexies non répertoriées dans la *DD* à celle présentant un quelconque degré de différence. Voici en détails le type de lexies que caractérise chacune des grandes catégories que nous avons retenues.

3.2.2.1 Les lexies Identiques

Les lexies *Identiques* sont des lexies n'ayant subi aucun changement informationnel, aucune modification entre les deux encyclopédies. Ces dernières ont donc été reprises de la *DD* dans leur intégralité.

3.2.2.2 Les lexies Peu différentes

A l'image des lexies identiques, les lexies *Peu différentes* ont été reprises dans leur quasi-intégralité de la *DD*. Elles divergent des lexies de la première catégorie par le fait que lors de leur inclusion dans l'*EM*, certains changements infimes ont été opérés.

Ces changements peuvent être de trois types, à savoir l'ajout ou la suppression de renvois à d'autres entrées lexicales, le changement de certaines portions de phrases[145], et une permutation terminologique "mot pour mot". Ces différents phénomènes, bien que ne changeant pas radicalement le contenu des lexies, sont susceptibles d'être, ainsi que nous le montrerons plus loin, les marques d'évolutions scientifiques de taille.

3.2.2.3 Les lexies Moyennement différentes

Les lexies de l'*EM* étiquetées comme *Moyennement Différentes* ont en commun avec leurs homologues de la *DD* une ou plusieurs parties de leur développement.

Elles divergent en fait de la première encyclopédie par l'ajout ou la suppression d'un ou plusieurs paragraphes. La plupart du temps, ces ajouts sont typographiquement démarqués par l'ajout des symboles "(¶" et")" encadrant le commentaire inséré.

Les portions de texte ajoutées, ainsi que celles supprimées, remplissent incontestablement un rôle primordial dans la systématisation des évolutions théoriques entre les deux encyclopédies.

3.2.2.4 Les lexies Très différentes

A l'inverse des différents types de lexies présentés ci-dessus, les lexies de l'*EM* marquées comme *Très différentes* ne présentent aucune parenté avec celles de la *DD*. Leur contenu informationnel est complètement renouvelé.

3.2.2.5 Les lexies Nouvelles

Les lexies *Nouvelles*, ainsi que l'indique leur étiquette, sont des lexies n'existant que dans l'*EM*. Associées aux lexies *Très différentes*, elles constituent les marques les plus évidentes de l'évolution entre les deux répertoires étudiés.

---

[145] Ce type de changements est très minoritaire par rapport aux deux autres.

Notons néanmoins que nous avons délibérément classé parmi les lexies NOUVELLES, des acceptions de notre corpus très sommairement évoquées dans la *TA* et ne faisant pas l'objet d'une entrée ou d'une sous-entrée lexicale dans le *DR* ou dans le *SUP*. Ces lexies, au nombre de dix, sont : ARTICULATION (N), ATTRACTION, COMPOSE, DIERESE (N), DIGAMMA, EAU, EUPHONIQUE, FINAL, MOUILLE et PREPOSITIF.

L'étiquetage adopté à partir de la comparaison entre les lexies de la *DD* et celles de l'*EM*, permet de dresser le constat représenté dans le tableau suivant :

Catégorie	Nombre d'articles
Identiques	71
Nouvelles	62
Moyennement Différentes	40
Très Différentes	39
Peu Différentes	24
TOTAL	236

Figure. 39 : Statut des lexies du corpus dans la *DD*.

3.2.2.6 Répartition des lexies

Une bipolarisation entre les lexies *Identiques* et *Nouvelles*, et les lexies jugées différentes à des degrés divers, semble nettement s'établir. Le graphique ci-dessous illustre ce phénomène :

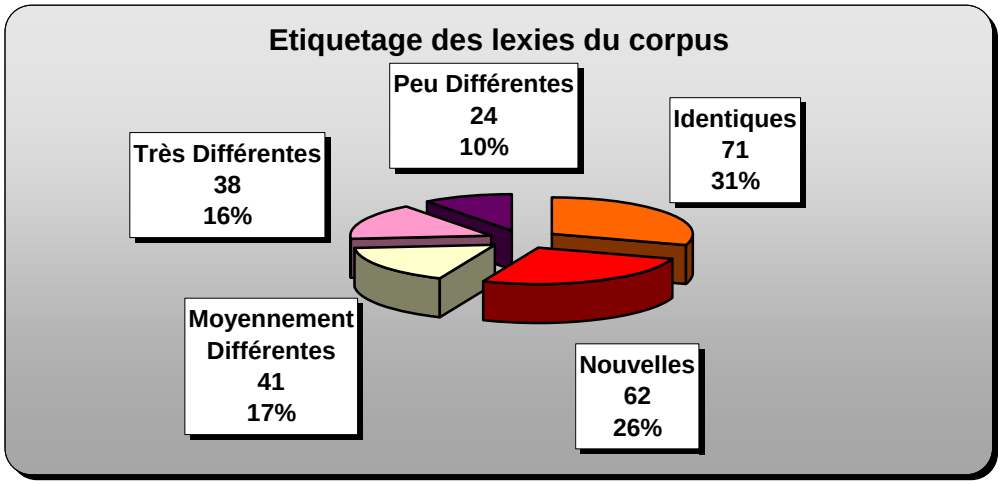

Figure. 40 : Répartition des lexies du corpus dans la *DD*.

Le pourcentage le plus élevé est celui des lexies *Identiques*, soixante et onze en tout, soit 31% du corpus total. Ce pourcentage est légèrement supérieur à celui des lexies *Nouvelles*, au nombre de soixante-deux, et représentant donc 26% du total des lexies.

Constituant des extrêmes, ces deux types de lexies empêchent dans l'immédiat de tirer quelque conclusion que ce soit et établissent un contraste avec le pôle représenté par les lexies jugées différentes à des degrés divers.

Parmi les lexies de l'*EM* présentant un degré de différence par rapport à leur homologue de la *DD*, les lexies étiquetées comme *Moyennement différentes*, au nombre de quarante et une, sont les plus nombreuses. Elles représentent 17% du corpus, soit le même pourcentage que les lexies *Très différentes*, au nombre de trente neuf.

Le pourcentage le moins élevé est celui des lexies *Peu différentes*, dont le nombre s'élève à vingt-quatre, soit 10% du corpus.

L'association de toutes les lexies présentant une différence avec leur homologue de la *DD* permet d'obtenir un ensemble constitué de cent trois lexies, soit 44% du corpus. Le schéma suivant illustre cette constatation.

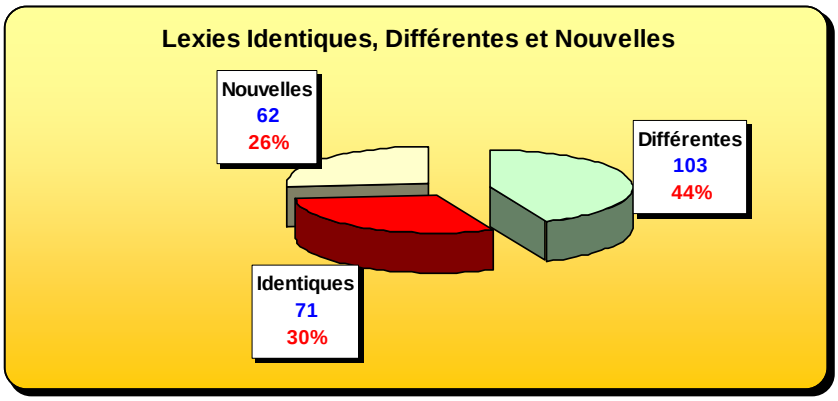

Figure. 41 : Lexies Identiques, Différentes et Nouvelles.

Le pourcentage obtenu devient de fait le pourcentage le plus élevé, un pourcentage bien plus conséquent que celui des lexies *Nouvelles* ou *Identiques*.

En regardant de plus près les lexies *Peu différentes*, distinctes des lexies *Identiques* par la suppression ou l'ajout de certains renvois à d'autres lexies ou par de

petits changements terminologiques, donc des critères de différence en apparence mineurs, nous pourrions envisager la création d'un pôle de lexies "*Identiques/Peu différentes*", susceptibles de ne pas introduire de remaniement informationnel trop important d'une encyclopédie à l'autre.

Une telle association n'est toutefois pas légitime, dans la mesure où les lexies *Peu différentes* peuvent en fait apporter une évolution théorique importante. L'illustration la plus forte de ce changement théorique traduit par le phénomène de permutation terminologique, réside certainement dans le fait que, comme nous l'avons vu, Beauzée oppose les *sons* (représentant les voyelles) aux *articulations* (représentant les consonnes) dans la *DR*, et qu'il utilise l'opposition *voix/articulations* dans l'*EM*. Ce changement terminologique apparaît comme majeur dans la théorie du Grammairien, puisqu'il traduit une nouvelle façon d'appréhender les sons, et se traduit donc par ces petites permutations entre les deux encyclopédies.

En passant outre cet aspect fondamental des lexies *Peu différentes*, leur association avec les lexies *Identiques* ne donnerait d'ailleurs que le résultat suivant :

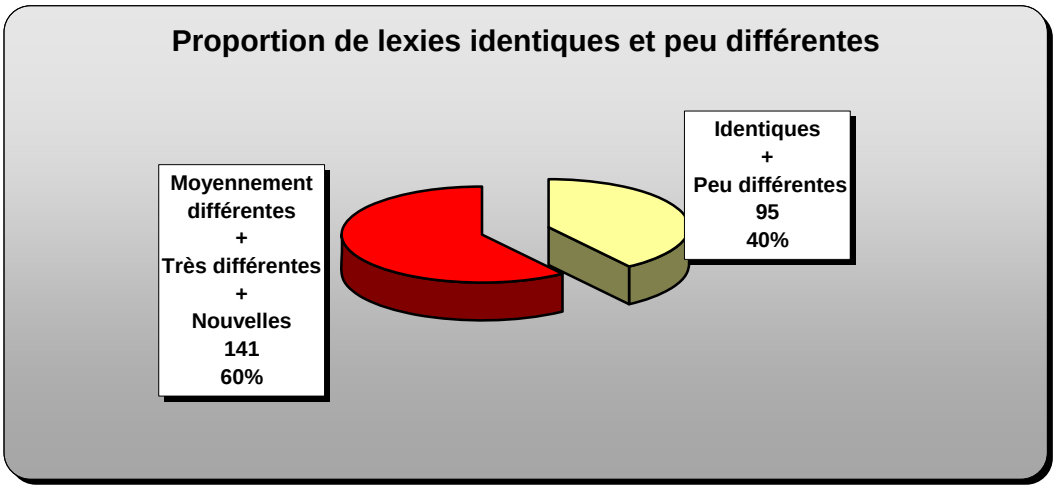

Figure. 42 : Lexies Identiques et Peu différentes.

Le pôle susceptible d'être formé par ce rapprochement des lexies *identiques* et des lexies *Peu différentes* ne totaliserait que quatre-vingt-quinze articles, soit seulement 40% du corpus.

En revanche, l'association des lexies n'étant pas référencées dans la *DD* et des lexies présentant une quelconque différence, semblerait plus significative ainsi que l'illustre le schéma suivant :

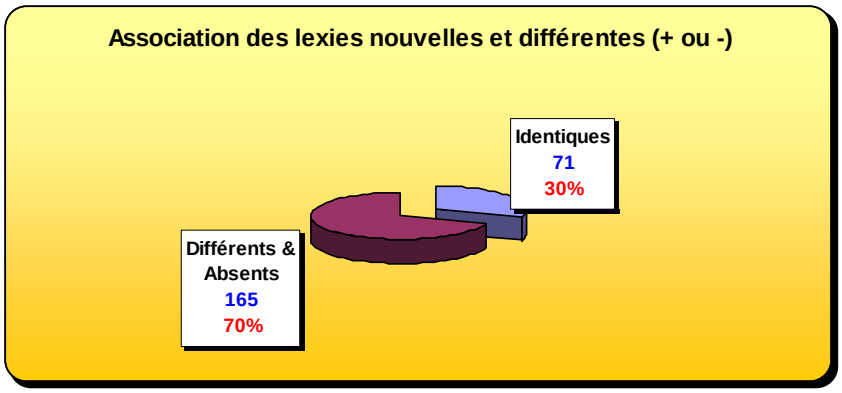

Figure. 43 : Lexies Nouvelles et plus ou moins différentes.

En effet, sur les deux cent trente-six articles traitant des sons dans l'*EM*, soixante-dix seulement, soit 30% du corpus, sont identiques à ceux de la première encyclopédie, alors que les articles jugés comme *nouveaux*, ou présentant une quelconque disparité, sont au nombre de cent soixante-six, et représentent 70% du volume total.

Ces chiffres confirment incontestablement notre intuition sous-jacente, et témoignent donc d'une évolution perceptible et bien réelle de l'étude des sons entre l'ouvrage de Diderot et D'Alembert et le dictionnaire *Grammaire & Littérature* de l'*EM*. Notons au passage qu'il serait tout à fait intéressant, chose que nous n'avons pu effectuer au cours de nos travaux par manque de temps, de confirmer cette évolution par l'étude d'autres dictionnaires de l'*EM*, notamment celle des volumes du *Système Anatomique* ou du dictionnaire de *Médecine*[146].

Toujours dans notre perspective de justification de l'hypothèse d'une évolution concernant l'étude des sons entre la *DD* et l'*EM*, nous pouvons renforcer le constat apporté par les chiffres de notre dernière figure faisant état de 70% de lexies

[146] Notons également que cette hypothèse d'une évolution serait peut-être moins difficile à établir dans ces deux dictionnaires, étant donné la parution tardive du *Système anatomique* (1823-1825), et la longue période de publication du dictionnaire de *Médecine* (de 1787 à 1830).

présentant un certain degré de différence ou étant *Nouvelles*, en nous intéressant de plus près aux lexies répertoriées comme *Identiques*.

Ces dernières offrent effectivement un indice susceptible de renforcer notre hypothèse, et qui trouve son fondement dans le type de relation entretenue entre Beauzée et Du Marsais. Il ne s'agit pas véritablement de la relation directe entretenue par les deux grammairiens-philosophes, puisque ces derniers ne se sont jamais côtoyés dans la rédaction de leurs articles encyclopédiques, mais plutôt de la position de Beauzée vis-à-vis des théories énoncées par son prédécesseur.

Sans vouloir entrer dans le détail de cette relation, nous voulons juste mettre en évidence le fait que Beauzée, ainsi que le reste des savants de son époque, avait une profonde admiration pour les travaux de l'auteur du traité *Des Tropes*. Nous pensons que cette déférence envers Du Marsais peut se traduire à l'intérieur même de notre corpus, non pas par la nature des articles de ce grammairien repris dans l'*EM* par Beauzée, mais par le statut de ces derniers. En d'autres termes, il nous semble intéressant de vérifier si le respect témoigné par Beauzée à Du Marsais se traduit dans notre corpus.

3.2.3 Croisement statut des lexies/auteur

3.2.3.1 Les lexies de Du Marsais

Pour tenter de répondre à cette interrogation, nous devons au préalable tenir compte d'un phénomène particulièrement intéressant : la proportion des lexies de Du Marsais dans l'*EM*.

Les données que nous avons pu faire apparaître lors de l'étude des signatures des lexies retenues dans notre corpus, ont démontré que le rédacteur le plus prolifique après Beauzée lui-même, était justement Du Marsais. Ce dernier a rédigé, rappelons-le, quarante-sept lexies du corpus, soit 17% de celui-ci. Cette contribution est très largement supérieure à toutes celles répertoriées ensuite, ce qui tend à faire de Du Marsais, au même titre que Beauzée, l'un des principaux rédacteurs des lexies traitant des sons.

La proportion des lexies rédigées par Du Marsais prend toute son importance si nous nous intéressons au statut qu'ils revêtent dans l'*EM*, si nous regardons en

d'autres termes, les éventuelles modifications que leur a fait subir Beauzée. Le schéma ci-dessous dresse dans un premier temps une description détaillée de la signature, dans l'*EM*, des lexies propres à Du Marsais dans le *DR*.

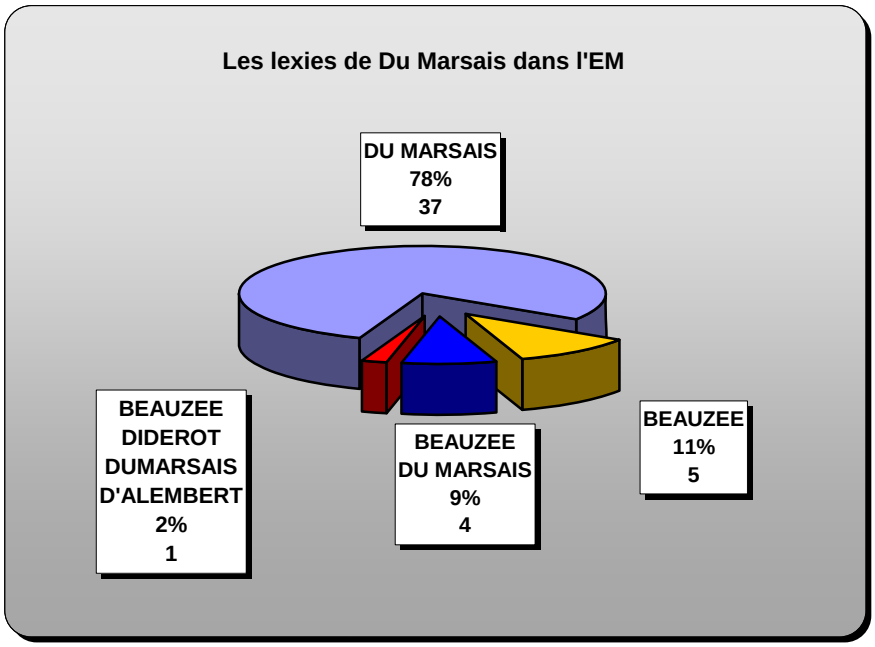

Figure. 44 : Signature des articles de Du Marsais dans le corpus.

Alors que 78% des lexies de Du Marsais reprises de la première encyclopédie conservent leur signature dans l'*EM*, le pourcentage des lexies restantes caractérise un phénomène de "retouche" ou de "correction" apporté par Beauzée.

Ce phénomène se traduit de trois manières distinctes :

1) Par l'ajout de signatures omises dans la *DD* et par l'adjonction de commentaires signés par Beauzée.

2) Par l'ajout de commentaires signés de Beauzée, et qui confèrent ainsi une double signature aux lexies.

3) Par la refonte complète de lexies écrites par Du Marsais dans le *DR* et donc uniquement signées par Beauzée dans l'*EM*.

Ainsi, dans la seule lexie de notre corpus pour laquelle Du Marsais n'avait écrit qu'une portion et dont la rédaction des autres parties avait été confiée à Diderot et

D'Alembert (lexie CARACTERE), Beauzée ajoute un paragraphe de son cru, et ajoute la signature omise de Diderot.

De la même façon, quatre lexies illustrent l'ajout de commentaires de Beauzée, et donc une double signature Du Marsais/Beauzée. Il s'agit des lexies ACCENT, ANACOLUTHE, ARTICLE, et CONTRACTION.

Par ailleurs, cinq lexies écrites par Du Marsais se trouvent complètement refondues par Beauzée, perdant ainsi la signature de l'auteur du traité *Des tropes* au profit de celle de son successeur dans la *DD*. Ces lexies sont : APHERESE, APOCOPE, AUGMENT, DENTAL, et EPENTHESE.

L'étude de la signature des lexies de Du Marsais dans l'*EM* tend non seulement à confirmer, à travers le phénomène de "retouche" constaté qui concerne tout de même 22% des lexies reprises de ce grammairien, qu'il y a eu une certaine "évolution" des connaissances sur les sons, mais nous permet à présent de pouvoir nous intéresser plus en détail au statut de ces lexies de Du Marsais, en nous basant sur les grandes catégories de comparaison définies plus haut.

Nous allons donc, dans les lignes qui vont suivre, nous intéresser aux différentes étiquettes caractérisant les lexies de Du Marsais.

Le schéma suivant dresse la répartition des lexies du grammairien en fonction des grandes catégories que nous avons retenues :

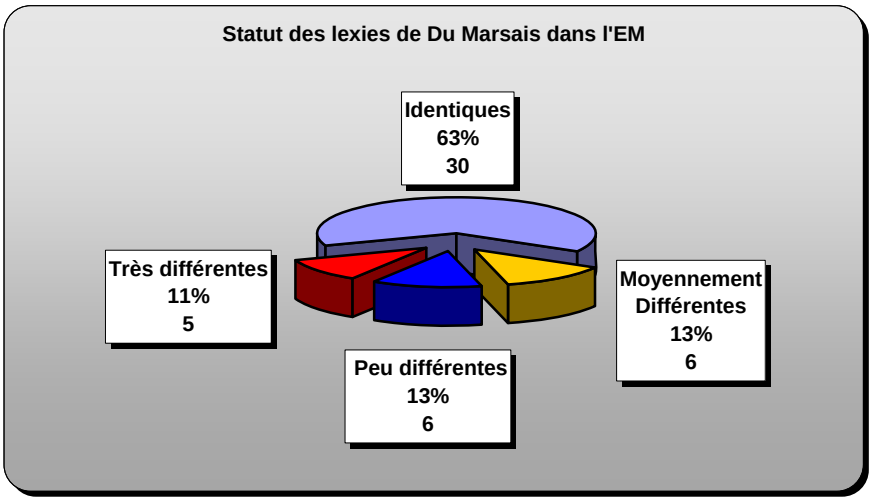

Figure. 45 : Statut des articles de Du Marsais dans le corpus.

Parmi les quarante-sept lexies identifiées comme ayant été rédigées par Du Marsais dans la *DD* et reprises dans l'*EM*, une grande majorité de lexies *Identiques* se dégage. Constitué de trente entrées, ce sous-corpus comprend 63% des lexies du corpus, et dépasse de loin le pourcentage des lexies présentant un degré de différence quelconque.

Les lexies *Moyennement différentes* et *Peu différentes*, six dans un cas comme dans l'autre, constituent chacune 13% du corpus, alors que les lexies *Très différentes*, un tout petit peu moins nombreuses, cinq précisément, ne représentent que 11% du corpus total.

Du point de vue de notre analyse, les chiffres que nous venons de décrire présentent un double intérêt que nous allons à présent exposer.

Dans un premier temps, ces derniers font apparaître un pourcentage non négligeable de lexies écrites par Du Marsais et "retouchées" par Beauzée. Ce phénomène, qui caractérise dix-sept lexies, soit 37% des lexies écrites par l'auteur du traité *Des Tropes* et reprises dans l'*EM*, est particulièrement intéressant si nous tenons compte de l'aura intellectuelle de Du Marsais en plein XVIIIe siècle. Désigné comme successeur de Du Marsais pour la rédaction des articles de Grammaire dans la *DD*, Beauzée n'a pu que marcher sur les pas de son prédécesseur, sans véritablement pouvoir imposer ses idées divergentes, au risque de remettre en cause le savoir et l'image d'un personnage dont le mérite scientifique n'était plus à démontrer, et encore moins à contester.

Les propos du commentaire suivant emprunté à Sylvain Auroux et Bernard Colombat apportent une confirmation explicite à ce que nous avançons :

> "Dans l'*EM*, il [Beauzée] ajoutera de longues notes, parfois contradictoires, aux articles rédigés par Du Marsais. Cette analyse critique se manifeste déjà dans les articles de l'*Encyclopédie* rédigés après 1756 : par ex. dans les articles GALLICISME, GÉRONDIF, HELLÉNISME. Mais si critique il y a, elle reste toujours respectueuse des théories du prédécesseur dont la *Méthode pour apprendre la langue latine* (article IDIOTISME) et surtout le *Traité des tropes* sont amplement utilisés [...]." (AUROUX, S, COLOMBAT, B, "L'horizon de rétrospection de l'Encyclopédie", *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, N°27, Octobre 1999, p. 119.)

Seul responsable de la rédaction des articles grammaticaux dans l'*EM*, Beauzée a joui selon nous dans cette seconde entreprise d'une bien plus grande liberté[147] pour pouvoir imposer plus franchement ses propres idées, voire apporter une critique à celles de Du Marsais.

Les articles de Du Marsais présentant une différence entre la *DD* et l'*EM*, tendent ainsi à confirmer les "corrections" et nuances, peut-être déjà en latence dans la première encyclopédie, apportées par Beauzée aux propos de Du Marsais.

Certes, si nous associons les pourcentage des lexies de Du Marsais jugées *Identiques*, à celui des lexies *Peu différentes*, donc ne présentant pas de véritable "remaniement" d'une encyclopédie sur l'autre, nous obtenons le chiffre écrasant de 76%, mais il reste toujours 24% de lexies subissant un changement majeur sous la plume de Beauzée. Cette nouvelle constatation vient corroborer l'hypothèse de plus en plus solidement ancrée d'une évolution des connaissances concernant les sons entre les deux encyclopédies.

Le second intérêt qui semble se dégager de l'étude des lexies de Du Marsais repris dans l'*EM*, concerne un aspect que nous n'avons cessé d'évoquer, et qui est la proportion majoritaire des lexies de cet auteur jugées *Identiques* dans l'*EM*.

Ce pourcentage prend toute son ampleur si nous le rapportons à l'ensemble des lexies *Identiques* dans notre corpus. Le schéma suivant met clairement en évidence ce rapprochement :

---

[147] Cette liberté se trouve d'ailleurs accrûe par la dizaine d'années écoulées entre les deux encyclopédies.

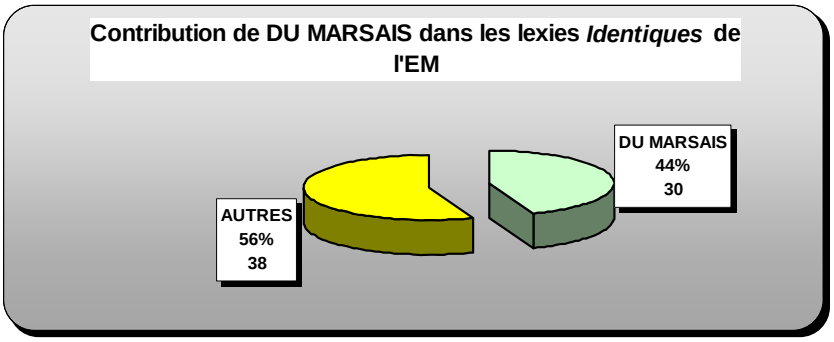

Figure. 46 : Contribution de Du Marsais dans les articles identiques du corpus.

Sur les soixante-huit lexies du corpus répertoriées comme *Identiques* d'une encyclopédie sur l'autre, trente sont signées de Du Marsais, ce qui représente 44%, soit un peu moins de la moitié de ce sous-corpus. Ces chiffres tendent à confirmer la part importante de l'auteur du traité *Des Tropes* dans la "stabilité" constatée entre les deux répertoires. Nous pourrions même aller jusqu'à supposer que la proportion des lexies jugées différentes aurait pu être supérieure si Beauzée n'avait pas, par respect, "ménagé" le remaniement des lexies de son prédécesseur dans la *DD*. Beauzée aurait ainsi très bien pu modifier tous les passages des lexies où Du Marsais traite de la notion de *consonne mouillée*, notion que Beauzée a du mal à accepter[148], évitant ainsi cette impression de "double discours" que nous notons parfois dans les lexies du corpus, en raison de la co-existence de théories opposées.

Notons cependant que dans certains articles *Peu différents*, Beauzée a en partie pris position contre la terminologie de Du Marsais, en substituant l'opposition *voix/articulation* à l'opposition *son/articulation* [149].

3.2.3.2 Les lexies de Beauzée

Cette longue parenthèse, portant sur les lexies de Du Marsais et visant à démontrer la véracité de l'hypothèse d'une évolution des connaissances sur les sons entre la *DD* et l'*EM*, peut, de la même façon, être formulée à propos des lexies de Beauzée lui-même.

En effet, l'étude des lexies signées par l'auteur de la *GG* dans la *DD*, tend à confirmer notre intuition.

---

[148] Nous traiterons plus en profondeur cette question cruciale dans un chapitre suivant.
[149] Nous traiterons également plus en profondeur cette question cruciale dans un chapitre suivant.

La contribution de ce dernier, en apparence identique à celle Du Marsais, s'élève à quarante-sept lexies signées. Si nous nous intéressons au statut de ces différentes entrées, en fonction des grandes catégories de comparaison que nous avons délimitées, nous obtenons la répartition figurée par le schéma suivant :

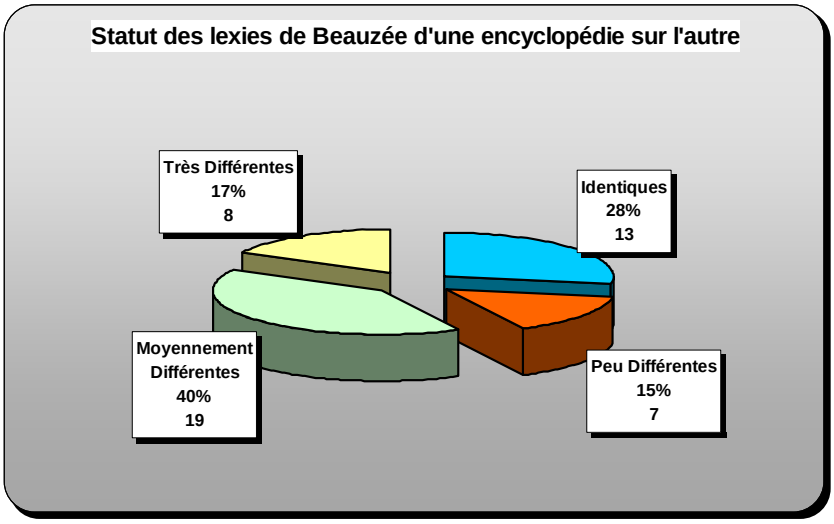

Figure. 47 : Statut des lexies de Beauzée d'une encyclopédie à l'autre.

Une majorité des lexies du grammairien reprises de la *DD*, 40% précisément, soit dix-neuf lexies, sont marquées comme *Moyennement différentes*. Ce pourcentage devance la proportion des lexies *Identiques*, au nombre de treize et constituant 28% du sous-corpus. Viennent ensuite les lexies *Très différentes* et *Peu différentes*, respectivement au nombre de huit et sept, soit 17% et 15%.

En associant les lexies *Identiques* aux lexies *Peu différentes*, nous obtenons une somme de vingt lexies (43%) n'apportant pas de véritable remaniement, chiffre minoritaire en comparaison avec celui des lexies *Moyennement différentes* et *Très différentes*, qui est de vingt-sept et qui représente 57% du corpus.

A la lumière des données évoquées, il semble indéniable que Beauzée, en plus d'avoir opéré un remaniement de certaines lexies de Du Marsais, s'est livré à un travail de "reprise" et parfois de "refonte" de ses propres lexies. Ceci semble d'autant plus vrai si nous venons greffer à la proportion des lexies présentant un remaniement certain d'une encyclopédie sur l'autre, les lexies jugées *Peu différentes*.

Ces dernières méritent toute notre attention dans la mesure où elles mettent en évidence deux phénomènes déjà évoqués plus haut et permettant de systématiser clairement l'évolution des connaissances sur les sons. Au nombre de sept, les lexies

de Beauzée marquées comme *Peu différentes* peuvent soit illustrer la suppression ou l'ajout de renvois dans l'*EM*, soit marquer la substitution terminologique entre *son* et *articulation* (*DD*) et *voix* et *articulation* (*EM*), voire marquer simultanément ces deux phénomènes primordiaux.

Ainsi, les lexies HOMONYME et LINGUAL illustrent la suppression ou l'ajout de renvois, tandis que les lexies ORAL et QUANTITE marquent la permutation terminologique si chère à la théorie de Beauzée entre *son* et *voix*. Les trois dernières lexies, METHODE, MOT, et PROSODIQUE, sont le lieu de manifestation conjointe de ces deux phénomènes.

Associées aux lexies *Moyennement différentes* ou *Très différentes*, les lexies *Peu différentes* portent à 72% la proportion des lexies de Beauzée reprises de la *DD* et modifiés dans l'*EM*, ce qui constitue une vérification supplémentaire de la théorie de l'évolution des connaissances sur les sons.

Après avoir démontré, avec l'appui de données chiffrées, la véracité de notre théorie de l'évolution des connaissances des sons entre la *DD* et l'*EM*, il convient à présent, afin de poursuivre notre démonstration, de procéder à une analyse du contenu des lexies du corpus. Nous allons ainsi tenter de montrer en quoi les lexies du corpus étiquetées *Peu différentes*, *Moyennement différentes*, et *Très différentes* sont proprement différentes de leurs homologues de la *DD*.

3.2.4 Nature des différences DD/EM

Après l'étude comparative "de surface" des lexies du corpus avec leurs homologues de la *DD*, nous allons à présent nous livrer à une analyse plus fine des disparités existant entre les lexies des deux répertoires. Pour cela, nous allons dresser une liste exhaustive des différents phénomènes qui se dégagent de chacune des grandes catégories de lexies que nous avons retenues, à savoir les lexies *Très différentes*, *Moyennement différentes*, et *Peu différentes*.

Dans cette perspective, et sans vouloir rentrer dans des détails trop lourds pour notre entreprise déjà vaste, nous allons énumérer les différents phénomènes qui se dégagent de chacune des catégories que nous avons dressées et qui nous permettent d'évoquer une disparité entre la *DD* et l'*EM*.

3.2.4.1 Les lexies Peu différentes

Les lexies de l'*EM* marquées comme *Peu différentes* par rapport à leurs prédécesseurs de la *DD* sont au nombre de vingt-quatre :

APOSTROPHE, ARTICULE, ASPIRATION, BAÎLLEMENT, DICTIONNAIRE DE LANGUE, DIERESE, ELISION, ETUDE, HIEROGLYPHE, HOMONYME, IMPROPRE, LABIAL, LINGUAL, M, METHODE, MOT, ORAL, PARLER, PERIODE, PONCTUER, PROSODIQUE, QUANTITE, SYLLABE, VOIX.

Nous avons vu ci-dessus que les changements opérés d'une encyclopédie à l'autre sur les lexies du corpus étaient de trois types. Intéressons-nous à la fréquence d'apparition de chacun de ces phénomènes.

3.2.4.1.1 Les modifications opérées au niveau des renvois aux lexies

La première forme d'évolution que nous relevons dans le petit nombre des lexies de la *DD* qui ne sont que peu retouchées dans l'*EM*, concerne les modifications opérées au niveau des renvois à d'autres lexies.

En retravaillant les lexies de la *DD*, qu'il s'agisse des siennes, de celles de Du Marsais, ou de quelqu'autre auteur, Beauzée se livre à quatre formes de modifications des renvois.

1) Suppression de renvois :

Le phénomène le plus répandu parmi les lexies de notre échantillon, est celui de la suppression de renvois. Beauzée supprime en effet un certain nombre de renvois présents dans la *DD*. Les lexies concernées par ce phénomène sont : DIERESE, ELISION, HIEROGLYPHE, HOMONYME, PARLER, PERIODE, PONCTUER, et VOIX.

La suppression de certaines références à d'autres entrées lexicales n'a généralement aucune incidence théorique, il s'agit seulement d'une réorganisation des liens que le grammairien veut établir entre les entrées.

Soulignons néanmoins que ce phénomène peut parfois ne pas seulement signifier une volonté de détruire le lien établi dans la *DD*, mais peut également être une nécessité de cohésion.

En effet, la différence d'agencement des connaissances entre les deux encyclopédies implique un remaniement des renvois. L'ordre alphabétique de l'ouvrage de Diderot et d'Alembert, pour lequel, rappelons-le, le système des renvois

constituait l'un des moyens privilégiés pour assurer la cohésion de l'ensemble des volumes, autorise tout à fait des références à des lexies qui ne soient pas de nature grammaticale. La lexie VOIX qui figure dans notre échantillon, fait ainsi référence aux entrées DIVISIBILITÉ, GLOTTE, LARYNX, OUIE, TONS, TRACHÉE, et VIBRATION, qui ne sont pas référencées comme des termes de Grammaire[150] dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature*. Ces renvois sont donc supprimés dans la lexie VOIX du corpus.

2) Ajout de renvois :

Un peu moins fréquent, le phénomène inverse de celui que nous venons d'évoquer concerne les lexies ARTICULÉ, BAÎLLEMENT, DICTIONNAIRE DE LANGUE, et ÉTUDE.

Ces dernières sont effectivement caractérisées par l'ajout de renvois à d'autres lexies, qui, un peu à l'image de ce que nous avions constaté pour les lexies supprimées de la *DD*, n'introduisent pas véritablement de mutation théorique sur les sons. Il s'agit encore une fois, de la part de Beauzée, d'une réorganisation des liens entre les entrées.

Notons toutefois que la lexie ARTICULÉ introduit un renvoi à la lexie ARTICULATION qui n'existe pas dans la *DD*, et qui constitue l'une des entrées majeures de l'exposition des théories du grammairien sur la classification des sons de la langue. Cet ajout revêt ainsi une réelle manifestation de l'évolution des connaissances de Beauzée sur les sons d'une encyclopédie à l'autre.

3) Modification de renvois

Le phénomène de modification dans l'*EM* de certains renvois présents dans la *DD*, est encore moins répandu que les deux précédents mais constitue en revanche incontestablement une véritable manifestation de la maturation des connaissances de Beauzée.

Nous ne relevons qu'un seul exemple de lexie étiquetée comme *Peu différente* et opérant une modification de renvois par substitution; il s'agit de la lexie ASPIRATION.

---

[150] La lexie TON est pour sa part référencée dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature*, mais comme appartenant au domaine *Belles Lettres*.

Alors que dans la *DD* Du Marsais oriente le lecteur vers l'entrée lexicale H, symbole graphique de cette réalité phonique, dans l'*EM*, Beauzée, sans modifier le texte et sans en changer la signature, substitue le renvoi à H par un renvoi à ARTICULATION. Il s'agit là d'un renvoi à une lexie n'existant pas dans la *DD*, et dans laquelle l'auteur de la *GG* a exposé ses théories sur la classification des sons, et notamment sur l'aspiration.

Le passage d'un simple renvoi à l'entrée lexicale H, à un renvoi à un article nouveau et plus général, présentant toute une mise en système des sons identifiés, apparaît comme une preuve indéniable de maturation des connaissances sur les sons.

4) Ajout, modification et suppression de renvois

La dernière forme d'évolution perceptible au niveau de la manipulation des renvois est en fait l'expression simultanée de tous les phénomènes que nous avons énumérés ci-dessus. La lexie LINGUAL, qui constitue la seule manifestation de ce dernier phénomène, réunit en effet les phénomènes d'ajout, de suppression, et de substitution de renvois.

Dans cette dernière, les renvois aux entrées lexicales H et LETTRES ont été supprimés, tandis que le renvoi à ARTICULATION a remplacé celui à LETTRES, et que l'ajout à MOUILLÉ a été introduit.

Cette lexie est particulièrement édifiante pour illustrer l'évolution des connaissances sur les sons chez Beauzée, puisque les renvois à H et LETTRES, qui ne sont plus des lexies majeures de l'expression de la classification des sons, ont logiquement été supprimés. Le remplacement du renvoi à LETTRES par celui à ARTICULATION constitue d'ailleurs un écho de cette suppression. L'ajout du renvoi à la lexie MOUILLE vient quant à lui parachever le "nettoyage" de cette lexie, puisqu'il s'agit de la création d'un lien vers une lexie qui n'existait pas dans la *DD*.

A la vue des diverses remarques que nous avons pu formuler, la manipulation des renvois d'une encyclopédie à l'autre peut aussi bien constituer un phénomène sans aucune incidence sur l'évolution théorique des lexies qu'une véritable preuve de la maturation des savoirs sur les sons de la *DD* à l'*EM*.

3.2.4.1.2 Ajout de petites portions de phrases

Le deuxième phénomène de modification que nous avons pu relever pour caractériser les lexies *Peu différentes*, est un phénomène proportionnellement beaucoup moins représenté que celui concernant la manipulation des renvois, puisqu'il ne concerne que deux lexies : APOSTROPHE et M.

Dans ces dernières, tout le contenu informationnel est repris à l'identique mais un commentaire relativement bref est ajouté. Nous reproduisons ci-dessous la portion de la lexie APOSTROPHE prise dans la *DD* et prise dans l'*EM* :

> "L'*a* ne doit être supprimé que dans l'article & dans le pronom *la*, *l'ame*, *l'église*, *je l'entends*, pour *je la entends*." (DU MARSAIS, *DD*, APOSTROPHE)

> "L'*a* ne doit être supprimé que dans l'Article & dans le pronom *la* **[qui au fond est encore le même Article] ;** l'*ame*, l'*Église*, *je l'entends* pour *je la entends*." (DU MARSAIS, *EM*, APOSTROPHE)

Le petit énoncé démarqué typographiquement, "qui au fond est encore le même Article", est ajouté par Beauzée pour apporter une précision jugée nécessaire. Ce dernier n'a toutefois aucune incidence sur le contenu informationnel, et encore moins, pour ce qui nous intéresse, sur l'analyse des sons.

La lexie M de l'*EM*, introduit elle en revanche un commentaire qui a une incidence sur le l'analyse fournie dans le contenu informationnel.

> "On prononce aussi l'articulation *m* dans les mots où elle est suivie de *n*, comme *indemniser*, *indemnité*, *amnistie*, *Agamemnon*, *Memnon*, *Mnémosine*, &c. excepté *damner*, *solemnel*, & leurs dérivés où la lettre *m* est un signe de nasalité." (BEAUZÉE, *DD*, M)

> "On prononce aussi l'articulation *m* dans les mots où elle est suivie de *n*, comme *indemniser*, *indemnité*, *amnistie*, *Agamemnon*, *Memnon*, *Mnémosine*, &c. Excepter *damner*, *solemnel*, & leurs dérivés, où la lettre *m* est un signe de nasalité, **qu'il seroit**

> **beaucoup plus analogique de changer ici en *n*.**" (BEAUZÉE, *EM*, M)

Dans l'EM, Beauzée introduit en effet l'énoncé "qu'il seroit beaucoup plus analogique de changer ici en n", et prend ainsi position pour une réforme orthographique qui éviterait une ambiguïté quant à la prononciation du m dans certains mots où il figure et où il marque la nasalité.

3.2.4.1.3 La permutation terminologique

La troisième et dernière forme d'évolution qui caractérise les lexies *Peu différentes*, est un phénomène de substitution terminologique.

Lors de sa réévaluation théorique sur les sons, dans la *GG*, Beauzée revient sur l'opposition *sons/articulations* traditionnellement retenue par tous. Il remplace cette dernière par l'opposition *voix/articulations*, plus légitime à ses yeux, puisque le terme de *son* peut aussi bien caractériser les réalités phoniques couvertes par les voyelles que les consonnes. Le mot *son* n'est toutefois pas abandonné, mais utilisé comme terme désignant les "éléments de la Parole représentés par les lettres"[151]

Comme nous l'avons dit plus haut, les articles de l'*EM*, notamment les lexies de notre corpus et plus particulièrement certaines lexies jugées *Peu différentes*, sont le théâtre de la manifestation de cette résolution prise dans la *GG*.

Nous relevons huit lexies qui marquent ce changement terminologique entre la *DD* et l'*EM*. Il s'agit des lexies IMPROPRE, LABIAL, ORAL, QUANTITE, SYLLABE, METHODE, MOT, et PROSODIQUE.

Parmi ces lexies, METHODE, MOT, et PROSODIQUE ont la particularité de conjuguer ce phénomène de permutation terminologique et le phénomène de modification des renvois. Dans METHODE, Beauzée opère ainsi le changement de *son* en *voix*, et rajoute un renvoi à la lexie VOIX qui n'existe bien entendu pas dans la *DD*[152] :

---

[151] BEAUZÉE, *GG* : 6.

[152] Soulignons à titre d'information que la *DD* fait référence à un article LETTRE et non pas à un article LETTRES. Cet article LETTRE n'existe pas dans la *DD*, ce qui nous laisse penser que ce phénomène est dû soit à l'omission, par l'imprimeur, de la lettre "S" à la fin du mot, soit à une erreur lors de l'élaboration de l'édition électronique.

> "*Voyez* LETTRE, CONSONNE, DIPHTONGUE, VOYELLE, HIATUS, *&c*. & les *articles* de chacune des lettres." (BEAUZÉE, *DD*, METHODE)

> "(*Voyez* LETTRES, CONSONNE, DIPHTONGUE, **VOIX**, VOYELLE, HIATUS, *&c*, & les *articles* de chacune des lettres.)" (BEAUZÉE, *EM*, METHODE)

La lexie MOT introduit également pour sa part les mêmes modifications que METHODE, puisqu'elle opère la substitution de *son* par *voix*, et l'ajout d'un renvoi à la lexie VOIX.

La lexie PROSODIQUE se différencie sensiblement des deux autres puisqu'elle n'introduit pas de renvoi à la lexie VOIX mais un renvoi à la lexie DIERESE, lexie faisant référence au signe graphique de ce phénomène phonétique et qui n'est introduit que dans l'*EM*.

Le phénomène de changement terminologique, au-delà de son association avec le phénomène d'ajout de renvois à des lexies n'existant que dans l'*EM*, est un marqueur capital de l'évolution des théories sur les sons entre la *DD* et l'*EM*, puisqu'il illustre la mise en place d'une terminologie qui entre les deux ouvrages a en partie été repensée.

Malgré leur caractère *Peu différent*, les lexies de cette rubrique peuvent marquer une évolution des connaissances très significative.

En effet, les modifications opérées au niveau des renvois font et défont le maillage lexical de ce vocabulaire technique. Le recours à des ajouts de portions de phrases peut avoir une incidence réelle sur le discours proposé. Le phénomène de permutation terminologique est un facteur incontestable de la réflexion établie entre la *DD* et l'*EM* pour décrire les sons. Il ne s'agit pas seulement du changement du mot SON par le mot ARTICULATION, il est plutôt question de la reconnaissance de l'émergence d'un vocabulaire restituant pour la première fois les réalités phoniques couvertes par les notions de *voyelles* et de *consonnes*.

3.2.4.2 Les lexies moyennement différentes

Les lexies marquées comme *Moyennement différentes* dans l'*EM* sont au nombre de quarante :

A; ACCENT; ACCENT (BL); ANACOLUTHE; ANAGRAMME; CARACTERE; CHIFFRE; CONTRACTION; DECLAMATION; DICTION; GRAMMAIRE; GRAVE; H; HARMONIE; HEBRAIQUE; HIATUS; I; L; LANGUE; LONGUE; MUET, TE ; N; NEOGRAPHISME; ONOMATOPEE; ORAISON; ORTHOGRAPHE; ORTHOLOGIE; PARAGOGE; PONCTUATION; PREPOSITION; PROSONOMASIE; PROSTHESE; RACINE; S; SYLLABIQUE; SYLLEPSE; T; TIRET; U; X.

Ainsi que nous l'avons rapidement mentionné lors de la présentation des étiquettes retenues pour marquer l'ampleur du décalage informationnel pouvant exister entre les lexies de notre corpus et leurs homologues de la *DD*, les lexies *Moyennement différentes* sont construites autour d'un substrat relativement important. Elles reprennent donc le plus souvent en grande partie le contenu informationnel de la *DD* et introduisent ou suppriment des commentaires.

Comme nous allons le voir ensuite pour l'analyse des lexies *Très différentes*, les modifications subies par les lexies *Moyennement différentes* s'avèrent nombreuses et importantes. Aussi, avons-nous pris le parti de ne pas détailler chacune de ces lexies et de proposer cette tâche au lecteur par le biais de l'informatisation de notre corpus. Nous proposons à ce dernier de pouvoir interroger à sa guise les lexies grâce au petit logiciel d'interrogation que fournissons, et qui sera détaillé au CHAPITRE VI.

3.2.4.2.1 Ajout de commentaires

Le premier phénomène qui caractérise les lexies étiquetées comme *moyennement différentes*, est un phénomène d'ajout de commentaires. Il s'agit du phénomène le plus représenté au sein de ce sous-corpus, puisqu'il caractérise vingt-sept lexies. Ces dernières sont les suivantes :

A; ACCENT; ACCENT (BL); ANACOLUTHE; ANAGRAMME; CARACTERE; CHIFFRE; CONTRACTION; DECLAMATION; GRAVE; HEBRAIQUE; I; LONGUE; MUET, TE ; N; ORAISON; PARAGOGE; PREPOSITION; PROSTHESE; RACINE; S; SYLLABIQUE; T; TIRET; U; X.

Ce phénomène peut ainsi assurer la liaison entre les lexies du *DR* et celles du *SUP*, ainsi que l'illustrent les lexies A, ANAGRAMME, ou GRAVE.

Dans ces dernières, Beauzée opère effectivement une fusion entre les lexies de la *DD* et celles du *SUP*. La lexie A mérite toute notre attention, puisqu'en plus d'assurer cette fusion, elle est le résultat, tout comme la lexie I d'ailleurs, de la compilation de plusieurs entrées de la *DD*.

Le phénomène d'ajout de commentaires se trouve quelquefois mis en évidence d'un point de vue typographique. Dans ce cas de figure, Beauzée a recours à un couple de parenthèses encadrant le commentaire inséré. La première parenthèse possède alors l'aspect suivant "(¶", et la seconde cet aspect ")".

Les lexies PREPOSITION, RACINE, S, T, TIRET, et X, illustrent cet usage.

Voici, à titre d'exemples, des commentaires insérés aux lexies S et T :

> "(¶ Il faut pourtant excepter de cette règle les mots *Alsace*, *alsaçien*, *balsamine*, *balsamique*, *transaction*, *transiger*, *transitif*, *intransitif*, *transition*, *transitoire*, dans lesquels *s* se prononce comme *z* avec un sifflement doux. Il seroit bien plus analogique & plus avantageux d'écrire avec *z Alzace*, *alzacien*, *balzamine*, *balzamique*, *tranzaction*, *tranziger*, *tranzitif*, *intranzitif*, *tranzition*, *tranzitoire ;* au lieu de charger notre Orthographe, que tout le monde doit savoir, d'une vaine exception introduite par respect pour l'Etymologie, que personne n'est obligé de connoître, que si peu de gens connoissent, qui est d'une si mince utilité à ceux qui l'entendent, & dont les amateurs ont tant de facilité à s'assûrer sans donner gratuïtement des entraves au reste immense de la nation.)" (BEAUZÉE, *EM*, S)

> "(¶ Je dois remarquer ici que bien des gens, au lieu du second tiret, se permettent de mettre un apostrophe après le *t* euphonique. Ils ne savent pas pourquoi, j'en suis sûr ; car on ne peut en imaginer aucune raison : le *t* n'est pas l'abrégé de *te*, comme dans *Je t'aimois inconstant ; te* est le seul mot qui puisse se réduire à *t* par l'apostrophe ; donc il ne faut point ici d'apostrophe, & cet avis doit suffire à ceux qui n'aiment pas à faire gratuïtement des fautes.)" (BEAUZÉE, *EM*, T)

L'usage le plus courant de ces commentaires introduits entre parenthèses est d'apporter une précision quelconque, qu'elle serve à confirmer ou à nuancer les propos qui précèdent.

Le recours à ce truchement typographique n'étant pas systématique, nous avons jugé opportun de ne pas perdre la trace de ces compléments d'information dans la version informatisée que nous proposons, et donc de les référencer un à un.

Le dernier propos que nous pouvons formuler au sujet de ce phénomène d'ajout de commentaires, est qu'il peut caractériser des lexies dans lesquelles des renvois à d'autres lexies ont été supprimés ou ajoutés. C'est notamment le cas de la lexie ANAGRAMME, qui en plus de marquer un ajout de commentaires opère certaines modifications au niveau des renvois.

3.2.4.2.2 Suppression de commentaires

A l'inverse des lexies de la catégorie précédente, les lexies DICTION, et ORTHOLOGIE, sont caractérisées par un phénomène de suppression de commentaires du *DR*.

Pour la lexie DICTION, Beauzée reprend quasiment à l'identique la lexie de la *DD* rédigée par l'abbé MALLET, à l'exception des dernières lignes de cette dernière que nous avons reproduites ci-dessous :

> "On trouvera sous les *mots* HISTOIRE, POESIE, *&c*. ce qui concerne plus particulierement le style propre à chacune ; & sous les *mots* ELOCUTION & STYLE, des principes généraux développés, & applicables à toute sorte de *diction*. *Voyez aussi* ELOQUENCE, ÉLEGANCE, *&c*." (MALLET, *EM*, DICTION)

Toute la portion de texte supprimée n'introduit pas véritablement de réflexion fondamentale, mais permet d'effectuer un maillage entre plusieurs entrées, un réseau lexical que Beauzée ne veut pas retenir pour l'*EM*.

Dans la lexie ORTHOLOGIE de l'*EM*, Beauzée a supprimé tout le développement suivant :

> "On peut voir (*art*. GRAMMAIRE) les premieres divisions de l'*Orthologie*, & en suivant les renvois qui y sont indiqués, descendre à toutes les sous-divisions. Mais ce qu'on a dit du traité

> de l'Orthographe (*art*. ORTHOGRAPHE), on peut le dire ici de l'*Orthologie*. La maniere de la traiter qui a été exposée dans le *prospectus* général de la Grammaire, étoit plus propre à faire embrasser d'un coup d'œil toute l'étendue des vûes grammaticales, qu'à les exposer en détail : & peut-être que les principes dogmatiques s'accommoderont plutôt de la division que j'ai indiquée au mot METHODE, en esquissant les livres élémentaires qu'exige celle que j'y expose." (BEAUZÉE, *EM*, ORTHOLOGIE)

La suppression de ce paragraphe ne constitue pas de la part de Beauzée une rupture volontaire avec ses réflexions développées autour de l'Orthographe lors de l'élaboration de la *DD*. En effet, ses réflexions n'ont pas véritablement changé puisqu'il reprend dans la lexie GRAMMAIRE le classement déjà présent dans la *DD*, mais il s'agit certainement plus là de ne pas surcharger sa réflexion sur l'ORTHOLOGIE.

A la vue de ces deux seuls exemples, le phénomène de suppression de commentaires n'apparaît pas aussi probant que le phénomène d'ajout de commentaires pour attester une évolution réelle des réflexions de Beauzée sur les sons entre la *DD* et l'*EM*.

3.2.4.2.3 Ajout et suppression de commentaires

Le troisième phénomène qui caractérise les lexies étiquetées comme *Moyennement différentes*, est le résultat de l'association des deux phénomènes précédents. Il caractérise donc des lexies dans lesquelles se mêlent le phénomène d'ajout de commentaires et le phénomène de suppression de commentaires.

Les lexies concernées par ce troisième phénomène sont au nombre de cinq, à savoir HARMONIE DU STYLE, HIATUS, ONOMATOPEE, PROSONOMASIE, et SYLLEPSE.

La lexie HIATUS mélange effectivement ajout et suppression de commentaires puisque dans les extraits qui suivent, le premier est un ajout (démarqué typographiquement) de l'*EM*, et le second une suppression du développement présent dans la *DD* :

> "Ne semble-t-il pas en effet que le bâillement doit être moins pénible, & conséquemment l'*hiatus* moins desagreable au milieu du mot qu'à la fin, parce que les poûmons n'ont pas fait encore une si grande dépense d'air ?" (BEAUZÉE, *DD*, HIATUS)

> "(¶ L'*Hiatus* peut se trouver ou entre deux mots dont l'un finit & l'autre commence par une voix simple, comme dans *Il m'obligea* à y *aller ;* ou dans le corps même d'un mot où il se trouve de suite plusieurs voix simples, comme *Phaéton*, *Zaïre*, *Laonice*, *Archélaus*, *déite*, *Cléon*, &c.)" (BEAUZÉE, *EM*, HIATUS)

Si nous analysons les décisions prises par Beauzée, il semblerait que ce dernier ait pris le parti d'introduire une réflexion générale sur la localisation de l'hiatus, et de supprimer un commentaire jugé inutile puisque venant simplement confirmer la réflexion précédente.

La lexie HARMONIE DU STYLE présente un intérêt tout particulier dans la mesure où elle introduit à travers la suppression de l'un de ses commentaires une véritable évolution des connaissances sur les sons. Nous avons reproduit ci-dessous le commentaire qui marque l'évolution entre les deux encyclopédies, et reproduit en gras et entre crochets le propos qui a été supprimé par Beauzée dans la lexie de l'*EM*:

> "L'effet de la nazale, **[voyelle que nous avons mise au rang des consonnes,]** est de terminer le son fondamental par un son fugitif & harmonique qui résonne dans le nez : ce son fugitif donne plus d'éclat à la voyelle ; il la soutient, il l'éleve & caractérise l'*harmonie* bruyante." (BEAUZÉE, *EM* et *DD*, HARMONIE DU STYLE)

La lexie SYLLEPSE mérite elle aussi que nous nous intéressions à elle, puisqu'elle constitue une nouvelle illustration du changement de marque de domaine qu'impose Beauzée à certaines lexies. Ainsi, la SYLLEPSE, anciennement considérée - pour la syllepse d'accord - comme une figure de construction par les grammairiens de Port-Royal et par Du Marsais comme un trope ou une figure de signification, devient chez Beauzée une figure de Diction.

Beauzée évoque en fait précisément la notion introduite par Du Marsais dans son traité *Des Tropes*:

> "La *Syllepse* est donc une figure de Diction par consonnance physique, qui consiste à prendre un mot en deux sens différents dans la même phrase ; d'un côté, dans le sens propre ; de l'autre, dans un sens figuré. En voici des exemples cités par du Marsais (*Trop.* II. *xj,* pag. 151) […]
>
> Pyrrhus, fils d'Achille, l'un des principaux chefs grecs, & qui eut le plus de part à l'embrasement de la ville de Troie, s'exprime en ces termes dans l'une des plus belles pièces de Racine (*Androm.* I, jv, 61) :
>
> Je souffre tous les maux que j'ai faits devant Troie ;
> Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
> Brûlé de plus de feux que je n'en allumai :
>
> Brûlé *est au propre par raport aux feux que Pyrrhus alluma dans la ville de Troie ; & il est au figuré par raport à la passion violente que Pyrrhus dit qu'il ressentoit pour Andromaque…* "
> (BEAUZÉE, *EM*, SYLLEPSE)

Néanmoins, il élargit la notion en incluant parmi la syllepse l'antanaclase, et surtout, le simple jeu de mot.

> "Je dis plus : les deux sens du mot de la *Syllepse* peuvent être propres, comme on le voit dans ces deux vers :
>
> Armand, qui pour six vers m'a donné six-cents **livres**
> Que ne puis-je à ce prix te vendre tous mes **livres** !"
> (BEAUZÉE, *EM*, SYLLEPSE)

La syllepse d'accord de Port-Royal, figure de construction, est elle désignée par un autre terme: la *Synthèse*:

> "Il y a aussi une figure de construction que les grammairiens appellent *Syllepse* ou *Synthèse.* Je n'adopte que ce dernier nom, & c'est sous ce nom que j'en parlerai." (BEAUZÉE, *EM*, SYLLEPSE)

Notons enfin que la lexie ONOMATOPEE présente l'intérêt supplémentaire de systématiser la substitution terminologique des termes SON/VOIX par ARTICULATION/VOIX.

3.2.4.2.4 Ajout de commentaires et changement terminologique

Nous avons vu au travers des catégories précédentes que le phénomène d'ajout de commentaires caractérisait très largement les lexies *moyennement différentes*. Ce phénomène peut apparaître seul dans une lexie, ou être associé au phénomène de suppression de commentaires. Dans cette ultime catégorie que nous présentons, il se trouve une fois de plus présent, mais associé à un phénomène déjà évoqué à propos des catégories *Peu différentes* : la substitution terminologique opérée entre les groupes SON/VOIX, et ARTICULATION/VOIX.

Un peu plus présent que le phénomène d'ajout et de suppression de commentaires, ce phénomène caractérise quatre lexies, à savoir H, L, LANGUE, et ORTHOGRAPHE.

Nous ne relevons malheureusement pas de passages de ces lexies qui constituent à la fois des ajouts de commentaires et qui mettent en évidence la substitution terminologique évoquée. Aussi nous contenterons-nous ci-dessous de reproduire quelques extraits illustrant les deux phénomènes séparément.

Notons dans un premier temps la permutation opérée entre SON/VOIX et ARTICULATION/VOIX dans la lexie H, pour laquelle nous proposons le même passage pris à la fois dans la *DD* et dans l'*EM* :

> "Les lettres sont les signes des élémens de la voix, savoir des **sons** & des articulations. *Voy*. LETTRES. **Le son** est une simple émission **de la voix**, dont les différences essentielles dépendent de la forme du passage que la bouche prête à l'air qui en est la matiere, ***voyez* SON** ; & les voyelles sont les lettres destinées à la

représentation des **sons**. *Voyez* VOYELLES." (BEAUZÉE, *DD*, H)

"Les lettres sont les signes des éléments de la parole, savoir des **voix** & des articulations. *Voyez* LETTRES. **La voix** est une simple émission **de l'air sonore**, & dont les différences essencielles dépendent de la forme du passage que la bouche prête à cet air pendant l'émission (***Voyez* VOIX**) ; & les voyelles sont les lettres destinées à la représentation des **voix** (*Voyez* VOYELLES)." (BEAUZÉE, *EM*, H)

A l'exception de ce changement du nom des unités minimales servant à évoquer la substance phonique de la langue, ces deux extraits sont strictement identiques. Toutefois, la présence d'un tel phénomène, ainsi que nous l'avons montré à l'occasion de la présentation des lexies *Peu différentes*, constitue une évolution significative entre les deux encyclopédies.

Toujours dans la lexie H, figure le commentaire suivant constituant un ajout par rapport à la lexie de la *DD* :

"Nous pourrions peut-être attacher une cédille au second jambage de l'*h* aspirée, puisque l'aspiration est un véritable sifflement : ce moyen bien simple leveroit toute équivoque, & l'*h* sans cédille seroit muette." (BEAUZÉE, *EM*, H)

Par cet ajout, le grammairien propose une réforme orthographique permettant de ne plus faire la confusion sur la prononciation du H selon le contexte dans lequel il se trouve.

Achevons notre réflexion sur ces lexies mariant à la fois le phénomène d'ajout de commentaires et la substitution terminologique de SON/VOIX par ARTICULATION/VOIX, en évoquant l'ajout très particulier que présente la lexie ORTHOGRAPHE :

"(¶ C'est ainsi que je m'étois expliqué dans le *Dictionnaire raisonné des Sciences*, *des Arts*, *& des Métiers* : mais je dois

> ajouter ici quelques réflexions analogues à celles que j'ai déjà faites à l'*article* NÉOGRAPHISME, auquel je renvoie. J'y ai répondu à ce qu'on dit ici de l'autorité de l'usage, en déterminant les bornes légitimes qui la circonscrivent ; & je crois ne les voir point franchies dans les corrections que je propose, puisque je n'introduis aucun caractère nouveau & que je n'emploie ceux qui existent que d'une manière conforme à leur destination primitive. [...].)" (BEAUZÉE, *EM*, ORTHOGRAPHE)

Dans ce commentaire que nous avons amputé en raison de sa longueur, Beauzée fait explicitement référence aux propos qui précèdent cet ajout, en précisant que ces derniers ont été formulés dans le *DR*, et affirme vouloir donner des explications supplémentaires à son raisonnement. Ce type d'ajout est particulièrement intéressant puisqu'il permet explicitement de retracer les deux strates informationnelles qui composent la lexie.

En conclusion à nos réflexions autour des lexies étiquetées comme *moyennement différentes*, nous pouvons avancer que nous avons là la preuve irréfutable que Beauzée a repensé sa théorie sur les sons. Sans apporter de révolution flagrante à cette dernière, les remaniements opérés sur les lexies de ce sous-ensemble dénotent à la fois une volonté de réévaluer les propos énoncés plusieurs années auparavant, de les annoter, de les débarrasser de leurs informations superflues, de leurs incohérences, etc.

3.2.4.3 Les lexies Très différentes

Les lexies marquées comme *Très différentes* dans l'*EM* sont au nombre de trente-neuf :

AIGU; ALLITERATION; ALPHA; ANTANACLASE; APHERESE; APOCOPE; AU; AUGMENT; BREF, VE; CIRCONFLEXE; CR*EM*ENT; CRYPTOGRAPHIE; DENTAL; EPELER; EPENTHESE; GUTTURAL; INITIAL; LETTRES ; LIQUIDE; LIRE; MAJUSCULE; MEDIAL; METAPLASME; MINUSCULE; MONOSYLLABE; MOT, TERME; NASAL; PARECHESE; PARONOMASE; POLYPTOTE; REDUPLICATIF; SIFFLANTE; SYLLABAIRE; SYNECPHONESE, SYNCRESE, SYNERESE, & CRASE; TAUTOLOGIQUE; TR*EM*A; TRIPHTHONGUE; TRISYLLABE; TRISYLLABIQUE; VOYELLE.

Comme le mentionne leur étiquette, ces lexies présentent un important degré de disparité avec leurs homologues de la *DD*. A l'image de ce que nous avons fait pour les catégories de lexies précédentes, nous avons listé ces types de disparités.

Au nombre de deux, ces types sont :

- les lexies subissant un développement plus important dans l'*EM*
- les lexies subissant un remaniement informationnel complet.

3.2.4.3.1 Développement plus important

Sur les trente-neuf lexies *Très différentes*, treize illustrent le phénomène de développement informationnel plus important dans l'*EM*. Ces lexies sont les suivantes :

AIGU, ALLITERATION, ALPHA, ANTANACLASE, APOCOPE, AU, AUGMENT, BREF, VE, CIRCONFLEXE, CR*EM*ENT, EPELER, MINUSCULE, VOYELLE.

Pour chacune d'elles, l'auteur reprend dans ses grandes lignes l'argumentation de la *DD* mais fournit un raisonnement plus long, plus développé, et le plus souvent agrémenté d'exemples plus nombreux. La lexie EPELER est une illustration brillante de ce type de changement puisqu'elle ne comporte que quelques lignes dans la *DD* et est développée sur trois pages dans l'*EM*.

La lexie AIGU illustre également l'accroissement informationnel qu'introduit parfois l'*EM*, puisqu'elle passe d'une simple phrase dans la *DD*, à un développement plus important dans l'*EM*. Nous reproduisons ci-dessous les lexies des deux répertoires :

"* AIGU, *accent aigu*, terme de Grammaire. *Voyez* ACCENT." (DU MARSAIS, *DD*, AIGU, POINTU)

"(N.) AIGU, E, adj. Terminé en pointe ou en tranchant, & par là propre à percer ou à fendre.

Un poinçon aigu. Une épée aigüe. Des coins de fers très-aigus. Des haches bien aigües.

Dans le sens figuré on dit, *Une colique aigüe, Des douleurs aigües,* pour dire, Une colique violente, Des douleurs vives & piquantes.

Dans un autre sens figuré, & plus relatif à l'objet de cet ouvrage, on dit, en parlant de l'effet naturel de l'organe de la parole, *Une voix aigüe,* pour dire, Une voix éclatante, perçante.

Mais on dit plus particulièrement qu'*Une voix orale est aigüe,* lorsque la prononciation en est légère & rapide, de sorte que l'oreille en est, pour ainsi dire, plus tôt piquée que remplie : telle est la voix *a* dans le mot *pate* (pied d'un animal), qui se prononce tout autrement que dans le mot *pâte* (farine pétrie). *Voyez* VOIX." (BEAUZÉE, *EM*, AIGU)

Au-delà du fait de souligner l'étrangeté de la définition de l'*EM*, qui prise dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature* ne devrait comporter que des acceptions grammaticales, cette mise en parallèle des deux lexies illustre bien la pauvreté de la lexie dans la *DD*. Ceci se trouve d'ailleurs confirmé dans la mesure où l'analyse de l'article ACCENT, auquel il est fait allusion en guise de définition dans la *DD*, ne montre pas de différence informationnelle quantitative en faveur de la *DD*[153].

"On nomme aussi *Accent aigu*, .I°. l'inflexion de voix qui élève & précipite le ton, 2°. le signe orthographique de cette inflexion, qui est une petite ligne droite, *aigüe* par le bas, & placée sur la voyelle en descendant de droite à gauche, comme on le voit sur tous les *é* du mot *régénére*. *Voyez* ACCENT." (BEAUZÉE, *EM*, AIGU)

Notons que parmi les lexies de cet échantillon, les lexies ALLITERATION et ANTANACLASE possèdent l'intérêt supplémentaire d'être des lexies ayant été

[153] La lexie ACCENT appartenant à la catégorie des lexies *Moyennement différentes,* il s'agit même du contraire.

référencées comme des "Figures de Rhéthorique" dans la *DD* par Du Marsais, et re-qualifiées en tant que "Figures de Diction" par Beauzée dans l'*EM*. Ce phénomène, déjà relevé plus haut, tend à souligner le détachement progressif de la Diction par rapport à la Rhétorique.

Etant donné qu'il est difficilement faisable d'expliciter le développement informationnel de chacune des lexies de ce sous-corpus, nous ne nous étendrons pas davantage sur cette question, puisque comme mentionné plus haut nous fournissons au lecteur une édition informatisée du corpus permettant à ce dernier d'établir ce type de relevé.

3.2.4.3.2 Un remaniement complet

Le deuxième dégroupement relevé au sein des lexies *très différentes*, concerne les lexies suivantes :

APHERESE; CRYPTOGRAPHIE; DENTAL; EPENTHESE; GUTTURAL; INITIAL; LETTRES; LIQUIDE; LIRE; MAJUSCULE; MEDIAL; METAPLASME; MONOSYLLABE; MOT, TERME; NASAL; PARECHESE; PARONOMASE; POLYPTOTE; REDUPLICATIF; SIFFLANTE; SYLLABAIRE; SYNECPHONESE, SYNCRESE, SYNERESE, & CRASE; TAUTOLOGIQUE; TR*EM*A; TRIPHTHONGUE; TRISYLLABE,; TRISYLLABIQUE.

Toutes ces lexies, qu'il s'agisse de lexies écrites par Du Marsais ou par Beauzée lui même, introduisent un développement complètement refondu par rapport à celui de la *DD*. Nous n'allons pas ici détailler le contenu de chacune de ces lexies mais rappeler que l'informatisation du corpus vise notamment à rendre ce genre de tâche plus accessible et réalisable par le lecteur lui-même.

A l'image des lexies ALLITERATION et ANTANACLASE classées dans la rubrique précédente, notons que les lexies PARONOMASE et POLYPTOTE présentent l'intérêt supplémentaire d'être des lexies référencées comme "Figures de Rhétorique" dans la *DD*, et comme "Figures de Diction" dans l'*EM*.

Les lexies que nous avons étiquetées comme *Très différentes* constituent encore plus que celles des autres catégories, un témoin privilégié de l'important travail de retouche, de modification, de refonte qu'a fait subir Beauzée à sa théorie sur les sons entre la *DD* et l'*EM*.

Sans véritablement anéantir les idées énoncées dans le *DR*, le labeur que nous avons pu mettre en exergue montre toute la maturité que le grammairien a pu acquérir en rédigeant sa *GG* et dont profite l'*EM*.

3.2.4.4 Les lexies nouvelles : émergence d'une terminologie propre à la description des sons ?

Les lexies considérées comme *Nouvelles* dans l'*EM* sont au nombre de soixante-deux :

ACCENT (Langue greque), ACCENTUATION, ACCENTUER, APODOSE, ARTICULATION (N), ARTICULATION (1), ATTRACTION, AUGMENTATIF, AURICULAIRE, BARYTON, CELOSTOMIE, COMMUTATION, COMPOSE, CONSTANT, CONTRACTE, DACTYLOLALIE, DERIVATION, DICTION (N), DIERESE (N), DIGAMMA, EAU, ECTHLIPSE, ELIDER, EPELLATION, EPENTHETIQUE, EUPHONIQUE, FINAL, FOIBLE, FORT, IMPARISYLLABE, MOBILE, MONOSYLLABIQUE, MOUILLE, MUET, TE (N), NASALE, NASALITE, OCULAIRE, ORGANIQUE, ORTHOGRAPHIER, ORTHOGRAPHIQUE, PALATAL, PARAGOGIQUE, PARISYLLABE, PAROLE, MOT, PARTICULÉ, PLATIASME, PLOQUE, POLYSYLLABE, POSTPOSITIF, VE, PREPOSITIF, PRIVATIF, PROPRE, QUIESCENT, REDOUBL*EM*ENT, RETENTISSANT, RUNES, SCHEVA, SONS DE VOIX, ACCORD DES SONS, SYNCOPER, VARIABLE, VOIX(2).

La proportion importante de ces lexies non-identifiées dans la *DD* et donc jugées comme *nouvelles* par rapport à cette dernière, soulève une question à laquelle il est impératif d'apporter une réponse. Ces lexies sont-elles véritablement des lexies qui émergent dans l'*EM* ? N'ont-elles jamais été recensées dans les dictionnaires antérieurs ?

3.2.4.4.1 Ces lexies sont-elles vraiment nouvelles ?

Afin de répondre à cette interrogation, nous avons sondé la plupart des grands dictionnaires monolingues de langue française parus avant l'*EM*, à savoir le *Dictionnaire françois* de César-Pierre Richelet (1680), (désormais *DF*), le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière (1690) (désormais DU), et les éditions multiples du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) (désormais *DAF*).

La vérification de l'existence dans ces différents ouvrages des lexies absentes de la *DD* et recensées par l'*EM*, a été facilité par l'utilisation de la version informatisée de ces répertoires, proposée d'une part dans le CD-ROM *Dictionnaires des XVIe et XVIIe siècles* des éditions Champion, pour le *DF* et le *DU*, et par le CD-ROM *Le Dictionnaire de l'Académie française : histoire et nuances de la langue française (1694-1935)*, paru aux éditions Redon, pour les éditions du *DAF*.

L'analyse effectuée fait apparaître les conclusions synthétisées par le tableau ci-dessous :

DICTIONNAIRE	NOMBRE DE LEXIES
RICHELET	1
FURETIERE	5
ACADEMIE	30

Figure. 48 : Lexies Nouvelles identifiées par le DF, le *DU*, et le *DAF*.

Sur les soixante-deux lexies nouvelles de l'*EM*, pas moins de la moitié sont recensées dans les répertoires sélectionnés. Une grande disparité caractérise néanmoins le recensement de ces lexies puisque le *DAF* en relève trente et que le *DU* et le *DF* n'en recensent respectivement que cinq et une. Soulignons néanmoins que seulement trente lexies sont réellement référencées en tout (et non trente-six comme semblerait le montrer la somme des valeurs du tableau précédent) puisque celles que mentionnent le *DF* et le *DU* sont également présentes parmi les lexies qu'identifie le *DAF*.

Par ailleurs, le fait que le *DAF* répertorie trente de nos lexies nouvelles ne signifie toutefois pas que la moitié de nos lexies nouvelles ne sont en fait pas réellement nouvelles.

En effet, nous devons préciser que le recensement obtenu dans le *DAF* est le résultat de la consultation des huit éditions que proposent le CD-ROM utilisé. Il se peut donc que certaines lexies de notre sous-corpus soient identifiées après la parution du dictionnaire *Grammaire & Littérature*. Nous allons donc nous attacher à présent à la vérification de cette éventualité.

Dans le tableau ci-dessous, nous avons reproduit la répartition réelle des soixante-deux lexies répertoriées comme *Nouvelles* dans l'*EM* en fonction de leur apparition dans les huit éditions successives du *DAF* informatisées, à savoir celles de 1694, 1718, 1762, 1798, 1835, 1878, 1932 et 1935.

Avant d'aborder l'analyse proprement dite du tableau ci-dessous, explicitons quelque peu le codage que nous avons adopté.

Nous avons eu recours au symbole (+) placé à la suite d'une date d'édition, pour spécifier que les lexies recensées par cette édition étaient ensuite systématiquement

reprises dans toutes les éditions suivantes. Ces lexies ne sont bien entendu pas référencées par les éditions précédentes.

Lorsqu'une date d'édition n'est pas suivie de ce symbole, cela signifie donc logiquement que les lexies apparaissent uniquement dans cette édition et donc ni dans une édition antérieure ni dans une édition postérieure.

Lorsque deux ou trois dates d'édition se suivent et sont séparées par un tiret, cela signifie que les lexies apparaissent dans ces deux ou trois éditions, ni avant, ni après.

REPARTITION DES LEXIES NOUVELLES DE L'EM DANS LES HUIT EDITIONS DU *DAF*	
STATUT	NOMBRE
ABSENT	32
1694 (+)	6
1718(+)	2
1762(+)	3
1798(+)	6
1798-1835-1878	1
1835	1
1835(+)	6
1835-1878	1
1878	1
1878(+)	1
1932-1935	2
TOTAL :	62

Figure. 49 : Lexies Nouvelles identifiées par les huit éditions du *DAF*.

L'analyse de la répartition des lexies à travers les éditions successives du *DAF* ne fait pas apparaître de déséquilibre flagrant entre celles-ci. Toutes les éditions possèdent en effet leur part d'émergence de lexies.

Ce qui nous intéresse précisément n'est pas de savoir que les lexies *nouvelles* apparaissent tout au long des éditions du *DAF*, mais plutôt de savoir quelle est la proportion de ces lexies qui sont attestées avant la parution du dictionnaire *Grammaire & Littérature*.

La publication du dernier tome de ce dictionnaire ayant eu lieu en 1786, nous devons nous intéresser au pourcentage de lexies qui apparaissent avant l'édition de 1798 et donc dans les éditions de 1694, 1718, et 1762.

Ce point se trouve illustré par le tableau et le graphique suivants, recensant les lexies attestées par le *DAF* avant 1798, et celles attestées après 1798 :

LES LEXIES NOUVELLES DE L'EM PARUES AVANT 1798 ET APRES 1798 DANS LE *DAF*	
STATUT	NOMBRE
Avant 1798	11
Après 1798	19
TOTAL :	30

Figure. 50 : Lexies Nouvelles identifiées par le *DAF* avant 1798, et après 1798.

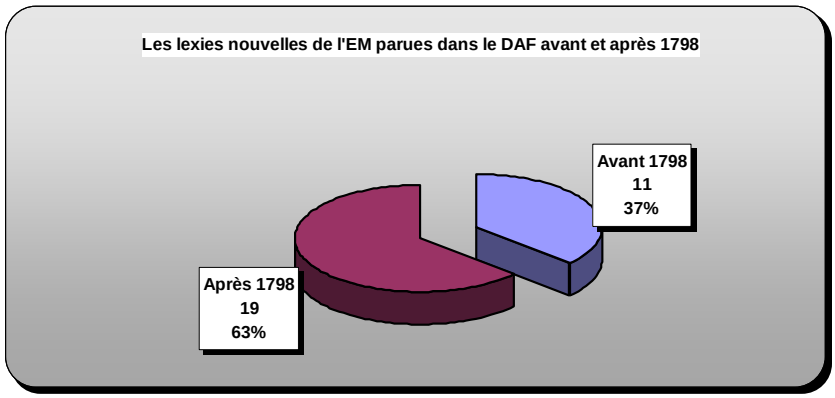

Figure. 51 : Répartition des lexies Nouvelles identifiées par le *DAF* avant 1798, et après 1798.

Sur les trente lexies que nous avions notées comme recensées par le *DAF*, seulement onze le sont avant l'édition de 1798, ce qui représente seulement 37% de ce nombre. Il y a donc 63% de ces lexies, c'est-à-dire dix-neuf lexies, qui sont attestées après le dictionnaire *Grammaire & Littérature*.

Si nous ajoutons ce pourcentage des lexies attestées après l'œuvre de Beauzée et Marmontel, à celui des lexies non-identifiées par le *DAF*, nous parvenons à l'édifiant résultat que restituent le tableau et le graphique ci-dessous :

LES LEXIES NOUVELLES DE L'EM DANS LE *DAF*	
STATUT	NOMBRE
Lexies attestées avant le dictionnaire Grammaire & Littérature	11
Lexies attestées après le dictionnaire Grammaire & Littérature, ou non attestées	51
TOTAL :	62

Figure. 52 : Lexies identifiées par le *DAF* avant et après le dictionnaire Grammaire & Littérature.

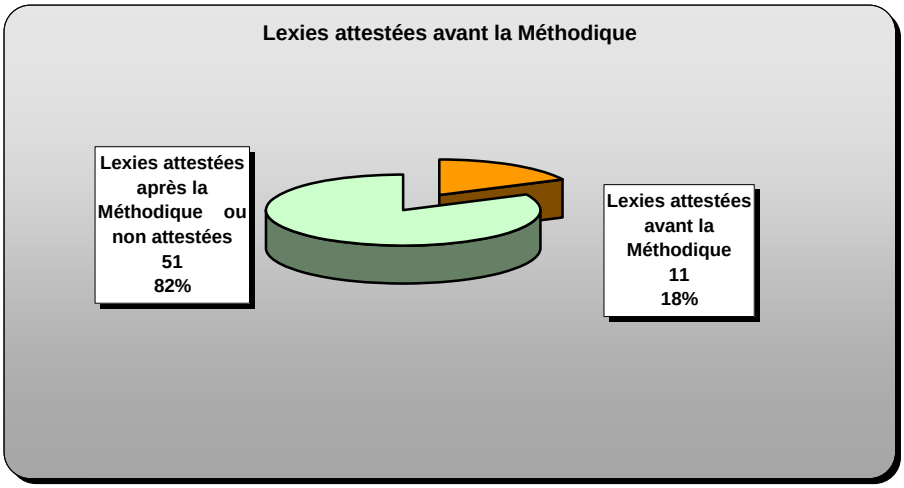

Figure. 53 : Répartition des lexies identifiées par le *DAF* avant et après le dictionnaire Grammaire & Littérature.

Nous reproduisons également ci-dessous un tableau qui détaille le sort connu par chacune des soixante-deux lexies nouvelles de l'*EM* :

ARTICLE	STATUT	ARTICLE	STATUT	ARTICLE	STATUT
ACCENTUER	1694(+)	ACCENTUATION	1798(+)	ACCENT (Langue greque)	ABSENT
AUGMENTATIF	1694(+)	ARTICULATION (N)	1798(+)	APODOSE	ABSENT
COMPOSE	1694(+)	ATTRACTION	1932-1935	ARTICULATION (1)	ABSENT
ELIDER	1718(+)	BARYTON	1835(+)	AURICULAIRE	ABSENT
FINAL	1718(+)	CONTRACTE	1798(+)	CELOSTOMIE	ABSENT
MONOSYLLABIQUE	1762(+)	DIGAMMA	1878	COMMUTATION	ABSENT
ORTHOGRAPHIER	1694(+)	EPELLATION	1798(+)	CONSTANT	ABSENT
ORTHOGRAPHIQUE	1762(+)	EPENTHETIQUE	1835(+)	DACTYLOLALIE	ABSENT
PALATAL	1762(+)	EUPHONIQUE	1798(+)	DERIVATION	ABSENT
PAROLE, MOT	1694(+)	IMPARISYLLABE	1835	DICTION (N)	ABSENT
POLYSYLLABE	1694(+)	NASALITE	(1835 et 1878)	DIERESE (N)	ABSENT
PRIVATIF	1694(+)	PARAGOGIQUE	1835(+)	EAU	ABSENT
		PARISYLLABE	1932-1935	ECTHLIPSE	ABSENT
		PREPOSITIF	1835(+)	FOIBLE	ABSENT
Lexies recensées avant l'EM :	12	QUIESCENT	1835(+)	FORT	ABSENT
		REDOUBLEMENT	1835(+)	MOBILE	ABSENT
		RUNES	1878(+)	MOUILLE	ABSENT
		SYNCOPER	1798(+)	MUET, TE (N)	ABSENT
		VOIX	1798-1835-1878	NASALE	ABSENT
				OCULAIRE	ABSENT
		Lexies recensées après l'EM :	19	ORGANIQUE	ABSENT
				PARTICULÉ	ABSENT
				PLATIASME	ABSENT
				PLOQUE	ABSENT
				POSTPOSITIF, VE	ABSENT
				PROPRE	ABSENT
				RETENTISSANT	ABSENT
				SCHEVA	ABSENT
				SONS DE VOIX	ABSENT
				ACCORD DES SONS	ABSENT
				VARIABLE	ABSENT
				Lexies absentes :	31
		Total :	62		

Figure. 54 : Répartition des lexies nouvelles de l'EM dans le *DAF*.

Selon les données qui précèdent, le pourcentage des lexies *nouvelles* de l'*EM* non attestées par le *DAF*, ni par aucun autre dictionnaire d'ailleurs, s'élèverait à 82%.

Une telle constatation revêt une importance cruciale puisqu'elle donne un poids réel aux lexies qui ne figurent que dans l'*EM*. Elle confirme donc notre intuition selon laquelle la maturation de certaines idées énoncées dans la *DD*, mais surtout des idées nées ou développées dans la *GG*, se concrétise dans l'*EM* sous la forme de l'émergence d'une terminologie propre à la description des sons de la langue.

C'est la première fois que l'étude des sons se trouve aussi bien thématisée d'un point de vue terminologique. La proportion importante de lexies attestées après l'édition de 1798 du *DAF*, nous laisse même penser que l'*EM* a pu servir de référence pour l'intégration d'un certain nombre de termes propres à la description des sons.

Ainsi, l'édition de 1798 du *DAF*, réputée pour avoir intégré un certain nombre de lexèmes propres à des vocabulaires de spécialité, ne recense que sept lexies *nouvelles* de l'*EM*, mais parmi lesquels figurent les lexies centrales ARTICULATION et VOIX[154].

3.2.4.4.2 La postérité des lexies nouvelles

La proportion importante des lexies uniquement recensées dans l'*EM* soulève donc, à l'image de notre propos précédent, quelques interrogations cruciales. Il en est d'ailleurs une à laquelle il est indispensable de répondre. Ces lexies nouvelles sont-elles des lexies que nous possédons encore, ce qui ferait donc de Beauzée ce véritable précurseur en matière de terminologie que nous croyons voir, ou s'agit-il de lexies propres à la théorisation des sons que propose le grammairien et qui n'ont pas été reprises ?

Pour tenter de répondre à cette question nous nous sommes intéressé à la postérité lexicographique de ces lexies. En d'autres termes nous avons essayé de vérifier leur existence dans les grands dictionnaires du XIXe et du XXe siècle.

Notre analyse repose sur trois grands dictionnaires, à savoir le *Dictionnaire de la langue française*, (1863-1872) d'Emile Littré (désormais *LITTRE*), le *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* (2000) de Pierre Larousse (désormais *GDU*)[155], et le *Trésor de la Langue Française* (désormais *TLF*), réalisé par l'Institut National

---

[154] Les cinq autres lexies intégrées sont : ACCENTUATION, CONTRACTE, EPELLATION, EUPHONIQUE, et SYNCOPER.

[155] La consultation de cet ouvrage s'est faite grâce à l'édition électronique : *Grand dictionnaire universel du XIXe* de Pierre Larousse, cd-rom pc/mac, Champion électronique, 2000.

de la Langue Française (INALF)[156]. Notons que nous avons également essayé d'entreprendre ce travail sur la neuvième édition du *DAF*, mais que nous y avons renoncé en raison de l'aspect inachevé de l'édition électronique consultable en ligne[157] que propose ce dernier[158].

Le résultat de cette étude est synthétisé par le tableau suivant, qui dresse la liste des lexies *nouvelles* de l'*EM* non-identifiées par ces trois ouvrages :

[156] La consultation de cet ouvrage s'est faite grâce à la version informatisée (*TLFI*) interrogeable en ligne sur le site suivant : **http://atilf.inalf.fr/tlfv3.htm**.
[157] Site consultable à l'adresse suivante: **http://zeus.inalf.fr/academie9.htm**.
[158] Seuls les deux premiers tomes de cet ouvrage sont consultables (tome I : *A-Enzyme*; tome II : *Éocène-Mappemonde*), et que parmi les lexies dont nous avons pu confronter à cet inventaire, aucune n'est référencée.

ABSENTES *LITTRE*	ABSENTES *GDU*	ABSENTES *TLF*
ACCENT (Langue greque)	ACCENT (Langue greque)	ACCENT (Langue greque)
		ARTICULATION (1)
		AURICULAIRE
CELOSTOMIE		CELOSTOMIE
CONSTANT	CONSTANT	CONSTANT
DERIVATION	DERIVATION	DERIVATION
DICTION (N)	DICTION (N)	DICTION (N)
		DIERESE (N)
EAU	EAU	EAU
		ECTHLIPSE
FOIBLE	FOIBLE	FOIBLE
FORT	FORT	FORT
MOBILE		MOBILE
MUET, TE (N)	MUET, TE (N)	MUET, TE (N)
NASALE	NASALE	NASALE
		OCULAIRE
ORGANIQUE	ORGANIQUE	ORGANIQUE
		PARTICULÉ
		PLATIASME
PLOQUE		PLOQUE
POSTPOSITIF, VE	POSTPOSITIF, VE	POSTPOSITIF, VE
PROPRE	PROPRE	PROPRE
RETENTISSANT	RETENTISSANT	RETENTISSANT
SONS DE VOIX	SONS DE VOIX	SONS DE VOIX
ACCORD DES SONS	ACCORD DES SONS	ACCORD DES SONS
VARIABLE	VARIABLE	VARIABLE
19	16	26

Figure. 55 : Lexies Nouvelles non-identifiées par le *LITTRE*, le *GDU* et le *TLF*.

L'étude de cette répartition fait apparaître des résultats relativement contrastés quant à l'intégration de ces lexies dans la tradition lexicographique.

En effet, sur les trente et une lexies considérées comme véritablement introduites par le dictionnaire *Grammaire & Littérature*, le *TLF*, le *LITTRE* et le *GDU*, en intègrent respectivement cinq, douze, et quinze, et en laissent ainsi vingt-six, dix-neuf et seize de côté.

L'écart si important entre les trois répertoires, et plus précisément entre le bloc formé par le *LITTRE* et le *GDU* et celui formé par le *TLF*, peut peut-être s'expliquer par deux aspects.

Cet écart peut dans un premier temps être justifié par le décalage historique entre le *LITTRE* et le *GDU*, ouvrages du XIXe siècle, et donc plus proches de l'*EM*, et le *TLF*, ouvrage de la seconde moitié du XXe siècle.

Le second aspect que nous devons prendre en compte, peut-être le plus important, résulte de la nature même du *TLF*, dictionnaire élaboré à partir de corpus historiques, répondant ainsi plus à une volonté de recenser les usages les plus courants, qu'à une véritable volonté de restituer les théories des savants les plus éminents de leur siècle, ce qui est contraire à la volonté à laquelle répondent justement plus le *LITTRE* et le *GDU*.

Cette répartition fait par ailleurs apparaître comme un "consensus" entre les trois dictionnaires, puisqu'un certain nombre de lexies ne sont identifiées par aucun d'entre eux.

Au nombre de seize, ces lexies sont les suivantes :

ACCENT (Langue greque); CONSTANT; DERIVATION; DICTION (N); EAU; FOIBLE; FORT; MUET, TE; (N) NASALE; ORGANIQUE; POSTPOSITIF, VE; PROPRE; RETENTISSANT; SONS DE VOIX; ACCORD DES SONS; VARIABLE.

Nous pouvons être frappé du fait que ces seize lexies sont précisément les seize mêmes lexies que le *GDU* n'identifie pas. Ceci tendrait donc à faire du dictionnaire de Pierre Larousse le dictionnaire le plus imprégné de la terminologie développée par Beauzée.

Nous pouvons opérer parmi ces lexies certains dégroupements qui pourraient peut-être justifier le fait qu'elles n'aient pas été retenues dans les trois dictionnaires.

La première catégorie de lexies qui semble émerger est celle des lexies que Beauzée a absolument voulu introduire, sans les rattacher à des lexies proches dans lesquelles elles auraient très bien pu se fondre. Il s'agit des lexies ACCENT (*Langue greque*), EAU, NASALE, SONS DE VOIX, et ACCORD DES SONS.

Chacune de ces lexies aurait en effet pu être fusionnée avec une lexie déjà existante et plus générale. Ainsi, ACCENT (Langue greque) aurait pu être rapproché de la lexie ACCENT, EAU aurait pu faire l'objet d'un développement supplémentaire dans la lexie O[159], NASALE aurait pu être rattaché à NASAL, et SONS DE VOIX et ACCORD DES SONS être développés dans une lexie SON unique qui n'existe pas.

Les choix opérés par Beauzée sont donc responsables de la non-reprise de ces cinq lexies par les dictionnaires postérieurs au dictionnaire *Grammaire & Littérature*, mais dénotent tout de même que ce travail de création d'entrées lexicales multiples vise clairement à asseoir la description des sons d'un point de vue terminologique.

La deuxième catégorie de lexie que nous relevons dans ce sous-corpus, est seulement composées des deux lexies DERIVATION et DICTION (N).

Ces lexies ne sont pas recensées dans la mesure où elles introduisent un sens particulier du mot qui semble n'exister que chez Beauzée.

Assez proche de la deuxième catégorie, le troisième dégroupement que nous pouvons opérer permet d'isoler pas moins de sept lexies : CONSTANT, FOIBLE, FORT, MUET, TE (N), ORGANIQUE, RETENTISSANT, et VARIABLE.

Ces lexies constituent toutes des termes propres à la description des sons que propose Beauzée. Ces notions essentielles à sa théorie, et qui font d'ailleurs de cette dernière la plus séduisante mise en système des sons français au XVIIIe siècle, ne sont pas reprises par la tradition grammaticale.

La dernière catégorie d'articles que nous pouvons mettre en évidence est celle concernant les lexies POSTPOSITIF, VE et PROPRE.

Ces deux lexies ne sont pas des lexies propres à la description de Beauzée, mais sont empruntées à la tradition en vigueur au XVIIIe siècle. Tout comme les

---

[159] Dans cette lexie, Beauzée aurait en effet très bien pu restituer le fait que la graphie EAU peut-être l'expression du *o* bref, et de *é-o* (comme dans Fleau).

lexies de la catégorie précédente, ces dernières ne sont pas reprises dans la tradition grammaticale.

Après cette étude rapide sur les lexies non recensées par les trois dictionnaires de notre échantillon, il nous semble important de nous intéresser aux lexies qui parmi ces trente et une lexies *Nouvelles*, sont à l'inverse attestées par ces dictionnaires.

Soulignons dans un premier temps qu'il existe un consensus sur les lexies unanimement recensées par le *LITTRE*, le *GDU*, et le *TLF*, et que ce dernier est bien moins important que celui des lexies non-attestées.

En effet, ce dernier se compose uniquement de cinq lexies, alors que celui des lexies non-attestées était de seize. Ces cinq lexies sont : APODOSE, COMMUTATION, DACTYLOLALIE, MOUILLE, et SCHEVA.

Il est intéressant de noter que dans ce nombre limité de lexies figurent les termes majeurs à notre description actuelle des sons : COMMUTATION, MOUILLE, et SCHEVA.

Les notions de MOUILLE et de SCHEVA se trouvent systématisées pour la première fois d'un point de vue terminologique, tandis que la notion de COMMUTATION, qui certes ne désigne pas l'opération que nous utilisons aujourd'hui, est peut-être à son origine.

Parmi les lexies qui ne se trouvent pas attestées par les trois dictionnaires à la fois, nous relevons un certain nombre d'entre-elles mentionnées par deux des trois dictionnaires.

Au nombre de sept, ces lexies sont les suivantes :

ARTICULATION (1), AURICULAIRE, CELOSTOMIE, DIERESE (N), ECTHLIPSE, OCULAIRE, et PLATIASME.

Dans chaque cas de figure, ces lexies se trouvent recensées par le *LITTRE* et le *GDU*, mais pas dans le *TLF*.

Ceci tend à montrer que la terminologie de Beauzée a également eu un écho dans les ouvrages du XIXe siècle, et que cet écho, à l'image du nombre restreint de lexies qu'identifient ces trois ouvrages, s'est perdu au XXe siècle.

Notons que parmi ces lexies figurent les lexies ARTICULATION (1) et DIERESE (N), toutes deux primordiales puisque la première systématise la différence de nature des sons, et la deuxième permet la reconnaissance de la DIERESE en tant que signe graphique.

Certaines lexies peuvent également n'avoir été identifiées que par un seul des trois dictionnaires de l'échantillon. Seules les lexies MOBILE, PARTICULÉ, et PLOQUE sont dans ce cas là.

PARTICULE est uniquement identifié par le *TLF*, tandis que MOBILE et PLOQUE le sont par le *GDU*. Ceci tend à confirmer de nouveau le fait que le *GDU* est le dictionnaire qui a le plus épousé la terminologie de Beauzée.

L'étude de l'identification des trente et une lexies véritablement *nouvelles* dans l'*EM*, tend à montrer qu'il s'agit de lexies qui dans leur majorité n'existent plus aujourd'hui. Néanmoins, le fait qu'un nombre important de ces lexies ait été reprises par le *LITTRE* et le *GDU*, tend à prouver que la terminologie descriptive des sons de Beauzée possède un véritable écho dans la tradition lexicographique. Cet écho s'est ensuite estompé, un peu à l'image de toute la terminologie sur laquelle s'appuyait la description du grammairien et qui n'a été reprise nulle part.

Nous avons vu au cours de ce développement sur les lexies étiquetées comme *nouvelles*, que ces dernières étaient dans leur grande majorité non référencées par des dictionnaires antérieurs. Ce constat nous autorise à affirmer que la thématisation des sons par Beauzée a permis de faire émerger cinquante véritables nouvelles lexies, les douze restantes étant déjà présentes dans le *DAF*.

L'écho que semble avoir trouvé cette nouvelle terminologie dans la tradition lexicographique est plutôt favorable, dans la mesure où le *DAF* recense dix-neuf lexies supplémentaires dans ses éditions de 1798 à 1932, et que le *LITTRE*, le *GDU*, et le *TLF*, recensent respectivement cinq, douze, et quinze lexies.

Bien qu'inégale en fonction des répertoires, cette postérité est assez importante, puisque si nous associons toutes les lexies identifiées, nous parvenons à un échantillon minimal de vingt-quatre lexies, et à un échantillon maximal de trente-quatre lexies, ayant été reprises dans la tradition lexicographique. Ces chiffres

représentent respectivement 48% et 68% du nombre total des lexies réellement non référencées avant le dictionnaire *Grammaire & Littérature*.

Il s'agit donc de pourcentages très élevés qui montrent que même dans le dictionnaire qui a le moins repris la terminologie développée par Beauzée, près d'une lexie sur deux non attestées avant le dictionnaire *Grammaire & Littérature* s'est établie dans la terminologie classique. Nous devons toutefois apporter une nuance nécessaire à cette conclusion, puisqu'un dernier test s'impose dans cette étude.

L'échantillon des lexies dont nous avons vérifié l'existence dans le LITTRE, le *GDU* et le *TLF* est le résultat de l'association des lexies que le *DAF* (toutes éditions confondues) ne recense pas. Nous sommes parti de l'idée que ces lexies étaient donc également référencées par nos trois grands dictionnaires, or, nous avons voulu vérifier l'hypothèse selon laquelle certaines lexies recensées dans le *DAF*, auraient très bien ne pas être référencées par le *LITTRE*, le *GDU*, ou le *TLF*.

Les résultats de cette étude donnent en très grande partie raison à notre premier raisonnement, puisque la majeure partie des lexies recensées par le *DAF* le sont également par le *LITTRE*, le *GDU*, et le *TLF*. Néanmoins, nous relevons quelques lexies n'étant pas référencées par ces ouvrages. Le *LITTRE* recense ainsi toutes les lexies en question, à l'exception du mot VOIX, primordial dans la théorie grammaticale de Beauzée. Le *GDU*, quant à lui, ne recense pas non plus la lexie VOIX, mais ne relève pas non plus les lexies ATTRACTION, IMPARISYLLABE et PARISYLLABE. Le *TLF*, pour finir, ne recense pas les lexies ARTICULATION (N) et EPENTHETIQUE.

Ces constatations apportent donc une minoration à nos propos précédents, puisqu'elles montrent qu'une partie infime, mais non négligeable puisqu'elle concerne notamment des lexies aussi primordiales que VOIX et ARTICULATION (N), des lexies nouvelles n'a pas eu d'écho suivi dans la tradition lexicographique.

Si nous nous en tenons toutefois au dictionnaire le plus récent, le *TLF*, il n'y aurait que deux lexies non reprises, à savoir ARTICULATION (N) et EPENTHETIQUE. Ce constat est particulièrement intéressant car il montre que la lexie ARTICULATION (N), constituant une pierre essentielle des fondations des théories de Beauzée sur les sons, a disparu de notre lexique moderne. Notons que ce concept d'ARTICULATION introduit par Beauzée n'a pas eu la même pérennité que

le mot VOIX, déjà introduit avant Beauzée et accepté lui au travers des siècles par la plupart des grammairiens.

Afin de conclure ce sous-chapitre visant à démontrer que l'*EM* introduit une évolution terminologique sans précédents en matière de description des sons, nous pouvons mettre en évidence plusieurs conclusions intéressantes.

Le procédé consistant à vérifier l'existence des lexies de notre corpus dans les trois "branches" de la *DD*, a montré que la part la plus importante de ces dernières était bel et bien présente à la fois dans le *DR* et dans la *TA* censée référencer tous les articles de cette encyclopédie. En revanche, cette même étude a permis de mettre en évidence une proportion non négligeable de lexies du corpus non référencées dans la *DD*. Cette constatation constitue de toute évidence la première manifestation de l'évolution qui a vu le jour en matière d'étude des sons entre la *DD* et l'*EM*.

Le deuxième type d'analyse effectué, celui consistant à vérifier le statut des lexies du corpus par rapport à leur éventuel homologue de la *DD*, a également permis de tirer un certain nombre de conclusions particulièrement édifiantes.

Il a en effet permis de montrer qu'une proportion importante des lexies du corpus avait subi un remaniement d'une encyclopédie à l'autre. L'association de ce pourcentage élevé au pourcentage des lexies n'existant pas dans la *DD*, a donc fait émerger un pôle majoritaire de lexies attestant une évolution de la théorisation des sons.

L'étude des degrés de différence pouvant exister entre les lexies communes à la *DD* et à l'*EM*, a pu nous permettre de corroborer cette évolution entre les deux ouvrages. Sans véritablement révolutionner sa théorie sur les sons, Beauzée imprime dans l'*EM* toute la maturité des propos qu'il a pu énoncer dans sa *GG*.

Enfin, l'analyse détaillée des lexies identifiées comme émergeant dans l'*EM*, a nettement mis en évidence le fait que ces lexies constituaient une terminologie ayant une réelle postérité dans la tradition lexicographique.

Au vu de toutes ces analyses, il apparaît donc clairement que Beauzée, en plus d'avoir apporté une plus grande clarté et une plus grande systématisation dans l'analyse des sons du français, s'érige bien plus que comme un simple grammairien

vulgarisateur des théories de ses prédécesseurs. Ce dernier constitue un personnage clé dans l'acquisition des connaissances sur les sons.

3.2.5 Les lexies présentes dans la DD et non-reprises dans l'EM

En prenant l'*EM* comme cadre, notre analyse de l'évolution des théories sur les sons de Beauzée s'est jusqu'à présent essentiellement appuyée sur le parcours théorique suivant :

Diderot-D'Alembert--> Grammaire Générale --> Encyclopédie Méthodique

Nous avons pu mettre en évidence ci-dessus une évolution terminologique considérable entre la *DD* et l'*EM* en nous appuyant sur la vérification de l'existence des lexies de notre corpus dans l'ouvrage de Diderot et d'Alembert. Pour être complète, notre étude devait néanmoins opérer l'analyse inverse de celle que nous avons conduite, à savoir vérifier l'existence éventuelle de lexies traitant des sons dans la *DD* et non reprises dans l'*EM*.

Les résultats de cette nouvelle prospection mettent en évidence l'existence d'un petit nombre de lexies effectivement attestées dans la *DD*, et non reprises dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature* pour deux raisons différentes.

3.2.5.1 Les lexies non-reprises à cause de la différence de classement entre la DD et l'EM

Parmi le petit nombre de lexies présentant la particularité de n'être présentes que dans la *DD*, nous en relevons trois, MUET, ACOUSTIQUE et PHONIQUE, dont l'absence est à rattacher à la différence de classement des informations dans les deux encyclopédies. Ces trois lexies semblent n'avoir pas été reprises dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature* en raison de leur appartenance à un domaine n'étant pas le domaine spécifique de la Grammaire ou de la Littérature.

Ainsi, par sa définition, l'article MUET, bien qu'étant étiqueté comme relevant de la Grammaire, caractérise l'état physiologique d'absence de parole chez une personne et non le caractère de certaines lettres comme le montre l'article MUET, TE

retenu dans l'*EM*. Notons toutefois que la suite du propos présent dans cet article fait écho à d'autres réflexions de la lexie CONSONNE reprise par Beauzée dans la *DD*.

> "MUET, s. m. (*Gram.*) qui n'a point eu l'usage de la parole, ou qui l'a perdu. Les sourds de naissance sont *muets.*
> Ce n'est point d'aujourd'hui qu'on voit confirmer par expérience la possibilité de l'art si curieux d'apprendre à parler aux *muets.* Wallis en Angleterre, Amman en Hollande, l'ont pratiqué avec un succès admirable dans le siecle dernier. Les ouvrages de ces deux savans sont connus de tout le monde. Il paroît par leur témoignage qu'un certain religieux s'y étoit exercé bien avant eux. Emmanuel Ramirez de Cortone, & Pierre de Castro espagnol, avoient aussi traité cette matiere long-tems auparavant, & nous ne doutons point que d'autres auteurs n'aient encore écrit & publié des méthodes sur cet article. Il est cependant vraisemblable que c'est le P. Ponce espagnol, mort en 1584, qui a inventé le premier l'art de donner la parole aux *muets* ; mais il n'a pas enseigné sa méthode, comme ont fait Amman & Wallis. M. Perreire, né en Espagne, doit aussi la sienne à son génie : on peut voir ses succès dans l'histoire de l'académie des sciences. (*D. J.*)" (*DD*, MUET)

Les deux autres lexies n'appartenant pas au domaine de la Grammaire et donc n'étant pas reprises par Beauzée dans l'*EM* sont les lexies ACOUSTIQUE et PHONIQUE.

> "ACOUSTIQUE, s. f. est la doctrine ou la théorie des sons. *Voyez* SON. Ce mot vient du Grec, *j'entends.*
> L'*Acoustique* est proprement la partie théorique de la Musique. C'est elle qui donne les raisons plus ou moins satisfaisantes du plaisir que nous fait l'harmonie, qui détermine les affections ou propriétés des cordes vibrantes, *&c. V.* SON, HARMONIE, CORDE. [...]." (*DD*, ACOUSTIQUE)

> "PHONIQUE, s. f. est la doctrine ou la science des sons, que l'on appelle autrement & plus communément *acoustique. Voyez* ACOUSTIQUE. [...]." (*DD*, PHONIQUE)

Ces deux lexies nous semblent – avec notre regard contemporain - incontournables pour la description théorique des sons du langage, et nous pouvons

donc logiquement nous interroger sur leur absence dans le lexique descriptif assez pointu sur lequel Beauzée s'appuie. Dans l'hypothèse où leur absence serait véritablement motivée par la séparation thématique caractéristique de l'*EM*, nous aurions clairement là une illustration du défaut d'un tel classement dont la rigidité ne permettrait pas de saisir "facilement" l'exhaustivité du traitement d'une thématique particulière.

Soulignons enfin toute la surprise et le plaisir que nous avons de constater l'existence de la lexie PHONIQUE, lexie toutefois encore assimilée à la science acoustique et de ce fait renvoyant prioritairement à la musique.

3.2.5.2 Les lexies dont l'absence est inexplicable

A la différence des trois lexies précédentes, les lexies que nous avons regroupées dans cette catégorie constituent des lexies pour lesquelles nous ne possédons pas d'explication susceptible de justifier leur absence dans l'*EM*.

Au nombre de cinq, ces lexies sont : ANTEPENULTIEME, INARTICULE, LABDACISME, PENULTIEME et POLYSYLLABIQUES. En fonction de leur taille, nous reproduisons ci-dessous une partie ou la totalité de ces entrées :

> "ANTÉPÉNULTIEME, (*Gramm.*) ce mot se prend substantivement; on sousentend *syllabe.* Un mot qui est composé de plusieurs syllabes a une derniere syllabe, une *pénultieme, pene ultima,* c'est-à-dire presque la derniere, & une *antépénultieme ;* en sorte que comme la pénultieme précede la derniere, l'*antépénultieme* précede la pénultieme, *ante pene ultimam.* Ainsi dans *amaveram, ram* est la derniere, *ve* la pénultieme, & *ma* l'*antépénultieme.* [...]." (*DD*, ANTEPENULTIEME)

> "INARTICULÉ, adj. (*Gram.*) se dit des sons, des syllabes ou des mots qui ne sont pas prononcés distinctement. *Voyez* ARTICULATION & VENT." (*DD*, INARTICULE)

> "LABDACISME, s. m. (*Gram.*) mot grec, qui désigne une espece de grasseyement dans la prononciation ; ce défaut n'étoit point desagréable dans la bouche d'Alcibiade & de Démosthène, qui avoient trouvé moyen de suppléer par l'art, à ce qui leur manquoit à cet égard, du côté de la nature. Les dames romaines y mettoient

> une grace, une mignardise, qu'elles affectoient même d'avoir en partage, & qu'Ovide approuvoit beaucoup ; il leur conseilloit ce défaut de prononciation, comme un agrément sortable au beau sexe ; il leur disoit souvent, *in vitio decor est quaedam malè reddere verba.* (*D. J.*)" (*DD*, LABDACISME)
>
> "PÉNULTIEME, adj. (*Gramm.*) dans un ordre de choses, c'est elle qui occupe la place d'avant la derniere. La *pénultieme* leçon. Le *pénultieme* de sa classe." (*DD*, PENULTIEME)
>
> "POLYSYLLABIQUES, adj. (*Phys.*) sont ceux qui répetent plusieurs syllabes ou plusieurs mots. *Voyez* ECHO." (*DD*, POLYSYLLABIQUES)

Notons que la lexie PENULTIEME, reproduite dans sa totalité, ne formule aucune réflexion sur les sons de la langue, mais que nous la maintenons tout de même dans ce classement puisqu'elle fonctionne en binôme avec la lexie ANTEPENULTIEME, qui en revanche se montre elle plus orientée vers l'analyse des sons. La lexie PENULTIEME est d'ailleurs assez fréquemment employée dans la *DD* puisqu'elle figure dans des lexies comme ACCENT, HIATUS ou encore O.

Toutes ces lexies auraient, nous semble t-il, tout à fait mérité de figurer dans l'*EM*.

Bien que relativement peu nombreuses, les lexies relevant de l'étude des sons, présentes dans la *DD* et absentes de l'*EM*, possèdent une importance non négligeable puisqu'elles attestent certains choix opérés par Beauzée dans la sélection de sa terminologie descriptive des sons.

En effet, bien que relevant plus d'un autre dictionnaire que du dictionnaire *Grammaire & Littérature*, les lexies MUET, PHONIQUE et ACOUSTIQUE apportent un éclairage essentiel à la description des sons. La preuve en est le fait que Du Marsais, à l'article CONSONNE que Beauzée reprend d'ailleurs dans l'*EM*, mentionne déjà des personnages comme Amman et Peirreire[160].

---

[160] La *DD*, puis l'*EM*, mentionnent "Pereyre" et non "Peirreire".

Les lexies ANTEPENULTIEME, INARTICULE, LABDACISME, PENULTIEME et POLYSYLLABIQUES constituent quant à elles de véritables réflexions sur les sons pour lesquelles Beauzée n'a pas jugé nécessaire de produire d'entrées lexicales à part entière. Soulignons néanmoins que la notion de "pénultième" est pour sa part évoquée à plusieurs reprises dans les lexies de notre corpus puisqu'elle est attestée dans ACCENT, E, HARMONIE DU STYLE, HIATUS, (N) MUET; TE, O et QUANTITE. Les autres en revanche ne le sont pas.

3.3 Les sons après l'*EM* : la philologie et la dialectologie

Considérée comme le lieu de maturation des théories sur les sons développées par Beauzée dans la *DD*, mais surtout dans la *GG*, l'*EM* constitue également un ouvrage faisant date dans l'histoire des théories linguistiques.

En ce qui concerne les connaissances sur les sons de la langue française, le dictionnaire *Grammaire & Littérature*, à travers les réflexions de Beauzée, véhicule en effet selon nous les connaissances les plus abouties avant celles du XXe siècle.

Au lendemain de la Révolution apparaît en effet le *Comparatisme*, vaste mouvement scientifique reposant sur l'intérêt diachronique pour les langues, et thématisé par les nombreuses études sur la filiation entre les langues. La découverte par William Jones de la parenté entre le Sanskrit, langue sacrée de l'Inde ancienne, et des langues comme le latin et le grec, a en effet initié l'idée d'une origine commune aux langues d'Europe : l'indo-européen. L'étude des langues dites "indo-européennes" est à l'origine de la naissance de la Grammaire comparée, grammaire principalement développée en Allemagne par les travaux de Bopp, des frères von Schlegel, de Grimm, de Humboldt, de Schleicher, puis des néogrammairiens.

Ce n'est que plusieurs décennies plus tard que va s'opérer un regain d'intérêt pour l'aspect synchronique de l'étude des langues, et que va apparaître une discipline comme la dialectologie.

En France, l'étude des sons se trouve alors intégrée dans une perspective de délimitation des différents idiomes, patois et dialectes présents sur le territoire. Il s'agit d'une période où s'engage une lutte entre les défenseurs du français langue national, et les défenseurs des parlers régionaux. Longue de plus d'un siècle, cette lutte est notamment illustrée par les travaux de Paul Meyer et Gaston Paris,

fondateurs de la revue *Romania* (1872), mais aussi par ceux de Jules Gilliéron, auteur du célèbre *Atlas linguistique de la France* (1902-1910).

Totalement ignorées et laissées de côté par l'élan du comparatisme, les connaissances des grammairiens-philosophes sur les sons de la langue française, mais plus particulièrement celles développées par Beauzée, ne seront pas reprises par les savants de la fin du XIXe et du XXe siècle, malgré leur intérêt renouvelé pour les études synchroniques.

On peut penser que ce sont les avancées technologiques d'observation et d'enregistrement des sons qui ont amenés "tout naturellement" les linguistes du XXe siècle à dédaigner des recherches anciennes dont le dispositif conceptuel - sinon technique - était pourtant déjà d'un grand intérêt épistémologique.

A la lumière de ce que nous avons pu démontrer dans ce chapitre, il semblerait que ces savoirs, restés inexploités voire ignorés pendant plus de deux siècles, auraient pu apporter beaucoup.

V. L'EPIPHONOLOGIE

Dans notre entreprise de définition la plus exacte possible des connaissances des grammairiens-philosophes du XVIIIe siècle sur les sons, nous avons pu faire jusqu'à présent le constat des savoirs articulatoires, physiologiques, et acoustiques de la parole.

Que pouvons-nous avancer maintenant à propos de l'aspect proprement phonologique de ces savoirs antérieurs ?

Devions-nous, selon certains linguistes qui ne situent la naissance de la "phonologie" qu'au début du XXe siècle, économiser les frais d'une analyse relative à la détermination des connaissances de ce type ? Bien évidemment pas! Les résultats de notre étude tendent d'ailleurs à confirmer l'existence de ce que Sylvain Auroux nomme l'*épiphonologie*[161].

1. Une définition de l'épiphonologie

> "L'étude qui a pour but de déterminer les distinctions phonétiques qui, dans une langue donnée, ont une valeur différentielle et d'établir le système de phonèmes et de prosodèmes, est souvent appelée *phonologie*. La phonologie, prise dans ce sens, a été fondée à Prague il y a une trentaine d'années par un groupe de linguistes (Troubetzkoy, Jakobson et autres), d'où le nom d'*école de Prague*." (MALMBERG, 1998 : 107)

Prononcé en 1954, et réédité dans la version que nous mentionnons, ce propos de Bertil Malmberg nous donne une définition claire de ce qu'est la "phonologie", véritable science qui s'intéresse aux sons en fonction de leur valeur distinctive dans la langue.

Avant de nous intéresser à la définition de l"épiphonologie", il nous semblait incontournable de donner cette première définition, afin de bien pouvoir prendre la mesure des connaissances répertoriées au XVIIIe siècle chez les grammairiens-

[161] AUROUX, 1992 : 599.

philosophes, et d'ainsi marquer le décalage existant réellement entre un tel savoir et le nôtre.

Sylvain Auroux[162], ne fournit pas de définition de l'épiphonologie, et se contente d'affirmer à propos du savoir des grammairiens-philosophes, que "le concept de phonème n'est pas lui-même thématisé"[163] et que l'"on en reste, en quelque sorte, au niveau d'une *épiphonologie*"[164].

Le linguiste A. Culioli a créé le concept d'"épilinguistique" (1968) pour désigner le comportement du locuteur commentant son usage un peu comme le fait le linguiste qui le décrit, mais sans le degré de scientificité d'une véritable métalinguistique. Dans le domaine de la phonologie on parlera donc d'"épiphonologie" pour désigner le comportement du locuteur qui commente son usage sans les concepts théoriques d'une phonologie aboutie. Ainsi, loin d'affirmer que les connaissances du XVIIIe siècle relatives aux sons constituent déjà une véritable réflexion de nature phonologique, S. Auroux semble admettre que les théories énoncées durant le siècle des Lumières sont en quelque sorte les prémices de l'apparition d'une telle science. Les propos développés par les grammairiens-philosophes semblent donc introduire une évolution vers l'avènement de la phonologie, une évolution en faveur de l'étude des sons seulement en fonction de leurs propriétés phoniques ou acoustiques. En d'autres termes, ce qui va se jouer dans cette période historique c'est le passage d'une "morpho-phonologie" à une phonologie véritable.

Nous allons nous attacher à décrire tout au long de ce chapitre les divers éléments les plus saillants de la théorie de Beauzée sur les sons, en vue d'apporter, peut-être, une réponse à la "querelle" à distance que laisse transparaître l'étude des quelques rares articles de linguistes s'étant penchés avant nous sur cette question de l'existence éventuelle d'une phonologie avant le XXe siècle.

---

[162] AUROUX, 1992.
[163] AUROUX, 1992 : 599.
[164] AUROUX, 1992 : 599.

Prendrons-nous à la fin de ce chapitre, le parti de Nina Catach[165], qui évoquant la discorde au XVIe siècle, entre Meigret, Guillaume des Autels, et Péletier du Mans, n'hésite pas à baptiser un chapitre de son analyse "*La phonologie*" ?

Adopterons-nous l'attitude plus convaincue encore de Daniel Droixhe[166], qui évoque chez les grammairiens du XVIIIe siècle une "conscience à la frontière du phonème"[167], ou les avis engagés de Michel Le Guern, auteur d'un article au titre très évocateur, "Dangeau et les origines de la phonologie française"[168], et de G. E. Bartlett[169], défendant fermement l'idée de la présence de phonologie chez Beauzée ?

Prenant le contre-pied de cette tendance majoritaire, peut-être opterons-nous plutôt pour l'opinion plus "modérée" soutenue par Sylvain Auroux, partisan d'une "épiphonologie" et non d'une phonologie véritable au XVIIIe siècle.

2. L'inventaire des sons, l'éloignement de l'équivalence graphie/phonie : une première avancée phonologique

En vue d'établir l'existence ou l'absence de propos phonologiques chez nos grammairiens-philosophes, et plus particulièrement chez Beauzée, intéressons-nous dans un premier temps à l'attitude opiniâtre de tous ces savants, et à celle de certains de leurs prédécesseurs, pour dresser un inventaire le plus exact possible des différents sons usités dans leur langue.

Reposant sur un long travail de distinction entre la graphie et la phonie, cet engagement à dresser une liste exhaustive des sons de la langue, ne constitue t-il pas un premier mécanisme proprement phonologique ? Ne s'agit pas là de l'étape indispensable à l'émergence de principes supplémentaires sur le fonctionnement des sons dans la langue ?

Notre réponse à cette interrogation ne souffre aucune hésitation dans la mesure où le fait de dresser l'inventaire des sons propres à une langue marque déjà une certaine conscience indubitable du rôle fonctionnel de ces diverses unités répertoriées.

---

[165] CATACH, 1982 : 88.
[166] DROIXHE, 1971.
[167] DROIXHE, 1971, 92.
[168] LE GUERN, 1990.
[169] BARTLETT, 1974 et 1975.

Il ne s'agit aucunement d'une étrangeté de constater que Nina Catach évoque la notion de "phonologie" à propos des analyses opérées par les protagonistes de la querelle de l'Orthographe.

En effet, bien qu'encore empreintes d'une certaine naïveté, trahissant notamment une grande difficulté à se détacher de l'équivalence entre la lettre et le son, les théories de ces savants du XVIe siècle attestent une conscience "épiphonologique" bien réelle. Cette dernière se traduit notamment, ainsi que le souligne Nina Catach, par l'utilisation d'exemples constituant de véritables "paires minimales" :

> "Amenés à étudier les unités de la langue orale, ils procèdent par traits pertinents, font appels aux rimes, aux paires minimales [...]."
> (CATACH, 1982 : 88)

Nous verrons un peu plus loin que la question de l'usage d'exemples s'apparentant à nos "paires minimales", est un critère décisif plaidant en faveur de l'existence de réflexions phonologiques chez les grammairiens-philosophes.

Pour en revenir à la classification des sons que propose Beauzée, nous devons insister sur le fait que ce dernier fait preuve d'une étonnante maturité dans son analyse, puisqu'il établit une distinction nette entre la substance physique des sons qu'il identifie, et leur rôle communicatif :

> "C'est donc en effet, dans *ga* & *gai*, dans *qua* & *quai*, le même mouvement organique qui opère l'interception & ensuite l'explosion de la voix : & si l'oreille y apperçoit quelque différence; ce n'est point que la cause physique de l'articulation soit différente, c'est que l'effet en est modifié par la disposition particulière de la bouche dans l'émission de telle ou telle voix. De là vient que le *g* & le *q* paroissent naturellement mous & affoiblis avec les voix *è*, *eu*, *i*, *u*, *ein*, *un;* & au contraire vigoureux & pleins avec les autres voix. Ce n'est ni le caprice ni le génie de notre langue qui a fait ce partage; c'est la constitution physique de l'organe qui en est le principe naturel.
>
> Le parti que je prends, de ne tenir aucun compte de ces différences dans mon système des articulations, peut donc se justifier par les observations que je viens d'exposer; & il peut même trouver de l'appui dans l'autorité de quelques grammairiens habiles. "Je ne dois pas dissimuler, dit M. Duclos, [...] que d'habiles grammairiens, en admettant la différence sensible des différents sons du G & du Q, pensent qu'elle ne vient que des voyelles auxquelles ils s'unissent." Il y a même lieu de croire que ce savant académicien ne jugeoit pas impossible que le sentiment de ces grammairiens fût adopté, puisqu'il en fait la supposition, pour appuyer du moins sur quelques corrections, dont la nécessité lui paroît incontestable dans cette hypothèse." (BEAUZÉE, *GG* : 75-76)

Les sons [g] et [k] possèdent des prononciations différentes en fonction de l'unité vocalique qu'ils précèdent. Ces variations de prononciation homorganiques ne contribuent pas pour autant à faire émerger des unités phonétiques différentes, et le fait que Beauzée en ait conscience, montre une conscience réelle de la différence entre les sons en tant que substances sonores et unités de la communication.

Formulé à partir d'une analyse du passage de la *GG* que nous venons de reproduire, le commentaire suivant de Bartlett fait écho à l'idée que nous venons d'énoncer :

> "Mais bien plus importante est l'identification des variantes combinatoires des occlusives vélaires selon leur production homorganique avec la voix, et surtout la constatation de la part de Beauzée que ces variantes déterminées par "la constitution

> physique de l'organe" n'ont aucun rôle dans le système des articulations (I, 76). C'est ainsi que Beauzée envisage la différence entre la simple description des sons en tant que substance et leur rôle communicatif. Rien de plus "phonologique" que cela!" (BARTLETT, 1974 : 38)

Bartlett reformule d'ailleurs le même commentaire dans son ouvrage *Beauzée's Grammaire générale*, *theory and methodology*, publié en 1975, et dans lequel il s'exprime ainsi :

> "His most important contribution, however, is seen to lie in his realization that an articulatory description of sounds is only a minor feature in discussing the function that those sounds fulfil in the act of communication, and that the true phonological import of the sounds may only be appreciated in the way in which they succed in conveying the message to the listener." (BARTLETT, 1975 : 165-166)

Par sa volonté de définir un système des sons du français affranchi de la transcription fidèle de l'Orthographe, Beauzée, au même titre que tous les grammairiens ayant œuvré avant lui dans ce sens, fait certainement preuve d'une attitude proprement phonologique. Cette dernière ne peut d'ailleurs être remise en cause si nous tenons compte du fait que le grammairien montre une réelle conscience de la différence entre le rôle communicatif des sons qu'il identifie et leur simple existence en tant que substance phonique.

3. L'opposition foible/forte : opposition voisée/non-voisée (morpho-phonologie ou phonologie) ?

En étroite relation avec la question de l'"inventorisation" des sons propres à une langue donnée, intéressons-nous à présent à la question de la mise en système des différents sons recensés par les grammairiens.

L'agencement des unités phoniques au sein d'un système peut en effet constituer un témoin intéressant de cette éventuelle attitude phonologique. Nous désirons plus précisément faire ici allusion à une particularité présente chez plusieurs

grammairiens antérieurs, et qui pourrait constituer une avancée de type phonologique: la mise en place de l'opposition *fortes/foibles*.

L'opposition entre *consonnes fortes* et *consonnes foibles* est une opposition que nous avons déjà évoquée assez longuement dans nos CHAPITRES III et IV, et sur laquelle nous ne nous étions pas clairement prononcé. Cette dernière peut-elle être assimilée à notre opposition entre consonnes *voisées* (sonores) et consonnes *non-voisées* (sourdes) ? Cette dernière amène t-elle des réflexions de nature morpho-phonologique ou phonologique ?

3.1 Dangeau

Le créateur de cette opposition entre consonnes *fortes* et consonnes *foibles* est le grammairien Dangeau. Rappelons la division que ce dernier opère au sein des différents sons consonantiques qu'il identifie :

"B	P
V	F
D	T
G	K
Z	S
J	Ch

> La première colonne est des lettres qu'on peut nommer foibles, & l'autre de celles qu'on peut nommer fortes : la première est de celles qui sont précédées par une petite émission de voix, & l'autre est de celles qui n'en ont point." (DANGEAU, 1754 : 47)

La répartition des consonnes que propose Dangeau s'avère tout à fait troublante, puisqu'elle correspond exactement au dégroupement que nous opérons entre nos sons voisés et non-voisés. Néanmoins, l'explication de l'opposition entre consonnes *fortes* et consonnes *foibles* laisse planer un doute quant à cette équivalence, puisque la notion de vibration des cordes vocales n'est jamais évoquée.

Elle n'entre à aucun moment dans le processus de production et de distinction des sons. Ayant rédigé ses théories avant le célèbre *Mémoire* de Ferrein, Dangeau n'a pu bénéficier des lumières de ce dernier à propos des données physiologiques de la parole et notamment sur le rôle des lèvres de la glotte, lèvres auxquelles il donne le

nom de "cordes vocales", et n'évoque donc à aucun moment le rôle prépondérant joué par cet organe dans la production de la parole[170].

Dangeau semble toutefois avoir pris conscience d'une différence articulatoire fondamentale entre les consonnes *foibles* et les consonnes *fortes*, puisqu'il évoque la présence d'une petite "émission de voix" au début de la production des consonnes *foibles*, émission qui pourrait avoir été suggérée par l'impression laissée lors de l'adduction des cordes vocales.

Michel Le Guern, dans son article intitulé "Dangeau et les origines de la phonologie française", n'émet aucun doute sur la connaissance de l'opposition *voisée/non-voisée* chez Dangeau :

> "Dangeau construit le système des consonnes du français selon l'opposition en "consonnes foibles" (ou sonores), "consonnes fortes" (ou sourdes) et "consonnes nazales", qu'il croise avec l'opposition traditionnelle des "parties de la bouche qui servent à les prononcer" [...]." (LE GUERN, 1990 : 98)

Il va même jusqu'à considérer que "la mise en lumière de l'opposition entre consonnes sonores et consonnes sourdes est sans doute une des innovations les plus importantes de Dangeau, et une des plus universellement reçues"[171]. Le grammairien s'érige donc pour lui comme un symbole de l'étude des sons :

> "Il est cité par le P. Buffier, par l'abbé d'Olivet, par Du Marsais, par l'abbé Froment, par Court de Gébelin, qui lui savent gré d'avoir renouvelé la description des sons du français en construisant le concept de voyelle nasale et en montrant le rôle essentiel de l'opposition sourde/sonore dans le système des consonnes." (LE GUERN, 1990 : 100)

Le second phénomène sur lequel nous pouvons nous appuyer pour affirmer l'hypothèse d'une éventuelle équivalence entre l'opposition *foible/forte* de Dangeau et notre opposition *voisée/non-voisée*, est une étonnante connaissance des règles

---

[170] Dangeau n'évoque d'ailleurs pas non plus les travaux de Cordemoy en physiologie de la parole.
[171] LE GUERN, 1990 : 100.

phonologiques qui gouvernent notre langue et qui se trouvent caractérisées par le phénomène d'"assimilation".

Dangeau possède en effet une réelle conscience de ces phénomènes phonologiques entre consonnes sourdes et consonnes sonores :

> "Les six lettres de la première colonne étant de la même force, & les six de la seconde colonne aussi de même force, quand on aura à prononcer deux de ces consonnes l'une après l'autre, sans distance, & qu'il y en aura une foible & l'autre forte, celle qui sera la dernière emportera la première." (DANGEAU, 1754 : 48-49)

Voici d'ailleurs la première exemplification de ce phénomène qu'il donne :

> "Quand on a voulu faire en Latin le supin de scribo, il a fallu de nécessité le finir par la syllabe tum. Le t qui y est, est une lettre forte; qu'en arrive-t-il ? ce que j'ai prévû qui devoit arriver : cette consonne forte a fortifié le b qui la précède, & en a fait un p, scriptum, & tout de même au prétérit scribsi, qu'on ne pourroit pas prononcer, à moins qu'on ne mît un petit e féminin après le b, pour se séparer du t ou de l's, qui sont des lettres fortes." (DANGEAU, 1754 : 49)

L'exemple énoncé ci-dessus décrit avec exactitude le phénomène d'assourdissement de la consonne *b*, qui dans la prononciation est remplacée dans la flexion par la consonne *p*. Nous sommes typiquement là en présence d'un phénomène de morpho-phonologie verbale.

Plus loin, Dangeau décrit le phénomène inverse en évoquant la sonorisation de la consonne *ch* qui est remplacée par la consonne *j* :

> "Mais si la consonne forte a quelquefois fortifié la foible, il arrive quelquefois que la foible affoiblit la forte. Quand les Parisiens prononcent les mots chevaux & cheveux, ils prononceroient très-distinctement le ch de la première syllabe, s'ils se vouloient donner le temps de prononcer l'e féminin, & qu'ils prononçassent ces mots en deux syllabes; mais s'ils veulent en pressant leur prononciation

> manger cet e féminin, & joindre sans milieu la première consonne avec l'v consonne qui commence la seconde syllabe, cette consonne qui est foible, affoiblit le ch, & devient un j; & ils diront des jveux & des jvaux." (DANGEAU, 1754 : 48-49)

Dangeau multiplie ainsi les exemples du phénomène d'assimilation, phénomène qui tend donc à nous laisser croire que l'opposition entre *fortes* et *foibles* et donc bien l'équivalent de notre opposition entre *voisées* et *non-voisées*.

Si nous considérons qu'il y a une équivalence possible entre l'opposition décrite par Dangeau et la nôtre, il semble que la réception scientifique de ce dernier, cité en référence par de nombreux grammairiens dont ceux de notre échantillon, laisse penser que l'opposition *voisée/non-voisée* est également possédée par Duclos, Du Marsais et Beauzée. Dans le doute, nous pouvons supposer que ces grammairiens connaissent le phénomène de voisement et de dévoisement d'un point de vue morpho-phonologique.

3.2 Duclos

Bien que n'explicitant pas ouvertement la distinction existant entre les consonnes *foibles* et les consonnes *fortes*, Duclos reproduit dans son classement la même symétrie qu'avait proposée Dangeau soixante ans auparavant :

"Sept foibles.	Sept fortes.
b, de *bon*.	p, de *pont*.
d, de *don*.	t, de *ton*.
g, de *gueule*.	g, de *guenon*.
j, de *jamais*.	ch, de *cheval*.
c, q, de *cuiller*, *queûe*.	k, de *kalendes*.
v, de *vin*.	f, de *fin*.
z, de *zèle*.	s, de *seul*."

(DUCLOS, 1754 : 12)

Les exemples proposés ne sont pas du tout du même type que ceux retenus par Dangeau, dans la mesure où s'agit plutôt d'unités lexicales disjointes en opposition.

Nous ne sommes plus dans le cadre d'exemples de morpho-phonologie générative puisque aucune règle d'assimilation n'est décrite.

En n'explicitant pas l'opposition introduite par Dangeau, Duclos n'apporte pas, lui, de véritables réflexions de type phonologique ou morpho-phonologique.

3.3 Du Marsais

Du Marsais, dans les articles de la *DD*, introduit l'opposition *foibles/fortes* à l'article CONSONNE *:*

> "Je vais finir par une division remarquable entre les Consonnes. Depuis M. l'abbé de Dangeau, nos Grammairiens les divisent en foibles & en fortes, c'est-à-dire que le même organe poussé par un mouvement doux produit une Consonne foible, & que s'il a un mouvement plus fort & plus appuyé, il fait entendre une Consonne forte. Ainsi B est la foible de P, & P est la forte de B. Je vais les opposer ici les unes aux autres." (DU MARSAIS, *DR*, CONSONNE)

Le commentaire de Du Marsais que nous avons choisi de reproduire ici, est intéressant à plusieurs égards.

Sa première particularité est de clairement attribuer à Dangeau la naissance de l'opposition entre consonnes *foibles* et consonnes *fortes*, ce qui tend à montrer toute la déférence envers les théories grammaticales de ce grammairien du siècle précédent, et plus particulièrement envers cette opposition *foibles/fortes*.

Le deuxième critère intéressant de ce discours réside dans le fait qu'il fournit, à la différence des *Remarques* de Duclos, une définition de l'opposition *foibles/fortes*. Cette définition possède tout son lot d'intérêts dans la mesure où elle diverge quelque peu de celle de Dangeau.

En effet, alors que Dangeau fondait son opposition sur l'émission d'une "petite émission de voix" lors de la production des consonnes *foibles* et sur l'absence de cette même émission lors de la production d'une consonne *forte*, Du Marsais fait intervenir pour sa part la notion de "force" pour distinguer les deux types de consonnes. Dans le cas des *foibles*, l'organe est "poussé par un mouvement doux", alors que dans le cas des *fortes*, celui-ci possède "un mouvement plus fort & plus appuyé" (d'où leur nom).

Les avis des deux grammairiens ne divergent pas mais s'appuient sur des causes légèrement différentes puisque dans un cas Dangeau perçoit à travers la petite émission de voix qui précède les consonnes *foibles*, une petite différence articulatoire

entre *foibles* et *fortes*, et que dans l'autre, Du Marsais fait reposer la différence entre ces sons sur une variation de force articulatoire.

3.4 Beauzée

A l'image de son prédécesseur dans la rédaction des articles de Grammaire de la *DD*, Beauzée apporte dans sa *GG* une définition de l'opposition *foible/forte* qui n'est pas calquée sur celle de Dangeau. Sa définition semble plus basée sur celle de Du Marsais, dans la mesure où elle s'appuie également sur l'idée de différence de "force" dans la production des sons.

> "Les articulations organiques peuvent se diviser encore en deux espèces générales, les constantes & les variables : & cette division est relative au degré de force avec lequel se fait l'explosion, soit que ce degré dépende de la quantité de la force expulsive, ou qu'il soit proportionné à la résistance de la partie organique qui intercepte la voix." (BEAUZÉE, *GG* : 57)

Cette définition que fournit Beauzée laisse très nettement percevoir l'aspect très "systématique" qui caractérise la totalité de sa réflexion grammaticale[172], puisqu'il ne se contente pas de mettre en opposition les consonnes *foibles* et les consonnes *fortes*, mais oppose les consonnes qui sont susceptibles d'être *foibles* ou *fortes* aux consonnes qui ne sont pas susceptibles de l'être.

En d'autres termes, les propos de Beauzée laissent penser, un peu à l'image de ce que nous avions dit lors de l'analyse des sons vocaliques chez ce grammairien, qu'il envisage l'existence d'articulations qui constitueraient un faisceau de traits non saturés. Il semble ainsi envisager les sons [b] et [p] comme un seul et même son, qui, selon le degré de force de son explosion, donne soit un [b] soit un [p]. Cette assimilation présente le mérite de mettre en évidence la prise en considération de la force d'explosion du son (notre opposition *voisé/non-voisé*) comme un trait distinctif véritable. Bartlett, quelques années auparavant soulignait déjà cette particularité :

[172] Nous reviendrons en détails plus loin, sur cet aspect "systématique" de la théorie grammaticale de Beauzée.

> "The distinction made between the variables leads Beauzée to make an interesting comment relating to the phonological import of the distinction. He claims that, from the mechanical point of view, [b] and [p] are one and the same sound; the degree of variation of the force of the explosion is merely an accessory feature which becomes a defining and distinctive feature only if one assigns this particular importance to the variation in force." (BARTLETT, 1975 : 164)

Chaque son semble nécessiter pour sa production une situation physiologique particulière : occlusion complète ou incomplète de la bouche (*muettes vs sifflantes*), rôle de la langue (caractéristiques des linguales, qu'elles soient *dentales*, *gutturales*, ou *liquides*). Or, Beauzée identifie des paires d'articulations présentant les mêmes caractéristiques articulatoires. Le seul élément permettant de les distinguer est alors le degré de force de l'explosion nécessaire à leur production. Ce degré de force peut en effet être plus ou moins important et créer soit des articulations *foibles*, soit des articulations *fortes*.

La prise en considération de l'intensité de l'explosion nécessaire à la production d'une articulation, constitue ce que nous appelons aujourd'hui un "trait distinctif". La preuve la plus évidente de ce que nous avançons réside dans la distinction que fait le grammairien entre articulations *constantes* et articulations *variables* :

> "Les articulations constantes sont celles dont l'explosion se fait constamment avec le même degré de force; ou parce que le mouvement organique intercepte toujours la voix avec le même degré de résistance, ou parce que l'obstacle de cette résistance est toujours rompu avec le même degré de vitesse par la même quantité d'air." (BEAUZÉE, *GG* : 57)

> "Les articulations variables sont celles dont l'explosion se fait avec différents degrés de force, quoique la disposition méchanique des parties organiques soit toujours la même. Cette différence de degrés n'est appréciable que par la différence vague du plus ou du moins; de sorte que l'on ne peut assigner à chaque disposition méchanique des organes, que deux articulations variables, ou plutôt variées, l'une foible & l'autre forte : c'est la même

> articulation, si l'on ne pense qu'à la disposition méchanique, & que l'on en envisage les variations comme accessoires; & cette articulation est vraîment variable : ce sont deux articulations différentes, si l'on regarde le degré de force de l'explosion comme une partie essentielle & distinctive de leur nature." (BEAUZÉE, *GG* : 58)

La première définition, celle qui concerne les articulations *constantes* M, N, L, R et H[173], selon la classification que dresse Beauzée[174], laisse apparaître en filigrane une conscience de la différence du mode articulatoire des consonnes faisant partie de cette catégorie.

En effet, en évoquant à la fois les articulations "dont l'explosion se fait constamment avec le même degré de force" et celles dont "le mouvement organique intercepte toujours la voix avec le même degré de résistance", le grammairien semble respectivement faire allusion aux *Occlusives* (M et N) et aux *Constrictives* (L et R).

La seconde définition ne reproduit malheureusement pas cette opposition entre *Occlusives* et *Constrictives*, et laisse donc à travers l'expression "celles dont l'explosion se fait avec différents degrés de force", penser que les articulations *variables* ne sont que des *Occlusives*. Néanmoins, cette même définition fait très clairement apparaître une conscience réelle de la notion de "trait distinctif" lorsque Beauzée conclut son propos par l'énoncé suivant : "ce sont deux articulations différentes, si l'on regarde le degré de force de l'explosion comme une partie essentielle & distinctive de leur nature."

Cette opposition distinctive[175] représentée par le degré de force lors de la production d'un son consonantique, semble donc à première vue correspondre à notre opposition *voisées/non-voisées*. Ceci semble d'autant plus vrai si nous tenons compte du fait qu'une consonne *voisée* est généralement plus brève et produite avec une intensité acoustique moins importante que celle d'une consonne *non-voisée*.

En opposant les articulations *variables* aux articulations *constantes*, Beauzée envisage donc deux séries distinctes d'articulations, à savoir M, N, R et L classées

---

[173] Beauzée classe le son du H aspiré comme un son de la langue française.
[174] BEAUZÉE, *GG* : 71.
[175] Soulignons ici la proximité terminologique des propos de Beauzée qui évoque une opposition "essentielle & distinctive".

dans les *constantes*, B, P, F, V, D, T, G, Q, Z, S, J, et CH classées dans les *variables*.

La justification qu'il fournit à la composition de ces deux catégories n'est pas très développée et n'apporte pas d'explication significative. Voici dans un premier temps quelles articulations il réunit au sein de la catégorie *constantes* :

> "Les articulations constantes de notre langue sont I°. les deux nasales *m* & *n*, qui sont toujours les mêmes, parce qu'il y a toujours le même degré de force dans le méchanisme qui occasionne tout à la fois l'interception de l'air & le reflux par le nez:
> 2°. les deux liquides *l* & *r*, dont le méchanisme ne peut intercepter la voix avec deux différents degrés de force." (BEAUZÉE, *GG* : 57-58)

Pour sa catégorie des *variables*, Beauzée opère donc le dégroupement entre les articulations *foibles* et *fortes*, opposant deux à deux des articulations uniquement différenciées par le degré d'intensité de leur explosion :

> "Nous avons six paires d'articulations variables, une foible & une forte dans chaque paire.
> Les deux labiales muettes : *b* qui est foible, comme dans *baquet;* & *p* qui est forte, comme dans *paquet*.
> Les deux labiales sifflantes : *v* qui est foible, comme dans *vendre;* & *f* qui est forte, comme dans *fendre*.
> Les deux linguales muettes & dentales : *d* qui est foible, comme dans *dome;* & *t* qui est forte, comme dans *tome*.
> Les deux linguales muettes & gutturales : *g* qui est foible, comme dans *galle;* & *q* qui est forte, comme dans *calle*.
> Les deux linguales sifflantes & dentales : *z* qui est foible, comme dans *zélé*; & *s* qui est forte, comme dans *scellé*.
> Enfin, les deux linguales sifflantes & palatales : *j* qui est foible, comme dans *japon*; & *ch* qui est forte, comme dans *chapon*." (BEAUZÉE, *GG* : 58-59)

Si nous exceptons les brefs commentaires formulés sur M, N, R, et L, commentaires qui résument brièvement ce qui a déjà été dit dans les définitions des articulations *variables* et *constantes*, Beauzée n'explicite pas ses choix à l'aide de

descriptions articulatoires. Il ne fournit d'ailleurs même pas de définition véritable des articulations *foibles* et *fortes*.

Dans l'*EM*, au sein des articles du dictionnaire *Grammaire & Littérature*, le grammairien se montre en revanche plus loquace sur cette opposition *foibles/fortes*, puisqu'il formule une entrée dictionnairique pour chacune de ces notions :

> "(N.) FOIBLE, adj. Qui n'a pas toute la vigueur dont il est capable. Les articulations variables sont foibles ou fortes. Voyez VARIABLE.
> On appelle foibles celles qui n'interceptent pas la voix avec toute la vigueur dont est capable la résistance de la partie organique qui en est le principe. B, V, D, G, Z, J, sont des articulations variables foibles. Voyez ARTICULATION & FORT." (BEAUZÉE, *EM*, FOIBLE)

> "(N.) FORT, E, adj. Qui a toute la vigueur dont il est susceptible. Les articulations variables sont foibles ou fortes. Voyez VARIABLE. On appelle fortes, celles qui interceptent la voix avec toute la vigueur dont est capable la résistance de la partie organique qui en est le principe. P, F, T, K, S, CH, sont des articulations fortes. Voyez ARTICULATION & FOIBLE." (BEAUZÉE, *EM*, FORT)

Ces deux définitions font très largement écho aux commentaires formulés dans la *GG*, puisqu'elles soulignent la variation du degré d'opposition des organes nécessaires à la production des articulations, mais ne lèvent pas pour autant toute l'ambiguïté que fait naître une telle division aux yeux des savants du XXIe siècle.

Bien que l'opposition *foibles/fortes* ne soit pas sans rappeler notre division entre consonnes *voisées* et consonnes *non-voisées*, ne peut-il toutefois pas s'agir d'une toute autre opposition ?

Nous devons en effet prendre toutes les précautions possibles en envisageant cette équivalence, et peut-être vérifier l'existence d'hypothèses supplémentaires.

Nous pouvons ainsi, à l'image de Sylvain Auroux, considérer que cette opposition *foibles/fortes* est peut-être tout simplement la même opposition que nous avons encore aujourd'hui et qui traduit la variation de tension musculaire existant entre les consonnes :

> "La distinction faible/forte, appliquée aux consonnes, n'est pas une autre façon de rendre notre distinction sourde/sonore; les deux sont présentes dans notre phonétique; bien que congrues, ces distinctions peuvent différer dans certaines langues : en français, par exemple, il peut arriver qu'une consonne sourde (p, k, s, etc.) devienne sonore devant une autre consonne sonore, sans perdre sa force (cf. cou*p*e de champagne, tê*t*e de veau, où p et t sont sonorisées devant d); la distinction faible/forte concerne des traits originaux; les traits sourde/sonore sont inconcevables au XVIIIe siècle : seule la voyelle qui est un son musical, peut être modifiée par l'action des cordes vocales; le président Des Brosses, qui se sert du qualificatif "sonore", l'attribue aux voix nasales, à cause de leur rôle dans le chant. L'action des cordes vocales dans l'articulation des sons du langage n'est pas aperçue : Rousseau oppose la voix de la passion modifiée par la glotte, à la simple parole, modifiée par les autres organes." (AUROUX, 1973 : 79)

Le commentaire formulé par Sylvain Auroux mérite effectivement toute notre attention, d'autant plus qu'il s'appuie sur un facteur primordial au XVIIIe siècle, qui est la non prise en compte du rôle des cordes vocales dans le processus de production de la parole.

L'étude de l'opposition entre *foibles/fortes* ne nous permet pas d'avoir un avis tranché sur la question que nous nous sommes posée au début de ce chapitre. Néanmoins, il nous semble que la première opposition, celle formulée par Dangeau, ne peut souffrir de l'objection formulée par Sylvain Auroux. En n'étant pas directement définie par le critère de force articulatoire mais par l'existence d'une petite voix précédant l'émission des consonnes *foibles*, l'opposition *foibles/fortes* de l'abbé semble la plus proche de la nôtre.

Nous pensons que l'opposition décrite par Du Marsais et Beauzée n'est en fait pas différente de celle de Dangeau. Elle a le tort de s'appuyer sur le critère de force articulatoire, pourtant déjà présent chez leur prédécesseur, ainsi que le confirme la terminologie *foible/forte* retenue, et non pas sur l'indice fourni par ce dernier.

L'intuition émise par Dangeau n'a certainement pas été ignorée par Du Marsais et Beauzée puisque ces derniers affirment explicitement reprendre l'opposition développée par celui-ci.

L'absence totale de conscience du rôle des cordes vocales dans la production des sons, illustre parfaitement le fait que le XVIIIe siècle développe une *épiphonologie* et non une *phonologie* véritable.

4. Les paires minimales

En étroite relation avec le phénomène précédent, nous relevons une illustration supplémentaire d'attitude de type "épiphonologique", voire "phonologique" : le recours aux paires minimales.

4.1 Un phénomène pauvre mais bien réel

Déjà présente dans la *DD*, mais bien plus développée dans l'*EM*, cette tendance à l'illustration des phénomènes phonétiques par des exemples constituant de véritables paires minimales, semble instaurer une mutation théorique importante, ainsi que souligne Daniel Droixhe :

> "En somme, on peut dire que si la première moitié du siècle des Lumières développe principalement une conscience clarifiée du *son linguistique*, la seconde moitié élève cette conscience à la frontière du *phonème* (au sens classique de Troubetzkoy)." (DROIXHE, 1971: 92)

L'usage de paires minimales constitue selon nous une maturation importante de l'analyse des sons.

Plus que chez quiconque avant lui, le recours à ce procédé constitue chez Beauzée un moyen efficace de restituer les particularités articulatoires des sons mis en opposition. Il ne s'agit plus, comme pour les écrits des siècles précédents, de simples manifestations rencontrées au hasard d'une page, mais d'un véritable outil dont l'usage est plus fréquent et légitimé.

L'usage des paires minimales se manifeste lors de développements cruciaux tels que la mise en système des sons. Il est ainsi utilisé lors de la présentation de la classification des sons vocaliques et consonantiques, dans la *GG*, et dans l'*EM* (lexies ARTICULATIONS et VOIX).

Il est également utilisé ailleurs dans nos lexies et pour des usages différents.

4.2 Les usages des paires minimales

Le recours aux paires minimales ne se limite pas au seul cadre de la classification des sons que fournit Beauzée aux lexies ARTICULATION et VOIX : il est présent dans plusieurs autres lexies, faisant ainsi apparaître une multiplicité d'usages.

4.2.1 Rapprochements ne constituant pas de véritables paires minimales

4.2.1.1 Les réflexions autour de l'orthographe

L'une des premières formes de rapprochement de sons que Beauzée opère mais qui n'est pas traduite par l'utilisation de véritables paires minimales, est le fruit de réflexions autour de certaines incohérences de l'orthographe.

Le grammairien pointe en effet du doigt des particularités de l'orthographe française illustrant l'inadéquation entre l'écrit et l'oral. La lexie ACCENTUER met en évidence ces particularités :

> "ACCENTUER [...] Pour faciliter la lecture de notre langue aux nationaux & aux étrangers, il faudroit prendre le parti d'en accentuer les mots selon quelque systême raisonné & suivie, de manière, par exemple, qu'on fût averti par l'accentuation des différentes manières de lire, [...] archange, archétype, archiépiscopal, archonte & marchand, archevêque, archidiacre, nous marchons, &c." (*EM*, ACCENTUER)

> "ACCENTUER [...] Pour faciliter la lecture de notre langue aux nationaux & aux étrangers, il faudroit prendre le parti d'en accentuer les mots selon quelque systême raisonné & suivie, de manière, par exemple, qu'on fût averti par l'accentuation des différentes manières de lire, nous exécutions, & des exécutions ; nous portions & nos portions ; ils pressent de presser, & il pressent de pressentir [...]" (*EM*, ACCENTUER)

Dans les deux exemples mentionnés, Beauzée évoque explicitement les efforts qu'il serait nécessaire de produire pour rendre notre écriture moins ambiguë et plus

pertinente, non seulement pour les lecteurs étrangers mais aussi pour les locuteurs français eux-mêmes.

Dans le premier exemple, il dénonce ainsi le poids de l'étymologie qui dans certains cas attribue à un même graphème des prononciations différentes. Ainsi, dans les mots "archange", "archétype", "archiépiscopal" et "archonte", le graphème "ch" se traduit par le son [k] alors qu'il se traduit par [ʃ] dans "marchand", "archevêque", "archidiacre" et "nous marchons".

Dans le deuxième exemple, Beauzée évoque un certain nombre de mots homographes; les exemples utilisés introduisent deux à deux des acceptions différentes, distinguées d'un point de vue morphologique. La prononciation du T devant *-ion* variera selon que le mot est interprété comme verbal ou nominal.

Le T final du radical verbal se lira [t] devant la désinence d'imparfait, alors que le morphème *-tion* formateur de noms abstraits comporte une assibilation du T qui se réalise en [s].

Notons que cette opposition entre traitement verbal et traitement nominal est également présente dans la lexie T reproduite ci-dessous :

> "T [...] nous avons des mots qui ne diffèrent que parce que le t est dental d'un côté & sifflant de l'autre, comme nous contentions et des contentions, nous exécutions & des exécutions, nous portions & nos portions, nous objections & des objections, &c ; & sans cette ressemblance totale des mots, il en est plusieurs sur la prononciation desquels on peut être embarrassé." (*EM*, T)

La lexie ACCENTUER, en opposant le son [ã] au son [ə], introduit une opposition supplémentaire du même type entre *il pressent*, du verbe pressentir à la troisième personne du singulier, prononcé avec la voyelle [ã], et *ils pressent*, du verbe presser à la troisième personne du pluriel, prononcé avec la voyelle [ə], pour la même graphie.

La lexie EPELER présente des exemples similaires à ceux rencontrés dans la lexie ACCENTUER :

> "EPELER [...] nous écrivons avec les mêmes lettres ils convient du verbe convier, & il convient du verbe convenir ; nous mettrons peut-être dans la même phrase nous portions nos portions […]." (*EM*, EPELER)

Là encore, en opposant le son simple [i] à la combinaison [jẽ], Beauzée met en évidence un conditionnement morphologique, puisqu'il montre que dans *ils convient, -ent* est une désinence muette de troisième personne du pluriel après le I du radical verbal, alors que dans *il convient, -ent* appartient, comme I, au radical lui même et l'ensemble se prononce [jẽ] comme dans les autres verbes de la même famille lexicale, *il vient, il revient*.

Dans les différents exemples présentés dans cette section, nous percevons encore très nettement, même chez un grammairien moins impliqué que les protagonistes de la querelle de l'orthographe, le désir toujours présent de réformer notre système orthographique, à plusieurs égards incohérent.

4.2.1.2 La recherche autour de la combinatoire des sons

La lexie EPELER, déjà mentionnée ci-dessus, illustre la deuxième forme de rapprochement opérée entre les sons par Beauzée.

> "EPELER [...] après avoir appris la valeur de cha & de peau, il faudra encore apprendre che, ché, chê, chai, chei, cho, chou, cheu, chan, chon, &c ; pau, pa, pe, pé, pan, pin, pon, peu, pou, &c." (*EM*, EPELER)

Le grammairien fournit ici un exemple du souci de la combinatoire systématique des unités. L'épellation doit être l'occasion de l'apprentissage de toutes les combinaisons morphologiques potentielles qu'engendre la multiplicité des unités phoniques distinctes et significatives.

4.2.1.3 Réflexions autour de la variation d'une seule et même unité en contexte

La troisième forme de rapprochement de sons opérée par Beauzée caractérise le phénomène de variation d'une seule et même unité en contexte.

La lexie LINGUAL donne une première illustration de ce type de phénomène :

> "LINGUAL [...] "Quand les parisiens, dit encore l'abbé de Dangeau (Opusc. pag. 50), prononcent les mots chevaux & cheveux, ils prononceroient très-distinctement la première syllabe, s'ils se vouloient donner le temps de prononcer l'e féminin, & qu'ils prononçassent ces mots en deux syllabes : mais s'ils veulent, en pressant leur prononciation, manger cet e féminin, & joindre sans milieu la première consonne avec le v consonne qui commence la seconde syllabe, cette consonne, qui est foible, affoiblit le ch, qui devient j, & ils diront jvaux & jveux"." (*EM*, LINGUAL)

A travers les propos de Dangeau, Beauzée évoque le fait qu'une accélération de la prononciation des mots "cheveux" et "chevaux" peut occasionner une chute du e muet et donc un contexte phonique particulier entraînant un changement du lexème.

En d'autres termes la chute du e muet met en contact les sons [ʃ] et [v], deux sons de nature différente puisque le premier est regroupé dans les *fortes* (non-voisées) et le second dans les *foibles* (voisées). Ainsi que nous le détaillerons plus loin, la mise en contact d'une consonne *foible* et d'une consonne *forte* occasionne un phénomène que les grammairiens des XVIIe et XVIIIe siècles appellent C*ommutation* et qui est l'équivalent de notre *Assimilation*. Deux consonnes de même nature ne peuvent en effet être prononcées d'une seule émission de voix sans qu'il n'y ait un assourdissement ou une sonorisation de l'une ou l'autre de ces consonnes selon leur position dans le mot.

Toujours dans la perspective d'illustrer le phénomène de variation d'une seule et même unité en contexte, Beauzée évoque également les phénomènes de changement lors de la dérivation, notamment dans la lexie COMMUTATION :

> "De là vient que le cum latin, dans la composition devient con devant les dentales, conducere, contrahere ; devant les gutturales,

congruere, concordia, conqueri, & devant les sifflantes de toutes les classes, convertere, consiteri, conjicio, consors ; col devant l, collatum, collegium, colligo, colloco, collustro ; & cor devant r, corrado, correptio, corrigo, corrodo, corrupi."
In, dans la composition, subit de pareils changements : *n* se change en *m* devant les labiales muettes, *immineo, imbellis, impello ;* en *l* devant *l, illabi, illectum, illicio, illotus, illumino ;* en *r* devant *r*, irrationabilis, irrepsi, irrideo, irroro, irruo."
(*EM*, COMMUTATION)

Dans cette lexie le grammairien montre que par dérivation les préfixes "cum" et "in" se transforment en fonction de l'environnement phonique dans lequel ils se trouvent placés.

4.2.1.4 Réflexions sur la morphologie flexionnelle

La quatrième forme de rapprochement de sons que propose Beauzée concerne encore la morphologie mais cette fois la morphologie flexionnelle.

"V [...] Les adjectifs terminés par F changent F en ve pour le féminin : bref, m. brève, f ; veuf, m. veuve, f." (*EM*, V)

"ACCENT [...] On met aussi cet accent sur le vôtre, le nôtre, apôtre, bientôt, maître, afin qu'il donnât, &c. où la voyelle est longue : votre & notre, suivis d'un substantif, n'ont point d'accent."
(*EM*, ACCENT)

Dans les deux lexies reproduites ci-dessus, le grammairien illustre le changement phonique que subit une même unité lexicale soumise à une marque catégorielle.

Ainsi, dans la lexie V, le changement phonique accompagne le passage de la lexie du masculin au féminin. Il en est de même dans la lexie ACCENT où l'opposition entre l'adjectif possessif et le pronom possessif se traduit par l'opposition entre les sons [o] et [ɔ].

Soulignons ici, toujours à propos de la lexie ACCENT, que Beauzée ne formule pas d'un point de vue terminologique l'opposition entre l'adjectif et le pronom, et qu'il se contente de justifier les emplois par un contexte énonciatif; ce commentaire minimal illustre bien ce que nous entendons par "épiphonologie".

4.2.1.5 Réflexions charnières vers l'utilisation de vraies paires minimales

Dans les analyses dérivationnelles qu'il fournit, rappelons par exemple celles mentionnées au point 4.2.1.3, il arrive que Beauzée formule des remarques qui signalent clairement l'importance qu'il attache aux paires minimales. Analysons par exemple la lexie PARTICULE :

> "PARTICULE [...] Je remarquerai seulement sur la Particule Re ou Ré, que souvent un même mot simple reçoit des significations très-différentes, selon qu'il est précédé de Re avec l'e muet, ou de Ré avec l'é fermé : repondre, c'est pondre une seconde fois, répondre, c'est répliquer à un discours ; reformer, c'est former de nouveau, réformer, c'est donner une meilleure forme ; repartir, c'est répliquer, ou partir pour retourner, répartir, c'est distribuer en plusieurs parts." (*EM*, PARTICULE)

Dans cette lexie Beauzée semble en fait adopter deux attitudes distinctes puisqu'il se place dans un premier temps dans une analyse traditionnelle en considérant "re" et "ré" comme une seule et même particule, alors que dans un deuxième temps il admet que cette petite différence de prononciation de la particule entraîne "des significations très-différentes". Il illustre d'ailleurs ces différences de sens par des exemples constituant à nos yeux de véritables paires minimales.

Le type de réflexion fournie dans cette lexie montre bien qu'à certains égards Beauzée en reste au stade d'une épiphonologie puisqu'il semble avoir une intuition bien réelle de la paire minimale mais qu'il ne tire malheureusement pas toutes les conclusions de son analyse intéressante. Il ne va en effet pas jusqu'à remettre en cause l'analyse traditionnelle - de nature étymologique - pour affirmer l'existence de deux préfixes, "re" et "ré", au lieu d'une seule particule.

Dans ce point 4.2.1, nous avons pu voir que Beauzée fournissait plusieurs types de rapprochement de sons, mais qu'aucun de ces rapprochements n'était illustré par de véritables exemples sous formes de paires minimales.

Au point 4.2.1.5, nous avons néanmoins pu relever de véritables exemples de paires minimales; Beauzée toutefois n'en tire pas toutes les conséquences possibles et en reste donc à une simple impression épiphonologique voire épimorphologique, puisqu'il n'ose pas poser clairement l'existence de deux préfixes distincts.

4.2.2 Rapprochements qui constituent de véritables paires minimales

A l'image de ce qu'a pu montrer notre analyse du point 4.2.1.5, Beauzée semble ne pas être si éloigné de la production d'une réflexion proprement phonologique illustrée par de véritables exemples de paires minimales. C'est notamment ce que montre la lexie HOMONYME que nous reproduisons ci-dessous :

> "HOMONYME [...] J'appellerois Homonymes équivoques, des mots qui n'ont entr'eux que des différences très-légères, ou dans la prononciation, ou dans l'orthographe, ou même dans l'une & l'autre ; quoiqu'ils ayent des significations totalement différentes. Par exemple, les mots voler, larrocinari, & voler, volare, ne diffèrent entre eux que par la prononciation ; la syllabe vo est longue dans le premier, & brève dans le second ; voler, vŏler. Les mots Ceint, cinctus ; Sain, sanus ; Saint, sanctus ; Sein, sinus, & Seing, chirographum, ne diffèrent entre eux que par l'orthographe. Enfin les mots Tâche, pensum, & Tache, macula, diffèrent entre eux, & par la prononciation & par l'orthographe." (*EM*, HOMONYME)

Dans cette lexie, nous avons surligné en gras ce qui pourrait constituer une première définition du phénomène de paires minimales. Certes il s'agit d'une définition qui garde en filigrane la considération de l'aspect écrit de la langue, mais elle atteste néanmoins une véritable considération de l'aspect phonique de cette dernière. La notion d'"homonymes équivoques" apparaît donc - selon nous - comme une notion centrale dans la théorie de Beauzée puisqu'elle pourrait caractériser les exemples constituant des paires minimales.

Ces exemples sont d'ailleurs bel et bien présents et nombreux dans la théorie de Beauzée puisque nous en relevons plusieurs dans l'*EM*, agrémentés de véritables réflexions phonologiques visant à expliciter la diversité des unités vocaliques ou consonantiques les unes par rapport aux autres.

4.2.2.1 Paires minimales sur les voyelles

Huit lexies de notre corpus comportent des exemples de paires minimales illustrant une différence de longueur entre certains sons vocaliques : il s'agit des lexies A, ACCENT, AIGU, DIPHTHONGUE, HOMONYME, O, QUANTITE, et VOYELLE.

Afin de mieux comprendre le recours à ce type de paires minimales, rappelons rapidement que Beauzée admet parmi ses voix *fondamentales* un certain nombre de voix *variables*, c'est-à-dire susceptibles d'être *aigues* ou *graves*. Dans la plupart des exemples que nous avons relevés, le grammairien n'oppose pas les unités lexicales en fonction de leur aspect *grave* ou *aigu*, mais en fonction de leur aspect *long* ou *bref*.

Ces deux oppositions sont en fait très proches l'une de l'autre dans la mesure où pour lui les voix *aigues* sont *brèves*, et les voix *graves longues*. C'est ce que résume d'ailleurs explicitement la lexie AIGU :

> "AIGU [...] Mais on dit plus particulièrement qu'Une voix orale est aigüe, lorsque la prononciation en est légère & rapide, de sorte que l'oreille en est, pour ainsi dire, plus tôt piquée que remplie : telle est la voix *a* dans le mot *pate* (pied d'un animal), qui se prononce tout autrement que dans le mot *pâte* (farine pétrie). Voyez VOIX." (*EM*, AIGU)

En utilisant l'opposition *longue/brève*, Beauzée reprend implicitement son opposition *aigue/grave*, puisque comme l'illustre le commentaire suivant, ces deux oppositions ne vont pas l'une sans l'autre :

> "VOYELLE [...] Ainsi, par exemple, a seroit oral, bref, & aigu ; à seroit oral, long, & grave ; â seroit nasal : au lieu donc d'écrire pate, pâte, pante, nous écririons pate, pàte, pâte." (*EM*, VOYELLE)

Notons qu'en opposant les lexies *pate, pàte* et *pâte*, prononcées [pat], [pɑt] et [pãt], Beauzée montre clairement que l'opposition des voix est le signe de la différence de sens.

La plupart des paires minimales de cette sous-catégorie sont donc construites autour de l'opposition de longueur vocalique :

> "A [...] Le son de l'a, aussi bien que celui de l'e, est long en certains mots, & bref en d'autres : a est long dans grâce, & bref dans place : il est long dans tâche, quand ce mot signifie un ouvrage qu'on donne à faire; & il est bref dans tache, (macula, souillure) : il est long dans mâtin, gros chien ; & bref dans matin, première partie du jour." (*EM*, A)

> "ACCENT [...] l'a de matin est chanté bref, tel qu'il est dans le discours ordinaire; & un acteur qui le feroit long, comme il l'est dans mâtin, gros chien, seroit également sifflé parmi nous, comme il l'auroit été chez les anciens en pareil cas." (*EM*, ACCENT)

> "HOMONYME [...] Par exemple, les mots voler, larrocinari, & voler, volare, ne diffèrent entre eux que par la prononciation ; la syllabe vo est longue dans le premier, & brève dans le second ; voler, vŏler. Les mots Ceint, cinctus ; Sain, sanus ; Saint, sanctus ; Sein, sinus, & Seing, chirographum, ne diffèrent entre eux que par l'orthographe. Enfin les mots Tâche, pensum, & Tache, macula, diffèrent entre eux, & par la prononciation & par l'orthographe." (*EM*, HOMONYME)

> "QUANTITE [...] Duclos, dans ses Remarques manuscrites sur cet endroit là même, demande s'il ne suffiroit pas de marquer les longues par un circonflexe, & les brèves par la privation d'accent. Nous pouvons déjà citer quelques exemples autorisés : matin, commencement du jour, a la première brève, & il est sans accent ; mâtin, espèce de chien, a la première longue, & il a le circonflexe : c'est la même chose de tache, souillure, & tâche que l'on a à faire ; de sur, préposition, & sûr, adjectif ; de jeune, d'âge, & jeûne, abstinence. Y auroit-il plus d'inconvénient à écrire il tète & la tête,

> la pâte du pain, & la pate d'un animal ; vu surtout que nous sommes déjà en possession d'écrire avec le circonflexe de ces mots qui ont la première longue ?" (*EM*, QUANTITE)

> "DIPHTHONGUE [...] A l'égard de seau, eau, communément ces trois lettres eau se prononcent comme un o fort long, & alors leur ensemble n'est qu'une Diphthongue oculaire ou une sorte de demi-Diphthongue dont la prononciation doit être remarquée : car il y a bien de la différence dans la prononciation entre un seau à puiser de l'eau & un sot, entre de l'eau & un os, entre la peau & le Pô rivière ou Pau ville." (*EM*, DIPHTHONGUE)

> "O [...] Notre prononciation distingue également un o long & un o bref ; & nous prononçons diversément un hôte (hospes), & une hotte (sporta dossuaria) ; une côte (costa), & une cotte (habillement de femme) ; il saute (saltat), & une sotte (stulta) ; beauté (pulchritudo), & botté (ocreatus), xc. Cependant nous n'avons pas introduit deux caractères pour désigner ces deux diverses prononciations du même son. Il nous faudra doubler toutes nos voyelles, puisqu'elles sont toutes ou longues ou brèves : a est long dans cadre, & bref dans ladre ; e est long dans tête, & bref dans il tette ; i est long dans gîte, & bref dans quitte ; u est long dans flûte, & bref dans culbute ; eu est long dans deux, bref dans feu, & plus bref encore dans me, te, de, & dans les syllabes extrêmes de fenêtre ; ou est long dans croûte, & bref dans déroute." (*EM*, O)

Les différents exemples de paires minimales que nous avons relevés dans les lexies ci-dessus présentent l'avantage d'être des paires minimales dont nous nous servons encore aujourd'hui, dans l'usage d'abord et dans notre enseignement des principes phonologiques de base. Qui peut en effet ignorer les oppositions si familières entre *tâche* et *tache*, *mâtin* et *matin*, *jeune* et *jeûne*, *pâte* et *pate*, *hôte* et *hotte*, *côte* et *cotte* ?

L'opposition entre *tète* et *tête*, mérite également toute notre attention. Il s'agit d'une opposition non-traduite dans notre système phonique normatif actuel, mais qui occupe une place importante dans le système de Beauzée puisque ce dernier la

répertorie dans sa classification des sons vocaliques. Neutralisée aujourd'hui d'un point de vue normatif, cette opposition marque visiblement une différence de prononciation bien réelle au XVIIIe siècle. Elle semble en tout cas à nos yeux plus légitime que d'autres oppositions de longueur que nous relevons dans les lexies ci-dessus, et qui ne traduisent pas une opposition phonologique réelle.

Effectivement, Beauzée distingue également des différences de longueur pour *I*, *U* et *EU*, alors que sa classification n'en rend pas compte :

> "O [...] i est long dans gîte, & bref dans quitte ; u est long dans flûte, & bref dans culbute ; eu est long dans deux, bref dans feu [...]." (*EM*, O)

Il semblerait que Beauzée distingue donc des différences de longueur pour chaque voyelle, et que ces différences ne soient "significatives" que pour certaines d'entre elles, introduisant ainsi une différence de type phonologique en relation avec l'inventaire des voix proposé. Pour les autres voix, *I*, *EU*, et *U*, ces différences de longueur introduisent également une différence de sens, mais si nous regardons l'inventaire des sons de Beauzée, pas proprement phonologique.

En effet, et il s'agit certainement là d'une des particularités essentielles des théories de Beauzée, le grammairien conserve l'idée que toutes les voyelles ont des différences de longueur et qu'il s'agit donc de différences significatives, mais il ne retient dans les schémas descriptifs des sons vocaliques (que ce soit dans la *DD*, la *GG* ou l'*EM*) qu'il propose, que les sons dont les différences de longueur peuvent se traduire sous la forme de paires minimales. Il s'agit résolument là d'une attitude proprement phonologique.

Soulignons pour conclure cette sous-partie concernant les exemples de paires minimales relatives à la longueur des voix, le fait que Beauzée, ainsi que l'illustre la lexie HOMONYME, peut dépasser le simple cadre du phonème et évoquer la longueur d'une syllabe pour différencier certains lexèmes. En évoquant le concept de *syllabe longue*, le grammairien fait en fait toujours référence à la voix finale de syllabe :

> "Par exemple, les mots voler, larrocinari, & voler, volare, ne diffèrent entre eux que par la prononciation ; la syllabe vo est longue dans le premier, & brève dans le second ; voler, vŏler." (*EM*, O)

Ce phénomène nous semble particulièrement important puisqu'il montre que la théorie de la syllabe de Beauzée, théorie que nous présenterons en détails plus loin, s'avère importante pour systématiser ses connaissances phonologiques.

En conclusion de notre argumentation sur les paires minimales concernant les sons vocaliques, nous pouvons affirmer que Beauzée montre clairement ici que les sons vocaliques qu'il identifie ont une réelle valeur discriminante en contexte.

4.2.2.2 Paires minimales sur les consonnes

Le troisième usage de paires minimales que Beauzée utilise dans le corpus est encore plus explicitement voué à montrer toute la différence pouvant exister entre certains sons possédant à peu près les mêmes caractéristiques articulatoires. La plupart des lexies de ce sous-groupe relèvent justement de la terminologie articulatoire, comme les lexies GUTTURAL et PALATAL :

> "GUTTURAL [...] Les articulations gutturales sont celles qui font retentir l'explosion de la voix dans la région du gosier. Il y en a deux bien sensibles dans le françois, G & Q ; telles qu'on les entend dans les mots Gale, Cale ; vaguer, vaquer ; &c." (*EM*, GUTTURAL)

> "PALATAL [...] Les articulations palatales sont des articulations linguales sifflantes, dont le sifflement s'exécute dans l'intérieur de la bouche, entre le milieu de la langue & le palais. Il y en a deux en francois, j & ch, telles qu'on les entend au commencement des mots Japon, chapon." (*EM*, PALATAL)

Dans la lexie GUTTURAL Beauzée a recours à des exemples permettant de bien distinguer les sons [g] et [k], alors que dans PALATAL il illustre l'opposition phonologique entre [ʒ] et [ʃ].

Les autres lexies de ce sous-corpus ne constituent pas des termes propres à la phonétique articulatoire comme le sont GUTTURAL et PALATAL mais elles introduisent également une opposition explicite entre différentes unités proches d'un point de vue articulatoire.

La lexie CONSONNE illustre ainsi l'opposition entre [s] et [z], et entre [l] et [j]:

> "CONSONNE [...] Les allemands ne peuvent pas distinguer le z d'avec le s ; ils prononcent *zèle* comme *sel* : ils ont de la peine à prononcer les l mouillés, ils disent *file* au lieu de *fille*." (*EM*, CONSONNE)

Beauzée spécifie clairement ici que la confusion de deux sons peut entraîner une confusion lexicale et un contre-sens.

La lexie U, à travers l'évocation de la non-prononciation contextuelle du U, établit une opposition entre les sons [g] et [k] :

> "U [...] Nous employons quelquefois u sans le prononcer, après les consonnes c & g, quand nous voulons leur donner une valeur gutturale ; comme dans cueuillir, que plusieurs écrivent cueillir, & que tout le monde prononce keuillir ; *figue*, *prodigue*, qui se prononcent bien autrement que *fige*, *prodige*, par la seule raison de l'u, qui du reste est absolument muet." (*EM*, U)

La lexie G, à l'image de PALATAL, établit elle aussi une distinction entre les sons [ʒ] et [ʃ] :

> "G [...] C suivi de la lettre h est le type de l'articulation forte, dont la foible est exprimée naturellement par j ; ainsi les deux mots *Japon*, *chapon*, ne différent que parce que l'articulation initiale est plus forte dans le second que dans le premier." (*EM*, G)

Soulignons le fait que comme dans les deux lexies pre-citées, la mise en opposition des deux phonèmes se fait à travers les termes *Japon* et *Chapon*.

Les lexies PARTICULE et VOIX se démarquent de toutes les autres lexies, puisqu'elles introduisent une opposition de type vocalique.

> "VOIX [...] A est oral & grave dans *pâte*; oral & aigu dans *pate* (d'animal); & nasal dans *plante*.
>
> E est oral & grave dans *tête*, oral & aigu dans il *tète*; & nasal dans *teinte*.
>
> EU est oral & grave dans *jeûne* (de carême); oral & aigu dans *jeune* homme; oral & muet ou presque insensible dans *je* dis, car c'est toujours la même *Voix* [...]." (*EM*, VOIX)

Dans PARTICULE, Beauzée prend en compte l'opposition entre [e] et [ɛ], opposition permettant de dégager deux lexèmes différents.

La lexie VOIX - au-delà du fait de reprendre des paires minimales déjà mentionnées dans d'autres lexies, attitude illustrant en quelque sorte une récursivité des exemples et donc l'émergence d'une base de description stable - présente l'intérêt de mettre en opposition la totalité des voix issues d'une seule et même voix *fondamentale*. Ainsi, à travers les mots *tête*, *tète* et *teinte*, Beauzée oppose sous forme de paires minimales les trois voix susceptibles d'être produites par la voix *fondamentale* E, à savoir une *grave*, une *aigue*, et une *nasale*.

Pour les voix fondamentales *A* et *EU*, Beauzée ne pousse pas son raisonnement jusqu'au bout puisque pour les nasales [ã] et [↵)] il a recours à des mots qui ne forment pas des paires minimales avec ceux qui les ont précédés. Dans le premier cas, après avoir utilisé *pâte* et *pate*, il a recours au mot *plante*, et dans le second cas, il utilise *jeun* après *jeûner* et *jeunesse*.

Il est intéressant de souligner qu'en ce qui concerne la voix fondamentale *A*, Beauzée avait poussé son raisonnement sous forme de paires minimales jusqu'au bout dans la *DD* et la *GG*, puisqu'il avait utilisé le mot *pante*, effectivement distinct de *pâte* et *pate* par la voyelle nasale.

Toujours dans la lexie VOIX, notons que Beauzée a poussé son raisonnement jusqu'au bout pour *O*, ainsi que l'illustre la citation suivante:

> "O est oral & grave dans *côte* (sorte d'os); oral & aigu dans *cote* (espèce de jupe); & nasal dans *conte* (récit)." (*EM*, VOIX)

Pour conclure ce développement sur les paires minimales construites autour de l'opposition directe de sons, nous pouvons avancer qu'il s'agit, à l'image des exemples de la catégorie précédente, d'exemples illustrant parfaitement le rôle distinctif des unités phoniques de la langue. Néanmoins, certains exemples, plus précisément ceux des lexies GUTTURAL et PALATAL, illustrent le fait que Beauzée se contente souvent d'opposer les sons au sein de paires minimales visant seulement à mettre en évidence le fait qu'il s'agit de deux sons bien distincts, mais ne souligne pas forcément quel est le trait distinctif opposant les deux chaînes lexicales.

Il explicite parfois la nature de cette opposition, notamment dans la lexie G où les mots *Japon* et *Chapon* sont opposés par leur aspect plus ou moins fort ou plus ou moins faible.

4.2.3 Les paires minimales au cœur de la classification des sons

Dans cette dernière section de notre analyse du phénomène de recours aux paires minimales, nous souhaitons mettre en évidence un certain nombre d'exemples présents dans des lexies clés de notre corpus, à savoir les lexies ARTICULATION et VOIX qui proposent respectivement le système consonantique et le système vocalique retenus par Beauzée.

Lors de notre comparaison des différentes classifications des sons successivement fournies par Beauzée dans la *DD*, la *GG*, puis l'*EM*, nous avons déjà évoqué ce nombre restreint de paires minimales pour mentionner qu'elles pouvaient varier d'une classification à l'autre. Nous souhaitons à présent analyser plus en détail les raisons de leur utilisation et fournissons pour cela une figure qui répertorie scrupuleusement leur apparition :

EXEMPLIFICATION			
VOIX ou ARTICULATION	**DD**	**GG**	**EM**
A	*pâte* *pate* *pante*	*pâte* *pate* *pante*	*pâte* *pate* *plante*
Ê	*tête* *tète* *teinte*	*tête* *tette* *teinte*	*tête* *tète* *teinte*
É	*présent.*	*bâté*	*bâté*
I	*prison*	*bâti*	*bâti*
EU	*jeûneur* *jeunesse* *âge* *jeun*	*jeûner* *jeunesse* *âge* *jeun*	*jeûner* *jeunesse* *je dis* *jeun*
O	*côte* *cote* *conte*	*côte* *cote* *conte*	*côte* *cote* *conte*
U	*sujet*	*sujet*	*sujet*
OU	*soumis*	*soumis*	*soumis*
V/F	*Vendre/Fendre*	*Vendre/Fendre*	*Vendre/Fendre*
B/P	*Baquet/Paquet*	*Baquet/Paquet*	*Baquet/Paquet*
M	*Mort*	*Mort*	*Mort*
N	*Nort*	*Nort*	*Nord*
D/T	*Dome/Tome*	*Dome/Tome*	*Dome/Tome*
G/K	*Gage/Cage*	*Gale/Cale*	*Gai/Quai*
Z/S	*Zélé/Scélé*	*Zélé/Scélé*	*Zône/Saône*
J/CH	*Japon/Chapon*	*Japon/Chapon*	*Japon/Chapon*
L	*Loi*	*Loi*	*Loi*
R	*Roi*	*Roi*	*Roi*
LL	*Pillard*	Ø	Ø
GN	*Mignard*	Ø	Ø
H	*Héros*	*Héros*	*Haine*

Figure. 56 : Les paires minimales employées pour la classification des sons dans la *DD*, la *GG*, et l'*EM*.

Dans la classification des sons qu'il propose, que cela soit dans la *DD*, la *GG*, ou l'*EM*, Beauzée a systématiquement recours à une illustration sous forme lexicale.

Chaque son est mis en contexte au sein d'un lexème. Ceci permet ainsi au lecteur de disposer d'une représentation phonique de l'élément traité.

Si nous regardons dans un premier temps le système des voix, le recours aux paires minimales semble reposer sur la distinction des voix issues d'une même voix fondamentale. C'est ainsi que sont opposés les sons [a], [ɑ], et [ã], dans les mots *pâte*, *pate*, et *pante* (ou *plante* dans l'*EM*), [e], [ɛ][176], et [ẽ], dans les mots *tête*, *tète*, et *teinte*, [œ], [ø], [ə]et [œ˜], dans les mots *jeûneur*, *jeunesse*, *âge*, *jeun*, et [o], [ɔ], et [õ], dans les mots *côte*, *cote*, et *conte*, respectivement issus des voix fondamentales *A*, *Ê*, *EU*, et *O*.

A la vue de ces exemples, le recours aux paires minimales semble donc caractériser les sons dont les propriétés articulatoires sont les plus proches. Nous pouvons néanmoins noter que Beauzée semble également avoir voulu recourir aux paires minimales pour les voix *fondamentales constantes*, puisque dans la *GG* et l'*EM* il utilise les exemples *bâté* et *bâti* pour illustrer les sons [e] et [i]. Si nous tenons compte du fait que dans la *DD* ces sons étaient illustrés par les mots *présent* et *prison*, pas aussi proches d'un point de vue phonique que les exemples de la *GG* et de l'*EM*, il semblerait que Beauzée ait fait preuve d'une volonté supplémentaire de mettre en évidence la valeur phonologique de ces unités. Il reste toutefois regrettable que les voix *U* et *OU*, illustrées par *sujet* et *soumis*, n'aient pas également bénéficié de cette même maturation.

Intéressons-nous à présent à l'usage des paires minimales que fait le grammairien dans ses classifications des sons consonantiques. Dans ces dernières, le recours aux paires minimales repose sur la distinction de deux catégories de sons : les articulations *variables* et les articulations *constantes*.

---

[176] Nous avons reproduit le son [ɛ] pour traduire le *è* présent dans *tète,* dans la mesure où ne distinguons pas dans notre alphabet phonétique la différence entre *tète* et *tête*.

Au sein des articulations *variables*, nous avons vu que Beauzée opposait les articulations *foibles* et les articulations *fortes*, et c'est justement pour illustrer la différence entre ces sons très proches qu'il utilise des exemples sous forme de paires minimales. Ces derniers restituent au mieux l'unicité du son consonantique.

Un peu à l'image de ce que nous avions souligné pour les paires minimales dans le système vocalique, Beauzée ne limite pas l'usage des paires minimales aux seules articulations *variables*. Il fait appel à elles pour les articulations *constantes*, à savoir les articulations *nasales* M et N, et les articulations *liquides* L et R.

A aucun moment mises en parallèle dans la classification, les articulations M et N sont illustrées par des exemples quasi-identiques : *Mort/Nort* (*Nord* dans l'*EM*). Il en est de même pour L et R, illustrées par *Loi/Roi*. Beauzée emploie clairement ici une exemplification visant à marquer la valeur phonologique de ces différentes unités.

Ainsi que nous l'avons déjà fait au CHAPITRE IV, soulignons enfin que dans la *DD* et l'*EM* Beauzée n'illustre pas les sons [j] et [ɲ] pour la simple et bonne raison qu'il ne les retient pas dans sa classification. Il ne les considère pas comme de véritables articulations.

Bien que résolument ancré dans les théories de Beauzée, le recours aux paires minimales n'est cependant pas une nouveauté, puisque nous avons vu que pour systématiser l'opposition entre les consonnes *foibles* et les consonnes *fortes*, Duclos et Du Marsais avaient déjà employé ce procédé.

Du Marsais avait d'ailleurs brillamment illustré le recours aux paires minimales à l'article CONSONNE du *DR*, en fournissant le classement suivant pour opposer les consonnes *fortes* et *foibles* :

CONSONNES FOIBLES.	CONSONNES FORTES.
B	**P**
Bacha.	Pacha, terme d'honneur qu'on donne aux grands officiers chez les turcs.
Baigner.	Peigner.
Bain.	Pain.
Bal.	Pal, terme de blason.
Balle.	Pâle.
Ban.	Pan, dieu du Paganisme.
Baquet.	Paquet.
Bar, duché en Lorraine.	Par.
Bâté.	Pâté.
Bâtard.	Patard, petite monnoie.
Beau.	Peau.
Bécher.	Pécher.
Bercer.	Percer.
Billard.	Pillard.
Blanche.	Planche.
Bois.	Pois.
D	**T**
Dactyle, terme de Poésie	Tactile, qui peut être touché ou qui concerne le sens du toucher; les qualités tactilesi.
Danser.	Tanser, réprimander.
Dard.	Tard.
Dater.	Tâter
Déiste.	Théïste.
Dette.	Tete, il tete, Tête, caput.
Doge.	Toge.
Doigt.	Toit.
Donner, il donne.	Tonner, il tonne.
G, gue.	**C dur, K, ou Q, que.**
Gabaret, ville de Gascogne.	Cabaret.
Gache.	Cache.
Gage.	Cage.

Gale.	Cale, terme de Marine.
Gand.	Can, qu'on écrit communément Caen. Quand, quando.
Glace.	Classe.
Grâce.	Crasse.
Grand.	Cran.
Grève.	Crève.
Gris.	Cri, cris.
Grosse.	Crosse.
Grotte.	Crotte.
J, je.	**Ch, che.**
Japon.	Chapon.
Jarretière.	Charretière.
Jatte.	Chatte.
V, ve.	**F, fe.**
Vain.	Faim.
Valoir.	Falloir, il falloit.
Vaner.	Faner.
Vendre, vendu.	Fendre, fendu.
Z, ze.	**S, se.**
Zèle.	Selle.
Zone.	La Saonne, rivière.
	Il sonne, de sonner.
Ye mouillé foible.	**L, ll mouillé fort.**
Qu'il pai-ye.	Pa-ille.
Pa-yen.	Ma-ille.
Moi-yen.	Va-ille
La ville de Bla-ye en Guyenne.	Versa-illes.
Les iles Luca-yes en Amérique.	Fille.
La ville de Noyon en Picardie. &c.	Fam-ille.
	&c.

Figure. 57 : L'opposition fortes/faibles par Du Marsais à l'article CONSONNE du *DR*.

Du Marsais offre incontestablement ici un inventaire très fourni de paires minimales, et illustre donc une réelle conscience de la valeur phonologique de chaque son identifié[177].

Ainsi que nous venons de le voir à travers cet extrait de l'article CONSONNE du *DR*, il est vrai que le recours aux paires minimales est un phénomène qui avait déjà été largement exploité avant Beauzée, notamment pour illustrer la différence entre consonnes *foibles* et consonnes *fortes*. Toutefois, chez l'auteur de la *GG*, ces exemples sont présents dans un système phonique, dans une véritable classification des sons, chose que les grammairiens français n'avaient pas encore véritablement fait jusqu'à présent. Chez les grammairiens étrangers, cette étape semble avoir été franchie bien auparavant, ainsi que le souligne Sylvain Auroux en mentionnant les travaux d'un certain Lodwick, auteur d'un *Universal Alphabet* (1686), et qui opposait déjà les consonnes sourdes et sonores[178] :

	1	2	3	4
1	B bond	D dark	J Jeft	G Game
2	P Pond	T tart	Ch. Cheft	K came

Figure. 58 : Les exemples de paires minimales chez Lodwick.

L'inclusion d'exemples constituant des paires minimales au sein même de la classification des sons, revêt à nos yeux une importance significative. Elle apparaît selon nous comme une preuve irréfutable de la conscience de la valeur phonologique des unités phoniques et apporte donc la preuve de l'existence d'une épiphonologie au XVIIIe siècle.

Beauzée - ni Du Marsais d'ailleurs - ne tire certes rien de significatif de ses exemples, dans la mesure où il ne formule la plupart du temps aucun commentaire pour justifier ses choix, aucune explication des traits opposant les unités lexicales associées, mais ces derniers ne renferment-ils pas une part importante d'implicite ?

[177] Sans vouloir revenir sur la polémique soulevée par la question de l'éventuelle correspondance entre l'opposition *foibles/fortes* et notre opposition *voisées/non-voisées,* nous souhaitons seulement mentionner que le *mouillé fort*, traduit graphiquement par *ll*, ne correspond pas à notre son [j], mais plutôt au son présent dans les langues italienne et espagnole, et présent dans les mots *figlio* et *llamar*.
[178] AUROUX, 1992 : 600.

Le fait d'opposer les mots *Galle* et *Cale* pour illustrer la différence entre le son représenté par G et celui représenté par C, ne constitue t-il pas en soi une preuve de la conscience de la différence de sens que peut entraîner l'emploi de l'un de ces sons plutôt que l'autre dans un contexte donné ?

Le concept d'*opposition* n'est pas encore systématisé chez Beauzée mais il n'a jamais été aussi bien illustré que dans ses classifications.

5. La théorie des syllabes : une théorie phonologique à visée universelle

Afin de poursuivre notre raisonnement visant à démontrer la présence d'une réflexion déjà proprement phonologique chez les grammairiens du XVIIIe siècle, et plus précisément chez Nicolas Beauzée, il nous semble indispensable de nous intéresser à présent à la théorie que celui-ci développe autour de la notion de *Syllabe*.

5.1 Une conception phonologique de la syllabe

Chez Beauzée le concept de syllabe trouve son fondement au sein même de la division des sons en *voix* et en *articulations*.

Alors que les voix sont envisagées comme "des sons qui résultent de la simple émission de l'air sonore, & dont les différences essentielles dépendent de la forme du passage que la bouche prête à cet air pendant l'émission"[179], les articulations, pour leur part, sont perçues comme "les différentes sortes d'explosion que reçoivent les voix, & qui résultent de l'accélération subite de l'air sonore, causée ou par l'augmentation de vitesse qu'occasionne le mouvement subit & instantanée de quelqu'une des parties mobiles de l'organes"[180]. Il ressort de cette division, qu'aucune articulation n'existe sans être associée à une voix[181]; il est de son essence "de précéder la voix qu'elle modifie"[182], puisque "la voix une fois échappée n'est plus en la disposition de celui qui parle pour en recevoir aucune modification"[183].

---

[179] BEAUZÉE, *GG* : 92-93.
[180] BEAUZÉE, *GG* : 93.
[181] Notons que Beauzée fournit dans l'*EM* une intéressante réflexion autour de la production "fautive" des articulations, notamment dans des lexies comme CELOSTOMIE et PLATIASME.
[182] BEAUZÉE, *GG* : 93.
[183] BEAUZÉE, *GG* : 93.

Attestée avant Beauzée, cette conception du son consonantique n'est pas nouvelle, mais revêt chez lui une importance particulière, ainsi que le souligne B Bartlett dans le commentaire suivant :

> "Le principe que toute consonne exige une voyelle se répète parmi les grammairiens depuis des siècles. Ce qui le rend original dans cette œuvre, c'est la façon dont Beauzée le fait cadrer avec sa théorie linguistique." (BARTLETT, 1974 : 38)

La conception du son consonantique chez Beauzée est en effet particulière puisqu'elle constitue l'un des fondements de sa théorie linguistique, et notamment la base de sa théorie sur les syllabes.

C'est à partir de cette idée qu'une articulation n'existe que par la présence de la voix qu'elle modifie, que Beauzée va construire sa conception de la syllabe.

Voici le découpage syllabique qu'il propose pour le mot *or* :

> "Ainsi le mot *or*, qui semble ne comprendre qu'une seule voix, en renferme réellement deux; parce que le son *o* une fois échappé ne peut plus être modifié par l'articulation *r*, & qu'il faut supposer ensuite la moins sensible des voix, le schéva, comme s'il y avoit *o-re*." (BEAUZÉE, *GG* : 94)

Dans cet exemple, la voix *o* ne peut être associée à l'articulation *r* puisqu'une fois produite elle ne peut plus être modifiée par cette articulation. De cela découle le fait que l'articulation *r* constitue une seconde syllabe et qu'elle est associée à un "schéva" indispensable à sa production, c'est-à-dire à un e muet[184]. Un tel découpage est de nature phonologique et présume donc que la forme canonique de la syllabe est V ou CV.

Dans le cadre de la succession de plusieurs articulations au sein d'un même mot, seule la dernière modifiera la voix et les autres ne seront considérées que comme des explosions de schévas :

---

[184] Notons que Beauzée, ainsi que l'annonce l'article SCHEVA de l'*EM*, emprunte ce terme de "schéva" à la Grammaire hébraïque pour noter de manière canonique les voix insensibles, c'est-à-dire le [ə].

> "[...] si l'on trouve de suite deux ou trois articulations dans un même mot, il n'y a que la dernière qui puisse tomber sur la voyelle suivante; parce qu'elle est la seule qui la précède immédiatement, & que l'articulation d'une voix, n'étant que cette voix même articulée de telle ou telle manière, en est réellement inséparable : les autres articulations ne peuvent donc être regardées en rigueur que comme des explosions d'autant de schéva, inutiles à écrire parce qu'il est impossible de ne pas les exprimer, mais aussi réels que toutes les voyelles écrites." (BEAUZÉE, *GG* : 94)

Beauzée explicite son argumentation par l'exemple suivant :

> "Ainsi le mot françois *scribe*, qui passe dans l'usage ordinaire pour ne renfermer que deux voix, en comprend réellement quatre; parce que les deux premières articulations *s* & *k* supposent chacune un schéva à leur suite, comme s'il y avoit *se-ke-ri-be*." (BEAUZÉE, *GG* : 94)

Ce type de découpage n'est pas totalement nouveau puisque Duclos l'évoque déjà dans ses *Remarques sur la Grammaire de Port-Royal* :

> "[...] le mot *armateur* seroit en vers de trois silabes d'usage, quoiqu'il soit de cinq silabes réèles, parce qu'il faut supléer un *e* muet après chaque *r*; on entend nécessairement ar*e*mateur*e*." (DUCLOS, 1754 : 28)

Beauzée tente plus loin de justifier l'existence des *e* muets nécessaires à la production d'articulations successives au sein d'un même mot, et pourtant non-notés d'un point de vue graphique.

> "Que ces schéva ou *e* muets ne soient supprimés dans l'orthographe, que parce qu'il est impossible de ne pas les faire sentir dans la prononciation quoique non écrits; j'en trouve la preuve non seulement dans la rapidité excessive avec laquelle on les prononce, mais encore dans des faits orthographiques, si je puis parler ainsi. [...] le mot que nous écrivons aujourd'hui *soupçon*, je

> le trouve écrit *souspeçon*, avec l'*e* muet, dans le *livre de la précellence du langage françois* par H. Estienne. Or il est évident que c'est la même chose pour la prononciation, d'écrire *soupeçon* ou *soupçon*, pourvu que l'on passe sur l'*e* muet écrit, avec autant de rapidité que sur le schéva que l'organe met naturellement entre *p* & *ç*, quoiqu'il n'y soit point écrit." (BEAUZÉE, *GG* : 95-96)

Il pousse ensuite son raisonnement en tentant de montrer que la rapidité de prononciation du *e* muet est à l'origine des mauvais découpages syllabiques usités jusqu'alors :

> "Cette rapidité, en quelque sorte inappréciable, de l'*e* muet ou schéva qui suit toujours une consonne qui n'a pas immédiatement après soi une voyelle, est précisément ce qui a donné lieu de croire qu'en effet la consonne appartenoit, ou à la voyelle précédente, ou à la suivante quoiqu'elle en soit séparée. C'est ainsi que le mot *acre* se divise communément en deux parties, savoir *a-cre*, & que l'on rapporte également les deux articulations *k* & *r* à l'*e* muet final : au contraire, quoique l'on coupe aussi le mot *arme* en deux parties, on rapporte l'articulation *r* à la voyelle *a* qui précède, & l'articulation *m* à l'*e* muet qui suit; *ar-me*." (BEAUZÉE, *GG* : 96)

Les types de découpages présentés lui permettent donc de juger nécessaire la distinction entre les voix *sensibles* et les voix *insensibles* :

> "Il est donc bien établi, par la nature même des éléments de la parole combinée avec l'usage ordinaire, que, pour prendre des syllabes une idée juste & vraie, il faut y distinguer les voix qui sont très sensibles &, en quelque sorte, caractéristiques, de celles qui sont ou insensibles ou très-peu sensibles &, pour ainsi dire, accessoires : ainsi dans *or* il y a une voix très-sensible & qui caractérise la syllabe, c'est *o* ; il y a une autre voix presque insensible & accessoire à la principale, c'est le schéva ou *e* muet que suppose nécessairement l'articulation finale *r*." (BEAUZÉE, *GG* : 96-97)

La distinction entre voix *sensibles* et voix *insensibles* permet donc à Beauzée de distinguer les syllabes produites par la présence d'une voix bien réelle, et les syllabes produites par la présence supposée d'un schéva dont la prononciation ne se fait pas.

En vue de la justification de sa théorie de la syllabe, cette distinction apparaît donc majeure.

5.2 Classification des syllabes

A l'image de ce qu'il a fait pour les sons, Beauzée développe autour de sa conception phonologique de la syllabe, une véritable classification que nous reproduisons ci-dessous[185] :

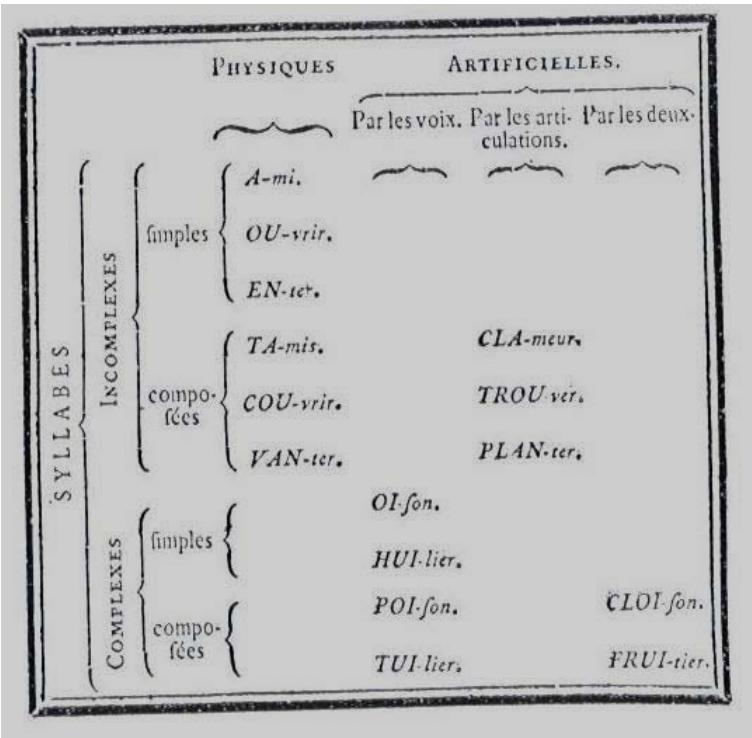

Figure. 59 : La classification des syllabes dans la *GG* de Beauzée.

5.2.1 Syllabes physiques et syllabes artificielles

La première opposition fondamentale que met en place Beauzée dans sa classification des syllabes concerne les syllabes *physiques* et *artificielles*.

[185] Bien que la classification des syllabes soit identique dans la *DD*, la *GG*, et l'*EM*, le schéma que nous avons reproduit ne figure que dans la *GG*.

Cette opposition repose essentiellement sur la voix qui constitue la syllabe.

Voici dans un premier temps la définition de la syllabe *physique* proposée de manière à peu près identique par le grammairien dans la *DD*, la *GG* et l'*EM* :

> "Une syllabe *physique* est une voix sensible prononcée naturellement en une seule émission. Telles sont les deux syllabes du mot *a-mi* : il y a dans chacune d'elles une voix, *a*, *i*, chacune de ces voix est sensible, puisque l'oreille les distingue sans confusion comme l'organe les prononce; chacune de ces voix est prononcée naturellement, puisque la première est le produit d'une simple émission spontanée, & que l'autre est le résultat d'une émission accélérée par une articulation qui la précède, comme la cause précède naturellement l'effet; enfin chacune de ces voix est prononcée en une seule émission, & c'est le principal caractère des syllabes." (BEAUZÉE, *GG* : 105-106)

La syllabe *physique* constitue donc une voix sensible prononcée seule ou modifiée par l'articulation éventuelle qui la précède. Elle est de plus prononcée "en une seule émission" et s'oppose ainsi à la syllabe artificielle[186] :

> "Une syllabe *artificielle* est une voix sensible prononcée artificiellement avec d'autres voix insensibles en une seule émission. Telles sont les deux syllabes du mot *trom-peur :* il y a dans chacune d'elles une voix sensible, *om*, *eu*, toutes deux distinguées par l'organe qui les prononce & par celui qui les entend : chacune de ces voix est prononcée avec un schéva insensible ; *om* avec le schéva que suppose la première consonne *t*, laquelle ne tombe pas immédiatement sur *om* comme la seconde consonne *r* ; *eu* avec le schéva que suppose la consonne finale *r*, laquelle ne peut naturellement modifier *eu* comme la consonne *p* qui précède : chacune de ces voix sensibles est prononcée artificiellement avec son schéva en une seule émission ; puisque la prononciation naturelle donneroit à chaque schéva une émission distincte, si l'art ne la précipitoit pour rendre le schéva insensible ; d'où il résulteroit que le mot *trompeur*, au lieu des deux syllabes

[186] La théorie sur la syllabe est une théorie que Beauzée reprend à l'identique dans ses trois œuvres majeures, ce qui justifie le fait que les définitions des différents types de syllabes soient quasi-identiques dans la *DD*, la *GG*, et l'*EM*.

> artificielles *trom-peur* énoncées en deux émissions, auroit en quatre émissions distinctes les quatre syllabes physiques *te-rom-peu-re*." (BEAUZÉE, *GG* : 106-107)

A la différence de la syllabe *physique*, la syllabe *artificielle* est en effet le résultat de la prononciation d'une voix sensible et d'une ou plusieurs voix insensibles en une seule émission. Le caractère artificiel d'une telle syllabe résulte donc de l'association d'une voix *sensible* et d'une ou plusieurs voix *insensibles* au sein d'une même émission.

5.2.2 Les syllabes d'usage

Après avoir évoqué l'opposition entre syllabes *physiques* et syllabes *artificielles*, nous souhaitons à présent nous intéresser à un concept qui ne figure pas dans la classification reproduite plus haut.

Manifestation essentielle de l'écart existant entre la théorie de la syllabe de Beauzée et celle de Duclos, cette opposition concerne le concept de *syllabes d'usage*.

> "Pour distinguer la silabe réèle ou fisique, de la silabe d'usage, il faut observer que toutes les fois que plusieurs consones de suite se font sentir dans un mot, il y a autant de silabes réèles qu'il y a de ces consones qui se font entendre, quoiqu'il n'y ait point de voyèle écrite à la suite de chaque consone : la prononciation supléant alors un *e* muet, la silabe devient réèle pour l'oreille, au lieu que les silabes d'usage ne se content que par le nombre des voyèles qui se font entendre & qui s'écrivent." (DUCLOS, 1754 : 27)

Ce commentaire illustre une opposition majeure entre Duclos et Beauzée, puisque l'auteur de la *GG*, bien que calquant sa théorie de la syllabe sur celle de son prédécesseur, opère une classification totalement différente, voire inverse.

En effet, la syllabe "réèle ou fisique" de Duclos n'équivaut pas à la syllabe *physique* de Beauzée, puisque cette dernière équivaut à sa syllabe d'*usage*, mais au contraire à sa syllabe *artificielle*.

Le concept de syllabes *usuelles* que développe Beauzée n'a strictement rien à voir avec celui des syllabes *d'usage* de Duclos, ainsi que l'illustre le passage reproduit ci-dessous :

> "Il y a, dans toutes les langues, des mots qui ont des syllabes physiques & des syllabes artificielles : *ami* a deux syllabes physiques; *trompeur* a deux syllabes artificielles; *amour* a une syllabe physique & une artificielle. Ces deux sortes de syllabes sont donc également *usuelles*; & c'est pour cela que j'ai cru ne devoir point, comme M. Duclos, opposer l'usage à la nature pour fixer la distinction des deux espèces que je viens de définir : il m'a semblé que l'opposition de la nature & de l'art étoit plus réelle & moins équivoque, & qu'une syllabe usuelle pouvoit être ou physique ou artificielle; la syllabe usuelle est un genre, la physique & l'artificielle en sont les espèces. Qu'est-ce donc enfin qu'une syllabe *usuelle*, ou une syllabe en général ? C'est, en supprimant des définitions précédentes les caractères distinctifs des espèces, *une voix sensible prononcée en une seule émission*." (BEAUZÉE, *GG* : 107)

Dans ce commentaire Beauzée semble décrire la syllabe *usuelle* comme une syllabe considérée dans son essence profonde sans qu'il soit tenu compte du fait qu'il s'agisse d'une syllabe *physique* ou *artificielle*. Les syllabes *physiques* et *artificielles* ne constituent donc que des espèces de l'objet syllabe, objet décrit comme "*voix sensible prononcée en une seule émission"*.

5.2.3 Syllabes complexes/incomplexes et syllabes simples/composées

En plus de son opposition entre syllabes *physiques* et syllabes *artificielles*, classées au sein des syllabes *usuelles*, Beauzée opère un nouveau dégroupement au sein des syllabes.

Ces dernières peuvent être divisées "par rapport à la voix qui en est comme la base, ou par rapport à l'articulation."[187], et être ainsi respectivement *incomplexes* ou *complexes*, et *simples* ou *composées*.

Voici dans un premier temps la division opérée en fonction de la nature de la voix :

[187] BEAUZÉE, *GG* : 110.

> "I. Par rapport à la voix, les syllabes sont ou *incomplexes* ou *complexes*.
> I°. Une syllabe *incomplexe* est une voix unique, qui ne renferme pas plusieurs voix élémentaires dont elle seroit le résultat : telles sont les premières syllabes des mots *a-mi*, *ta-mis*, *ou-vrir*, *cou-vrir*, *en-ter*, *plan-ter*.
> 2°. Une syllabe *complexe* est une voix double, qui comprend deux voix élémentaires prononcées distinctement & consécutivement, mais en une seule émission : telles sont les premières syllabes des mots *oi-son*, *cloi-son*, *hui-lier*, *tui-lier*." (BEAUZÉE, *GG* : 110)

Cette première opposition concernant la nature de la voix peut en fait se résumer par la constatation suivante : une syllabe est considérée comme *incomplexe* lorsque sa voix est une voix simple, et *complexe* lorsque sa voix est une diphtongue.

C'est d'ailleurs ce que récapitule Beauzée dans le commentaire suivant :

> "Il suit de ces deux définitions, que la différence caractéristique des deux espèces de syllabes consiste en ce que la voix qui constitue l'incomplexe, est essenciellement unique; & que celle qui constitue la complexe, est essenciellement une diphthongue [...]." (BEAUZÉE, *GG* : 110)

En ce qui concerne la caractérisation donnée par la nature de l'articulation, Beauzée opère le dégroupement non plus en termes de syllabes *incomplexes* ou *complexes*, mais en termes de syllabes *simples* ou *composées*.

> "II. Par rapport à l'articulation, les syllabes sont ou *simples* ou *composées*.
> I°. Une syllabe *simple* est une voix sensible qui n'est modifiée par aucune articulation : tells sont les premières syllabes des mots *a-mi*, *ou-vrir*, *en-ter*, *oi-son*, *hui-lier*.
> 2°. Une syllabe *composée* est une voix sensible modifiée par une ou par plusieurs articulations : telles sont les premières syllabes des mots *ta-mis*, *cou-vrir*, *plan-ter*, *cloi-son*, *tui-lier*." (BEAUZÉE, *GG* : 111)

Cette seconde opposition peut se résumer ainsi : une syllabe est considérée comme *simple* lorsque la voix sensible n'est modifiée par aucune articulation, et *composée* lorsqu'elle est modifiée par une ou plusieurs articulations. C'est d'ailleurs ce qu'affirme Beauzée dans le propos suivant :

> "Il suit de ces deux définitions, que la différence caractéristique des deux espèces de syllabes consiste en ce que la voix de la syllabe simple n'est point articulée, & que la voix de la syllabe composée est modifiée par une ou plusieurs articulations [...]." (BEAUZÉE, *GG* : 111)

Si nous résumons le dégroupement opéré par Beauzée, il apparaît donc que les syllabes, peuvent selon la voix qui les caractérise, être jugées *complexes* ou *incomplexes*, ou, selon l'articulation qui les caractérise, être jugées *simples* ou *composées*. Ces deux états de faits sont en réalité très liés et caractérisent systématiquement chaque syllabe :

> "Enfin comme ces deux divisions sont fondées sur des aspects tout à fait différents, la même syllabe, envisagée sous ces deux aspects, doit se rapporter à deux classes dont l'une est d'un genre & l'autre d'un autre genre." (BEAUZÉE, *GG* : 111)

Beauzée établit ensuite le lien entre ce dégroupement et la division en syllabes *physiques* et *artificielles* :

> "Une syllabe incomplexe & simple, ou modifiée par une seule articulation, est une syllabe physique; telles sont les premières syllabes des mots *a-mi*, *ou-vrir*, *en-ter*, *ta-mis*, *cou-vrir*, *van-ter :* une syllabe incomplexe modifiée par plusieurs articulations, est une syllabe artificielle à cause du concours des articulations sur la même voix; telles sont les premières syllabes des mots *cla-meur*, *trou-ver*, *plan-ter :* une syllabe complexe & simple, ou modifiée par une seule articulation, est simplement artificielle à cause de l'union des deux voix élémentaires en une seule émission; telles sont les premières syllabes des mots *oi-son*, *hui-lier*, *poi-son*, *tui-lier :* une syllabe complexe modifiée par plusieurs articulations, est doublement artificielle, à cause de l'union des deux voix

> élémentaires en une seule émission & du concours des articulations sur la même diphthongue; telles sont les premières syllabes des mots *cloi-son*, *frui-tier*." (BEAUZÉE, *GG* : 112)

Ce rapprochement a le mérite de mettre en lumière les efforts fournis par le grammairien pour donner une cohérence à sa classification des syllabes. Cette cohérence trouve d'ailleurs sa plus claire illustration à travers le schéma reproduit au début de notre point 5.2.

5.3 Une théorie à vocation universelle

Le dernier aspect que nous souhaitons mettre en évidence dans notre étude de la théorie de Beauzée sur la syllabe, est la teinte "universelle" que semble posséder cette dernière et qu'illustre le commentaire suivant :

> "Il me semble que l'usage universel de toutes les langues nous porte à ne reconnoître en effet pour *Syllabes* que les voix sensibles & prononcées en une seule émission. La meilleure preuve que l'on puisse donner que c'est ainsi que toutes les nations l'ont entendu & que par conséquent nous devons l'entendre, ce sont les *Syllabes* artificielles, où l'on a toujours reconnu l'unité *syllabique*, nonobstant la pluralité des voix réelles que l'oreille y aperçoit : *lieu*, *lien*, *leur*, voilà trois syllabes avouées telles dans tous les temps, quoique l'on entende les deux voix *i*, *en* dans la seconde, & dans la troisième la voix *eu* avec le schéva que suppose la consonne *r* ; mais le son prépositif *i* dans les deux premières, & le schéva dans la troisième, sont presque insensibles malgré leur réalité, & le tout dans chacune se prononce en une seule émission, d'où dépend l'unité *syllabique*." (BEAUZÉE, *GG* : 107-108)

Le grammairien formule en effet explicitement l'idée que sa conception de la syllabe, en tant que *voix sensible prononcée en une seule émission*, peut être appliquée à toutes les langues.

Au-delà du simple fait d'attester une fois de plus l'aspect très "systématique" de ses réflexions grammaticales, notre analyse tend à montrer que la véritable nouveauté de la théorie de Beauzée sur la syllabe, réside dans le fait que cette dernière est en

adéquation avec toute sa réflexion sur les sons de la langue. Chez Duclos, qui a inspiré ses propres réflexions, nous ne retrouvons pas exactement le même lien conducteur, la même continuité avec la catégorisation des sons. Ceci est certainement dû au fait que les propos de Duclos ne sont que des réflexions formulées autour de la *Grammaire générale et raisonnée*, et non pas un ouvrage autonome voué à l'exposition d'une théorie linguistique, comme l'est la *GG*.

La conception de la syllabe en tant que voix sensible "prononcée en une seule émission" est primordiale dans la théorie sur les sons que propose Beauzée puisqu'elle est à l'origine du concept de *Commutation* que nous présentons à présent.

5.4 Le phénomène de commutation

En étroite relation avec l'étude de la classification des syllabes proposée par Beauzée, le phénomène particulièrement intéressant que nous désirons illustrer est celui de la "commutation".

Pouvant tout aussi bien caractériser les voix, toutes relativement proches les unes des autres, que les articulations, opposables en fonction de leurs caractéristiques articulatoires respectives, ce phénomène, défini comme une "espèce de Métaplasme qui change le matériel d'un mot, en y substituant un élément à la place d'un autre"[188], est en fait issu du concept de "sociabilité" des éléments phoniques.

[188] BEAUZÉE, *EM*, COMMUTATION.

"[...] pour établir la possibilité de joindre ensemble plusieurs consonnes dans une même Syllabe, il ne suffiroit pas de consulter les usages particuliers d'une seule langue ; il faudroit consulter tous les usages de toutes les langues anciennes & modernes ; & cela même seroit encore insuffisant pour établir une conclusion universelle, qui ne peut jamais être fondée solidement que sur les principes naturels. Or il n'y a que le méchanisme de la parole qui puisse nous faire connoître d'une manière sûre les principes de sociabilité ou d'incompatibilité des articulations ; & c'est conséquemment le seul moyen qui puisse les établir. Voici, je crois, ce qui en est.

I°. Les quatre consonnes constantes m, n, l, r peuvent précéder ou suivre toute consonne variable, foible ou forte, v, f, b, p, d, t, g, q, z, s, j, ch.

2°. Ces quatre consonnes constantes peuvent également s'associer entre elles, ml, lm, mn, nm, mr, rm, nl, ln, nr, rn, lr, rl.

3°. Toutes les consonnes variables foibles peuvent se joindre ensemble, & toutes les fortes sont également sociables entre elles.

Ces trois règles de la sociabilité des consonnes sont fondées principalement sur la compatibilité naturelle des mouvements organiques qui ont à se succéder pour produire les articulations qu'elles représentent [...]." (BEAUZÉE, *EM*, SYLLABE)

Dans ce long commentaire, Beauzée insiste sur une opposition que nous avons déjà largement décrite : l'opposition entre les articulations *foibles* et les articulations *fortes*. La commutation se présente comme le résultat de l'incompatibilité entre ces articulations *fortes* et *foibles* :

> "4°. Les consonnes variables foibles sont incompatibles avec les fortes. Ceci doit s'entendre de la prononciation, & non pas de l'écriture, qui devroit toujours être à la vérité, mais qui n'est pas toujours à une image fidèle de la prononciation. Ainsi, nous écrivons véritablement *obtus*, où l'on voit de suite les consonnes *b*, *t*, dont la première est foible & la seconde forte ; mais, comme on l'a remarqué ci-dessus, nous prononçons *optus*, en fortifiant la première à cause de la seconde. Cette pratique est commune à toutes les langues, parce que c'est une suite nécessaire du méchanisme de la parole." (BEAUZÉE, *EM*, SYLLABE)

Cette opposition n'est pas l'apanage de Beauzée puisque nous la rencontrons déjà chez Dangeau (cf citation de la page 305) puis chez Du Marsais à l'article CONSONNE de la *DD*[189] :

> "[...] si une foible vient à être suivie d'une forte, les organes prenant la disposition requise pour articuler cette lettre forte, font prendre le son fort à la foible qui précède, ensorte que celle qui doit être prononcée la dernière change celle qui est devant en une lettre de son espèce, la forte change la foible en forte, & la foible fait que la forte devient foible." (DUMARSAIS, *DD*/*EM*, CONSONNE)

Du Marsais formule clairement ici une véritable règle de distribution des phonèmes et des allophones en fonction du contexte consonantique. Cette règle est simple : une articulation *foible* et une articulation *forte* ne peuvent se suivre, la seconde articulation imposera toujours à la première d'être du même type qu'elle. Ce type de changement est essentiellement articulatoire, et donc, comme le souligne également Beauzée dans l'*EM*, dû à une disposition organique particulière :

> "Ce changement de la foible en forte, ou même de la forte en foible, à cause de l'articulation suivante, est apparemment un effet nécessaire du méchanisme qui nous y mène naturellement. [...] Mais l'oreille n'entend l'articulation forte, que parce que la bouche

[189] Cette lexie est reprise à l'identique dans l'*EM*.

> la prononce en effet, & qu'elle y est contrainte par la nature de l'articulation suivante." (BEAUZÉE, *EM*, COMMUTATION)

La commutation entre une articulation *foible* et une articulation *forte* (ou l'inverse) est bien entendue, dans ce cadre, tributaire de la proximité articulatoire des deux articulations qui commutent. C'est ce qu'illustre le commentaire que nous reproduisons ci-dessous, où Beauzée oppose [s] et [z] :

> "C'est par une *Commutation* de même nature & fondée sur un pareil principe, que nous disons *prezbytère*, *dizjoindre*, quoique nous écrivions *presbytère*, *disjoindre ;* l'articulation forte *s* étant changée en *z*, qui est foible, à cause de la foible *b* ou *j*, qui suit immédiatement." (BEAUZÉE, *EM*, COMMUTATION)

A la vue de ce que nous venons de constater, la commutation constitue indubitablement une illustration de notre phénomène d'assimilation, et plus précisément de notre phénomène d'assimilation régressive, dans la mesure où c'est la seconde articulation qui impose un changement à la première[190].

L'identification de cette règle d'assimilation, de cette "loi du plus fort"[191], constitue selon nous l'affirmation de connaissances relativement poussées.

Nous avons pu vérifier lors de notre analyse du phénomène de recours aux paires minimales, que Beauzée possédait une conscience réelle de la notion de phonème. Lors de l'étude de ce phénomène de substitution d'une articulation *foible* par une articulation *forte*, le grammairien ne se trompe pas, et ne fait pas découler de cette permutation un changement de sens.

Achevons cette réflexion sur le phénomène de commutation par une constatation fort intéressante : le mot *commutation* ne fait l'objet d'une entrée lexicale dans aucun dictionnaire avant le dictionnaire *Grammaire & Littérature* de l'*EM*.

Nous donnons ci-dessous un extrait de cette lexie :

---

[190] Le phénomène inverse est évidemment décrit comme une *assimilation progressive*.
[191] Grammont Maurice, 1933, *Traité de phonétique*, Librairie Delagrave, Paris.

> "(N.) COMMUTATION. s.f. Espèce de Métaplasme qui change le matériel d'un mot, en y substituant un élément à la place d'un autre ; comme lorsque Virgile a dit *olli* pour *illi.*
> 2° Par la même raison, les articulations & les consonnes labiales sont *commuables* entre elles, parce qu'elles sont de même genre & produites par la même partie organique : elles se mettent l'une pour l'autre d'autant plus aisément, que le degré d'affinité & d'homogénéité est plus considérable. [...]
> Nous avons changé *p* en *v* dans les mots *savon, rave, ravir, navet, couvrir, recouvrer,* tirés des mots latins *sapo, rapa, rapere, napus, cooperire, recuperare.* *βραζεῖον,* changé d'abord en *bravium,* comme on le trouve dans S. Paul selon la Vulgate, est encore plus altéré dans *prœmium ;* mais il n' y a pourtant que des consonnes labiales substituées les unes aux autres. [...] Nous avons mis *v* par *b* dans *écrivain*, tiré de *scribo*, ou plus tôt du latin du moyen âge *scribanus* : & le *b* de *scribo* s'est changé en *p* dans *scripsi* & *scriptum*, à cause des articulations fortes *s* & *t* qui suivent. Nos changeons pareillement *b* en *p*, sinon dans l'écriture, du moins dans la prononciation des mots *obtus, absent,* &c. que nous prononçons comme si on écrivoit *optus, apsent,* &c." (*EM*, COMMUTATION)

La mise en place de cette entrée dans l'*EM* renforce l'idée que Beauzée s'est efforcé de mettre en place un champ lexical véritable pour l'analyse des sons de la langue.

En conclusion de ce chapitre visant à asseoir l'idée de l'existence d'une épiphonologie au XVIIIe siècle, et plus particulièrement chez Beauzée, il semble que plusieurs indices tendent à confirmer cette hypothèse.

Dans un premier temps, il paraît indéniable que l'attitude opiniâtre des grammairiens-philosophes pour tenter d'établir un système phonique du français, constitue une première approche de type phonologique. Au-delà du simple fait de corriger l'inadéquation entre l'écrit et l'oral, l'élaboration de l'inventaire ordonné des sons de la langue constitue un réel listage de phonèmes.

L'opposition entre les articulations *foibles* et les articulations *fortes*, dressée par Dangeau, puis reprise par Duclos, Du Marsais et Beauzée, vient compléter ce phénomène d'inventaire des sons. Apparentée à notre opposition moderne entre

consonnes *voisées* et consonnes *non-voisées*, la connaissance d'une telle opposition, assez souvent illustrée à travers le recours à des exemples sous forme de paires minimales, apparaît comme une preuve supplémentaire d'une conscience épiphonologique.

L'usage massif des paires minimales, notamment à des emplacements aussi stratégiques que les classifications des sons, vient lui aussi confirmer cette idée.

Enfin, la conception phonologique de la syllabe proposée par l'auteur de la *GG* illustre la place centrale occupée par le phonème dans la théorie sur les sons de Beauzée.

VI. INFORMATISATION DES LEXIES DU CORPUS

> "Lorsque entre le IIe et le IVe siècle de notre ère, le *volumen*, héritier de l'antique bande de papyrus de quelques mètres, roulée autour d'un bâtonnet en corne, donnant au livre la forme d'un rouleau, a progressivement laissé sa place au *codex*, héritier des tablettes de bois, enduites de cires et attachées entre elles, instituant ainsi le livre composé de cahiers cousus et donc de feuilles offrant recto verso deux support d'écriture, la bible prit alors une véritable dimension consultative tout en même temps que l'objet dictionnaire pouvait naître." (PRUVOST, Jean, 2000, *Dictionnaires et nouvelles technologies*, Collection "Ecritures électroniques", PUF, p. 1)

Le commentaire que nous avons choisi de reproduire ci-dessus et qui souligne la transition historique du livre de son statut de *volumen* à celui de *codex*, nous sert de point de départ à l'idée selon laquelle l'avènement de l'outil informatique constitue une révolution de même type. La notion de "dimension consultative" évoquée par Pruvost revêt une ampleur encore plus considérable si nous nous intéressons au passage du livre sous sa forme papier, donc sous sa forme de *codex*, à celle d'objet numérique. Nul ne peut en effet à ce jour remettre en cause les multiples avantages de l'hyper-textualité qui permet à tout un chacun de naviguer à sa guise dans le dédale des chapitres, parties ou volumes d'un ouvrage.

Bien loin de vouloir prononcer un nouveau plaidoyer en faveur de la propagation de plus en plus grande de l'outil informatique dans le domaine de l'édition, nous souhaitons juste insister, pour en revenir à l'objet de notre étude, sur la nécessité de disposer d'une édition électronique des lexies de notre corpus.

L'objet *dictionnaire* a indubitablement été l'un des plus grands bénéficiaires de la généralisation de l'informatique, notamment en raison de son mode de consultation. Bien que constituant un remarquable objet de lecture linéaire pour les plus érudits d'entre nous, la grande majorité des utilisateurs de ce type d'ouvrage

privilégie plutôt une lecture tributaire d'une recherche bien ciblée, imposant une étape impérative de recherche parmi la source d'information.

> "La révolution informatique, [...], après avoir considérablement modifié les pratiques d'élaboration et de fabrication des dictionnaires, a également métamorphosé, dans le cadre de la dernière décennie, les pratiques de consultation et d'utilisation des dictionnaires offerts de plus en plus sur supports électroniques, avec des mutations dont on ne mesure pas encore toute la portée." (PRUVOST, Jean, 2002, *Les dictionnaires de la langue française*, Collection Que sais-je ?, PUF, pp. 61-62.)

Depuis le premiers efforts effectués à partir de 1957 par l'équipe de P. Imbs et B. Quemada pour la création du *Trésor de la Langue Française*, "ce projet, qui correspond à une entreprise publique ayant requis une centaine de chercheurs pendant trente ans, avec un dépouillement de plus de 3000 textes littéraires, scientifiques et techniques"[192], projet reposant sur un corpus électronique, le dictionnaire ne va pas cesser de se métamorphoser. La mise en opposition des notions couvertes par les mots "Lexicologie", "Lexicographie" et "Dictionnairique" va illustrer cette mutation progressive[193].

Le début des années 80 marque l'émergence d'un mouvement qui perdure encore et dans lequel nous incluons notre propre expérience d'informatisation des lexies du corpus : le mouvement de "rétroconversion" des dictionnaires anciens.

1. Pourquoi informatiser un dictionnaire ancien ?

1.1 Généralités

Avant de nous livrer à une présentation du mouvement d'informatisation des dictionnaires anciens, il nous semble primordial de nous arrêter un instant sur les avantages réels de l'élaboration d'une édition électronique d'ouvrages anciens, et donc de corpus tels que celui sur lequel repose notre étude.

---

[192] PRUVOST, 2002 : 78.
[193] Ces notions sont parfaitement décrites dans PRUVOST, 2002 : 79-83.

Ayant fait ses preuves depuis plus de vingt ans maintenant, la rétroconversion des dictionnaires possède de réelles et multiples justifications.

1.1.1 Une consultation multilinéaire

Evoquons ainsi dans un premier temps un phénomène rapidement souligné plus haut et qui concerne l'aspect multidimensionnel de l'outil informatisé, autorisant comme le souligne ci-dessous Pruvost, un parcours moins chaotique à l'utilisateur.

> "Informatiser un dictionnaire papier, c'est aussi et principalement libérer l'information de son carcan linéaire, de la suite inexorable des articles, pour livrer à l'utilisateur, à travers ses interrogations ponctuelles ou croisées, ce qu'il recherche, extirpé de la totalité de l'information jusqu'ici éparse et inaccessible, dans la masse décourageante et compacte des volumes." (PRUVOST, 2000 : 79)

1.1.2 Une nouvelle exploitation du dictionnaire

Au-delà de ce premier critère, somme toute primordial, l'informatisation des dictionnaires apporte indubitablement un renouveau aux études conduites par les spécialistes de la langue, qu'ils soient historiens, lexicographes, etc. Chantal Wionet et Agnès Tutin évoquent très justement ces nouveaux atouts et soulignent des intérêts distincts :

> "D'un point de vue pratique, les historiens de la langue ont de grandes difficultés à consulter les ouvrages dans les bibliothèques : les fonds anciens sont souvent sinistrés, et c'est un devoir de tous que de réfléchir à la meilleure façon de conserver et de rendre disponibles au plus grand nombre des textes, lexicographiques ou non, qui sont menacés d'évanouissement. Le support informatique règle définitivement le problème de la consultation." (WIONET Chantal, TUTIN Agnès, 2001, *Pour informatiser le Dictionnaire universel de Basnage (1702) et de Trévoux (1704) Approche théorique et pratique*. Honoré Champion, p. 14)

L'informatisation des dictionnaires anciens semble en effet résoudre les problèmes parfois insurmontables de consultation des ouvrages, rendus inaccessibles en raison de leur mauvais état et de leur rareté.

Par ailleurs, la mise à la disposition des spécialistes d'éditions électroniques apporte des perspectives scientifiques inespérées, jusqu'alors fastidieuses ou quasiment impossibles.

> "Du point de vue de la recherche, l'informatisation des dictionnaires anciens ouvre des horizons nouveaux. De sondages ponctuels établis artisanalement on passe à des relevés exhaustifs qui sont garantis sans oublis, puisqu'établis automatiquement." (WIONET, TUTIN, 2001 : 14)

L'informatisation en elle-même peut ainsi conduire comme le souligne J. Pruvost, à redécouvrir le dictionnaire subissant la rétroconversion, faisant choir tous les préjugés et ignorances véhiculées jusqu'alors.

> "L'informatisation de l'ensemble d'un dictionnaire papier, avec une exigence d'harmonisation dans la manière dont sont présentées et traitées les différentes données, oblige en réalité à passer en revue chacune des composantes de l'acte définitoire, entraînant inéluctablement une nouvelle réflexion théorique, et le renforcement voire la reconstruction d'une armature, d'une arborescence et d'un maillage parfaitement articulé, où chaque élément doit retrouver sa place exacte. Il faut pouvoir au terme de la restructuration, accueillir de nouvelles données que la langue ne cesse de fournir." (PRUVOST, 2000 : 78)

1.1.3 Les risques de l'informatisation des dictionnaires

En parallèle avec ces quelques commentaires formulés en faveur de la justification de l'informatisation des répertoires anciens, arrêtons nous à présent sur les dangers principaux encourus lors d'une telle entreprise.

1.1.3.1 La dénaturation du document lors de sa saisie

Mentionnons dans un premier temps ce qui constitue à nos yeux l'un des risques les plus sérieux et qui concerne la saisie même de l'ouvrage qui subit la rétroconversion.

La saisie optique du document, dépendante du type du texte et de sa qualité, n'est pas systématiquement réalisable, elle laisse donc souvent place à une intervention manuelle délicate.

"Toucher le texte le moins possible, l'entourer le plus possible."[194]

Ce commentaire de Nina Catach illustre la ligne de conduite que doit normalement s'attacher à conserver tout lexicographe chargé de la saisie manuelle d'un dictionnaire ancien. Il s'agit néanmoins d'une entreprise pointilleuse aux embûches bien réelles, notamment celle qui consiste, de la part du lecteur, à "corriger mentalement certains signes diacritiques comme les accents, [...] d'une utilisation plus fréquente qu'aujourd'hui"[195]. L'intervention illégitime du lexicographe peut se manifester à propos d'autres phénomènes de ce type et se présente donc comme un risque de dénaturation important. En réponse à cela, des procédés scientifiques comme celui consistant à confier la saisie à une personne de langue non indo-européenne, "aiguisée à tous les signes, sans le brouillage de sa propre langue"[196], ont été mis en place.

Dans une entreprise comme la nôtre, reposant sur un texte du XVIIIe siècle présentant encore quelques phénomènes d'irrégularités orthographiques, le risque évoqué était bel et bien réel. Malgré toute notre attention et notre opiniâtreté, nous ne pensons donc pas être totalement irréprochable sur la saisie des lexies. Rappelons simplement que ce projet d'informatisation a dû être réalisé dans le cadre d'un travail individuel, dont le but premier était d'effectuer une analyse linguistique et historique sur les sons de la langue.

1.1.3.2 La perte éventuelle de la mise en page de l'ouvrage ancien

Le commentaire suivant formulé par Chantal Wionet et Agnès Tutin dans la préface de leur ouvrage intitulé *Pour informatiser le Dictionnaire universel de*

---

[194] Formule prononcée par Nina Catach lors de la conférence d'ouverture des Journées "Dictionnaires électroniques du français des XVIe et XVIIe siècles", des 14 et 15 juin 1996 à l'Université de Clermond-Ferrand.
[195] WIONET, TUTIN, 2001 : 15.
[196] PRUVOST, 2000 : 127.

Basnage (1702) et de Trévoux (1704) Approche théorique et pratique, illustre le second risque majeur encouru par un dictionnaire ancien lors de sa rétroconversion :

> "Toutefois, le changement de support, du papier à l'écran, n'est pas sans poser de problèmes. [...] la visualisation du texte peut aussi poser problème : une saisie, même parfaite, ne peut reproduire exactement le texte d'origine, notamment en ce qui concerne la mise en page; il faut donc proposer une série de codes qui symbolisent telle ou telle disposition typographique, comme, par exemple, les tirets de la fin de ligne [...]." (WIONET, TUTIN, 2001 : 15)

La restitution de la mise en page d'un dictionnaire ancien peut ainsi s'avérer être une tâche ardue, devant faire appel à la prise de décisions subjectives de la part de l'équipe lexicographique en charge de l'informatisation. En réponse à ce problème épineux, plusieurs éditions électroniques proposent de faire cohabiter la version informatisée à un fac-similé de l'ouvrage[197].

Pour notre part, nous avons pris le parti risqué mais réfléchi, de ne pas tenir compte de la mise en page du document, facteur engageant trop de complications dans notre tâche déjà ardue.

1.2 Pourquoi informatiser les lexies de notre corpus ?

Bien que ne constituant qu'une partie infime de la totalité du dictionnaire *Grammaire & Littérature*, et une partie encore plus insignifiante de l'ensemble de l'*EM*, notre corpus offre plusieurs intérêts à être informatisé.

1.2.1 Proposer une réflexion sur l'informatisation des dictionnaires anciens

Avant de nous intéresser aux avantages multiples résultant de l'informatisation des lexies de notre corpus, nous souhaitons souligner le fait qu'une telle entreprise constitue tout d'abord une réflexion, originale peut-être, sur l'informatisation des dictionnaires anciens.

---

[197] Citons en exemple la version électronique du *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle par Pierre Larousse*, paru chez les éditions Redon (2000).

Bien loin d'être une critique ou une simple mise en valeur des travaux menés jusqu'alors, notre initiative doit être plutôt perçue comme une réflexion supplémentaire à propos de la modélisation de ce type de données.

En effet, sans être en marge des différents projets d'informatisation menés depuis les années 80, projets que nous allons détailler par la suite, notre initiative constitue au contraire, à partir d'une synthèse modeste des différents courants dominants pour la rétroconversion des dictionnaires anciens, une piste possible pour informatiser le corpus que nous avons constitué.

Notre but, précisons-le tout de suite, n'était pas de déconstruire tout ce qui a été proposé ou l'est encore en matière d'informatisation des dictionnaires anciens pour rétroconvertir un ouvrage tel que le dictionnaire *Grammaire & Littérature*, et encore moins l'*EM* toute entière. Nous avons seulement cherché, au cours de cet aspect majeur mais pas unique de notre travail, à proposer un schéma d'informatisation qui soit le plus adapté possible au type de lexies que nous voulions informatiser, et aux éléments les plus significatifs que nous souhaitions mettre en évidence.

Notre "tentative" d'informatisation ne doit néanmoins pas être interprétée comme une "grille de lecture" unique du corpus étudié. Certes, cette dernière propose un accès facilité à certains types d'information, mais elle propose également au lecteur[198] futur un accès "libre" et "non-guidé" aux lexies. Tout l'enjeu évoqué ici est bien entendu de faire en sorte de proposer une "analyse du texte", tout en garantissant en parallèle un accès possible au texte original, comme le soulignent très justement Chantal Wionet et Agnès Tutin à propos de leurs travaux sur l'informatisation du *Dictionnaire universel* de Basnage et de Trévoux[199].

1.2.2 Livrer un corpus

Si nous envisageons à présent les divers avantages qu'offre une entreprise telle que la nôtre, nous devons nécessairement mettre en avant le simple et pourtant fondamental aspect qui consiste à mettre à la disposition du plus grand nombre une ressource lexicographique dont nous ne disposions pas à ce jour sous une telle forme.

---

[198] Nous aurions tout aussi bien pu employer ici le terme d'"utilisateur", dans la mesure où nous évoquons là l'accès proposé à un outil informatique.
[199] WIONET, TUTIN, 2001 : 51.

1.2.2.1 Un corpus rare

En nous proposant d'informatiser cette portion infime des lexies du dictionnaire *Grammaire & Littérature*, nous avons effectivement pris le parti de donner en quelque sorte une deuxième vie à ce dictionnaire et, peut-être même, dans une certaine mesure, à l'*EM* toute entière.

Loin d'être démesurés, nos propos se font l'écho du besoin grandissant que nous avons de disposer des ouvrages des siècles passés, et que nous redécouvrons, voire découvrons, grâce aux efforts conduits depuis plusieurs décennies maintenant.

Nous adressons bien entendu ici des louanges à tous les organismes et équipes de recherche, mais aussi à toutes les autres initiatives quelle qu'elles soient, qui œuvrent lentement mais sûrement, pour la diffusion de nos trésors lexicographiques passés.

Notre initiative d'informatisation constitue donc une entreprise visant à rendre accessible le contenu d'un ouvrage ancien, de ce fait devenu rare. Elle repose sur la volonté de mettre à la disposition du plus grand nombre le savoir d'une œuvre difficilement consultable et rarement consultée.

1.2.2.2 Un corpus de spécialité

Le deuxième aspect fondamental que nous souhaitons mettre en évidence à propos de l'informatisation des lexies de notre corpus réside dans le fait que nous incluons notre démarche dans un processus visant certes à faire découvrir un corpus ancien, mais également un corpus de spécialité.

Ce dernier, loin d'être exhaustif pour les raisons que nous avons évoquées au point 5.1 de notre CHAPITRE I, n'en reste toutefois pas moins qu'une tentative de collecte, au sein d'une encyclopédie donnée du XVIIIe siècle, des articles relevant de l'étude des sons. Les connaissances phonétiques de notre langue étant d'un point de vue historique relativement pauvres, ce corpus est donc susceptible d'intéresser les historiens de la langue, les historiens des sciences du langage et autres amoureux du lexique.

1.2.3 Créer un outil d'interrogation et de parcours simple

Toutefois, et il s'agit précisément là d'un moindre mal, la multitude des ouvrages qui ressurgissent du passé, notamment par le biais de portails Internet tels

que GALLICA[200], ne paraissent, dans leur très grande majorité, que sous forme numérisée. Ce format offre le document dans son intégralité et sous son aspect d'origine, mais ne permet pas l'exploitation directe du texte dans la mesure où l'ouvrage est constitué par une suite d'images.

Notre initiative repose sur une approche relativement différente puisqu'elle vise à fournir un corpus existant sous une forme textuelle véritable, totalement interrogeable, et autorisant ainsi de multiples recherches automatisables[201].

1.2.4 Proposer certaines grilles d'accès au corpus

En plus de l'accès totalement libre et non dirigé aux différentes lexies, la version informatisée que nous proposons vise à guider l'utilisateur sur un certain nombre de sentiers balisés.

En conciliant la faisabilité de leur balisage et l'importance de leur mise en évidence, nous avons en effet choisi de proposer à l'utilisateur un accès à divers champs informationnels des lexies.

Ces informations peuvent être de deux types distincts, à savoir des informations relatives à l'évolution que nous avons pu relever entre la *DD* et l'*EM*, et des informations diverses sur le contenu des lexies.

Les informations destinées à mettre en évidence les évolutions apportées entre les deux encyclopédies concernant les sons sont peu nombreuses. Leur majeure manifestation est la mise en place d'un balisage informatique permettant de spécifier le statut de chacune des lexies par rapport à leur homologue éventuel de la *DD.* Nous avons pour cela tenu compte des étiquettes du CHAPITRE IV, c'est-à-dire les étiquettes IDENTIQUES, PEU DIFFERENTES, MOYENNEMENT DIFFERENTES, TRES DIFFERENTES, et NOUVELLES.

Nous avons ensuite facilité le repérage du signataire ou des signataires(s) de la lexie, information pouvant dans un nombre de cas très limité et néanmoins signifiant,

---

[200] Portail internet mis en place par la Bibliothèque Nationale de France (BNF), qui ne propose pas moins de soixante-dix mille ouvrages numérisés, et aussi mille deux cent cinquante ouvrages en mode "texte".

[201] Nous verrons plus loin que nous proposons nous-même un outil d'interrogation du corpus.

marquer une évolution entre les deux encyclopédies, puisque impliquant un remaniement informationnel.

En ce qui concerne les informations plus diverses sur le contenu des lexies, citons par exemple la mise en évidence d'informations sur le genre et le nombre des lexies, sur le domaine auquel ces dernières se rattachent (Grammaire, Littérature, etc.), sur la présence de discours en langues étrangères, etc.

Nous n'énumérons pas ici en détail toutes les informations mises en évidence par notre balisage, et remettons cette tâche à plus tard, à l'occasion de la présentation des différentes balises informatiques auxquelles nous avons eu recours.

2. La modélisation des données : tour d'horizon

Dans ce chapitre nous souhaitons effectuer un survol rapide des différentes entreprises de modélisation des données dictionnairiques, en présentant les facettes multiples de l'objet désigné sous les termes de *dictionnaire électronique*, tour à tour ouvrage papier subissant une rétroconversion, ouvrage papier élaboré à partir de corpus électroniques, dictionnaire-machine, ou dictionnaire en ligne.

2.1 Les dictionnaires papier subissant une rétroconversion

Le premier type de dictionnaires électroniques auxquels nous nous intéressons, en ne faisant aucune distinction entre les dictionnaires dits "de langue" et les dictionnaires "encyclopédiques", ou entre les dictionnaires bilingues et monolingues, est celle des dictionnaires papier ayant subi une rétroconversion.

Dans cette catégorie figurent uniquement des dictionnaires existant déjà sous une forme papier et ayant subi un traitement pour être disponibles sur support informatique. Dans son article "Rendre les dictionnaires plus actifs"[202], Gaston Gross fournit une définition très claire de ce type d'ouvrages désignés par l'expression "dictionnaires informatisés", et les distingue nettement des dictionnaires-machines que nous présenterons plus loin.

---

[202] *Lexicographie et informatique*, Autour de l'informatisation du *Trésor de la Langue Française* (Actes du Colloque International de Nancy, 29, 30, 31 mai 1995).

D'un point de vue historique, l'émergence de ce courant de rétroconversion des dictionnaires, que nous pouvons situer au début des années 1980, semble répondre, à une époque où le développement de l'informatique et du "Personnal Computer" sont sans cesse croissants, à un certain nombre de besoins pratiques, parmi lesquels figure la nécessité d'offrir aux utilisateurs de dictionnaires une plus grande simplicité et disponibilité de consultation des ouvrages. En ce qui concerne les répertoires anciens, cette entreprise d'informatisation constitue également une réponse à l'accès réduit et difficile de ces ouvrages rares et fragiles.

Etroitement lié à ce besoin d'une consultation facilitée des ouvrages par l'utilisateur, un autre besoin, plus propre au lexicographe, se traduit par la volonté de pouvoir effectuer les recherches plus transversales et plus approfondies proposées par l'outil informatique. Ce dernier propose en effet de grandes disponibilités d'exploitation des documents, bien plus efficaces et plus rapides que celles que restitue le travail manuel du lexicographe, mais intrinsèquement dépendantes du respect d'un certain nombre de règles qui lui sont propres. Ainsi, l'informatisation des dictionnaires papiers nécessite la mise en place de protocoles indispensables, parmi lesquels figure un élément de toute première importance, à savoir le choix de normes d'encodage des documents.

Il existe aujourd'hui tout un panel de normes d'encodage des dictionnaires, mais certaines d'entre-elles se sont peu à peu imposées. C'est le cas par exemple de la norme SGML (Standard Generalized Markup Language), norme ISO 8879[203] qui couvre une partie importante des dictionnaires à ce jour informatisés, notamment grâce à son adaptation par la Text Encoding Initiative (TEI)[204].

---

[203] Nous trouvons une présentation de cette norme dans l'ouvrage publié par l'International Organisation for Standardization, *Langage normalisé de balisage généralisé (SGML)*, ISO 8879-1986 (F), Genève, 1986, mais aussi dans l'article de Lou Burnard paru en 1996, "What is SGML and how does it help ? " (**http://www.oasis-open.org/cover/burnardw25-index.html**), et dans celui de Michel Goossens " Introduction pratique à SGML " (*Cahiers de GUTenberg n° 19, Janvier 1995*, **http://www.gutenberg.eu.org/publications/cahiers/45-cahiers19.html**).

[204] Une présentation de cet organisme se trouve dans l'article co-publié par Nancy Ide et Jean Véronis, "Présentation de la TEI : Text Encoding Initiative", *Cahiers de GUTenberg* n° 24, 4-10, et dans une autre publication également co-écrite avec Jean Véronis, "Encodage des dictionnaires électroniques : problèmes et propositions de la TEI", D. Piotrowsky (Ed.), *Lexicographie et informatique - Autour de l'informatisation du Trésor de la langue Française. Actes du Colloque International de Nancy (29, 30, 31 mai 1995)* (pp. 239-261). Paris: Didier Erudition.

La norme SGML a, à titre d'exemple, été adoptée pour l'élaboration du CD-ROM (CD-ROM PC, version 1.0) "Les dictionnaires des XVIe-XVIIe siècles", paru en 1998 chez Champion électronique, et qui comporte les versions informatisées de nombreux ouvrages anciens tels que le *Dictionnaire François* (1680) de César-Pierre Richelet, le *Dictionnaire Universel* (1690) d'Antoine Furetière, le Dictionnaire de l'Académie Françoyse (1694), ou le *Thresor de la langue francoyse* (1606) de Jean Nicot.

Citons également l'eXtensible Markup Language (XML)205, langage alliant la richesse syntaxique de la norme SGML, norme de laquelle il est d'ailleurs dérivé, et la simplicité de l'Hypertext Markup Language (HTML), langage de balisage des informations sur le World Wide Web.

Face à ce type de balisage, certains projets d'informatisation privilégient le recours à des balisages "propriétaires", c'est-à-dire à des langages de balisage n'étant pas des normes à part entière mais des produits développés par des organismes privés.

C'est le cas des logiciels Text Analysis Computing Tools (TACT), logiciel élaboré à l'Université de Toronto, et WORDCRUNCHER mis au point à la Brigham Young University[206]. Ces derniers sont respectivement exploités par le lexicographe T.R. Wooldridge pour l'encodage du *Trésor de la Langue Française* de Jean Nicot, et par l'équipe constituée de Philippe Caron, Louise Dagenais et Gérard Gonfroy pour la constitution d'une base minimale du *Dictionnaire Critique* (1787) de l'Abbé Féraud.

Dans notre perspective d'illustration du mouvement d'informatisation des dictionnaires, l'évocation des travaux des lexicographes cités nous amène tout

---

[205] Ce langage se trouve présenté dans l'ouvrage d'Alain Michard, *XML Langage et applications*, publié en 1998 chez Eyrolles, ainsi que dans le volume de Tim Bray, Jean Paoli et C.M.Sperberg-McQueen, *Langage de balisage extensible (XML) 1.0 Recommandation du W3C, 10 février 1998.* Son adoption par la Text Encoding Initiative se trouve quant à elle présentée dans l'ouvrage *Construction of an XML version of the TEI DTD* de C.M. Sperberg-Mc Queen (1999), disponible sur Internet à l'adresse suivante : **http://www.tei-c.org/\/aultl/ED/edw69.htm**, et celui de Robin Cover, intitulé *Text Encoding Initiative (TEI) – XML for TEI Lite* (1999), également consultable sur Internet, plus précisément à l'adresse **http://www.oasis.open.org/cover/tei.html**.

[206] Une brève présentation de ces deux produits est dressée dans l'article d'Agnès Tutin, Chantal Wionet et Nathalie Lanckriet, 1999, " SGML pour l'informatisation des dictionnaires anciens : l'expérience du Dictionnaire Universel de Furetière revu par Basnage (1702) ", *Le Médiéviste et l'Ordinateur. Le texte médiéval sur Internet-2: Mettre des textes sur Internet, n°32.*

naturellement à faire une distinction entre les divers dictionnaires informatisés, et en particulier à établir une distinction entre les ouvrages anciens et les ouvrages modernes.

2.1.1 Les dictionnaires anciens

> "Les trésors d'hier ressuscitent dans les technologies de demain."
> (PRUVOST, 2000 : 129)

La rétroconversion des dictionnaires anciens, est un phénomène qui trouve ses origines au début des années 1980, introduit par les travaux du lexicographe Terence Russon Wooldridge sur le *Thresor de la langue françoyse* de Jean Nicot, et qui connaît depuis un succès grandissant.

Dans une toute autre perspective que celle de la simple numérisation des textes anciens[207] qui répond essentiellement à un besoin de possession des ouvrages sur support informatique pour notamment assurer leur pérennité et leur disponibilité, le mouvement d'informatisation des dictionnaires anciens constitue certes une réponse à ce même besoin de conservation des documents, mais repose également sur un besoin de consultation plus aisée et plus performante des articles dictionnairiques et de leur contenu par le biais d'un étiquetage d'une partie ou de la totalité des informations qui les composent[208].

De nombreux ouvrages anciens, parmi lesquels figurent, pour ne citer que quelques-uns des plus célèbres, le *Dictionnaire de l'Académie*, le *Thresor de la langue françoyse* de Nicot, le *Dictionnaire Etymologique ou Origines de la Langue française* de Gilles Ménage, le *Dictionnaire Critique* de Jean-François Féraud (1787), et le *Dictionnaire Universel* revu par Basnage de Bauval (1702), ont ainsi connu une rétroconversion.

En ce qui concerne le dernier de ces ouvrages, sa rétroconversion n'est pas encore effective, mais en élaboration au sein du projet IDEA (Informatisation des

---

[207] Cf. *Les documents anciens. Document numérique*, Volume 3. n°1-2 juin 1999.
[208] L'article "Ce que les linguistes peuvent attendre d'un dictionnaire informatisé", rédigé par Danielle Corbin, Pierre Corbin, et Agnès Tutin (avec la participation de Sophie Aliquot), nous donne un aperçu des disponibilités offertes à des spécialistes par la version informatisée d'un dictionnaire.

Dictionnaires Encyclopédiques Anciens), qui prévoit également le passage sur support informatique du *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière (1690) et de la première édition du Trévoux (1704), dirigée par Chantal Wionet du laboratoire Syntaxe Interprétation Lexique (LISL)[209].

Pour les pistes de réflexion concernant l'informatisation de l'édition du *Dictionnaire Universel* proposée par Basnage de Bauval, nous renvoyons aux travaux de Chantal Wionet et Agnès Tutin (2001)[210].

L'informatisation de l'œuvre de Gilles Ménage est quant à elle décrite dans les travaux d'Isabelle Leroy-Turcan[211], alors que sa présentation est remarquablement dressée par les travaux associés de cette même lexicographe et de T.R.Wooldridge[212].

Malgré le nombre restreint des travaux dont il a fait l'objet, l'ouvrage de Jean Nicot est avec celui de l'*Académie Française*, l'un des dictionnaires anciens qui semble avoir le plus suscité l'attention des lexicographes. C'est à Térence Russon Wooldridge de l'Université de Trinity Collège à Toronto, véritable artisan de l'informatisation des dictionnaires, que le *Thrésor de la langue françoyse* (1606) doit néanmoins sa version informatisée, comme en témoignent les diverses publications de ce dernier[213].

Placée sous l'égide des lexicographes Isabelle Leroy-Turcan et T.R.Wooldridge, l'informatisation du *Dictionnaire de l'Académie Française* fait, à l'image des autres répertoires mentionnés ci-dessus, l'objet de nombreuses

---

[209] Une présentation de ce projet est consultable sur Internet à l'adresse suivante : **http://www.univ-lille3.fr/www/silex/wionet/IDEA.site.html**.

[210] WIONET Chantal, TUTIN Agnès, 2001. Pour informatiser le *Dictionnaire universel* de Basnage (1702) et de Trévoux (1704) Approche théorique et pratique. Honoré Champion.
WIONET Chantal, TUTIN Agnès, 1998, "Informatisation du Dictionnaire Universel de Furetière revu par Basnage de Bauval (1702) : premier bilan", *Actes du colloque-atelier international DictA1998 organisé par le Groupe d'Études sur l'Histoire de la Langue Française (GEHLF) et la Société Internationale d'Études Historiques et Linguistiques des Dictionnaires Anciens (SIEHLDA)*, Université de Limoges, 19-20 novembre 1998.

[211] Cf. "L'informatisation du Dictionnaire Etymologique ou Origines de la Langue Françoise (1694) de Gilles Ménage, 1694 " et " Intérêt d'une base informatisée pour le Dictionnaire Etymologique ou Origines de la Langue Françoise, 1694, de Gilles Ménage : les modalités de mise en œuvre".

[212] Cf. "Gilles Ménage (1613-1692), grammairien et lexicographe. Le rayonnement de son œuvre linguistique", Actes du colloque international tenu à l'occasion du tricentenaire du Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue françoise (1694), Université Jean Moulin Lyon III, 17-19 mars 1994.

[213] Citons notamment la communication parue en 1998 dans les *Actes du Colloque DictA1998, Table ronde sur l'informatisation des dictionnaires anciens*, Limoges, 19-20 novembre 1998, et intitulée "La rétroconversion d'Estienne et de Nicot pour mise sur Internet".

publications[214]. Pour un aperçu historique du projet d'informatisation de ce dictionnaire et des premières perspectives de balisage retenues pour y parvenir, nous renvoyons notamment à Isabelle Leroy-Turcan (1996)[215], et à Térence Russon Wooldridge (1994)[216].

Au vu des diverses publications que nous venons de présenter, il semble indubitable que l'informatisation des dictionnaires anciens est un phénomène d'une grande ampleur, d'autant plus considérable qu'une partie importante de ces travaux est rendue disponible sur l'outil Internet, notamment grâce à l'existence d'associations au sein desquelles sont regroupés bon nombre de laboratoires et de chercheurs, pour la promotion et la publication des recherches effectuées dans le domaine de la lexicographie ancienne.

A titre d'exemples, nous pouvons citer, la Société Internationale d'Etudes Historiques et Linguistiques des Dictionnaires Anciens (SIEHLDA) qui siège à l'Université de Lyon III et à laquelle nous devons la publication de nombreux actes de colloques parmi lesquels figurent certains de ceux précédemment cités, ou le Groupe d'Étude en Histoire de la Langue Française (G.E.H.L.F) - dirigé par Philippe Caron - qui fait partie de l'Institut National de la Langue Française.

A ces organismes sont associés certains sites Internet qui offrent "en ligne" les éditions électroniques d'Actes de colloques, ouvrages ou compte-rendus, et des "bases dictionnairiques", c'est-à-dire un ensemble d'éditions informatisées de quelques ouvrages anciens. Les sites dictA (Dictionnaires Anciens), EDICTA (Early Dictionaries, Dictionnaires Anciens) et du projet American and French Research on the Treasury of the French Language de l'Université de Chicago (ARTFL), sont par exemple en mesure d'offrir plusieurs bases dictionnairiques :

---

[214] LEROY-TURCAN, Isabelle, WOOLDRIDGE, Terence. Russon, 1998, "L'informatisation du Dictionnaire de l'Académie française", *Actes du colloque DictA1998, Table ronde sur l'informatisation des dictionnaires anciens*, Limoges, 19-20 novembre 1998.

[215] LEROY-TURCAN, Isabelle, 1996, "Modalités de mise en œuvre de l'informatisation de la première édition du Dictionnaire de l'Académie française (1694)", *Actes des Journées Dictionnaires électroniques des XVIe- XVIIe s*, Clermont-Ferrand, 14-15 juin 1996.

[216] WOOLDRIDGE, T.R., "Projet d'informatisation du Dictionnaire de l'Académie (1694-1935)", Actes du Colloque international Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne, Institut de France, novembre 1994; (ed. B. Quemada & J. Pruvost), Paris, Champion : 309-20.

- La base *Dictionnaires d'autrefois*, placée sous l'égide de l'ARTFL, dans laquelle sont regroupés les ouvrages d'Estienne (1552), de Nicot (1606), et de l'Académie (1694, 1798, 1835), la base Nicot-Académie-Féraud.
- La Base Echantillon avec hypertexte analytique du *Thresor de la langue françoyse* 1606 de Nicot, ou la Base du dictionnaire intégral de ce même ouvrage.
- L'Early Modern English Dictionaries Database, base dictionnairique regroupant divers répertoires anglais anciens, respectivement mis en place par l'ARTLF et Ian Lancashire.
- La riche "Base Echantillon des Dictionnaires Français Anciens", réunissant le *Thresor de la langue françoyse* (1606), le *Dictionnaire françois* (1680) et le *Dictionnaire portatif* (1784, version augmentée par Wailly) de César-Pierre Richelet, le *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière (1690), le *Dictionnaire de l'Académie* (1694-1935), le *Dictionnaire de Trévoux* (1771) et le *Dictionnaire critique* (1687) de Jean-François Féraud.

Dans sa communication, "Les dictionnaires anciens sur Internet : bases linguistiques, philologiques, culturelles"[217], Térence Russon Wooldridge présente à la fois les modalités d'informatisation et de mise en base des ouvrages anciens, puis dresse un aperçu des divers types d'analyses permises par ces bases dictionnairiques hyper-textuelles.

Ainsi que l'illustrent les divers projets que nous venons d'évoquer, le mouvement d'informatisation des dictionnaires anciens est particulièrement bien développé et souligne donc tout l'intérêt que la communauté scientifique porte à la mise à disposition des ouvrages de notre passé au plus grand nombre, voire à tous.

Ceci nous conforte donc dans l'initiative que nous nous sommes fixée de proposer une édition informatisée de notre corpus.

[217] Communication préparée pour le XVIe Congrès international de l'Association Guillaume Budé, Limoges, août 1998.

2.1.2 Les dictionnaires modernes

Le mouvement d'informatisation des dictionnaires, bien qu'ayant historiquement débuté avec la rétroconversion du *Thresor de la langue françoyse* (1606) de Jean Nicot, se trouve plus particulièrement, et ce certainement pour des raisons pratiques, représenté par l'informatisation de répertoires modernes.

Au cours des quinze dernières années, ces derniers ont en effet été nombreux à travers le monde, à avoir subi une rétroconversion. Soulignons d'ailleurs que ce mouvement ne s'est pas cantonné aux seuls dictionnaires de langue, mais qu'il s'est étendu aux dictionnaires spécialisés[218]. Le monopole de production des dictionnaires de langue étant en France essentiellement détenu par les trois grandes maisons d'édition que sont Larousse, Robert et Hachette, il n'est donc pas étonnant de constater que c'est sous l'égide de ces dernières que sont placés les principaux dictionnaires modernes de langue informatisés.

Avant de présenter quelques-uns de ces ouvrages modernes, il semble important de souligner que l'édition de versions informatisées sur CD-ROM de plusieurs dictionnaires anciens, n'est pas assurée par ces éditeurs mais par exemple par Champion, à qui l'on doit entre autres :

- le *Dictionnaire de l'Académie française – édition de 1694*, CD-ROM PC/MAC, Champion électronique, 1998.
- les *Dictionnaires des XVIe-XVIIe siècles*, CD-ROM PC, version 1.0, Champion électronique, 1998.
- le *Grand dictionnaire universel du XIXe* de Pierre Larousse, CD-ROM PC/MAC, Champion électronique, 2000.
- Les *Dictionnaires de l'Académie française (XVIIe et XVIIIe siècles)*, CD-ROM PC, Champion électronique, 2000.

Parmi les principaux ouvrages modernes informatisés, nous pouvons mentionner les versions électroniques de certains répertoires parus chez Robert, tels

[218] De nombreux dictionnaires de spécialités sont en effet disponibles sur Internet, à partir de sites comme *Leximagne - l'empereur des pages dico.*

que *Le Robert électronique* (1990), regroupant le texte intégral des neufs volumes du *Grand Robert de la langue française nouvelle édition*, ainsi qu'un dictionnaire de citations, *Le Grand Robert électronique* (1994), ou *Le petit Robert. Dictionnaire analogique et alphabétique de la langue française : Nouvelle éd. du Petit Robert de Paul Robert* (1996), texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey. Notons qu'une description rapide des fonctionnalités du *Robert électronique* nous est faite par Etienne Brunet dans son article publié en 1997 et intitulé "Les dictionnaires électroniques"[219].

Citons également la publication en 1998, chez Larousse, du *Bibliorom Larousse* comportant six ouvrages : *Le petit Larousse illustré*, le *Thésaurus*, le *Dictionnaire des citations françaises et étrangères*, le *Dictionnaire compact français-anglais/anglais-français*, le *Dictionnaire compact français-allemand/allemand-français*, et le *Dictionnaire compact français-espagnol/espagnol-français*, ainsi que la parution en 1999 chez Hachette du *Dictionnaire Hachette encyclopédique 2000*.

Ce dernier ouvrage nous amène à évoquer succinctement une nouvelle perspective dans l'informatisation des dictionnaires modernes, et qui réside dans l'élaboration de nouveaux répertoires essentiellement électroniques, autrement dit n'existant pas au préalable sous une forme papier. Cette entreprise, bien que divergeant du mouvement de rétroconversion des dictionnaires, n'est cependant pas assimilable au principe d'élaboration des dictionnaires-machines que nous décrirons plus loin, notamment en raison du fait qu'il s'agit toujours d'ouvrages mis à la disposition de lecteurs humains et non d'un ordinateur.

En ce qui concerne les publications de dictionnaires modernes parus dans des pays francophones, mentionnons les travaux de l'équipe pour le *Trésor de la Langue Française au Québec* (TLFQ) qui travaille à l'élaboration d'une version informatisée du *Dictionnaire du Français Québécois* (DFQ)[220], ouvrage dont la conception a

---

[219] *Revue française de linguistique appliquée*, 1997, II-1 (7-30).
[220] Nous trouvons d'ailleurs une présentation de cette entreprise dans la communication d'Alain Auger et Claude Poirier, 1994, "L'exploitation du *Dictionnaire du français québécois* au moyen du logiciel TACT", *CCH Working Papers 4*.

débuté dans les années 1970, et ce grâce aux logiciels WordPerfect, Ventura Publisher et TACT.

2.2 Les dictionnaires papier élaborés à partir de corpus électroniques

Aux dictionnaires existant sous une forme papier et ayant subi une informatisation, nous voudrions sommairement opposer une autre variété d'ouvrages, moins nombreux, qui sont eux aussi des dictionnaires papiers informatisés, mais qui diffèrent des premiers par le mode d'élaboration de leur version papier.

En effet, celle-ci repose sur une linguistique dite "de corpus", c'est-à-dire sur une linguistique essentiellement basée sur la constitution de grands corpus, outils destinés à fournir au lexicographe une approche différente du lexique, moins guindée et artificielle que celle consistant à construire lui-même, pour l'essentiel à partir de sa propre subjectivité, les lexies dictionnairiques. Par le biais de ces gigantesques corpus, ce dernier possède alors un outil lui permettant d'élaborer et de classer les entrées de son dictionnaire en tenant compte de la récurrence des diverses lexies apparaissant dans les textes qu'il a sélectionnés. Cette méthode a également l'énorme avantage de lui permettre d'illustrer ces diverses lexies par des exemples tirés de situation de production du langage réelles.

Parmi les ouvrages les plus célèbres figurant dans cette catégorie de dictionnaires, se trouvent le *Collins COBUILD English Dictionnary* de John Sinclair, et le *Trésor de la Langue Française*, communément connu sous le nom de *TLF*, de l'Institut National de la Langue Française (INALF). Nous fournissons ci-dessous un exemple d'article fourni du *TLF* dans lequel les exemples donnés sont issus de corpus:

H SEMI-CONSONNE, subst. fém.

SEMI-CONSONNE, subst. fém. *PHONÉT.* Synon. de *semi-voyelle*. *La distinction entre semi-consonne et semi-voyelle est établie par certains linguistes (...) : on donnerait le nom de* semi-consonne *à l'unité qui se trouve en début de syllabe, devant la voyelle, et celui de* semi-voyelle *à celle qui se trouve après la voyelle. En fait, cette distinction ne semble pas justifiée linguistiquement* (*Ling.* 1972). Prononc. : [semikɔ̃sɔn]. Étymol. et Hist. 1893 (*DG, s.v. semi*). Comp. de *semi-** et de *consonne**. Bbg. STRAKA (G.). À propos de la question des semi-voyelles. *Z. Phonet. Sprachwiss.* 1964, t. 17, p. 301. (Article SEMI-CONSONNE, TLF)

2.2.1 Le COBUILD English Dictionary

Elaboré à l'Université de Birmingham dans les années 1980, sous la direction de John Sinclair, le *COBUILD English Dictionary* est un dictionnaire pour apprenants étrangers dont la grande particularité est, comme nous venons de le mentionner, de reposer sur une nouvelle approche de l'élaboration de l'outil dictionnaire : l'utilisation d'un corpus linguistique.

La création du *COBUILD English Dictionary* symbolise effectivement la concrétisation d'une nouvelle façon d'envisager les dictionnaires de langues, qui se traduit par la volonté de substituer aux exemples construits par les lexicographes, pour illustrer leurs définitions, des exemples extraits de situations de production de langage réelles.

Pour mener à bien ce projet, un corpus de référence, connu sous le nom de "Bank of English"[221], et constitué depuis 1980, a été mis en place pour être traité informatiquement. Aujourd'hui constituée de plus de 329 millions de mots[222], cette base de données informatique aux sources multiples[223], fait incontestablement du COBUILD, ainsi que le montre le commentaire suivant de John Sinclair extrait de la

---

[221] Cette appellation n'a été retenue qu'en 1991.
[222] Ces chiffres sont ceux de l'année 1998.
[223] Cette immense base de données est constituée de corpus aussi bien oraux qu'écrits, issus de livres, de magazines, de journaux, de conversions radiophoniques ou télévisuelles : en résumé, de sources essentiellement contemporaines.

préface de l'édition de 1987 du *Collins COBUILD English language dictionary*, un ouvrage d'exception :

> "This dictionary makes a break with such traditions. We have gone back to basics and collected many millions of words, and put them into a very large computer. The dictionary team has had daily access to about 20 million words, with many more in specialized stores. The words came from books, magazines, newspapers, pamphlets, leaflets, conversations, radio and television broadcasts. [...] The aim was to provide a fair representation of contemporary English." (SINCLAIR, J, Préface du *COBUILD English Dictionnary*.)

2.2.2 Le Trésor de la Langue Française

2.2.2.1 Historique du projet

L'élaboration du Trésor de la Langue Française de l'INALF, est un projet créé à l'initiative du philologue et linguiste Paul Imbs, lors du congrès du 16 novembre 1957. Ainsi que l'illustre Éveline Martin dans son article, "Sources et ressources du *TLF*. De la boîte à fiche au disque compact", la mise en place de cette vaste entreprise répond à un profond désir de renouvellement de la lexicographie française des XIXe et XXe siècles :

> "[...] il s'agissait bien pour Paul IMBS, [...], de remplacer le LITTRE, tombé dans le domaine public, par une œuvre "entièrement nouvelle" tant par sa structure et sa conception mêmes que par ses fondements, ses bases documentaires philologiques et linguistiques." (MARTIN, Éveline, 1990, "Sources et ressources du *TLF*. De la boîte à fiche au disque compact", *Dictionnairique et lexicographie.* Autour d'un dictionnaire : le Trésor de la Langue Française, p. 13)

Ce renouveau, à la fois dû à la structure et au contenu du répertoire, prend néanmoins toute son ampleur à travers le mode de conception de ce dernier, qui à l'image du *COBUILD*, repose également sur l'utilisation d'un corpus linguistique.

2.2.2.2 Le corpus source

Le corpus en question, dont une présentation est faite dans l'article de Gérard Gorcy, 1990, "Le Trésor de la Langue Française (*TLF*). Son originalité et les voies ouvertes pour son informatisation", se distinguent comme l'une des plus grosses bases textuelles informatisées au monde. Elle fait à présent partie intégrante d'un immense corpus de textes français du XVIe au XXe siècles, composés de plus trois mille cinq cents œuvres, à 80% littéraires et à 20% techniques, connu sous le nom de base FRANTEXT[224], et répondant aux attentes suivantes :

> "[...] nous avons d'abord essayé de répertorier des œuvres, convenablement éditées et qui avaient eu une réelle diffusion du vivant de leur auteur, soit qu'elles aient paru d'abord en feuilleton ou que leur tirage ait été important. [...]
> On se compliquait quelque peu la tâche en cherchant un équilibre dans chaque décennie pour la représentation de chaque "genre" littéraire par des œuvres ayant eu un réel succès : tel était le critère de base.
> Une certaine conception de l'histoire de la langue sous-tendait ces choix : non pas celle d'un greffier d'état civil enregistrant la vie ou la mort des mots ou des sens, mais celle de l'historien s'attachant non seulement aux changements, mais aussi aux permanences que constatent d'importants dénombrements ; une certaine conception de l'écrit suivant laquelle la langue des écrivains est à la fois le reflet de l'usage actuel et, par des essais néologiques ou syntaxiques, le présage de l'usage futur." (GORCY, Gérard, 1990, "Le Trésor de la Langue Française (*TLF*). Son originalité et les voies ouvertes pour son informatisation", *Dictionnairique et lexicographie. Autour d'un dictionnaire : le Trésor de la Langue Française*, pp. 188-189.)

Christine Ducourtieux, dans son article paru en 1998 et intitulé "Quelques bases TEXTUELLES"[225], nous donne également un aperçu de cette base en présentant le corpus qui la constitue et le logiciel qui permet son exploitation.

---

[224] La base FRANTEXT est interrogeable sur Internet grâce au logiciel STELLA (Système de Textes en Ligne en Libre Accès) créé par J. Dendien, à l'adresse suivante : **http://atilf.atilf.fr/frantext.htm**.
[225] Article paru dans la revue *Le médiéviste et l'ordinateur*, et plus particulièrement dans le numéro 37 de celle-ci (Hiver 1998), " Le texte médiéval sur Internet (1). Chercher et trouver ".

Malgré la notoriété que lui confère son aspect d'œuvre de longue haleine réalisée sous l'égide du prestigieux INALF, le *Trésor de la Langue Française* n'a pas vraiment connu le succès escompté par ses créateurs. Ceci s'explique notamment par le fait qu'il constitue une œuvre apparue en pleine période de "mutation" de la lexicographie, et donc occultée par le mouvement de généralisation des dictionnaires électroniques. Ceci apparaît comme d'autant plus vrai dans la mesure où le *TLF* semble être voilé par sa propre version électronique : le *Trésor de la Langue Française Informatisé* (*TLFI*).

2.2.2.3 Les "suites" du TLF : Le Trésor de la Langue Française informatisé (TLFI)

Fort de l'existence du gigantesque corpus informatisé ayant servi à l'élaboration du *Trésor de la Langue Française* dans sa version papier, et de l'expérience de rétroconversion de *l'Oxford English Dictionary* (OED) menée en Angleterre, l'INALF s'est lancé dans la longue entreprise de création d'une version électronique du *TLF*.

Ebauchée en janvier 1993, et à peine achevée en 1999, cette dernière est en fait le résultat d'un laborieux travail d'adaptation de la masse colossale du *TLF* papier, reposant sur un système de balisage *Analytique*[226] de la microstructure des lexies, à partir de la norme d'encodage Standard Generalized Markup Language (SGML)[227].

Au même titre que l'ensemble des dictionnaires informatisés, cet ouvrage, dont les modalités d'élaboration ont été posées dans de nombreuses revues lexicographiques, et notamment dans les communications de Françoise Henry[228] et de Jacques Dendien[229], toutes deux présentes dans le volume, possède l'énorme

---

[226] Sans vouloir empiéter sur le reste de notre explication, au cours de laquelle nous nous attarderons plus longuement sur cette notion, nous pouvons néanmoins avancer que le balisage analytique correspond à la pose de jalons, de balises, servant à délimiter les différents champs informationnels d'un article dictionnairique.

[227] Nous aborderons également plus loin la description de la norme SGML.

[228] HENRY, Françoise, 1996, "Pour une informatisation du TLF", Lexicographie et Informatique, *Autour de l'informatisation du Trésor de la Langue Française, Actes du Colloque International de Nancy (29, 30, 31 mai 1995)*, Paris, Didier Erudition

[229] DENDIEN, Jacques, 1996, "Le projet d'informatisation du TLF", Lexicographie et Informatique, *Autour de l'informatisation du Trésor de la Langue Française, Actes du Colloque International de Nancy (29, 30, 31 mai 1995)*, Paris, Didier Erudition.

avantage d'offrir un outil lexicographique susceptible d'être plus facilement remanié qu'une simple version papier.

Notons que Jacques Dendien et Jean-Marie Pierrel ont fait paraître un article[230] dans lequel ils font un point très intéressant sur les méthodes d'informatisation retenues pour la mise en place de ce monument lexicographique.

2.2.3 L'Oxford English Dictionary (OED)

A l'image du *TLF*, l'*OED* est originellement conçu comme un dictionnaire papier.

La première édition de ce premier paraît en effet en dix volumes de 1884 à 1928. Ce n'est qu'avec l'élaboration de sa deuxième édition qu'il va revêtir l'étiquette de *dictionnaire informatisé* que nous lui attribuons aujourd'hui.

Cette deuxième édition, destinée à compacter les volumes de la première édition et les quatre volumes du *Supplément* paru entre 1972 et 1986, va effectivement être caractérisée par l'informatisation de ces données. C'est ce que résume Timothy Benbow dans le commentaire suivant :

> "Ni le texte de la première édition ni celui du *Supplément* n'existaient alors sous une forme électronique. Notre tâche principale était donc d'informatiser ces textes." (BENBOW, Timothy, 1996, *Bilan comparatif : l'Oxford English Dictionary*, Lexicographie et informatique. Autour du Trésor de la Langue Française. Actes du Colloque International de Nancy (29, 30, 31 mai 1995), p. 153)

La rétroconversion de l'*OED* va ainsi être réalisée grâce à un lourd travail d'analyse de la structure des données, et à un balisage de ces dernières dans le langage SGML (Standard Generalised Markup Language).

Il est à noter, comme nous le détaillerons plus loin, que l'*OED* appartient également aujourd'hui à la catégorie des dictionnaires consultables sur Internet.

---

[230] DENDIEN, Jacques, PIERREL, Jean-Marie, 2003, "Le trésor de la Langue Française informatisé : un exemple d'informatisation d'un dictionnaire de langue de référence", *TAL*. Volume 44 - n°2/2003, 28 p.

2.3 Les dictionnaires-machine

Le troisième type de répertoires qui se distingue dans le mouvement d'informatisation des dictionnaires correspond à ce que nous pouvons nommer les dictionnaires électroniques, ou à proprement parler, les "dictionnaires-machines". En d'autres termes les ouvrages n'existant que sur support électronique, n'ayant donc pas subi d'informatisation, et uniquement utilisables par des ordinateurs. Christine Jacquet-Pfau (1998) dresse une présentation très claire de ce type d'ouvrages, en les distinguant notamment des dictionnaires ayant subi une rétroconversion. Notons que cette distinction avait déjà été ébauchée quelques années auparavant par Philippe Herr[231].

L'émergence de ces ouvrages s'inscrit dans la mouvance du Traitement Automatique du Langage (TAL), discipline visant à traiter de façon "automatique", c'est-à-dire par le biais de l'outil informatique, les données linguistiques de tout genre. Le volume de Catherine Fuchs, *Linguistique et Traitement Automatique des Langues*, fait office d'ouvrage de référence en ce qui concerne la présentation de cette discipline, au même titre d'ailleurs que les 2 tomes de l'œuvre de Gérard Sabah, *L'intelligence artificielle et le langage (Volume 1*, *Représentation des connaissances 2e édition)* et *L'intelligence artificielle et le langage (Volume 2*, *Processus de compréhension)*[232].

L'informatisation des dictionnaires papiers, bien que constituant une première approche dans le traitement du langage par ordinateur, étant donné qu'elle génère des outils uniquement consultables sur ordinateur, ne répond pas, ainsi que le déclarent Blandine Courtois et Max Silberztein[233], à une véritable description formelle du langage.

Aux dictionnaires informatisés, mis à la disposition de l'utilisateur humain doté d'une grande connaissance linguistique, s'opposent les dictionnaires électroniques,

---

[231] HERR, Philippe, 1991, "Les dictionnaires électroniques : quelles caractéristiques pour quels objectifs", *La Tribune Internationale des Langues Vivantes*, *n°7*, *Mai 1991*, pp. 19-21.
[232] SABAH, Gérard, 1989 et 1990, L'intelligence artificielle et le langage (Volume 1, Représentation des connaissances 2e édition) et L'intelligence artificielle et le langage (Volume 2, Processus de compréhension), éditions HERMES.
[233] COURTOIS, Blandine, SILBERZTEIN, Max, 1990, "Dictionnaires électroniques du français", Dictionnaires électroniques du français*, Langue Française, n°* 87, 1990, Paris, Larousse, pp. 11-22.

uniquement élaborés pour être utilisés par des programmes informatiques a priori dépourvus de toute connaissance linguistique. Face à l'incomplétude des dictionnaires usuels et à leur grande part d'implicite, se dresse la nécessaire complétude des dictionnaires électroniques susceptibles d'analyser tous les mots d'un texte et le caractère obligatoirement explicite de leurs informations. Soulignons également comme troisième caractéristique opposant les deux types d'ouvrages, l'aspect de cohérence structurelle des entrées qu'impose l'association étroite des dictionnaires électroniques à des programmes de traitement automatique[234].

2.3.1 Un nouveau type de dictionnaire : le Dictionnaire Explicatif et Combinatoire

Bien que relativement divergente des deux entreprises évoquées ci-dessus, dans la mesure où il ne s'agit plus d'un projet visant la création d'un dictionnaire à partir d'un corpus préétabli mais plutôt celle d'un nouveau type de dictionnaire, l'élaboration du *Dictionnaire Explicatif et Combinatoire* (*DEC*) apparaît incontestablement comme un projet dans la lignée de l'émergence du mouvement d'informatisation des dictionnaires.

Elaboré à l'initiative d'Igor Mel'cuk, le *DEC* est une illustration de la théorie "Sens-Texte" émise en 1965 par Igor Mel'cuk et Alexandre Zholkovsky, selon laquelle "l'acte de parole présuppose trois composantes : l'information qui est communiquée, ou le sens ; les formes qui sont perçues, ou le texte ; et la correspondance entre un ensemble infini de sens et un ensemble infini de textes qui constitue la langue à proprement parler"[235].

Le *DEC* se présente en fait comme un ouvrage à volonté descriptive quasi exhaustive des lexies, reposant sur la prise en compte des divers niveaux de représentations de celles-ci, et présupposant donc l'élaboration d'une microstructure

---

[234] Nous trouvons un aperçu des distinctions entre dictionnaires électroniques et dictionnaires informatisés dans l'article de Courtois Blandine et Max Silberztein cité plus haut, mais également dans l'ouvrage du second de ces linguistes, *Dictionnaires électroniques et analyse automatique de textes. Le système INTEX*, et dans l'article de Maurice Gross, "La construction de dictionnaires électroniques".

[235] CLAS, André, 1984, préface du Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. *Recherches lexico-sémantiques I*, p. 14.

très importante des lexies, regroupant le plus possible d'éléments informationnels. La liste de ces éléments peut d'ailleurs être résumée à travers le classement suivant[236] :

- la zone vedette (lexie vedette, variante orthographique)
- la zone phonologique (prononciation et/ou prosodie particulières)
- la zone morphologique (partie du discours, types de déclinaison/conjugaison, formes non réalisables, formes irrégulières, etc.)
- la zone stylistique (marques d'usage)
- la zone sémantique (définitions et connotations)
- la zone de combinatoire syntaxique (régime, restrictions sur la cooccurrence des différents actants, exemples)
- la zone de combinatoire lexicale restreinte (la combinatoire qui n'est déterminée ni par le sémantisme ni par les propriétés syntaxiques de la lexie)
- la zone d'exemples
- la zone phraséologique
- la zone de *Nota Bene* (comprenant diverses informations non formalisées, telles que les spécifications pragmatico-culturelles, les justifications de certaines composantes sémantiques, etc.)

Ce type de dictionnaire idéalisé, bien que faisant l'application de travaux dans plusieurs langues, se révèle être extrêmement difficile, voire quasiment impossible, à mettre en place, et ce en raison des représentations sémantiques qu'il requiert pour chaque entrée, et non disponibles pour la totalité des lexies d'un dictionnaire.

L'exemple du *Dictionnaire Explicatif et Combinatoire de la Langue Française* (*DECLF*) élaboré pour le français est une parfaite illustration de ce que nous venons d'avancer, étant donné que sa réalisation repose uniquement sur l'élaboration d'un nombre d'entrées limité, un peu plus de cinq cents environ.

[236] Cette classification est disponible sur le site Recherches lexicographiques : *Dictionnaire Explicatif et Combinatoire du Français Contemporain* (*DECFC*).

2.3.2 Les dictionnaires DELAF, DELAS, DELAC, etc.

Dans le domaine français de l'élaboration de dictionnaires électroniques, les travaux du Laboratoire d'Automatique Documentaire et Linguistique (LADL) de l'Université de Paris VII, basés sur la description et le recensement du vocabulaire courant, des points de vue syntaxiques, morphologiques et orthographiques, font incontestablement figure de proue et se trouvent illustrés par la mise en place de plusieurs dictionnaires électroniques, connus sous les noms de *DELAS*, *DELAC*, *DELAF* ou *DELAP*, sur lesquels nous allons à présent nous attarder quelque peu.

Le Dictionnaire Electronique du LADL pour les mots Simples (*DELAS*) créé par Blandine Courtois[237], est une "base de données orthographique et morphologique créée sur support magnétique", qui comporte environ quatre-vingt mille entrées regroupant les mots simples du français, c'est-à-dire "des unités de texte définies sur l'alphabet des codes ASCII ou EBCDIC à 256 caractères, et ne comportant aucun séparateur, en particulier pas de trait d'union, ni apostrophe, ni espace blanc" et généralement étant les formes canoniques suivantes : les verbes à l'infinitif, les noms au masculin singulier et les adjectifs ou participes, au masculin singulier également. Nous fournissons ci-dessous le codage proposé par ce dictionnaire pour le mot "mangions" :

> "[…] *mangions* se code V32 :I1p (verbe transitif, I imparfait de l'indicatif, première personne du pluriel)." (Codage proposé par le *DELAS*)

La mise en place de cet immense corpus repose sur l'utilisation de divers dictionnaires, essentiellement issus des maisons d'édition Robert et Larousse, fournissant chacun un certain nombre d'acceptions, et qui sont le *Petit Robert* (1982) et le *Grand Robert* (1986), le *Petit Larousse Illustré* (1986), le *Petit Larousse Illustré* (1989), le *Larousse LEXIS* (1979) et le *Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse* (1982).

---

[237] Cf. "Le système DELAS. Présentation technique", Rapport Technique du LADL, 1985a, et "Un système de dictionnaires électroniques pour les mots simples du français", *Langue Française*, n° 87, 1990, Paris : Larousse, pp. 11-21.

Le Dictionnaire Electronique du LADL des mots Fléchis (*DELAF*) est un dictionnaire étroitement lié au *DELAS*[238]. Il contient en effet l'ensemble des formes fléchies et conjuguées des mots présents dans celui-ci et ce par le biais d'un programme qui "effectue la flexion des noms et adjectifs, et la conjugaison des verbes"[239].

A l'image du *DELAS* qui décrit la morphologie et la flexion des mots simples, le Dictionnaire Electronique du LADL des mots composés (*DELAC*) décrit celles des mots composés, c'est-à-dire des adverbes, des conjonctions de coordination et des noms qui sont orthographiquement composés de plusieurs constituants.

Destiné à la reconnaissance automatique des divers mots composés d'un texte, ce dictionnaire repose sur un classement de la structure morpho-syntaxique de son répertoire[240]. L'exemple ci-dessous illustre le type de classification opéré sur les mots qui sont composés de la forme "marche" :

---

[238] Nous trouvons une présentation de ce dictionnaire dans l'article de Blandine Courtois, "Un système de dictionnaires électroniques pour les mots simples du français", *Langue Française*, n° 87, 1990, Paris : Larousse, pp. 11-21.

[239] COURTOIS, Blandine, 1990, "Un système de dictionnaires électroniques pour les mots simples du français", *Langue Française*, n° 87, Paris : Larousse, pp. 11-21.

[240] Max Silberztein, dans l'article, "Le dictionnaire électronique des mots composés", *Langue Française* n° 87, 1990, Paris : Larousse, pp. 71-83, fournit une description de ce dictionnaire et de son fonctionnement Il évoque notamment le Dictionnaire électronique du LADL pour les mots Composés Fléchis (*DELACF*), ouvrage analogue au *DELAF*, composé d'environ cent quarante mille entrées.
Pour une autre présentation du *DELAC*, notons renvoyons également l'article de Blandine Courtois et Max Silberztein, "Les dictionnaires électroniques *DELAS* et *DELAC*", *RELAI : Recherches en Linguistique Appliquée à l'Informatique (Actes du colloque " La description des langues naturelles en vue d'applications informatiques "* (Québec 1988)), Québec : Université Laval.

"marche antinucléaire;NA:fs/-+;une
arrière;NA:fs/-+;une
aux/flambeaux;NAN:fs/-+;une
avant;NA:fs/-+;une
d'approche;NDN:fs/-+;une
d'harmonie;NDN:fs/-+;une
dansante;NA:fs/-+;une
de/la/légion;NDN:fs/--;la
de/la/paix;NDN:fs/-+;une
de/nuit;NDN:fs/-+;une
de/protestation;NDN:fs/-+;une
de/soutien;NDN:fs/-+;une
forcée;NA:fs/-+;une
funèbre;NA:fs/-+;une"
(Les mots en "marche", *DELAC*)

Le Dictionnaire Electronique du LADL pour les représentations phonémiques (*DELAP*), est un dictionnaire assez proche du *DELAS* puisqu'il décrit également, ainsi que l'affirme Eric Laporte, "les mots simples ne comportant aucun séparateur, écrits en minuscules sous leur forme canonique"[241]. Il comporte donc lui aussi environ quatre-vingt mille entrées, mais associe à celles-ci des informations concernant leur prononciation et leurs variations phonétiques.

Nous trouvons une autre présentation du *DELAP*, ainsi que de son dérivé le Dictionnaire Electronique du LADL pour les représentations phonémiques fléchies (*DELAPF*), mais aussi des autres dictionnaires du LADL, dans la thèse de Doctorat de Dominique Revuz, *Dictionnaires et lexiques*. *Methodes et algorithmes*.

Dans ce même ouvrage, se trouve sommairement évoquée la notion de "lexique-grammaire", étroitement liée à celle de "dictionnaire-machine", et qui renvoie à une liste de phrases fournissant la description syntaxique élémentaire des diverses lexies répertoriées dans le *DELAS*.

[241] LAPORTE, Eric, 1990, "Le dictionnaire phonémique DELAP", *Langue Française* n° 87, Paris : Larousse, pp. 59-70.

Par le biais de ces listes, organisées sous forme de tables, l'utilisateur a ainsi accès aux propriétés distributionnelles et transformationnelles des lexies[242].

2.3.3 Autres dictionnaires-machines

Face aux dictionnaires mis en place et développés au Laboratoire d'Automatique Documentaire et Linguistique, divers répertoires électroniques ont également été créés en France.

Bien loin de prétendre dresser une liste exhaustive de ces derniers, nous pouvons néanmoins signaler les travaux du groupe de recherche PRC (Communication Homme-Machine) au laboratoire IRIT de l'Université Paul Sabatier de Toulouse, qui ont permis la mise en place de deux bases de données connues sous le nom de BDLEX-23000, une base de données contenant environ vingt-trois mille entrées sous formes canoniques, et fournissant sur celles-ci des informations comme la graphie de leur forme accentuée, leur transcription phonologique (indication des frontières de syllabes), les phonogrammes (association lettres/sons), leurs flexions, leur dérivation, leur morphosyntaxe, ou des indices sur leurs fréquences d'apparition dans les textes (le lexique contient environ deux cent soixante-dix mille formes fléchies), et BDLEX-50000, une base de données contenant environ cinquante mille entrées canoniques et fournissant des informations concernant la phonologie, la graphie et la morphosyntaxe (environ quatre cent cinquante mille formes fléchies) de celles-ci.

Il existe aujourd'hui une grande quantité de ce type de dictionnaires électroniques, et pas seulement en France. Nombre d'entre eux sont répertoriés sur Internet, mais souvent malheureusement associés sous l'appellation de "dictionnaires électroniques" à tous les types de dictionnaires que nous avons tentés de différencier

2.4 Les dictionnaires en ligne

La dernière catégorie de dictionnaires "électroniques" que nous désirons présenter une catégorie que nous avons déjà sommairement évoquée à l'occasion de

---

[242] A travers l'article de Christian Leclère, "Organisation du lexique-grammaire des verbes français", *Langue Française* n° 87, 1990, Paris : Larousse, pp. 112-122, nous disposons d'une illustration du fonctionnement d'un lexique-grammaire du LADL. Evoquons également la présentation de la notion de lexique-grammaire dans l'article de Maurice Gross, 1989, "La construction de dictionnaires électroniques", Annales des Télécommunications, tome 44, n°1-2, 1989, pp. 4-19, Issy-les-Moulineaux/Lannion : CENT.

la présentation des autres types de dictionnaires : les dictionnaires disponibles sur internet.

La gamme des répertoires offerts à l'internaute est relativement importante et hétéroclite puisque comme le souligne J. Pruvost, "du *Vélo-dictionnaire* au dictionnaire de l'escrime, en passant par le Site des logos, ou encore des 2500 noms propres de la Bible, la palette est assez large"[243].

Bien qu'ayant constitué à l'origine une entreprise bien distincte de celle de la rétroconversion sur CD-ROM d'un dictionnaire papier, la mise en ligne sur Internet de dictionnaires offre aujourd'hui un service quasiment comparable.

En effet, à côté des sites ne reposant que sur la simple pose de liens hypertextes menant aux différentes entrées lexicales d'un répertoire, se sont développés des sites d'origine universitaire permettant une exploitation lexicographique d'ouvrages à la hauteur de celle autorisée par les CD-ROM. Nous faisons ici plus précisément allusion aux sites déjà évoqués plus haut et permettant l'interrogation de nombreux dictionnaires français anciens[244].

La mise en ligne de dictionnaires sur Internet constitue aujourd'hui un outil incontournable pour tout un chacun, et donc un courant dont la légitimité est toute aussi importante que celle des autres types de dictionnaires "électroniques".

3. L'informatisation des dictionnaires anciens : une bipolarisation autour de la notion de balisage

Après avoir sommairement esquissé plus haut les divers avantages que présentait une version électronique d'ouvrages comme les dictionnaires, et plus précisément en ce qui nous concerne les dictionnaires anciens, nous allons à présent nous intéresser de plus près aux divers travaux qui ont déjà été entrepris pour l'informatisation de ces répertoires.

L'étude de ces différents projets met clairement en évidence une "bipolarisation" du monde lexicographique, résultant de deux interprétations bien

[243] PRUVOST, Jean, 2000, Dictionnaires et nouvelles technologies, 111.
[244] Cf. interrogation du *Dictionnaire de l'Académie Française*, du *Dictionnaire Critique* de Féraud, de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, etc.

distinctes des répertoires anciens et s'illustrant en une opposition dans la conception du type de balisage à employer pour informatiser ces derniers.

3.1 Le balisage *Minimal* formel

3.1.1 Caractéristiques du balisage Minimal

A l'inverse du balisage fin, que nous présenterons dans un second temps, le balisage formel se caractérise par une minimalisation du travail d'analyse du texte à informatiser n'autorisant pas le balisage systématique des différents champs informationnels d'un article. Il se traduit par l'introduction dans le corps du texte, de jalons marquant essentiellement certaines informations typographiques de ce dernier, telles que l'édition, la page, la colonne auxquelles il appartient, les alinéas, les caractères (grandes et petites capitales, italique, gras) ou la vedette. L'article TIMBRE – emprunté à la première édition du Dictionnaire de l'Académie Française (*DAF*) [245] - ci-dessous fournit une illustration de ce balisage :

> TIMBRE. s. m. Sorte de cloche ronde qui n'a point de battant en dedans, & qui est frappée en dehors par un marteau. *Le timbre d'une horloge. timbre d'un reveille-matin. le timbre de cette horloge est tres-bon.*[...] Timbrer. v. a. Terme de blason, Accompagner d'un timbre. *Timbrer une armoirie*. Timbrer. v. a. Terme de Pratique, Escrire au haut d'un Acte, la nature de cet acte, sa date & le sommaire de ce qu'il contient. *Timbrer des pieces*. On dit aussi, *Timbrer du papier, timbrer du parchemin*, pour dire, Imprimer la marque du Roy sur du papier, sur du parchemin, pour faire qu'il puisse servir aux actes de Justice.

<page n="563"><col n="1">[...]<p><lc>TIMBRE</lc>. s. m. Sorte de cloche ronde qui n'a point de battant en dedans, & qui est frappée en dehors par un marteau. <i>Le timbre d'une horloge.

[245] Exemple tiré de l'article de T.R. Wooldridge, 1998, "L'informatisation du *Dictionnaire de l'Académie française* (*DAF*)", *Actes du colloque-atelier international DictA1998 organisé par le Groupe d'Études sur l'Histoire de la Langue Française (GEHLF) et la Société Internationale d'Études Historiques et Linguistiques des Dictionnaires Anciens (SIEHLDA)*, Université de Limoges, 19-20 novembre 1998.

timbre d'un reveille-matin. le timbre de cette horloge est tres-bon.<p>
[...]
<sc>Timbrer</sc>. v.a. Terme de blason, Accompagner d'un timbre. Timbrer une armoirie.
<p><sc>Timbrer</sc>. v.a. Terme de Pratique, Escrire en haut d'un Acte, la nature de cet acte, sa date & le sommaire de ce qu'il contient. Timbrer des pieces.
<p>On dit aussi, Timbrer du papier, timbrer du parchemin, pour dire, Imprimer la marque du Roy sur du papier, sur du parchemin, pour faire qu'il puisse servir aux actes de Justice.<p>[246]

Figure. 60 : Balisage *Minimal* de l'article TIMBRE du *DAF*.

Le contenu des champs informationnels n'est lui consultable que par le truchement d'une "liste de mots-clefs métalinguistiques"[247], établie à partir de l'étude de la microstructure de l'article. Les unités lexicales possédant une récurrence caractéristique dans les divers champs informationnels sont regroupées sous des formes lemmatiques désignables sous le nom de "marqueur de champ" et permettant l'accès aux diverses formes répertoriées et ainsi aux divers champs informationnels.

Ces marqueurs de champs peuvent être, comme le signale T.R.Wooldridge, "les copules reliant l'adresse aux différentes informations (s'écrit, se prononce, signifie, comme, etc.), les articulateurs de l'article (on dit, on appelle, etc.) ou des items (aussi, encore, etc.) et les informations appartenant à des classes générales - - catégorie grammaticale (s. f., v. act., etc.), filiation sémantique (par extension, fig., etc.) ou marque d'usage (fam., vieux, terme de cuisine, etc.)"[248]. Ce même lexicographe illustre d'ailleurs cette notion de "Liste de mots-clefs métalinguistiques" en avançant les propos suivants :

---

[246] Les codages *<page n="563">, <col n="1">, <p>, <lc></lc>, , <sc></sc>, servent respectivement à marquer* la page dans laquelle se situe l'article balisé, les colonnes occupées par l'article dans la page, présence d'un paragraphe, les grandes capitales (Low capitales), le caractère italique de l'information codée, et les petites capitales (Small capitales).

[247]Cf. Russon Wooldridge, Isabelle Leroy-Turcan, "Les mots-clefs métalinguistiques comme outil d'interrogation structurante des dictionnaires anciens ", *Lexicomatique et dictionnairiques* (éd. A. Clas, P. Thoiron & H. Béjoint), Beyrouth : FMA & Montréal : AUPELF-UREF, 1996, pp. 307-16.

[248] T.R. Wooldridge, 1998, "L'informatisation du *Dictionnaire de l'Académie française* (*DAF*)", *Actes du colloque-atelier international DictA1998 organisé par le Groupe d'Études sur l'Histoire de la Langue Française (GEHLF) et la Société Internationale d'Études Historiques et Linguistiques des Dictionnaires Anciens (SIEHLDA)*, Université de Limoges, 19-20 novembre 1998, p. 6.

> "La Liste de mots-clés est un index alphabétique qui contient les adresses dans la base des occurrences des mots-clés métalinguistiques. Les items de la Liste sont des lemmes regroupant des formes variantes textuelles; par exemple, le lemme F*EM*ININ donne accès aux formes textuelles "f.", "fem.", "fém.", "fémin." et "féminin"." (WOOLDRIDGE, T.R, LEROY-TURCAN, Isabelle, 1996, "Les mots-clefs métalinguistiques comme outil d'interrogation structurante des dictionnaires anciens ", *Lexicomatique et dictionnairiques* (éd. A. Clas, P. Thoiron & H. Béjoint), Beyrouth : FMA & Montréal : AUPELF-UREF, 1996, p. 311)

La recherche d'informations dans le corps des lexies encodées grâce au balisage *Minimal* et par le biais des mots-clefs métalinguistiques génère toutefois du bruit (5%) et correspond à ce T.R.Wooldridge nomme "la requête floue"[249].

3.1.2 Quelques exemples d'application du balisage Minimal

Sur l'ensemble de la production dictionnairique ancienne informatisée, le balisage *Minimal* se distingue comme le type de balisage le plus usité par les lexicographes. Il a notamment été adopté par T.R.Wooldridge pour ses travaux d'informatisation du *Thresor de la Langue Française* de Nicot et du *Dictionnaire de l'Académie Française*.

Pour l'encodage de ces deux répertoires, le lexicographe utilise effectivement le principe du balisage *Minimal* et privilégie, en se refusant à une fine analyse de leur microstructure, la consultation des lexies et le repérage de leurs différents champs informationnels par le recours respectif à un index des vedettes et à un index des mots-clefs métalinguistiques. Notons également que ces bases informatisées fonctionnent avec le logiciel Text Analysis Computing Tools[250] (TACT) qui permet trois modes d'affichage des résultats d'une requête, à savoir "l'affichage plein texte, l'affichage KWIC (Key-Word-In-Context) qui correspond à une ligne de contexte et

---

[249] Cette notion est notamment présentée dans l'article de T.R.Wooldridge, 1993, "Le flou en informatique textuelle", *Texte*, 13/14 (1993), pp. 275-89.

[250] Logiciel universitaire conçu à l'Université de Toronto, le logiciel TACT, offre un balisage propriétaire qui s'oppose aux balisages de SGML et XML qui sont eux des balisages normalisés.

l'affichage "Variable Context" qui, par défaut, indique un contexte de cinq lignes que l'on peut réduire ou agrandir"[251]

Parallèlement, ce même principe de balisage *Minimal* a également été retenu pour l'informatisation du *Dictionnaire Critique*, entreprise par Philippe Caron, Louise Dagenais et Gérard Gonfroy.

En effet, à l'image des travaux menés par T.R.Wooldridge, l'informatisation du répertoire de Féraud fonctionne également avec un système de balisage propriétaire, mais celui-ci n'est plus réalisé avec le logiciel TACT, mais avec le logiciel WORDCRUNCHER.

3.1.3 Les limites du balisage Minimal

Le commentaire suivant d'Isabelle Leroy-Turcan, semble souligner avec exactitude les limites du balisage *Minimal* :

> "[...] le balisage formel minimal donnant accès à tous les mots du texte suffit à offrir un corpus de travail pertinent, dès lors qu'on accepte les deux grandes caractéristiques du travail assisté par ordinateur que sont le flou et le bruit [...]." (LEROY-TURCAN, 1998 : 6)

Comme nous l'avons déjà souligné plus haut, l'un des désavantages qu'offre le balisage *Minimal* réside effectivement dans le fait qu'il génère non seulement du bruit mais aussi du flou dans le résultat des requêtes effectuées à partir d'un encodage qui ne tient compte que des caractéristiques physiques de l'article, lesquelles sont d'ailleurs loin d'être systématiquement récurrentes et inhérentes à un champ informationnel particulier. De plus, aux notions de "bruit" et de "flou" que génère le balisage formel, vient s'ajouter celle du "silence", occasionné lorsque l'utilisateur effectue une requête sur un champ informationnel ne figurant pas le corps d'un article.

---

251 LANCKRIET, Nathalie, 1998, *Pour une informatisation de la première édition du Dictionnaire Universel dit de Trévoux (1704) : analyse des contenus et de la structuration des articles*, Mémoire de D.E.A réalisé sous la direction de TUTIN Agnès et WIONET Chantal, p. 58.

Par ailleurs, la notion de Liste de mots-clefs métalinguistiques, bien que garantissant un accès au document et palliant les défauts que sont les bruits, le flou et les silences, ne permet tout de même pas à ce type de balisage de formuler de solides interprétations sur les informations que contiennent les lexies dictionnairiques.

3.2 Le balisage *Fin*, ou balisage *Analytique*

Le balisage *Fin*, autrement nommé balisage *Analytique*, se caractérise ainsi que nous l'avons implicitement signalé en présentant le balisage *Minimal*, par une étude approfondie de la microstructure du répertoire à informatiser destinée à fournir une interprétation précise du fonctionnement de ce dernier.

Bien que minoritaire sur l'ensemble des projets d'informatisation des dictionnaires anciens, le balisage *Analytique* offre semble t-il, au prix d'une rigoureuse et quelque peu fastidieuse analyse du texte, de plus grandes possibilités de consultation que le balisage *Minimal*.

Il a notamment été retenu par Isabelle Leroy-Turcan pour son projet d'informatisation du *Dictionnaire Etymologique ou Origine de la Langue Françoise* (1694) de Gilles Ménage et par Chantal Wionet et Agnès Tutin pour leur projet d'informatisation du *Dictionnaire Universel* de Furetière revu par Basnage de Bauval (1702).

3.2.1 L'informatisation du DEOLF par Isabelle Leroy-Turcan

Revendiquant la capacité du balisage explicite à "rendre compte de l'ambiguïté de certains éléments textuels"[252], Isabelle Leroy-Turcan a choisi de procéder, contrairement aux lexicographes précédemment cités, à un balisage systématique des divers champs informationnels des articles du *Dictionnaire Etymologique ou Origine de la Langue Françoise*. Pour la saisie et l'analyse des informations, les logiciels WORDPERFECT et WORDCRUNCHER ont été tous deux choisis tandis que le principe des mots-clefs métalinguistiques retenu par Wooldridge a été conservé mais sous une forme plus affinée.

---

[252] LANCKRIET, Nathalie, 1998, *Pour une informatisation de la première édition du Dictionnaire Universel dit de Trévoux (1704) : analyse des contenus et de la structuration des articles*, Mémoire de D.E.A réalisé sous la direction de TUTIN Agnès et WIONET Chantal, p. 65.

La lexicographe introduit en effet la notion de "séquence-clef métalinguistique" qui permet la réalisation de recherches générant moins de bruit :

> "I. Leroy-Turcan cite l'exemple de la séquence métalinguistique "Vieux mot", qui utilisée comme outil d'interrogation, identifie précisément les usages anciens, contrairement au mot "vieux", qui, seul, donne accès non seulement aux usages anciens, mais également à tous les autres contextes où apparaît ce mot, obligeant l'utilisateur à trier les résultats obtenus." (LANCKRIET, Nathalie, 1998, *Pour une informatisation de la première édition du Dictionnaire Universel dit de Trévoux (1704) : analyse des contenus et de la structuration des articles*, Mémoire de D.E.A réalisé sous la direction de TUTIN Agnès et WIONET Chantal, p. 65)

Bien que novatrice par rapport à l'approche minimaliste, cette entreprise contraste tout de même assez nettement avec l'approche de Chantal Wionet et Agnès Tutin.

3.2.2 L'informatisation du Dictionnaire Universel de Furetière revu par Basnage de Bauval (1702), par Chantal Wionet et Agnès Tutin

En cours de réalisation, l'informatisation du *Dictionnaire Universel* de Furetière revu par Basnage de Bauval, est un projet qui se démarque incontestablement de tous les travaux déjà présentés.

Tout comme celle d'Isabelle Leroy-Turcan, l'approche de Chantal Wionet et d'Agnès Tutin vise également à baliser de manière exhaustive les différents champs informationnels d'un article, mais repose sur un langage de balisage tout à fait différent.

3.2.2.1 Le balisage à partir d'une DTD TEI de SGML

En effet, le balisage *Analytique* adopté par les deux lexicographes ne repose pas sur un langage de balisage propriétaire comme ceux proposés par les logiciels TACT ou WORDCRUNCHER, mais sur un langage de balisage normalisé : la norme SGML.

3.2.2.1.1 La norme SGML

Conçue pour assurer l'accessibilité, la diffusion et la conservation des documents, la norme SGML (Standard Generalized Markup Language/Langage normalisé de balisage généralisé) est un langage informatique de description de documents développé à l'origine dans les années 70 par IBM sous la forme de GML, et adopté en 1986 par l'ISO[253] (International Standardization Organization, ou Organisme international de standardisation).

Très répandu dans le domaine de l'édition, ce métalangage s'attache à la description de la structure logique des documents, sans tenir compte de leur forme physique, et repose sur un système de balisage logique structuré, autrement dit descriptif[254], qui se matérialise par l'utilisation de jalons ou balises, délimitant les divers éléments structurels d'un document.

Chaque information balisée est généralement précédée et suivie d'une balise ayant la forme suivante '< >', à l'intérieur de laquelle figure le nom de son Identifieur Générique, c'est-à-dire le nom du type d'élément qu'elle représente et qui peut par exemple être <NOM>, <DEF[255]>, ou <AUTEUR>. La première de ces deux balises, dite "balise d'ouverture" introduit l'information tandis que la seconde, dite "balise de fermeture", clos celle-ci et se distingue de la première par l'ajout d'une barre oblique avant le nom de l'identifieur générique.

Une information balisée peut ainsi avoir la forme suivante :

<auteur> William Shakespeare </auteur>

Soulignons par ailleurs qu'un jeu des balises pouvant s'appliquer à un document électronique particulier n'est pas forcément applicable à un autre document et ce qui fait la particularité de ce langage de "balisage généralisé" c'est précisément la possibilité, grâce à une sémantique et une syntaxe qui lui sont propres, de décrire tout type de documents et de permettre "d'associer à chaque type de texte

---

[253] La norme SGML a été reconnue par l'Organisation Internationale de Normalisation sous le nom de norme ISO 8879.

[254] Le balisage descriptif se distingue d'autres balisages tels que le balisage générique par le fait qu'il ne s'attache qu'à la description structurelle des documents et ne propose aucune solution pour le formatage ou le traitement de ceux-ci.

[255] Le mot DEFINITION stipulé à travers l'abréviation <DEF> ne peut figurer dans sa totalité à l'intérieur de la balise étant donné que seul 8 caractères peuvent y être reportés.

une "Définition de Type de Document" (DTD) qui précise les balises autorisées et les agencements légaux de ces balises [...]"[256].

Une DTD SGML se présente comme une "grammaire du document" absolument indispensable à la lecture d'un texte balisé dans ce langage et constitue un compte rendu détaillé et très précis des différents éléments qui le composent. Son élaboration est une entreprise qui nécessite un rigoureux travail préalable d'analyse de la structure du texte présenté, au cours duquel sont identifiés et hiérarchiquement classés, en fonction de critères comme leur lieu et leur aspect (facultatif ou non) d'apparition dans le corps du texte, les différents "éléments"[257] en question qui feront l'objet du balisage. Cette hiérarchisation des divers éléments est d'ailleurs très facilement constatable lorsque nous nous intéressons au balisage de documents comme les entrées de dictionnaires, ici l'article CRAWLER[258], qui sont à l'origine déjà structurées de façon très hiérarchique :

```
<entry>
    <form>
        <orth>crawler</orth>
        <pron>krole</pron>
    </form>
    <gramGrp>
        <pos>v</pos>
        <subc>i</subc>
    </gramGrp>
    <def>Nager le crawl</def>
</entry>
```

Figure. 61 : Exemple de structuration SGML.

Le système de balisage mis en place par l'élaboration de la DTD peut être enrichi par l'ajout d'"attributs". Ces derniers sont utilisés pour apporter des sous-

[256] IDE, N, VÉRONIS, J, 1996, "Présentation de la TEI : Text Encoding Initiative" in *TEI : Text Encoding Initiative*, *Cahiers de GUTenberg* n° 24, p. 5.
[257] Un "élément" constitue l'information comprise entre la balise ouvrante et la balise fermante.
[258] Nous empruntons cet exemple à Nancy Ide et Jean Véronis, 1996, " Codage TEI des dictionnaires électroniques ", *TEI : Text Encoding Initiative*, *Cahiers de GUTenberg* n° 24, p. 171. Nous ne détaillons volontairement pas le vocabulaire du balisage de cet article et effectuerons cette tâche lors du balisage des articles de notre corpus.

informations supplémentaires aux éléments et les suivent immédiatement dans la balise d'ouverture ainsi que l'illustre cet exemple :

```
<nom type="auteur">Shakespeare</nom>
<nom type ="personnage">Hamlet</nom>
```

Dans ce cas précis, l'ajout des attributs "type=**auteur**" et "type=**personnage**" apporte une information permettant de distinguer deux valeurs de l'élément <nom>.

D'autre part, il est important de souligner que la norme SGML est plutôt utilisée pour effectuer une description logique d'un document et non une description physique de celui-ci. Il est toutefois possible de décrire les caractéristiques physiques de ce dernier, soit en rajoutant des informations au texte[259] grâce à un éditeur[260] SGML, au moment de son balisage, soit en utilisant une norme comme la norme DSSSL (Document Style, Semantic and Specification Language, norme ISO 10179), qui permet "de régir l'apparence et le style des composantes logiques [...] définies par le langage SGML"[261].

Dans le cadre de la rétroconversion d'un dictionnaire ancien - ainsi que nous avons d'ailleurs pu le voir avec le balisage *Minimal* - l'aspect physique du document peut avoir une importance considérable. C'est ce qu'on d'ailleurs très justement souligné Chantal Wionet et Agnès Tutin :

> "En temps que clé d'accès au texte, la typographie est bien entendu essentielle. Elle sera donc systématiquement codifiée, puisqu'elle ne peut pas être associée de façon systématique, comme dans certains dictionnaires récents, aux champs informationnels. Dans les dictionnaires anciens, il n'y a pas d'application, au sens mathématique, entre l'ensemble des champs informationnels et l'ensemble des styles disponibles, un même champ informationnel pouvant revêtir plusieurs styles. Il est donc nécessaire de dissocier information de contenu et information typographique dans le

---

[259] Ces informations peuvent être d'ordre typographique et porter sur la forme, le style et la taille des caractères, mais peuvent tout aussi bien concerner la ponctuation caractérisant un champ particulier du document balisé.

[260] Un logiciel capable de baliser des documents à l'aide du langage SGML.

[261] Haigh Susan, 1998, *Glossaires des normes, des protocoles et des formats liés à la bibliothèque numérique*, cf. **http://www.nlc-bnc.ca/pubs/netnotes/fnotes54.htm**.

> balisage." (WIONET Chantal, TUTIN Agnès, 1998, "Informatisation du Dictionnaire Universel de Furetière revu par Basnage de Bauval (1702) : premier bilan", *Actes du colloque-atelier international DictA1998 organisé par le Groupe d'Études sur l'Histoire de la Langue Française (GEHLF) et la Société Internationale d'Études Historiques et Linguistiques des Dictionnaires Anciens (SIEHLDA)*, Université de Limoges, 19-20 novembre 1998, p. 3)

Pour répondre à ce besoin, les deux lexicographes ont eu recours à des éléments et des attributs permettant de spécifier la typographie particulière de certains champs informationnels. Voici ce qu'elles ont proposé pour l'entrée DECENT, ENTE[262] :

<Form Type=L*EM*MA> **<Orth Rend=CAPS>**DECENT**</Orth>**
<Inflect **Rend=SMC**>ente</Inflect></Form>

Dans leur entreprise, Chantal Wionet et Agnès Tutin, ont donc recours à une DTD SGML, mais celle-ci est particulière puisqu'il s'agit de la DTD pour les dictionnaires proposée par la Text Encoding Initiative (TEI).

3.2.2.1.2 La DTD TEI

Créée en 1988[263] "sous l'égide de l'*Association for Computers and the Humanities*, de l'*Association for Computational Linguistics* et de l'*Association for Literary and Linguistic Computing*"[264], la Text Encoding Initiative essaie de répondre aux problèmes d'échange des données électroniques soulevés par la profusion des formats de codage et de représentation des textes pour la plupart incompatibles les uns avec les autres.

Cette dernière préconise en effet l'élaboration d'un nouveau format de codage des documents électroniques répondant aux exigences suivantes :

---

[262] Chantal Wionet, Agnès Tutin, 2001, Pour informatiser le Dictionnaire universel de Basnage (1702) et de Trévoux (1704), Approche théorique et pratique, p. 83.
[263] La TEI a officiellement été créée en 1988, mais l'idée de son élaboration date de la réunion tenue au Vassar College (Poughkeepsie, New York) en novembre de l'année précédente.
[264] Cf. IDE, Nancy, VÉRONIS, Jean, 1996, "Présentation de la TEI : Text Encoding Initiative" in *TEI : Text Encoding Initiative*, Cahiers de GUTenberg n° 24, p. 4.

- être aussi complet que possible,
- être simple, clair et concret,
- être facile à utiliser sans logiciel particulier,
- être rigoureusement défini, permettre un traitement efficace,
- être ouvert à des extensions définies par les utilisateurs,
- être compatible avec les standards existants ou en développement.[265]

La concrétisation de ce projet dans lequel se sont investis de nombreux chercheurs venus du monde entier, issus de disciplines multiples et regroupés au sein de petits "comités traitant chacun d'un thème précis"[266], a vu le jour en mai 1994, lors de la publication des *Guidelines for Electronic Text Encoding and Interchange*[267] (*Recommandations pour le codage et l'échange des textes informatisés*) dont Nancy Ide et Jean Véronis présentent ainsi les fondements :

> "Ces Recommandations proposent un ensemble de conventions de codage utilisables dans une grande variété d'applications : publication électronique, analyse littéraire et historique, lexicographie, traitement automatique des langues, recherche documentaire, hypertexte, etc. Les Recommandations concernent les textes écrits ou parlés, sans restriction de langue, de période, de genre ou de contenu et répondent aux besoins fondamentaux de nombreux utilisateurs, lexicographes, linguistes, philologues, bibliothécaires et, de manière générale, de tous ceux qui sont concernés par l'archivage et l'accès à des documents électroniques." (IDE, N, VÉRONIS, J, 1996, "Présentation de la TEI : Text Encoding Initiative", *TEI : Text Encoding Initiative*, *Cahiers de GUTenberg* n° 24, p. 5.)

---

[265] IDE, N, VÉRONIS, J, 1996, "Présentation de la TEI : Text Encoding Initiative", *TEI : Text Encoding Initiative*, *Cahiers de GUTenberg* n° 24, p. 4.
[266] IDE, N, VÉRONIS, J, 1996, "Présentation de la TEI : Text Encoding Initiative", *TEI : Text Encoding Initiative*, *Cahiers de GUTenberg* n° 24, p. 5.
[267] Ces Recommandations sont aussi connues sous le nom de " TEI P3 ".

Les *Recommandations* de la TEI reposent sur l'utilisation du langage SGML présenté ci-dessus et en ont adopté le système de balisage[268] descriptif. Elles reprennent également la notion de DTD que ce dernier met en avant, et par laquelle elles entendent être en mesure d'assurer la description de tous les types de documents.

Une grammaire de document TEI est modelée en fonction du type de texte qu'elle décrit et plus précisément en fonction des balises que celui-ci nécessite pour être encodé[269]. Elle se compose généralement de plusieurs jeux de balises qui sont :

- Le jeu des balises "noyau", (core tag set), balises obligatoires communes à tous les textes qui permettent le marquage "d'éléments communs à tous les types de textes (divisions, paragraphes, etc.)"[270] parmi lesquels figure l'en-tête <teiHeader>[271].
- Le jeu des balises "de base" (base tag set), définies en fonction du texte à encoder et dont l'officialité est effective au moment de la déclaration de la DTD.
- Le jeu des balises "additionnelles" (additional tag set), utilisables dans n'importe quel document et faisant appel à des applications particulières telles que les liens hypertextuels.

Chantal Wionet et Agnès Tutin ont repris la plupart des balises proposées dans la DTD SGML TEI pour les dictionnaires. C'est ce qu'illustre d'ailleurs le balisage de l'article DAGUET reproduit ci-dessous :

---

[268] La TEI emploie sensiblement le même jeu de balises que SGML.
[269] Notons qu'une DTD TEI peut être enrichie par l'introduction de nouvelles balises ou par la redéfinition des balises existantes.
[270] IDE, N, VÉRONIS, J, 1996, "Présentation de la TEI : Text Encoding Initiative", *TEI : Text Encoding Initiative*, *Cahiers de GUTenberg* n° 24, p. 6.
[271] La <teiHeader> fournit de multiples informations sur le document, à savoir :
une description bibliographique du document électronique, connue sous le nom de <fileDesc>,
une description de la manière dont il doit être codé (<encodingDesc>),
une description des aspects non bibliographiques du texte (<profileDesc>),
un historique des révisions du document.

```
<Entry>
   <Form Type=LEMMA><Orth Rend=CAPS>DAGUET</Orth>. </Form>
   <GramGrp><Pos Type=S></Pos><Gen Type=M></Gen></Gramgrp>
   <Sense><CDomain><Lbl>Terme de</Lbl><Domain> Venerie</Domain>.</CDomain>
      <Def>Jeune cerf, qui est à sa premiere tête; qui pousse son premier bois.</Def></Sense>
   <Re><Form Type=HOMOGRAPH><Orthre Rend=SCAPS>Daguet</Orthre>.</Form>
      <GramGrp><Pos Type=ADV>adv. </Pos></GramGrp>
      <Sense><Def>Sourdement; en cachette. </Def>
      <Eg><Q>Il s'en est allé, il a tiré ses chausses <Oref Rend=IT>daguet</Oref>. </Q></Eg>
      <CUsg><Lbl>Cela est </Lbl><Usg>bas et populaire.</Usg></Cusg></Sense></Re>
</Entry>
```

Figure. 62 : Balisage SGML de l'article DAGUET.

Les deux lexicographes fournissent l'explication des différentes balises retenues :

> "Sous <Entry>, [...], apparaissent les principaux champs informationnels :
> - La forme de l'entrée (<Form>) qui contient l'entrée graphique, d'éventuelles variantes et la transcription phonétique. Des attributs spécifiques permettront d'indiquer le statut de l'entrée traitée (mot simple ou unité polylexématique).
> - L'information grammaticale sur l'entrée (<GramGrp>) : la partie du discours, le mode de flexion, la sous catégorisation syntaxique et sémantique.
> - La glose sémantique, définition ou traduction (<Def>).
> - L'information sur l'étymologie, au sens large (<Etym>), qui comporte : l'étymon, la langue de l'étymon, la datation, la traduction de l'étymon.
> - La zone d'exemples, qui comporte des exemples construits et des citations (<Eg>).
> - L'information sur l'usage (<Usg>) qui n'est pas distinguée de l'information sur le domaine (des attributs spécifiques permettent d'affiner le balisage).
> - Le renvoi à une autre entrée (<Xr>).
> - Une remarque ou une note (<Note>) de tous genres.
> - Un sous-article (<Re>)." (WIONET, TUTIN, 1998 : 8)

Les balises <Orth Rend=CAPS>, <Orthre Rend=SCAPS>, <Oref Rend=IT> servent à la description physique de certains champs et indiquent respectivement une écriture en majuscules, en petites majuscules, et en italiques.

Notons que la souplesse de la DTD TEI pour les dictionnaires, n'imposant pas un ordre d'apparition de ces différents jeux de balises dans la microstructure dictionnairique, permettait tout à fait de prendre en compte les "irrégularités microstructurelles" assez souvent caractéristiques d'un article de dictionnaire ancien[272]. La DTD TEI peut par exemple admettre l'apparition de l'information phonologique à la fin de l'article alors que celle-ci se situe habituellement au début de l'article.

3.2.2.2 Le balisage semi-automatique à l'aide d'automates finis

En plus d'asseoir leur travail d'informatisation sur un langage normatif ayant fait l'objet de recommandations par un organisme tel que la TEI, Chantal Wionet et Agnès Tutin se sont appuyées sur l'utilisation d'automates finis pour effectuer un balisage semi-automatique.

Ce balisage - attesté comme "semi-automatique" puisque n'étant pas encore appliqué à toutes les parties logiques du texte - nécessite au préalable une description des "micro-langages qui apparaissent dans les articles : langage de l'entrée et des sous-entrées, langage de la zone grammaticale, langage de la zone décrivant le domaine, etc."[273], puis le recours au logiciel INTEX, élaboré par Max Silbertzein. Cet outil permet "de reconnaître des automates finis et de manipuler des transducteurs (automates qui associent aux entrées des sorties) adaptés au langage naturel grâce à de très gros dictionnaires du français [...]"[274], ou permet en d'autres termes "de reconnaître des suites comportant des mots (fléchis ou non) et/ou des catégories grammaticales et d'assigner à ces "patrons" des étiquettes.

---

[272] La DTD TEI peut par exemple admettre l'apparition de l'information phonologique à la fin de l'article alors que celle-ci se situe habituellement au début de l'article.
[273] WIONET, TUTIN, 1998 : 5.
[274] WIONET, TUTIN, 1998 : 5.

Nous présentons ci-dessous un exemple de graphe, ou plus précisément de transducteur, permettant de reconnaître les parties grammaticales des entrées substantivales :

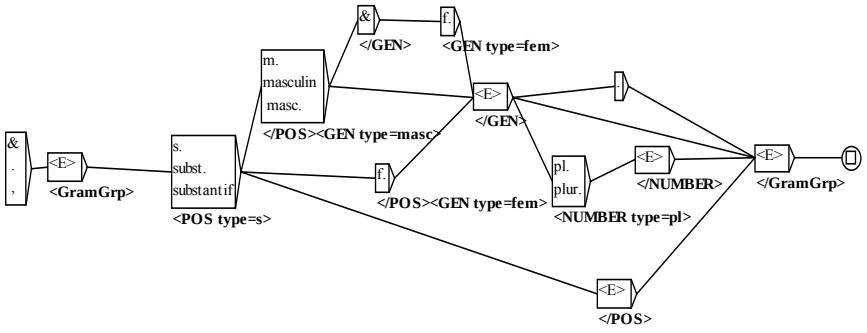

Figure. 63 : Transducteur permettant de reconnaître les parties grammaticales des entrées substantivales.

3.2.4 Bilan sur le balisage Analytique

Les travaux d'Isabelle Leroy-Turcan mais surtout ceux de Chantal Wionet et Agnès Tutin, tendent à démontrer que le balisage *Analytique* est une solution prometteuse pour l'informatisation des dictionnaires anciens puisqu'il apporte des avantages que le balisage *Minimal* n'est pas en mesure d'offrir.

Le travail d'analyse de la microstructure des articles dictionnairiques que le balisage *Analytique* impose, permet entre autres l'élimination du flou et des bruits, mais aussi celle du silence, par l'ajout de balises vides indiquant qu'une information n'est pas présente dans un article.

Certes lourd et difficile à mettre en œuvre sur de gros corpus, ce type de balisage offre toutefois, par le biais de l'utilisation de la semi-automatisation, de nombreux avantages pour l'informatisation d'un dictionnaire ancien.

Effectivement, en plus de sa contribution à une meilleure connaissance méta-lexicographique des dictionnaires anciens, par la rigoureuse analyse des micro-langages qu'il impose, le balisage semi-automatique a non seulement le mérite de contribuer à faire disparaître le caractère "relativement artisanal ouvert aux aléas de

l'imperfection humaine et des oublis"[275], du balisage manuel, mais il permet également d'accélérer le processus du balisage.

L'un des avantages majeurs du balisage *Analytique*, et nous faisons allusion ici au balisage proposé par Agnès Tutin et Chantal Wionet, réside cependant dans l'utilisation du langage SGML, qui en plus d'offrir, par le truchement d'une DTD TEI appropriée au document informatisé, une richesse syntaxique et la liberté à l'utilisateur d'enrichir le balisage par de nouvelles balises, autorise, en raison de son statut de norme, une facilité d'échange incomparable du document encodé.

Bien que devenu relativement performant grâce au balisage proposé par Isabelle Leroy-Turcan et surtout à celui réalisé à partir de la DTD TEI de SGML, le balisage *Analytique* est certainement amené à subir de nouvelles innovations qui amélioreront l'informatisation des dictionnaires anciens.

Les solutions que nous proposons dans la suite de cet exposé, même s'ils elles ne sont pas vouées à améliorer le balisage *Analytique*, constituent des réflexions destinées à faire progresser les méthodes de rétroconversion des dictionnaires anciens.

4. Informatisation de notre corpus

Ne s'érigeant pas comme une approche profondément différente des approches présentées plus haut, notre travail ne constitue qu'une réflexion supplémentaire sur l'informatisation des dictionnaires anciens.

Se nourrissant précisément de l'expérience de ces approches, notre réflexion vise à proposer une solution de balisage plus adaptée au type de données qui composent notre corpus.

En effet, l'informatisation de nos données pourrait s'avérer, d'une part inintéressante si elle reposait sur le balisage *Minimal*, puisque ce balisage n'autorise pas véritablement d'investigations poussées sur les champs informationnels de nos lexies, et d'autre part très difficile voire impossible à réaliser si elle reposait sur

[275] LEROY-TURCAN, Isabelle, 1998, "Balisage formel ou balisage fin pour les dictionnaires anciens informatisés: objectifs et implications méthodologiques. L'exemple du *Dictionnaire de l'Académie Française* (1694) et des bases échantillons des dictionnaires de Gilles Ménage (1694) et de Thomas Corneille (1694)", *Actes du colloque international de Limoges sur les problèmes de balisage de dictionnaires électroniques*, 19-20 novembre 1998. *DictA1998.*

l'approche séduisante de Chantal Wionet et Agnès Tutin, approche obligeant le balisage exhaustif de nos articles de nature encyclopédique et au contenu informationnel mal structuré et très imposant.

4.1 Le langage de balisage

4.1.1 Le balisage XML

En conservant l'optique d'utilisation de standards reconnus prônée par Wionet et Tutin, nous avons choisi de retenir le langage XML qui à nos yeux fournit par son statut de langage en pleine expansion, une dimension nouvelle au type d'encodage que nous avons adopté.

Développée par le XML Working Group, "constitué sous les auspices du Consortium du World Wide Web (W3C)[276] en 1996"[277], la norme XML(Extensible Markup Language) a été conçue en réponse aux problèmes rencontrés par les normes déjà existantes et plus précisément pour pallier les déficiences de la norme HTML dont l'incapacité à assurer le traitement de documents dont la complexité ne cesse de s'accroître au fur et à mesure des évolutions technologiques, transparaît de plus en plus.

Reconnue comme recommandation officielle du consortium W3C depuis le 12 février 1998, XML possède à la fois la facilité de mise en œuvre du langage HTML et la richesse sémantique de la norme SGML dont elle constitue en fait "un profil d'application ou une forme restreinte"[278], et semble ainsi très largement répondre aux objectifs de sa conception[279], à savoir :

- Sa possible utilisation sur Internet.
- Sa capacité à soutenir une grande variété d'applications.
- Sa compatibilité avec SGML.

[276] Le Consortium W3C constitue un regroupement des principales industries impliquées dans le développement du Web.
[277] Tim Bray, Jean Paoli, C.M.Sperberg-McQueen, 1998, Langage de balisage extensible (XML) 1.0 Recommandation du W3C, 10 février 1998, p.4. http://www.w3.org/TR/1998/REC-xml-19980210
[278] Tim Bray, Jean Paoli, C.M.Sperberg-McQueen, 1998, Langage de balisage extensible (XML) 1.0 Recommandation du W3C, 10 février 1998, p.3. http://www.w3.org/TR/1998/REC-xml-19980210
[279] Tim Bray, Jean Paoli, C.M.Sperberg-McQueen, 1998, Langage de balisage extensible (XML) 1.0 Recommandation du W3C, 10 février 1998, p.4. http://www.w3.org/TR/1998/REC-xml-19980210

- L'écriture facile de programmes traitant ses documents.
- La réduction du nombre d'options lors de son utilisation.
- La clarté et la lisibilité de ses documents.
- Sa conception rapide, concise et formelle.
- La création facile de ses documents.

Du fait de son étroite parenté avec SGML, la norme XML est similaire en plusieurs points, et notamment en ce qui concerne la structuration des documents, avec ce métalangage.

Effectivement, tout document XML et SGML se compose des éléments suivants[280] :

- un prologue contenant un certain nombre de déclarations parmi lesquelles figurent le type de codage et de version du langage utilisés, ou bien le type de structure de document, s'il y en existe une, à laquelle appartient le texte informatisé. Le prologue d'un document peut par exemple avoir la forme suivante en XML :

```
< ?xml version= "1.0" encoding= 'ISO-8859-1' standalone='yes' ?>
  <!DOCTYPE lettre>
```

- "un arbre d'élément", c'est-à-dire le texte lui-même, agencé selon la hiérarchie bien précise des balises comme le montre l'exemple suivant[281] :

```
< ?xml version= "1.0" ?>
    <annuaire>
        <carte>
            <nom>Dupond</nom>
            <prenom>Alfred</prenom>
            <personne_id>566598</personne_id>
```

[280] Cf. Michard Alain, 1998, *XML Langage et applications*, pp. 21-26.
[281] Nous empruntons cet exemple à Michard Alain, 1998, *XML Langage et applications*, p. 25.

```
    </carte>
    <carte>
        <nom>Durand</nom>
        <prenom>Jean</prenom>
        <personne_id>855934</personne_id>
    </carte>
</annuaire>
```

Figure. 64 : Exemple d'article balisé en XML.

- des commentaires, utilisés pour ajouter des caractéristiques descriptives au document, telles que sa date de création ou le nom de son auteur. Les commentaires sont introduits dans le corps du texte par l'utilisation de la balise "**< !- -**" qui marque leur début et de la balise " - - >" qui marque leur fin.

La liste des similarités entre les deux normes est loin de se limiter à cet aspect de leur structure, aussi, très sommairement pourrions nous dire qu'à l'instar de celle dont elle constitue une version simplifiée et améliorée, la norme XML se distingue elle aussi comme étant un *métalangage* qui s'attache à la *description de la structure logique des documents* et qui a recours pour l'exécution de cette tâche à un *système de balisage structurel*[282], et à la notion de *DTD*.

Parallèlement, c'est précisément en raison de son statut de norme ayant bénéficié de l'expérience de SGML et de HTML pour son élaboration, que XML présente toutefois certaines grandes disparités structurelles avec SGML.

De cette postérité enrichissante découle en effet une amélioration considérable qui se traduit par le fait que, alors que les fichiers SGML ont nécessairement besoin d'une DTD pour être analysés et validés, la norme XML introduit la notion de "document bien formé".

Un document "bien formé" est un document conforme à la syntaxe et à la grammaire du langage XML, c'est-à-dire respectant par exemple l'ordre d'imbrication des balises et qui n'a donc pas besoin d'être validé par une DTD.

[282] Le système de balisage XML s'apparente à celui de SGML dans la mesure où il repose également sur l'imbrication de balises en fonction de leur caractère facultatif ou obligatoire et de leur ordre de succession dans le document.

Cette dernière n'est toutefois pas inexistante dans le langage XML mais revêt un aspect facultatif et son écriture n'est nécessaire que pour effectuer des opérations telles que la mise à jour ou l'échange du document. Lorsqu'un document est conforme à cette DTD[283], dont la déclaration peut s'effectuer dans le corps même du document ou dans un fichier à part, il est dit "valide"[284].

Notons que le langage XML peut également être associé à la technologie des "schémas" venant pallier certaines déficiences des DTD dans le domaine des contraintes de structures et de données.

A la norme XML qui, rappelons-le, ne permet pas de décrire le format d'affichage ou d'impression d'un document, sont par ailleurs, à l'image de la notion de DTD, étroitement liées les normes XSL (eXtended Style Language) et XLink (eXtended Link) qui elles assurent cette description physique.

Inspiré par les normes DSSSL et CSS (Cascading Style Sheet)[285], XSL permet la définition de "feuilles de style" associées aux documents XML et rédigées dans ce même langage, et assure par ce biais la mise en page (fonte, taille des caractères, etc.) des documents, tandis que XLink, précédemment appelé XLL et inspiré de la norme HyTime, assure la description des liens hypertextes en XML.

Afin de conclure ce développement destiné à présenter le langage XML, langage que nous avons retenu pour informatiser les lexies de notre corpus, nous tenons à préciser que notre choix de ce langage plutôt que celui du langage SGML réside essentiellement dans le fait qu'XML est l'un des langages les plus utilisés dans la communauté scientifique moderne, et qu'il remplace avec efficacité le langage SGML "moribond".

---

[283] Une structure type de document décrite par une DTD offre l'avantage de pouvoir être réutilisée pour des documents de même nature.
[284] Notons qu'un document "valide" est également un document "bien formé".
[285] Cette norme de feuilles de style est notamment employée dans les fichiers HTML. Notons d'ailleurs que XML fonctionne également avec la seconde version de CSS : CSS-2.

4.1.2 Inadéquation des balises TEI

L'une des particularités essentielles du langage XML sur laquelle nous n'avons pas insisté plus haut, réside dans le fait qu'il s'agit d'un langage qui a lui aussi fait l'objet de travaux de la TEI.

Cet organisme a en effet mis au point un certain nombre de DTD adaptées au langage XML. Parmi celles-ci figure une DTD pour les dictionnaires imprimés.

Nous avons pris le parti de ne pas nous appuyer sur cette dernière dans la mesure où nous la jugeons inadaptée pour baliser le type de données que nous possédons. Plusieurs raisons connexes font de cette DTD un outil qui ne nous est pas véritablement profitable.

La DTD XML TEI pour les dictionnaires, à l'image de la DTD SGML TEI pour les dictionnaires, a en effet été conçue comme une DTD très généraliste dont la vocation essentielle était de fournir un modèle de balisage susceptible de s'appliquer à tous les types de dictionnaires papier.

> "La première difficulté à laquelle a été confronté le groupe de travail sur les dictionnaires a donc été la définition d'un schéma de codage suffisamment général pour couvrir la plupart des dictionnaires, tout en permettant de décrire les particularités de chacun. Ce conflit entre généralité et pouvoir descriptif existe pour de nombreux types de textes, mais il semble atteindre son point culminant dans le cas des dictionnaires." (IDE, Nancy, VÉRONIS, Jean, 1996, "Codage TEI des dictionnaires électroniques", *TEI : Text Encoding Initiative*, *Cahiers de GUTenberg n° 24*, p. 173)

Or, cette grammaire n'a pas été élaborée dans la perspective de s'appliquer à des dictionnaires anciens. Elle part de l'idée d'une forte structuration des données dictionnairiques et envisage les marquages structurels envisageables dans un tel contexte. Dans une entreprise comme la nôtre, les données rencontrées, malgré les quelques régularités que nous relevons[286], possèdent en effet une structure qui n'est pas encore aussi rigide que celle vers laquelle ont convergé nos dictionnaires modernes, à savoir une structure dans laquelle chaque champs informationnel est

[286] Soulignons par exemple les efforts effectués pour uniformiser la typographie de certains champs informationnels comme la forme faisant l'objet de l'article, l'information grammaticale ou encore la marque de domaine.

facilement délimitable, occupe une place bien définie et possède une typographie stable.

Par son aspect généraliste, la DTD TEI XML ne permet ainsi pas le marquage de certaines informations rencontrées dans le type d'ouvrage que nous désirons informatiser. C'est ainsi le cas des références explicites à des personnages ou personnes pour lesquelles le balisage suivant est proposé :

```
<mentioned>Hercules</mentioned>
```

Figure. 65 : Balisage TEI des références à un personnage ou à une personne.

Ce balisage est insuffisant pour les informations que nous avons envie de mettre en évidence dans notre corpus puisqu'il ne permet pas de différencier les références à un personnage (fictif) et les références à une personne (réelle).

Nous avons pour notre part prévu la distinction de ce type d'informations dans notre balisage :

```
<REFERENCE TYPE="PERSONNAGE">Noé</REFERENCE>
<REFERENCE TYPE="PERSONNE">Louis XIV</REFERENCE>
```

Figure. 66 : Notre balisage des références à un personnage et à une personne.

En raison des particularités que nous avons soulignées, la DTD TEI XML pour les dictionnaires ne nous apparaissait pas comme un outil véritablement adapté pour notre entreprise. Néanmoins, nous nous sommes largement inspiré des idées développées par cette dernière pour élaborer notre propre DTD[287].

4.1.3 Elaboration de notre DTD

Les jeux de balises que nous avons choisi de retenir pour notre entreprise sont pour certains assez proches de ceux proposés par la DTD TEI XML pour les dictionnaires. Ils présentent tous la particularité d'être en français[288] et ont pour plusieurs d'entre eux du être créés pour répondre à des besoins spécifiques du corpus.

---

[287] Nous trouvons en ANNEXE 2 le détail de la DTD utilisée pour le balisage des articles de notre corpus.

[288] Le français a été préféré à l'anglais comme langue des balises dans la mesure où l'interface de l'outil électronique élaboré pour l'exploitation du balisage retourne la liste des balises présentes dans le document informatisé. Dans un souci de meilleure compréhension des balises utilisées, nous nous sommes ainsi appuyé sur le français.

4.2.2.3.1 Les divers éléments

Le balisage de la microstructure de nos articles se trouve illustrée à travers l'agencement des éléments suivants :

- L'élément Encyclopédie, noté <ENCYCLOPEDIE_METHODIQUE> indique que les articles balisés sont extraits d'une encyclopédie.[289] Il s'agit du nœud "racine" du document, c'est-à-dire du jeu de balises qui encadre la totalité des jeux de balises utilisés.

```
<ENCYCLOPEDIE_METHODIQUE>
<ARTICLE>
[…]
<ENTREE TYPE="EP">
<FORME>PAROLE</FORME>,
<INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE="SUBSTANTIF FEMININ">
<PARTIE_DU_DISCOURS TYPE="SUBSTANTIF">s. </PARTIE_DU_DISCOURS>
<GENRE TYPE="FEMININ">f.</GENRE>
</INFORMATION_GRAMMATICALE>
</ENTREE>
<CORPS>
<DOMAINE TYPE="GRAMMAIRE">Gramm</DOMAINE>.
<DEFINITION>Mot articulé qui indique un objet, une idée.</DEFINITION>
<DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>Il n'y a que l'homme qui s'entende & qui se fasse entendre en parlant.
Parole se dit aussi d'une maxime, d'une sentence. Le chrétien doit compter toutes ses Paroles. Cet homme a
le talent de la Parole comme personne peut-être ne l'eut jamais. Les Paroles volent, les écrits restent. Les
théologiens appellent l'
<REFERENCE TYPE="OUVRAGE">Évangile</REFERENCE> la Parole de Dieu. Donner sa Parole, c'est
promettre. Estimer sur Parole, c'est estimer sur l'éloge des autres. Porter des Paroles de mariage, & entamer
les propositions, c'est la même chose.
</DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>
<SIGNATURE TYPE="ANONYME">(ANONYME.)</SIGNATURE>
</CORPS>
</ARTICLE>
<ARTICLE>[…]</ARTICLE>
<ENCYCLOPEDIE_METHODIQUE>
```

Figure. 67 : L'élément ENCYCLOPEDIE_METHODIQUE.

[289] Cet élément ne figure pas dans la DTD TEI XML.

- L'élément <ARTICLE> sert à délimiter les différents articles présents dans le corpus. Notons qu'un article peut être composé de plusieurs lexies comme l'illustrent les articles DIÉRÈSE et HIATUS.[290]

```
<ARTICLE>
[…]
<ENTREE TYPE="EP">
<FORME>PAROLE</FORME>,
<INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE="SUBSTANTIF FEMININ">
<PARTIE_DU_DISCOURS TYPE="SUBSTANTIF">s. </PARTIE_DU_DISCOURS>
<GENRE TYPE="FEMININ">f.</GENRE>
</INFORMATION_GRAMMATICALE>
</ENTREE>
<CORPS>
<DOMAINE TYPE="GRAMMAIRE">Gramm</DOMAINE>.
<DEFINITION>Mot articulé qui indique un objet, une idée.</DEFINITION>
<DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>Il n'y a que l'homme qui s'entende & qui se fasse entendre en parlant.
Parole se dit aussi d'une maxime, d'une sentence. Le chrétien doit compter toutes ses Paroles. Cet homme a
le talent de la Parole comme personne peut-être ne l'eut jamais. Les Paroles volent, les écrits restent. Les
théologiens appellent l'
<REFERENCE TYPE="OUVRAGE">Évangile</REFERENCE> la Parole de Dieu. Donner sa Parole, c'est
promettre. Estimer sur Parole, c'est estimer sur l'éloge des autres. Porter des Paroles de mariage, & entamer
les propositions, c'est la même chose.
</DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>
<SIGNATURE TYPE="ANONYME">(ANONYME.)</SIGNATURE>
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 68 : L'élément ARTICLE.

- L'élément <ENTREE> constitue avec l'élément <CORPS>l'un des deux blocs qui divisent l'article balisé.[291]

```
<ARTICLE>
[…]
<ENTREE TYPE="EP">
<FORME>PAROLE</FORME>,
<INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE="SUBSTANTIF FEMININ">
<PARTIE_DU_DISCOURS TYPE="SUBSTANTIF">s. </PARTIE_DU_DISCOURS>
<GENRE TYPE="FEMININ">f.</GENRE>
</INFORMATION_GRAMMATICALE>
</ENTREE>
<CORPS>
[…]
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 69 : L'élément ENTREE.

- L'élément <FORME> balise la forme du terme faisant l'objet de l'article.[292]

[290] Cet élément figure dans la DTD TEI XML.
[291] Repris chez Wionet et Tutin, cet élément ne figure pas dans la DTD TEI XML.
[292] Cet élément figure dans la DTD TEI XML.

```
<ARTICLE>
[…]
<ENTREE TYPE="EP">
<FORME>PAROLE</FORME>,
<INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE="SUBSTANTIF FEMININ">
<PARTIE_DU_DISCOURS TYPE="SUBSTANTIF">s. </PARTIE_DU_DISCOURS>
<GENRE TYPE="FEMININ">f.</GENRE>
</INFORMATION_GRAMMATICALE>
</ENTREE>
<CORPS>
[…]
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 70 : L'élément FORME.

- L'élément <INFORMATION_GRAMMATICALE> balise l'information grammaticale se rapportant à la forme étudiée.[293]

```
<ARTICLE>
[…]
<FORME>PAROLE</FORME>,
<INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE="SUBSTANTIF FEMININ">
<PARTIE_DU_DISCOURS TYPE="SUBSTANTIF">s. </PARTIE_DU_DISCOURS>
<GENRE TYPE="FEMININ">f.</GENRE>
</INFORMATION_GRAMMATICALE>
</ENTREE>
<CORPS>
[…]
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 71 : L'élément INFORMATION_GRAMMATICALE.

- L'élément partie du discours,<PARTIE_DU_DISCOURS> indique le type de partie du discours à laquelle appartient la forme étudiée.[294]

```
<ARTICLE>
[…]
<FORME>PAROLE</FORME>,
<INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE="SUBSTANTIF FEMININ">
<PARTIE_DU_DISCOURS TYPE="SUBSTANTIF">s. </PARTIE_DU_DISCOURS>
<GENRE TYPE="FEMININ">f.</GENRE>
</INFORMATION_GRAMMATICALE>
</ENTREE>
<CORPS>
[…]
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 72 : L'élément PARTIE_DU_DISCOURS.

[293] Cet élément figure dans la DTD TEI XML.
[294] Cet élément figure dans la DTD TEI XML.

- L'élément genre, <GENRE>, précisant le genre de la forme étudiée.[295]

```
<ARTICLE>
[…]
<FORME>PAROLE</FORME>,
<INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE="SUBSTANTIF FEMININ">
<PARTIE_DU_DISCOURS TYPE="SUBSTANTIF">s. </PARTIE_DU_DISCOURS>
<GENRE TYPE="FEMININ">f.</GENRE>
</INFORMATION_GRAMMATICALE>
</ENTREE>
<CORPS>[…]</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 73 : L'élément GENRE.

- L'élément <CORPS>, qui constitue avec le bloc <ENTREE> le second bloc qui scinde l'article balisé.[296]

```
<ARTICLE>
[…]<ENTREE>
<FORME>PAROLE</FORME>,
</ENTREE>
<CORPS><DOMAINE TYPE="GRAMMAIRE">Gramm</DOMAINE>.
<DEFINITION>Mot articulé qui indique un objet, une idée.</DEFINITION>
<DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>Il n'y a que l'homme qui s'entende & qui se fasse entendre en parlant.
Parole se dit aussi d'une maxime, d'une sentence. Le chrétien doit compter toutes ses Paroles. Cet homme a
le talent de la Parole comme personne peut-être ne l'eut jamais. Les Paroles volent, les écrits restent. Les
théologiens appellent l'
<REFERENCE TYPE="OUVRAGE">Évangile</REFERENCE> la Parole de Dieu. Donner sa Parole, c'est
promettre. Estimer sur Parole, c'est estimer sur l'éloge des autres. Porter des Paroles de mariage, & entamer
les propositions, c'est la même chose.
</DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>
<SIGNATURE TYPE="ANONYME">(ANONYME.)</SIGNATURE>
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 74 : L'élément CORPS.

- L'élément marque de domaine, <DOMAINE>, indiquant à quel domaine appartient la forme étudiée.[297]

[295] Cet élément figure dans la DTD TEI XML.
[296] Repris chez Wionet et Tutin, cet élément ne figure pas dans la DTD TEI XML.
[297] Cet élément figure dans la DTD TEI XML.

```
<ARTICLE>
[…]
<FORME>PAROLE</FORME>,
<INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE="SUBSTANTIF FEMININ">
<PARTIE_DU_DISCOURS TYPE="SUBSTANTIF">s. </PARTIE_DU_DISCOURS>
<GENRE TYPE="FEMININ">f.</GENRE>
</INFORMATION_GRAMMATICALE>
</ENTREE>
<CORPS>
<DOMAINE TYPE="GRAMMAIRE">Gramm</DOMAINE>.
[…]
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 75 : L'élément DOMAINE.

- L'élément <DEFINITION> précise quelle est la portion de texte qui constitue la définition du mot faisant l'objet de l'article.[298]

```
<ARTICLE>
[…]
<CORPS>
<DOMAINE TYPE="GRAMMAIRE">Gramm</DOMAINE>.
<DEFINITION>Mot articulé qui indique un objet, une idée.</DEFINITION>
<DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>Il n'y a que l'homme qui s'entende & qui se fasse entendre en parlant.
Parole se dit aussi d'une maxime, d'une sentence. Le chrétien doit compter toutes ses Paroles. Cet homme a
le talent de la Parole comme personne peut-être ne l'eut jamais. Les Paroles volent, les écrits restent. Les
théologiens appellent l'
<REFERENCE TYPE="OUVRAGE">Évangile</REFERENCE> la Parole de Dieu. Donner sa Parole, c'est
promettre. Estimer sur Parole, c'est estimer sur l'éloge des autres. Porter des Paroles de mariage, & entamer
les propositions, c'est la même chose.
</DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>[…]</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 76 : L'élément DEFINITION.

- L'élément <CONTEXTUALISATION> délimite les portions de texte constituant les exemplifications de la notion étudiée.[299]

```
<ARTICLE>
[…] <FORME>(N.) ORTHOGRAPHIQUE</FORME>, […]
<CORPS>
<DEFINITION>Dans le <DOMAINE TYPE="GRAMMAIRE">langage grammatical</DOMAINE>, ce mot
signifie Propre ou nécessaire à l'Orthographe, Relatif à l'Orthographe, c'est à dire, à la représentation régulière de
la parole.</DEFINITION> <CONTEXTUALISATION>Caractère orthographique, Diphthongue
orthographique, Dictionnaire orthographique.</CONTEXTUALISATION>
<DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 77 : L'élément CONTEXTUALISATION.

---

[298] Cet élément figure dans la DTD TEI XML.
[299] Cet élément figure dans la DTD TEI XML.

- L'élément <REFERENCE> balise différentes informations telles que la mention d'autres entrées du dictionnaire, la mention à des personnes ou à des personnages, etc.[300]

<ARTICLE>
[…]
</ENTREE>
<CORPS>
<DOMAINE TYPE="GRAMMAIRE">Gramm</DOMAINE>.
<DEFINITION>Mot articulé qui indique un objet, une idée.</DEFINITION>
<DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>Il n'y a que l'homme qui s'entende & qui se fasse entendre en parlant. Parole se dit aussi d'une maxime, d'une sentence. Le chrétien doit compter toutes ses Paroles. Cet homme a le talent de la Parole comme personne peut-être ne l'eut jamais. Les Paroles volent, les écrits restent. Les théologiens appellent l'
<REFERENCE TYPE="OUVRAGE">Évangile**</REFERENCE>** la Parole de Dieu. Donner sa Parole, c'est promettre. Estimer sur Parole, c'est estimer sur l'éloge des autres. Porter des Paroles de mariage, & entamer les propositions, c'est la même chose.
</DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>
<SIGNATURE TYPE="ANONYME">(ANONYME.)</SIGNATURE>
</CORPS>
</ARTICLE>

Figure. 78 : L'élément REFERENCE.

- L'élément <ETYMOLOGIE> permet de mettre en évidence les portions de texte constituant une information étymologique sur la forme étudiée.[301]

<ARTICLE>
[…]
<FORME>(N.) TRIPHTONGUE</FORME>,
[…]
<CORPS>
<ETYMOLOGIE>Mot formé de deux mot grecs, <LANGUE TYPE="GREC"> τροις </LANGUE>, trois, & <LANGUE TYPE="GREC"> φθὸγγος </LANGUE>, son. **</ETYMOLOGIE>**
[…]
</CORPS>
</ARTICLE>

Figure. 79 : L'élément ETYMOLOGIE.

- L'élément <LANGUE> balise des portions de textes appartenant à une langue étrangère.[302]

<ARTICLE>

[300] Cet élément ne figure pas tel quel dans la DTD TEI XML.
[301] Cet élément ne figure pas tel quel dans la DTD TEI XML.
[302] Cet élément ne figure pas tel quel dans la DTD TEI XML.

[…]
<CORPS>
<ETYMOLOGIE>Mot formé de deux mot grecs, **<LANGUE** TYPE="GREC"> τροις **</LANGUE>**, trois, & **<LANGUE** TYPE="GREC"> φθὸγγος **</LANGUE>**, son. </ETYMOLOGIE>
[…]
</CORPS>
</ARTICLE>

Figure. 80 : L'élément LANGUE.

- L'élément <DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE> met en évidence des portions de textes constituant un développement encyclopédique sur la notion faisant l'objet de l'article.[303]

<ARTICLE>
[…]
<CORPS>
<DOMAINE TYPE="GRAMMAIRE">Gramm</DOMAINE>.
<DEFINITION>Mot articulé qui indique un objet, une idée.</DEFINITION>
<DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>Il n'y a que l'homme qui s'entende & qui se fasse entendre en parlant. Parole se dit aussi d'une maxime, d'une sentence. Le chrétien doit compter toutes ses Paroles. Cet homme a le talent de la Parole comme personne peut-être ne l'eut jamais. Les Paroles volent, les écrits restent. Les théologiens appellent l'
<REFERENCE TYPE="OUVRAGE">Évangile</REFERENCE> la Parole de Dieu. Donner sa Parole, c'est promettre. Estimer sur Parole, c'est estimer sur l'éloge des autres. Porter des Paroles de mariage, & entamer les propositions, c'est la même chose.
</DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>
<SIGNATURE TYPE="ANONYME">(ANONYME.)</SIGNATURE>
</CORPS>
</ARTICLE>

Figure. 81 : L'élément DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE.

- L'élément <SIGNATURE> permet de spécifier le ou les auteurs de l'article qui a été balisé[304].

<ARTICLE>
[…]
<CORPS>
<DOMAINE TYPE="GRAMMAIRE">Gramm</DOMAINE>.
<DEFINITION>Mot articulé qui indique un objet, une idée.</DEFINITION>
<DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>Il n'y a que l'homme qui s'entende & qui se fasse entendre en parlant. Parole se dit aussi d'une maxime, d'une sentence. Le chrétien doit compter toutes ses Paroles. Cet homme a le talent de la Parole comme personne peut-être ne l'eut jamais. Les Paroles volent, les écrits restent. Les théologiens appellent l'<REFERENCE TYPE="OUVRAGE">Évangile</REFERENCE> la Parole de Dieu. Donner sa Parole, c'est promettre. Estimer sur Parole, c'est estimer sur l'éloge des autres. Porter des Paroles de mariage, & entamer les propositions, c'est la même chose.
</DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>
<SIGNATURE TYPE="ANONYME">(ANONYME.)**</SIGNATURE>**
</CORPS>
</ARTICLE>

Figure. 82 : L'élément SIGNATURE.

[303] Cet élément ne figure pas tel quel dans la DTD TEI XML.
[304] Cet élément figure dans la DTD TEI XML.

En plus de ces éléments susceptibles de se retrouver au sein de la plupart des articles dictionnairiques, nous avons créé les éléments <STATUT> et <EXTRA>.

Obligatoirement associés à un attribut, ces derniers sont destinés au balisage d'informations propres au dictionnaire qui est informatisé et qui ne font donc pas parti des informations traditionnellement présentes dans la microstructure d'un article. Une illustration de l'utilisation de ces éléments dans notre corpus est donnée ci dessous à l'occasion de l'énumération des différents attributs que nous avons retenus.

4.2.2.3.2 Les attributs

Associés aux divers éléments que nous venons d'énumérer, un certain nombre d'attributs ont été mis en place pour affiner l'analyse micro-structurelle des articles du corpus.

- L'élément <ENTREE> est associé à deux attributs permettant de spécifier que la lexie balisée est soit la lexie (ou entrée) principale de l'article, soit une sous-entrée.

```
<ARTICLE>
[…]
<ENTREE TYPE="EP">
<FORME>PAROLE</FORME>,
[…]
</ENTREE>
<CORPS>
 […]
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 83 : Exemple d'attribut de l'élément ENTREE.

- Les attributs de l'élément <INFORMATION_GRAMMATICALE>

L'élément <INFORMATION_GRAMMATICALE> est généralement associé à un attribut spécifiant quelle est la partie du discours et éventuellement le genre de la forme qui fait l'objet de l'entrée dictionnairique. Nous retrouvons ainsi des formes telles que "SUBSTANTIF_MASCULIN", "SUBSTANTIF_FEMININ", "ADJECTIF", "VERBE ACTIF", "VERBE NEUTRE", etc.

```
<ARTICLE>
[…]
<ENTREE TYPE="EP">
<FORME>PAROLE</FORME>,
<INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE="SUBSTANTIF FEMININ">
<PARTIE_DU_DISCOURS TYPE="SUBSTANTIF">s. </PARTIE_DU_DISCOURS>
<GENRE TYPE="FEMININ">f.</GENRE>
</INFORMATION_GRAMMATICALE>
</ENTREE>
<CORPS>
 […]
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 84 : Exemple d'attribut de l'élément INFORMATION_GRAMMATICALE.

L'utilisation d'attributs avec cet élément apporte une richesse informationnelle incontestable au lexicographe puisqu'elle permet d'automatiser des requêtes sur toute l'information grammaticale et non pas uniquement sur la partie du discours ou le genre de la forme étudiée.

- Les attributs de l'élément <PARTIE_DU_DISCOURS>

A l'inverse de l'élément précédent qui permettait de cibler la totalité de l'information grammaticale caractérisant la forme étudiée, le balisage de l'élément <PARTIE_DU_DISCOURS> autorise des recherches encore plus fines en précisant si la forme est un "ADJECTIF", un "SUBSTANTIF", un "ADVERBE", etc.

```
<ARTICLE>
[…]
<ENTREE TYPE="EP">
<FORME>PAROLE</FORME>,
<INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE="SUBSTANTIF FEMININ">
<PARTIE_DU_DISCOURS TYPE="SUBSTANTIF">s. </PARTIE_DU_DISCOURS>
<GENRE TYPE="FEMININ">f.</GENRE>
</INFORMATION_GRAMMATICALE>
</ENTREE>
<CORPS>
 […]
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 85 : Exemple d'attribut de l'élément PARTIE_DU_DISCOURS.

- Les attributs de l'élément <GENRE>

Comme l'élément précédent, l'élément <GENRE> autorise des recherches plus fines que l'élément <INFORMATION_GRAMMATICALE> et permet ainsi de distinguer si un substantif est "MASCULIN" ou "FEMININ", si un verbe est "ACTIF" ou "NEUTRE", etc.

```
<ARTICLE>
[…]
<ENTREE TYPE="EP">
<FORME>PAROLE</FORME>,
<INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE="SUBSTANTIF FEMININ">
<PARTIE_DU_DISCOURS TYPE="SUBSTANTIF">s. </PARTIE_DU_DISCOURS>
<GENRE TYPE="FEMININ">f.</GENRE>
</INFORMATION_GRAMMATICALE>
</ENTREE>
<CORPS>
 […]
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 86 : Exemple d'attribut de l'élément GENRE.

- Les attributs de l'élément <DOMAINE>

Les attributs de l'élément <DOMAINE> permettent de savoir à quel domaine ou quelle discipline scientifique se rattache la forme faisant l'objet de l'entrée dictionnairique. Notre corpus compte ainsi pas moins de 30 marques de domaine différentes parmi lesquelles figurent bien évidemment "GRAMMAIRE" et "LITTERATURE", mais aussi "DICTION", "ECRITURE", "PHYSIOLOGIE", etc.

```
<ARTICLE>
[…]
<CORPS>
<DOMAINE TYPE="GRAMMAIRE">Gramm</DOMAINE>.
[…]
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 87 : Exemple d'attribut de l'élément DOMAINE.

- Les attributs de l'élément <LANGUE>

L'élément <LANGUE> est associé à vingt et un attributs permettant de spécifier quelle sont les langues étrangères identifiées dans les articles. Parmi ces attributs, mentionnons les plus fréquemment utilisés, à savoir "LATIN", "GREC", "HEBREU", "ALLEMAND" et "ESPAGNOL".

```
<ARTICLE>
[…]
<CORPS>
<ETYMOLOGIE>Mot formé de deux mot grecs, <LANGUE TYPE="GREC"> τροις </LANGUE>, trois,
& <LANGUE TYPE="GREC"> φθὸγγος </LANGUE>, son. </ETYMOLOGIE>
[…]
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 88 : Exemple d'attribut de l'élément LANGUE.

- Les attributs de l'élément <REFERENCE>

L'élément <REFERENCE> est l'un des éléments qui possèdent le moins d'attributs mais qui occupe l'une des places les plus importantes dans notre balisage.

Ce dernier sert en effet à mettre en évidence les références à des "VEDETTES"[305], à des "PERSONNES", à des "PERSONNAGES" ou à des "OEUVRES".

```
<ARTICLE>
[…]
<CORPS>
[…] <DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>Il n'y a que l'homme qui s'entende & qui se fasse entendre en
parlant. Parole se dit aussi d'une maxime, d'une sentence. Le chrétien doit compter toutes ses Paroles. Cet
homme a le talent de la Parole comme personne peut-être ne l'eut jamais. Les Paroles volent, les écrits
restent. Les théologiens appellent l'
<REFERENCE TYPE="OUVRAGE">Évangile</REFERENCE> la Parole de Dieu. Donner sa Parole,
c'est promettre. Estimer sur Parole, c'est estimer sur l'éloge des autres. Porter des Paroles de mariage, &
entamer les propositions, c'est la même chose.
</DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>
<SIGNATURE TYPE="ANONYME">(ANONYME.)</SIGNATURE>
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 89 : Exemple d'attribut de l'élément REFERENCE.

- Les attributs de l'élément <SIGNATURE>

L'élément SIGNATURE est systémtatiquement associé à un attribut permettant de spécifier qui est l'auteur de l'article balisé. Un tel procédé est censé permettre de pouvoir ensuite trier les articles en fonction de leur rédacteur.

```
<ARTICLE>
[…]
<CORPS>
[…]
<SIGNATURE TYPE="ANONYME">(ANONYME.)</SIGNATURE>
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 90 : Exemple d'attribut de l'élément SIGNATURE.

Intéressons-nous à présent aux attributs des éléments <STATUT> et <EXTRA>.

[305] Par le terme de "VEDETTE" nous désignons une entrée lexicale.

Le premier de ces deux éléments a été créé pour permettre de comparer les articles du corpus à leur prédécesseur éventuel de la *DD*[306]. Les attributs qu'il reçoit correspondent aux étiquettes du CHAPITRE IV (point 3.2.2), et sont donc "IDENTIQUE", "PEU DIFFERENT", "MOYENNEMENT DIFFERENT", "TRES DIFFERENT" et "NOUVEAUX".

```
<ARTICLE>
<STATUT TYPE="IDENTIQUE"/>
<ENTREE TYPE="EP">
<FORME>PAROLE</FORME>,
<INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE="SUBSTANTIF FEMININ">
<PARTIE_DU_DISCOURS TYPE="SUBSTANTIF">s. </PARTIE_DU_DISCOURS>
<GENRE TYPE="FEMININ">f.</GENRE>
</INFORMATION_GRAMMATICALE>
</ENTREE>
<CORPS>
[…]
</CORPS>
</ARTICLE>
```

Figure. 91 : Exemple d'attribut de l'élément STATUT.

L'attribut <EXTRA> marque quant à lui plusieurs particularités de notre corpus puisqu'il permet de noter la présence d'une zone de texte comportant une "PAIRE MINIMALE" ou un énoncé constituant un "AJOUT" textuel dans l'article balisé par rapport à son prédécesseur de la *DD*.

```
<ARTICLE>
<STATUT TYPE="PEU DIFFERENT"/>
<ENTREE TYPE="EP">
<FORME>METHODE</FORME>,
[…]
</ENTREE>
<CORPS>
<DOMAINE TYPE="GRAMMAIRE">Grammaire</DOMAINE>. <DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>[... ]
1°. Éléments de la Grammaire générale appliqués à la Langue françoise. Il ne s'agit pas de grossir ce volume des
recherches profondes & des raisonnements abstraits des philosophes sur les fondements de l'art de parler ;
<LANGUE TYPE="LATIN">piscis hic non est omnium </LANGUE>. Mais il faut qu'à partir des mêmes points
de vûe, on y expose les résultats fondamentaux de ces recherches, & qu'on y trouve détaillées avec justesse, avec
précision, avec choix, & en bon ordre, les notions des parties nécessaires de la parole ; ce qui se réduit aux
élémens de la voix, aux éléments de l'oraison, & aux éléments de la proposition. J'entends par les Éléments de la
Voix, prononcée ou écrite, les principes fondamentaux qui concernent les parties élémentaires & intégrantes des
mots, considérés matériellement comme des productions de la voix : ce sont donc les voix & les articulations, les
voyelles & les consonnes, qu'il est nécessaire de bien distinguer, mais qu'il ne faut pas séparer ici, parce que les
signes extérieurs aident les notions intellectuelles ; & enfin les syllabes, qui sont, dans la parole prononcée, des
voix simples ou articulées, & dans l'écriture des voyelles seules ou accompagnées de consonnes. (Voyez
<REFERENCE TYPE="VEDETTE">LETTRES</REFERENCE>,
<REFERENCE TYPE="VEDETTE">CONSONNE</REFERENCE>,
<REFERENCE TYPE="VEDETTE">DIPHTONGUE</REFERENCE>,
```

[306] Pour des raisons liées à l'élaboration de notre outil d'exploitation, les caractéristiques concernant le statut des articles du corpus par rapport à leurs éventuels prédécesseurs de la *DD* n'ont pas pu être spécifiées directement au sein de la balise <EXTRA>.

<EXTRA TYPE="AJOUT"><REFERENCE TYPE="VEDETTE">VOIX</REFERENCE>,**</EXTRA>**
<REFERENCE TYPE="VEDETTE">VOYELLE</REFERENCE>,
<REFERENCE TYPE="VEDETTE">HIATUS</REFERENCE>, &c, & les articles de chacune des lettres.)
[...]</DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>
<SIGNATURE>(M.BEAUZÉE.)</SIGNATURE>
</CORPS>
</ARTICLE>

Figure. 92 : Exemple d'attribut de l'élément EXTRA : l'attribut AJOUT.

<ARTICLE>
<STATUT TYPE="NOUVEAU"/>
<ENTREE TYPE="EP">
<FORME>(N.) ORTHOGRAPHIQUE</FORME>,
[…]
</ENTREE>
<CORPS>
<DEFINITION>Dans le <DOMAINE TYPE="GRAMMAIRE">langage grammatical</DOMAINE>, ce mot signifie Propre ou nécessaire à l'Orthographe, Relatif à l'Orthographe, c'est à dire, à la représentation régulière de la parole.</DEFINITION> <CONTEXTUALISATION>Caractère orthographique, Diphthongue orthographique, Dictionnaire orthographique.</CONTEXTUALISATION><DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>I°. des caractères orthographiques, sont ceux qui ne servent en effet qu'à la régularité de l'Orthographe, ne représentant par eux-mêmes aucun des sons élémentaires qui doivent se prononcer, mais avertissant seulement ou de l'origine du mot, ou des variations que subissent les lettres qu'elles sont ou ne sont pas accompagnées de ces signes. Th, ph, au eau, sont des caractères orthographiques de la première espèces, parce que par eux-mêmes ils ne représentent rien autre chose que les lettres simples t, f, o. Nos accents figurés, la cédille, la diérèse, sont des caractères orthographiques de la seconde espèce, parce qu'ils indiquent des variations dans la prononciation des mêmes lettres : l'e final des mots tigres, degrés, progrés, se prononce différemment, à raison de la diversité des accents ; il en est de même du c dans recul, reçu, à cause de la cédille ; & de oi dans <REFERENCE TYPE="PERSONNAGE">Moïse</REFERENCE> & moisi, à cause de la diérèse. 2°. Une Diphthongue orthographique, est une voyelle composée de deux voyelles simples pour représenter une voix simple ; comme ai pour é dans Laideur, & pour è dans laide ; ei pour é dans seigneur, & pour è dans pleine ; au pour o dans sauveur ; oi pour è dans roideur, & ê dans connoître ; eu, ou pour les voix qu'on entend dans
<EXTRA TYPE="PAIRE MINIMALE">feu, fou**</EXTRA>**[…]</DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>
<SIGNATURE>(M.BEAUZÉE.)</SIGNATURE>
</CORPS>
</ARTICLE>

Figure. 93 : Exemple d'attribut de l'élément EXTRA : l'attribut PAIRE MINIMALE.

4.2 Le type de balisage

4.2.1 Le balisage Ciblé

Au vu des diverses possibilités qu'offre respectivement le balisage *Minimal* et le balisage *Analytique*, nous avons dans un premier temps choisi de privilégier l'utilisation d'un balisage intermédiaire : le balisage *Ciblé*.

Le balisage *Ciblé* a été envisagé comme un balisage répondant aux difficultés diverses que rencontre généralement le lexicographe qui désire un balisage riche de son corpus.

Dans son entreprise de rétroconversion ce dernier est en effet soumis à une difficulté majeure qu'entraîne un balisage exhaustif de la structure dictionnairique : il est tenu d'opérer un découpage minutieux et laborieux qui puisse rendre compte de la totalité des champs informationnels et notamment des structures syntaxiques de certains d'entre eux.

Le balisage que nous prônons n'est pas aussi précis et apporte de ce fait moins d'information explicite au lexicographe, mais est par conséquent plus facile et moins lourd à mettre en place.

Ce dernier repose sur l'idée selon laquelle les articles de dictionnaire de nature encyclopédique sont véritablement très difficiles à baliser si nous voulons tenir compte de la totalité de leur structure. Les dictionnaires anciens sont en effet très loin de proposer une structure aussi rigide que celle des dictionnaires modernes où tous les champs informationnels sont assez facilement identifiables. La Figure 94 ci-dessous fournit une illustration de la rigueur structurelle des ouvrages modernes. Il s'agit de l'article CAUSATIF, VE du *Trésor de la Langue Française Informatisé* :

H CAUSATIF, IVE, adj.

---

1 CAUSATIF, IVE, 1 adj.

GRAMMAIRE

A. — Synon. vieilli de *causal**. *Conjonction, proposition causative.*

B. — *Forme verbale causative.* „Forme verbale susceptible d'exprimer que le sujet fait faire l'action au lieu de la faire lui-même." (MAR. *Lex.* 1951).

Prononc. et Orth. : [kozatif], fém. [-i:v]. Ds *Ac.* 1740-1932. Étymol. et Hist. XVe s. *causatif de* "qui est la cause de" (*Jard. de santé,* p. 80 ds GDF. *Compl.*); 1690 gramm. (FUR. : Une particule causative, telles que sont *car, parce que, veu que*). Empr. au b. lat. *causativus* (d'abord attesté fin IIIe-début IVe s. par Chalcidius ds *TLL s.v.,* 703, 22), puis attesté au sens de "qui est la cause de" (Ve s. Martianus Capella, *ibid.,* 703, 23); terme de gramm. (Priscien, *ibid.,* 703, 229 : [casus] causativus : l'accusatif).

Figure. 94 : Article CAUSATIF, VE du *TLFI*.

Les répertoires anciens, bien que déjà quelque peu structurés, ne proposent pas – en tout cas pas ceux de nature encyclopédique – une telle rigueur organisationnelle.

Il est ainsi complexe de déterminer dans leur structure ce qui constitue la définition, ce qui relève de l'exemplification ou ce qui relève d'un développement encyclopédique. Un tel découpage peut s'avérer aisé pour certains articles, mais pose majoritairement certains problèmes que le lexicographe résout de manière arbitraire puisque ces différents champs se superposent.

Afin d'illustrer la complexité que suscite le découpage de ces champs informationnels délicats, nous avons reproduit ci-dessous un article tiré du *Dictionnaire françois* (1694) de César-Pierre Richelet – donc un dictionnaire qui n'est pas de nature encyclopédique – pour lequel cette difficulté est déjà bien présente.

> [CAUSATIVE,] [Adj.f.] [Terme de Grammaire,] {{**où l'on appelle**} une particule causative,} [un mot qui sert à déclarer la cause,] {comme sont les particules car, parce que, vu que, X.}

Figure. 95 : Difficulté de découpage informationnel d'un article de langue.

Cet exemple met en évidence une difficulté particulière qui se traduit par la nécessité d'inclure dans les divers champs informationnels des morceaux d'énoncé ou tout simplement des particules qui ne semblent pas véritablement faire partie du champ balisé. La forme "où l'on apelle" est ainsi inclue dans le champ de la contextualisation[307].

Nous reproduisons ensuite un article tiré de notre corpus, l'article HIATUS, qui illustre plus particulièrement la difficulté occasionnée par le découpage des champs qui suivent les champs les plus facilement identifiables que sont *la forme* faisant l'objet de l'entrée dictionnairique, *l'information grammaticale* et *la marque de domaine*.

[307] Les accolades de grande taille délimitent la contextualisation, et celles de petite taille, les formes qui semblent ne pas faire partie de ce dernier champ, à l'intérieur duquel elles sont incluses.

[*HIATUS], [s.m.] [*Gramm.*] [Ce mot, [purement latin], [a été adopté dans notre langue sans aucun changement], pour désigner l'[espèce de cacophonie qui résulte de l'ouverture continuée de la bouche, dans l'émission consécutive de plusieurs voix qui ne sont distinguées l'une de l'autre par aucune articulation.]]

Figure. 96 : Difficulté de découpage informationnel d'un article de nature encyclopédique.

Dans cet exemple il est en effet très difficile de relever avec précision, et surtout sans solution arbitraire et subjective, ce qui constitue la définition, la zone d'exemples et la zone de développement encyclopédique.

C'est en raison de ces difficultés de découpage récurrentes que nous avons pris le parti de retenir un balisage *Ciblé*, c'est-à-dire reposant uniquement sur le repérage des champs informationnels les plus facilement identifiables.

La Figure 97 ci-dessous, bien loin de représenter avec précision le balisage exact que nous avons retenu pour notre entreprise, illustre ainsi ce que peut être le balisage *Ciblé* d'un article de nature encyclopédique :

```
<ARTICLE>
<FORME>(N.)                    MOBILE</FORME>,
<INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE="ADJECTIF">
<PARTIE_DU_DISCOURS TYPE="ADJECTIF">adj.
</PARTIE_DU_DISCOURS>
</INFORMATION_GRAMMATICALE>
Susceptible de mouvement. Les hébraïsants qui suivent la méthode
massorétique nomment lettres mobiles, celles qui se prononcent
toujours ; parce qu'elles sont, dit l'abbé
<REFERENCE
TYPE="PERSONNE">Ladvocat</REFERENCE>
(<REFERENCE TYPE="OUVRAGE">Gramm. hébr. PAG.
7.</REFERENCE> ), comme mises en mouvement par les organes
de la voix. Toutes les lettres hébraïques sont mobiles, à la réserve
de quatre, que les massorètes nomment, par opposition,
<REFERENCE TYPE="VEDETTE">Quiescentes
</REFERENCE>.
Voy. ce mot.
<SIGNATURE
TYPE="BEAUZEE">(M.BEAUZÉE.)</SIGNATURE>
</ARTICLE>
```

Figure. 97 : Balisage *Ciblé* d'un article de nature encyclopédique.

Dans cet exemple sont ainsi balisés la forme étudiée, l'information grammaticale, divers types de références (à une personne, à un ouvrage, ou à une autre entrée dictionnairique) et l'élément signature spécifiant quel est l'auteur de l'article. A ces éléments peuvent également être associés des éléments aussi facilement délimitables que la marque de domaine, l'information étymologique, ou l'élément spécifiant qu'un passage est dans une langue étrangère particulière.

Le balisage *Ciblé* offre une possibilité de rétroconversion à des ouvrages dont la structure est particulièrement changeante et "molle" et apparaît donc de ce point de vue comme une solution intéressante pour les lexicographes. Toutefois, il ne rend compte que d'une partie de la structure informationnelle des articles et reste donc également moins "rentable" qu'un balisage tel que le balisage *Analytique*.

Nous avons donc essayé de repenser notre balisage *Ciblé* et sommes parvenu à l'idée selon laquelle la part d'arbitraire que nous dénonçons pour la caractérisation de

champs complexes comme la définition, la contextualisation ou le développement encyclopédique, est également présente – certes dans une proportion moindre – pour le repérage des différents champs que marque le balisage *Ciblé*. Nous sommes ainsi parvenu à conclure que nous ne pouvions échapper à une certaine part de subjectivité dans une entreprise telle que la rétroconversion d'un dictionnaire ancien. C'est en essayant donc de baliser les champs complexes que nous nous sommes aperçu que la difficulté essentielle n'était pas tant de repérer la totalité des champs informationnels – puisque ces derniers peuvent toujours l'être dans la mesure où dans les cas complexes la subjectivité du lexicographe doit intervenir – mais de baliser la totalité de la structure textuelle des articles. En d'autres termes, l'obstacle majeur qui se dresse devant nous est notre désir de faire rentrer la totalité de l'information dans des boîtes cloisonnées et bien distinctes.

C'est ainsi qu'est née l'idée de proposer plutôt un balisage *Souple* ou *Flottant*.

4.2.2 Le balisage Souple ou Flottant

En fonction des diverses possibilités qu'offrent respectivement le balisage *Minimal* et le balisage *Analytique*, nous avons choisi de privilégier l'utilisation d'un balisage intermédiaire : le balisage *Souple* ou *Flottant*.

4.2.2.1 L'identification "large" des champs informationnels

Le balisage *Souple* ou *Flottant* apporte selon nous une réponse aux difficultés que rencontre généralement le lexicographe qui désire un balisage riche de son corpus.

Ce dernier est basé sur un repérage large des champs informationnels de l'article dictionnairique et abandonne le marquage de certains champs présents dans le balisage *Analytique*.

En accordant une place majeure au découpage de l'article dictionnairique en deux grands blocs, à savoir le bloc <ENTREE></ENTREE> et le bloc <CORPS></CORPS>, notre balisage admet le fait que certaines portions de texte ne soient pas formellement identifiées comme relevant de tel ou tel champ informationnel.

Comme nous le détaillerons plus loin, le balisage que nous prônons repère les champs principaux que sont les entrées principales et les sous-entrées, la forme

faisant l'objet de l'article[308], l'information grammaticale, l'information étymologique, la marque de domaine, la définition, l'exemplification et le discours encyclopédique.

Il s'agit là de la plupart des champs également identifiés par Wionet et Tutin, mais nous abandonnons toutefois des champs comme les locutions ou les collocations, les indications rhétorico-sémantiques du type "figurément, par extension", et le "sous-article locutif", traitant de collocations, introduit par des marqueurs du type "On dit proverbialement d'[…]", "On dit figurément d' […]". Ces champs peuvent tout à fait être marqués par notre balisage mais nous avons pris le parti de ne pas les mettre en évidence pour conserver un repérage informationnel large et donc un balisage moins lourd.

La figure ci-dessous nous donne une illustration d'un article balisé grâce au balisage *Souple* ou *Flottant* :

[308] Nous évoquons ici le terme de "forme" car celui-ci permet de résoudre le problème lié au fait que les mots faisant l'objet de l'article ne sont pas toujours des lemmes.

```
<ARTICLE>
<STATUT TYPE="TRES DIFFERENT"/><ENTREE
TYPE="EP"><FORME>(N. ) DENTAL, E</FORME>.
<INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE="ADJECTIF">
<PARTIE_DU_DISCOURS TYPE="ADJECTIF">adj.
</PARTIE_DU_DISCOURS></INFORMATION_GRAMMATIC
ALE></ENTREE><CORPS><DEFINITION>Appartenant aux
dents.</DEFINITION> <DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>Les
articulations dentales sont des articulations linguales, dont
l'explosion s'opère vers la pointe de la langue appuyée contre les
dents. Il y en a des muettes, d, t ; & l'articulation n, outre ce qui la
rend nasale, suppose d'ailleurs le même méchanisme que d, & doit
être comptée parmi les dentales. Il y en a aussi des sifflantes, z, s.
Voyez <REFERENCE
TYPE="VEDETTE">ARTICULATION</REFERENCE>.</DISC
OURS_ENCYCLOPEDIQUE>
<SIGNATURE TYPE="BEAUZEE">(M.
BEAUZÉE.)</SIGNATURE>
</CORPS></ARTICLE>
```

Figure. 98 : Balisage *Souple* ou *Flottant* de l'article DENTAL, E.

4.2.2.2 Dissociation du balisage logique et du balisage physique

L'une des autres grandes différences existant entre notre balisage et le balisage *Analytique* réside dans le fait que nous avons pris le parti, ainsi que le prône la philosophie du langage XML, de dissocier le balisage logique du balisage physique des articles.

A la différence de ce qu'on peut constater pour les dictionnaires les plus anciens, les articles de tout le dictionnaire *Grammaire & Littérature* de l'*EM*, marquent une certaine régularité typographique pour certains champs. Ainsi, la forme faisant l'objet de l'article est toujours écrite en lettres capitales majuscules lorsqu'il s'agit d'une entrée principale. Les sous-entrées sont également en lettres capitales majuscules mais avec une casse plus petite.

Ces régularités peuvent tout à fait être spécifiées dans une feuille de style qu'on associe au document XML.

Toutefois, dans la perspective de conserver la dissociation entre le balisage logique et le balisage physique, nous ne pourrons pas tenir compte du fait que

certaines portions présentes dans le corps de l'article apparaissent en italiques. Cet inconvénient ne justifie toutefois pas le fait de mêler les deux types de balisage.

Le balisage *Souple* ou *Flottant* constitue selon nous une alternative intéressante au balisage *Analytique* pour la rétroconversion d'articles de type encyclopédique. La nature complexe des éléments venant s'enchevêtrer dans ces articles semble plus clairement restituée que lors d'un balisage exhaustif très long et très difficile à mettre en place.

4.3 Elaboration de l'outil d'interrogation

L'élaboration d'une version informatisée de notre corpus constituant une réflexion sur la modélisation des données anciennes, il nous a également semblé essentiel de proposer une réflexion sur les modes d'exploitation de ce type de corpus.

Au-delà de la simple question de l'utilisation de notre balisage, c'est aussi une réflexion sur l'exploitation des corpus encodés en XML que nous avons voulu fournir.

4.3.1 Le choix des technologies

4.3.1.1 Le stockage des données balisées : l'API DOM

Deux grandes approches coexistent en ce qui concerne l'exploitation des corpus XML : la solution offerte par les bases de données et celle offerte par les Interfaces de Programmation. Sans vouloir rentrer dans des détails complexes nous ne détaillerons pas ces deux approches et nous contenterons de préciser que nous avons retenue l'approche des API en raison de sa plus grande simplicité. Plus précisément, notre travail repose sur l'utilisation de deux grands types d'interfaces de programmation permettent d'accéder à la structure et au contenu d'un document XML. Elles se distinguent dans leur traitement du document, traitement qui peut-être évènementiel, c'est-à-dire basé sur l'ordre d'apparition des éléments constituant le document, ou hiérarchique, c'est-à-dire articulé autour d'une représentation sous forme d'arbre hiérarchique de la structure du document.

Ces deux grandes approches[309] du document sont respectivement représentées par le *Simple Application Programming Interface for XML* (SAX)[310], et le *Document Object Model* (DOM)[311], API complètement indépendante de tout langage et de toute plate-forme informatique.

4.3.1.2 Le langage de requête retenu : l'association C++/QT

En étroite relation avec la question du stockage des données, vient ensuite celle du choix d'un langage de programmation, prenant en considération le DOM, nécessaire à la réalisation de l'application permettant l'interrogation de ces données.

Le langage que nous avons retenu est le langage C++, langage auquel nous avons associé le jeu de librairies connues sous le nom de QT[312].

A l'aide de l'association C++/QT et du DOM, il est possible, comme nous allons le montrer ci-dessous, de récupérer la totalité d'un document XML et d'interroger sa structure selon les critères de notre choix. Le processus à adopter est décrit ci-dessous :

On commence par charger le document en mémoire. La Figure 99 fournit une illustration de ce que donne le balisage que nous avons retenu. Les articles ABECEDAIRE et ACCENT, pour lesquels nous n'avons fourni que l'information grammaticale, composée d'une partie du discours et d'un genre, peuvent être balisés de la manière suivante :

---

[309] Notons que l'une des différences essentielles de ces deux API repose sur le fait que le DOM construit une représentation du document balisé en mémoire, ce qui est relativement coûteux en ressources mémoire.
[310] Pour plus d'information se référer au site suivant : **http://www.saxproject.org/**
[311] Pour plus d'information se référer au site suivant : **http://www.w3.org/DOM/**
[312] Kalle Dalheimer, Matthias, 1999, *Programmer avec Qt*, O'Reilly.

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>
<ENCY><ARTICLE><LEMME>ABÉCÉDAIRE,</LEMME>
<GRAM><PDD TYPE="ADJECTIF">
adj.</PDD></GRAM></ARTICLE>

<ARTICLE><LEMME>ACCENT,</LEMME><GRAM>
<PDD TYPE="SUBSTANTIF">s.</PDD><GENRE
TYPE="MASCULIN">m.</GENRE></GRAM>
</ARTICLE></ENCY>
```

Figure. 99 : Exemple de fichier XML.

Sachant que tout document XML possède une structure arborescente, le DOM permet de parcourir les différentes branches du document et de récupérer son contenu aussi bien au niveau de sa structure physique que de son contenu.

Enfin, le code C++ permet de récupérer l'ensemble des balises dans le document XML.

Le fait d'utiliser des interfaces basées sur des listes déroulantes chargées à partir de la récupération des balises et de leurs attributs dans le document XML, permet l'utilisation de l'application sur d'autres corpus balisés avec ce langage.

4.3.2 Le logiciel CorpXML

La réalisation du logiciel CorpXML constitue une étape incontournable dans la tâche que nous nous sommes fixée en entreprenant l'informatisation de notre corpus.

Proposé en téléchargement gratuit sur Internet, ce dernier offre effectivement une exploitation concrète du balisage que nous avons mis en place et illustre donc la richesse informationnelle qui découle d'une telle entreprise.

Bien qu'élaboré pour l'interrogation des deux corpus de spécialité que nous proposons, à savoir les articles de notre corpus et l'inventaire détaillé que donne G. B. Watts des différents dictionnaires de l'*EM*, CorpXML est un outil que nous avons voulu entièrement utilisable pour tout type de fichiers XML. Pour cette raison, le

logiciel permet d'exploiter tous les corpus XML en chargeant dès son lancement les différents jeux de balises présents dans le corpus analysé.

Les fonctionnalités proposées dans CorpXML sont réunies au sein de trois menus distincts : l'onglet "Corpus", l'onglet "Recherche simple", et l'onglet "Recherche croisée".

4.3.2.1 L'onglet Corpus

La première fonctionnalité proposée permet à l'utilisateur d'avoir à l'écran le nom de l'ensemble des "objets" qui composent son corpus, et permet par exemple l'affichage d'une liste d'articles de dictionnaires balisés, d'une liste de produits répertoriés, etc.

L'utilisateur peut effectuer une recherche dans cette liste en saisissant du texte dans la boîte de saisie prévue à cet effet, et ainsi obtenir une liste plus précise des différents objets dont le nom correspond ou contient la chaîne de caractères précisée.

La Figure 100 nous donne une illustration du type de recherche pouvant être effectué dans ce premier type de recherche :

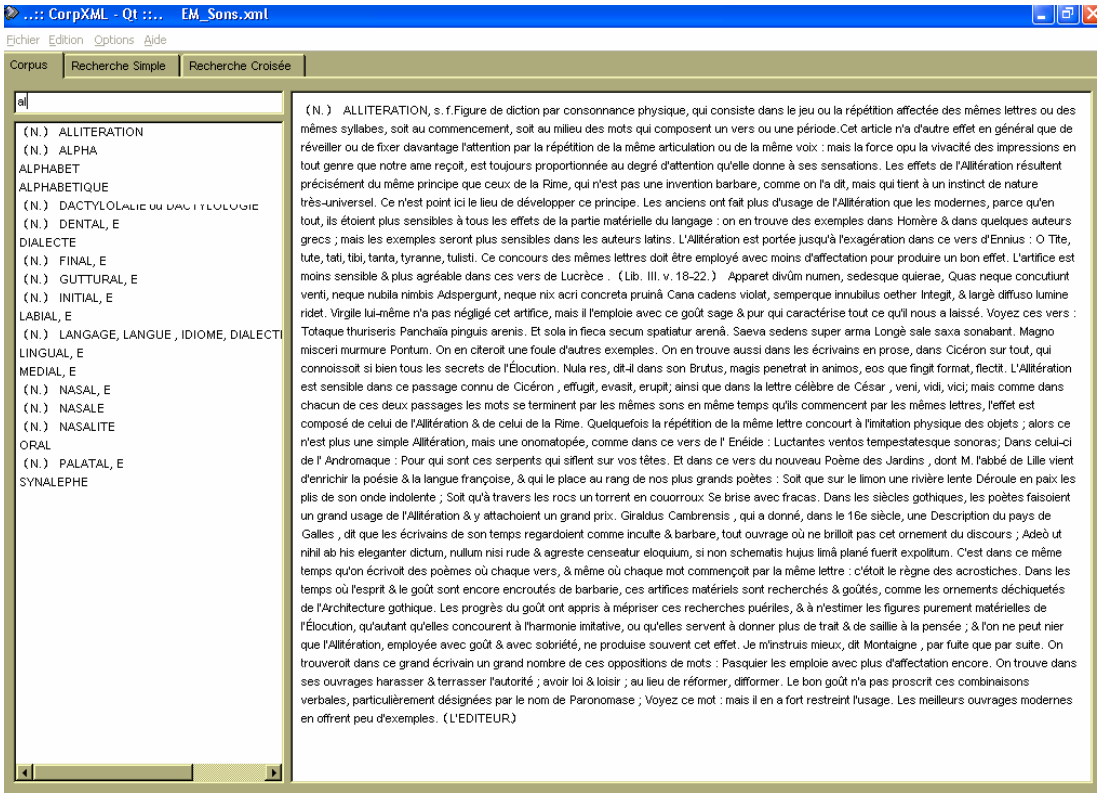

Figure. 100 : La Recherche corpus de CorpXML.

4.3.2.2 L'onglet Recherche simple

La deuxième fonctionnalité proposée s'apparente à une fonction basique de moteur de recherche. Elle autorise ainsi l'utilisateur à effectuer la recherche d'un mot ou de plusieurs mots à l'intérieur des éléments constitutifs du corpus. A titre d'exemple, l'utilisateur pourra rechercher le mot "accent" à l'intérieur des différents articles de notre corpus principal. Les recherches pourront être affinées grâce à l'utilisation des options proposées à l'utilisateur :

- Possibilité de respecter la casse des mots saisis.
- Possibilité de saisir plusieurs mots dans la zone de saisie et d'afficher la liste des éléments contenant au moins un de ces mots.
- Possibilité de saisir plusieurs mots dans la zone de saisie et d'afficher la liste des éléments contenant tous les mots.
- Possibilité d'afficher la liste des éléments contenant l'expression exacte de la zone de saisie.

La Figure 101 fournit une illustration du type de requête possible dans cet onglet :

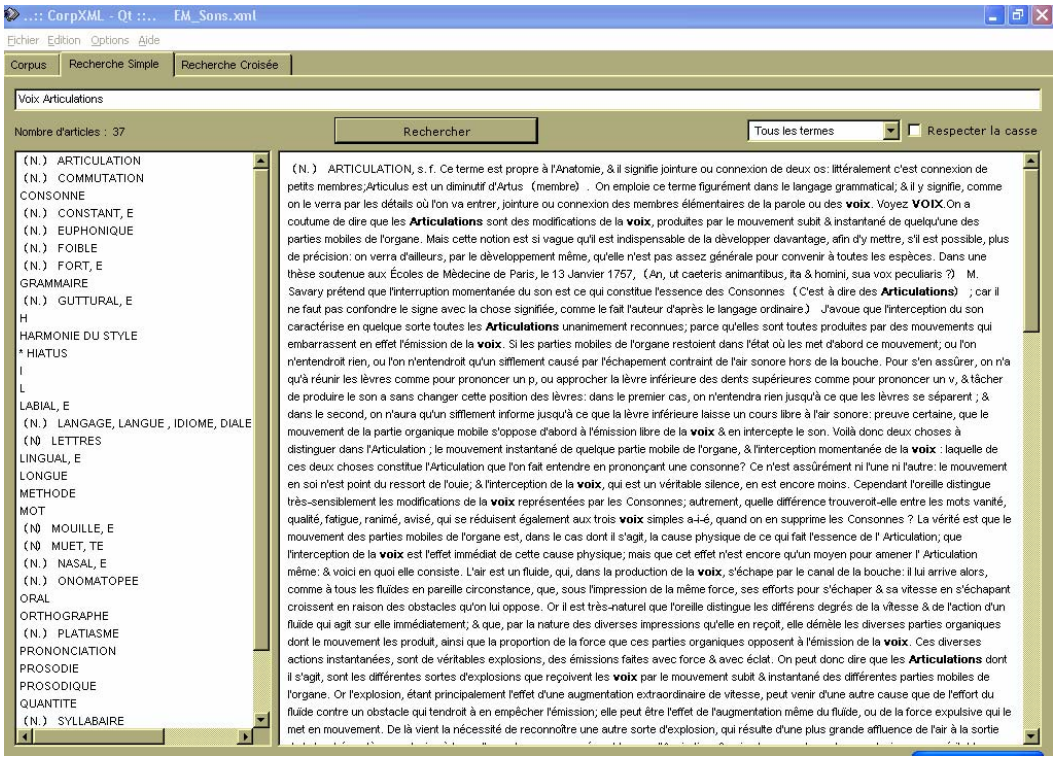

Figure. 101 : La Recherche simple de CorpXML.

4.3.2.3 L'onglet Recherche croisée

A la différence des deux types précédents, le dernier type de recherche propose repose exclusivement sur le balisage XML opéré sur le texte utilisé. Dans ce troisième onglet l'utilisateur voit s'afficher de manière dynamique la liste des balises du document XML qu'il vient de charger. Il sélectionne l'un des éléments qui ont été identifiés et sélectionne ensuite ses éventuels attributs. Au fil de ses sélections dans les premières listes du haut de l'interface, la liste des éléments répondant aux critères retenus est actualisée et un compteur permet de connaître leur nombre exact. Dans un second temps, l'utilisateur peut opérer la sélection d'un nouvel élément dans la première liste de la deuxième ligne et se voit proposé dans la seconde liste (celle de droite) la liste des éléments ou attributs compatibles avec les critères de recherche de la première ligne de listes. Il pourra ainsi opérer des croisements sur les trois niveaux de listes et voir s'afficher de manière dynamique les résultats de ses choix. A titre d'exemple (Figure 102), dans notre fichier principal l'utilisateur pourra effectuer un tri des articles en fonction de leur SIGNATURE, et vouloir uniquement les articles signés par " (M. BEAUZÉE.)". Dans la seconde série de listes il pourra croiser ses critères précédents avec de nouveaux et ainsi ne retenir dans les éléments déjà filtrés que les articles relevant du DOMAINE de la GRAMMAIRE, et où le mot "Grammaire" sera écrit "Gramm". En affinant ses recherches sur les 5 articles répondant à ses précédents critères, l'utilisateur pourra préciser qu'il ne veut retenir de cette sélection que les articles dont le GENRE est MASCULIN.

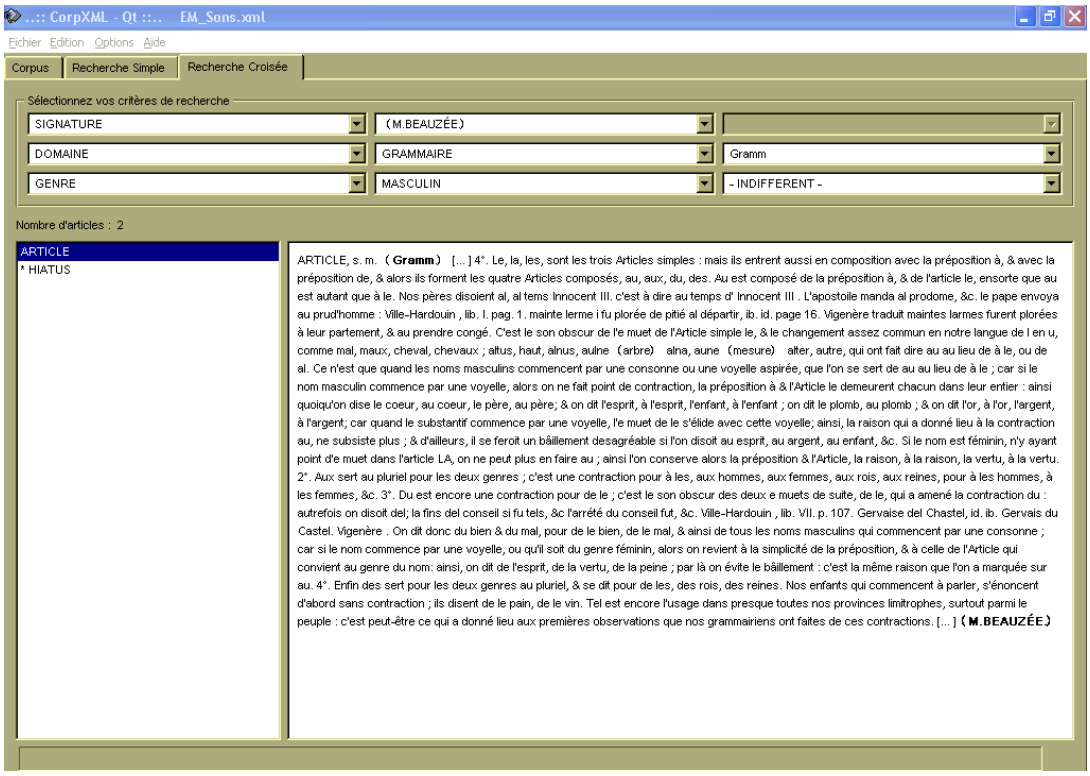

Figure. 102 : La Recherche croisée de CorpXML.

4.3.2.4 Autres fonctionnalités

CorpXML offre autour de ces fonctionnalités que nous venons de détailler, un certain nombre de fonctionnalités accessibles à partir de menus déroulants.

- Menu Fichier :

➢ L'utilisateur peut enregistrer les critères de ses recherches, quel que soit l'onglet dans lequel il se trouve. Dans le cadre de la recherche dans l'onglet "corpus", il peut ainsi enregistrer la liste des articles que propose le fichier utilisé. Dans la recherche "simple" il peut enregistrer les résultats engendrés par ses recherches (tel mot dans tels articles). Dans la recherche "croisée", l'utilisateur peut enfin sauvegarder les résultats des croisements qu'il a opérés à l'aide des listes de sélection.

➢ L'utilisateur peut enregistrer le contenu de l'article qui est "actif", c'est-à-dire de l'article sélectionné dans la liste de gauche.

➢ L'utilisateur peut imprimer les résultats de ses recherches, quelle que soit le type de recherche choisi.

La Figure 103 donne un aperçu des diverses fonctionnalités que nous venons de détailler :

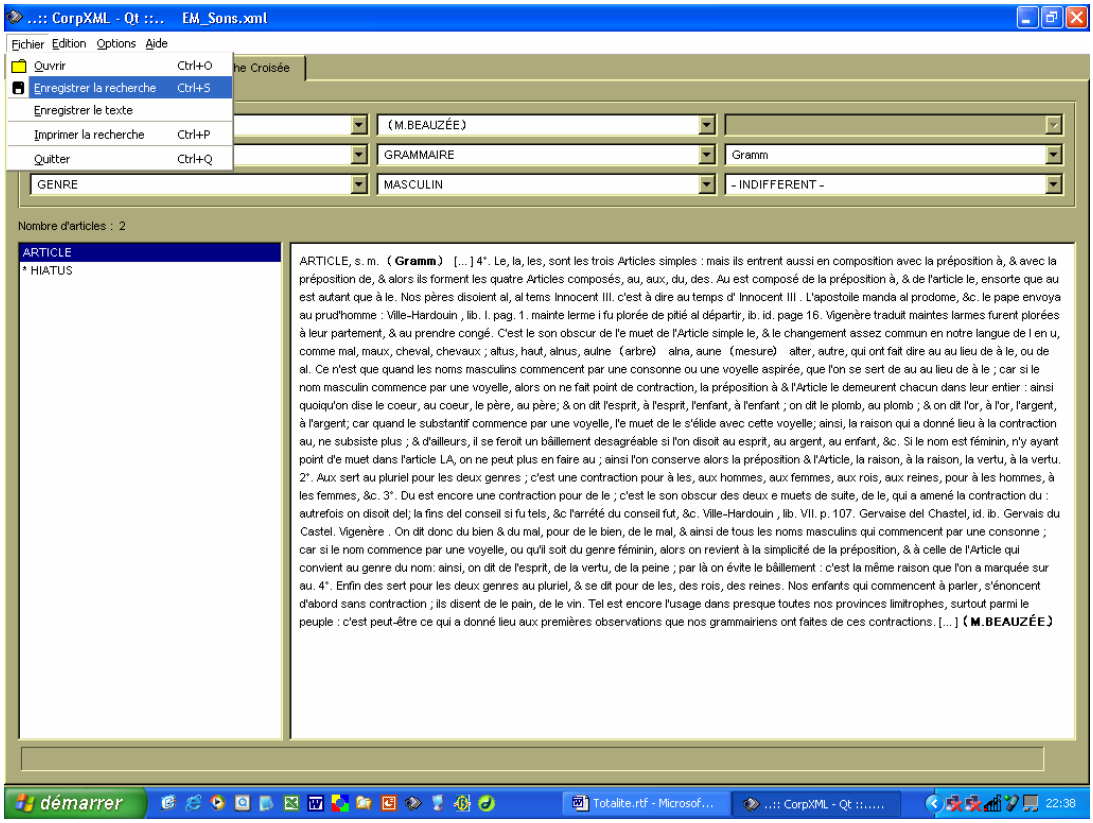

Figure. 103 : Le menu Fichier de CorpXML.

- Menu Edition :

➢ L'utilisateur peut, grâce à ce menu, sélectionner la totalité de l'article actif.

➢ L'utilisateur peut également copier le contenu de la sélection qu'il a opérée dans l'article, qu'il s'agisse de sa totalité ou d'une de ses parties.

La Figure 104 illustre ces deux fonctionnalités :

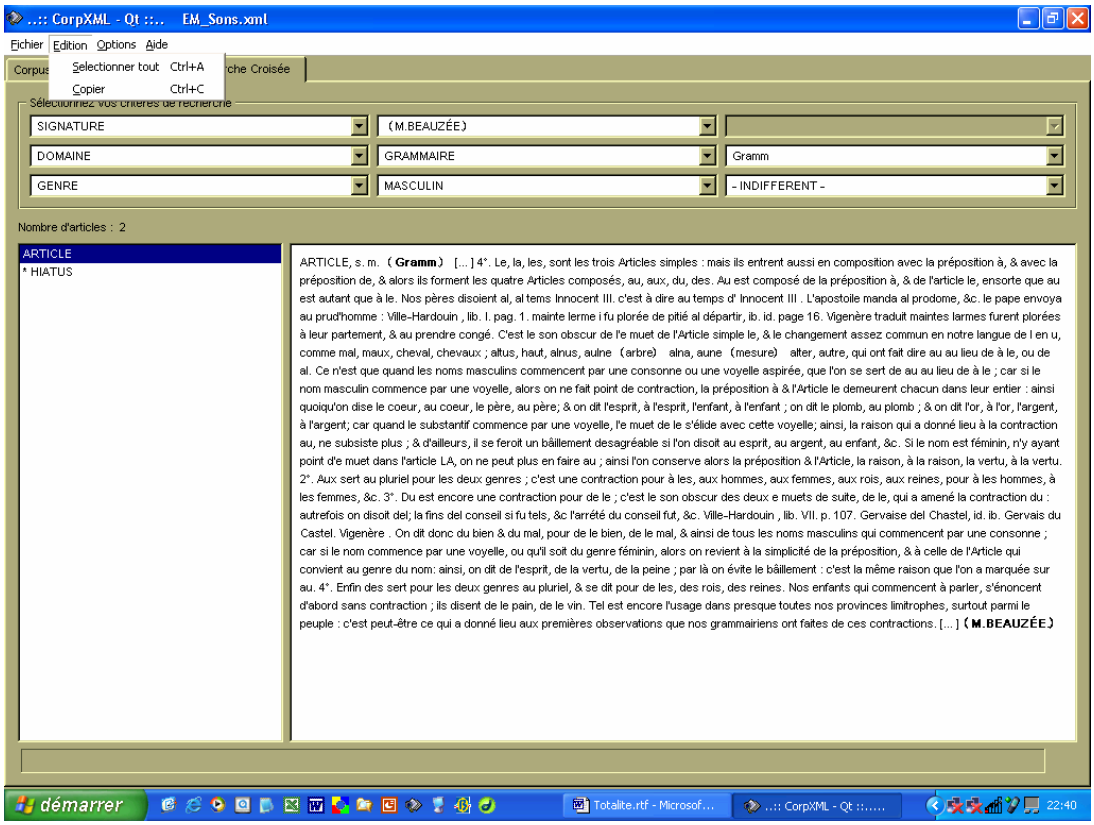

Figure. 104 : Le menu Edition de CorpXML.

- Menu Options :

Ainsi que l'illustre la Figure 105 ci-dessous, dans ce menu l'utilisateur peut choisir la couleur de fond de l'environnement dans lequel il souhaite travailler.

Concrètement, il change dans ce cas la couleur de l'interface, et ses paramètres seront sauvegardés pour le prochain lancement du logiciel.

De la même manière, l'utilisateur peut changer le type et la taille de la police des articles présents dans le corpus et affichés dans l'interface. Soulignons toutefois que certaines polices "exotiques" peuvent corrompre l'affichage des documents de l'utilisateur si ces derniers comportent des polices d'origine comme le grec.

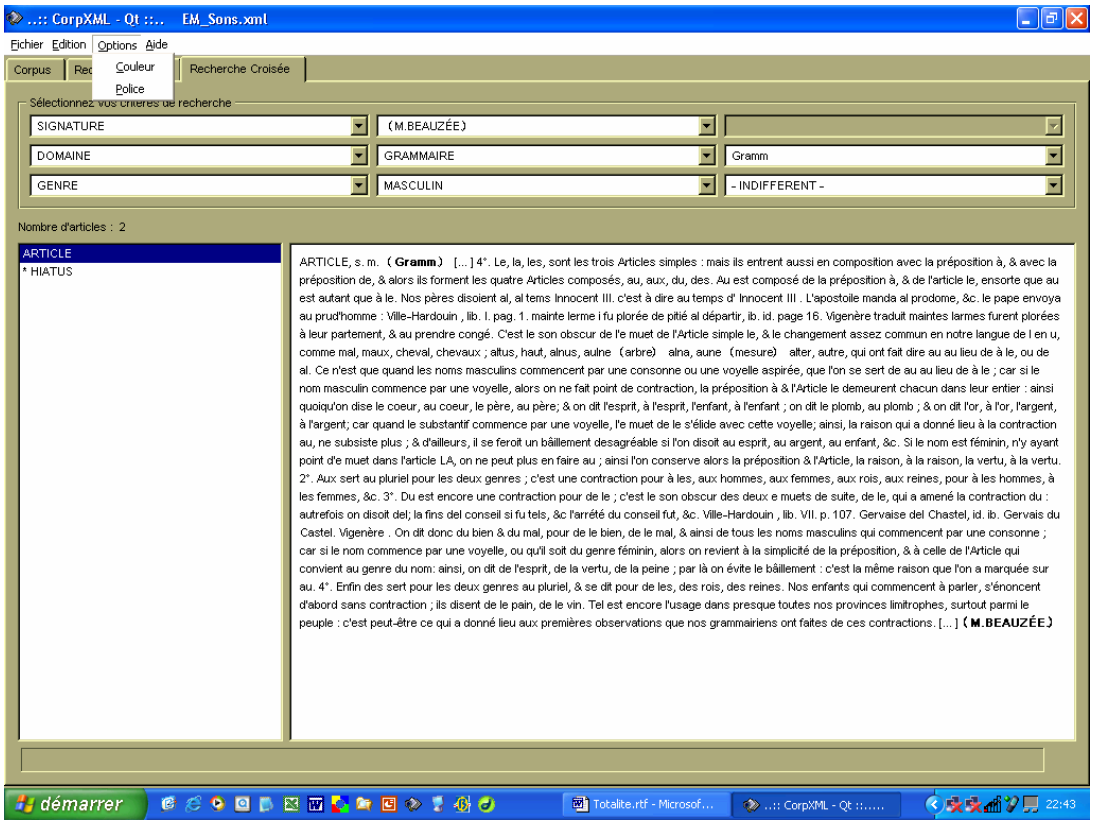

Figure. 105 : Le menu Options de CorpXML.

4.4 Les limites de notre projet

4.4.1 Les limites du balisage

A l'image des balisages *Minimal* et *Analytique*, le balisage *Souple* ou *Flottant* possède lui aussi certaines imperfections.

Déjà constaté pour les deux autres types de balisage, le défaut principal de ce dernier est certainement la part d'arbitraire qu'impose parfois la délimitation de certains champs informationnels comme la définition et la zone d'exemplification chez la personne qui balise.

L'article PERIODE (BL) présente ainsi un exemple de difficulté rencontrée pour dissocier les champs de l'énoncé définitoire et du discours encyclopédique.

Toute la complexité est en effet ici de savoir où faire commencer chacun de ces champs. La solution que nous proposons est la solution que nous avons arbitrairement retenue mais rien n'empêche de procéder à un autre découpage, notamment à un découpage ne marquant pas la présence d'un discours encyclopédique. Dans ce cas de figure la définition s'arrêterait juste avant la

référence au mot PONCTUER, laissant donc ce renvoi comme un élément flottant dans le corps de l'article.

```
<FORME>PERIODE (BL)</FORME>,
</ENTREE>
<CORPS>
<DOMAINE TYPE="BELLES-LETTRES">Belles-Lettres</DOMAINE>,
<DEFINITION>se dit aussi du caractère ou du point (. ), qui marque & détermine la fin des Périodes dans le discours,
<DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>& qu'on appelle communément plein repos ou point.</DEFINITION> Voyez
<REFERENCE TYPE="VEDETTE">PONCTUER</REFERENCE>.
</DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE> [...]
<SIGNATURE>(ANONYME.)</SIGNATURE></CORPS>
```

Figure. 106 : Exemple de balisage arbitraire : la lexie PERIODE.

Dans l'article Z, le découpage proposé pour la définition peut également être contesté et révisé en faisant commencer le discours encyclopédique après le mot "foible" et non après la fin de la phrase comme nous l'avons fait ci-dessous :

```
<CORPS><DOMAINE TYPE="GRAMMAIRE">Grammaire</DOMAINE>,
<DEFINITION>la vingt-cinquième lettre & la dix-neuvième consonne de l'alphabet françois. C'est le signe de l'articulation sifflante foible dont nous représentons la forte par s au commencement des mots sale, sel, simon, son, sur.</DEFINITION> <DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>Nous l'appelons zède : mais le vrai nom épellatif est ze. [...]
</DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>
```

Figure. 107 : Exemple de balisage arbitraire : la lexie Z.

L'article K donne une nouvelle illustration de la difficulté de départager le champ de la définition et celui du discours encyclopédique puisque ces derniers se trouvent ici enchâssés, faute d'avoir pu être dissociés.

<DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE><DEFINITION>Si l'on confond à l'ordinaire l'i voyelle & l'i consonne, K est la dixième lettre & la septième consonne de notre alphabet ; mais si l'on distingue, comme je l'ai fait, la voyelle I & la consonne J, il faut dire que K est la onzième lettre & la huitième consonne de notre alphabet ; & c'est d'après cette hypothèse très-raisonnable, que désormais je coterai les autres lettres.</DEFINITION> Cette lettre est dans l'origine le kappa des grecs, & c'étoit chez eux le seule consonne représentative de l'articulation forte, dont la foible étoit <LANGUE TYPE="GREC">γ</LANGUE>, telle que nous la fesons entendre dans le mot gant. [...] </DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE>

Figure. 108 : Exemple de balisage arbitraire : la lexie K.

Dans l'entrée COMPOSE deux champs sont également enchâssés puisque la marque de domaine, d'ordinaire bien dissociée des autres champs, est inclue dans la définition. Notons d'ailleurs que dans ce même article nous aurions très bien pu voir la présence d'un discours encyclopédique commençant après le mot "autre" et s'achevant après "objets". Dans ce cas de figure la définition s'achèverait après le mot "autre".

<DEFINITION>Ce mot signifie littéralement, Posé avec un autre; & c'est en ce sens qu'il est usité dans le <DOMAINE TYPE="GRAMMAIRE">langage grammatical</DOMAINE> pour différents objets.</DEFINITION>

Figure. 109 : Exemple de balisage arbitraire : la lexie COMPOSE.

Les différents exemples que nous avons présentés ne constituent qu'une illustration de la part d'arbitraire non négligeable qui caractérise notre balisage et montrent toute la difficulté d'une entreprise telle que la nôtre.

La deuxième limite visible de notre balisage réside dans le fait que nous n'avons pas du tout eu le temps de nous intéresser à la mise en forme typographique du corpus. Ceci constitue un manque important dans notre entreprise pour restituer avec le plus de fidélité l'intégralité informationnelle des articles.

Clairement disjoint du balisage logique que nous avons entrepris, le balisage physique des articles est toujours envisageable par le biais d'une feuille de style devant être associée au fichier XML.

4.4.2 Les limites du système d'interrogation

Si nous nous intéressons à présent aux limites du logiciel CorpXML, il est incontestable qu'il s'agit d'un outil qui pourrait subir quelques améliorations très utiles.

Faute de temps, nous n'avons ainsi pu ajouter d'algorithme informatique permettant d'inclure le pluriel des mots dans l'onglet "Recherche simple".

Il serait intéressant d'inclure par ailleurs une fonctionnalité assurant au sein de la "Recherche simple" un affichage du résultat des requêtes sous la forme d'un concordancier. Ceci aurait pour effet de pouvoir affiner les analyses de l'utilisateur.

La liste des fonctionnalités susceptibles d'être rajoutées à CorpXML est certes bien plus importante que celle que nous venons d'ébaucher et est certainement liée aux besoins que les futurs utilisateurs de ce logiciel mettront en évidence.

4.5 Perspectives futures

L'entreprise d'informatisation dans laquelle nous nous sommes investi offre de nombreuses perspectives futures de travail.

La première extension que nous pourrons envisager de donner à notre projet concerne le corpus sur lequel nous nous sommes appuyé. Composé d'un ensemble d'articles ayant pour point commun le fait d'apporter une réflexion sur les sons de la langue, ce dernier a néanmoins volontairement été "tronqué" dans la perspective d'être saisi manuellement. Nous pourrions donc envisager d'étendre ce corpus à la masse considérable des articles relevant de la Poésie et apportant très sûrement une réflexion importante et peut-être décisive en matière d'étude des sons.

Une seconde perspective de travail serait d'appliquer le balisage *Souple* ou *Flottant* à d'autres ouvrages lexicographiques. Par sa flexibilité, ce dernier pourrait ainsi permettre d'envisager la rétroconversion d'ouvrages jusqu'alors délaissés en raison de leur taille conséquente.

CONCLUSION

Le point de départ de ce travail reposait sur la constatation selon laquelle l'*Encyclopédie Méthodique* constituait un ouvrage relativement méconnu, voire totalement inconnu. Nous espérons que les réflexions que nous avons apportées vont contribuer à faire sortir cette encyclopédie de l'ombre du *Dictionnaire raisonné* de Diderot et d'Alembert.

Bien que n'ayant pu embrasser la totalité de cet ouvrage colossal, qui rappelons-le est composé de pas moins de trente-neuf dictionnaires de matière, nous espérons que la prospection lancée à travers le dictionnaire *Grammaire & Littérature* et plus précisément sur les articles relevant de l'étude des sons de la langue, aura pour effet de souligner la personnalité propre et unique de l'entreprise de Panckoucke. Nous espérons notamment que cette étude mettra en évidence la mutation épistémologique introduite par cet ouvrage non seulement de près d'un tiers plus volumineux que son prédécesseur, et surtout à cheval sur le XVIIIe et le XIXe siècle, c'est-à-dire ayant traversé la période révolutionnaire.

En ce qui concerne l'analyse proprement dite des connaissances sur les sons véhiculées dans le dictionnaire de Beauzée et Marmontel, nous pensons avoir mis en évidence un certain nombre de conclusions intéressantes.

Les premières conclusions que nous pouvons tirer découlent de notre second chapitre dans lequel nous avons pu mettre en lumière le fait que l'étude des sons avait profondément évoluée avant d'être celle proposée au XVIIIe siècle. Nous avons ainsi montré que dans l'Antiquité, la prise en considération de l'aspect phonique de la langue était essentiellement voué à faciliter l'apprentissage de la lecture à haute voix.

Au XVIe siècle, en France, les premières véritables préoccupations pour les sons de la langue ont été le fruit de réflexions autour de l'inadéquation entre la forme écrite et la forme orale de la langue, réflexions ayant d'ailleurs donné lieu à la célèbre "querelle sur l'orthographe".

Cette conception s'opposait quelque peu à celle du XVIIe siècle, plus fine et résolument plus orientée vers une analyse articulatoire de plus en plus systématique.

Cette systématicité devenait ensuite au XVIIIe siècle croissante et renforcée par des progrès terminologiques sans précédents.

Dans notre troisième chapitre, en choisissant plusieurs personnages clés servant selon nous de repères diachroniques faisant date dans l'histoire des connaissances sur les sons, nous avons mis en relation et comparé les savoirs proposés aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Cette analyse contrastive a ainsi permis d'illustrer des connaissances assez abouties dès la fin du XVIe siècle. Nous avons d'ailleurs montré que ces connaissances étaient plus fines et plus complètes en ce qui concerne les sons de type consonantique qu'elles ne l'étaient pour les sons de type vocalique. Nous avons à ce sujet montré que le retard pris dans la fixation du système vocalique venait de la thématisation tardive, n'intervenant qu'au siècle suivant, du concept de "voyelles nasales".

Le XVIIe siècle, fort de l'apport théorique des grammairiens de Port-Royal, mais surtout de celui d'un personnage malheureusement trop peu connu, l'abbé de Dangeau, est apparu d'après notre analyse comme un siècle clé en matière d'acquisition des connaissances sur les sons.

C'est en effet, comme nous venons de le dire le siècle où apparaît pour la première fois le concept de voyelles nasales. C'est aussi, toujours sous la plume de Dangeau, le siècle où est introduite l'opposition entre les "articulations foibles" et les "articulations fortes", opposition que nous avons rapprochée de notre opposition moderne entre "sons voisés" et "sons non-voisés".

Nous avons ensuite vu que le XVIIIe siècle s'est très largement inspiré de l'apport de Dangeau pour proposer une classification un tout petit peu plus aboutie et quasiment identique à celle que nous avons considérée comme la nôtre. Beauzée n'est donc pas apparu, à la lumière de cette première analyse contrastive visant à vérifier les différentes unités phoniques identifiées lors des siècles précédents, comme quelqu'un ayant apporté une évolution importante à la théorisation des sons.

Ce n'est qu'à travers la seconde partie de notre troisième chapitre que nous avons pu dégager les spécificités de la théorie énoncée sur les sons par le successeur de Du Marsais dans la rédaction des articles de Grammaire du *Dictionnaire raisonné*.

Nous avons pour cela, en conservant l'analyse contrastive prônée dans la première partie de ce chapitre, comparé la qualité de la description articulatoire apportée par chacun des personnages clés que nous avions retenus.

Cette expérience a permis de dégager des constatations multiples et étonnantes.

Beauzée est en effet apparu comme le seul grammairien à connaître et à prendre en considération les différents modes articulatoires des sons du français, tant vocaliques que consonantiques. Nous avons ainsi vu que l'aspect très systématique du travail du grammairien lui permettait d'être le seul à thématiser des oppositions telles que l'opposition entre consonnes occlusives et consonnes fricatives. Il était également le seul à thématiser, et cette fois-ci d'un point de vue terminologique, l'opposition entre nasalité et oralité. Beauzée s'était d'ailleurs également illustré comme étant le plus proche de notre système moderne dans ses connaissances des différents traits distinctifs et des lieux d'articulation des sons.

A la lumière de toutes ces comparaison Beauzée apparaissait effectivement comme le grammairien véhiculant les connaissances sur les sons de la langue française les plus abouties du XVIIIe siècle.

La contribution de ce grammairien à la rédaction des articles de Grammaire du *Dictionnaire raisonné* et à celle du dictionnaire *Grammaire & Littérature* de l'*Encyclopédie Méthodique*, a néanmoins attiré notre attention sur l'éventualité d'une évolution des théories sur les sons entre ces deux encyclopédies. Cette intuition visait non seulement à vérifier si les connaissances de la première encyclopédie étaient comparables à celles de la seconde encyclopédie, mais visait également à dégager la nature exacte des réflexions véhiculées dans l'*Encyclopédie Méthodique*. En d'autres termes, nous tenions à vérifier si les articles proposés dans cette seconde encyclopédie étaient inspirés, partiellement repris ou repris à l'identique de la première encyclopédie.

Nous nous sommes donc livré à une comparaison scrupuleuse des articles de notre corpus avec leurs éventuels homologues du *Dictionnaire raisonné*. Les conclusions obtenues étaient tout simplement stupéfiantes puisque le lien entre les deux encyclopédies était très clairement apparent. Une part non négligeable des lexies de notre corpus avaient été reprises à l'identique de l'ouvrage de Diderot et

d'Alembert. Parmi ceux-ci figuraient notamment une importante part d'articles empruntés à Du Marsais, mais également des articles rédigés par Beauzée lui-même.

Mais la découverte la plus intéressante venait du fait que la grande majorité des lexies que nous avions retenues dans l'ouvrage de Panckoucke comportaient des différences informationnelles avec leur homologue de la première encyclopédie. Ceci constituait le premier élément en faveur d'une idée naissante selon laquelle la réflexion de Beauzée sur les sons avait mûrie dans la décennie séparant les deux encyclopédies. Beauzée avait retouché ses lexies selon des degrés différents s'échelonnant de simples ajouts ou suppressions de renvois vers d'autres lexies à un remaniement important.

En plus de cette proportion considérable de lexies ayant subi une modification en passant d'une encyclopédie à l'autre, nous avons également mis en évidence environ un tiers de lexies n'existant pas dans le *Dictionnaire raisonné* et ayant donc été introduites dans l'*Encyclopédie Méthodique*. Cette découverte faisait nettement pencher notre simple intuition vers une réalité indéniable.

Il nous restait alors à essayer de comprendre une telle évolution. La réponse s'est présentée lorsque nous avons parcouru la *Grammaire générale* de Beauzée. Cet ouvrage, publié en 1767, constituait en fait, du point de vue des connaissances sur les sons, le chaînon intermédiaire entre les deux encyclopédies.

A la suite de sa contribution dans le *Dictionnaire raisonné*, Beauzée, bien plus libre théoriquement, a pu coucher sur papier, au sein d'un ouvrage fortement structuré, toutes ses réflexions grammaticales. Son chapitre sur les sons constitue l'un des témoignages les plus étoffé sur la partie phonique de la langue française. C'est précisément ce témoignage qui transparaît dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature*. La preuve en est la masse considérable de lexies n'existant que dans cette seconde encyclopédie et attestant d'une maturation terminologique dans la description des sons.

Nous avons d'ailleurs, toujours au cours de ce même quatrième chapitre, pu comparer le positionnement de ces lexies dans la tradition lexicographique antérieure et postérieure, et ainsi mis en évidence la nouveauté de cette terminologie, dont s'est peut-être largement inspiré l'édition de 1768 du *Dictionnaire de l'Académie*. Une part non négligeable de ces lexies nouvelles est d'ailleurs entrée dans notre terminologie, et s'y est maintenue.

Dans la cinquième partie de ce travail, nous avons montré que les réflexions formulées par Beauzée, mais aussi par un grammairien comme Du Marsais, pouvaient être apparentées à des réflexions de nature proprement phonologique. En effet, plus éloigné des réflexions de nature plus morphophonologiques que phonologiques de Dangeau, Beauzée, à travers la systématicité de ses classifications, tend à fournir des analyses réellement phonologiques.

L'une des preuves les plus solides de ce que nous avançons réside non seulement dans le fait que le grammairien propose une théorie de la syllabe où le phonème semble être central, mais surtout dans le recours très régulier qu'il fait des exemples sous forme de paires minimales pour illustrer ses propos. Mentionnons par exemple la lexie CONSONNE, empruntée à Du Marsais, dans laquelle l'opposition entre "consonnes fortes" et "consonnes foibles", distinction déjà introduite par Dangeau, oppose les sons consonantiques deux à deux, exactement comme nous le faisons encore aujourd'hui, et illustre les différences de sens produites par des exemples constituant des paires minimales.

La confirmation la plus évidente de ce que nous affirmons se trouve dans le fait que Beauzée, au sein des tableaux qu'il propose pour distinguer les différents sons vocaliques et consonantiques qu'il identifie, emploie systématiquement des exemples sous forme de paires minimales. Ce qui est plus troublant encore c'est qu'il admet que les voix possèdent toutes des variations de longueur, mais que les oppositions qu'il répertorie dans ses schémas sont uniquement celles qui peuvent être opposées par des paires minimales. Ceci constitue selon nous un argument indiscutable en faveur de l'idée d'une conscience proprement phonologique chez Beauzée.

Dans l'ultime partie de notre travail, nous avons essayé de fournir une approche nouvelle et adaptée à notre corpus en matière d'informatisation des dictionnaires anciens. En nous appuyant sur les travaux antérieurs, nous avons réfléchi à la mise en place d'un procédé permettant de produire une version électronique des articles du corpus. La nature encyclopédique des lexies de celui-ci rendait notre tâche difficilement réalisable à partir des principes de balisage déjà existant. C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire de faire émerger de nouveaux principes de repérage des champs informationnels des lexies, principes à l'origine de l'émergence des concepts de balisage *Ciblé* et de balisage *Souple* ou *Flottant*.

Conçu en réponse aux difficultés que soulève la mise en place du balisage *Analytique* de Chantal Wionet et Agnès Tutin, et en réponse à la pauvreté d'interrogation qui découle de la mise en place du balisage *Minimal*, nous avons montré que notre balisage s'appuyait sur l'idée selon laquelle la plus grosse difficulté pour l'informatisation d'un dictionnaire ancien n'était pas de repérer les différents champs informationnels présents dans l'article, mais plutôt de bien cloisonner ces différents champs dans des compartiments hermétiques. En d'autres termes, dans un balisage *Analytique*, toute l'information présente dans l'article doit être répertoriée au sein d'un couple de balises. Notre balisage *Souple* ou *Flottant* permet lui le repérage de tous les champs informationnels, mais autorise tous ces champs à flotter les uns à côté des autres et n'oblige pas toutes les informations textuelles à faire partie d'un champ particulier. Ce type de balisage apporte à notre avis plus de souplesse dans la mise en place d'une version informatisée des dictionnaires anciens.

Rappelons que l'exploitation de ce balisage spécifique a pu être faite grâce à l'élaboration d'un outil polyvalent : CorpXML.

Le travail que nous avons fourni nous laisse pourtant quelques regrets qui sont autant de pistes susceptibles d'être exploitées par la suite.

Nous regrettons dans un premier temps d'avoir eu à exclure de notre corpus la plupart des lexies appartenant au domaine de la poésie. Rappelons que ces dernières ont été volontairement écartées en raison de leur trop grand nombre, nombre ne nous permettant pas réaliser une version informatisée telle que celle que nous avons produite. Ces lexies auraient sans aucun doute pu apporter une multitude de réflexions supplémentaires venant peut-être étayer les hypothèses et conclusions tirées.

Le second regret que nous nourrissons est en fait lié au premier dans la mesure où nous aurions aimé pouvoir informatiser un plus grand nombre de lexies. Ceci n'a malheureusement pas été possible puisque les conditions de saisie des lexies, non automatisables et donc manuelles, nous ont déjà occupé plus d'une année entière. Un plus gros corpus nous aurait ainsi permis de proposer un état des connaissances sur les sons bien plus important et tout aussi facile d'exploitation grâce à l'outil informatique.

Si nous nous intéressons à présent plus en détail aux perspectives futures de travail que soulève l'entreprise que nous venons de conduire, il nous semblerait utile de vérifier si d'autres domaines de la Grammaire ont pu subir une évolution semblable à celle constatée pour l'étude des sons de langue. Il serait ainsi intéressant de conduire une analyse fine sur les connaissances morphologiques, syntaxiques ou sémantiques. Ceci serait notamment l'occasion de vérifier si la même évolution est constatable entre la *DD* et l'*EM*, et donc l'occasion de vérifier si la *GG* joue pour ces domaines le rôle que nous lui avons découvert pour l'étude des sons.

Le deuxième projet que nous aimerions conduire à l'avenir est celui d'une édition commentée des théories sur les sons développées par l'abbé de Dangeau.

Notre étude a montré que ce grammairien avait joué un rôle prépondérant dans l'émergence de nos connaissances modernes. Il nous semble donc important de poursuivre les investigations initiées par Michel Le Guern et ainsi de mettre en valeur les savoirs fondamentaux de l'un de nos plus grands grammairiens.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Méthode du dictionnaire *Grammaire & Littérature*

MÉTHODE POUR diriger les Lecteurs dans l'etude de la GRAMMAIRE & de la LITTÉRATURE.

I. TABLEAU MÉTHODIQUE POUR LA GRAMMAIRE.

"Il n'y a rien, dit Quintilien, pour où le Dieu "suprème, père de la nature & créateur du monde, "nous ait plus distingués du reste des animaux, "que par le don de la parole, & conséquemment "par la raison surtout, qui nous associe avec la "Divinité". Deus ille princeps, parens rerum fabricatorque munidi, nullo magis hominem separavit à caeteris . . . . animalibus, quam dicendi facultate . . . . . Rationem igitur nobis prœcipuam dedit, ejusque nos socios esse eum diis immortalibus voluit. (Inst. Orat. II. 16.)

Mais cette raison, dont la possession seule nous elève si fort au dessus des brutes, dont l'abus, malheureusement trop fréquent, nous ravale & nous met bien au dessous de ces stupides animaux, & dont le bon usage nous égale presque aux esprits célestes, à quoi nous serviroit-elle, comment se manifesteroit-elle en nous, si nous n'avions la faculté d'exprimer nos pensées par la parole ? Sed ipsa ratio neque tam nos javaret, nequet iam esset in nobis manifesta, nisi, quœ concepis- semus mente, proniere etiam loquendo possemus… Homines quibus negata vox est quantulam adjuvat animus ille cœlestis ! (Ibid.)

Et cette faculté précieuse de la parole, comment les hommes viendront-ils à bout de la mettre en exercice ? comment imagineront-ils d'analyser leurs pensées, d'y distinguer différentes espèces d'idées, d'en discerner les diverses relations, de désigner tous ces aspects par autant d'espèces de mots, de convenir unanimement des significations nécessairement arbitraires qu'ils jugeront à propos d'y attacher ? C'est une question que Quintilien résout en deux mots très énergiques : "Car qui" doute, dit-il, que les hommes, dès l'instant" de leur création, n'ayent reçu un langage de la" nature même ?" Et il en conclut que c'est à la nature qu'est due la première langue. Num cui dubium est, quim sermonem, ab ipsâ rerum naturâ geniti, protinus homines acceperint ? . . . . Initium ergo dicendi dedit natura. (Ibid.)

La nature & le Dieu souverain, créateur du monde, sont évidemment la même chose dans le langage de Quintilien. Mais comment cet homme, rhéteur de profession & seulement philosophe par une sorte d'instinct, a-t-il pu, à travers les illusions & les ténèbres du paganisme, pénétrer en quelque manière dans le Conseil de Dieu ? Comment a-t-il pu y découvrir la véritable origine du langage, que des philosophes modernes ont méconnue à la clarté même des lumières de la Révélation?

Une remarque importante à faire, c'est que ce don précieux de la parole a été accordé à l'homme exclusivement : quelque sûr que paroisse l'instinct des autres animaux ; quelque perspicacité, quelque finesse, quelque ruse, quelque tenue même qu'il nous semble voir dans leurs procédés; dès là qu'ils ne peuvent se communiquer leurs pensées, dès là qu'ils sont muets, ils sont privés de la raison : Quid carent sermone quae id faciunt, muta atque irrationabilia vocantur. (Quintil. Ibid.) L'adjectif A"λojos a cette double signification, privé de la parole & privé de la raison, mutus & irrationalis ; parce que le même mot λŏjos signifioit en grec Parole & Raison : eh qu'est-ce en effet que la Parole, si ce n'est la Raison rendue sensible ?

Mais quelle a été l'intention du Créateur, en accordant exclusivement à l'homme le don de la Parole ?

Il n'est pas possible de s'y méprendre, à moins de fermer volontairement les ieux à la lumière. Outre que la Parole ne convient & ne peut convenir qu'à des êtres doués de raison, cette faculté seroit même inutile à un être raisonnable qui ne communiqueroit avec aucun autre ; il est inutile de parler quand on est seul : l'homme n'est donc pas fait pour vivre seul & isolé, & c'est ainsi que Dieu lui-même en a jugé. "Il n'est pas bon que l'homme" soit seul, fesons-lui un aide semblable à lui"; Non est bonum esse hominem solum, faciamus ei adjutorium simile sibi. (Genes. Ij. 18.) Voilà notre destination bien marquée ; la sociabilité, & l'obligation de nous entr'aider.

Ils étoient donc en délire, les philosophes qui ont recherché avec tant de peine, dans les hypothèses plus absurdes les unes que les autres, l'origine, le fondement, & les commencements de la société parmi les hommes : la volonté du Créateur en est l'origine ; le besoin qu'a l'homme du secours de ses semblables en est le fondement, les commencements en remontent jusqu'à la création du premier homme & de la permière femme, la charité en est le lien nécessaire, le langage donné exclusivement à l'homme en est tout à la fois l'instrument & la preuve.

L'instrument de la charité universelle, du bonheur des hommes dans la société! Nous avons donc le plus grand intérêt d'approfondir la nature du langage, d'en étudier le méchanisme, d'en reconnoître les principes fondamentaux & les règles essentielles. On a tâché, dans ce Dictionnaire, de les développer d'une manière lumineuse, de les discuter avec exactitude, & de les apprécier avec justesse. Mais l'ordre alphabétique n'ayant pas permi de les présenter sous le point de vûe lumineux d'une disposition systématique, on va y suppléer ici par un Tableau méthodique, qui indiquera la manière de lire de suite, comme un Traité didactique, tous les Articles relatif à la GRAMMAIRE : les principales divisions y seront marquées, de manière à distinguer nettement les diverses parties du système grammatical, à indiquer la subordination des uns à l'égard des autres, & à former un ensemble d'où résultera une plus grande masse de lumière.

POINT DE VUE GÉNÉRAL.

GRAMMAIRE. On trouvera dans cet Article un tableau analytique de cette science, qui suffiroit peut-être pour diriger les Lecteurs dans l'étude raisonnée de ses principes, si la composition des Articles suivant n'avoit pas agrandi les vûes & augmenté la matière. Le Tableau qui va suivre sera plus exact & plus complet ; mais il est toujours bon de jeter sur celui-ci un coup d'œil préliminaire.	Tom, II, pag. 189
GRAMMAIRIEN.	198
GRAMM. ET LITTÉRAT.	Tome III.
Parole prononcée ou écrite.	
DIVISION MÉTHODIQUE.	
VOIX. Méchanisme de la parole.	Tom.III, p. 634.
VOIX DES ANIMAUX.	639
VOIX DES OISEAUX.	641
VOIX DES QUADRUPÉDES.	642
Éléments de la parole.	
VOIX.	643
VOYELLE.	647
I.	I
E.	646
II.	273
Y.	II. 659

O.	II. 677
AU.	I. 274
EAU.	650
EU.	II. 38
III.	591
ARTICULATION.	I. 256
MOUILLÉ.	II. 586
CONSONNE.	I. 471
NASALE.	II. 620
NASALITÉ.	623, II. 511, 610
LIQUIDE.	475, 393, III. 275
LABIALE.	II. 396
B.	I. 285
P.	II. 744
V.	III.615
F.	II. 64
LINGUALE.	474, 534
T.	III. 487
G.	II. 138, 390, III. 267
C.	I.335, III. 659, 352, II. 380
GUTTURALE.	200
SIFFLANTE.	III. 461
MUET (art. I.)	II.605
Schéva.	III. 374
PARAGOGIQUE	II. 758
EUPHONIQUE.	43
LETTRES.	461
MAJUSCULE.	514
MINUSCULE.	553
UNCIALE.	III. 592
CARACTÈRE.	I. 342
RUNE OU RUNIQUE.	III. 350
SAMARITAIN.	355
Anti-sigma.	I. 200
Alpha.	140
ALPHABET.	142
Alphabétique.	345
II. Combinaisons de ces Éléments.	

SYLLABE.	III. 466
DIPHTONGUE.	I. 623
Auriculaire.	277
Oculaire.	II.680
TRIPHTONGUE.	III. 579
BAILLEMENT.	I. 286
HIATUS	II. 244
ÉLIDER, ÉLISION.	I. 687
ÉCHTLIPSE.	658
SYNALÈPHE.	III. 474
EUPHONIE.	II. 42
PROSODIE.	III. 255
QUANTITÉ.	268
ACCENT.	I. 46
Apre.	222
Circonflexe (art. I.)	395
Grave.	II. 399
Prosodique (art. I.)	III. 258
III. Parole écrite.	
ECRITURE.	I. 654
ÉCRITURE CHINOISE.	656
ÉCRITURE DES EGYPTIENS	657
HIÉROGLYPHE.	II. 247
BUSTROPHE.	I. 334
TACHÉOGRAPHIE, ou TACHYGRAPHIE,	III. 489
SIGNES. (ÉCRITURE PAR)	406
BRACHYGRAPHIE	I. 330
POLYGRAPHIE.	III. 167
STÉGANOGRAPHIE.	412
CRYPTOGRAPHIE.	I. 533
CHIFFRE.	387
CLEF.	406
DÉCHIFFRER	545
IV. Lecture.	
LIRE.	II 476
ÉPELER.	I. 726
ÉPELLATION.	727
ABÉCÉ.	7
Abécédaire.	10
SYLLABAIRE.	III. 465

I. DIVISION. Parties d'Oraison.	
ORAISON. (Gramm.)	II. 71(8)
MOT.	570
MONOSYLLABE,	566
Monosyllabique.	567
DISSYLABE.	I. 632
TRISSYLLABE, TRISSYLLABIQUE.	III. 579
POLYSYLLABE.	167
HOMONYME.	II. 256
SYNONYME.	III. 480
PARONYME.	II. 766
NÉGATIF.(art. II.)	634
MOT, TERME. Leur différence.	585
MOT, TERME, EXPRESSION. Leur différence.	586
TERME.	III. 522
Mots déclinables.	
DÉCLINABLE (voyez MOT, art. I.)	II. 571
NOM.	655
SUBSTANTIF (art. I.)	III. 441
Substantifier.	443
Substantivement.	ibid.
ABSTRACTIF.	I. 26
Abstraction.	27
Abstraire.	31
Abstraire, Faire abstraction. Leur différence.	ibid.
Abstrait.	ibid.
Concret.	454
APPELATIF.	217
COLLECTIF.	407
AUGMENTATIF.	277
DIMINUTIF.	62(3)
GÉNÉRIQUE.	II. 146
PATRONYMIQUE.	III. 35
PRÉNOM.	199
SURNOM.	461
Sobriquet.	399
PRONOM.	228
RELATIF. (art. IV.)	302
INDÉFINI (n°.3.)	II. 329
ADJECTIF.	I. 79

Adjectivement.	88
ARTICLE.	289, 258
Connotatif (n°. I.)	468
Partitif.	III. 19
Indéfini (n°.2.)	II. 328
Défini (art. I.)	I. 569
Démonstratif (Gramm.)	582
Possessif.	III. 187
Numérique	II. 676
VERBE.	III. 620
Verbal.	618
SUBSTANTIF	442
CONNOTATIF (n°.2.)	I. 468
Actif.	71
Passif.	III. 21
Neutre (art. II.)	II. 654
Transitif.	III. 575
Intransitif.	II. 349
Moyen.	593
Déponent.	I. 589
Relatif (art. I, n°.3.)	III. 300
Imitatif.	II. 299
Inchoatif.	322
Réduplicatif.	III. 290
Fréquentatif.	II. 132
Pronominal.	III. 237
Réciproque, Réfléchi.	380
Mots indéclinables.	
INDÉCLINABLE.	II. 326
SUPPLÉTIF.	III. 458
PRÉPOSITION.	200
ADVERBE.	I. 91
Adverbial.	101
Adverbialement.	102
Adverbialité.	ibid.
Adverbe, Phrase adverbiale. Leur différence.	101
CONJONCTION.	I. 459
CONJONCTIVE (art. I.)	ibid
COPULATIVE.	516
DISJONCTIVE.	619
ADVERSATIVE.	102

CONDITIONNELLE.	455
CONJONCTIF (art. II.)	459
ANTÉCÉDENT.	194
INTERJECTION.	II. 352
II. DIVISION. Syntaxe.	
SYNTAXE.	III. 454
Éléments de la Syntaxe.	
ACCIDENT.	I. 59
GENRE.	II. 159
FÉMININ.	91
NEUTRE (art. I.)	654
COMMUN.	I. 430
ÉPICÈNE.	728
HÉTÉROGÈNE.	II. 243
NOMBRE.	664
SINGULIER.	III. 397
PLURIEL.	69
DUEL.	I. 644
CAS.	349
OBLIQUE.	II. 678
SUBJECTIF.	III. 425
Nominatif.	II. 674
Vocatif.	III. 633
ADVERBIAL (n°. 5.)	I. 102
Génitif.	II. 155
Datif.	I. 537
COMPLÉTIF.	447
Accusatif.	63
Ablatif.	12
DEGRÉS DE COMPARAISON ou DE SIGNIFICATION.	575
POSITIF.	III. 186
COMPARATIF.	I. 439
SUPERLATIF.	III. 444
AMPLIATIF.	I. 154
Ampliation.	Ibid.
Très.	III. 573
DÉCLINAISON.	I. 564
PARISYLLABE.	II. 763
IMPARISYLLABE.	305
CONTRACTE.	I. 508

PARADIGME. (art. I.)	II. 752
HÉTÉROCLITE.	243
PERSONNE.	III. 51
TEMPS.	494
PRÉSENT.	216
AORISTE.	I. 208
IMPARFAIT.	II. 305
PRÉTÉRIT.	III. 216
PARFAIT.	II. 762
PLUSQUE-PARFAIT.	III. 71
Augment.	I. 275
Redoublement.	III. 290
FUTUR. (Gramm.)	II. 134
MODE ou MOEUF.	554
PERSONNEL.	III. 52
Indicatif.	II. 329
Impératif.	305
Suppositif.	III. 458
Subjonctif.	427
Optatif.	II. 709
Oblique (n°.2.)	678
IMPERSONNEL.	308
Infinitif.	330
Gérondif.	165
Supin.	III. 454
Participe.	3
CONJUGAISON.	I. 462
VOIX.	III. 646
BARYTON.	I. 298
CIRCONFLEXE (art. II.)	396
AUXILIAIRE.	281
PARADIGME (art. II.)	II. 755
ANOMAL.	I. 125
Anomalie.	ibid.
IRRÉGULIER.	II. 378
Irrégularité.	ibid.
DÉFECTIF.	I. 569
De la Proposition.	
PROPOSITION.	III. 241
ATTRIBUT.	I. 274
SUJET.	III. 444

Composé.	I. 448
Complexe.	446
PRINCIPALE.	III. 221
INCIDENTE.	II. 323
Explicative.	56
Déterminative.	I. 597
Oblique (n°.3.)	II. 679
INTERROGATIVE.	345
OPTATIVE (I. alin.)	709
EXCLAMATIVE.	47
NÉGATIVE (art. I.)	634
PÉRIODE.	III. 38
PROTASE (Gramm.)	263
APODOSE.	I. 212
Règles de Syntaxe.	
IDENTITÉ.	II. 278
CONCORDANCE.	I. 452
DÉTERMINATION.	597
RÉGIME.	III. 292
COMPLÉMENT.	I. 441
GOUVERNER.	II. 185
PHRASE.	III. 54
NÉGATION.	II. 635
PROPRIÉTÉ (art. II & III.)	III. 250
PROPRE (n°.4.)	248
TERMES PROPRES. PROPRES TERMES. Leur différence.	526
IMPROPRE (n°.3.)	II. 315
BARBARISME.	I. 289
CONTRE-SENS.	510
DISCONVENANCE.	626
Raport vicieux.	III. 277
CORRECTION (art.I.)	I. 517
CORRECT.	516
INCORRECTION.	III. 326
SOLÉCISME.	III. 402
CONTRETEMPS.	I. 52(1)
ANTILOGIE.	197
CLARTÉ, PERSPICUÏTÉ.	403
AMPHIBOLOGIE.	153
AMBIGUÏTÉ.	148
Ambigu.	147

ÉQUIVOQUE.	777
Équivoque, Ambiguïté, Double sens. Leur différence.	782
LOUCHE.	II. 492
Louche, Équivoque, Amphibiologique. Leur différence	II. 501
PARÉCHÈSE.	761
ARCHAISME.	I. 223
NÉOLOGISME.	II. 653
NÉOLOGIE.	652
Néologique.	ibid.
Néologue.	653
PURETÉ.	III. 265
PURISME.	ibid.
Puriste.	266
III. DIVISION. Langage figuré.	
FIGURE.	II. 108
FIGURES.	III. Supl. 672
Figures de Diction.	
DICTION.	I. 607
MÉTAPLASME.	II. 529
I°. Par Addition.	
PROSTHÈSE.	III. 262
ÈPENTHÈSE.	I. 727
Èpenthétique.	728
PARAGOGE.	II. 758
Paragogique.	ibid.
2°. Par Soustraction.	
APHÈRÈSE.	I. 211
SYNCOPE.	III. 474
Syncoper.	475
APOCOPE.	I. 212
3° Par Changement.	
DIÉRÈSE.	619
CONTRACTION.	508
Crase.	522
Syncophonèse, Synchrèse, Synèse, Crase.	479
MÉTATHÈSE.	II. 530
COMMUTATION.	I. 432
THÈSE.	III. 534
CONSONNANCE.	I. 470
I°. Consonnance physique.	
ALLITÉRATION.	133
ASSONNANCE.	266

PLOQUE.	III. 69
Syllepse.	III. 471
Antanaclase.	I. 192
PARONOMASE.	II. 766
Prosonomasie.	III. 259
HOMOÏOTELEUTON.	II. 256
2°. Consonnance rationelle.	
DÉRIVATION (art. II.)	I. 591
POLYPTOTE.	III. 167
Figures d'Oraison.	
ACCEPTION.	I. 56
SENS.	III. 375
TROPE.	580
1°. Par Ressemblance.	
MÉTAPHORE.	II. 524
EMBLÈME.	I. 705, 706, 707
SYMBOLE.	III. 472
DEVISE.	I. 597
2°. Par Correspondance.	
MÉTONYMIE.	II. 547
MÉTALEPSE.	522
3°. Par Connexion.	
SYNECDOQUE.	III. 475
ANTONOMASE.	I. 206
Figures de Syntaxe.	
APPOSITION.	220
PLÉONASME.	III. 67
EXPLÉTIF.	II. 54
EXUBÉRANCE.	63
ELLIPSE.	I. 688
ELLIPTIQUE.	689
RETRANCHEMENT.	III. 320
ZEUGME.	660
Proftozeugme.	264
Mézozeugme.	II. 521
Hypozeugme.	271
SYNTHÈSE.	III. 485
ANACOLUTHE.	I. 170
ÉNALLAGE.	711
ANTIPTOSE.	199
SUPPLÉMENT.	III. 456

INVERSION.	III. 359
HYPERBATE.	265
ANASTROPHE.	I. 186
PARENTHÈSE.	II. 761
Parembole.	ibid.
SYNCHISE.	III. 474
HYPALLAGE.	II. 262
Figures d'Élocution.	
ÉLOCUTION (Grammaire.)	I. 690
I°. Par Union.	
POLYSINDÉTON.	III. 167
ADJONCTION.	I. 88
2°. Par Désunion.	
ASYNDÉTON.	270
DISJONCTION.	629
3°. Par Répétition.	
RÉPÉTITION (art. II.)	III. 315
Répétitions parallèles.	
ANAPHORE.	I. 185
CONVERSION.	513
Épiphore, Épistrophe.	735
COMPLEXION.	447
Simploque.	III. 474
Répétitions antiparallèles.	
RÉDUPLICATION.	290
ANADIPLOSE.	I. 173
CONCATÉNATION.	449
ÉPANADIPLOSE.	725
ANTIMÉTABOLE, ANTIMÉTALEPSE, ANTIMÉTATHÈSE.	197
Antistrophe (art. I.)	201
Régression.	III. 298
Réversion.	321
Répétitions vicieuses.	
RÉPÉTITION. (art. I.)	312
PÉRISSOLOGIE.	46
TAUTOLOGIE.	492
Tautologique.	ibid.
BATTOLOGIE.	I. 299
REDITE.	III. 290
IV. DIVISION. Étymologie.	

ETYMOLOGIQUE. (ART)	II. 38
ÉTYMOLOGIE.	20
FORMATION.	II. 113
PRIMITIF.	III. 221
DÉRIVATION. (art. I.)	I. 591
COMPOSÉ.	443
ATTRACTION.	272
PARTICULE.	III. 14
PRÉPOSITIF.	200
POSTPOSITIF.	190
AFFIXE.	I. 106
RÉDUPLICATIF.	III. 290
TERMINAISON.	526
INFLEXION.	II. 334
ENCLITIQUE.	I. 712
EUPHONIE.	II. 42
EUPHONIQUE.	43
RACINE.	III. 275
RADICAL.	276
THÈME (art. I.)	53(8)
INVESTIGATION.	II. 376
ONOMATOPÉE	690
CATACHRÈSE.	I. 357
V. DIVISION. Application des principes aux langues.	
ANALOGIE.	174
ANALOGUE, ANALOGIQUE. Leur différence.	182
USAGE.	III. 602
LANGAGE.	II. 397
LANGAGE, LANGUE, IDIOME, DIALECTE, PATOIS, JARGON. Leur différence.	399
DACTYLOLALIE, ou DACTYLOLOGIE,	535
LANGUE.	II. 400
ANALOGUE.	I. 182
TRANSPOSITIVE.	III. 577
PROPRIÉTÉ (art. I.)	249
JARGON.	II. 380
DIALECTE.	I. 600
DORIQUE.	638
ÉOLIEN.	724
IDIOTISME.	II. 280

GRAMMATICAL.	198
Grammaticalement.	ibid.
IMITATION.	300
I. Langues particulières.	
HÉBRAÏQUE (LANGUE). Ce article n'est pas à couvert de tout reproche.	212 (?)
HÉBRAÏSME.	II. 239
COPTE.	I. 514
GREC.	II. 199
GREC VULGAIRE ou MODERNE.	200
HELLÉNISME.	239
HELLÉNISTIQUE.	240
ACCENT. (Langue grèque)	I. 52
ESPRIT.	II. 1
PRÉPOSITIONS GRÈQUES.	I. 355
Figurative.	II. 98
TUDESQUE (LANGUE).	III. 589
ROMANE ou ROMANCE (LANGUE).	346
FRANCOIS.	II. 124
LANGUE FRANCOISE.	447
ABONDANCE (Langues).	I. 16
GALLICISME.	II. 144
LANGUE ANGLOISE.	444
LANGUE DES CANTABRES ou BASQUES,	445
LANGUE NOUVELLE.	450
SAMSKRET.	III. 355
PRONONCIATION DES LANGUES.	239
II. Étude des Langues.	
RUDIMENT.	350
RUDIMENTAIRE.	ibid.
MÉTHODE.	II. 530
ANALYSE GRAMMATICALE.	I. 184
CONSTRUCTION.	479
THÈME (art.II.)	III. 532
TRADUCTION, VERSION.	538
TRADUCTION.	549
DICTIONNAIRE DES LANGUES.	I. 608
APPARAT.	217
LEXIQUE.	II. 472
DICTIONNAIRE, VOCABULAIRE, GLOSSAIRE. Leur différence.	I. 617

III. Orthographe.	
ORTHOGRAPHE.	II. 741
ORTHOGRAPHIQUE.	743
ANALOGIE (Gramm.)	I. 176
NÉOGRAPHISME.	II. 639
NÉOGRAPHE.	ibid.
INITIAL.	335
FINAL.	113
MOBILE.	554
QUIESCENT.	III. 273
MUET (art.II.).	II. 605
ACCENTUATION.	I. 56
ACCENTUER.	ibid.
TRÉMA.	III. 577
DIÉRÈSE.	I. 620
CÉDILLE.	362
APOSTROPHE. s.m.	216
TIRET.	III. 533
PROSODIQUE (art.II.)	258
PONCTUATION.	167
POINT.	163
Admiratif.	I. 90
Exclamatif.	II. 47
VIRGULE.	III. 633
VI. DIVISION. Remarques particulières sur la Langue françoise.	
I. Noms.	
AMPHIGOURI.	I. 153
GRÂCE.	II. 186
II. Adjectifs.	
AUCUN.	I. 274
CE, CES.	361
GALANT. (Gramm.)	II. 140
HABILE.	205
LE, LA, LES.	456
TOUT, CHAQUE. Leur différence.	III. 537
TOUT, TOUT LE, TOUS LES. Leur différence.	ibid.
III. Pronoms.	
ELLE.	68(8)

SOI-MÊME, LUI-MÊME. Leur différence.	III. 402
TU, VOUS. Leur différence.	588
IV. Verbes.	
ACCOUTUMER.	I. 61
AVOIR ACCOUTUMÉ, ÊTRE ACCOUTUMÉ, S'ÊTRE ACCOUTUMÉ. Leur différence.	62
ACCROIRE.	ibid.
FAIRE ACCROIRE, FAIRE CROIRE. Leur différence.	ibid.
ACHEVER.	66
FAIRE AIMER DE, FAIRE AIMER À. Leur différence.	11(2)
II. TABLEAU MÉTHODIQUE POUR LA LITTÉRATURE.	

Je reprendrai encore les réflexions de Quintilien. "Si les dieux, dit ce sage rhéteur, ne nous ont rien donné de meilleur que l'usage de la parole ; que pouvons-nous trouver de plus digne de notre application & de nos travaux, ou en quoi aimerions-nous mieux l'emporter sur les hommes, qu'en ce qui les rend eux-mêmes supérieurs aux autres animaux" ? Si nihil à diis oratione melius accepimus ; quid iam dignum culiu ac labore ducamus, aut in quo malinus prœstare hominibus, quam quo ipsi homines ceteris animalibus prœstant ? (Instit. orat. II. 16.) Car sans parler de bien d'autres avantages, "n'est-ce pas, dit-il, une belle chose, de pouvoir, par la faculté de penser & de parler commune à tous les hommes, vous élever à un tel degré de mérite & de gloire, que, semblable à Périclès, vous paroissiez moins parler & discourir que lancer des éclairs & des foudres" ? Nonne pulchrum vel hoc ipsum est, ex communi intellectu verbisque quibus utuntur omnes tantum assequi laudis ξ gloriae, ut, non loqui ξ Orare, sed, quod Pericli contigit, fulgurare ae tonare videaris? (ibid.) Ajoutons ici l'éloge que Cicéron fait des Lettres dans son beau Discours pour le poète Archias (vij. 16.) "Les Lettes, dit-il sont l'aliment de la Jeunesse, le charme de la Vieillesse ; un ornement dans la prospérité, une ressource & une consolation dans l'adversité ; elles nous récréent dans nos maisons, elles ne nous embarrassent point au dehors ; elles veillent la nuit avec nous, elles nous suivent dans nos voyages, elles nous accompagnent aux champs". Hœc studia Adolescentiam alunt, Senectutem oblectant ; secundas res ornant, adversis perfugiuns ac solatium prœbent ; delectant domi, non impediunt foris ; pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur. Voilà, ce semble, des motifs suffisants pour faire désirer un Tableau méthodique des Articles relatifs à la LITTÉRATURE compris dans les trois volumes de cet ouvrage. Nous allons tâcher de satisfaire ce juste désir.

DIVISION	
I. DIVISION. Du Style.	
STYLE.	III. 413, 417
I. Figures de Style.	

1°. Par dévelopement.	
EXPOLITION.	II. 56
MÉTABOLE.	521
SYNONYMIE (art. II.)	III. 484
SYNATHROÏSME.	474
CONGOBLATION.	I. 457
DISTRIBUTION.	633
ÉNUMÉRATION.	724
ATHROÏSME.	270
PÉRIPHRASE.	III. 44
CIRCONLOCUTION.	I. 397
CIRCONLOCUTION, CIRCUÏT, PÉRIPHRASE. Leur différence.	Ibid.
ANTONOMASE.	206
SUSPENSION.	III. 463
SUSTENTATION.	465
DESCRIPTION.	I. 596
CHRONOGRAPHIE.	395
TOPOGRAPHIE.	III. 537
PROSOPOGRAPHIE.	259
ÉTHOPÉE.	II. 7
PORTRAIT.	III. 182, 183
Tableau.	489
HYPOTYPOSE.	II. 270
Diatypose.	I. 607
DÉFINITION.	570, 571
IMAGE.	II. 294
PARALLÈLE.	758
2°. Par Raisonnement.	
EXAGÉRATION.	45
AUXÈSE.	I. 281
EXTÉNUATION.	II. 61
TAPINOSE.	III. 491
COMMUNICATION.	I. 432
CONCESSION.	451
PARHOMOLOGIE.	II. 762
PAROMOLOGIE.	766
PROLEPSE.	III. 222
ANTÉOCCUPATION.	I. 194
OCCUPATION.	II. 679

PRÉOCCUPATION.	III. 199
SUBJECTION.	III. 425
HYPOBOLE.	II. 270
ÉPIPHONÉME.	I. 734
3°. Par Combinaison.	
COMPARAISON.	435, 436
SIMILITUDE.	III. 390
ANTAPODOSE.	I. 193
ALLÉGORIE.	119
DISSIMILITUDE.	631
ANTITHÈSE.	201
HYSTÉROLOGIE.	II. 271
ANTIMÉTALEPSE.	I. 197
PARADOXISME.	II. 757
ALLUSION.	I. 134
ANNOMINATION.	191
GRADATION.	II. 188
CLYMAX.	I. 406
PARADIASTOLE.	II. 749
ASSIMILATION.	I. 266
4°. Par Fiction.	
HYPERBOLE.	II. 268
HYPERBOLIQUE.	269
LITOTE.	477
DIMINUTION.	I. 623
INTERROGATION.	II. 346
DUBITATION.	I. 643
APORIE.	213
PRÉTÉRITION ou PRÉTERMISSION.	III. 216
RÉTICENCE.	319
PRÉCISION (Gramm.)	196
APOSIOPÈSE.	I. 214
INTERRUPTION.	II. 349
DIALOGISME.	I. 602
ÉPANORTHOSE.	725
ÉPITROPE.	751
PARRHÉSIE.	II. 767
IRONIE.	376. III. Supl. 706
Antiphrase.	I. 199
Contrevérité.	511

MIMÈSE.	II. 563
CHLEUASME.	I. 388
ASTÉISME.	258
CHARIENTISME.	385
SARCASME.	III. 360
Myctérisme.	II. 610
B b b b b	
5°. Par Mouvement.	
COMMINATION.	I. 430
DÉPRÉCATION.	590
OBSÉCRATION.	II. 679
EXCLAMATION.	47
OPTATION.	710
IMPRÉCATION.	312
SERMENT.	III. 386
APOSTROPHE, s. f.	I. 214
PROSOPÉE.	III. 259
ANTHROPOLOGIE.	I. 195
ANTHROPOPATHIE.	196
II. Qualités du Style.	
EXPRESSION.	II. 58
ÉLOCUTION (Belles-Lettres.)	I. 690
DICTION (Belles-Lettres.)	607
ÉLOCUTION, DICTION, STYLE. Leur différence.	698
ANALOGIE (Belles-Lettres.)	180
DISPARATE.	630
CONVENANCES.	511
BIENSÉANCES.	325
VÉRITÉ RELATIVE.	III. 626
TON.	534
BRILLANT.	I. 331
FLEURI.	II. 117
GRACIEUX.	187
FIGURÉ.	110
FAMILIER.	83
BURLESQUE.	I. 331
JARGON.	II. 381
SUBLIME (Style.)	III. 434, 438
SIMPLE.	394
SIMPLICITÉ.	396
TEMPÉRÉ.	492

ÉLÉGANCE.	I. 674
AMÉNITÉ.	148
NOBLESSE.	III. 657
NATUREL.	631
NAÏF.	612
NAÏF, NATUREL. Leur différence.	614
LA NAÏVETÉ, UNE NAÏVETÉ. Leur différence.	615
FACILITÉ.	81
FACILE.	80
DÉLICATESSE.	I. 580
FINESSE.	II. 113
FINESSE, DÉLICATESSE. Leur différence.	II. 115
FIN, DÉLICAT. Leur différence.	113
GRÂCE.	186
GRACIEUX,	187
ABANDON.	I. 5
ABONDANCE. (Belles-Lettres.)	20
MOUVEMENTS DU STYLE.	II. 590
CHALEUR.	I. 373
CONTRASTE.	509
APOSTROPHE.	215
COMPARAISON.	436
IMAGE.	II. 288
ESQUISSE.	5
ÉPITHÈTE.	I. 746. III. Supl. 670
APPLICATION.	218
ALLUSION.	138
JEU DE MOTS.	II. 381
POINTE.	III. 165
PLAISANTERIE.	62
MOT (BON).	II. 585
FIGURES.	III. Supl. 672
PROPRIÉTÉ. (art. IV.)	III. 250
ANACRÉONTIQUE.	I. 171
MAROTIQUE.	II. 516
III. Du Style quant à la Diction.	
CLARTÉ DU DISCOURS.	I. 402
CORRECTIF.	516
PRÉCISION. (Littérat.)	III. 190
PRÉCIS, CONCIS. Leur différence.	195
PRÉCIS, SUCCINT, CONCIS. Leur différence.	ibid.

LACONISME.	II. 397
EMPHASE.	I. 708
ÉNERGIE.	713
ÉNERGIE, FORCE.	ibid.
TUTOIEMENT.	III. 590
TRANSITION.	576
HARMONIE DU STYLE.	II. 210
HIATUS.	246
ARTICULATION.	I. 264
NASALE.	II. 622
MUET.	602
ACCENT.	I. 54
PROSODIE.	III. 257
SONS (ACCORD DES).	406
RYTHME.	335
NOMBRE.	II. 668, 670
CADENCE.	I. 339
PROSE.	III. 254
PROSATEUR.	ibid.
PÉRIODE.	III. 40
PÉRIODIQUE.	44
ÉLÉGANCE.	I. 674
USAGE.	III. 607
IV. Vices du Style.	
AFFECTION.	I. 104
AMPOULÉ.	162
BAS.	298
DIFFUS.	621
VERBEUX.	III. 626
VERBIAGE.	ibid.
PROLIXE.	223
PROLIXITÉ.	ibid.
BRACHYLOGIE.	I. 330
CONCETTI.	451
AMBAGES.	147
GALIMATIAS.	II. 141
PHÉBUS.	III. 53
II. DIVISION. Versification.	
I. Versification françoise.	

VERS.	III. 627
ALEXANDRIN.	I. 119
RIME.	III. 337
RIMAILLEUR.	ibid.
RIMEUR.	340
BLANCS (VERS).	I. 326
ASSONNANCE.	267
ASSONNANT.	268
CÉSURE.	363
HÉMISTICHE.	II. 240
ENJAMBEMENT.	I. 715
CHEVILLE.	386
HIATUS.	II. 246
LICENCE.	472
DISTIQUE.	I. 632
QUATRAIN.	III. 272
TÉTRASTIQUE.	528
SIXAIN.	399
STROPHE.	Supl. 413.
STANCE.	Supl. 411.
II. Versification grèque & latine.	
I°. Des Pieds.	
MÉTRIQUE (ART).	II. 552
PIED.	III. 56
PYRRHICHE ou PYRRHIQUE	266
TRIBRACHE ou TRIBRAQUE	578
IAMBE.	II. 276
CHORÉE.	I. 394
Trochée.	III. 579
DIPYRRHICHE ou DIPPYRRHIQUE.	I. 626
Procéleusmatique.	III. 222
SPONDÉE.	411
DACTYLE.	I. 534
ANAPESTE.	185
Antidactyle.	197
AMPHIBRAQUE.	154
Brachychoréa	330
AMPHIMACRE.	153
Crétique.	522
BACCHE.	286
ANTIBACCHIQUE.	197

Palimbacchique.	II. 745
PEON.	ibid.
ANTIPASTE.	I. 201
CHORIAMBE.	394
DIJAMBE.	622
DICHORÉE.	607
Ditrochée.	634
MOLOSSE.	II. 566
ÉPITRITE.	I. 751
DISPONDÉE.	630
2°. Des Vers.	
MÉTRIQUE. (VERS)	II. 552
HEXAMÈTRE.	243
B b b b b	2
Spondaïque.	III. 411
Dactylique.	I. 535
PENTAMÈTRE.	III. 35
IAMBIQUE.	II. 276
Dimètre.	I. 622
Trimètre.	III. 579
Tétramètre.	528
Scazon.	371
Acatalecte ou Acatalectique.	I. 46
Catalecte ou Catalectique.	360
Brachycatalecte ou Brachucatalectique.	330
Hypercatalectique ou Hypermètre.	II. 269
MIMIAMBE.	553
HENDÉCASYLLABE.	242
Phaleuce ou Phaleuque.	III. 53
Saphique.	359
ADONIQUE ou ADONIEN.	I. 90
ANAPESTIQUE.	185
ALCAÏQUE.	118
CHORAÏQUE.	393
Trochaïque.	III. 580
ARCHILOQUIEN.	I. 224
ALCMANIEN.	118
ASCLÉPIADE.	265
FALISQUE ou PHALISQUE.	II. 83
GALLIAMBE, GALLIAMBIQUE.	144
GLYCONIEN.	168

PANCRATIEN.	746
PHÉRÉCRATE ou PHÉRÉCRATIEN.	III. 54
PRODIQUE.	241
RHOPALIQUE.	335
PALINDROME.	II. 745
SATURNIEN.	III. 370
CRÉMENT.	I. 522
CÉSURE.	364
TRIHÉMIMÈRE.	III. 579
HEPHTHÉMIMÈRE.	II. 242
HENNÉHÉMIMÈRE.	ibid.
SYSTOLE.	III. 487
SCANDER.	371
3°. De quelques poèmes anciens.	
ABEILLES.	I. 10
ANTISTROPHE (art.II.)	201
ÉPODE.	752
ÉPIBATÉRION.	728
ÉPICÉDION.	752
PAEAN.	II. 744
TÉTRALOGIE.	III. 526
POÉSIE DES HÉBREUX.	134
BARDE ou BAIRD.	I. 289
BARDIT.	293
III. DIVISION. Poésie.	
I. Principes généraux.	
POÉSIE.	III. 112, 131
POÉSIE PROVENCALE.	136
TROUBADOURS.	586
TROUVÈRE.	588
POÈME.	72
POÉTIQUE.	156
POÈTES. (LIBERTÉ DES).	ibid.
POÈTE.	137. Supl. 716
POÈTE COURONNÉ.	152
IMPROVISATEUR.	II. 315
GÉNIE.	148, 151, 153
GÉNIE, ESPRIT. Leur différence.	153
GÉNIE, GOÛT, SAVOIR. Leur différence.	154
GÉNIE, TALENT. Leur différence.	155

IMAGINATION.	295, 297
ENTHOUSIASME.	I. 717, 720, 722. III. Supl. 665
ÉLOQUENCE POÉTIQUE.	I. 703
STYLE. (POÉSIE DU)	III. 423
POÉTIQUE. (STYLE.)	163
POÉTIQUE. (HARMONIE)	162
PROSAÏQUE.	252
INVENTION (Poésie.)	II. 354
INCIDENT.	322
PLAN.	III. 65
SYSTÊME.	486
ATTENTION.	I. 272
FICTION.	II. 92
PERSONNAGE ALLÉGORIQUE.	III. 50
PERSONNIFIER, PERSONNALISER. Leur différence.	ibid.
MERVEILLEUX.	II. 518
VRAISSEMBLANCE.	III. 648
ILLUSION.	II. 285
CONTINUÏTÉ.	I. 508
BEAU.	300
BEAU, JOLI. Leur différence.	321
BONTÉ.	328
INTÉRÊT.	II. 339, 340
INTÉRESSANT.	338
MŒURS.	557
PATHÉTIQUE.	III. 29
PASSIONS.	23
RHAPSODIE.	323
RHAPSODES.	322
PIÈCE.	55
II. Épopée.	
POÈME CYCLIQUE.	77
ÉPOPÉE.	I. 753
POÈME ÉPIQUE.	735. III. 82
FABLE.	II. 72
ACTION.	I. 72
INTRIGUE.	II. 349
ÉPISODE.	I. 734
ÉPISODIQUE.	737

EXPOSITION.	II. 57
NARRATION.	615
RÉCIT POÉTIQUE.	III. 282
DESCRIPTION.	I. 503
DÉFINITION.	572
SITUATION.	III. Supl. 397
RECONNOISSANCE.	288
RÉVOLUTION.	321
DÉNOUEMENT.	I. 585
ACHÈVEMENT.	65
MORALITÉ.	II. 568
POÉME EN PROSE.	III. 112
III. Poésie dramatique.	
SPECTACLES.	409
POÉME DRAMATIQUE.	79
DRAME.	I. 639
Dramatique.	ibid.
SUJET.	III. 444
ACTE.	I. 68
ENTRACTE.	723
UNITÉS d'action, d'intérêt, de temps, de lieu.	III.593, 596
PROTASE.	263
Protatique.	264
ÉPITASE.	I. 744
CATASTROPHE.	360
CONFIDENT.	456
DIALOGUE POÉTIQUE,	604
APARTÉ.	I. 211
SOLILOQUE.	III. 405
ÉLOQUENCE POÉTIQUE.	703
RÉCIT DRAMATIQUE.	III. 283
CHŒUR.	I. 388
DÉCLAMATION THÉÂTRALE.	556
DÉCLAMATION NOTÉE.	551
DÉCORATION.	556
PARTERRE.	III. 1
CABALE.	I. 337
COMÉDIEN.	427
ACTEUR, COMÉDIEN. Leur différence.	71
PERSONNAGE, RÔLE. Leur différence.	III. 50
TRAGÉDIE.	551, 561

CHŒUR.	I. 388, 390
COMÉDIE.	I. 412
PROLOGUE.	224
INTRIGUE.	II. 351
COMIQUE.	I. 428
RIDICLE.	III. 336
PLAISANT.	59
ÉPILOGUE.	I. 733
SOTISE ou SOTIE.	III. 408
MIME.	II. 552
PARADE.	750
COMÉDIE SAINTE.	I. 412
MORALITÉS.	II. 570
PANTOMIME.	746
HISTRION.	II. 255
FARCE.	86
THÉATRE ITALIEN.	III. 528
ARLEQUIN.	I. 226
PARODIE.	II. 763, 764
POÉTE COIQUE.	III. 149
SATIRE DRAMATIQUE.	370
IV. Poésie lyrique.	
LYRIQUE.	502
POÉSIE LYRIQUE.	II. 134
ODE.	II. 680
HYMNE.	258
POÉME SÉCULAIRE.	III. 112
HYMNOGRAPHIE.	II. 262
HYMNODE.	261
CANTIQUE.	I. 340
CANTATE.	ibid.
DITHYRAMBE.	633
DYTHYRAMBIQUE.	634
ROMANCE.	III. 346
CHANSON.	I. 376
BRUNETTE.	331
HYMÉNÉE.	II. 258
ÉPITHALAME.	I. 744
POÉME GÉNÉTHLIAQUE.	III. 94
POÉME LYRIQUE.	ibid.
OPÉRA.	II. 693, 703

INTERMÈDE.	345
OPÉRA COMIQUE.	708
OPÉRA ITALIEN.	709
FÉERIE.	91
Fées.	90
CHANT.	I. 379
Chanteur, Chantre. Leur différence.	384
RÉCITATIF.	II. 284
AIR.	I. 112
ARIETTE.	225
DUO.	644
CHŒUR D'OPÉRA.	391
PROLOGUE.	III. 224
CANEVAS.	I. 340
COMÉDIE-BALLET,	426
FÊTE.	II. 492
CONCERT SPIRITUEL.	I. 450
ORATORIO.	II. 739
POÉTE LYRIQUE.	III. 154
JEUX.	II. 383
SCÈNE.	II. 371
SCÉNIQUE.	372
V. Poésies diverses.	
DIDACTIQUE.	I. 617
POÉME DIDACTIQUE.	III. 77
PHILOSOPHIQUE.	112
DESCRIPTIF.	I. 592
ÉPITRE.	748
SATIRE.	III. 360, 363
DISCOURS. (Belles-Lettres.)	I. 628
ÉGLOGUE.	667 & s.
PASTORALE. (POÉSIE.)	III. 26
IDYLLE.	II. 284
BERGERIES.	I. 323
POÉTE BUCOLIQUE.	III. 149
ÉLÉGIE.	I. 678
ÉLÉGIAQUE.	681
APOLOGUE.	272
ALLÉGORIE.	319
PARABOLE, ALLÉGORIE. Leur différence.	II. 749
ALLÉGORIQUE.	I. 129

FABLE.	II.64
CONTE.	I. 504
RÉCIT DE L'APOLOGUE.	III. 282
RÉCIT FABULEUX.	284
CONTE, FABLE, ROMAN. Leur différence.	I. 506
FABLIAUX.	II. 73
ÉPIGRAMME.	I. 728, 732
MADRIGAL.	III. Supl. 708
IMPROMPTU.	II. 313
GALANT (Belles-Lettres.)	140
BOUQUET.	I. 329
SONNET.	III. Supl. 721
RONDEAU.	347
RONDEAU SIMPLE.	Ibid.
RONDEAU REDOUBLÉ.	348
TRIOLET.	579
BALLADE.	I. 288
PALINOD.	II. 746
ÉPITAPHE.	I. 742
ÉNIGME.	713
LOGOGRYPHE.	II. 495
CHARADE.	I. 384
IV. DIVISION. Rhétorique.	
I. Vûes générales.	
RHÉTORIQUE.	III. 324, 325
Rhéteur.	324
PARTITION.	20
ÉLOQUENCE.	I. 701. III. Supl. 661
CONVICTION, PERSUASION. Leur différence.	I. 513
DISERT, ÉLOQUENT. Leur différence.	628
PASSIONS (Rhét.)	III. 21
SILENCE (art. orat.)	390
INSINUATION.	II. 337
INSINUER, PERSUADER, SUGGÉRER. Leur différence.	338
MÉTHODE. (Arts & Sciences.)	546
EUPHÉMISME.	39
PRÉCAUTIONS AURATOIRES.	III. 191
AMPLIFICATION.	I. 154, 159
CHRIE.	394
DÉFINITION.	571

DESCRIPTION.	593
PORTRAIT. (Belles-Lettres.)	III. 183
CIRCONSTANCES.	I. 398
PENSÉE.	35
ORATEUR.	II. 715, 720
ORATEURS GRECS.	721
ORATEURS ROMAINS.	730
II. Principes particuliers.	
ORAISON. (Rhétorique.)	712
HARANGUE.	II. 206
DISCOURS.	I. 627
HARANGUE, DISCOURS, ORAISON. Leur différence.	II. 209
QUESTION.	III. 272
DÉLIBÉRATIF.	I. 575, 576
DÉMONSTRATIF.	582
JUDICIAIRE.	II. 387
CHAIRE (ÉLOQUENCE DE LA).	I. 365
PRÉDICATION, SERMON. Leur différence.	III. 198
BARREAU.	I. 294
INVENTION. (Éloquence.)	II. 358
LIEUX COMMUNS EN LITTÉRATURE.	473
TOPIQUE.	III. 536
DISPOSITION.	I. 630
EXORDE.	II. 49
DIVISION.	I. 635
NARRATION ORATOIRE.	II. 620
RÉCIT.	III. 281
RÉCIT ORATOIRE.	282
PREUVE.	217
EXEMPLE.	II. 48
CONFUTATION.	I. 457
RÉPUTATION.	III. 291
Réponse, Réplique, Répartie. Leur différence.	316
PÉRORAISON.	47
Anacéphaléose.	I. 70
DÉCENCE. [Rhét.)	545
DÉCENCE, DIGNITÉ, GRAVITÉ. Leur différence.	ibid.
DÉCLAMATION. (Éloquence.)	547
PRONONCIATION.	III. 238, bis.
CÉLOSTOMIE.	362
PLASTIASME.	III. 66

III. Différents genres de Compositions.	
DÉCLAMATION. (Rhét.)	I. 549
DÉCLAMATEUR.	547
ORAISON FUNÈBRE.	II. 713, 714. III. Supl. 714
ÉLOGE.	I. 699
ÉLOGES ACADÉMIQUES.	ibid.
ÉLOGES, LOUANGE. Leur différence.	700
ÉPISTOLAIRE.	738
LETTRE, ÉPITRE, MISSIVE.	II. 466
Lettres des Anciens.	467
Lettres Socratiques.	468
Lettres des Modernes.	469
Lettres de Recommandation.	470
ÉPITRE DÉDICATOIRE.	I. 751
FLATTERIE.	II. 116
FLATTEUR, ADULATEUR. Leur différence.	117
HISTOIRE.	II. 248. III. Supl. 696
RÉCIT HISTORIQUE.	283
HARANGUE HISTORIQUE.	II. 207
DIRECT.	I. 626
ANA, ANECDOTES.	164
MÉMOIRES.	III. Supl. 709
ROMAN.	III. 341
ROMAN DE CHEVALERIE.	344
DIALOGUE.	I. 603
DIALOGUE PHILOSOPHIQUE ou LITTÉRAIRE.	604
RAPORT (Barreau.)	III. 278
DISSERTATION.	I. 631
CONSOLATION.	470
PROLUSION.	III. 228
PRÉFACE.	198
PALINODIE.	II. 746
IV. Abus de la Parole.	
ANAGRAMME.	I. 173
CHRONOGRAMME.	395
KALEMBOURG.	II. 391
TURLUPINADE.	III. 590
RÉBUS.	279
QUOLIBET.	273

ACROSTICHE.	I. 67
PENTACROSTICHE.	III. 68
TAUTOGRAMME.	492
MACARONIQUE.	II. 512
V. DIVISION. Littérature.	
I. Notions générales.	
LETTRES. (LES)	465
LITTÉRATURE.	479
ÉRUDITION.	I. 783
ÉRUDIT.	ibid.
LITTÉRATURE, ÉRUDITION, SAVOIR, SCIENCE, DOCTRINE. Leur différence.	II. 479
ARTS, ARTS LIBÉRAUX.	I. 226
NATURE (LA BELLE).	II. 624
COMMUN.	I. 431
GOÛT.	II. 168. III. Supl. 674
IMITATION.	II. 300, 301, 302
IMITER, COPIER, CONTREFAIRE. Leur différence.	305
PASTICHE.	III. 25
PLAGIAT.	56
RÈGLES.	294
RÈGLE, MODELE. Leur différence.	305
ESPRIT.	II. 1
ESPRIT, RAISON, BON SENS, jugement, ENTENDEMENT, CONCEPTION, INTELLIGENCE, GÉNIE. Leur différence.	5
ENTENDRE, COMPRENDRE, CONCEVOIR. Leur différence.	I. 716
II. Notions plus particulières.	
CRITIQUE, s. f.	523
CRITIQUE, s. m.	522
SCHOLIASTE.	III. 374
AUTEUR.	I. 278
ÉCRIVAIN, AUTEUR. Leur différence.	659
ANONYME.	192
CLASSIQUE.	404
ANCIENS.	187
SUPPOSITIONS DES ANCIENS AUTEURS.	III. 460
AMATEUR.	I. 146

JOURNALISTE.	II. 386
JOURNAL.	385
EXTRAIT.	61
ABRÉGÉ.	I. 24
Abrégé, Sommaire, Épitome. Leur différence.	25
LOGOMACHIE.	II. 498
ALPHABET.	I. 140
ANALECTE.	174
ALLOCUTION.	134
INTERPOLATION.	II. 345
CITATION.	I. 398
ÉPIGRAPHE.	733
LIVRE.	II. 479
ROULEAU ou VOLUME.	III. 349
VOLUME, TOME. Leur différence.	646
III. ÉTUDES.	
ÉTUDE.	II. 9
ÉTUDES.	11
ÉDUCATION.	I. 659
ÉCOLE.	652
COLLÈGE.	407
CLASSE.	403
RÉCITATION.	III. 288
ACADÉMIE.	I. 35
ACADÉMIE FRANÇOISE.	36
ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES.	43

ANNEXE 2 : Grammaire de document utilisée pour le balisage de notre corpus

<!--L'élément ENCYCLOPEDIE_METHODIQUE est constitué d'un ensemble d'articles-->
<!ELEMENT ENCYCLOPEDIE_METHODIQUE (ARTICLE+)>

<!-- L'élément ARTICLE est compose d'un bloc ENTREE et d'un bloc CORPS d'article-->
<!ELEMENT ARTICLE (ENTREE, CORPS)>

<!-- L'élément ENTREE est compose d'une forme, puis d'une information grammaticale. -->
<!ELEMENT ENTREE (FORME, INFORMATION_GRAMMATICALE)>

<!-- L'élément CORPS d'article peut être compose d'une définition, d'un discours encyclopédique, d'une marque de domaine, d'une information étymologique, d'une contextualisation, d'un élément de référence, d'une information grammaticale, d'un élément extra, d'un élément langue, d'une signature, autant de divers champs informationnels pouvant apparaître a n'importe quelle place dans le corps de l'article-->
<!ELEMENT CORPS (DEFINITION | DISCOURS_ENCYCLOPEDIQUE | DOMAINE | ETYMOLOGIE | CONTEXTUALISATION | REFERENCE | INFORMATION_GRAMMATICALE | EXTRA | LANGUE | SIGNATURE)>

<!--Une INFORMATION_GRAMMATICALE se compose d'une partie du discours et d'une information sur le genre du lemme-->
<!ELEMENT INFORMATION_GRAMMATICALE (PARTIE_DU_DISCOURS, GENRE)>
<!ATTLIST INFORMATION_GRAMMATICALE TYPE CDATA #IMPLIED>

<!-- L'élément PARTIE_DU_DISCOURS peut être de type "substantif", "adjectif", "nom", "adverbe" ou "verbe". -->

<!ELEMENT PARTIE_DU_DISCOURS (#PCDATA)>

<!ATTLIST PARTIE_DU_DISCOURS TYPE CDATA #IMPLIED>

<!-- L'élément GENRE peut être de type "masculin" ou "féminin" pour les substantifs et les adjectifs, et "neutre" ou "actif" pour les verbes. -->

<!ELEMENT GENRE (#PCDATA)>

<!ATTLIST GENRE TYPE CDATA #IMPLIED>

<!--L'élément EXTRA peut marquer la présence de paires minimales ou d'un ajout textuel présent dans l'*EM* et inexistant dans la *DD*. -->

<!ELEMENT EXTRA (#PCDATA)>

<!ATTLIST GENRE TYPE CDATA #IMPLIED>

<!--L'élément ELEMENT ETYMOLOGIE peut apparaître partout dans l'article et contenir des informations en italiques. -->

<!ELEMENT ETYMOLOGIE (#PCDATA | I)*>

<!-- L'élément DOMAINE peut apparaître partout dans l'article et contenir des informations en italiques. -->

<!ELEMENT DOMAINE (#PCDATA | I)*>

<!-- L'élément LANGUE peut apparaître partout dans le corps de l'article et détermine un caractère, un mot, une phrase, écrit dans une langue étrangère. -->

<!ELEMENT LANGUE (#PCDATA | I)*>

<! ATTLIST LANGUE TYPE CDATA #REQUIRED>

<!-- L'élément REFERENCE peut être une référence a une autre entrée, a un auteur, ou a une œuvre. -->

<!ELEMENT REFERENCE (#PCDATA | I)*>

<! ATTLIST REFERENCE TYPE CDATA #REQUIRED>

<! ATTLIST REFERENCE OUVRAGE CDATA #IMPLIED>

<! ATTLIST REFERENCE PERSONNE CDATA #IMPLIED>

<! ATTLIST REFERENCE PERSONNAGE CDATA #IMPLIED>

<! ATTLIST REFERENCE VEDETTE CDATA #IMPLIED>

<!-- L'élément SIGNATURE apparaît généralement à la fin de l'article mais peut apparaître ailleurs dans le corps du texte. Il contient des informations en italiques. -->

<!ELEMENT SIGNATURE (#PCDATA | I)*>

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

SOURCES PRIMAIRES

ARNAULD, Antoine, LANCELOT, Claude., 1969 (1660) : *Grammaire générale et raisonnée*, *contenant les fondements de l'art de parler*, *expliqués d'une manière claire et naturelle*, *les raisons de ce qui est commun à toutes les langues*, *et des principales différences qui s'y rencontrent*, *etc*., Paris : Republications Paulet

BEAUZÉE, Nicolas, 1974 (1767) : *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, *pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris : J. Barbou, réédité en fac-similé, Stuttgard-Bad Cannstatt : Friedrich Fromann Verlag

BEAUZÉE, Nicolas, MARMONTEL, Jean-François., 1782-1784-1786, *Encyclopédie Méthodique. Grammaire & Littérature.* A Paris (chez Panckoucke), Liège (chez Plomteux). 3 vol.

BUFFIER, P. Claude, 1971 (1709), *Grammaire françoise sur un plan nouveau*, *in Cours de science sur des principes nouveaux et simples*, *pour former le langage*, *l'esprit et le cœur dans l'usage ordinaire de la vie*, Genève : Slatkine Reprints

CORDEMOY, Géraud de, 1972 (1668), "Discours physique de la parole", *Œuvres philosophiques*, Paris : PUF.

DANGEAU, *Essais de grammaire* (1694), repris dans *Opuscules sur la langue françoise* (1754).

DIDEROT, Denis, ALEMBERT, Jean Le Rond d'., 1751-1766, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de Lettres*, Stuttgart, F. Frommann Verlag – G. Holzboog, 1990.

DUCLOS, 1754, *Remarques sur la Grammaire de Port-Royal*.

Encyclopédie méthodique ou par ordre de matières par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes ; précédée d'un Vocabulaire universel, servant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM. Diderot et d'Alembert, premiers Editeurs de l'Encyclopédie, 1782-1832, A Paris (chez Panckoucke), Liège (chez Plomteux). 210 vol.

FERREIN, 1754, *Mémoire de l'Académie royale des Sciences*, séance du 15 novembre 1741, Paris.

FURETIERE, Antoine, 1690, *Dictionnaire Universel*, Dictionnaires des XVIe et XVIIe siècles, 1998, cd-rom pc, version 1.0, Champion électronique.

GIRARD, Abbé Gabriel, 1982 (1718) : *Les vrais principes de la langue française*, *ou la parole réduite en méthode comformément aux lois de l'usage*, Genève : Droz

HARDUIN, 1757, *Remarques diverses sur la prononciation et sur l'orthographe*.

LAMY, Bernard, 1701 (1676) : *La rhétorique ou l'art de parler*, Amsterdam.

LAMY, 1688, *La Rhetorique ou l'art de parler* (Troisième édition, revue & augmentée).

LITTRE, Emile, 1863-1872, *Dictionnaire de la langue française*, Hachette, Paris., (4 volumes), supplément, 1877.

MERSENNE, Marin, 1636, *Harmonie Universelle*.

MEIGRET, Louis, 1545, *Traité touchant le commun usage de l'escriture francoise, auquel est débattu des fautes & abus en la vraye & ancienne puissance des lettres*.

MOUCHON, Pierre, 1780, *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans les XXXIII volumes in-folio du Dictionnaire des sciences*, *des arts et des métiers*

et dans son Supplément, Paris, Panckoucke / Amsterdam, Marc-Michel Rey, 2 vols. (Stuttgart-Bad Cannstatt, Friedrich Frommann Verlag, 1967).

PANCKOUCKE, Charles-Joseph, 1788, "Prospectus général", *Dictionnaire Beaux-Arts* (1788-1791).

RAMEE, Pierre de la (dit Ramus), 1572, *Grammaire*. Paris.

RICHELET, César-Pierre, 1680, *Dictionnaire françois*, Dictionnaires des XVIe et XVIIe siècles, 1998, cd-rom pc, version 1.0, Champion électronique.

SAUVEUR, Joseph, 1701, *Principes d'acoustique et de musique*, *ou système général des intervalles des sons*, *et de son application à tous les systèmes et à tous les instrumens de musique*. Inséré dans les mémoires de 1701 de l'Académie Royale des Sciences.

VAUDELIN, Giles, 1713, Nouvelle *manière d'écrire comme on parle en France*.

SOURCES SECONDAIRES

AUGER, Alain, POIRIER, Claude., 1994, "L'exploitation du Dictionnaire du français québécois au moyen du logiciel TACT", *CCH Working Papers* 4.

AUROUX, Sylvain, CALVET Louis-Jean., 1973, "De la phonétique à l'apprentissage de la lecture", *La Linguistique* n°9 (1973/1), PUF.

AUROUX, Sylvain, 1992, "Note sur les progrés de la phonétique au XVIIIe siècle", *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2, Philosophie et Langage, MARDAGA, pp. 598-606.

AUROUX, Sylvain, COLOMBAT, Bernard., 1999, "L'horizon de rétrospection de l'Encyclopédie", *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, N°27, Octobre 1999, pp. 111-152.

BARTLETT, Barrie E, 1974 : "Notes biographiques de la Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage", *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, *pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris : J. Barbou, réédité en fac-similé, Stuttgard-Bad Cannstatt : Friedrich Fromann Verlag.

BARTLETT, Barrie E, 1975, *Beauzée's Grammaire générale*, *theory and methodology*, The Hague : Mouton.

BENBOW, Timothy, 1996, *Bilan comparatif : l'Oxford English Dictionary*, Lexicographie et informatique. Autour du Trésor de la Langue Française. Actes du Colloque International de Nancy (29, 30, 31 mai 1995), pp. 153-161.

BLANCKAERT, Claude, PORRET, Michel., 17-19 mai 2001, Colloque International, *L'Encyclopédie Méthodique (1782-1832) : des Lumières au positivisme*, Université de Genève - Faculté des Lettres.

BRAY, Tim, PAOLI, Jean, SPERBERG-McQUEEN, Michael., 1998, *Langage de balisage extensible (XML) 1.0 Recommandation du W3C*, *10 février 1998*, http://www.w3.org/TR/1998/REC-xml-19980210.

BRUNET, Etienne, 1997, "Les dictionnaires électroniques", *Revue française de linguistique appliquée*, II-1 (7-30).

BURNARD, Lou, 1996, "What is SGML and how does it help ? " (http://www.oasis-open.org/cover/burnardw25-index.html)

CATACH, Nina, 1982, "Orthographe et conception de la langue en 1550", *Histoire Epistémologie Langage*, Tome 4, fascicule 2, 79-91.

CLAS, André, 1984, préface du *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherches lexico-sémantiques I.*

CORBIN, Danièle, CORBIN, Pierre, TUTIN, Agnès, (& la participation d'ALIQUOT Sophie)., 1996, "Ce que les linguistes peuvent attendre d'un dictionnaire informatisé", David Piotrowsky éd., *Lexicographie et informatique. Autour de l'informatisation du* Trésor de la langue française, Actes du Colloque International de Nancy (29, 30, 31 mai 1995), Paris, Didier Érudition, pp. 51-77.

COURTOIS, Blandine, 1985, "Le système DELAS. Présentation technique", *Rapport Technique du LADL*, 1985a.

COURTOIS, Blandine, 1990, "Un système de dictionnaires électroniques pour les mots simples du français", *Langue Française*, n° 87, Paris : Larousse, pp.11-21.

COURTOIS, Blandine, SILBERZTEIN, Max., 1990, "Dictionnaires électroniques du français", Dictionnaires électroniques du français, *Langue Française*, *n°* 87, 1990, Paris, Larousse, pp. 11-22.

COVER, Robin, 1999, Text Encoding Initiative (TEI)–XML for TEI Lite. http://www.oasis.open.org/cover/tei.html.

DANDREY, Patrick, 1990, "La phoniscopie, c'est-à-dire la science de la voix", *Littératures classiques "La voix au XVIIe siècle"*, n°12. Janvier 1990, pp. 13-76.

DARNTON, Robert, 1982 (1979), L*'Aventure de l'Encyclopédie. 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Perrin, 445 p. Ill. Traduction de Marie-Alyx Revellat. Préface d'Emmanuel Le Roy Ladurie.

DENDIEN, Jacques, 1996, "Le projet d'informatisation du TLF", *Lexicographie et Informatique*, *Autour de l'informatisation du Trésor de la Langue Française*, *Actes du Colloque International de Nancy (29*, *30*, *31 mai 1995)*, Paris, Didier Erudition.

DENDIEN, Jacques, PIERREL, Jean-Marie., 2003, "Le trésor de la Langue Française informatisé : un exemple d'informatisation d'un dictionnaire de langue de référence", *TAL*. Volume 44 - n°2/2003, 28 p.

DESBORDES, Françoise, 1988, "La prétendue confusion de l'écrit et de l'oral dans les théories de l'Antiquité", dans *Pour une théorie de la langue écrite*, Paris, Edition du CNRS, 27-33.

DESBORDES, Françoise, 1990, *Idées romaines sur l'écriture*.- Lille : Presses universitaires de Lille (Histoire de la linguistique).

DOIG, Kathleen. H, 1992, "L'Encyclopédie méthodique et l'organisation des connaissances", *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, *12 (1992)*, pp. 59-69.

DOIG, Kathleen. H, 1990, "Notices sur les auteurs des quatre volumes de "Discours" du Supplément à l'Encyclopédie", *Recherche sur Diderot et D'Alembert*, n° 9, octobre 1990, pp. 157-159.

DONATO, Clorinda, 1992, "La Enciclopedia Metódica : la traduction espagnole de l'*Encyclopédie Méthodique*", *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, *12 (1992)*, pp. 155-164.

DOUAY, Françoise, 1988, Du Marsais Des tropes ou des différents sens. [Paris] : Flammarion.

DROIXHE, Daniel, 1971, ""Lettre" et phonème à l'âge classique avec un essai inédit de Turgot", *Lingua* 28. pp. 82-99.

DUCOURTIEUX, Christine, 1998, "Quelques bases TEXTUELLES", *Le médiéviste et l'ordinateur*, n° 37, (Hiver 1998), "Le texte médiéval sur Internet (1). Chercher et trouver".

EHRARD, Jean, 1991, "De Diderot à Panckoucke : Deux pratiques de l'alphabet", *L'Encyclopédisme : actes du Colloque de Caen*, *12-16 janvier 1987*. - Paris, 1991, pp. 234-252.

FUCHS Catherine, 1993, *Linguistique et Traitement Automatique des Langues*, Hachette Université.

GOOSSENS, Michel, 1995, "Introduction pratique à SGML", Cahiers de GUTenberg n° 19.
http://www.gutenberg.eu.org/publications/cahiers/45-cahiers19.html.

GORCY, Gérard, 1990, "Le Trésor de la Langue Française (TLF). Son originalité et les voies ouvertes pour son informatisation", *Dictionnairique et lexicographie. Autour d'un dictionnaire : le Trésor de la Langue Française*.

GRAMMONT Maurice, 1933, *Traité de phonétique*, Librairie Delagrave, Paris.

GROSS, Maurice, 1989, "La construction de dictionnaires électroniques", *Annales des Télécommunications 44 (1-2)*, pp. 4-19.

HAIGH, Susan, 1998, "Glossaires des normes, des protocoles et des formats liés à la bibliothèque numérique". *Flash Réseau*, n° 54. http://www.nlc-bnc.ca/pubs/netnotes/fnotes54.htm

HENRY, Françoise, 1996, "Pour une informatisation du TLF", *Lexicographie et Informatique*, *Autour de l'informatisation du Trésor de la Langue Française*, *Actes du Colloque International de Nancy (29*, *30*, *31 mai 1995)*, Paris, Didier Erudition

HERR, Philippe, 1991, "Les dictionnaires électroniques : quelles caractéristiques pour quels objectifs", *La Tribune Internationale des Langues Vivantes*, *n°7*, *Mai 1991*, pp. 19-21.

IDE, Nancy, VÉRONIS, Jean., 1996, "Présentation de la TEI : Text Encoding Initiative", *TEI : Text Encoding Initiative, Cahiers de GUTenberg* n° 24, 4-10.

IDE, Nancy, VÉRONIS, Jean., 1996, "Une application de la TEI aux industries de la langue : le Corpus Encoding Standard ", *Cahiers GUTenberg* n° 24, pp. 166-169.

IDE, Nancy, VÉRONIS, Jean., 1996, "Codage TEI des dictionnaires électroniques", *TEI : Text Encoding Initiative*, *Cahiers de GUTenberg n° 24*, pp. 170-176.

IDE, Nancy, VÉRONIS, Jean, 1995, "Encodage des dictionnaires électroniques : problèmes et propositions de la TEI", Piotrowsky David (Ed.), *Lexicographie et informatique - Autour de l'informatisation du Trésor de la langue Française. Actes du Colloque International de Nancy (29, 30, 31 mai 1995)* (pp. 239-261). Paris: Didier Erudition.

INTERNATIONAL ORGANISATION FOR STANDARDIZATION, 1986, *Langage normalisé de balisage généralisé (SGML)*, ISO 8879-1986 (F), Genève.

JACQUET-PFAU, Christine, "Une autre lecture du dictionnaire de langue : le CD-ROM", *La Tribune Internationale des Langues Vivantes*, n°24, Novembre 1998, pp. 63-71.

KAFKER, Frank A, 1988, "The Encyclopedists as individuals: a biographical dictionary of the authors of the Encyclopédie", *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century* (257).

KAFKER, Frank A, 1996, "The Encyclopedists as a Group: A Collective Biography of the Authors of the Encyclopedie", *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century* (345).

KALLE DALHEIMER, Matthias, 1999, *Programmer avec Qt*, O'Reilly.

KEIL, Heinrich, 1874, Grammatici Latini. Leipzig : Teubner.

LALLOT, Jean, 1985, "Denys Le Thrace : Technē Grammatikē. Introduction, traduction, notes", Archives et documents de la société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage, N°6, 30.

LALLOT, Jean, 1998, Réédition de La grammaire de Denys le Thrace, Paris, CNRS Éditions.

LANCKRIET, Nathalie, 1998, *Pour une informatisation de la première édition du Dictionnaire Universel dit de Trévoux (1704) : analyse des contenus et de la structuration des articles*, Mémoire de D.E.A réalisé sous la direction de TUTIN Agnès et WIONET Chantal.

LAPOINTE, Anyck, 1999, *Codage des documents électroniques : Essai de codage du dictionnaire bilingue*, mémoire de Maîtrise, Université de Provence, sous la direction de Jean Véronis.

LAPORTE, Eric, 1990, "Le dictionnaire phonémique DELAP", *Langue Française* n° 87, Paris : Larousse, pp. 112-122.

LECLERE, Christian, 1990, "Organisation du lexique-grammaire des verbes français", *Langue Française* n° 87, Paris : Larousse, pp. 112-122

LE GUERN, Michel, 1990, *Dangeau et les origines de la phonologie française*, Littératures classiques n°12 : La voix au XVIIe siècle, pp. 93-100.

LEROY-TURCAN, Isabelle, WOOLDRIDGE, Terence Russon., 1998, "L'informatisation du Dictionnaire de l'Académie française", *Actes du colloque DictA1998, Table ronde sur l'informatisation des dictionnaires anciens*, Limoges, 19-20 novembre 1998.

LEROY-TURCAN, Isabelle, 1998, "Balisage formel ou balisage fin pour les dictionnaires anciens informatisés : objectifs et implications méthodologiques. L'exemple du *Dictionnaire de l'Académie Française* (1694) et des bases échantillons des dictionnaires de Gilles Ménage (1694) et de Thomas Corneille (1694)", *Actes du colloque international de Limoges sur les problèmes de balisage de dictionnaires électroniques*, 19-20 novembre 1998. *DictA1998.*

LEROY-TURCAN, Isabelle, 1996, "Modalités de mise en œuvre de l'informatisation de la première édition du Dictionnaire de l'Académie française (1694)", *Actes des Journées Dictionnaires électroniques des XVIe-XVIIe siècles*, Clermont-Ferrand, 14-15 juin 1996.

MALMBERG, Bertil, 1998, "La phonétique", *Que sais-je ?*, PUF.

MARTIN, Éveline, 1990, "Sources et ressources du TLF. De la boîte à fiche au disque compact", *Dictionnairique et lexicographie. Autour d'un dictionnaire : le Trésor de la Langue Française*.

MARTINET, André, 1969, "La phonologie du français vers 1700", *Le français sans fard*, 155-167.

MELANÇON, Benoît, 2002, "Sommes-nous les premiers lecteurs de l'Encyclopédie ?", *Communication*, *Les défis de la publication sur le Web : hyperlectures*, *cybertextes et méta-éditions (Lyon*, *9-11 décembre 2002)*. 01 décembre 2002. Working paper.

MICHARD, Alain, 1998, *XML Langage et applications*.

PINAULT, Madeleine, 1993, *L'Encyclopédie*, Paris : PUF (coll. Que sais-je ?)

PROUST, Jacques, 1965, *L'Encyclopédie*, Paris : Librairie Armand Colin

PRUVOST, Jean, 2002, *Les dictionnaires de la langue française*, Collection Que sais-je ?, PUF.

PRUVOST, Jean, 2000, *Dictionnaires et nouvelles technologies*, Collection "Ecritures électroniques", PUF.

REVUZ, Dominique, 1991, *Dictionnaires et lexiques*. *Méthodes et algorithmes*.

REY, Roselyne, 1992, "Le cas des sciences de la vie", *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 12, avril 1992, pp. 41-57.

SABAH, Gérard, 1989 et 1990, *L'intelligence artificielle et le langage (Volume 1, Représentation des connaissances 2e édition)* et *L'intelligence artificielle et le langage (Volume 2, Processus de compréhension)*, éditions HERMES.

SAINT-GERAND, Jacques-Philippe, 1999, Développements et réflexions de la langue française au XIXe siècle 1790-1902.
Site Web : http://www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/hlfXIX/index.html

SERIS, Jean-Pierre, 1995, *Langages et machines à l'âge classique*, Paris : Hachette, coll. Recherches philosophiques, dirigée par André Pessel.

SILBERZTEIN, Max, 1993, Dictionnaires électroniques et analyse automatique de textes. Le système INTEX. Paris, Masson, collection Informatique linguistique.

SILBERZTEIN, Max, COURTOIS, Blandine., 1998, "Les dictionnaires électroniques DELAS et DELAC", *RELAI : Recherches en Linguistique Appliquée à l'Informatique (Actes du colloque "La description des langues naturelles en vue d'applications informatiques"*, Québec : Université Laval.

SILBERZTEIN, Max, 1990, "Le dictionnaire électronique des mots composés", *Langue Française* n° 87, 1990, Paris : Larousse, pp. 71-83.

SINCLAIR, John, 1987, Préface de l'édition de 1987 du *Collins COBUILD English language dictionary*.

SPERBERG-MC QUEEN, Michael, 1999, *Construction of an XML version of the TEI DTD*. http://www.tei-c.org/\/aultl/ED/edw69.htm.

TEYSSEIRE, Daniel, 1992, "Les idéologues et l'idéologie dans l'*Encyclopédie Méthodique* Premier inventaire", *Europäische Sprachwissenschaft um 1800,*

Methodologische und historiographische Beiträge zum Umkreis der "idéologie". Band 3, Nodus Publikationen, 165-179.

TEYSSEIRE, Daniel, 1991, "A propos de l'Encyclopédie Méthodique", *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 11(1991), pp. 142-149.

TUCOO-CHALA, Suzanne, 1977, Charles-Joseph Panckoucke & la Librairie française, 1736-1798, Pau, Marrimpouey Jeune, et Paris, Librairie Jean Touzot.

TUTIN, Agnès, WIONET, Chantal, LANCKRIET, Nathalie., 1999, " SGML pour l'informatisation des dictionnaires anciens : l'expérience du Dictionnaire Universel de Furetière revu par Basnage (1702) ", *Le Médiéviste et l'Ordinateur. Le texte médiéval sur Internet-2 : Mettre des textes sur Internet, n°32*.

WATTS, Georges-B, 1958, "The Encyclopédie méthodique", *Publications of the Modern Language Association of America*, LXXIII, 1958, p. 348-366.

VÉRONIS, Jean, IDE, Nancy., 1996, "Encodage des dictionnaires électroniques : problèmes et propositions de la TEI", D. Piotrowsky (Ed.), *Lexicographie et informatique - Autour de l'informatisation du Trésor de la langue Française. Actes du Colloque International de Nancy (29, 30, 31 mai 1995)* (pp. 239-261). Paris: Didier Erudition.

WIONET Chantal, TUTIN Agnès., 2001. Pour informatiser le *Dictionnaire universel* de Basnage (1702) et de Trévoux (1704) Approche théorique et pratique. Honoré Champion.

WIONET Chantal, TUTIN Agnès., 1998, "Informatisation du Dictionnaire Universel de Furetière revu par Basnage de Bauval (1702) : premier bilan", *Actes du colloque-atelier international DictA1998 organisé par le Groupe d'Études sur l'Histoire de la Langue Française (GEHLF) et la Société Internationale d'Études Historiques et Linguistiques des Dictionnaires Anciens (SIEHLDA)*, Université de Limoges, 19-20 novembre 1998.

WOOLDRIDGE, Terence Russon, 1998, "Les dictionnaires anciens sur Internet : bases linguistiques, philologiques, culturelles", *XVI*e *Congrès international de l'Association Guillaume Budé*, Limoges.

WOOLDRIDGE, Terence Russon, 1998, "L'informatisation du *Dictionnaire de l'Académie française* (*DAF*)", *Actes du colloque-atelier international DictA1998 organisé par le Groupe d'Études sur l'Histoire de la Langue Française (GEHLF) et la Société Internationale d'Études Historiques et Linguistiques des Dictionnaires Anciens (SIEHLDA)*, Université de Limoges, 19-20 novembre 1998.

WOOLDRIDGE, Terence Russon, LEROY-TURCAN Isabelle., 1996, "Les mots-clefs métalinguistiques comme outil d'interrogation structurante des dictionnaires anciens", *Lexicomatique et dictionnairiques* (éd. A. Clas, P. Thoiron & H. Béjoint), Beyrouth : FMA & Montréal : AUPELF-UREF, 1996, pp. 307-16.

WOOLDRIDGE, Terence Russon, 1994, "Projet d'informatisation du Dictionnaire de l'Académie (1694-1935)", *Actes du Colloque international Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, Institut de France, novembre 1994; (ed. B. Quemada & J. Pruvost), Paris, Champion : 309-20.

WOOLDRIDGE, Terence Russon, 1993, "Le flou en informatique textuelle", *Texte*, 13/14, pp. 275-89.

DICTIONNAIRES EN LIGNE OU SUR CD-ROM

Dictionnaires des XVIe et XVIIe siècles, 1998, cd-rom pc, version 1.0, Champion électronique.

Encyclopédie de Diderot et d'Alembert ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, cd-rom pc, version 1.01, Redon, 1999.

Le Dictionnaire de l'Académie française : histoire et nuances de la langue française (1694-1935), 2000, éditions Redon.

*Grand dictionnaire universel du XIXe* de Pierre Larousse, cd-rom pc/mac, Champion électronique, 2000.

- *Dictionnaire de l'Académie française – édition de 1694*, CD-ROM PC/MAC, Champion électronique, 1998.
- *"Les dictionnaires des XVIe-XVIIe siècles"*, CD-ROM PC, version 1.0, Champion électronique, 1998.
- le *Grand dictionnaire universel du XIXe* de Pierre Larousse, CD-ROM PC/MAC, Champion électronique, 2000.
- *Les Dictionnaires de l'Académie française (XVIIe et XVIIIe siècles)*, CD-ROM PC, Champion électronique, 2000.

Trésor de la Langue Française Informatisé, Institut National de la Langue Française (INALF): **http://atilf.atilf.fr/tlf.htm**

Les connaissances historiques sur l'analyse des sons de la langue française sont relativement pauvres aujourd'hui. Le travail que nous proposons constitue une initiative en faveur de la valorisation de ce type de savoirs.

En prenant pour cadre d'étude le dictionnaire *Grammaire & Littérature* (1782-1786) de l'*Encyclopédie Méthodique* (1782-1832), nous mettons en évidence le rôle prépondérant et novateur des théories avancées par le grammairien Nicolas Beauzée. Cette étude s'appuie sur un parcours diachronique visant à présenter les connaissances diffusées avant le XVIIIe siècle et dont l'intérêt principal est de montrer que les théories développées par l'auteur de la *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues* (1767) sont non seulement très proches, mais les plus proches, des nôtres. La mise en évidence d'un savoir de nature "épiphonologique" voire phonologique, confirme d'ailleurs cette idée.

Enfin, dans la lignée directe des travaux déjà existant en matière d'informatisation des dictionnaires anciens, nous fournissons une réflexion originale sur la manière d'informatiser les articles de notre corpus de nature moins dictionnairique qu'encyclopédique.

An analysis and a computerization of the entries dealing with the study of the sounds in the Grammaire & Littérature dictionary by Nicolas Beauzée and Jean-François Marmontel, extracted from the Encyclopédie Méthodique.

Historical knowledge of the analysis of the sounds of the French language is relatively poor nowadays. The work which you will be proposed constitutes an initiative in favour of the valorization of this type of knowledge.

The Dictionary of Grammaire & Littérature (1782-1786), extracted from the Encyclopédie Méthodique (1782-1832) was chosen as the framework for our study so as to reveal the preponderant and innovative part of the theories put forward by the grammarian Nicolas Beauzée. This work relies on a diachronic course which aims at introducing knowledge spread before the 18th century, the main interest of which is to prove that the theories developped by the author of *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues* (1767) are not only very close, but are the closest of ours. The revelation of a knowledge of an "epiphonological", indeed even phonological nature, confirms this idea by the way.

Finally, in accordance with the tradition of the works in existence as regards the computerization of old dictionaries we are providing an original reflection on how to computerize the entries of our corpus which is of a less dictionaric than encyclopedic nature.

Linguistique – Langage et Parole

Encyclopédie Méthodique, Nicolas Beauzée, sons, phonétique, phonologie, informatisation, balisage souple, CorpXML.

UFR lettres, arts, communication et sciences du langage (UFR LACS)
Equipe de recherche DELIC (*DEscription Linguistique Informatisée sur Corpus)*
29, Avenue Robert Schuman, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1, France